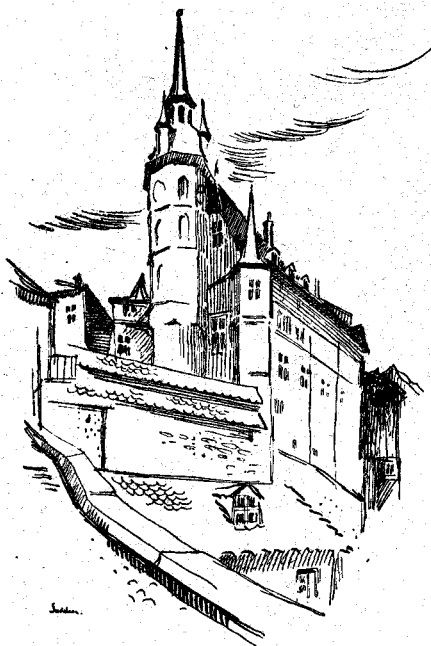


# *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises*



**1943**

HYPOTHÈQUES — CRÉDITS

GÉRANCE ET GARDE DE TITRES — BUREAU DE VOYAGE

LA

# BANQUE POPULAIRE SUISSE

DOTÉE DE L'ORGANISATION LA PLUS MODERNE, EST A MÊME DE DONNER SATISFACTION AUX CLIENTS LES PLUS EXIGEANTS

ELLE SE RECOMMANDE EN OUTRE PAR SES PRINCIPES DE DISCRÉTION, COMPLAISANCE, RAPIDITÉ DE SERVICE

NOUS VOUS RENSEIGNERONS SANS FRAIS ET SANS ENGAGEMENT POUR VOUS SUR TOUTE QUESTION D'ARGENT

## BANQUE POPULAIRE SUISSE FRIBOURG

ET SES AGENCES DE

BULLE  
CHATEL-ST-DENIS  
ESTAVAYER  
MORAT  
ROMONT

COMPTES COURANTS — ESCOMPTE — BILLETS DE PRÊTS

ACHAT ET VENTE DE TITRES

# *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises*

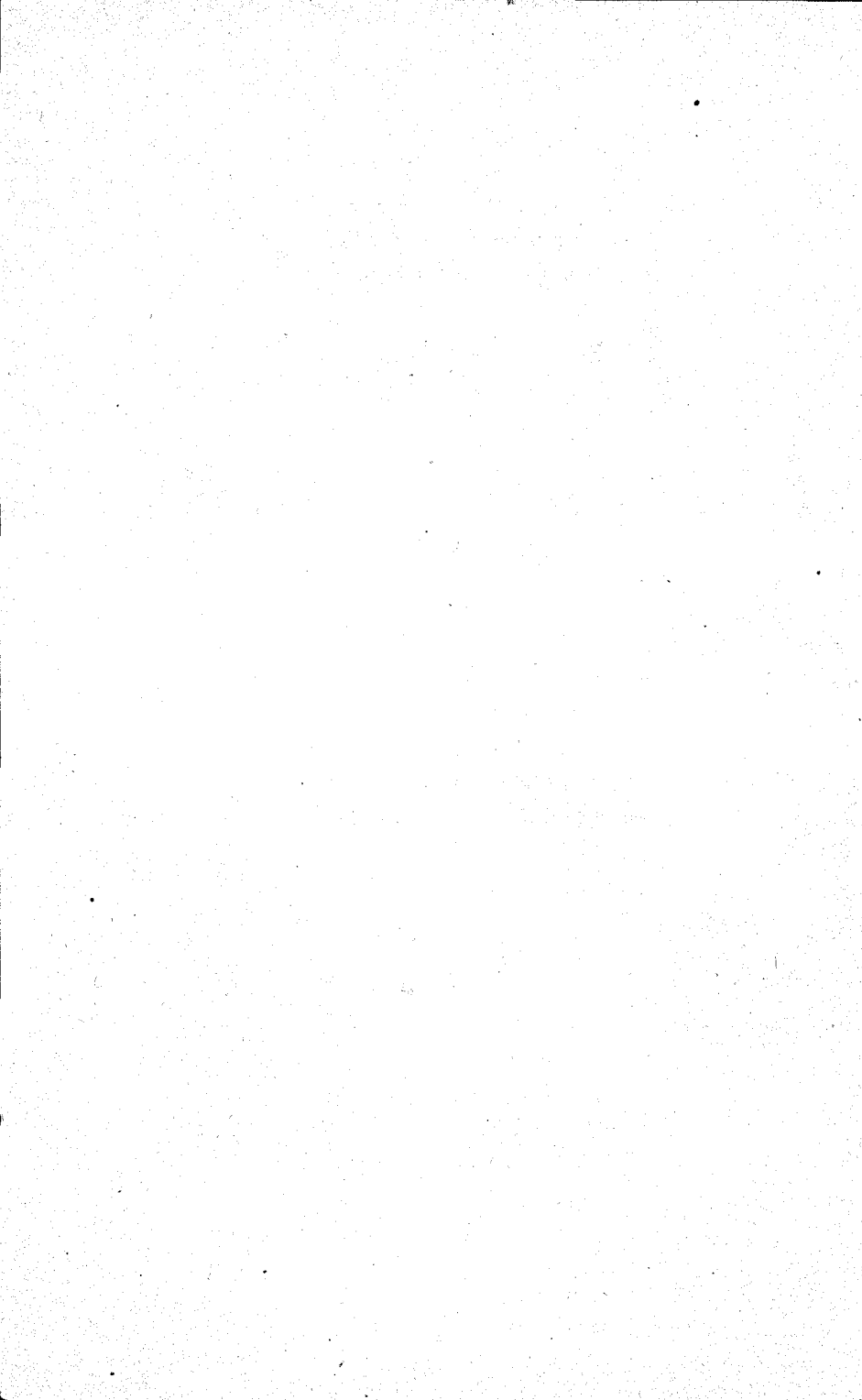
*76<sup>e</sup> année*

*Fondées par L. Grangier, professeur*

*Rédaction : G. Corpataux*

# *1943*

*Fragnière Frères, éditeurs, Fribourg*



**CONFÉDÉRATION SUISSE  
SCHWEIZERISCHE EIDGENOSSENSCHAFT**

---

**AUTORITÉS FÉDÉRALES  
BUNDESBEHÖRDEN**

**CONSEIL FÉDÉRAL — BUNDESRAT**

*Membres — Mitglieder*

Celio, Enrico, d'Ambri (Tessin), président pour 1943.  
 Stampfli, Walter, d'Aeschi (Soleure), vice-président pour 1943.  
 Pilet, Marcel, de Château-d'Œx (Vaud), Conseiller fédéral.  
 Etter, Philippe, de Menzingen (Zoug), » »  
 Wetter, Ernest, de Winterthur (Zurich), » »  
 von Steiger, Edouard, de Berne, » »  
 Kobelt, Carl, de Marbach (St-Gall), » »

*Chancellerie fédérale — Bundeskanzlei*

Bovet, Georges, chancelier — Bundeskanzler.  
 Leimgruber, Oscar, vice-chancelier — Vizekanzler.

**Députation fribourgeoise aux Chambres fédérales  
Freiburgische Abgeordnete in den eidgenössischen Räten**

CONSEIL NATIONAL — NATIONALRAT

Aeby, Pierre, Fribourg — Chassot, Charles, Fribourg —  
 Colliard, Robert, Châtel-St-Denis — Glasson, James, Bulle  
 — Gutknecht, Samuel, Morat — Muller, Franz, Schmitten  
 — Quartenoud, Maxime, Fribourg.

CONSEIL DES ÉTATS — STÄNDERAT

Weck, Bernard, Fribourg. — Piller, Joseph, Fribourg.

**TRIBUNAL FÉDÉRAL — BUNDESGERICHT**

*Membres — Mitglieder*

*Président*: Steiner, Hans, d'Ingenbohl (Schwyz) — *Vice-président*: Bolla, Plinio, de Castro (Tessin) — Strebel, Joseph, de Muri (Arg.) — Leuch, Georges, de Berne — Blocher, Eugène, de Bâle — Hablützel, Jacob, de Benken (Zurich) — Guex, Robert, de Belmont (Vaud) — Python, Louis, de Por-

talban — Nägeli, Walter, de Zurich — Kasser, Paul, de Niederbipp (Berne) — Huber, Hans, de St-Gall — Petitmermet, Robert, d'Yverne (Vaud) — Stauffer, Wilhelm, de Signau (Berne) — Ernst, Auguste, d'Aarau — Hasler, Eugène, de Winterthour — Leuenberger, Walter, de Melchnau (Berne) — Pometta, Carlo, de Broglio (Tessin) — Couchepin, Louis, de Martigny (Valais) — Schönenberger, Wilhelm, de Lütisburg (St-Gall) — Ziegler, Adolf, de Zuchwil (Soleure) — Fässler Franz, d'Appenzell (R. I.) — Rais, Albert, de La Chaux-de-Fonds — Logoz, Paul, de Genève — Comment, Albert, de Courgenay (Berne) — Arnold, Edouard, de Lucerne — Häberlin, Fritz, de Frauenfeld (Thurgovie).

*Suppléants — Ersatzmänner*

Klöti, Emile, à Zurich — Lorétan, Raymond, à Sion — Bäschlin, Hans, à Berne — Lanz, Otto, à Baden — Spiro, Jean, à Lausanne — Zanolini, Attilio, à Locarno — ab Yberg, Aloys, à Schwyz — Ceppi, Pierre, à Berne — Bachmann, Hans, à Lucerne.

*Greffiers — Gerichtsschreiber*

Thilo, Emile, de Lausanne — Geering, Walter, de Bâle — Kind, Paul, de Coire — Simond, Frédéric, d'Yverdon — Welti, Max, de St-Gall — Balmer, Fritz, de Laupen.

**TRIBUNAL FÉDÉRAL DES ASSURANCES  
EIDGENÖSSISCHES VERSICHERUNGSGERICHT**

*Membres — Mitglieder*

Piccard, Paul, de Lutry et Villars-Ste-Croix, président — Lauber, Werner, de Marbach (Lucerne), vice-président — Kistler, Hermann, d'Aarberg — Pedrini, Ferdinando, d'Osco — Nietlisbach, Emile, de Wohlen (Argovie).

*Suppléants — Ersatzmänner*

Prod'hom, Louis, à Lausanne — Allemann, Paul, à Soleure — Wütrich, Hans, à Berne — Isele, Eugène, à Schaffhouse — . . . . .

*Chancellerie — Kanzlei*

Graven, Jean, de Zermatt, greffier.

**CANTON DE FRIBOURG**  
**KANTON FREIBURG**

**POUVOIR LÉGISLATIF**  
**GESETZGEBENDE GEWALT**

**GRAND CONSEIL — GROSSER RAT**

Elections du 7 décembre 1941 - Wahlen vom 7. Dezember 1941

**BUREAU**

<i>Président.</i>	Schwab, Gottlieb, Chiètres.
<i>1<sup>er</sup> Vice-présid.</i>	Droz, Armand, Estavayer-le-Lac.
<i>2<sup>e</sup></i>	Noël, Henri, Bulle.
<i>Scrutateurs.</i>	Bæchler, Louis, Vallon.
	Bæriswyl, Jean, Tavel.
	Brodard, Joseph, La Roche.
	Mæder, Jacob, Ried.
<i>1<sup>er</sup> Secrétaire.</i>	Binz, René, chancelier d'Etat, Fribourg.
<i>2<sup>e</sup></i>	Sallin, Aloys, Villaz-St-Pierre.
<i>Adjoint.</i>	Tschachtli, Adrien, Fribourg.

**NOMS DES DÉPUTÉS PAR CERCLES ÉLECTORAUX**  
**VERZEICHNIS DER ABGEORDNETEN NACH WAHLKREISEN**

**CERCLE DE LA SARINE — 33 députés**  
**WAHLKREIS SAANE — 33 Abgeordnete**

		Année de naiss. Geburtsjahr
1. Aeby, Pierre,	Fribourg.	1884 C
2. Bardy, Henri,	Fribourg.	1897 R
3. Barras, Frédéric,	Lossy.	1874 C
4. Bartsch, Wilhelm,	Fribourg.	1873 R
5. Bays, Séverin,	Fribourg.	1885 C
6. Besson, Jean,	Fribourg.	1907 R
7. Bocard, Roger,	Le Claruz (Pierrafort.)	1878 C
8. Brugger, Joseph,	Fribourg.	1901 C
9. Brulhart, Laurent,	Bonnefontaine.	1882 C
10. Bulliard, Louis,	Fribourg.	1904 C
11. Chatagny, Henri,	Corserrey.	1897 C
12. Chatton, Etienne,	La Corbaz.	1877 C
13. Chavailleaz, Eugène,	Ecuwillens.	1896 C
14. Clerc, Louis,	Corpataux.	1879 C
15. Collaud, Arthur,	Fribourg.	1894 R
16. Colliard, Roger,	Fribourg.	1911 C
17. Dafflon, Joseph,	Neyruz.	1890 C

C = Conservateurs - Konservative.

R = Radicaux - Radikale.

P = Paysans - Bauernpartei.

D A T = Défense de l'agriculture et du travail.

		Année de naiss. Geburtsjahr
18.	Daler, Léopold, Fribourg.	1887 C
19.	Dousse, Raphaël, Arconciel.	1897 C
20.	Dossenbach, Robert, Fribourg.	1895 R
21.	Fraginière, Antoine, Fribourg.	1878 C
22.	Grossrieder, Albert, Vuisternens-en-Ogoz.	1889 C
23.	Gumy, Ernest, Avry-sur-Matran.	1880 C
24.	Heimo, Jean, Fribourg.	1905 C
25.	Leimgruber, Charles, Fribourg.	1888 C
26.	Lippacher, Hippolyte, Fribourg.	1876 R
27.	Lorson, Ernest, Fribourg.	1895 C
28.	Morel, Robert, Lentigny.	1896 C
29.	Peiry, Bernard, Treyvaux.	1894 C
30.	Rigolet, Louis, Belfaux.	1884 C
31.	Roubaty, Aimé, Villars-sur-Glâne.	1875 C
32.	Schönenberger, Ant., Fribourg.	1884 C
33.	Staudenmann, Wern., Le Mouret.	1903 R

## CERCLE DE LA SINGINE — 19 députés

## WAHLKREIS SENSE — 19 Abgeordnete

1.	Bærswyl, Jean, Tavel.	1890 C
2.	Bertschy, Nicolas, Guin.	1892 C
3.	Bielmann, Robert, Dirlaret.	1879 C
4.	Brugger, Alphonse, Guin.	1887 C
5.	Burkhalter, Fritz, Alterswyl.	1906 C
6.	Cattilaz, Fridolin, Guin.	1885 C
7.	Disbach, Henri, Balterswil (St-Ours).	1880 C
8.	Fasel, Edouard, Böesingen.	1888 C
9.	Guillebau, Albin, Schmitten.	1882 C
10.	Kolly, Joseph, Tinterin.	1872 C
11.	Marbach, Fritz, Ueberstorf.	1903 C
12.	Néuhaus, César, Plasselb.	1896 C
13.	Piller, Jost, Oberschrot.	1877 C
14.	Reidy, Johann, Schmitten.	1875 C
15.	Riedo, Louis, Planfayon.	1886 C
16.	Roux, Alois, Ueberstorf.	1888 C
17.	Spicher, Joseph, Wünnewil.	1878 C
18.	Vonlanthen, Albert, St-Antoine.	1910 C
19.	.....	.....

## CERCLE DE LA GRUYÈRE — 21 députés

## WAHLKREIS GRÉYERZ — 21 Abgeordnete

1.	Andrey, Laurent, Charmey.	1899 R
2.	Beaud, Augustin, Albeuve.	1889 C
3.	Brodard, Joseph, La Roche.	1893 C
4.	Charrière, Alfred, Cerniat.	1880 C
5.	Corboz, Paul, Broc.	1904 C
6.	Deillon, Fernand, Bulle.	1893 DAT
7.	Dupasquier, Félix, Bulle.	1916 DAT
8.	Glasson, Pierre, Bulle.	1907 R



Année de naiss.  
Geburtsjahr

9. Gremaud, Jean,	Vuadens.	1882 C
10. Kolly, Olivier,	La Roche.	1890 R
11. Noël, Henri,	Bulle.	1909 C
12. Overney, Pierre,	Charmey.	1898 C
13. Pasquier, Albert,	Sâles.	1892 C
14. Pillamet, Casimir,	Grandvillard.	1898 C
15. Ruffieux, Laurent,	La Tour-de-Trême.	1908 DAT
16. Sauer, Louis,	La Tour-de-Trême.	1901 R
17. Sudan, Emile,	Broc.	1900 R
18. Sudan, Pierre,	Bulle.	1893 R
19. Tercier, Paul,	Vuadens.	1895 R
20. Toffel, Ernest,	Bulle.	1912 R
21. Villoz, Pierre,	Gumefens.	1899 C

CERCLE DU LAC — 13 députés

WAHLKERIS SEE — 13 Abgeordnete

1. Bächler, Emile,	Morat.	1874 R
2. Chatton, Charles,	Barberêche.	1906 C
3. Feller, Albert,	Courtaman.	1892 R
4. Hayoz, Joseph,	Liebistorf.	1877 C
5. Herren, Fritz,	Lourtens.	1899 C
6. Mæder, Jacob,	Ried.	1890 R
7. Meuwly, Alphonse,	Cressier-sur-Morat.	1885 C
8. Monney, Léon,	Misery.	1883 C
9. Perrottet, Jules,	Cormérod.	1886 R
10. Schneiter, Rodolphe,	Morat,	1894 R
11. Schwab, Gottlieb,	Chiètres.	1885 C
12. Stoll, Walter,	Salvagny.	1897 R
13. Vacheron, Ernest,	Mur (Haut-Vully).	1892 R

CERCLE DE LA GLANE — 13 députés

WAHLKREIS GLANE — 13 Abgeordnete

1. Ayer, Théodore,	Romont.	1905 C
2. Berset, Antoine,	Villargiroud.	1891 C
3. Cosandey, Louis,	Siviriez.	1876 C
4. Débieux, Paul,	Châtonnaye.	1895 C
5. Gachet, Joseph,	Vauderens.	1879 C
6. Glardon, Louis,	Romont.	1876 R
7. Jaccoud, Joseph,	Promasens.	1880 C
8. Mauron, Ernest,	Villaraboud.	1880 C
9. Monney, Pierre,	Villariaz.	1888 C
10. Page, Louis,	Orsonnens.	1887 C
11. Pochon, Roger,	Romont.	1904 C
12. Sallin, Pierre,	Villaz-St-Pierre.	1876 C
13. Surchat, Leonard,	Blessens.	1894 C

CERCLE DE LA BROYE — 12 députés

WAHLKREIS BROYE — 12 Abgeordnete

1. Bächler, Louis,	Vallon.	1892 C
2. Bersier, Emile,	Cugy.	1888 R

		Année de naiss. Geburtsjahr
3. Bourqui, Albert,	Murist.	1881 R
4. Catillaz, Joseph,	Cugy.	1903 C
5. Chassot, Charles,	Fribourg.	1885 C
6. Chuard, Gustave,	Nuvilly.	1879 C
7. Curty, Edouard,	Cousset.	1870 R
8. Droz, Armand,	Estavayer-le-Lac.	1903 R
9. Pillonel, Louis	Mussillens-Font.	1894 R
10. Roulin, Gustave,	Estavayer-le-Lac.	1904 C
11. Stern, Alexandre,	Montagny-les-Monts.	1904 C
12. Torche, Paul,	Estavayer-le-Lac.	1912 C

CERCLE DE LA VEVEYSE — 7 députés  
WAHLKREIS VIVISBACH — 7 Adgeordnete

1. Balmat, Henri,	Semsaies.	1910 C
2. Colliard, Robert,	Châtel-St-Denis.	1887 P
3. Fabre, Vincent,	Le Crêt.	1899 P
4. Kælin, Joseph,	Châtel-St-Denis.	1883 C
5. Pilloud, Sylvestre,	Châtel-St-Denis.	1890 C
6. Tâche, Tobie,	Remaufens.	1889 C
7. Vial, Hilaire,	St-Martin.	1885 P

Conservateurs : 84. — Radicaux : 28. — Paysans : 3.  
Défense de l'agriculture et du travail : 3.  
Total : 118 députés.

COMMISSIONS PERMANENTES  
STÄNDIGE KOMMISSIONEN

*Commission d'économie publique*  
*Staatwirtschaftskommission*

Bays, Séverin, *président* — Ayer, Théodore — Bardy, Henry — Cattilaz, Joseph — Corboz, Paul — Kælin, Joseph — Schwab, Gottlieb — Sudan, Pierre. — . . . . .

*Commission des grâces*  
*Begnadigungskommission*

Gumy, Ernest, *président* — Beaud, Augustin — Chuard, Gustave — Glardon, Louis — Hayoz, Joseph — Mauron, Ernest — Piller, Jost.

*Commission des pétitions*  
*Petitionskommission*

Pilloud, Sylvestre, *président* — Barras, Frédéric — Bertschy, Nicolas — Gachet, Joseph — Pasquier, Albert — Schneiter, Rodolphe — Stern, Alexandre.

*Commission de validation*  
*Wahlprüfungskommission*

Surchat, Léonard, *président* — Droz, Armand — Gremaud, Jean — Guillebeau, Albin — Meuwly, Alphonse — Roubaty, Aimé — Tâche, Tobie.

*Commission des naturalisations*  
*Einbürgerungskommission*

Bourqui, Albert, *président* — Balmat, Henri — Berset, Antoine — Brügger, Alphonse — Daler, Léopold — Monney, Léon — Pillamet, Casimir.

---

POUVOIR EXÉCUTIF  
VOLLZIEHENDE GEWALT

CONSEIL D'ÉTAT — STAATSRAT

	Né en Geburtsjahr	Elu en Gewählt
Weck, Bernard, <i>président</i> .	1890	1919
Bovet, Jules, <i>vice-président</i> .	1887	1927
Piller, Joseph, conseiller d'Etat.	1890	1933
Quartenoud, Maxime, »	1897	1935
Bæriswyl, Aloys, »	1889	1936
Corboz, Richard, »	1887	1936
Ackermann, Joseph, »	1901	1941

CHANCELLERIE D'ÉTAT — STAATSKANZLEI

<i>Chancelier :</i>	Binz, René.
<i>Kanzler :</i>	
<i>Suppléant du Chancelier :</i>	Tschachtli, Adr., chef service
<i>Stellvertreter des Kanzlers :</i>	à la Direction de Justice.
<i>Econome-registrateur :</i>	Brülhart, Amédée.
<i>Materialverwalter-Registrator :</i>	
<i>Secrétaire — Sekretär :</i>	Moulet, Robert.
<i>Commis-dactylographe :</i>	Tercier, Pauline.
<i>Huissiers d'Etat :</i>	Geinoz, Justin.
<i>Staatsweibel :</i>	Götschmann, Erwin.

---

**I. DIRECTION  
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES CULTES  
ERZIEHUNGS- UND KULTUSDIREKTION**

*Directeur* : Piller, Joseph, conseiller d'Etat.  
*Suppléant* : Weck, Bernard,  
*Chef de service* : Barbey, Firmin.  
*Secrétaires* : Fleury, Fernand.  
                   Joye, Joseph.  
*Chef de service de l'enseignement ménager* : Plancherel, Jeanne.

*Commission des études — Studienkommission*

*Président* : Le directeur de l'Instruction publique.

*Section française — Französische Abteilung*

*Membres* : Mgr Savoy, Hubert, R<sup>me</sup> Prévôt — Castella,  
 Gaston, professeur à l'Université, Fribourg — Daguët, Léon,  
 directeur, Fribourg — . . . . .

*Section allemande — Deutsche Abteilung*

*Membres* : Emmenegger, Pius, sup. du Séminaire —  
 Weber, Léonard, professeur à l'Université, Fribourg.

*Section technique — Technische Abteilung*

*Membres* : Bays, Séverin, professeur à l'Université, Fri-  
 bourg — Renevey, Louis, préfet, Fribourg.

*Section de Morat — Abteilung Murten*

*Vice-président* : Meyer, Jacob, préfet, Morat — Rowedder,  
 Fritz, directeur, Chiètres — von Känel, Maurice, pasteur,  
 Morat — Häusler, Max, directeur, à Fribourg — Dintheer,  
 Charles, pasteur, Môtier. — *Secrétaire* : Gutknecht, Ernest,  
 inspecteur, Morat.

**ENSEIGNEMENT — ERZIEHUNGSWESEN  
INSTRUCTION SUPÉRIEURE  
HÖHERER UNTERRICHT**

**Université de Fribourg — Universität**

*Recteur* : van den Oudenrijn, Marc-Ant.  
*Vice-Recteur* : Weber, Leonard.  
*Doyen de la Faculté de théologie* : Berutti, Cristoforo.  
*Doyen de la Faculté de droit* : Oswald, Wilhelm.  
*Doyen de la Faculté des lettres* : Oehl, Wilhelm.  
*Doyen de la Faculté des sciences* : Kälin, Joseph.  
*Chancelier de l'Université* : Aepli, Hubert.  
*Secrétaire de Chancellerie* : Brulhart, Arthur.

*Professeurs — Lehrkörper*

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE - THEOLOGISCHE FAKULTÄT

- Allo, Bernard, professeur honoraire.  
 Mgr Beck, Joseph, » »  
 Manser, Gallus, » »  
 Berutti, Christophe. (Droit canon.)  
 Braun, François. (Exégèse du Nouveau Testament.)  
 Charrière, François, en congé. (Droit canon.)  
 Chevalier, Irénée. (Critériologie et théodicée; histoire de la philosophie ancienne.)  
 Cravatte, Baudouin, chargé de cours. (Histoire de l'Eglise.)  
 Emmenegger, Pius. (Catéchétique.)  
 Gigon, André. (Dogmatique positive.)  
 Häfele, Gallus. (Apologétique.)  
 Hofmann, Heinrich. (Dogmatique spéculative.)  
 de Hornstein, Xavier. (Théologie pastorale.)  
 Lavaud, Benoît. (Morale pratique.)  
 Löhr, Gabriel. (Histoire de l'Eglise.)  
 de Menasce, Pierre. (Histoire des religions, missiologie.)  
 Morard, Meinrad, en congé. (Critériologie; histoire de la philosophie grecque.)  
 Van den Oudenrijn, Marc-Antoine. (Exégèse de l'Ancien Testament.)  
 Perler, Othmar. (Patrologie et archéologie chrétienne.)  
 Ramirez, Santiago. (Morale spéculative.)  
 Vicaire, Marie-Humbert, en congé. (Histoire de l'Eglise.)  
 Wyser, Paul. (Philosophie.)

## FACULTÉ DE DROIT - JURISTISCHE FAKULTÄT

- Lampert, Ulrich, professeur honoraire.  
 Turmann, Max, » »  
 Aeby, Pierre. (Droit civil suisse.)  
 Bongras, Eugène. (Economie politique et science financière.)  
 Comte, Louis. (Médecine légale.)  
 Favre, Antoine. (Droit pénal, procédure pénale, droit international public, poursuites pour dettes et faillites.)  
 Gutzwiller, Max. (Droit romain; droit international privé et comparé.)  
 Legras, Henri. (Droit civil français et droit romain.)  
 Liesker, Gerhard-Johann. (Economie politique.)  
 Lorenz, Jacob. (Problèmes suisses d'économie politique appliquée.)  
 Manser, Jean-Baptiste. (Psychiatrie légale.)  
 Oswald, Wilhelm. (Droit public et philosophie du droit.)  
 von Overbeck, Alfred. (Droit pénal, procédure civile et pénale.)  
 Schorer, Jean. (Statistique et science financière.)  
 Schwarzfischer, Joseph. (Economie privée.)  
 Siegwart, Alfred. (Droit civil suisse et cantonal.)  
 Steiner, Ernest, chargé de cours. (Procédure civile fédérale et cantonale.)  
 Trezzini, Célestin. (Droit ecclésiastique et Droit naturel.)

## FACULTÉ DES LETTRES - PHILOSOPHISCHE FAKULTÄT

- Max, prince de Saxe, professeur honoraire.  
 Aebischer, Paul, privat-docent. (Philologie romane.)  
 Arcari, Paolo. (Littérature italienne.)  
 Bady, René. (Littérature française.)  
 Barrault, Serge. (Histoire ancienne et médiévale.)  
 Benett, Francis. (Littérature anglaise.)  
 Bovy, Adrien, chargé de cours (Histoire de l'art.)  
 Brenn, Franz, chargé de cours. (Science et hist. de la musique.)  
 Castella, Gaston. (Histoire suisse; histoire générale moderne.)  
 Contini, Gianfranco. (Langue et littérature romanes.)  
 Cros, Edouard. (Langues et littératures slaves.)  
 Duesberg, Hilaire, chargé de cours. (Orientalisme.)  
 Dupraz, Laure, chargée de cours. (Pédagogie.)  
 Foerster, Hans. (Paléographie, diplomatique.)  
 Gigon, Olof (Philologie et archéologie classiques.)  
 Giraud, Victor, en congé. (Littérature française.)  
 Henzen, Walter, privat-docent. (Philologie germanique.)  
 de Munnynck, Marc. (Cosmologie et psychologie.)  
 Newald, Richard. (Littérature allemande moderne.)  
 Obermaier, Hugo. (Préhistoire.)  
 Oehl, Wilhelm. (Philologie germanique.)  
 Penido, Maurillo, privat-docent. (Philosophie contemporaine.)  
 de Plinval, Georges. (Philologie classique.)  
 Pobé, Marcel, privat-docent. (Littérature comparée.)  
 Reiners, Heribert. (Histoire de l'art.)  
 Reynold, Gonzague. (Histoire de la civilisation et histoire littéraire de la Suisse romande.)  
 Rohner, Antoine. (Phil. morale, histoire de la phil. moderne.)  
 Schächer, Erembert, priv.-doc. (Langue, littérature grecques.)  
 Schmidt, P. W. (Ethnologie.)  
 Spieler, Joseph. (Pédagogie curative.)  
 Vasella, Oscar. (Histoire suisse.)  
 Vonlanthen, Ad., chargé de cours. (Pédagogie gymnasiale.)
- |                   |   |                                  |
|-------------------|---|----------------------------------|
| <i>Lecteurs :</i> | } | Lombriser, Joseph. (Allemand.)   |
|                   |   | Benett, Francis. (Anglais.)      |
|                   |   | Wüest, Hugo. (Latin.)            |
|                   |   | Laini, Giovanni. (Italien.)      |
|                   |   | Sugranyes de Franch. (Espagnol.) |
| <i>Lektoren :</i> | } | Schächer, Erembert. (Grec.)      |

## INSTITUT DE FRANÇAIS MODERNE

- Directeur :* Bady, René.  
*Corps enseignant :* Aebischer, Barrault, Benett, Cherix,  
 M<sup>lle</sup> Perrier.  
*Secrétaire :* Cherix, Robert.

## BÂTIMENTS DE MISÉRICORDE:

- Concierge et bedeau :* Kessler, Vincent.  
*Chauffeur-mécanicien :* Mulhauser, Henri.

FACULTÉ DES SCIENCES  
 NATURWISSENSCHAFTLICHE FAKULTÄT

Dhéré, Charles, professeur honoraire.  
 Girard, Raymond, professeur honoraire.  
 Joye, Paul, professeur honoraire.  
 Bays, Séverin. (Mathématiques pures.)  
 Blum, Gebhard. (Botanique.)  
 Brasey, Edmond, privat-docent. (Physique.)  
 Chardonnens, Louis. (Chimie physique et analytique.)  
 Coulouma, Pierre. (Anatomie normale.)  
 Dessauer, Friedrich. (Physique.)  
 Diesbach, Henri. (Chimie inorganique et organique.)  
 Girardin, Paul. (Géographie physique et géographie appliquée.)  
 Kálin, Joseph. (Zoologie, anatomie comparée et anthropologie.)  
 Lambossy, Paul, privat-docent. (Mathématiques.)  
 Müller, Aloys. (Physiologie-physique.)  
 Pfluger, Albert. (Mathématiques appliquées et physique mathématique.)  
 Schuler, Werner (Chimie physiologique.)  
 Tercier, Jean. (Géologie et paléontologie.)  
 Tonutti, Emil, prof. titul. et chef des travaux histologiques.  
 Ursprung, Alfred. (Botanique.)  
 Weber, Léonard. (Minéralogie et pétrographie.)

*Lecteurs* : Gerber, Paul. (Géométrie pratique et géodésie.) —  
 Büchi, Othmar. (Muséologie.)

*Cours didactiques* : Blum, Gebhard — Dupraz, Laure —  
 Halbig, Paul, chargé de cours.

*Assistants* : Saxer, Léonard — de Weck Marguerite-Marie —  
 Lœbenstein, Annie — Würmli, Albert — Aeschbach, Jean —  
 Wiederkehr, Franz — Buchs, Max — Perriard, Charles —  
 de Diesbach, Serge — Mivelaz, Louis — Hardung, Victor —  
 Favre, François — Güntert, Jean — Laszt, Ladislas —  
 Pittet, Nelly — Suter, Hans — Dupont, Joseph — Bauer,  
 Joseph.

*Appariteurs* : Binz, Gaspard — Bovey, Louis — Dénervaud,  
 Pierre — Dougoud, François — Lugin, Edouard — Dou-  
 goud, Armand — Michaud, François — Gross, Louis — Rene-  
 vey, Charles — Maillard, Jules — Helbling, Ernest

*Jardinier du jardin botanique* : Bavaud, Joseph.

*Concierge (à Pérolles)* : Jonin, Alphonse.

**Bibliothèque cantonale et universitaire**  
**Kantons- und Universitätsbibliothek**

a) *Commission — Kommission*

*Président* : Esseiva, François — *Membres* : Bongras, Eu-  
 gène — Contini, Gianfranco — Häfele, Gallus, professeurs  
 à l'Université.

b) *Personnel — Personal*

<i>Directeur :</i>	Esseiva, François.
<i>Sous-bibliothécaire :</i>	Dietrich, Joseph.
<i>Aides-bibliothécaires :</i>	Longchamp, Julien. Sattler, Paul. Stajessi, Mathilde. Meyer, Lucienne. Rüegg, Ferdinand. Weck, Jean.
<i>Adjoint :</i>	Clément, Henri.
<i>Concierge :</i>	

**Collège St-Michel — Kollegium St. Michael**

<i>Recteur honoraire :</i>	Mgr Savoy, Hubert, Révérendissime Prévôt.
<i>Préfet honoraire de l'Intern. :</i>	Mgr Pasquier, Joseph, Doyen du Chapitre de St-Nicolas.
<i>Recteur :</i>	Pittet, Armand.
<i>Préfet du Collège :</i>	Pillonel, Marcel.
<i>Préfet de l'Intern. St-Michel :</i>	Delamadeleine, Charles.
<i>» du Pens. P. Girard :</i>	Geser, Gallus.
<i>Préfet de l'Internat ad intérim :</i>	Pflug, Gérard.
<i>Vice-préfet du Pens. P. Girard :</i>	Stalder, Erasme.
<i>Préfet de la Villa St-Jean :</i>	Ehrburger, Marcel.
<i>Secrétaire :</i>	Bianchi, Lino.
<i>Surveillant :</i>	Wicky, Hans.

## I. COURS ACADÉMIQUES DU LYCÉE — LYZEUM

Philosophie et apologétique.	} Morard, Meinrad. Gremaud, Joseph.
Esthétique et hist. de l'art.	
Littérature française.	Moulet, Maurice.
Littérature allemande.	Dutoit, Ernest. Vonlanthen, Adolphe.
Langue latine.	} Dutoit, Ernest. Pittet, Armand. Rohrbasser, Anton.
Langue grecque.	
Histoire.	} Dutoit, Ernest. Rohrbasser, Anton. Jordan, Joseph.
Langue allemande.	
Langue française.	} Lombriser, Joseph. Bielmann, Joseph.
Langue et littér. italiennes.	
Langue anglaise.	Bonfils, Yves.
Mathématiques, comptabilité	Eisenring, Albert.
Géographie physique.	Descloux, Louis.
Physique et chimie.	Bell, Ernest.
Laboratoire.	} Michel, Ernest.
Histoire naturelle.	
Culture physique.	Chatton, Max. Dousse, Jean.



## 2. GYMNASSE FRANÇAIS — FRANZÖSISCHES GYMNASIUM

6 <sup>me</sup> classe.	{ Cantin, Edouard.
5 <sup>me</sup> »	{ Gachet, Joseph.
4 <sup>me</sup> »	{ Rossel, Etienne.
3 <sup>me</sup> »	{ Marmy, Emile.
2 <sup>me</sup> »	{ Carrier, Fernand.
1 <sup>re</sup> »	{ Longchamp, François.
Religion.	{ Ducotterd, Conrad.
Histoire.	{ Morand, Elie.
	{ Jordan, Joseph.
	{ Descloux, Louis.
Mathématiques.	{ Chatton, Max.
	{ Schweizer, Henry.
	{ Vonlanthen, Edouard.
	{ Pillonel, Marcel.
Langue française.	{ Bise, Gabriel.
	{ Wiest, Alfred.
	{ Rossetti, Georges.
	{ Currat, Joseph.
	{ Strub, Marcel.
Langue latine.	{ Morand, Elie.
	{ Currat, Joseph.
	{ Michaud, Irénée.
Langue grecque.	{ Pittet, Armand.
	{ Monnard, Romain.
	{ Lombriser, Joseph.
	{ Biemann, Joseph.
Langue allemande.	{ Grossrieder, Hans.
	{ Iserland, Otto.
	{ Eisenring, Albert.
Langue italienne.	{ Laini, Giovanni.
Langue anglaise.	{ Eisenring, Albert.
Dessin.	{ Reichlen, Eugène.
	{ Rossel, Etienne.
Géographie.	{ Bell, Ernest.
	{ Both, Casimir.
Histoire naturelle.	{ Chatton, Max.
Gymnastique.	{ Dousse, Jean.
	{ Macheret, André.

## 3. GYMNASSE ALLEMAND — DEUTSCHES GYMNASIUM

6 <sup>me</sup> classe.	{ Rohrbasser, Anton.
5 <sup>me</sup> »	{ Geser, P. Gallus.
4 <sup>me</sup> »	{ Scherwey, Johann.
3 <sup>me</sup> »	{ Schwarzwälder, P. Valentin.
2 <sup>me</sup> »	{ Pauchard, P. Anselme.
1 <sup>re</sup> »	{ Steiner, P. Béat.
Mathématiques.	{ Hug, Albert.
	{ Vonlanthen, Edouard.

Géographie.	Tschan, P. Ange.
Histoire.	Lombriser, Jos.
Langue française.	{ Clerc, Albert.
	{ Bonfils, Yves.
Langue grecque.	Wuest, Hugo.
Histoire naturelle.	Büchi, Othmar.
Dessin.	Reichlen, Eugène.
Gymnastique.	{ Dousse, Jean.
	{ Macheret, André.

## 4. ÉCOLE COMMERCIALE — HANDELSSCHULE

Sciences commerciales.	{ Devevey, Hubert.
	{ Gottrau, Paul.
	{ Bianchi, Lino.
	{ Schweizer, Henry.
Langue française.	{ Wiest, Alfred.
	{ Clerc, Albert.
	{ Monnard, Romain.
	{ Bise, Gabriel.
	{ Both, Casimir.
Littérature française.	{ Gachet, Joseph.
	{ Pillonel, Marcel.
	{ Henzen, Walter.
Langue et littérature allemandes.	{ Bielmann, Joseph.
	{ Grossrieder, Johann.
	{ Wuest, Hugo.
Langue et littér. italiennes.	Laini, Giovanni.
Langue anglaise.	Iserland, Otto.
Religion.	{ Jambé, R.
	{ Moullet, P. Maurice.
	{ Tschan, P. Ange.
Physique et mathématiques.	{ Gottrau, Paul.
	{ Weck, Edouard.
	{ Vonlanthen, Edouard.
Philosophie.	Jambé, Rodolphe.
Géographie.	Bell, Ernest.
Economie politique.	Bianchi, Lino.
Droit commercial.	Hartmann, Henri.
Chimie et vérification des marchandises.	Weck, Edouard.
Histoire.	{ Bonfils, Yves.
	{ Bise, Gabriel.
Sténo-dactylographie.	{ Ducry, Oscar.
	{ Annen, Jean.
Histoire naturelle.	Chatton, Max.
Géographie administrative.	Both, Casimir.
Dessin.	Reichlen, Eugène.
Gymnastique.	{ Dousse, Jean.
	{ Macheret, André.

## 5. SECTION TECHNIQUE — TECHNISCHE ABTEILUNG

Apologétique	Jambé, Rodolphe.
Mathématiques.	{ Weck, Alphonse.
	{ Weck, Edouard.
Mécanique.	Weck, Alphonse.
Géométrie descriptive.	Michel, Ernest.
Philosophie.	Jambé, Rodolphe.
Dessin technique.	{ Genoud, Aug.
	{ Brulhart, Hiram.

*Maîtres attachés à l'établissement — Hilfslehrer*

Instruction religieuse pour les élèves réformés.	Ellenberger, Wilhelm, pasteur.
	Zindel, Octave, pasteur.
Dessin artistique.	Ritter, Fernand-Louis.
Musique vocale.	{ Gogniat, Joseph.
	{ Gaimard, Louis.
	{ Rody, Auguste.
Musique instrumentale.	{ Sauteur, Louis. (Piano.)
	{ Stœcklin, Léon. (Violon.)
	{ Rody, Auguste. (Fanfare.)
Escrime.	Pally, Pius.
Préparateur.	Betticher, André.
Bedeau.	Neuhaus, Joseph.

**Lycée cantonal de jeunes filles**  
**Kantonales Mädchengymnasium**

*Comité d'études*: Mgr Beck, Joseph, directeur. — Emmenegger, Pius. — Ursprung, Alfred. — Weber, Léonard, professeurs à l'Université — . . . . .

*Corps enseignant*: M. l'abbé Borel, Georges — Dr Overney, Max, chanoine — R. P. Steiner, Patrick, O.S.B. — R. P. Tschudi, Raymond, O.S.B. (professeurs de religion) — R. P. Koller, Louis-Bernard, O.P. (prof. de philosophie) — M<sup>lle</sup> Castella, Hélène — M<sup>lle</sup> Savoy, Denise — Les rév. sœurs de la Ste Croix (Menzingen).

**Ecole supérieure de commerce pour jeunes filles**  
**Höhere Töchterhandelsschule**

*Directeur*: Aeby, Pierre, professeur à l'Université. — *Professeurs*: Siegwart, Alfred — Gottrau, Paul — Trezzini, Célestin — Morand, Elie — Devevey, Hubert — Evéquo, Adrien — Castella, Gaston — Renevey, Louis — Hug, Albert, — R. P. Chevalier, Irénée, O.P. — Bell, Ernest — Wiedmer, Julie — Mayer, Elisabeth — Grünfelder, Berthe — Stüdeli, Anna — Les Révérendes Sœurs Ursulines.

**Ecole normale d'Hauterive — Lehrerseminar Altenryf**

*Professeurs*: Bovet, Joseph — Kathriner, Léo — Overney, Auguste.

**Technicum (Ecole des arts et métiers)****Technikum-Gewerbeschule***Commission de surveillance**Aufsichtskommission*

*Président*: Le Directeur de l'Instruction publique. — *Membres*: Weber, Edmond, conseiller communal — Bardy, Henri, conseiller communal — Hermann, Théodore, conseiller communal — Joye, Paul, directeur — Clément, Jules, ingénieur — Lateltin, Edmond, intendant des bâtiments, Fribourg — Dumas, Fernand, architecte, Romont — *Secrétaire*: Gremaud, Emile, ancien chef de service, Fribourg.

*Personnel enseignant — Lehrkörper*

*Directeur*: Barbey, Léon. — *Secrétaire*: Castella, Ernest. — *Comptable*: Chavaillaz, Canisius. — *Aumônier et directeur de l'internat*: Schneuwly, Joseph. — *Professeurs*: Berchier, Jean — Berther, Jean — Brasey, Edmond — Cattani, Oscar — Delley, Edmond — Gerber, Paul — Lambosy, Paul — Lang, Ernest — Robert, Henri — Troller, Joseph. — *Professeurs auxiliaires*: Briod, Jean — Cuony, Albert — Hæring, Fernand — Gicot, Henri — Aeby, Théo — Claraz, Antoine — Zindel, Octave. — *Chefs d'ateliers*: Blanc, Georges — Andrey, Charles.  
*Concierge*: Dafflon, Georges.

**Conservatoire de Musique (Académie de musique)****Musikkonservatorium***Conseil d'administration — Verwaltungsrat*

*Président*: Bovet, Joseph, prof., Fribourg. — *Membres*: Droux, Paul, anc. juge cant., Fribourg — Lombriser, Joseph, prof., Fribourg — Aeby, Pierre, prof., Fribourg — Vonderweid, Paul, rév. curé, Fribourg — Ryncki, Paul, médecin, Fribourg — Lipp, Louis, Fribourg — Helfer, Max, Fribourg.

*Directeur*: Gogniat, Joseph, Fribourg.

*Comité des professeurs — Lehrkörper*

Gogniat, Joseph — Lombriser-Stœcklin, M<sup>me</sup> — Bovet, Joseph — Brulhart, Lydie — Hegetschweiler, Rodolphe — Stœcklin, Léon — Lombriser, Francis — Kathriner, Léon — Rody, Auguste — Canivez, Georges — Python, Marcel — Gaimard, Louis — Schmidt, Ernest — Meyer, Graziella — Stierlin-Vallon, Marguerite — Robert, Paul — Sauter, Louis — Menétrey-Frossard, Jane.

**Ecole secondaire professionnelle de la ville de Fribourg****Sekundarschule der Stadt Freiburg**

*Directeur*: Spicher, Armand. — *Professeurs*: Vonderweid, Paul (religion) — Caille, Fernand — Plancherel, Louis —

Cathomen, Adolphe — Zollet, Pius — Progin, Raymond — Aebischer, Jean — Duruz, Georges — Descloux, Léon — Repond, Alfred — Zindel, Octave.

**Ecole secondaire de jeunes filles de la ville de Fribourg**  
**Mädchensekunderschule der Stadt Freiburg**

*Directrice*: Dupraz, Laure. — *Secrétaire-économe*: Gicot Germaine. — SECTION D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL: Marmier, Henri; Zurkinden, Joseph (religion) — Perrier, Germaine — Niquille, Marie — Pilloud, Julia — Kaiser, Louise — Hug, Anna (mathématiques et sciences) — Weck, Alphonse (physique) — Gicot, Germaine (allemand) — Tercier, Jeanne (sténographie et dactylographie) — Meyer, Graziella (chant) — Garreau, Lucienne (gymnastique) — Rio, Rina (dessin) — Pilloud, Hélène — Oberson, Agnès — Schouwey, Rosa — Ellenberger, Wilhelm et Zindel Octave (religion réformée).

SECTION PROFESSIONNELLE: *Cours de coupe et confection*: Neumeyer, Marie — Layaz, Marie. — *Ecole de lingerie*: Torche, Hélène. — *Ecole de cuisine*: Nouveau, Simone — Galley, Marguerite — Berset, Marie-Thérèse.

**Ecole secondaire de Tavel — Sekunderschule Tafers**

*Directeur*: Perler, Paul. — *Professeurs*: Thurler, Léonard — Rappo, Bernard.

**Ecole secondaire de Bulle — Sekunderschule Boll**

*Directeur*: Demierre, Marcel. — *Professeurs*: Barras, André — Borcard, Alexandre — Corboz, André — Schouwey, Basile.

**Ecole secondaire de Morat — Sekunderschule Murten**

*Directeur*: von Känel, Maurice. — *Professeurs*: von Känel, Maurice — Thiébaud-Vœgtlin, Louis — Flückiger, Ernest — Fürst, Fritz — Helfer, Hans — Zehnder, Emile — Graf, Otto. — *Maître spécial*: Lorf, Fritz.

**Ecole secondaire de Chiètres — Sekunderschule Kerzers**

*Directeur*: Rowedder, Fritz. — *Professeur*: Hänni, Auguste.

**Ecole secondaire de la Glâne — Sekunderschule der Glane**

*Directeur*: Roulin, Maurice. — *Professeurs*: Pasquier, Léon (religion) — Chatton, Auguste — Oberson, Octave — Parmentier, Gaston — Page, Louis — Vermot, Jean.

**Ecole secondaire des jeunes filles de la Glâne**  
**Mädchensekunderschule der Glane**

*Institutrice*: Buob, M.-Valentine, institutrice.

**Ecole secondaire de la Broye — Sekunderschule der Broye**

*Directeur*: Maudonnet, Jules. — *Professeurs*: Loup, Robert — Plancherel, Hilaire — Brodard, François-Xavier.

**Ecole secondaire de la Veveyse  
Sekundarschule des Vivisbachbezirkes**

*Directeur et professeur: Sudan, Louis.*

*Directeur de l'école latine et professeur: Vienne, André.*

**Inspecteurs scolaires — Schulinspektoren**

*Ecoles secondaires: Barbey, Firmin, chef de service, Fribourg.*

*Ecoles primaires:*

1 <sup>er</sup> arrondissement:	»	Schönenberger, Fridolin, Fribourg.
2 <sup>me</sup>	»	Rosset, Arthur, Fribourg.
3 <sup>me</sup>	»	Schuwey, Aloys, Fribourg.
4 <sup>me</sup>	»	Berset, Marcellin, Fribourg.
5 <sup>me</sup>	»	Maillard, Louis, Bulle.
6 <sup>me</sup>	»	Gutknecht, Ernest, Morat.
7 <sup>me</sup>	»	Crausaz, Joseph, Lussy.
8 <sup>me</sup>	»	Crausaz, Léon, Estavayer-le-Lac.
9 <sup>me</sup>	»	Barbey, Jules, Vuadens.

**Inspectrices des écoles ménagères et de l'enseignement  
des ouvrages manuels**

**Inspektorinnen für Haushaltungsschulen und  
für Handarbeitsunterricht**

1 <sup>er</sup> arrondissement:	»	Dessonnaz, Marie, Fribourg.
2 <sup>me</sup>	»	Schärly, Hélène, Fribourg.
3 <sup>me</sup>	»	Grand, Maria, Romont.

**Ecoles régionales — Regionalschulen**

<b>Alterswil:</b>	<i>Lehrer:</i>	Bertschy, Albin.
<b>Attalens:</b>	<i>Maître:</i>	Castella, Augustin.
<b>Courtion:</b>	<i>Maître:</i>	Bossel, Albert.
<b>Domdidier:</b>	<i>Maître:</i>	Collomb, Marcel.
<b>Düdingen:</b>	<i>Lehrer:</i>	Aeby, Peter.
<b>Giffers:</b>	<i>Lehrer:</i>	Hayoz, Joseph.
<b>Gruyères:</b>	<i>Maître:</i>	Dessarzin, Léon.
<b>Gurmels:</b>	<i>Lehrer:</i>	Kolly, Aloys.
<b>Plaffeyen:</b>	<i>Lehrer:</i>	Meuwly, Rudolf.
<b>Ueberstorf:</b>	<i>Lehrer:</i>	Bächler, Felix.

**Instituteurs, institutrices et maîtresses d'ouvrages  
Lehrer und Lehrerinnen, Lehrerinnen für Handarbeit**

(Les chiffres marqués devant les localités sont les n<sup>os</sup> des arrondissements scolaires.)

Les maîtresses d'ouvrages sont indiquées en caractère italique.)

(Die Schulkreise sind numeriert. Die Handarbeitslehrerinnen sind durch Kursiv gekennzeichnet.)

*District de la Sarine — Saanebezirk*

IV ARCONCIEL: Rouiller, Florian; Vuillemez, Amédée; Gummy, Marie-Justine.

II AUTAFOND: Frésey, Auguste; *Bapst, Albertine.*

IV AUTIGNY: Michel, Joseph; Zimmermann, Jeanne-Louise; Marro, Marie.

IV AVRY-S.-MATRAN: Goumaz, René; *Ruffieux, Lucie.*

II BELFAUX: Bertschy, Joseph; Corboud, Emélie; Schouwey, M.-Jolaine.

IV BONNEFONTAINE: Rossier, Raymond; Piller, Thérèse.

IV CHÉNENS: Terrapon, Victor; Nicolet, Marie-Louise.

II CORMINBŒUF: Goumaz, Gérard; Bapst, Antonie.

IV CORPATAUX: Pillonel, Robert; Moret, M.-Thérèse.

IV CORSEREY: Maradan, Ernest; *Vuarnoz, Louisa.*

IV COTTENS: Rey, Louis; Perriard, Anne-Louise; Gillard, Laurette.

II CUTTERWYL: Fragnière, Pierre; *Rohrbasser, Anna.*

IV ECUVILLEN: Zamofing, Benjamin; Bidal, Léonie; Bugnon, Jeanne.

IV EPEDES: Baillif, Max; Biolley, Adrienne; Seydoux, Nicoline; Bersier, Violette.

IV ESSERT: Arczinski, Bernard; *Bongard, Eugénie.*

IV ESTAVAYER-LE-GIBLOUX: Brunisholz, Marcel; Longchamp, L.-Agathe; Ulrich, M.-Rosine.

IV FARVAGNY: Rey, Louis; Renevey, Anne-Marguerite; Hegglin, Marie; Tschann, M.-Antoinette.

VI FERPICLOZ (fr. Sch.): Herren, Walter; *Sahli, Marie.*

II FRIBOURG (*Auge*), (cl. fr.): Schorro, Emile; Blanc, Madeleine; Magnin, Emma; Stajessi, Agnès. (*Bourg*): Musy, Irénée; Brunisholz, Maxime; Coquoz, Eugène; Ruffieux, Louis; Winckler, Josy; Hayoz, Zélie; Gendre, Céline; Ruffieux, Charlotte; Castella, M.-Thérèse. (*Neuveville*): Nydegger, Robert; Sudan, Cyprien; Jordan, Emma; Schorro, Edith; Mettraux, Joséphine; Seilaz, Juliette. (*Places*): Piller, Oscar; Dessibourg, Julien; Mossu, Paul; Verdon, Louis; Jaquet, Henri; Schnarenberger, Henri; Savoy, Esther; Piccand, Emerita; Vacheron, Marcelle; Stajessi, Bertha; Alber, Marguerite; Bochud, Julie; Gremaud, Pauline; Schorderet, Madeleine; Moosbrugger, Jeanne; Magnin, Germaine; Ruffieux, Marie-Ange; Pamingle, Laure; Cherpit, Marie-Benoît.

I FRIBOURG: (cl. allem.): Roggo, Johann; Perler, Marcel; Zosso, Ida; Fontaine, Olga; Wicky, Thérèse; Poffet, Monique; Kumin, Johann; Annen, Hans; Birbaum Joseph; Huber, Joséphine; Nonnast, Marie; Hæring, Sophie; Daguét, Marie-Louise.

VI FRIBOURG (fr. öff. Sch.): Helfer, Hedwige; Blaser, Maria; Gerber, Germaine; Lehmann, Hans; Schmid, Gotthold; Hertig, Edouard; Helfer, Max; . . . . . ; *Stauffer, Rosa.*

II GIVISIEZ: Burgy, Gérard; *Page, Bertha.*

II GRANGES-PACCOT: Jaquet, Fernand; *Page, Bertha.*

II GROLLEY: Moret, Casimir; Ruffieux, Alice.

II LA CORBAZ: Page, Henri; *Stalder, Marie.*

IV LENTIGNY: Ridoux, Fortuné; Demierre, Bernadette.

II LOSSY: Bavaud, Jonas; *Stalder, Marie.*

- IV MAGNEDENS: Esseiva, Albert; *Chenaux, Agathe*.  
 IV MARLY: Fragnière, Louis; Tinguely, Gustave; Haas, Christiane; Panchaud, Emmanuelle; Gremaud, M.-Edith.  
 II MATRAN: Brodard, Aloys; *Bochud, Cécile*.  
 IV NEYRUZ: Chardonens, Jules; Gillard, Marie-Rose; Donzallaz, Blandine.  
 IV NORÉAZ: Charrière, François; Dessarzin, Elisa; Humbert, M.-Louise.  
 IV ONNENS: Barras, Jean; Mühlebach, Angèle.  
 IV PONTAUX: Chassot, René; Molleyres, Agnès.  
 IV POSAT: Thorimbert, Marie-Antoinette.  
 IV POSIEUX: Chassot, Joseph; *Bochud, Cécile*.  
 IV PRAROMAN: Rossier, Léon; Poignant, Jeanne-Hermine; Livergnage, Nathalie.  
 IV PREZ-V.-NORÉAZ: Bonfils, Isidore; Nicolet, Jeanne; Vez, Thérèse.  
 IV ROSENS: Moullet, Louis; Carrel, Gabrielle.  
 IV RUEYRES-ST-LAURENT: Cuony, Marc.  
 IV TREYVAUX: Macheret, Henri; Huguenot, Victor; Schouwey, Jean-Bosco; Nigg, Lifarda; Grossrieder, Caroline.  
 IV VILLARLOD: Rey, Maurice; *Bachmann, Blandine*.  
 IV VILLARSEL-LE-GIBLOUX: Zurich, Robert.  
 II VILLARS-S.-GLANE: Thierrin, Florian; Barras, Jeanne; Thurler, Hélène.  
 IV VUISTERNENS-EN-OGOZ: Dévaud, Marcel; Sepibus, Solange; Joye, Marie-Félix.  
 IV ZÉNAUVA: Genoud, Paul; Maillard, Colette.

*District de la Singine. — Sensebezirk*

- III ALTERSWIL: Schaller, Meinrad; Wäber, Wilhelma; Bollhalder, Amantina; Pfau, Felicitas; Hügli, Epiphania.  
 VI BENNEWIL: (fr. öff. Sch.): Mäder, Alfred; Zwahlen, Lydia; *Burri, Rosa*.  
 VI BERG (fr. öff. Sch.): Fasnacht, Marcel; Beyeler, Jeanne; *Fasnacht, Johanna*.  
 III BÖSINGEN: Schneuwly, Nicolas; Wäber, Othmar; Hagen, Walburgis; Leutenegger, Iniga; Engeler, Paulina; Weisen, Théodora.  
 III BRÜNSRIED: Brügger, Isidore; Zbinden, Agnès; *Zbinden, Agnès*.  
 III DÜDINGEN: Schuwey, Oswald; Schafer, Siegfried; Felder, Emile; Stritt, Max; Russi, M.-Adelrika; Meienberg, Notburgis; Aufdermauer, Agatha; Bengeser, Honesta; Furter, Antolina; Rast, M.-Concepta; Aeby, M.-Natalia; Hasler, Hélène.  
 VI FÉNDRINGEN (fr. öff. Sch.): Gerber, Albert; *Rentsch, Alice*.  
 VI FLAMATT (fr. öff. Sch.): Bärtschi, Hans; Helfer, Eugen; Häslar, Elisabeth; *Gilgen, Marie*.  
 III GIFFERS: Kolly, Germain; Ziegler, Gerberga; David, M.-Aegidia; Z'graggen, Eulalia; Willa, M.-Andrea.



III HEITENRIED: Schneuwly, Félix; Aebischer, Joseph; Brülisauer, Pia; Bachmann, M.-Georgia; Jörg, M.-Emerita.

VI HEITENRIED (fr. öff. Sch.): Lötscher, Antoine; *Gilgen, Marie*.

VI KESSIBRUNNHOLZ (fr. öff. Sch.): Schieb, Jules; Ruf, Edith.

VI OBERMETTLEN: (fr. öff. Sch.) Herren, Werner; *Gilgen, Marie*.

III PLAFFEYEN: Gugler, Alphonse; Mulhauser, Firmin; Rappo, Antoine; Leutenegger, Friedwinda; Tönz, Engelhelma; Bächler, Holda; Grünenfelder, Ernestina; Zoller, Charlotta.

III PLAFFEYEN, LICHTENA: Julmy, Anton; Corpataux, Marie; *Corpataux, Marie*.

III PLASSELB: Corpataux, Eugène; Bauer, Fulgentia; Hauser, M.-Fidelis.

III RECHTHALTEN: Zbinden, Félix; Schneider, Félix; Anderau, Victoria; Vonlanthen, Herberta; Egloff, Antoniella; Düring, Editha.

VI RECHTHALTEN (fr. öff. Sch.): Forster, Albert; Forster, Lydia; Wolf, Gertrud; *Hofstetter, Maria*.

III ST. ANTONI: Aerschmann, Peter; Stritt, Arnold; Sieber, M.-Eusebia; Vogler, Alwina; Elmer, Brigitta; Grossrieder, Lucina.

VI ST. ANTONI (fr. öff. Sch.): Spielhofer, Lydia.

III ST. SILVESTER: Peissard, Otto; Reichmuth, Leonora; Schöpfer, Adelindis; Schwitzer, M.-Elmar.

III ST. URSEN: Zosso, Ludgerus; Bächler, Adeline; *Stritt, Maria*.

III SCHMITTEN: Lehmann, Pius; Schafer, Joseph; Künzle, Priscilla; Baumgartner, Salutaris; Meile, Ermengardis; Schuwey, Hilda.

III TAFERS: Riedo, Daniel; Aebischer, Johann; Grossrieder, Célestine; Stärk, Prospera; Riedo, Antonia; Klaus, Philippa; Brulhart, Elisabeth; Walther, Ernestine.

III UEBERSTORF: Dillon, Marcel; Remy, Otto; Josuran, Venantia; List, Paula; Wæber, Larga; Jenni Bertellina; Schwabenthan, M.-Blanda.

III WÜNNEWIL: Brügger, Dominique; Tinguely, Victor; Dietrich, Anselma; Büttler, Klara; Kügler, Irmfrieda; Ackermann, Siegfraud.

III WÜNNEWIL-FLAMATT: Pürro, Adolphe; *Schneuwly, Regina*.

*District de la Gruyère — Greyerzbezirk*

V ALBEUVE: Michel, Justin; Boschung, Charlotte.

V LES SCIERNES D'ALBEUVE: Prat, Léontine.

IV AVRY-DEVANT-PONT: Sottaz, Albert; Joye, Marie-Bernard.

I JAUN-IM FANG: Aebischer Stephan; Hostenstein, Fides-Maria; Huber, Chantal; Buchs, Raymond; *Buchs, Philomène.*

V BOTTERENS: Pasquier, Louis; *Vaucher, Nelly.*

V BROC: Ecoffey, Henri; Galley, Victor; Vial, Vincent; Nissille, Julienne; Angéloz, Hedwige; Bosson, Hélène; Berger, Etienne.

V BULLE: Tinguely, Emile; Descloux, André; Ducarroz, Max; Desbiolles, Eugène; Pasquier, Lucette; Pasquier, Germaine; Remy, Madeleine; Pilloud, Béatrice; Glasson, Marie-Thérèse; Menoud, Marthe; Blanc, Elisabeth; Noël, Anne-Marie; Gobet, Ursule.

V CERNIAT: Dessibourg, Basile; Grandi, Antonie.

V CERNIAT-VALSAINTE: Robadey, Auguste; *Charrière Emma.*

V CHARMAY: Murith, Jean; Bertschy, Charles; Joillet, Fernande; Andrey, Gabrielle; Maillard, Emilie; Fleury, M.-Xavier.

V CHÂTEL-CRÉSUZ: Ruffieux, Camille; *Ruffieux, Léonie.*

V CORBIÈRES: Marchon, Francis; *Blanc, Yvonne.*

V ECHARLENS: Sudan, Joseph; Grandjean, Rosa.

V ENNEY: Ruffieux, Antoine; Modoux, Simone.

V ESTAVANNENS: Clerc, Henri; *Jaquet, Thérèse.*

V GRANDVILLARD: Andrey, Maxime; Pernet, Emerentienne; Frossard, Julie.

V GRUYÈRES: Robadey, Louis; Bersier, Paul; Cottet, Victoire; Gremaud, M.-Victorine; Chalton, M.-Bernadette.

IV GUMEFENS: Sansonnens, André; *Meyer, Ida.*

V HAUTEVILLE: Fontaine, Clément; Plancherel, Esther.

V LA ROCHE: Terrapon, Louis; Sudan, Alfred; Gavillet, Blanche; Koller, M.-Rolande; Rey, Claudia.

V LA TOUR-DE-TRÈME: Descloux, Charles; Maillard, Henri; Favre, Simone; Gremion, Jeanne; Galley, Maxime.

V LE-PAQUIER: Moret, Oscar; Desbiolles, Hélène.

V LESSOC: Galley, Louis; *Fragnière, Delphine.*

V MARSENS: Chobaz, Alexis; Carrard, Félicite.

IX MAULES: Jaquet, Joseph; *Michel, Marie.*

V MONTBOVON: Thorimbert, Joseph; Bongard, Jeannie-Françoise; Raboud, Julia.

V MORLON: Chavaillaz, François; Vuarnoz, Hyacinthe.

V NEIRIVUE: Luisoni, Joseph; *Broye, M.-Antoinette.*

V PONT-EN-OGOZ: Oberson, Paul; *Bertschy, Simone.*

V PONT-LA-VILLE: Ody, Auguste; Brunisholz, Marie.

V RIAZ: Vauthey, Gustave; Pittet, Jeanne; Jordan, Adèle.

IX ROMANENS: Grandjean, Etienne; *Charrière, Marie.*

IX RUEYRES-TREYFAYES: Ducrest, Joseph; *Overney, Jeanne.*

IX SÂLES: Gisler, Jules; Pamingle, Julienne.

V SORENS: Brulhart, Alphonse; Cretin, Alice; Mauron, Hortense.

IX VAULRUZ: Cardinaux, Robert; Morard, Claudine; Ruffieux, Yvette.

V VILLARS-S.-MONT: Vial, Félicien; *Fragnière, Delphine.*

V VILLARVOLARD: Bourqui, Ernest; *Repond, Emilie.*

IX VUADENS: Bugnon, Paul; Barbey, Louis; Macheret, Antide; Saunier, Jeanne-Henri; Nicolet, M.-Irène.

V VUIPPENS: Barbey, Jules; *Magnin, Thérèse.*

*District du Lac — Seebezirk*

VI AGRISWYL: Bosshard, Oscar; *Gaberell Louise.*

VI ALTAVILLA: Nyffenegger, Markus; *Hug, Rösly.*

II BARBERÈCHE: Blanc, Willy; Chéseaux, Gérard; Sallin, Marie-Léonide.

II BELLECHASSE: Savary, Paul.

VI BÜCHSLEN: Urfer, Walter; *Schwab, Anna.*

VI BURG: Hans, Robert; *Gaberell, Louise.*

III CORDAST: Dillon, Joseph; *Bürgy, Louise.*

II CORMÉROD: Bæriswyl, Odilon; *Humbert, Cécile.*

VI COURGEVAUX: Guillod, Ernest; Perrottet, Evelyne; *Wuillemin, Léa.*

VI COURLEVON: Eugster Fritz; *Wuillemin, Clara.*

VI CURNILLENS: Roubaty, Arthur; *Biolley, Alice.*

II COURTEPIN: Roulin, Paul; Brulhart, Germaine.

VI COURTEPIN: (fr. öff. Sch.): Stauffacher, Henri; Matter, Hanna; *Hug, Rösly.*

II COURTION: Clerc, Phocas; Bongard, Edith; Chappuis, Charlotte.

II CRESSIER-S.-MORAT: Pittet, André; Cardinaux, Madeleine.

VI FRÆSCHEL: Helfer, Franz; *Hofer, Marie.*

VI GALMIZ: Móri, Jacob; Probst, Berthe-Ida; *Probst, Berthe-Ida.*

VI GEMPENACH: Kramer, Ernest; *Schwab, Anna.*

III GURMELS: Auderset, Pius; Pürro, Emerana; Schafer, Valentina.

VI GURMELS (fr. öff. Sch.): Gaberell, Robert; Herbster, Charlotte; *Rentsch, Alice.*

III GUSCHELMUTH: Haymoz, Emile; *Mewly, Ida.*

VI JEUS: Scherzinger, Ernest; *Rentsch, Alice.*

VI KERZERS: Gutknecht, Emma; Schweingruber, Emma; Fasnacht, Alfred; Schwab, Gottlieb; Gutknecht, Ernest; Weber, Ernest; *Johner, Anna; Wasserfallen, Lina.*

III LIEBISTORF: Kuster, Joseph; Pürro, Hildegard; *Mewly, Ida.*

VI LURTIGEN: Fürst, Wilhelm; *Hug, Rösly.*

VI MEYRIEZ: L'Eplattenier, Alexandre; *Wuillemin, Léa.*

VI MONTILIER: Bandelier, Jean; *Gaberell Louise.*

VI MURTEN: Mesey, Marguerite; von Känel, Hilde; Herren, Fritz; Jacot, André; Hertig, Walther; Johner, Berthy; Auer, Hilde; Lerf, Fritz (gymnastique); *Pantillon, Lina; Pache, Liliane-Marguerite.*

- III MURTEN (libre public): Meyer, Aleydis; Deillon, Irma.  
 VI RIED: Fürst, Hans; Grau, Caroline; *Schwab, Anna.*  
 VI SALVENACH: Helfer, Rudolf; Benninger, Elisabeth;  
*Wieland, Pauline.*  
 VI ULMIZ: Küng, Hermann; Stocker, Heidi; *Gaberell, Luise.*  
 II VILLAREPOS: Bächler, Séraphin; Dupasquier, Hortense.  
 VI VULLY-LE-BAS, SUGIEZ: Javet, André. — PRAZ: Lini-  
 ger, Yvonne. — NANT: Derron, Samuel; *Kallenrieder, Emilie.*  
 VI VULLY-LE-HAUT, LUGNORRE: Etter, Louis; Noyer,  
 Violette. — MÔTIER: Javet, Henri-Emile.  
 III WALLENBUCH: Buntschu, Louise.  
 II WALLENRIED: Marro, Philémon; *Biolley, Alice.*

*District de la Glâne. — Glanebezirk*

- VII AUBORANGES: Renevey, Arthur; *Ducrest, Marie.*  
 VII BERLENS: Bays, Germain; *Python, Cécile.*  
 VII BILLENS: Rotzetter, Pierre; Knubel, Fernande.  
 VII BLESSENS: Dupont, Aloys; *Monney, Maria.*  
 VII CHAPELLE-GILLARENS: Rossier, Léon; Monney, Alice.  
 VII CHÂTELARD: Bord, Ernest; Thorimbert, Lucie.  
 VII CHATONNAYE: Ducrest, Marcel; Biétry, Monique.  
 VII CHAVANNES-LES-FORTS: Descloux, Robert; Chassot,  
 M.-Thérèse.  
 VII CHAVANNES-SOUS-ORSONNENS: Rotzetter, Joseph; *Ri-  
 choz, Yvonne.*  
 VII ECUBLENS: Berset, Léon; *Monney, Maria.*  
 VII ESMONTS: Monnard, Edmond; *Pasquier, Anna.*  
 VII ESTÉVENENS: Descloux, Max; *Ecoffey, Gisèle.*  
 VII GRANGETTES: Gisler, Robert; *Perroud-Python, Emma.*  
 VII HENNENS: Bugnon, Louis; *Bourqui, M.-Louise.*  
 VII LA JOUX: Cuony, Jean; Pittet, Rosalie.  
 VII Le SAULGY: Clerc, Marguerite.  
 VII LES ECASSEYS: Rossier, Raymond; *Surchat, Marie.*  
 VII LES GLÂNES: Gumy, Rosalie.  
 VII LIEFFRENS: Roggo, Louis; *Dumas, Marie.*  
 VII LUSSY: Chardonnens, Ernest; Margueron, Margue-  
 rite.  
 VII MASSONNENS: Abriel, Joseph; Stucky, Marcelle.  
 VII MÉZIÈRES: Bays, Léon; Francey, Colette.  
 VII MIDDES: Dubey, Henri; Rigolet, Marie-Louise.  
 VII MONTET: Bovet, Raymond; *Pasquier, Anna.*  
 VII MOSSEL: Brasey, Jean; *Dénervaud, Marie-Jeanne.*  
 VII ORSONNENS: Hemmer, François; Schaller, Brigitte;  
 Gross, Marie-Jeanne.  
 VII PREZ-VERS-SIVIRIEZ: Vaucher, Marius; Brasey, M.-  
 Canisius.  
 VII PROMASENS: Mauron, Fernand; *Jaquier, Maria.*

VII ROMONT: Grandjean, Joseph; Schouwey, Athanase; Pasquier, Marcel; Carrard, Marthe; Schmoutz, Marie; Aubert, Charlotte; Gilland, Isidorine; Chatton, M.-Louise; Baillif, J. Chantal.

VII RUE: Surchat, Alfred; Goumaz, Anne-Marie.

VII SIVIRIEZ: Philot, Julien; Perroud, Louise; Surchat, M.-Lucie.

VII SOMMENTIER: Ducrot, André; Chatton, Gabrielle.

VII TORNÉ-LE-GRAND: Bersier, Jules; Bidal, Eugénie.

VII URSY: Rey, Arthur; *Pasquier, Anna.*

VII VAUDERENS: Pasquier, Louis; Steinauer, Lucie.

VII VILLARABOUD: Carrel, Marcel; *Dumas, Marie.*

VII VILLARANON: Thévoz, Bernard.

VII VILLARGIROUD: Gremaud, Max; *Richoz, Yvonne.*

VII VILLARIAZ: Sansonnens, Laurent; *Vaucher, Hermine.*

VII VILLARIMBOUD: Déglise, Joseph; Dunand, Canisia; Bongard, François-Xavier.

VII VILLARSIVIRIAUX: Abriel, François-Joseph; *Berset, Geneviève.*

VII VILLAZ-ST-PIERRE: Bugnon, Auguste; Despond, M.-Justine; Chéseaux, M.-Jeanne.

VII VUARMARENS: Ayer, Francis; *Pasquier, Anna.*

VII VUISTERNENS-DEV.-ROMONT: Chassot, Georges; Chollet, Marguerite.

#### *District de la Broye — Broyezirk*

VIII AUMONT: Banderet, Gérard; Maillard, Canisia.

VIII AUTAVAU: Monney, Jules; *Ducarroz, Christine.*

VIII BUSSY: Singy, Michel; Roulin, Geneviève.

VIII CHABLES: Bérard, Maxime; *Monney, Thérèse.*

VIII CHAPPELLE: Rouiller, Henri; *Chappuis, Léonie.*

VIII CHEIRY: Perritaz, Elie; *Chappuis, Léonie.*

VIII CHEYRES: Brunisholz, Henri; *Bovet, Odile.*

VIII CUGY: Bugnon, Camille; Maradan, Marie-Ange;

VIII DELLEY-PORTALBAN: Butty, Georges; Ludwig, M.-Cécile; Ducry, M.-Thérèse.

VIII DOMDIDIER: Dubey, Auguste; Briffod, Félicité; Delacombaz, Hélène; Vannay, Maximilia.

VIII DOMPIERRE: Blanchard, Charles; Bersier, Marie; Dévaud, Marie.

VIII ESTAVAYER-LE-LAC: Monney, Léon; Rossier, Henri; Marmier, Rosalie; Vuarnoz, Stéphanie; Crausaz, Gabrielle; Rossier, Yvette.

VIII FÉTIGNY: Sauter, Max; Bulliard, M.-Joseph; Egloff, Eugénia.

VIII FONT: Chablais, Max; *Carrard, Thérèse.*

VIII FOREL: Duc, Alfred; *Rapelli, Marthe.*

VIII FRANEX: Gisler, Albertine.

VIII GLETTERENS: Sansonnens, Gilbert; *Collomb, Elisabeth.*

- VIII GRANGES-DE-VESIN: Chofflon, Eugène; *Berchier, Angèle.*  
 VIII LA VOUNAISE: Collaud, Robert; *Frossard, Rosine.*  
 VIII LÉCHELLES: Jorand, Louis; Volery, Claudine;  
 VIII LES FRIQUES: Brulhart, Lina.  
 VIII LULLY: Lambert, Raymond; Michaud, M.-Thérèse;  
 VIII MANNENS: Monney, Jean; Ecoffey, Thérèse; Ratzé, Anna.  
 VIII MÉNIÈRES: Conus, Henri; *Marquet, Cécile.*  
 VIII MONTAGNY-LA-VILLE: Barras, Gabriel; Berset, Marie-Louise.  
 VIII MONTAGNY-LES-MONTS: Mottet, Charles; Broye, Anna.  
 VIII MONTAGNY-COUSSET: Carrel, Albert; Rey, Julie.  
 VIII MONTBORGET: Thierrin, Paul; *Losey, Rose.*  
 VIII MONTBRELLOZ: Delley, Eugène; *Ducarroz, Christine.*  
 VIII MONTET: Maradan, Joseph; *Monney, Thérèse.*  
 VIII MORENS: Pillonel, Alfred;  
 VIII MURIST: Piccand, Louis; Schwarz, Raymonde.  
 VIII NUVELLY: Mugny, Louis; Fumeaux, M.-Véronique.  
 VIII PRÉVONDAVAUX: Bondallaz, Donat; *Badoud, Marie.*  
 VIII RUEYRES-LES-PRÉS: Thierrin, Germain; *Roulin Maria.*  
 VIII RUSSY: Collaud, Marius; *Pauchard, Louise.*  
 VIII ST-AUBIN: Carrel, Edouard; Bugnet, Marie; Chuard, Anne-Marguerite.  
 VIII SEIRY: Musy, Isidore; *Bise, Clara.*  
 VIII SURPIERRE: Chavaillaz, Adrien; *Crausaz, Bertha.*  
 VIII VALLON: Collomb, Louis; *Ballaman, Philomène.*  
 VIII VESIN: Villosz, Séraphin; *Berchier, Angèle.*  
 VIII VILLENEUVE: Aeby, Oscar; *Crausaz, Bertha.*  
 VIII VUISSENS: Egger, Irénée; Vorlet, Lucie.

*District de la Veveyse — Vivisbachbezirk*

- IX ATTALENS: Plancherel, Joseph; Péclat, Marthe; Desplan, Henriette.  
 IX ATTALENS-TATROZ: Pachoud, Amédée; *Emonet, Germaine.*  
 IX ATTALENS-VUARAT: Cotting, Joseph; *Emonet, Germaine.*  
 IX BESENCENS: Hæring, Fernande.  
 IX BOSSONNENS: Gremaud Hubert; Bovigny, Rogatienne.  
 IX BOULOZ: Sapin, Fernand; *Surchat, Marie.*  
 IX CHÂTEL-ST-DENIS: Progin, Oscar; Both, Jean; Biolley, Ernest; Philipona, Joséphine; Plancherel, Rosalie; Durand, M.-Thérèse; Treich, Cécile; Berthoud, Madeleine.  
 IX FRUENCE (CHÂTEL): Karth, Alphonse; *Gäsler, Vincent.*  
 IX PRAYOUD (CHÂTEL): Villard, Joseph; *Gäsler, Vincent.*

- IX FIAUGÈRES: Droux, Jean-Louis; *Grandjean, Cécile*.  
 IX GRANGES: Grandjean, Marcel; Jordil, Berthe.  
 IX GRATTAVACHE: Ducrest, Fernand; *Bard, Pauline*.  
 IX LA ROUGÈVE: Maillard, Cécile.  
 IX LE CRÊT: Pfulg, Calybite.  
 IX PONT: Dévaud, Jean.  
 IX PORSEL: Seydoux, Marius; Tercier, Julia.  
 IX PROGENS: Pichonnaz, Louis; *Suard, Eugénie*.  
 IX REMAUFENS: Moret, Bernard; Cardinaux, Lucienne.  
 IX SEMSALES: Schnewly, Théophile; Züger, M.-Thaddée;  
 Joye, M.-Stéphane; Perrin, M.-Antoinette.  
 IX ST-MARTIN: Simonet, Paul; *Molleyres, Marie*.  
 IX ST-MARTIN-LE JORDIL: Genoud, Rosa.

### Maitresses ménagères — Haushaltungslehrerinnen

#### 1<sup>er</sup> Arrondissement

##### SARINE

- BELFAUX: Meuwly, Marie-Justine.  
 ECUVILLENS: Barras, Marthe.  
 ESTAVAYER-LE-GIBLOUX: Bouvet, Francisca.  
 FRIBOURG, ST-NICOLAS: Perrin, Joséphe-Marie.  
 » » Progin, Marguerite.  
 MARLY-LE-GRAND: Crevoiserat, Solange.  
 NEYRUZ-COTTENS: Mitterer, Célestine.  
 PRAROMAN: Daigle, Léonie.  
 PREZ-VERS-NORÉAZ: Monico, Virginia.  
 SONNENWYL: Charmaux, Jeanne.  
 TREYVAUX: Gauch, Amélie.  
 VUISTERNENS-EN-OGOZ: Pittet, Lucile.

##### BROYE

- AUMONT: Kùchler, Ephrem.  
 CUGY: Golliard, Marcelle.  
 DOMDIDIER: Maggi, Marie-Florian.  
 ESTAVAYER-LE-LAC: Dewarrat, Hélène.  
 MONTAGNY-LA-VILLE: Pernot, M.-Alexandre.  
 MURIST: Molleyres, Valentine.  
 ST-AUBIN: Schwaller, Albine.  
 SURPIERRE: Chautemps, Joséphine.

#### 2<sup>me</sup> Arrondissement

- FRIBOURG, PROVIDENCE: Schönerberger, Pauline.

##### SINGINE

- ALTERSWIL: Luschinger, Jrmhilda.  
 BÖSINGEN: Zurgilgen, Wiltrudis.  
 CHEVRILLES: Bircher, Landelina.  
 DIRLARET: Föhn, Margaritha.  
 FLAMATT: Beutler, Verena.

GUIN: Vögeli, Lydia.  
 SCHMITTEN-UEBERSTORF: Diewald, M.-Helda.  
 ST. ANTONI-HEITENRIED: Locher, Caritina.  
 TÄVEL: Vettiger, Isabelle.  
 WUNNEWIL: Wirth Bernhilda.

## LAC

CHAMPAGNY: Burla, Martha.  
 CHIÈTRES: Küng, Martha.  
 COURTEPIN: Remy, Anne.  
 COURTION: Fleury, Geneviève.  
 CORMONDES: Meuwly, Caroline.  
 MORAT: Tüscher, Rosalie.

3<sup>me</sup> Arrondissement

## GRUYÈRE

BROC-LA TOUR: Barras, M.-Louise.  
 BULLE: Rérat, M.-Ignace.  
 GRUYÈRES: Gremion, Anna.  
 LA ROCHE: Crevoiserat, Solange.  
 MARSENS: Huber, Marie-Madeleine.  
 NEIRIVUE-MONTBOVON: Broye, Marie-Ant.  
 VAULRUZ-SALES: Dumas, Hermine.  
 VUADENS: Dalloz, Constance.

## GLANE

GILLARENS: Boog, M.-Bernadette.  
 ORSONNENS: Morand, Constance.  
 ROMONT: Ecoffey, M.-Olga.  
 SIVIRIEZ: Inderbitzin, Claudine.  
 TORNY-LE-GRAND: Vuagnat, Eudoxie.  
 URSY: Reichlen, Angèle.  
 VILLAZ-ST-PIERRE: Mégevand, M.-Denise.  
 VUISTERNENS-D.-ROMONT-LE CHÂTELARD: Rétornaz, Hélène.

## VEVEYSE

ATTALENS: Hasler, Virginie.  
 CHATEL-ST-DENIS: Pilloud, Aurélie.  
 PORSEL: Meizonnier, Imelda.  
 SEMSALES: Dalloze, Constance.

## Caisse de retraite du corps enseignant

## Lehrerversicherungskasse

*Président*: Helfer, Max, instituteur, Fribourg.  
*Caissier*: Bondallaz, Antonin, institut. retraité, Fribourg.  
*Secrétaire*: Lanthmann, Pierre, instituteur retraité, Neirivue.  
*Membres*: Thurler, Léonard, maître secondaire, Guin.  
 Esseiva, François, avocat, Fribourg.  
 Dessibourg, Julien, instituteur, Fribourg.  
 Carrel, Albert, instituteur, Cousset.



**Dépôt central du matériel scolaire  
Lehrmittelverlag**

*Commission — Kommission*

*Président* : Gremaud, Emile, ancien chef de service — *Membres* : Schuwey, Aloys, inspecteur scolaire — Rosset, Arthur, inspecteur scolaire — Fleury, Fernand, secrétaire — Daguët, Jeanne, inspectrice retraitée (section B).

*Administration — Verwaltung*

*Section A*

*Gérant* : Plancherel, Lucien.  
*Employé* : Schmutz, Charles.  
*Emballleur* : Kopp, Johann.

*Section B*

*Gérante* : Plancherel, Jeanne.  
*Employée* : Kaser, Marie.

**Mutualité scolaire — Schulkrankenkasse**

*Commission cantonale.*

*Président* : Le directeur de l'Instruction publique. *Vice-président* : Joye, Paul, directeur. *Membres* : Crausaz, Joseph, inspecteur scolaire, Lussy; Meyer, Jakob, préfet, Morat; D<sup>r</sup> Schouwey, Jules, médecin, Le Mouret; Cuony, Jean-Auguste, pharmacien; Esseiva, François, avocat, Fribourg D<sup>r</sup> Pasquier, Romain, médecin, à Bulle. — *Secrétaire-caissier* : Barbey, Firmin, chef de service.

**Musées — Museen**

**1. MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE  
NATURHISTORISCHES MUSEUM**

a) *Commission — Kommission*

*Président* : Mgr Savoy, Hubert, prévôt. — *Membres* : Ursprung, Alfred — Weber, Léonard — Tercier, Jean — Kälin, Joseph, professeurs à l'Université — Cuony, Jean, pharmacien, Fribourg — *Secrétaire* : Büchi, Othmar, Fribourg.

b) *Personnel — Personal*

*Conservateur* : Büchi, Othmar.  
*Préparateur* : Noth, Bernard.  
*Concierge* : Jonin, Alphonse.

## 2. MUSÉE ARTISTIQUE ET HISTORIQUE KUNSTHISTORISCHES MUSEUM

### *Commission du Musée — Aufsichtskommission des Museums*

*Président*: Le directeur de l'Instruction publique. — *Secrétaire*: François Esseiva. — *Membres*: MM. les professeurs des chaires d'histoire de l'art et d'archéologie, à l'Université; l'Intendant des bâtiments de l'Etat; R.P. de Munynck, O.P., professeur à l'Université; R.P. M. Moullet, Cordelier; Pierre Zurich; Hiram Brulhart, artiste-peintre; Henri Næf, directeur du Musée gruérien, à Bulle.

### *Sous-commission du Musée et des monuments historiques Unter-Kommission des Museums u. der historischen Denkmäler*

*Président*: Pierre Zurich. — *Secrétaire*: François Esseiva. — *Membres*: R.P. M. Moullet, Cordelier; Hiram Brulhart, artiste-peintre; Henri Næf, direct. du Musée gruérien, à Bulle.

### *Sous-commission des monuments et édifices publics Unter-Kommission der Denkmäler und öffentlichen Gebäude*

*Président*: Pierre Zurich. — *Secrétaire*: François Esseiva. — *Membres*: Edmond Lateltin, intendant des bâtiments — Adrien Bovy, conservateur du musée — Edmond Weber, conseiller communal.

### *Commission administrative du Château de Gruyères. Verwaltungskommission des Schlosses Grejzer.*

*Président*: Despond, Lucien, Bulle. — *Vice-président*: Xavier Remy, directeur. — *Secrétaire*: François Esseiva, avocat. — *Membres*: Joseph Ackermann, conseiller d'Etat; Jean Oberson, prés. du trib. de la Gruyère; Auguste Murith; Louis Blanc, notaire.

### *Personnel — Personal*

*Conservateur du Musée*: Bovy, Adrien.  
*Conservateur du médailler*: Jordan, Joseph.  
*Concierge*: M<sup>me</sup> Décaillet.

### **Archives de l'Etat — Staatsarchiv**

*Archiviste honoraire — Staatsarchivar h. c.*: Raemy, Tobie.  
*Archivistes*: Corpataux, Georges — Niquille, Jeanne.

### **Hôpital cantonal — Kantonsspital**

#### *Conseil d'administration — Verwaltungsrat*

*Président*: Piller, Joseph, conseiller d'Etat.  
*Membres*: Quartenoud, Maxime, conseiller d'Etat — Zurkinden, Joseph, chanoine — Mgr Beck, Joseph, professeur honoraire, Fribourg — Glardon, Louis, député, Romont —

Gremaud, Jean, député, Vuadens — Derron, Henri, notaire, Morat — Pilloud, Sylvestre, député, Châtel-St-Denis — Torche, Paul, député, Estavayer-le-Lac — Dr Treyer, Adolphe, médecin, Fribourg.

*Administrateur*

Lipp, Louis, Fribourg.

*Chefs de service — Abteilungsvorsteher*

Ody, François, chirurgie.  
 Treyer, Adolphé, diagnostic et observation.  
 Fietta, Pierre, ophtalmologie.  
 Buman, Edouard, maternité.  
 Perrier, Henri, pédiatrie.  
 Morard, Casimir, oto-rhino-laryngologie.  
 Bise, Emmanuel, policlinique antivénérienne.  
 Bonifazi, Alex., adjoint maternité et pédiatrie.  
 Jordan, Auguste, policlinique-psychiatrique.  
 Lazarus, Paul, radiothérapie.  
 Mengis, Odilo, radiologie.

SANATORIUM CANTONAL POUR TUBERCULEUX  
 A CRÉSUZ

KANTONALES LUNGENSANATORIUM IN CRÉSUZ

*Commission préconsultative — Studienkommission*

*Présidence:* Le directeur de l'Instruction publique. —  
*Membres:* Treyer, Adolphe — Buman, Edouard — Meyer, Pius — Fietta, Pierre — Perrier, Henri, médecins, Fribourg — Lateltin, Edmond, architecte cantonal — ainsi que les membres du Conseil d'administration de l'Hôpital cantonal.

**Cultes — Kultuswesen**

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES BIENS DU  
 CLERGÉ CATHOLIQUE

AUFSICHTSKOMMISSION DES VERMÖGENS  
 DES KATHOLISCHEN KLERUS

*Président:* Le directeur de l'Instruction publique — *Secrétaire:* Esseiva, François, avocat. — *Membres:* Wæber, Louis, vicaire général — Marmier, Henri, professeur au Séminaire — Aeby, Pierre, professeur à l'Université. — *Reviser:* Joye, Joseph.

## II. DIRECTION DE JUSTICE ET POLICE JUSTIZ- UND POLIZEIDIREKTION

*Directeur* : Bovet, Jules, conseiller d'Etat.

*Suppléant* : Quartenoud, Maxime, conseiller d'Etat.

### Justice — Justiz

*Chef de service* : Tschachtli, Adrien.

*Secrétaire* : Corpataux, Edouard.

### I. BARREAU ET NOTARIAT ADVOKATUR UND NOTARIAT

#### A. *Commission examinatrice des aspirants au barreau* *Prüfungskommission für Anwälte*

*Président* : Bovet, Jules, conseiller d'Etat. — *Membres* : Aeby, Pierre, professeur de droit — Droux, Paul, anc. juge cantonal — Merz, Alfred, juge cantonal — Legras, Henri, professeur — Favre, Antoine, professeur. — . . . . . — *Secrétaire* : Tschachtli, Adrien. — *Suppléants* : Piller, Joseph, conseiller d'Etat — Gardian, Marcel, juge cantonal — Ruffieux, Léon, juge cantonal — von Overbeck, Alfred, professeur — Siegwart, Alfred, professeur — Bourgnecht, Jean, avocat.

#### B. *Commission examinatrice des aspirants au notariat* *Prüfungskommission für Notare*

*Président* : Bovet, Jules, conseiller d'Etat. — *Membres* : Aeby, Pierre, professeur — Droux, Paul, anc. juge cantonal — Piller, Joseph, conseiller d'Etat — Spycher, Franz, notaire — Savoy, Louis, notaire — . . . . . — *Secrétaire* : Tschachtli, Adrien. — *Suppléants* : Kælin, Joseph, notaire — Gaudard, Emile, juge cantonal — Ruffieux, Léon, juge cantonal — Lorson, Ernest, avocat — Favre, Antoine, professeur — Willenegger, Fritz, notaire.

2. REGISTRE DU COMMERCE  
REGISTRE DES RÉGIMES MATRIMONIAUX  
OFFICÉS DES POURSUITES ET OFFICES DES  
FAILLITES

HANDELSREGISTER  
GÜTERRECHTSREGISTER, BETREIBUNGS-  
UND KONKURSÄMTER

PRÉPOSÉS — VORSTEHER

I. Registres du commerce et des régimes matrimoniaux

*Handels- und Güterrechtsregister*

<i>Sarine</i> :	Brasey, Alfred, greffier, Fribourg.
<i>Singine</i> :	Nicolet, Georges, greffier, Tavel.
<i>Gruyère</i> :	Pfulg, Louis, greffier, Bulle.
<i>Lac</i> :	Poffet Lucien, Morat.
<i>Glâne</i> :	Magnin, Louis, greffier, Romont.
<i>Broye</i> :	Huguet, Edouard, greffier, Estavayer-le-Lac.
<i>Veveyse</i> :	Currat, André, greffier, Châtel.

II. Offices des poursuites — *Betriebungsämter*

<i>Sarine</i> :	Bise, Louis, Fribourg.
<i>Singine</i> :	Wæber, Maurice, Tavel.
<i>Gruyère</i> :	Ayer, Aloys, Bulle.
<i>Lac</i> :	Poffet, Lucien, Morat.
<i>Glâne</i> :	Magnin, Louis, Romont.
<i>Broye</i> :	Marmy, Emile, Estavayer-le-Lac.
<i>Veveyse</i> :	Currat, André, greffier, Châtel-St-Denis.

III. Offices des faillites — *Konkursämter*

<i>Sarine</i> :	Brasey, Alfred, greffier, Fribourg.
<i>Singine</i> :	Nicolet, Georges, greffier, Tavel.
<i>Gruyère</i> :	Pfulg, Louis, greffier, Bulle.
<i>Lac</i> :	Poffet, Lucien, Morat.
<i>Glâne</i> :	Magnin, Louis, greffier, Romont.
<i>Broye</i> :	Marmy, Emile, préposé, Estavayer-le-Lac.
<i>Veveyse</i> :	Currat, André, greffier, Châtel-St-Denis.

## 3. ÉTAT CIVIL — ZIVILSTANDSDIENST

A. AUTORITÉ CANTONALE DE SURVEILLANCE  
A. KANTONALE AUFSICHTBEHÖRDELa Direction de Justice.  
Die Justizdirektion.B. AUTORITÉ INFÉRIEURE DE SURVEILLANCE  
B. UNTERE AUFSICHTSBEHÖRDELes présidents des tribunaux d'arrondissement.  
Die Gerichtspräsidenten.

## C. OFFICIERS DE L'ÉTAT CIVIL — ZIVILSTANDSBEAMTE

*District de la Sarine — Saanebezirk*

Arrondissements Amtskreis	Officiers Zivilstandsbeamte	Suppléants Stellvertreter
Fribourg	Gross, Emile	Blanc, Paul.
Villars-s.-Glâne	Roubaty, Emile	Dreyer, Joseph.
Matran	Corpataux, Léon	Corpataux, Henri.
Neyruz	Dafflon, Joseph,	Mettraux, Louis.
Ecuvillens	Chavaillaz, Eug.	Galley, Antoine.
Autigny	Cudré-Mauroux, E.	Huguenot, Adrien.
Lentigny	Chappuis, Jos.	Chappuis, Pierre.
Onnens	Sautaux, Jules	Barras, Jean.
Prez	Rosset, Charles	Chollet, Pierre.
Grolley,	Page, Emile	Pilloud, Casimir.
Belfaux	Gremaud, Joseph	Roubaty, Ernest.
Givisiez	Limat, Ernest	Ardenti, Arthur.
Marly	Kuenlin, Romain	Jacob, Henri.
Praroman	Kolly, Raphaël	Clément, Fernand.
Ependes	Clément, Henri	Yutzet, Maxime.
Arconciel	Kolly, Joseph	Trinchon, Maurice.
Treyvaux	Philipona, Louis	Guillet, François.
Rossens	Moulet, Emile	Ducrest, Marcel.
Farvagny-le-Gr.	Jolion, Marcel	Rey, Louis.
Estavayer-le-Gi.	Clerc, François	Michel, Albert.
Vüstern.-en-Og.	Marchon, Constant	Grossrieder, Albert.
Ponthaux	Mottas, Gustave	Jaquat, Léon.
Corserey	Chatagny, Pierre	Vuarnoz, Charles.
Bonnefontaine	Bæriswyl, Simon	Piller, Léon.
Corpataux	Clerc, François	Sallin, Raymond.
Villarlod	Perritaz, Emile	Perritaz, Jules.
Cottens	Dubey, Marcel	Margueron, Pierre.

*District de la Singine — Sensebezirk*

Arrondissements Amtskreis	Officiers Zivilstandsbeamte	Suppléants Stellvertreter
Tavel	Aeby, Jean	Wæber, Albin.
Guin	Zurkinden, Arn.	Brügger, Ludwig.
Bœsingen	Schneuwly, Nic.	Schmutz, Edouard.
Wünnewil	Brügger, Domin.	Schneuwly, Peter.
Ueberstorf	Boschung, Moritz	Schmutz, Lorenz.
Heitenried	Aebischer, Joseph	Perler, Nicolas.
Dirlaret	Bielmann, Robert	Zbinden, Félix.
Chevrilles	Hayoz, Joseph	Vonlanthen, Edouard.
St-Sylvestre	Jelk, Peter	Jelk, Albin.
Plasselb	Ruffieux, Jean	Ruffieux, Al.-Jean.
Planfayon	Thalmann, Pierre	Brügger, Hippolyte.
St-Antoine	Jenny, Jacob.	
Alterswil	Stritt, Rodolphe	Bertschy, Albin.
St-Ours	Zosso, Ludgerus	Fasel, Canisius.
Schmitten	Lehmann, Johann	Bürgi, Wilhelm.

*District de la Gruyère — Greyerzbezirk*

Bulle	Demierre, Stéph.	Rappo, Marcel.
Riaz	Gremaud, Jean	Schwartz, Louis.
Echarlens	Pugin, François	Gremaud, Pierre.
Vuippens	Philipona, André	Bochud, Maurice.
Sorens,	Villoz, Philippe	Ropraz, Robert.
Avry-dev.-Pont	Bovigny, Léon	Bossens, Octave.
Pont-la-Ville	Rigolet, Simon	Yerly, Symphor.
La Roche	Brodard, Joseph	Brodard, Alphonse.
Hauteville	Passaplan, Eloi	Andrey, Joseph.
Corbières	Blanc, Alfred	Blanc, Emile.
Villarvolard	Jaquet, Louis	Publio, Henri.
Botterens	Mossu, Antoine	Gillard, Arthur.
Crésuz	Ruffieux, Alph.	Ruffieux, Charles.
Cerniat	Charrière, Louis	Bourret, Laurent.
Charmey	Rime, Gustave	Overney, Const.
Bèllegarde	Buchs, Siegfried	Buchs, Alphonse.
Broc	Mossu, Louis	Corboz, Paul.
Gruyères	Rime, Emile	Doutaz, Alfred.
Estavannens	Jaquet, Charles	Caille, Jean.
Grandvillard	Raboud, Henri	Dupont, Eugène.
Villars-s.-Mont	Thorin, Casimir	Ecoffey, Louis.
Neirivue	Geinoz, Félicien	Castella, Joseph.
Albeuve	Pythoud, Henri	Beaud, Augustin.
Lessoc	Fragnière, Maurice	Both, Marc.
Montbovon	Gillet, Louis	Pernet, Emile.
Morlon	Brasey, Auguste	Grandjean, Louis.

Arrondissements Amtskreis	Officiers Zivilstandsbeamte	Suppléants Stellvertreter
Tour-de-Trême	Caille, Jean	Ruffieux, Jules.
Vuadens	Despond, Pierre	Genoud, Pierre.
Vaulruz	Chollet, Louis	Seydoux, Roger.
Sâles	Pasquier, Albert	Oberson, Léon.
Le Pâquier	Gillet, Joseph	Morand, Jean.

*District du Lac — Seebezirk*

Morat	Mesey, Hans	Fasnacht, Robert.
Meyriez	Gander, René	Rentsch, Emile.
Môtier	Chautems-Risold, J.	Javet-Guillod, J.
Chiètres	Notz, Arthur	Schwab, Fritz.
Buchillon	Mæder, Fritz	Lehmann, Samuel.
Villarepos	Folly, Emile	Michaud, Maurice.
Courtion	Ratzé, Paul	Progin, Firmin.
Barberêche,	Folly, Arsène	Michel, Marcel.
Cormondes	Hayoz, Joseph	Käser, Pierre.
Cressier	Muller, Fernand	Meuwly, Alphonse.

*District de la Glâne — Glanebezirk*

Romont	Pugin, Jules	Ayer, Antoine.
Middes	Péclat, Léon	Toffel, Emile.
Torny-le-Grand	Dougoud, Jules	Bugnon, Charles.
Châtonnaye	Page, Léon	Vaucher, Gabriel.
Villarimboud	Renevey, Louis	Curty, Emile.
Villaz-St-Pierre	Sallin, Pierre	Gobet, Joseph.
Orsonnens	Page, Pierre	Chassot, Pierre.
Villarsiviriaux	Berset, Léon	Chassot, Elie.
Massonnens	Rey, Joseph	Menétrey, Joseph.
Berlens	Perroud, Henri	Uldry, Paul.
Châtelard	Delabays, Casimir	Uldry, Edmond.
Grangettes	Perroud, Maurice	Python, Joseph.
Vuisternens-d.R.	Oberson, Emile	Menoud, Claude.
Villaraboud	Mauron, Ernest	Gremaud, Léonard.
Mézières	Dénervaud, Cal.	Demierre, Léon.
Billens	Sugnaux, Cyrille	Sugnaux, Florian.
Siviriez	Zaza, Ferdinand	Cosandey, Léon
Ursy	Deschenaux, Jules	Deschenaux, Henri.
Rue	Connus, Louis	Prélaz, Henri.
Promasens	Jaccoud, Joseph	Jacquier, Henri.
La Joux	Pittet, Adrien	Menoud, Joseph.
Chapelle	Rossier, Léon	Crausaz, Léon.

*District de la Broye — Broyebezirk*

Estavayer	Carrard, Jean	Bonny, Laurent.
Montbrelloz	Ducarroz, Octave	Bourdilloud, Hubert.
Rueyres-les-Prés	Cantin, Joseph	Brasey, Pierre.
Bussy	Chassot, Paul	Plancherel, Jean.



Arrondissements Amtskreis	Officiers Zivilstandsbeamte	Suppléants Stellvertreter
Cugy	Grandgirard, Henri	Grandgirard, André.
Montet	Rey, Antonin	Bersier, Henri.
Fétigny	Goumaz, Albert	Renevey, Armand.
Ménières	Moret, Henri	Corminbœuf, Conr.
Nuvilly	Bondallaz, Joseph	Broye, Ernest.
Murist	Bourqui, Charles	Chammartin, Pierre.
Cheyres	Rapo, Jules	Brasey, Henri.
Font	Bersier, André	Brasey, Joseph.
Lully	Lambert, Etienne	Banderet, Hippolyte.
Surpierre	Dessarzin, Aloys	Thierrin, Germain.
Vuissens	Fasel, Emile	Noël, Léon.
Mannens	Stern, Arthur	Joye, Louis.
Montagny-les-M.	Berset, Pierre	Joye, Ernest-Philippe
Léchelles	Progin, Léon	Ducotterd, Charles.
Dom pierre	Musy, Narcisse	Pochon, Charles.
Domdidier	Besson, Ignace	Chardonnens, Hubert.
St-Aubin	Perriard, Louis	Favre, César.
Carignan	Tétard, Charles	Ballaman, Georges.
Gletterens	Dubey, Raymond	Plancherel, Georges.
Delley	Déjardin, Marcel	Delley, Fernand.
Aumont	Volery, Justin	Volery, Fortuné
Seiry	Bise, Joseph-Julien	Lambert, Georges.
Forél	Duc, Eugène	Baudin, Ernest.
<i>District de la Veveyse — Vivisbachbezirk</i>		
Châtel-St-Denis	Genoud-Currat, H.	Colliard, Amédée.
Attalens	Savoy, Paul	Savoy, Arthur.
Remaufens	Vautey, Joseph	Genoud, Louis.
Semsaies	Grivet, Albert	Balmat, Alponse.
St-Martin	Molleyres, Lucien	Demierre, Henri.
Porsel	Dévaud, Albert	Dénervaud, Alfred.
Le Crêt	Pfulg, Calybite	Currat, Louis.
Progens,	Bochud, Louis	Suard, André.

### Police — Polizei

*Chef de service:* Cottier, Ernest.  
*Secrétaires:* Marguet, Joseph.  
 Gilardi, Edouard.

### POLICE CENTRALE — ZENTRALPOLIZEI

*Chef de service-secrétaire:* Haymoz, François.

### SERVICE DE POLICE — POLIZEIABTEILUNG

CHEF DE POLICE — POLIZEICHEF

Gauthier, Louis.

*Secrétaires:* Galley, Nicolas,  
 Ducry, Georges.  
*Archiviste:* Blanc, Ignace.  
*Casier judiciaire:* Blanc, Louis.

COMMANDANT DE LA GENDARMERIE  
KOMMANDANT DES POLIZEIKORPS

Brulhart, Laurent, major.

CHEF DE LA POLICE DE SURETÉ  
CHEF DER SICHERHEITSPOLIZEI

Marro, Louis.

BUREAU DES ÉTRANGERS — FREMDENPOLIZEI

*Secrétaires:* Mathey, Louis.  
Crausaz, Aloys.  
Robert, Paul.

GÉOLIERES DE DISTRICTS — GEFÄNGNISWÄRTER

A Fribourg, Tavel, Bulle, Morat, Römunt, Estavayer,  
Châtel-St-Denis, la gendarmerie.

COMITÉ DE LA CAISSE DE RETRAITE ET D'INVALIDITÉ  
DE LA GENDARMERIE

Vial, Emile, sergent — Thorin, Ernest, caporal.

PRISON CENTRALE DE FRIBOURG  
ZENTRALGEFÄNGNIS FREIBURG

*Directeur:* Remy, Adolphe.  
*Médecin:*  
*Aumôniers catholiques:* Philipona, Alphonse, chanoine,  
Schœnenberger, Fridolin, chanoine  
*Aumônier réformé:* Ellenberger, Wilhelm, pasteur.

ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE  
CONTRE L'INCENDIE

KANTONALE BRANDVERSICHERUNGSANSTALT

1. COMMISSION CANTONALE DE LA POLICE DU FEU ET DES  
ASSURANCES CONTRE LES INCENDIES  
KANT. FEUERPOLIZEI- U. BRANDVERSICHERUNGSKOMMISSION

*Président:* Bovet, Jules, conseiller d'Etat. — *Membres:*  
Andrey, Jos., ancien commissaire général — Cuony, Albert,  
architecte — Auderset, Albert, avocat — Dürr, Walter, à  
Morat. — *Secrétaire:* . . . . .

2. ADMINISTRATION — VERWALTUNG

*Chef de service:* . . . . .  
*Employés:* Oberlin, Marie-Lucie.  
Ding, Robert.

3. INSPECTORAT DU FEU ET DES CONSTRUCTIONS  
FEUER- UND BAUINSPEKTORAT

*Inspecteur* : Lateltin, Edmond, intendant des bâtiments.

*Adjoint* : Dreyer, Joseph, technicien.

*Technicien* : Savoy, Louis, technicien-architecte.

*Secrétaire* : Wuillemin, Adrien.

4. INSPECTORAT DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES  
INTÉRIEURES

KONTROLLSTELLE FÜR ELEKTRISCHE HAUSINSTALLATIONEN

*Inspecteur* : Monney, Alfred, ingénieur.

COMMISSIONS DES TAXES DES BÂTIMENTS  
GEBÄUDE-SCHATZUNGSKOMMISSIONEN

*Arrondissement de la Sarine — Kreis Saane*

*Taxateur d'arrond.* : Hæring, Jean-Charles, arch., Fribourg.

*Suppléant* : Tercier, Auguste, géomètre, Fribourg.

*Taxateurs de district* : Grand, Antonin, charp., Vuisternens-en-Ogoz.

*Suppléants* : Yerly, Louis, Treyvaux.  
Livio, Séverin, entrepreneur, Fribourg.  
Pittet, Denis, entrepreneur, Magnedens.

*Arrondissement de la Singine — Kreis Sense*

*Taxateur d'arrond.* : Müller, Franz, ingén.-géom., Schmitten.

*Suppléant* : Ackermann, Jos., arch., Schmitten.

*Taxateurs de district* : Delmonico, Jean, entrepr. Heitenried.  
Perler, Alphonse, entrepr., Wünnewil.

*Suppléants* : Gobet, Jean, charpentier, Guin.  
Rappo, Joseph, entrepr., Alterswil.  
Lötscher, Louis, charp., Planfayon.  
Vonlanthen, Jos., entrepr., Schmitten.

*Arrondissement de la Gruyère — Kreis Greyerz*

*Taxateur d'arrond.* : Pochon, E., géom., La Tour.

*Suppléant* : Ansermot, Jean, géomètre, Gruyères.

*Taxateurs de district* : Mossu, François, Broc.

*Suppléants* : Gachet, Arthur, Gruyères.  
Bochud, André, méc., Bulle.  
Ruffieux, Marcellin, Charmey.  
Morand, Xavier, Bulle.

*Arrondissement du Lac — Kreis See*

*Taxateur d'arrond.* : Petitpierre, H., architecte, Morat.

*Suppléant* : Spinelli, Mario, entrepr.-maçon, Morat.

*Taxateurs de district* : Malcotti, Jos., entrepr., Cressier.

*Suppléants* : Derron-Derron, Emile, agric., Praz.  
Bouquet, Pie, entrepreneur, Courtépin.  
Johner, E., marchand de bois, Chiètres.  
Mæder, Fritz, charpentier, Lurtigen.

*Arrondissement de la Glâne — Kreis Glâne*

*Taxateur d'arrond.* : Dumas, Fernand, architecte, Romont.  
*Suppléant* : Mauron, Ernest, entrep., Villaraboud.  
*Taxateurs de district* : Jæger, Adr., menuis., Romont.  
 Sallin, Ern., charp., Villaz-St-Pierre.  
*Suppléants* : Franc, Alfred, meun., Massonnens.  
 Mauron, Ernest, entrep., Villaraboud.  
 Corpataux, Charles, entrep., Ursy.

*Arrondissement de la Broye — Kreis Broye*

*Taxateur d'arrond.* : Pillonel, Gustave, géom., Châbles.  
*Suppléant* : Despond, Ami, à Domdidier.  
*Taxateurs de district* : Curty, Louis, Cousset.  
 Marmy, H., entrep., Estavayer.  
*Suppléants* : Ducrot, Marcel, St-Aubin.  
 Périsset, Célestin, Estavayer-le-Lac.  
 Guerry, Paul, Delley.  
 Volery, Roger, Aumont.

*Arrondissement de la Veveysse — Kreis Vivisbach*

*Taxateur d'arrond.* : Chillier, Casimir, Châtel-St-Denis.  
*Suppléant* : Emonet, Raymond, entrep., Attalens.  
*Taxateurs de district* : Cardinaux, Hilaire, Châtel-St-Denis.  
 Vuichard, Jean, Semsales.  
*Suppléants* : Genoud, Germain, Châtel-St-Denis.  
 Genoud, Auguste, Attalens.  
 Vuichard, Théophile, Semsales.  
 Pauli, Antoine, maçon, Progens.

## COMMISSION DE SANTÉ — SANITÄTSKOMMISSION

*Président* : Bovet, Jules, conseiller d'Etat. — *Membres* :  
 Treyer, Adolphe, médecin — Buman, Edouard, médecin —  
 Plancherel, Charles, médecin — Thurler, Jean, médecin. —  
*Secrétaire* : Cottier, Ernest.

 INSTITUT D'HYGIÈNE ET DE BACTÉRIOLOGIE  
 HYGIENISCHES UND BAKTERIOLOGISCHES  
 INSTITUT

*Directeur* : Roggo, Joseph.

*Assistant* : . . . . .

 LABORATOIRE CANTONAL D'ANALYSES  
 KANTONALES CHEMISCHES LABORATORIUM

*Chimiste cant. honoraire* : Evéquo, Adrien.  
*Chef* : Burdel, Albert, chimiste cantonal.  
*Chimiste* : Landerset, René.  
*Garçon de laboratoire* : Käser, Ernest.

## INSPECTEUR DES DENRÉES ALIMENTAIRES

## LEBENSMITTELINSPEKTOR

Boschung, Edouard, Villars-sur-Glâne.

COMMISSION ADMINISTRATIVE  
DE LA FONDATION DEL SOTO N° 2, POUR LA LUTTE  
CONTRE L'ALCOOLISME

*Président*: Bovet, Jules, Conseiller d'Etat — *Membres*: Villard, Louis, chancelier de l'Evêché — Schouwey, Aloïs, rév. chanoine — Hartmann, Henri, not. — Gasser, Walter, Fribourg — Crausaz, Joseph, insp. scol. Lussy — Emmenegger, Pius, rév. chanoine, sup. du Séminaire.

COMMISSION DE LA FONDATION JEANNE-MARIE  
(Aide aux enfants tuberculeux.)  
STIFTUNG JEANNE-MARIE

*Président*: Bovet, Jules, Conseiller d'Etat — *Membres*: Treyer, Adolphe, médecin — Papaux, Raymond, Les Ecasseys — Remy-Repond, Henriette, Fribourg — Reymond, Alice, Fribourg — Blanc, Charles, médecin, Bulle — Musy, Jean-Marie, anc. cons. fédéral, Middel.

COMMISSION DES EXAMENS PROFESSIONNELS  
POUR CAFETIERS-RESTAURATEURS  
KOMMISSION FÜR WIRTEFACHPRÜFUNGEN

*Président*: Bovet, Jules, Conseiller d'Etat — *Membres*: Delley, Gaston, Fribourg — Menoud, Henri, Romont. — *Secrétaire*: Marguet, Joseph, Fribourg.

III. DIRECTION DE L'INTÉRIEUR  
DIREKTION DES INNERN

*Directeur*: Quarténoud, Maxime, conseiller d'Etat.  
*Suppléant*: Bæriswyl, Aloys, conseiller d'Etat.

Intérieur — Inneres

*Chef de service*: Buman, Ernest.  
*Secrétaire*: Cardinaux, Emilie.

Préfectures — Oberämter

Sarine — Saane

*Préfet*: Renevey, Louis.  
*Lieutenant de préfet*: Meyer, Léo.  
*1<sup>er</sup> secrétaire*: Plancherel, Bernard.  
*2<sup>me</sup> »*: Cardinaux, Joseph.  
*3<sup>me</sup> »*: Théraulaz, Ernest.

*Singine — Sense*

*Préfet — Oberamtmann:* Meuwly, Augustin.  
*Lieutenant de préfet — Stellvertreter:* Bæriswyl, Jean.  
*Secrétaire — Oberamtsschreiber:* Vonlanthen, Joseph.

*Gruyère — Greyerz*

*Préfet:* Barras, Pierre.  
*Lieutenant de préfet:* Pfulg, Louis.  
*Secrétaire:* Ruffieux, Fernand.

*Lac — See*

*Préfet — Oberamtmann:* Meyer, Jacob.  
*Lieutenant de préfet — Stellvertreter:* Derron, Henri.  
*Secrétaire — Oberamtsschreiber:* Mæder, Fritz.

*Glâne*

*Préfet:* Bondallaz, Paul.  
*Lieutenant de préfet:* Savoy, Louis.  
*Secrétaire:* Ayer, Georges.

*Broye*

*Préfet:* Duruz, Léonce.  
*Lieutenant de préfet:* Jemmely, Henri.  
*Secrétaire:* Bise, Fernand.

*Veveyse — Vivisbach*

*Préfet:* Genoud, Hubert.  
*Lieutenant de préfet:* Currat, André.  
*Secrétaire:* Genoud, Emile.

**Service social — Abteilung für Sozialfürsorge**

*Chef de service:* Dietrich, Ulrich.  
*Adjoint:* Grandgirard, Max.

**ASSISTANCE PUBLIQUE — ARMENFÜRSORGE**

*Reviseur:* Monney, Georges.  
*Correspondant:* Mooser, Meinrad.

**ASSURANCES SOCIALES**

*Préposé:* Grandgirard, Max.  
*Secrétaire:* Wolhauser, Hubert.

**AIDE AUX CHOMEURS AGÉS  
BÜNDESHILFE FÜR ÄLTERE ARBEITSLÖSE**

*Commission de prévoyance — Fürsorgekommission*

*Président*: Dietrich, Ulrich, chef de service — *Membres*: Piller, Jean — Blanc, Jean — Bardy, Henri — Weber, Edmond — Aebischer, Johann, abbé — Mauroux, René — Kistler, Emile — Bæriswil, Jean — *Secrétaire*: Grandgirard, Max.

*Commission de recours — Rekurskommission*

*Président*: Quartenoud, Maxime, Conseiller d'Etat — *Vice-président*: Merz, Alfred, juge cantonal. — *Membres*: Hogg, Henri — Mayer, Paul — Jambé, Rodolphe, abbé — Meuwly, Arthur. — *Secrétaire*: Grangirard, Max.

*Commission de recours en matière d'assurance-chômage  
Rekurskommission betreff. Arbeitslosenversicherung*

*Président*: Quartenoud, Maxime, conseiller d'Etat — *Membres*: Bæriswyl, Alois, conseiller d'Etat — Gaudard, Emile, juge cantonal — *Secrétaire*: Dietrich, Ulrich.

**Offices du travail — Arbeitsämter**

**Centrale cantonale des possibilités de travail  
Kantonale Zentralstelle für Arbeitsbeschaffung**

a) *Commission de l'Office du travail  
Kommission des Arbeitsamtes*

Cette commission est à reconstituer en 1943. — Diese Kommission wird neu bestellt.

b) *Personnel — Personal*

*Directeur*: Piller, Jean.

OFFICE DU TRAVAIL POUR HOMMES — MÄNNLICHE ABTEILUNG

*Adjoint*: Riedo, Ernest.

OFFICE DU TRAVAIL POUR FEMMES — WEIBLICHE ABTEILUNG

*Directrice*: Emmenegger, Joséphine.

*Secrétaire*: Fasel, Cécile.

CENTRALE CANTONALE DES POSSIBILITÉS DE TRAVAIL

KANTONALE ZENTRALSTELLE FÜR ARBEITSBESCHAFFUNG

*Adjoint*: Menétrey, Alexandre.

*Secrétaire*: Jaquet, Félix.

**Service d'affectation de la main-d'œuvre à l'agriculture  
et aux travaux de construction d'intérêt national**

**Zentralstelle für Arbeitseinsatz in der Landwirtschaft  
und bei Bauarbeiten von nationalem Interesse**

*Préposé*: Piller, Jean.

**Commission professionnelle**  
**chargée du contrôle de l'application du contrat collectif**  
**de travail pour l'industrie du bâtiment**  
**Berufskommission**  
**zur Kontrolle der Anwendung des Gesamtarbeitsvertrages**  
**im Baugewerbe**

*Président*: Piller, Jean, directeur.  
*Membres*: Hogg, Henri } représentants des entrepreneurs.  
 Brusa, Natale }  
 Kistler, Emile } représentants des ouvriers.  
 Bæriswyl, Jean }  
*Secrétaire*: Menétrey, Alex.

**Commission cantonale préconsultative pour les**  
**dispenses militaires**  
**Kantonale Kommission für Begutachtung**  
**militärischer Dispensationsgesuche**

*Président*: Roggo, Alphonse.  
*Membres*: Bardy, Henri.  
 Philipona, Eusèbe.  
 Kaltenrieder, Hans.  
*Secrétaire*: Menétrey, Alexandre.

**TRIBUNAL ARBITRAL EN MATIÈRE D'ASSURANCE**  
**EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENTS**

MM. Marmier, Jean, juge cantonal, *président*.  
 Merz, Alfred, juge cantonal, *suppléant*.  
 Butty, Louis, chef des taxes militaires, *membre*.  
 Perrier, Henri, médecin, *membre*.  
 Muller, Max, chef de service, *suppléant*.  
 Thurler, Jean, médecin, *suppléant*.  
 Jordan, Auguste, médecin, *suppléant*.  
 Cuony, J.-Auguste, pharmacien, *suppléant*.

**Agriculture — Landwirtschaft**

*Chef de service*: Ducotterd, Georges.  
*Secrétaires*: Dévaud, Louis.  
 Renevey, Albert.  
*Dactylographe*: Neuhaus, Emma.



*Office de contrôle de la production agricole et de la statistique  
Kant. Amt. für die Kontrolle der landwirtschaftl. Produktion  
und der Statistik*

*Chef de l'office:* Ducotterd, Georges.

*Office cantonal des blés — Kantonales Getreideamt*

*Chef de l'office:* Ducotterd, Georges.

*1<sup>er</sup> adjoint:* Curty, Jules.

*2<sup>me</sup> adjoint:* Spicher, Paul.

*Commission cantonale des fermages — Pachtzinskommission*

*Président:* Aeby, Pierre, Fribourg — *Membres:* Clément, Pierre, Estavayer-le-Gibloux — Roggo, Pierre, Guin. — *Secrétaire:* Ducotterd, Georges.

*Commission foncière rurale*

*Kommission für landw. Grundstückverkehr*

*Président:* Ruffieux, Léon, juge cant., Fribourg — *Membres:* Dousse, Max, Fribourg — Brugger, Alph., Jetschwil — *Suppl.:* Spicher, Franz, not., Fribourg — Pochon, Marc, Vesin. — *Secrétaire:* Philipona, Eusèbe.

**Institut agricole de Fribourg à Grangeneuve**

**Landwirtschaftliches Institut von Freiburg in Grangeneuve**

*Commission de surveillance de l'Institut agricole*

*Aufsichtskommission des landw. Institutes*

*Président:* Quartenoud, Maxime, conseiller d'Etat. — *Membres:* Dupasquier, Gustave, Vuadens — Leicht, Fritz, Salvagny — Grivet, Albert, Semsales — Guinard, André, Montet (Broye) — Cardinaux, Léonard, Rue — Jungo, Pius, Schmitzen — Surchat, Léonard, Blessens. — *Secrétaire:* Ducotterd, Georges, Fribourg.

*Commission pour l'étude des questions relatives  
à l'enseignement agricole*

*Kommission zum Studium von Fragen betr.  
landw. Unterricht*

*Président:* Quartenoud, Maxime, conseiller d'Etat. — *Membres:* Schuwey, Aloïs, Fribourg — Chardonnens, Jules, directeur. — *Secrétaire:* Ducotterd, Georges, Fribourg.

*Direction — Direktion*

*Directeur:* Chardonnens, Jules.

*Sous-directeur:* Lemaire, Jean-Marie.

*Sous-directrice:* Favre, Marie-Victor.

*Secrétaire-comptable:* Aebischer, Adolphe.

1. ÉCOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE  
PRAKTISCHE ACKERBAUSCHULE

*Corps enseignant — Lehrkörper*

*Professeurs*: Lemaire, Jean-Marie — Grillot, Alfred — Anthoine, Alexandre — Courtot, Henri — Gross, Henri — Rössle, Lucien. — *Directeur honoraire*: Walter, Antoine. — *Aumônier*: Schweitzer, René. — *Professeurs spéciaux*: Chardonnens, Jules — Demont, Paul — Ducotterd, Georges — Wicky, Antoine — Sallin, Aloïs.

2. ÉCOLE D'AGRICULTURE D'HIVER ET ÉCOLE  
NORMALE D'AGRICULTURE

LANDWIRTSCHAFTLICHE WINTERSCHULE  
UND LANDWIRTSCHAFTLICHER NORMALKURS

*Corps enseignant — Lehrkörper*

*Professeurs*: Chardonnens, Jules — Philipona, Eusèbe — Ducotterd, Georges — Clément, Henri — Schaller, Georges — . . . . . — *Aumônier*: Gremaud, Joseph. — *Pasteur*: Zindel, Octave. — *Professeurs spéciaux*: Schnewwly, Joseph — Aebischer, Adolphe — Wicky, Antoine — Techtermann, Léon — Jungo, Joseph — Annen, Hans — Chardonnens, Auguste — Demont, Paul — Sallin, Aloïs — Schwaller, Maurice. — *Surveillants*: Abächerli, Joseph — Gremaud, Marcel — Moura, Gérard.

3. ÉCOLE MÉNAGÈRE AGRICOLE A MARLY  
LANDWIRTSCHAFTLICHE HAUSHALTUNGSSCHULE

*Corps enseignant — Lehrkörper*

*Professeurs*: Favre, Marie-Victor — Brasey, Alphonsine — Emmenegger, Berthe — Winckler, Camille — Künzli, Marie-Philippe — Wæber, Dorothée — Clément, Henri. — *Aumônier*: Pilloud, Louis. — *Pasteur*: Zindel, Octave. — *Professeurs spéciaux*: Perrier, Henri — Déglise, Charles — Philipona, Eusèbe — Barbey, Firmin — Chardonnens, Jules — Schaller, Georges — Rapin, Jean — Sallin, Aloïs.

4. ÉCOLE FRIBOURGEOISE DE LAITERIE  
A GRANGENEUVE  
FREIBURGISCHE MOLKEREISCHULE,  
IN GRANGENEUVE

*Corps enseignant — Lehrkörper*

*Professeurs*: Chardonnens, Jules — Demont Paul — Macheret, François — Progin, Paul — *Professeur honoraire*: Chardonnens, Auguste. — *Maitre-fromager*: Kæser, Aloïs. —

*Maître-beurrier* : Pasquier, Jules — *Maître-porcher* : Messerli, Alexis.

### 5. STATION LAITIÈRE CANTONALE KANTONALE STATION FÜR MOLKEREIWESEN

*Chef de la Station* : Chardonnens, Jules, directeur. — *Chef du laboratoire* : Demont, Paul. — *Conseiller technique* : Macheret, François. — *Inspecteurs des laiteries* : Progin, Paul — Perroud, Alfred — Rudaz, Eloi.

### 6. LABORATOIRE D'ANALYSES VÉTÉRINAIRES

*Chef de laboratoire* : Demont, Paul.  
*Aide* : Perroud, Alfred.

### 7. STATION CANTONALE DE ZOOTECHNIE KANTONALE STATION FÜR TIERZUCHT

*Chef de la station* : Schaller, Georges.  
*Technicien* : Corpataux, Louis.

### 8. STATION CANTONALE DE CULTURES ET DE PHYTOPATHOLOGIE

### KANTONALE STATION FÜR PFLANZENBAU UND PHYTOPATHOLOGIE

*Chef de la station* : . . . . .  
*Adjoint* : Gross, Henri.  
*Technicien* : Corpataux, Louis.

#### *Commission cantonale pour l'extension des cultures*

#### *Kantonale Kommission für die Ausdehnung des Ackerbaues*

*Président* : Quartenoud, Maxime, conseiller d'Etat. —  
*Membres* : Gutknecht, Samuel, Morat — Pochon, Marc, Vesin — Philipona, Eusèbe, Fribourg — Rapin, Jean Grange-neuve — Curty, Jules, Fribourg — Dupasquier, Gustave, Vuadens — Neuhaus, César, Plasselb — Chardonnens, Jules, directeur, Grangeneuve. — *Secrétaire* : Ducotterd, Georges, Fribourg.

### 9. STATION CANTONALE D'ARBORICULTURE ET D'HORTICULTURE

### KANTONALE STATION FÜR OBST- UND GARTENBAU

*Chef de la station* : Clément, Henri.  
*Technicien* : Corpataux, Louis.

COMMISSION CANTONALE POUR L'AMÉLIORATION  
DE LA RACE CHEVALINE

KANTONALE KOMMISSION  
FÜR DIE VERBESSERUNG DER PFERDERASSE

*Président:* Quartenoud, Maxime, conseiller d'Etat. — *Membres:* Rey, Louis, St-Aubin — Broillet, Louis, Prez-vers-Noréaz — Surchat, Léonard, Blessens — Badoud, Jules, Vuippens — Rytz, Fritz-Gottlieb, Chiètres. — *Suppléants:* Bertschy, Nicolas, vétérinaire, Guin — Gendre, Henri, Villarsel-s.-Marly — *Secrétaire:* Ducotterd, Georges, Fribourg.

COMMISSION CANTONALE POUR L'AMÉLIORATION  
DE LA RACE BOVINE

KANTONALE KOMMISSION FÜR DIE VEREDLUNG  
DES RINDVIEHS

*Président:* Quartenoud, Maxime, conseiller d'Etat. — *Membres:* Gremaud, Casimir, anc. député, Echarlens — Brulhart, Charles, éleveur, Givisiez — Mossu, Louis, ancien député, Broc — Roggo, Pius, Fillistorf — Stoll, Fritz, Salvagny — Marbach, Fritz, fils, Grossried — Oberson, Pierre, vétérinaire, Fribourg — Balmat, Henri, Semsales — Moret, Edmond, Ménières — Jaquet, Julien, Les Glânes — . . . . .

— *Secrétaire:* Ducotterd, Georges, Fribourg.

COMMISSION CANTONALE POUR L'AMÉLIORATION  
DU PETIT BÉTAIL

KANTONALE KOMMISSION ZUR FÜRDERUNG DER  
KLEINVIEHZUCHT

*Président:* Quartenoud, Maxime, conseiller d'Etat. — *Membres:* Monnard, Emile, Attalens — Bächler, Albert, Vallon — Mæder, Fritz, Champagny — Piller, Pius, Planfayon — Nussbaumer, Alphonse, Givisiez — Charrière, Joseph, Broc — Menoud, Louis, Vuisternens-devant-Romont. — *Secrétaire:* Ducotterd, Georges, Fribourg.

COMMISSION CANTONALE DE VITICULTURE  
KANTONALE WEINBAUKOMMISSION

*Président:* Quartenoud, Maxime, conseiller d'Etat. — *Membres:* Brasey, Isidore, commissaire cantonal, Font — Chau temps, Jules, Môtier — Chervet, Louis, Praz. — *Secrétaire:* Ducotterd, Georges, Fribourg.

COMMISSIONS PHYLLOXÉRIQUES  
REBLAUS-KOMMISSIONEN

*Broye*

Brasey, Isidore, commiss. cantonal, Font — Pillonel, Antonin, Cheyres — Pillonel, Léon, Cheyres — Oulevey, Marc, Châbles.

*Lac — See*

Chervet, Louis, Praz — Johner, Gottlieb, Môtier — Pellet-Schmutz, Auguste, Nant — Javet, Paul, Lugnorre — Noyer, Auguste, Nant.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES CAISSES  
D'ASSURANCE DU BÉTAILVERWALTUNGSKOMMISSION DER VIEH-  
VERSICHERUNGSKASSE

*Président*: Quartenoud, Maxime, conseiller d'Etat. —  
*Membres*: Esseiva, Paul, Fiaugères — Dupasquier, Gustave, Vuadens — Roggo, Pius, Filistorf — Etter, Ernest, Champagny — Wicky, Ant., vétérinaire cantonal, Le Mouret — Torche, Henri, Cheiry. — Python, Robert, Romont —  
*Secrétaire*: Ducotterd, Georges, chef de service, Fribourg.

COMMISSIONS DE TAXATION DU BÉTAIL  
VIEHSCHATZUNGSKOMMISSIONEN*Sarine — Saane*

Wæber, Aloys, Estavayer-le-Gibloux — Yerly, Fabien, Treyvaux — Gumy, Ernest, Avry-sur-Matran.

*Singine — Sense*

Oberson, Alphonse, Rohr (Tavel) — Huber, Othmar, Diraret — Jungo, Franz, Lanthen.

*Gruyère — Greyerz*

Liard, Séraphin, Avry-devant-Pont — Brodard, Emile, La Roche — Seydoux, Carnin, Vaulruz.

*Lac — See*

Monney, Léon, Misery — Etter, Jacob, Ried — Cressiet, Philippe, Lugnorre.

*Glâne*

Progin, Louis, Billens — Blanc, Jules, Villaz-St-Pierre — Surchat, Firmin, Blessens.

*Broye*

Noël, Léon, Vuissens. — Volery, Justin, Aumont. —  
— Fornerod, Louis, Domdidier.

*Veveyse — Vivisbach*

Esseiva, Pierre, Grattavache — Cardinaux, Emile, Bouloz — Cottet, Alexis, Bossonnens.

## VÉTÉRINAIRE CANTONAL — KANTONSTIERARZT

Wicky, Antoine, Le Mouret.

CANTONNEMENTS DE VÉTÉRINAIRES  
TIERARZTKREISE

<i>Sarine.</i>	1 <sup>er</sup>	cantonnem.:	Oberson, Pierre, Fribourg.
»	2 <sup>me</sup>	»	Wicky, Antoine, Le Mouret, suppl.
»	3 <sup>me</sup>	»	Wicky, Antoine, Le Mouret.
»	4 <sup>me</sup>	»	Oberson, Pierre, Fribourg, suppl.
			Eichenberger, Armin, Givisiez.
			Mauroux, Franç., Farvagny, sup.
			Mauroux, François, Farvagny.
			Eichenberger, A., Givisiez, suppl.
<i>Singine.</i>	1 <sup>er</sup>	»	Kiener, Walter, Planfayon.
»	2 <sup>me</sup>	»	Flury, Walter, Tavel, suppléant.
»	3 <sup>me</sup>	»	Weber, Aloys, Schmitten.
»	4 <sup>me</sup>	»	Jendly, Auguste, Guin, suppléant.
			Jendly, Auguste, Guin.
			Weber, Al., Schmitten, suppléant.
			Flury, Walter, Tavel.
			Jendly, Auguste, Guin, suppléant.
<i>Gruyère.</i>	1 <sup>er</sup>	»	Gapany, Henri, Bulle.
»	2 <sup>me</sup>	»	Lorétan, Ferd., Bulle, suppléant.
»	3 <sup>me</sup>	»	Lorétan, Ferdinand, Bulle.
			Gapany, Henri, Bulle, suppléant.
			Jaquet, Aloys, Bulle.
			. . . . . suppl.
<i>Lac.</i>	1 <sup>er</sup>	»	Ludwig, Hans, Morat.
»	2 <sup>me</sup>	»	Imhof, Jacob, Chiètres, suppléant.
»	3 <sup>me</sup>	»	Deslarzes, Gabriel, Courtepin.
			Ludwig, Hans, Morat, suppléant.
			Imhof, Jacob, Chiètres.
			Möhl, Ernest, Chiètres, suppléant.
<i>Glâne.</i>	1 <sup>er</sup>	»	Thévenoz, Louis, Romont.
»	2 <sup>me</sup>	»	Jobin, Louis, Romont, suppléant.
			Jobin, Louis, Romont.
			Thévenoz, Louis, Romont, suppl.
<i>Broye.</i>	1 <sup>er</sup>	»	Michaud, Charles, Estavayer-le-L.
»	2 <sup>me</sup>	»	Cantin, Joseph, Vallon, suppléant.
			Cantin, Joseph, Vallon.
			Michaud, C., Estavayer, suppl.
<i>Veveyse.</i>	1 <sup>er</sup>	»	Rohrbasser, Ern., Châtel-St-Denis.
			. . . . .

## INSPECTEURS DU BÉTAIL — VIEHINSPEKTOREN

*District de la Sarine — Saanebezirk*

Cercles Kreise	Inspecteurs Inspektoren	Suppléants Stellvertreter
Arconciel	Dousse, Raphaël	Gross, Joseph.
Autafond	Litzistorf, Nicolas	Litzistorf, Emile.
Autigny	Huguenot, Meinrad	Sapin, Henri
Avry-sur-Matran	Gumy, Ernest	Gumy, André.
Belfaux	Mouret, Henri	Bossy, Alphonse
Bonnefontaine	Bæriswyl, Henri	Brulhart, Hubert.
Chénens	Lutzelschwab, M.	Defferard, Théoph.
Chésalles	Horner, Félix	Dousse, Henri.
Chésopelloz	Chenaux, Paul	Corpataux, Emile.
La Corbaz	Chatton, Alexandre	Baudet, Emile.
Corjolens	Roulin, François	Dorand, Raymond.
Cormagens	Bourqui, Fernand	Bersier, Louis.
Corminbœuf	Angéloz, Auguste	Wyss, Henri.
Corpataux	Barras, Joseph	Clerc, Eugène.
Corserey	Chatagny, Pierre	Vuarnoz, Louis.
Cottens	Repond, Eugène	Margueron, Pierre.
Cutterwyl	Rohrbasser, Louis	Audergon, Léon.
Ecuvillens	Galley, Antoine	Chenaux, Eugène.
Ependes	Bongard, Auguste	Clément, Casimir.
Essert	Dousse, Ls-Max.	Kolly, Bernard.
Estavayer-le-Gib.	Wæber, Aloys	Ducrest, Jules.
Farvagny-le-Gr.	Ducrest, Joseph	Piccand, Paul.
Farvagny-le-Petit	Rolle, Victor	Glannaz, Patrice.
Ferpicloz	Berger, Constant	Jutzet, Denis.
Formangueires	Corpataux, Albert	Chassot, Paul.
Fribourg	Zurkinden, Georges	Rossier, Emile.
Givisiez	Gaillard, Emile	Egger, Joseph.
Granges-Paccot	Rudaz, Joseph	Ræmy, Michel.
Grenilles	Donzallaz, Ans.	Roulin, Pierre.
Grolley	Cuennet, Félix	Jaquet, Oscar.
Illens	Clerc, Olivier	Clerc, Emile.
Lentigny	Morel, René	Morel, Emile.
Lossy	Schrœter, Alph.	Barras, Henri.
Lovens	Codourey, Léonard	Yerly, Paul.
Magnedens	Chenaux, Jean	Chassot, Julien.
Marly-le-Grand	Bæriswyl, Louis	Torche, Charles.
Marly-le-Petit	Biland, Vincent	Meyer, Pierre.
Matran	Corpataux, Léon	Roubaty, Gilbert.
Montécu	Bæriswyl, Henri	Brulhart, Hubert.
Montévrax	Brunisholz, Robert	Brunisholz, Jean.
Neyruz	Mettraux, Séraphin	Mettraux, Louis.
Nierlet	Schrago, Louis	Buchs, Ernest.
Noréaz	Crausaz, Joseph	Julmy, Léon.
Oberied	Gremaud, Jos.	Thoos, Pierre.
Onnens	Bächler, Joseph	Hirt, Joseph
Pierrafortscha	Oberson, Jacques	Portmann, Pierre.

Cercles Kreise	Inspecteurs Inspektoren	Suppléants Stellvertreter
Ponthaux	Mottaz, Gustave	Dougoud, Francis.
Posat	Reynaud, Olivier	Reynaud, Louis.
Posieux	Pasquier, Eugène	Gevisiez, Paul.
Praroman	Vonlanthen, Fern.	Eggertswyler, Max.
Prez-vers-Noréaz	Chollet, Pierre	Corminbœuf, Paul.
Rossens	Clerc, Olivier	Clerc, Emile.
Rueyres-St-Laur.	Macheret, Joseph	Maillard, Henri.
Sales	Zimmerman, Henri	Mauron, Xavier.
Senèdes	Bays, Hilaire	Perler, Casimir.
Treyvaux	Bourguet, Jos.	Wæber, Casimir.
Villarod	Perritaz, Léon	Perritaz, Louis.
Villarsel-le-Gibl.	Michel, Joseph	Gobet, Adrien.
Villarsel-s.-Marly	Henguely, César	Python, Victor.
Villars-s.-Glâne	Mauron, Irénée	Etienne, Clovis.
Vuisternens-en-O.	Villet, Arthur	Nissille, Robert.
Zénauva	Schoreret, Arthur	Wicht, Raphaël.

*District de la Singine — Sensebezirk*

Alterswil	Birbaum, Johann-J.	Bærswil, Franz
Galtorn	Aerschmann, Jakob	Sturny, Theodor
Boesingen	Schmutz, Eduard	Zollet, Josef
Ammerswil	Riedo, Kanisius	Käser, Peter
Uttewil	Grossrieder, Josef	Nösberger, Alfons
Brünisried	Zbinden, Emil	Brülhart, Josef
Düdingen	Zumwald, Martin	Bertschy, Alfons
Angstorf	Perroulaz, Jakob	Schwaller, Josef
Bundtels	Roggo, Robert	Schaller, Alfons
St. Wolfgang	Gross, Emil	Ruffieux, Louis
Giffers	Vonlanthen, Jakob	Marty, Josef
Heitenried	Schafer, Josef	Zahno, Max
Neuhaus	Hayoz, Alois	Neuhaus, Dominique
Oberschrot	Purro, Louis	Piller, Siegfried
Plaffeien	Remy, Peter	Brügger, Hippolyte
Plasselb	Ruffieux, Alois	Ruffieux, Viktor
Rechthalten	Huber, Othmar	Bächler, Johann
St. Antoni	Vonlanthen, Otto	Wæber, Josef
Balbersmatt	Aerschmann, Peter	Aeby, Christof
St. Sylvester	Huber, Josef	Klaus, Raymond
St. Ursern	Oberson, Josef	Stritt, Franz
Balletswil	Fasel, Kanisius	Gross, Johann
Schmitten	Lehmann, Johann	Wæber, Alois
Tafers	Blanchard, Josef	Gauch, Alphons
Tentlingen	Corpataux, Ignaz	Jenny, Alphons
Ueberstorf	Roux, Max	Roux, Jakob
Obermettlen	Spicher, Peter	Roux, Josef
Wünnewil	Gobet, Emil	Bertschy, Pius
Flamatt	Roos, Johann	Bell, Rudolf
Zumholz	Zbinden, Alphons	Baula, Dominique



*District de la Gruyère — Greyerzbezirk*

Cercles Kreise	Inspecteurs Inspektoren	Suppléants Stellvertreter
Albeuve	Castella, Aloys	Pythoud, Irénée.
Sciernes d'Alb.	Comba, Isidore	Delacombaz, Franç.
Avry-dev.-Pont	Grivel, Adolphe	Liard, Séraphin.
Botterens	Gillard, Adolphe	Mossu, Antoine.
Broc	Mossu, Henri	Mossu, Gaspard.
Bulle	Charrière, Jacques	Colliard, Joseph.
Cerniat	Andrey, Joseph	Meyer, Louis.
Charmey	Repond, Oscar	Repond, Jules.
Châtel-s.-Montsal.	Barras, Emile	Barras, Auguste.
Corbières	Blanc, Raymond	Blanc, Emile.
Crésuz	Albinati, Emile	Ruffieux, Laurent.
Echarlens	Gapany, Ernest	Pugin, Jules.
Enney	Gremion, Gustave	Geinoz, Jean
Estavannens	Jaquet, Charles	Jaquet, Charles, f. J.
Grandvillard	Pillamet, Jacques	Tena, Boniface.
Gruyères	Gachet, Jules	Murith, Gustave.
Gumefens	Perrottet, Charles	Dupré, Gustave.
Hauteville	Schouwey, Eloi	Schouwey, Léon.
Bellegarde	Buchs, Pierre	Buchs, Othmar.
Lessoc	Fragnière, Aurél.	Fragnière, André.
Marsens	Dey, Firmin	Gapany, Raymond.
Maules	Oberson, L.	Pasquier, Vincent.
Montbovon	Grangier, Simon	Pernet, André.
Allières	Jordan, Alfred	Genoud, Pierre.
Morlon	Sciboz, Lucien	Sciboz, Aimé.
Neirivue	Geinoz, Louis	Geinoz, Alphonse.
Le Pâquier	Morand, Louis	Tornare, François
Pont-en-Ogoz	Demierre, Amédée	Bertschy, Louis.
Pont-la-Ville	Maradan, Alph.	Kolly, Louis.
Riaz	Gremaud, Ed.	Gremaud, Fernand.
La Roche	Brodard, Emile	Rigolet, Joseph.
Romanens	Pittet, Joseph	Charrière, Camille.
Rueyres-Treyf.	Yerly, Paul	Overney, Louis.
Sâles	Pasquier, Joseph	Oberson, Léon.
Sorens	Gobet, Jules	Tornare, Siméon.
La Tour-d.-Trême	Menoud, Paul	Cattilaz, Marcel.
Vaulruz	Borcard, Henri	Dunand, Maurice.
Villarbeney	Gillard, Arthur	Repond, Albys
Villars-d'Avry	Pidou, Pierre	Repond, Jules.
Villars-s.-Mont	Ecoffey, Louis	Thorin, Casimir.
Villarvolard	Publio, Louis	Repond, Raymond.
Vuadens	Gremaud, Nicol.	Déforel, Pierre.
Vuippens	Romanens, Jean	Fragnière, Louis.

*District du Lac — Seebezirk*

Cercles Kreise	Inspecteurs Inspektoren	Suppléants Stellvertreter
Agriswil	Scheurer, Fritz	Mæder, Hans
Altavilla	Lehmann, Franz	Pfister, Fritz
Barberèche	Bourqui, Oscar	Chatton, Charles
Grimoine	Gaillard, Pierre	Werro, Alphonse
Villaret	Michel, Joseph	Wæber, Henri
Büchslen	Lehmann, Samuel	Aebi, Alfred
Burg	Burla, Johann	Merz, Hans
Chandossel	Genilloud, Séraphin	Perriard, Julien
Cordast	Bürgi, Alphons	Bürgi, Konstant
Cormérod	Berset, François	Berset, Alexis
Corsalettes	Singy, Ernest	Rohrbasser, Emile
Corgevaux	Fontana, Anton	Wuillemin, René
Courlevon	Liniger, Emile	Liniger, Fritz
Cournillens	Minguely, Jules	Monney, Alexis
Courtaman	Egger, Pierre	Folly, Jean
Courtepin	Michel, Marcel	Meuwly, Ernest
Courtion	Progin, Firmin	Progin, Edouard
Coussiberlé	Liniger, Emile	Liniger, Fritz
Cressier	Auderset, Alphonse	Muller, Alfred.
Fräschels	Kramer, Samuel	Kramer, Ernest
Galmiz	Benninger, Alfred	Bongni, Karl
Gempenach	Steinmann, Johann	Meyer, Ernest
Greng	(Voir Meyriez)	
Grossgurmels-	Heiter, Josef	Kilcher, Paul
Grossguschelmuth	Egger, Philip	Bürgi, Johann
Jeuss	Benninger, Fritz	Benninger, Eduard
Kerzers	Gutknecht-Johner, S.	Schwab, Jakob
Kleinböesingen	Hayoz, Kanisius	Herzog, Fritz
Kleingurmels	Heiter, Josef	Kilcher, Paul
Kleinguschelmuth	Egger, Philip	Bürgi, Johann
Liebistorf	Meuwly, Johann	Schorro, Aloïs
Lurtigen	Mæder, Fritz	Herren, Fritz
Meyriez-Greng	Moccand, Emile	Käser, Hans
Misery	Rossy, Oscar	Progin, Joseph
Monterschu	Haas, Laurent	Haas, Eduard
Muntelier	Fasnacht, August	Sommer, Emil
Murten	Götschi, Emil	Gutknecht, Emil
Ried	Etter, Samuel	Gutknecht-Kramer.
Salvenach	Mæder, Jakob	Benninger, Eduard
Ulmiz	Knopf, Richard	Meyer-Mæder, Ernst
Villarepos	Humbert, Augustin	Folly, Ernest
Vully-le-Bas		
Bellechasse	Jendly, Joseph	Murith, Léonard
Nant	Burnier, Jules	Chervet, Henri
Praz	Derron, Paul	Javet, Maurice
Sugiez	Guillod-Widmer, H.	Perrottet, Henri

Cercles Kreise	Inspecteurs Inspektoren	Suppléants Stellvertreter
Vully-le-Haut	Perrotet, Louis	Chervet, Edouard
Lugnorre	Guillot, Constant	Chautems-Ryser, H.
Motier	Egger, Josef	Siffert, Otto
Wallenbuch	Blanchard, Jean	Stöhr, Alexandre
Wallenried		

*District de la Glâne — Glanebezirk*

Auboranges	Crausaz, François	Bovet, André.
Berlens	Perroud, Jules	Perroud, Henri.
Billens	Jorand, Pierre	Sugnaux, Georges.
Bionnens	Gavillet, Martin	Vaucher, Louis.
Blessens	Surchat, Léonard	Conus, Jules.
Châpelle	Auguet, Emile	Rossier, Louis.
Châtelard	Roch, Elie	Delabays, Bernard.
Châtonnaye	Péclat, Raymond	Vaucher, Nestor.
Chavannes-les-F.	Dematraz, Louis	Barras, Ulysse.
Chavannes-s.-Ors.	Gobet, Max	Dubey, Louis.
Ecasseys (Les)	Esseiva, Alfred	Papaux, Jules.
Ecublens	Deschenaux, Fr.	Pache, Henri.
Eschiens	Conus, Joseph	Jaquier, Antoine.
Esmonts	Gavillet, Alph.	Gavillet, Germain.
Estévenens	Oberson, Marcel	Oberson, Emile.
Fuyens	Pittet, Fernand	Débieux, Léon.
Gillarens	Dorthe, Emile	Préisset, Aimé.
Glânes (Les)	Jaquet, Julien	Jaquat, Auguste.
Grangettes	Python, Joseph	Monney, Henri.
Hennens	Mugny, Marius	Mugny, Maurice.
La Joux	Droux, Aloys	Pittet, Louis.
Lieffrens	Girard, Oscar	Girard, Gaston.
Lussy	Rhême, Pierre	Bulliard, Jules.
Macconnens	Kern, André,	Defferrard, Jules.
La Magne	Menoud, Joseph	Dumas, Henri.
Massonnens	Menétrey, Joseph	Gobet, Eugène.
Mézières	Dénervaud, Cal.	Dumas, Charles.
Middes	Dougoud, Albert	Toffel, Pierre.
Montet	Demierre, Anton.	Demierre, Pierre.
Morlens	Magne, François	Moulet, Henri.
Mossel	Monney, Henri	Currat, Eugène.
Neirigue (La)	Perroud, Louis	Defferrard, Armand.
Orsonnens	Chassot, Louis	Page, Elie.
Prez-vers-Siviriez	Cosandey, Flor.	Jaquier, Louis.
Promasens	Pache, Irénée	Jaccoud, Louis.
Romont	Python, Robert	Menétrey, Antoine.
Rue	Bosson, Albin	Prélaz, Henri.
Saulgy	Savary, Raymond	Conus, Isidore.
Siviriez	Maillard, Auguste	Maillard, Emile.

Cercles Kreise	Inspecteurs Inspektoren	Suppléants Stellvertreter
Sommentier	Rouiller, Max	Castella, Emile.
Torny-le-Grand	Bugnon, Simon	Bugnon, Joseph.
Ursy	Deschenaux, Isidore	Conus, Firmin.
Vauderens	Richoz, André	Gachet, Albert.
Villageaux	Dénervaud, H.	Wenger, Ernest.
Villaraboud	Clerc, Jonas	Dumas, Meinrad.
Villaranon	Giroud, Louis	Maillard, Marius.
Villargiroud	Berset, Antoine	Berset, Georges.
Villariaz	Monney, Pierre	Equey, Louis.
Villarimboud	Pittet, Gustave	Papaux, Marcel.
Villarsiviriaux	Berset, Eugène	Berset, Léon.
Villaz-St-Pierre	Sallin, Raymond	Gobet, Joseph.
Vuarmarens	Dutoit, Jules	Conus, Victor.
Vuisternens-d.-R.	Clerc, François	Chassot, Emile.

*District de la Broye — Broyebezirk*

Aumont	Volery, Fortuné	Volery, Ernest.
Autavaux	Marmy, Charles	Marmy, Raymond.
Bollion	Monney, Louis	Pillonel, Raymond.
Bussy	Chassot, Michel	Chassot, Louis
Châbles	Oulevey, Marc	Chanez, Joseph.
Chandon	Barras, Simon	Christan, François.
Chapelle	Jauquier, Casimir	Torche, Henri.
Châtillon	Lambert, Etienne	Monney, Lucien.
Cheiry	Torche, François	Thierrin, René.
Cheyres	Noble, Georges	Rapo, Alphonse.
Cugy	Grandgirard, G.	Bersier, Florentin.
Delley	Delley, Lucien	Chambettaz, Cés.
Domdidier	Chardonnens, A.	Dubey, Didier.
Dompierre	Musy, Louis	Mottaz, Vincent.
Estavayer	Jaquat, Joseph	Duc, Antonin.
Fétigny	Vorlet, Paul	Renevey, Paul.
Font	Brasey, Joseph	Brasey, Sulpice.
Forel	Duc, Robert	Duc, Eugène.
Les Planches	Marmy, Raymond	Marmy, Emile.
Franex	Bossy, Joseph	Egger, Aloys.
Frasses	Michaud, Arthur	Mændly, Raymond.
Friques (Les)	Collomb, Robert	Guerry, Albert.
Gletterens	Dubey, René	Borgognon, Louis.
Granges-de-Vesin	Rey, Henri	Rey, Martin.
Léchelles	Ribotel, Paul	Ducotterd, Léon.
Lully	Duc, Henri	Ballet, Marc.
Mannens	Renevey, Maurice	Joye, Léon.
Grandsivaz	Rossier, Jean	Stern, Arthur.
Ménières	Corminboeuf, Art.	Morel, Edmond.
Montagny-la-Ville	Pidoux, Fernand	Gendre, Alphonse,
Montagny-l.-Monts	Rossier, André	Overney, Ferdinand.
Cousset	Rossier, Marcel	Maradan, Lucien.

Cercles Kreise	Inspecteurs Inspektoren	Suppléants Stellvertreter
Montborget	Marguet, Raymond	Marguet, Adrien.
Montbrelloz	Marmy, Fernand	Lenweiter, Louis.
Montet	Chaney, Amédée	Rey, Robert.
Morens	Huguet, Ernest	Singy, André.
Murist	Krattinger, Louis	Bertschy, Fernand.
Nuvilly	Ding, Léon	Broye, Louis.
Portalban	Grandjean, Sylv.	Collomb, Jules.
Praratoud	Torche, Ernest	Thierrin, Louis.
Prévondavaux	Badoud, Louis	Andrey, Robert.
Rueyres-les-Prés	Roulin, Paul	Chanex, Tobie.
Russy	Pauchard, Narcisse	Pauchard, Alfred.
St-Aubin	Dessibourg, Jules	Collaud, Joseph.
Seiry	Lambert, Georges	Vez, Gustave.
Sévaz	Dubey, Joseph	Losey, Fernand.
Surpierre	Thierrin, Florentin	Dessarzin, Gabriel.
Vallon	Baechler, Louis	Cantin, Emile.
Vesin	Ansermet, Marcel	Bersier, Louis.
Villeneuve	Ballif, Canisius	Crausaz, Joseph.
La Vounaise	Losey, Arthur	Michaud, Georges.
Viussens	Noël, Joseph	Fasel, Auguste.

*District de la Veveyse — Vivisbachbezirk*

Attalens	Colliard, Amédée	Monnard, Léon.
Corcelles	Perroud, Emile	Grangier, Antonin.
Tatroz	Savoy, Louis	Monnard, Camille.
Vuarat	Monnard, Marcel	Monnard, Robert.
Besencens	Vial, Joseph	Sauteur, Jules.
Bossonnens	Cottet, François	Pesse, Ernest.
Bouloz	Dénervaud, Joseph	Dénervaud, Alfred.
Châtel-St-Denis	Colliard, Ernest	Pilloud, Germain.
Fruence	Pilloud, Aloys	Millasson, Camille.
Prayoud	Liaudat, Henri	Perroud, Hubert.
Fiaugères	Curat, François	Monney, Vital
Le Crêt	Favre, Pierre	Grandjean, Albert.
Granges	Gabriel, Alexandre	Vienne, Cyrille.
Grattavache	Gachet, Alphonse	Grivet, Joseph.
Pont	Pichonnaz, Louis	Gachoud, Auxence.
Porsel,	Dévaud, Victor	Perriard, Paul.
Progens	Suard, Léon	Gobet, Pierre.
Remaufens	Tâche, Irénée	Déglise, Léon.
La Rougève	Maillard, Arthur	Maillard, Jules.
St-Martin	Molleyres, Henri	Curat, Louis.
Le Jordil	Vial, Paul	Bossel, Louis.
Semsaies	Robin, Emile	Suchet, Amédée.

**INSPECTEURS DES RUCHERS  
BIENENSTANDINSPEKTOREN**

Districts	Inspecteurs
Sarine	Joye-Rossier, Henri, Prez-vers-Noréaz ; suppl. Bord, François, Farvagny-le-Grand.
Singine	Schneuwly, Jean, Guin ; suppl. Blanchard, J.-J., Brunisried.
Gruyère	Loup, Arthur, La Tour-de-Trême ; suppl. Pitet, Ernest, Vaulruz.
Lac	Haas, Edouard, Monterschu.
Glâne	Rey, Arthur, Ursy ; suppl. Bugnon, Paul, Villaz-St-Pierre.
Broye	Monney, Jules, Autavaux ; suppl. Torche, Ulysse, Montborget.
Veveysse	Pachoud, Amédée, Tatroz ; suppl. Molleyres, Louis, St-Martin.

**COMMISSION CANTONALE DE SECOURS  
AUX PAYSANS OBÉRÉS**

**KANTONALE HILFSKOMMISSION FÜR  
NOTLEIDENDE LANDWIRTE**

*Président* : Kramer, Fritz, Lourtens. — *Vice-président* : Chuard, Gustave, Nuvilly, — *Membres* : Brügger, Alphonse, député, Jetschwil — Bulliard, Louis, agent d'assurances, Fribourg — Dafflon, Joseph, député, Neyruz — Dupasquier, Gustave, Vuadens — Gachet, Joseph, député, Vauderens — Savoy, Paul, Attalens. — *Secrétaire* : Philipona, Eusèbe, secrétaire agricole, Fribourg.

**CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE  
D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE AGRICOLE  
AUF SICHTSRAT DER KANTONALEN LANDWIRTSCHAFTL. ENTSCULDUNGSKASSE**

*Président* : Quartenoud, Maxime, conseiller d'Etat, Fribourg. — *Vice-président* : Chuard, Gustave, Nuvilly. — *Membres* : Kramer, Fritz, Lourtens — Murith, Auguste, Epagny — Macherel, Ernest, directeur de la Banque de l'Etat, Fribourg — Müller, Franz, conseiller national, Schmiten — Cosandey, Louis, député, Siviriez — Droux, Joseph, Chavannes-sous-Romont — Despond, Lucien, Bulle — Leicht, Fritz, Salvagny. — . . . . .

**COMMISSION CANTONALE DE RECOURS  
POUR LES MESURES JURIDIQUES**

*Président*: Murith, Auguste, Epagny. — *Membres*: Pillonel, Ernest, Seiry — Rytz, Fritz-Gottlieb, Chiètres. — *Suppléant*: Gummy, Ernest, Avry-sur-Matran.

**GÉNIE AGRICOLE — KULTURINGENIEUR-BUREAU**

*Ingénieur agricole*: Hausamann, Philippe.

*Adj. à l'Ingénieur*: Techtermann, Léon.

*Personnel*: Widder, Max, technicien.

Thalmann, Georges, technicien.

Rentsch, Albert, technicien.

**Industrie, Commerce et Artisanat  
Industrie, Handel- und Gewerbe**

*Chef de service*: Roggo, Alphonse.

*Adjoint*: Schorderet, Jacques.

*Secrétaire*: Monnard, Marie.

**INSPECTORAT DES FABRIQUES  
FABRIKINSPEKTORAT**

*Inspecteur cantonal*: Roggo, Alphonse.

**COMMISSION CONSULTATIVE POUR L'EXAMEN DES REQUÊTES  
CONCERNANT L'AIDE FINANCIÈRE A L'INDUSTRIE  
PRÜFUNGSKOMMISSION DER GESUCHE BETREFFEND DIE  
FINANZIELLE HILFE AN DIE INDUSTRIE**

*Président*: Quartenoud, Maxime, conseiller d'Etat. —  
*Membres*: Joye, Paul, directeur, Fribourg — Protzen, Paul,  
directeur, Fribourg — Gfeller, Hans, industriel, Flamatt  
— Thalmann, Xavier, agent d'affaires, Fribourg — Bardy,  
Henri, député, Fribourg. — *Secrétaire*: Roggo, Alphonse,  
chef de service, Fribourg.

**OFFICE CANTONAL DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE  
EN MATIÈRE INDUSTRIELLE  
KANTONALES EINIGUNGSAMT FÜR INDUSTRIELLE FRAGEN**

*Président*: Bays, Séverin, professeur, Fribourg. —  
*Membres*: Protzen, Paul, industriel, Fribourg — Folly, Maurice,  
ouvrier retraité, Fribourg. — *Suppléants*: Richard,  
Emile, Fribourg — Jungo, Peter, administrateur, Guin. —  
*Secrétaire*: Roggo, Alphonse, chef de service, Fribourg.

## FONDATION DEL SOTO N° 1. — STIFTUNG DEL SOTO N° 1

*Commission administrative — Verwaltungskommission*

*Président*: Quartenoud, Maxime, conseiller d'Etat. —  
*Membres*: Schönenberger, Fridolin, Fribourg — Schuwey,  
 Aloys, Fribourg — Staub, Fritz, Morat — Remy, Adolphe,  
 Fribourg — Spicher, Armand, Fribourg — M<sup>me</sup> C. Nuss-  
 baumer, Fribourg — Leipzig, Paul, Fribourg. — *Secrétaire-  
 caissier*: Roggo, Alphonse.

BUREAU CANTONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
KANTONALES BÜRO FÜR BERUFLICHE AUSBILDUNG

*Chef*: Roggo, Alphonse.  
*Secrétaire*: Bossy, Raphaël.

*Commission cantonale de la formation professionnelle  
Kantonale Kommission für berufliche Ausbildung*

*Président*: Quartenoud, Maxime, conseil. d'Etat, Fribourg.  
 — *Membres*: Hayoz, Henri, directeur, Fribourg — Barras,  
 Aloys, commerçant, Bulle — Bonnabry, Joseph, employé,  
 Fribourg — Fragnière, Antoine, député, Fribourg — Bochud,  
 André, mécanicien, Bulle — Gutknecht, Ernest, maître-char-  
 pentier, Morat. — *Secrétaire*: Roggo, Alphonse, directeur,  
 Fribourg.

COMMISSIONS D'APPRENTISSAGE  
LEHRLINGSKOMMISSIONEN*Commission d'apprentissage du district de la Sarine  
Lehrlingskommission für den Saanebezirk*

*Président*: Spicher, Armand, directeur de l'Ecole secon-  
 daire professionnelle des garçons de la Ville de Fribourg,  
 Fribourg. — *Membres*: Gougain, Ferdinand, maître-serru-  
 rier-constructeur, Fribourg — Cuony, Albert, architecte,  
 Fribourg — Dubey, Jean, contre-maître, Fribourg — Zwimp-  
 fer-Schmid, Dagobert, commerçant, Fribourg — *Secrétaire-  
 caissier*: Bossy, Raphaël, secrétaire au Bureau cantonal de  
 la formation professionnelle, Fribourg.

*Commission d'apprentissage du district de la Singine  
Lehrlingskommission für den Sensebezirk*

*Président*: Philipona, Louis, maître-charron, Guin. —  
*Membres*: Gfeller, Hans, député, Flamatt — Kolly, Pierre,  
 maître-forgeron, Chevilles — Neuhaus, Auguste, conseiller



communal, Plasselb. — *Secrétaire-caissier*: Schuwey, Oswald, instituteur, Guif.

*Commission d'apprentissage du district de la Gruyère*  
*Lehrlingskommission für den Greyerzbezirk*

*Président*: Bochud, Léon, industriel, Bulle. — *Membres*: Maillard, Louis, inspecteur scolaire, Bulle — Dr Pasquier, Romain, médecin, Bulle — Gauthier, Isidore, maître-menuisier, Bulle — Körber, Alfred, commerçant, Bulle — Demierre, Henri, ag. d'assurances, Bulle — Philipona, François, md-tailleur, Bulle — Vacchino, Gustave, ouvrier, Bulle. — *Secrétaire-Caissier*: Amberg, Joseph, Bulle.

*Commission d'apprentissage du district de la Glâne*  
*Lehrlingskommission für den Glanebezirk*

*Président*: Lugin, Marius, maître-boulangier, Romont. — *Membres*: Crausaz, Joseph, inspecteur scolaire, Lussy — Rév. Père Ihle, Institut St-Nicolas, Drognens — Cassellini-Schorro, ouvrier-peintre, Romont. — *Secrétaire-Caissier*: Steinauer, Joseph, maître-tailleur, Romont.

*Commission d'apprentissage du district du Lac*  
*Lehrlingskommission für den Seebezirk*

*Président*: Lüdi, Walter, maître-maréchal, Morat. — *Vice-Président*: Johner, Fritz, maître-sellier, Chiètres. — *Membres*: Joggi, Ernest, commerçant, Morat — Feller, Albert, député, Courtepin — Brechbühler, A., maître-coiffeur, Chiètres. — *Secrétaire*: Gutknecht, Ernest, maître-charpentier, Morat. — *Caissier*: Kneubühler, Ernest, maître-charpentier, Montilier.

*Commission d'apprentissage du district de la Broye*  
*Lehrlingskommission für den Broyebezirk*

*Président*: Dessibourg, Paul, directeur des écoles, Estavayer-le-Lac — *Membres*: Bonfils, René, président de l'association des artisans, Estavayer-le-Lac — Bloëchlé, Jean, maître-menuisier-ébéniste, Estavayer-le-Lac — *Secrétaire-Caissier*: . . . . .

*Commission d'apprentissage du district de la Veveyse*  
*Lehrlingskommission für den Vivisbachbezirk*

*Président*: Pilloud, Sylvestre, maître-charpentier, Châtel-St-Denis. — *Membres*: Rohrbasser, Nestor, maître-sellier — Châtel-St-Denis — Schrag, Auguste, maître-boulangier-pâtissier, Châtel-St-Denis — Colliard, Louis, ouvrier maçon, Châtel-St-Denis — *Secrétaire-Caissier*: Chillier, Casimir, architecte, Châtel-St-Denis.

*Commission d'apprentissage pour la profession  
de boucher-charcutier*

*Lehrlingskommission für den Metzger- und  
Schweinemetzgerberuf*

*Président*: Gutknecht, Jakob, maître boucher-charcutier, Fribourg. — *Membres*: Bossel, Jean, maître-boucher, Fribourg — Rotzetter, Robert, maître-boucher, Schmitten — Berthet, Albert, maître-boucher, Bulle — Meyer, Antoine, garçon-boucher, Fribourg. — *Secrétaire-caissier*: Herren, Walter, maître-boucher, Morat.

*Commission d'apprentissage pour la profession  
de boulanger-pâtissier*

*Lehrlingskommission für den Bäcker- und  
Bäcker-Pâtissierberuf*

*Président*: Schönenberger, Antoine, maître-boulangier-pâtissier, Fribourg. — *Membres*: Gremaud, Albert, maître-boulangier-pâtissier, Fribourg — Thalmann, Emile, maître-boulangier, Planfayon — Périsset, Oscar, maître-boulangier-pâtissier, Bulle — Strebel, Jacques, ouvrier boulangier, Fribourg. — *Secrétaire-caissier*: Fasel, Laurent, maître-boulangier-pâtissier, Fribourg.

*Commission d'apprentissage pour la profession  
de coiffeur et coiffeuse*

*Lehrlingskommission für den Coiffeur- und  
Coiffeuseberuf*

*Président*: Guérin, J.-Paul, maître-coiffeur, Fribourg. — *Membres*: Zimmermann, M<sup>me</sup> coiffeuse, Fribourg — Privet, F., maître-coiffeur, Schmitten — Glardon, Louis, maître-coiffeur, Romont — Deloséa, Paul, maître-coiffeur, Morat — Minder, Rodolphe, coiffeur, Fribourg. — *Secrétaire-caissier*: Klein, Adolphe, maître-coiffeur, Fribourg.

*Commission de surveillance pour l'apprentissage  
commercial*

*Aufsichtskommission für das Handelslehrlingswesen*

*Président*: Zehntner, Emile, fondé de pouvoirs, Fribourg. — *Vice-Président*: Kappeler, Henri, fondé de pouvoirs, Fribourg. — *Membres*: Eigenmann, Guillaume, négociant, Fribourg — Demierre, Henri, agent d'assurances, Bulle — Pasquier-Dubas, Emile, commerçant, Bulle — Feller, Albert, commerçant, Courlevon — de Gottrau, Paul, professeur, Fribourg — Descloux, Léon, professeur, Fribourg. — *Secrétaire-caissier*: Braillard, Louis, caissier, Fribourg.

*Commission d'apprentissage pour la profession  
de confiseur*

*Lehrlingskommission für den Konditorenberuf*

*Président*: Tschäppät, A., maître-confiseur, Fribourg. —  
*Membre*: Zapf, Albert, ouvrier-confiseur, Fribourg. — *Secrétaire-caissier*: Huber, Xavier, maître-confiseur, Fribourg.

*Commission d'apprentissage pour la profession  
de couturière*

*Lehrlingskommission für den Damen-SchneiderInnenberuf*

*Présidente*: Schneider, M<sup>me</sup> Louise, couturière, Fribourg. —  
*Membres*: Garreau, M<sup>me</sup> Hélène, couturière, Fribourg —  
Clément, M<sup>me</sup> Catherine, couturière, Fribourg — Poffet, M<sup>lle</sup>  
Marie, couturière, Fribourg — Henseler, M<sup>me</sup> Anna, couturière,  
Fribourg — Jenewein-Spicher, M<sup>me</sup>, couturière, Fribourg.  
— *Secrétaire-caissière*: Robert, M<sup>me</sup> L., couturière, Fribourg.

*Commission d'apprentissage pour la profession  
de cordonnier*

*Lehrlingskommission für den Schuhmacherberuf*

*Président*: Jeckelmann, Franz, maître-cordonnier, Tavel.  
— *Membres*: Henzmann, Pierre, maître-cordonnier, Bulle —  
Bongard, Alphonse, maître-cordonnier, Romont. — *Secrétaire-caissier*: Markwalder, Canisius, maître-cordonnier, Fribourg.

*Commission d'apprentissage pour la profession  
de ferblantier et appareilleur*

*Lehrlingskommission für den Spengler- und  
Installateurberuf*

*Président*: Bardy, Raymond, maître ferblantier-appareil-  
leur, Fribourg. — *Membres*: Pilloud, Charles, maître-appa-  
reilleur, Bulle — Bonfils, René, maître-ferblantier, Estavayer-  
le-Lac — Reber, Emile, maître-ferblantier, Guin — Spicher,  
Henri, maître-ferblantier, Fribourg — Maurer, O., maître-  
ferblantier, Morat — von Büren, Franz, ouvrier-ferblantier,  
Fribourg — Rossier, Raymond, ouvrier-ferblantier, Fribourg.  
— *Secrétaire-caissier*: Bæriswil, Albin, maître-appareilleur,  
Fribourg.

*Commission d'apprentissage pour la branche  
de l'imprimerie*

*Lehrlingskommission für die Buchdruckerbranche*

*Président*: Claraz, Paul, maître-imprimeur, Fribourg. —  
*Membres*: Meuwly, A., linotypiste, Fribourg — Perroud,  
Emile, maître-imprimeur, Bulle — Hodel, Hermann, maître-

imprimeur, Fribourg — Jendly, Max, maître-imprimeur, Fribourg — Thévenaz, A., ouvrier-typographe, Fribourg. — *Secrétaire-Caissier*: Longchamp, Emile, compositeur-typographe, Fribourg.

*Commission d'apprentissage pour la profession  
de jardinier*

*Lehrlingskommission für den Gärtnerberuf*

*Président*: Hertig, Charles, maître-jardinier, Fribourg. — *Membres*: Volery, Lucien, maître-jardinier, Fribourg — Clément, Henri, professeur, Fribourg — Zehnder, Hans, ouvrier-jardinier, Morat. — *Secrétaire-caissier*: Zurkinden, Pierre, maître-jardinier, Bourguillon.

*Commission d'apprentissage pour la profession  
de marbrier*

*Lehrlingskommission für den Steinmetzberuf*

*Président*: Page, Marius, maître-marbrier, Romont. — *Vice-Président*: Bertschy, Bernard, chef technique, Morat. — *Secrétaire-caissier*: Keller, Pierre, ouvrier-marbrier, Fribourg.

*Commission d'apprentissage pour la profession  
de maréchal-forgeron*

*Lehrlingskommission für den Schmiede- und  
Hufschmiedeberuf*

*Président*: Rappo, Charles, maître maréchal-forgeron, Pensier. — *Membres*: Cuony, Adrien, maître-maréchal-forgeron, Treyvaux — Spicher, Joseph, maître maréchal-forgeron, Wünnewel, — Lüdi, Walter, maître maréchal-forgeron, Morat. — *Secrétaire-caissier*: Berset, Louis, fils, maître maréchal-forgeron, Matran.

*Commission d'apprentissage pour la profession  
de menuisier et ébéniste*

*Lehrlingskommission für den Bau- und  
Möbelschreinerberuf*

*Président*: Andrey, Charles, chef d'atelier, Fribourg. — *Membres*: Pilloud, Sylvestre, maître charpentier-menuisier, Châtel-St-Denis — Vonlanthen, Albert, maître-menuisier, Fribourg — Dupré, André, maître-ébéniste, Gruyères — Verzotti, Jean, maître-menuisier, Romont. — *Secrétaire-caissier*: Pavoni F., maître-menuisier, Fribourg.

*Commission d'apprentissage pour la profession  
de plâtrier-peintre*

*Lehrlingskommission für den Gipser- und Malerberuf*

*Président*: Uffholz, Fernand, maître plâtrier-peintre, Fribourg. — *Membres*: Schwegler, Oscar, maître plâtrier-peintre, Fribourg — Dubey, Léon, maître plâtrier-peintre, Fribourg — Grand, Bernard, maître plâtrier-peintre, Marly-le-Petit — Fasnacht, Marcel, maître plâtrier-peintre, Morat — Jolidon, Albert, ouvrier plâtrier-peintre, Fribourg. — *Secrétaire-caissier*: Mauroux, René, ouvrier plâtrier-peintre, Fribourg.

*Commission d'apprentissage pour la profession  
de sellier-tapissier*

*Kantonale Lehrlingskommission für den Sattler- und  
Tapeziererberuf*

*Président*: Joye, Eloi, maître sellier-tapissier, Fribourg. — *Membres*: Rohrbasser, Nestor, maître-sellier, Châtel-St-Denis — Repond, Jules, maître sellier-tapissier, Bulle — Tinguely, Edouard, maître sellier-tapissier, Alterswil — Pury, Jules, maître-sellier, Estavayer-le-Lac.

*Commission d'apprentissage pour la profession  
de tailleur*

*Lehrlingskommission für den Herren-Schneiderberuf*

*Président*: Cotting, François, maître-tailleur, Fribourg. — *Membres*: Bernhard, Jules, père, maître-tailleur, Fribourg — Chammartin, Philippe, maître-tailleur, Fribourg — Schleith, Jacob, maître-tailleur, Morat — Grünig, Jean, ouvrier-tailleur, Fribourg. — *Secrétaire-caissier*: Bernhard, Jules, fils, maître-tailleur, Fribourg.

**Office et Musée cantonal des Arts et Métiers**

**Kantonales Gewerbeamt und Gewerbemuseum**

*Personnel — Personal*

*Directeur*: Roggo, Alphonse, Fribourg.  
*Bibliothécaires*: Ems, Jeanne, »  
Chassot, René, »

*Commission — Kommission*

*Président*: Clément, Jules, ingénieur, Fribourg. — *Membres*: Hertling Léon, architecte, Fribourg; Lorson Ernest, avocat, Fribourg; Gougain, Ferdinand, serrurier, Fribourg; Berchier, Jean, professeur au Technicum, Fribourg; Reichlen Eugène, prof. au Collège, Fribourg.

OFFICE CANTONAL DE L'ÉCONOMIE DE GUERRE  
KANTONALSTELLE FÜR KRIEGSWIRTSCHAFT

*Chef*: Roggo, Alphonse.

CAISSES CANTONALES DE COMPENSATION  
KANTONALE AUSGLEICHSKASSEN

*Chef*: Roggo, Alphonse. — *Adjoint*: Schorderet, Jacques.  
— *Vérificateurs des comptes*: Lipp, Louis, administrateur et  
Cacciami, Léon, comptable, à Fribourg.

*Commission d'arbitrage de la Caisse cantonale de compensation  
pour perte de salaire*

*Schiedskommission der kantonalen Lohnausgleichskasse*

*Président*: Marmier, Jean, juge au Tribunal cantonal,  
Fribourg. — *Membres*: Fragnière, Antoine, député, Fribourg  
— Aebischer, Martin, Fribourg — *Suppléants*: Herren,  
Fritz, juge de paix, Lourtens — Demierre, Robert, employé,  
Fribourg — Weck, Guillaume, Fribourg. — *Secrétaire*:  
Folly, Roger, chef de service, Fribourg.

*Commission d'arbitrage de la Caisse cantonale de compensation  
pour perte de gain*

*Schiedskommission der kantonalen Verdienstausgleichskasse*

*Président*: Marmier, Jean, juge au Tribunal cantonal,  
Fribourg. — *Membres*: Fragnière, Antoine, député, Fribourg  
— Herren, Fritz, juge de paix, Lourtens. — *Suppléants*:  
Aebischer, Martin, Fribourg — Weck, Guillaume, Fribourg  
— Demierre, Robert, employé, Fribourg. — *Secrétaire*:  
Folly, Roger, chef de service, Fribourg.

---

IV. DIRECTION  
DES COMMUNES ET PAROISSES  
ET DES FORÊTS

GEMEINDEN-, PFARREIEN- UND FORST-  
DIREKTION

*Directeur*: Bæriswyl, Aloys, conseiller d'Etat.

*Suppléant*: Bovet, Jules, conseiller d'Etat.

**Communes et Paroisses — Gemeinden- u. Pfarreien**

*Chef de service*: Folly, Roger.

*Vérificateur des comptes*: Barbey, François.

*Adjoint*: Roggo, Adolphe.

**Administration des Forêts, Vignes et Domaines**  
**Forst-, Weinberge- und Domänenverwaltung**

*Inspecteur en chef des forêts*: Remy, Alfred.  
*Secrétaire*: Boccard, Henri.

INSPECTEURS DES FORÊTS — FORSTINSPEKTOREN

1 <sup>er</sup> arrondiss.	Vonderweid, François, Fribourg.
2 <sup>me</sup> »	Jungo, Joseph, Fribourg.
3 <sup>me</sup> »	Remy, Alfred, Bulle. <i>Adjoint</i> : Dubas, Marcel, Bulle.
4 <sup>me</sup> »	Roggen, Oscar, Morat.
5 <sup>me</sup> »	Gottrau, Raphaël, Fribourg.
6 <sup>me</sup> »	Darbella, Jules, Estavayer-le-Lac.
7 <sup>me</sup> »	Fierz, Walter, Châtel-St-Denis.

FORESTIERS-CHEFS — OBER-BANNWARTE

*1<sup>er</sup> arrondissement*

1 <sup>er</sup> triage.	Ottet, Albert, Corminbœuf.
2 <sup>me</sup> »	Bongard, Calyb., Posieux.
3 <sup>me</sup> »	Richard, Hippolyte, Zénauva.
4 <sup>me</sup> »	Risse, Alphonse, La Roche.

*2<sup>me</sup> arrondissement*

5 <sup>me</sup> triage.	Piller, Alphonse, Belfaux.
6 <sup>me</sup> »	Riedo, Franz, Ueberstorf.
7 <sup>me</sup> »	Remy, Maxime, Planfayon.
8 <sup>me</sup> »	Zosso, Simon, Winterlingen.

*3<sup>me</sup> arrondissement*

9 <sup>me</sup> triage.	Overney, Paul, Charmey.
10 <sup>me</sup> »	Perroud, Alphonse, Bulle.
11 <sup>me</sup> »	Rime, Emile, Gruyères.
12 <sup>me</sup> »	Pasquier, Auguste, Le Pâquier.

*4<sup>me</sup> arrondissement*

13 <sup>me</sup> triage.	Kaeser, Pierre, Cormondes.
14 <sup>me</sup> »	Meyer, Alfred, Ormey.
15 <sup>me</sup> »	Joye, Ernest, Montagny-la-Ville.

*5<sup>me</sup> arrondissement*

- 16<sup>me</sup> triage. a) Grivel, Adolphe, Avry-dev.-Pont.  
 16<sup>me</sup> » b) Ducrest, Am., Rossens.  
 17<sup>me</sup> » Uldry, Albert, Le Châtelard.  
 18<sup>me</sup> » Jordan, Eugène, Lussy.

*6<sup>me</sup> arrondissement*

- 19<sup>me</sup> triage. Francey, Louis, Grandsivaz.  
 20<sup>me</sup> » Plancherel, Simon, Bussy.

*7<sup>me</sup> arrondissement*

- 21<sup>me</sup> triage. Gavillet, Martin, Bionnens.  
 22<sup>me</sup> }  
 23<sup>me</sup> } Robin, Emile, Semsales.  
 24<sup>me</sup> triage. Savoy, Séraphin, Attalens.

ADMINISTRATION DES VIGNES ET DOMAINES  
 VERWALTUNG DER WEINBERGE UND DOMÄNEN

*Administrateur :* Remy, Alfred.  
*Surveillants des vignes :* Demierre, Auguste, à Vevey.  
 Petter, Jules, Lugnorre.

## CHASSE ET PÊCHE — JAGD UND FISCHEREI

*Gardes-chasse :* Mooser, Emile, Bellegarde — Ducry, Aimé, Charmey — Braillard, Robert, Les Sciernes d'Albeuve — Riedo, Victor, Lac-Noir. — Beaud, Robert, Villars-sous-Mont — Müller, Martin, Motélon.

*Gardes-pêche :* Bossy, Séraphin, Chenaleyres — Fasel, Edouard, Alterswil — Michel, Romain, Maules — Rossy Ernest, Chandossel — Richoz, Auguste, Siviriez — Chatton, Aloys, Villeneuve — Schmutz, Arthur, Montagny-la-Ville — Dévaud, Albert, Attalens.

---



## V. DIRECTION DES FINANCES FINANZDIREKTION

*Directeur :* Ackermann, Joseph, conseiller d'Etat.  
*Suppléant :* Corboz, Richard, conseiller d'Etat.  
*Chef de service :* Meyer, Henri.  
*Secrétaire :* Rossier, Eugène.

### SERVICE CANTONAL DES CONTRIBUTIONS KANTONALE STEUERVERWALTUNG

*Chef de service :* Muller, Emile. — *Chef adjoint :* Perrin, Adrien. — *Commissaires :* Arnoux, Constant — Fasnacht, Georges. — *Secrétaires :* Blanc, Félix — Tarchini, Charles — Magnin, Félix — Cardinaux, Firmin — Brugger, Canisius — Rattaz, Marius — Baudère, Louis — Winckler, Alfred — Michel, Pascal — Bæriswyl, Jean — Singy, Auguste — Pernet, Francis — Seydoux, Hubert — Niedegger, Jacques — Uldry, Ernest.

### INSPECTORAT FISCAL ET FINANCIER

*Chef :* Girod, Auguste.

### COMMISSION CANTONALE DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPOT KANTONALE REKURSKOMMISSION IN STEUERSACHEN

*Président :* Ackermann, Joseph, conseiller d'Etat. — *Membres :* Droux, Paul, ancien juge cantonal — Ruffieux, Léon, juge cantonal — Brechbühl, Rodolphe, ancien fondé de pouvoirs — Dupraz, Louis, avocat, Fribourg.

### TRÉSORERIE D'ÉTAT — STAATSCHATZAMT

*Trésorier :* Muller, Emile.  
*Receveur général :* Oberlin, Jean.  
*1<sup>er</sup> secrétaire-comptable :* Renevey, Louis.  
*2<sup>me</sup> secrétaire-comptable :* Broillet, Marcel.  
*Secrétaire :* Gobet, Paul.

## RECETTES D'ÉTAT — STAATSEINNEHMEREIEN

Sarine.	Renevey, Marcel,	Fribourg.
Singine.	Agence de la Banque de l'Etat,	Tavel.
Gruyère.	Demierre, André,	Bulle.
Lac.	Agence de la Banque de l'Etat,	Morat.
Glâne.	Agence de la Banque de l'Etat,	Romont.
Broye, 1 <sup>er</sup> arr.	Torche, Joseph	Estavayer.
» 2 <sup>e</sup> »	Agence de la Banque de l'Etat,	Domdidier.
Veveysse.	Agence de la Banque de l'Etat,	Châtel-St-D.

SERVICE DE L'ENREGISTREMENT  
EINREGISTRIERUNGSAMT

*Chef de l'enregistrement* : Muller, Emile.  
*Secrétaire* : Bächler, Joseph.

## COMMISSARIAT GÉNÉRAL — KANTONSGEOMETER

*Commissaire général* : Joye, Joseph.  
*Adjoint* : Villard, Sévère.  
*Secrétaire* : Rouiller, Joachim.  
*Technicien* : Jendly, Albert.

COMMISSION CANTONALE DE SURVEILLANCE  
DU REGISTRE FONCIERKANTONALE AUFSICHTSKOMMISSION  
DES GRUNDBUCHES

*Président* : Joye, Joseph, commissaire général.  
*Membre* : Berset, Maurice, ancien receveur.  
*Secrétaire* : Aeby, Pierre, professeur.

- CONSERVATEURS DU REGISTRE FONCIER ET  
PERCEPTEURS DE L'ENREGISTREMENT  
GRUNDBUCHVERWALTER  
UND EINREGISTRIERUNGSBEAMTE*District de la Sarine*

1<sup>er</sup>, II<sup>me</sup> ET III<sup>me</sup> ARRONDISSEMENTS (FRIBOURG)  
(comprenant tout le territoire du district de la Sarine).

*Conservateur* : Gendre, Louis, à Fribourg.  
*Substitut* : Oberson, François.  
*Secrétaire* : Thalmann, Paul.

*District de la Singine — Sensebezirk*

IV<sup>m</sup>e ARRONDISSEMENT (TAVEL) — IV. KREIS (TAFERS)  
 (comprenant tout le territoire de la Singine)  
 (für den ganzen Bezirk)

*Conservateur :* Fasel, Conrad.  
*Substituit temporaire :* Hungerbühler, Stephan.

*District de la Gruyère*

V<sup>m</sup>e ET VI<sup>m</sup>e ARRONDISSEMENTS (BULLE)  
 (comprenant tout le territoire du district de la Gruyère)

*Conservateur :* Ody, Albert.  
*Substituit temporaire :* . . . . .

*District du Lac — Seebezirk*

VII<sup>m</sup>e ARRONDISSEMENT (MORAT) VII. KREIS (MURTEN)  
 (comprenant tout le territoire du district du Lac)  
 (für den ganzen Bezirk)

*Conservateur :* Ayer, Michel, Morat.  
*Substituit temporaire :* Bossy, Auguste, Morat.

*District de la Glâne*

VIII<sup>m</sup>e ET IX<sup>m</sup>e ARRONDISSEMENTS (ROMONT)  
 (comprenant tout le territoire du district de la Glâne).

*Conservateur :* Ayer, Alphonse, Romont.  
*Substituit temporaire :* Ayer, Georges.

*District de la Broye*

X<sup>m</sup>e ARRONDISSEMENT (DOMDIDIER)  
 Justice de paix du 1<sup>er</sup> cercle (Dompierre)

*Conservateur :* Crausaz, Pascal, Domdidier.  
*Substituit :* Jacquat, Lucien.

XI<sup>m</sup>e ET XII<sup>m</sup>e ARRONDISSEMENTS (ESTAVAYER)  
 Justices de paix des 2<sup>m</sup>e cercle (Estavayer), 3<sup>m</sup>e cercle (Cugy)  
 et 4<sup>m</sup>e cercle (Surpierre).

*Conservateur :* Crausaz, Pascal.  
*Substituit :* Jacquat, Lucien.

*District de la Veveyse*

XIII<sup>m</sup>e ARRONDISSEMENT (CHATEL-ST-DENIS)  
(comprenant tout le territoire du district de la Veveyse)

*Contrôleur* : Perroud, Louis.  
*Substitut temporaire* : Savoy, Albert, Châtel-St-Denis.

N.-B. — La nomenclature des communes dont se composent les cercles de justices de paix est donnée plus loin, dans la partie de l'annuaire qui est consacrée aux autorités judiciaires.

## COMMISSIONS DES ZONES — ZONENKOMMISSIONEN

*Président* : Muller, Franz, Schmitten.  
*Vice-Président* : Murith, Auguste, Gruyères.

*Zone intermédiaire — Zwischenzone*

*Membres* : Murith, Auguste, Gruyères — Page, Henri, Rueyres-St-Laurent — Roggo, Pius, Fillistorf — Bæriswyl, Franz, Alterswil — Gremaud, Nicolas, Vuadens — Liard, Séraphin, Avry-dev.-Pont — Gachet, Joseph, Vauderens — Dafflon, Joseph, Neyruz — Jungo, Joseph, Fribourg —  
.....

*Zone de la Broye — Zone der Broye*

*Membres* : Volery, Placide, Aumont — Monney, Léon, Misery — Benninger, Ernest, Jentes — Renevey, Alfred, Fétigny — Dubey, Louis, fils d'Auguste, Gletterens — Berset, Joseph, Cormérod.

*Zone alpestre — Gebirgszone*

*Membres* : Borcard, Marc, Grandvillard — Mossu, Louis, Broc — Rigolet, Joseph, La Roche — Rauber, Alexis, Bellegarde — Remy, Maxime, Planfayon — . . . . .

*Zone vinicole — Reblandzone*

*Membres* : Guillod, Henri, Nant — Pillonel, Antonin, feu Marc, Cheyres — Chervet, Louis, Praz — Carrard, Laurent, fils Pierre, Font.

INTENDANCE DES SELS ET BOISSONS  
SALZ- UND ALKOHOLVERWALTUNG

*Intendant* : Secrétariat des finances.

## FACTEURS DES SELS — SALZFAKTOREN

Fribourg.	Audergon, Bernard.
Morat.	Mæder, Fritz.
Romont.	Comte, Camille.
Bulle.	Demierre, Henri.
Estavayer.	Rossier, Henri.

CAISSE DE PRÉVOYANCE DES FONCTIONNAIRES  
ET EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

FÜRSORGEKASSE

DER BEAMTEN UND ANGESTELLTEN DES STAATES

*Président* : Ackermann, Joseph, conseiller d'Etat. — *Membres* : Barbey, Firmin, chef de service — Aeby, Bernard, adjoint à l'ingénieur cantonal — Muller, Emile, trésorier d'Etat — Gauthier, Louis, chef de service. — *Secrétaire* : Meyer, Henri, chef de service. — *Suppléants* : Joye, Joseph, commissaire général — Oberlin, Jean, receveur général.

---

VI. DIRECTION MILITAIRE  
ET DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT  
MILITÄRDIREKTION UND  
DIREKTION DER STAATLICHEN ANSTALTEN

*Directeur* : Corboz, Richard, conseiller d'Etat.  
*Suppléant* : Piller, Joseph, conseiller d'Etat.

**Affaires militaires — Militärische Angelegenheiten**

*Secrétaire* : Kaltenrieder, Hans, capitaine.  
*Secrétaire-adj.* : Steinauer, Louis, sergent-major.

CONTROLES — KONTROLLWESEN

*Chef de bureau* : Stemmer, Conrad, fourrier.  
*Secrétaire* : Piller, Daniel, Plt.

COMMANDANT D'ARRONDISSEMENT  
KREISKOMMANDO

*Commandant d'arrond.* : Zosso, Maurice, capitaine.  
*Secrétaires* : Barras, François.  
Corminbœuf, Raymond.

COMMISSARIAT DES GUERRES ET INSPECTION  
DES ARSENAUX  
KRIEGSKOMMISSARIAT  
UND ZEUGHAUSVERWALTUNG

*Commissaire* : Bulliard, Fernand, Plt.  
*Secrétaire* :  
*Casernier — Kasernenverwalter* : Thalmann, Jean.

MÉDECIN DE PLACE DE FRIBOURG  
PLATZARZT VON FREIBURG

Perrier, Henri, lieut.-col.  
*Remplaçant* : Ryncki, Paul, lieut.-col.

COMMISSAIRES CIVILS DE CAMPAGNE  
FELDKOMMISSÄRE

*Commissaires* : Gumy, Ernest, Avry-sur-Matran.  
Boschung, Joseph, Ueberstorf.  
*Suppléant* : Pillonel, Gustave, Seiry.

DÉFENSE AÉRIENNE PASSIVE  
PASSIVER LUFTSCHUTZ

*Préposé* : Buchs, Germain.

CHEFS DE SECTIONS — SEKTIONSCHEFS

Section	Chef	Domicile — Wohnort
Praroman	Kolly, Raphaël	Praroman.
Marly-le-Grand	Stoudemann, P.	Marly-le-Grand.
Treyvaux	Pasquier, Ignace	Treyvaux.
Ecuwillens	Galley, Charles	Ecuwillens.
Vuisternens-en-Ogoz	Maillard, Henri	Rueyres-St-Laur.
Fribourg	Cdt. d'arrondis.	Fribourg.
Marsens	Morard, Félix	Pont-en-Ogoz.
Sâles (Gruyère)	Pasquier, Paul	Romanens.
Corbières	Brodard, Joseph	La Roche.
Charmey	Overney, Eugène	Charmey.
Bellegarde (Jaun)	Rauber, Alphonse	Bellegarde (Jaun)
Bulle	Bosson, Jules	Bulle.
Gruyères	Murith, Henri	Epagny.
Albeuve	Beaud, Augustin	Albeuve.
Châtel-St-Denis	Genoud, Emile	Châtel-St-Denis.
Attalens	Monnard, Camille	Attalens.
St-Martin	Colliard, Louis	Porsel.
Rue	Surchat, Léonard	Blessens.
Siviriez	Cosandey, Max	Prez-v.-Siviriez.

Section	Chef	Domicile — Wohnort
Romont	Morel, Joseph	Romont.
Vuisternens-d. Romont	Pittet, Henri	Vuisternens.
Massonnens	Deillon, Ernest	Massonnens.
Villarimboud	Pittet, Gustave	Villarimboud.
St-Aubin	Fornerod, Paul	Domdidier.
Surpierre	Torche, Louis	Cheiry.
Montet (Broye)	Conus, Henri	Ménières.
Châbles	Michel, Gustave	Cheyres
Estavayer-le-Lac	Carrard, Jean	Estavayer.
Montagny-la-Ville	Wicht, Séraphin	Léchelles.
Cottens	Chappuis, Joseph	Lentigny.
Corminbœuf	Gumy, Ernest	Avry-sur-Matr.
Belfaux	Chassot, Paul	Formangueires.
Prez (Sarine)	Rosset, Charles	Prez-v.-Noréaz.
Courtion	Rohrbasser, Firmin	Courtion.
Morat (Murten)	Fasnacht, Robert	Morat.
Vully	Chervet, Eugène	Sugiez.
Ried (Lac)	Schwab, Frédéric	Chiètres (Kerzers)
Lourtens (Lurtigen)	Benninger, Ernest	Salvagny.
Cormondes (Gurmels)	Rotzetter, Emile	Cormondes.
Courtaman	Egger, Pierre	Courtaman.
Guin (Düdingen)	Brügger, Louis	Guin.
Bœsingen	Jungo, Robert	Fendringen
Wünnewil	Schneuwly, Jean	Wünnewil.
Ueberstorf	Remy, Otto	Ueberstorf.
St-Antoine	Stritt, Arnold	St-Antoine.
Tavel (Tafers)	Riedo Daniel	Tavel (Tafers)
Dirlaret (Rechthalten)	Neuhaus, Joseph	Chevrilles (Giffers).
Planfayon (Plaffeien)	Neuhaus, Joseph	Planfayon (Plaffeien).

## Taxes diverses — Verschiedene Taxen

### TAXES MILITAIRES — MILITÄRPFLICHTERSATZ

#### COMMISSION CANTONALE DE RECOURS KANTONALE REKURSKOMMISSION

*Président*: Corboz, Richard, conseiller d'Etat. — *Membres*: Meyer, Louis, anc. préposé — Bardy, Henri, secrétaire — Butty, Louis, Fribourg, secrétaire.

#### ADMINISTRATION — VERWALTUNG

*Chef de service*: Butty, Louis.  
*Secrétaires*: Hayoz, Robert.  
Reyff, Jacques.  
Jaccoud, André.  
Magnin, Albert.

CONTROLE DES AUTOMOBILES  
AUTOMOBILKONTROLLE

*Chef de service:* Crotti, Eugène.  
*Secrétaires:* Vorlet, Armand.  
Schorderet, Antoine.

*Experts cantonaux:* Crotti, Eugène, chef.  
Delley, Albert.

PATENTES DE MARCHANDS DE BESTIAUX  
VIEHHANDELSPATENTE

*Commission cantonale de recours*  
*Kantonale Rekurskommission*

*Président:* Corboz, Richard, conseiller d'Etat. — *Membres:* Droux, François, Bulle — Bongard, Constant, marchand de bétail, Villars-sur-Glâne. — *Secrétaire:* Buchs, Germain, Fribourg.

POLICE DU COMMERCE — HANDELSPOLIZEI

*Chef de service:* Buchs, Germain.  
*Secrétaire:* . . . . .

VÉRIFICATEURS DES POIDS ET MESURES  
EICHMEISTER

I<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT — I. KREIS  
(Sarine, Singine, Lac et Broye)

1<sup>er</sup> sous-arrond. (Sarine et Singine). Wolhauser, Louis, Frib.  
2<sup>me</sup> » (Broye). Bersier, Robert, Estavayer-le-Lac.  
3<sup>me</sup> » (Lac). Maurer, Oswald, ferbl., Morat.

II<sup>me</sup> ARRONDISSEMENT — II. KREIS  
(Gruyère, Glâne et Veveyse)

4<sup>me</sup> sous-arrond. (Gruyère et Veveyse). Perrin, Jos., Bulle.  
5<sup>me</sup> » (Glâne). Conus, Louis, Romont.



**Etablissements de l'Etat - Staatliche Anstalten**

*Secrétaire*: Buchs, Germain, Fribourg.

**Etablissements de Bellechasse — Anstalten von Bellechasse**

*Commission administrative — Verwaltungskommission*

*Président*: Corboz, Richard, conseiller d'Etat. — *Membres*: Spycher, Franz, président du tribunal, Fribourg, vice-président — Kælin, Joseph, président du tribunal, Châtel-St-Denis — Oberson, Jean, président, Bulle — Mäder, Jacob, député, Ried — Sudan, Emile, député, Broc — Lorson, Ernest, député, Fribourg — Herren, Fritz, juge de paix, député, Lourtens — Bæchler, Emile, député, Vallon.

*Personnel — Personal*

*Directeur*: Grêt, Camille.  
*Secrétaire-comptable*: Jendly, Joseph.  
*Aumônier catholique*: Baudois, Christian.  
*Aumônier réformé*: von Kænel, Maurice, Morat.

**Institut St-Nicolas, à Drognens****Institut St. Nikolaus, Drognens**

*Commission de surveillance — Aufsichtskommission*

*Président*: Corboz, Richard, conseiller d'Etat. — *Membres*: Bondallaz, Paul, préfet de la Glâne, Romont — Mgr Beck, Joseph, prof. hon. de l'Université — Reidy, Jean, Lanthen (Schmitten) — Bourqui, Albert, député, Murist — Monney, Pierre, député, Villariaz — Lippacher, Hippolyte, député, Fribourg.

*Personnel — Personal*

*Directeur*: R. P. Franz Emmenegger, S. D. S.  
*Aumônerie*: RR. PP. Salvatoriens.

**Etablissements de Marsens — Anstalt Marsens**

*Commission administrative — Verwaltungskommission*

*Président*: Corboz, Richard, conseiller d'Etat. — *Membres*: Raboud, Marc, rév. doyen, Vuisternens-devant-Romont — Curty, Louis, Cousset — Berset, Maurice, anc. receveur, Fribourg — Brugger, Alphonse, député, Guin — Collaud, Arthur, médecin, député, Fribourg — Villos, Pierre, député, Gumefens — Vacheron, Ernest, député, Mur (Vuilly) — Chaperon, Louis, médecin, Châtel-St-Denis.

*Personnel — Personal*

*Médecin-chef*: Voïta, Pierre.  
*Médecin-adjoint*: Lauber, Paul.  
*Aumônier*: Kessler, Henri.  
*Administrateur*: Robadey, Pierre.  
*Secrét.-comptable*: . . . . .

**Curatorium d'Humillimont — Anstalt Humillimont**

*Médecin-chef*: Jordan, Auguste.  
*Administrateur*: Robadey, Pierre.

**PATRONAGE DES DÉTENUS LIBÉRÉS  
 ENTLASSENENFÜRSORGE (SCHUTZAUF SICHT)**

*Commission administrative — Verwaltungskommission*

Droz Armand, député, Estavayer-le-Lac — Meuwly, Augustin, préfet, Tavel — Grêt, Camille, directeur, Bellechasse — Abbé Pachoud, René, Fribourg — Von Känel, Maurice, pasteur, Morat — Magnin, Louis, greffier, Romont — Genoud, Denis, greffier adj., Fribourg — Riedo, Ernest, adj. à l'Office du travail, Fribourg.

*Directeur*: Buchs, Germain.

**VII. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS  
 BAUDIREKTION**

*Directeur*: Weck, Bernard, conseiller d'Etat.  
*Suppléant*: Ackermann, Joseph, conseiller d'Etat.  
*Secrétaire*: Dorthe, Alphonse.  
*Secrét. adj.*: Aebischer, Arnold.

**Ponts et Chaussées****Strassen- und Brückenverwaltung**

*Ingénieur cantonal*: Aeby, Bernard.  
*Ingénieur cantonal adj.*: Desbiolles, Léon.  
*Chef de service*: Meuwly, Aloys.  
*Techniciens*: Dreyer, Joseph.  
 Kolly, Edmond.  
 Brugger, Georges.  
 Wantz, Willy.  
 Egger, Paul.  
 Pasquier, André.  
*Secrétaires*: Käser, Max.  
 Andrey, Lucien.  
 Meyer, Jacques.  
 Haimo, Pierre.  
*Conducteur des travaux*: Galley, Joseph.  
*Chef de chantier*: Monney, Antonin.  
*Service du cylindrage*: Guyer, Emile, mécanicien-chef.  
 Knuchel, Ernest, chauffeur.

## CONTRÔLEURS DES ROUTES — STRASSENKONTROLLEURE

Sarine.	Bongard, Vincent, Fribourg.
Singine.	Bæchler, Jean, Alterswil.
Gruyère.	Pasquier, Paul, Le Pâquier.
Lac.	Meyer, Jacques, Morat.
Glâne.	Barras, Joseph, Romont.
Broye.	Ducrot, Marcel, Estavayer-le-Lac.
Veveyse.	Genoud, Pierre, Châtel-St-Denis.

COMMISSION CANTONALE D'ENDIGUEMENT  
KANTONALE VERBAUUNGSKOMMISSION

*Président* : Le Directeur des Travaux publics.

*Secrétaire* : L'ingénieur cantonal.

*Membres* : Barras, Ernest, à Bulle — Cosandey, Louis, à Siviriez — Schmutz, Edouard, à Böesingen-le-Grand — Weber, Edmond, à Fribourg — Dougoud, Camille, à Promansens — Genoud, Célestin, à Vuadens — Renevey, Alfred, à Fétigny — Pilloud, Sylvestre, à Châtel-St-Denis — Bæchler, Jean, à Alterswil — Jolliet, Louis, La Tour-de-Trême — Richoz, Louis, vice-syndic, Semsales — Pasquier, Auguste, forestier-chef, au Pâquier — Direction militaire, Fribourg — Collaud-Rey, Louis, St-Aubin — Etter, Jacob, Ried.

En outre, MM. les syndics des communes de: La Roche, Le Pâquier, Charmey, Enney, Haut-Vuilly, Riaz, Bas-Vuilly, Liebistorf-Böesingen-le-Petit, Villarvolard, Montilier, Morat, Broc, Bonnefontaine-Montécu, Domdidier, Albeuve, Gruyères.

## Bâtiments — Gebäudeverwaltung

*Architecte cantonal* : Lateltin, Edmond.

*Adjoint* : Jæger, Emile.

*Assistants techniques* : Savoy, Louis.

Aeby, Roger.

*Secrétaire* : Wullemmin, Adrien.

» *technique* : Stœcklin, Albert.

*Contremaître* : Clerc, Jacob.

## CONCIERGES — HAUSWARTE

*Chancellerie d'Etat* : Bossy, Vve de François.

*Bâtiment, 26, Grand'rue* : Geinoz, Justin.

*Bâtiment, 29, Grand'rue* : Cudry, Jean.

*Hôtel cantonal* : Egger, Maxime, caporal.

*Bâtiment de la Grenette* : Clerc, Jacob.

*Archives d'Etat* : Bersier, Charles.

*Préfecture de la Sarine* : Bourqui, Céline.

**Chemins de fer — Eisenbahnen***Secrétaire* : Dorthe, Alphonse.*Secrét. adj.* : Aebischer, Arnold.**COMMISSION INTERCANTONALE DE NAVIGATION  
SUR LES LACS DE NEUCHÂTEL, BIENNE ET MORAT  
INTERKANTONALE SCHIFFFAHRTSKOMMISSION  
DES NEUENBURGER-, BIELER- UND MURTENSEES***Président* : Dupasquier, Léo, cons. d'Etat, Neuchâtel.*Membres* : Grimm, Robert, conseiller d'Etat, Berne.

Fazan, Edouard, conseiller d'Etat, Lausanne.

Weck, Bernard, conseiller d'Etat, Fribourg.

*Suppléants* : Borel, Antoine, conseiller d'Etat, Neuchâtel.

Seematter, Arnold, conseiller d'Etat, Berne.

Perret, Paul, conseiller d'Etat, Lausanne.

Ackermann, Joseph, cons. d'Etat, Fribourg.

*Secrétaire* : Fischer, René, 1<sup>er</sup> secrétaire du Département  
des Travaux publics, à Neuchâtel.*Inspecteur des bateaux* : Girardier, Henri, à Neuchâtel.**POUVOIR JUDICIAIRE  
GERICHTSBEHÖRDEN****TRIBUNAL CANTONAL — KANTONGERICHT***Président* : Ruffieux, Léon, de Gruyères.*Vice-prés.* : Marmier, Jean, de Sévaz.*Membres* : Merz, Alfred, de Burg.

Gaudard, Emile, de Semsales.

Gardian, Marcel, d'Estavayer-le-Lac.

Ems, Emile, de Guin et Fribourg.

Python, José, de Portalban.

*Suppléants* : Spycher, Franz, président, Fribourg.

Kælin, Joseph, président, Châtel-St-Denis.

Oberson, Jean, président, Bulle.

Reichlen, Marcel, président, Estavayer-le-Lac.

Descloux, Joseph, notaire, Romont.

Neuhaus, Xavier, président, Fribourg.

Blanc, Louis, notaire, Bulle.

Friolet, Max, notaire, Morat.

Nicolet, Georges, greffier, Tavel.

Pochon, Roger, président, Romont.

Weck, Nicolas, président, Morat.

Torche, Paul, notaire, Estavayer-le-Lac.

Noël, Henri, avocat, Bulle.

. . . . .

*Greffe cantonal — Kantonsgerichtschreiberei*

*Greffier:* Meyer, Francis.  
*Greffier-adjoint:* Genoud, Denis.  
*1<sup>er</sup> secrétaire:* Geinoz, Paul.  
*2<sup>e</sup> secrétaire:* Zimmermann, Paul.  
*Huissier-copiste:* Guillaume, Henri.

Séances le lundi, le mardi et le mercredi.  
 Séances de la Chambre d'Accusation, le samedi.

**Cour d'Appel — Appellationshof**

*Président:* M. Ruffieux.  
*Membres:* MM. Marmier, Merz, Gaudard, Gardian, Ems et Python.

**Cour de Cassation civile et pénale  
 Kassationshof für Zivil- und Strafsachen**

*Président:* M. Ruffieux.  
*Membres:* 1<sup>er</sup> trimestre: MM. Marmier, Merz, Gaudard et Ems.  
 2<sup>me</sup> » » Gaudard, Gardian, Ems et Python.  
 3<sup>me</sup> » » Merz, Gaudard, Gardian, Ems  
 4<sup>me</sup> » » Marmier, Merz, Gardian et Python.

**Chambre d'Accusation — Anklagekammer**

*Président:* M. Ruffieux.  
*Membres:* MM. Merz et Gardian.  
*Suppléants:* MM. Ems et Python.

**Chambre des Assurances — Versicherungskammer**

*Président:* M. Marmier.  
*Membres:* MM. Gaudard et Ems.  
*Suppléants:* MM. Merz et Python.

**Chambre des Poursuites et Faillites  
 Betreibungs- und Konkurskammer**

*Président:* M. Gardian.  
*Membres:* MM. Marmier et Python.  
*Suppléants:* MM. Gaudard et Ems.

**Chambre du Registre du commerce — Handelsregisterkammer**

*Président:* M. Gaudard.  
*Membres:* MM. Marmier et Gardian.  
*Suppléants:* MM. Merz et Python.

**Commission de modération supérieure  
 Kostenfestsetzungskommission**

*Président:* M. Ems.  
*Membres:* MM. Gaudard et Python.  
*Suppléants:* MM. Merz et Gardian.

**Commission des Comptes  
Rechnungsprüfungskommission**

*Président:* M. Python.  
*Membres:* MM. Ems et Gaudard.

**Ministère public -- Staatsanwaltschaft**

*Procureur général:* Weck, Pierre.  
*Substitut:* Ducry, René.  
*Secrétaire:* Gendre, Robert.

**TRIBUNAL MILITAIRE CANTONAL  
KANTONALER MILITÄRGERICHTSHOF**

*Grand juge:* Python, Louis, Lausanne.  
*Suppléant:* Renevey, Louis, Fribourg.  
*Juges:* Helfer, Max, Fribourg.  
Käelin, Joseph, Châtel.  
Gauthier, Louis, Fribourg.  
Bersier, Martin, Fribourg.  
*Suppléants:* Noël, Henri, Bulle.  
Marbach, Fritz, Ueberstorf.  
Ziegenbalg, Charles, Fribourg.  
Murith, Léonard, Bellechasse.  
*Auditeur:* Dupraz, Louis, Fribourg.  
*Juge d'instruction:* Pochon, Roger, Romont.  
*Greffier:* Bise, Louis, Fribourg.

**TRIBUNAUX D'ARRONDISSEMENTS  
BEZIRKSGERICHTE**

**I. TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE  
DE LA SARINE**

**AMTSGERICHT DER SAANE**

*Président:* Neuhaus, Xavier, Fribourg.  
*Vice-présid.:* Esseiva, François, Fribourg.  
*Juges:* Weck, Guillaume, Fribourg.  
Hartmann, Henri, Fribourg.  
Roulin, Pierre, Grenilles.  
*Suppléants:* Rosset, Paul, Prez-vers-Noréaz.  
Kolly, Germain, Praroman.  
Bourqui, Jean, Fribourg.  
Reyff, Louis, Fribourg.  
*Greffier:* Brasey, Alfred, Fribourg.  
*Huissier:* Poffet, Célestin, Fribourg.

Affaires civiles: tous les jeudis.

» pénales: tous les mercredis.

Les audiences du président ont lieu tous les samedis.

II. TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE  
DE LA SINGINE  
AMTSGERICHT DER SENSE

*Président :* Spycher, Franz, Fribourg.  
*Vice-présid. :* . . . . .  
*Juges :* Wæber, Albin, Tavel.  
Zbinden, Emile, Brünisried.  
Carrel, Joseph, Dirlaret.  
*Suppléants :* Perler, Franz, Wünnewil.  
Stalder, Emile, Guin.  
Roux, Aloys, Ueberstorf.  
Jungo, Pius, Schmitten.  
*Greffier :* Nicolet, Georges, Tavel.  
*Huissiers :* Blanchard, Nicolas, Tavel.  
Jungo, Peter, fils de Franz, Lanthen.  
Zbinden, Léo, Planfayon.

Affaires civiles: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> mardis du mois.

• pénales: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> mardis du mois.

Audiences du président: le vendredi.

III. TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE  
DE LA GRUYÈRE  
AMTSGERICHT DES GREYERZBEZIRKS

*Président :* Oberson, Jean, Bulle.  
*Vice-présid. :* Ayer, Aloys, Bulle.  
*Juges :* Blanc, Louis, Bulle.  
Brodard, Albert, La Roche.  
Pillamet, Jacques, Grandvillard.  
*Suppléants :* Pasquier, Albert, Sâles.  
Baudère, Charles, Bulle.  
Overney, Constant, Charmey.  
Charrière, Xavier, Riaz.  
*Greffier :* Pfulg, Louis, Bulle.  
*Huissier :* Barras, Lucien, Bulle.

Affaires civiles: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> samedis.

• pénales: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> samedis.

Audiences du président: le lundi.

IV. TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE  
DU LAC  
AMTSGERICHT DES SEEBEZIRKS

*Président :* Weck, Nicolas, Morat.  
*Vice-présid. :* Schwab, Gottlieb, Chiètres.  
*Juges :* Hayoz, Joseph, Liebistorf.  
Chervet, Alfred, Praz.  
. . . . .

**Suppléants :** Schmutz, Auguste, Praz.  
Folly, Paul, Villarepos.  
Muller, Philippe, Morat.  
Meuwly, Peter, Liebistorf.  
**Greffier :** Poffet, Lucien, Morat.  
**Huissiers :** Droz, Daniel, Morat.

Affaires civiles: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> vendredis.  
    pénales: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> vendredis.  
Audiences du président: le samedi.

## V. TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LA GLANE

### AMTSGERICHT DER GLANE

**Président :** Pochon, Roger, Romont.  
**Vice-présid. :** Cosandey, Louis, Siviriez.  
**Juges :** Demierre, Louis, Rue,  
Jaccoud, Joseph, Promasens.  
Pittet, Gustave, Villarimboud.  
**Suppléants :** Donzallaz, François, Romont.  
Péclat, Nestor, Châtonnaye.  
Berset, Georges, Villargiroud.  
Monney, Pierre, Villariaz.  
**Greffier :** Magnin, Louis, Romont.  
**Huissier :** Jaeger, Adrien, Romont.

Affaires civiles: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> lundis.  
    pénales: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> lundis.  
Audiences du président: le vendredi.

## VI. TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LA BROYE

### AMTSGERICHT DER BROYE

**Président :** Reichlen, Marcel, Estavayer.  
**Vice-présid. :** Marmy, Emile, Estavayer.  
**Juges :** Corninbœuf, Arthur, Domdidier.  
Cantin, Joseph, Vallon.  
Pillonel, Raymond, Font.  
**Suppléants :** Torche, Henri, Coumin.  
Volery, Henri, Aumont.  
Renevey, Armand, Fétigny.  
Holz, Ernest, Estavayer-le-Lac.  
**Greffier :** Huguët, Edouard, Estavayer.  
**Huissier :** Majeux, Maurice, Estavayer.

Affaires civiles: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> vendredis.  
    pénales: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> vendredis.  
Audiences du président: le mercredi.



VII. TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT  
JUDICIAIRE DE LA VEVEYSE

AMTSGERICHT DES VIVISBACHBEZIRKS

**Président :** Kælin, Joseph, Châtel-St-Denis.  
**Vice-Présid. :** Savoy, Paul, Attalens.  
**Juges :** Suard, Alphonse, Progens.  
 Vial, Louis, St-Martin.  
 Tâche, Tobie, Remaufens.  
**Suppléants :** Vauthey, Maurice, Fruece.  
 Perroud, Alfred, Châtel-St-Denis.  
 Favre, Vincent, Le Crêt.  
 Oberson, Paul, Châtel-St-Denis.  
**Greffier :** Currat, André, Châtel.  
**Huissiers :** Millasson, Oscar, Châtel.  
 Millasson, Joseph, Châtel.

Affaires civiles: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> mercredis.

    » pénales: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> mercredis.

Audiences du président: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> samedis.

Cours d'assises — Schwurgerichte

1<sup>er</sup> Ressort

**Président :** Kælin, Joseph, Châtel-St-Denis.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Oberson, Jean, Bulle.  
**2<sup>me</sup> »** Pochon, Roger, Romont.  
**1<sup>er</sup> suppléant :** Savoy, Paul, Attalens.  
**2<sup>me</sup> »** Ayer, Aloys, Bulle.

2<sup>me</sup> Ressort

**Président :** Neuhaus, Xavier, Fribourg.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Reichlen, Marcel, Estavayer-le-Lac.  
**2<sup>me</sup> »** Chervet, Alfred, Praz.  
**1<sup>er</sup> suppléant :** Esseiva, François, Fribourg.  
**2<sup>me</sup> »** Marmy, Emile, Estavayer-le-Lac.

3<sup>me</sup> Ressort

**Président :** Spycher, Franz, Fribourg.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Weck, Nicolas, Morat.  
**2<sup>me</sup> »** Fasnacht, Samuel, Montilier.  
**1<sup>er</sup> suppléant :** .....  
**2<sup>me</sup> »** Wæber, Albin, Tavel.

**JUSTICES DE PAIX — FRIEDENSGERICHTE**ARRONDISSEMENT DE LA SARINE: 45 645 HABITANTS<sup>1</sup>**1<sup>er</sup> cercle. 4157 habit. Chef-lieu: FARVAGNY**

(Communes de Corpataux, Ecuwillens, Estavayer-le-Gibloux, Farvagny-le-Grand, Farvagny-le-Petit, Grenilles, Illens, Magnedens, Posat, Posieux, Rossens, Rueyres-St-Laurent, Villarlod, Villarsel-le-Gibloux, Vuisternens-en-Ogoz.)

**Juge de paix:** Chavaillaz, Eugène, Ecuwillens.**1<sup>er</sup> assesseur:** Jolion, Marcel, Farvagny.**2<sup>me</sup> »:** Galley, Ernest, Ecuwillens.**Suppléants:** Michel, Louis, Villarlod.

Clerc, François, Corpataux.

**Greffier:****Huissier:** Chappuis, Joseph, Estavayer-le-Gibloux.Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> mercredis du mois;Séance de la justice de paix: 1<sup>er</sup> mercredi du mois.**2<sup>me</sup> cercle. 5285 habitants. Chef-lieu: PREZ**

(Communes d'Autigny, Avry-sur-Matran, Chénens, Corjolens, Corserey, Cottens, Lentigny, Lovens, Neyruz, Nierlet, Noréaz, Onnens, Ponthaux, Prez.)

**Juge de paix:** Gumy, Ernest, Avry-sur-Matran.**1<sup>er</sup> assesseur:** Dafflon, Joseph, Neyruz.**2<sup>me</sup> »:** Corminbœuf, Louis, Prez.**Suppléants:** Mauroux, Alfred, Autigny.

Delley, Antoine, Lovens.

**Greffier:** Chatagny, Marcel, Corserey.**Huissier:** Cuennet, Edouard, Cottens.

Audience du juge de paix:

Séance de la justice de paix: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> mardis de chaque mois.**3<sup>me</sup> cercle. 4864 habit. Chef-lieu: BELFAUX**

(Communes d'Autafond, Belfaux, Chésopelloz, La Corbaz, Cormagens, Corminbœuf, Cutterwil, Formangueires, Givisiez, Granges-Paccot, Grolley, Lossy, Matran, Villars-sur-Glâne.)

**Juge de paix:** Barras, Joseph, Lossy.**1<sup>er</sup> assesseur:** Chatton, Etienne, La Corbaz.**2<sup>me</sup> »:** Roubaty, Aimé, Villars-s.-Glâne.**Suppléants:** Page, Emile, Grolley.

Guex, François, Matran.

**Greffier:** Gremaud, Joseph, Belfaux.**Huissier:** Bæchler, Joseph, Belfaux.

Audience du juge de paix:

Séance de la justice de paix: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> lundis du mois.<sup>1</sup> Selon recensement fédéral de 1941.

**4<sup>me</sup> cercle. 26 045 habitants. Chef-lieu: FRIBOURG**

(Commune de Fribourg)

**Juge de paix :** Devevey, Bernard, Fribourg  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Fragnière, Joseph, Fribourg.  
**2<sup>me</sup> »** Deschenaux, Charles, Fribourg.  
**1<sup>er</sup> suppléant :** Dousse, Ernest Fribourg.  
**2<sup>me</sup> »** Lipp, Louis, Fribourg.  
**Greffier :** Blanc, Paul, Fribourg.  
**Huissier :** Poffet, Célestin, Fribourg.

Audience du juge de paix: tous les lundis avant midi.

Séances de la justice de paix:

- a) affaires civiles: chaque vendredi avant midi;  
 b) affaires pupillaires: chaque lundi après midi.

**5<sup>me</sup> cercle. 5294 habit. Chef-lieu: LE MOURET**

(Communes d'Arconciel, Bonnefontaine, Chésalles, Ependes, Essert, Ferpicloz, Marly-le-Grand, Marly-le-Petit, Montécu, Montévraz, Oberried, Pierrafortscha, Praroman, Sales, Senèdes, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly, Zénauva.)

**Juge de paix :** Boccard, Roger, Pierrafortscha.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Brulhart, Laurent, Bonnefontaine.  
**2<sup>me</sup> »** Dousse, Henri, Chésalles.  
**Suppléants :** Kuenlin, Romain, Marly-le-Grand.  
 Kolly, Stanislas, Treyvaux.  
**Greffier :** Schorderet, Pierre, Montévraz.  
**Huissier :** Bongard, Paul, Praroman.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> mardis du mois.  
 Séance de la justice de paix:

**ARRONDISSEMENT DE LA SINGINE: 23 785 HABITANTS****KREIS SENSE: 23 785 EINWOHNER****1<sup>er</sup> cercle. 6555 habit. Chef-lieu: DIRLARET  
RECHTHALTEN**

(Communes de Brunisried, Chevilles, Dirlaret, Neuhaus, Oberschrot, Planfayon, Plasselb, St-Sylvestre, Tinterin, Zumholz.)

**Juge de paix :** Riedo, Louis, Planfayon.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Piller, Jost, Oberschrot.  
**2<sup>me</sup> »** Neuhaus, César, Plasselb.  
**Suppléants :** Zbinden Bernard, Tinterin.  
 Jelk, Peter, St-Sylvestre.

**Greffier :** Tinguely, Joseph, Dirlaret.  
**Huissier :** Zbinden, Léo, Pianfayon.

Audience du juge de paix: 4<sup>me</sup> lundi du mois.  
 Séance de la justice de paix: 4. *Montag des Monats.*

**2<sup>me</sup> cercle. 6726 habit. Chef-lieu: TAVEL — TAFERS**

(Communes de Alterswil, Heitenried, St-Antoine, St-Ours, Tavel.)

**Juge de paix :** Haimoz, Victor, Alterswyl.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Schafer, Joseph, Heitenried.  
**2<sup>me</sup> » :** Riedo, Joseph, St-Ours.  
**Suppléants :** Blanchard, Joseph, Tavel.  
 Muller, Léon, St-Antoine.  
**Greffier :** Aebischer, Joseph, Tavel.  
**Huissier :** Blanchard, Nicolas, Tavel.

Audience du juge de paix: 2<sup>me</sup> jeudi du mois.  
 Séance de la justice de paix: 2. *Donnerstag des Monats.*

**3<sup>me</sup> cercle. 10 504 habit. Chef-lieu: SCHMITTEN**

(Communes de Bœsingen, Guin, Schmitten, Ueberstorf, Wünnewil.)

**Juge de paix :** Roggo, Pius, Fillistorf.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Zurkinden, Arnold, Guin.  
**2<sup>me</sup> » :** Schmutz, Edouard, Bœsingen.  
**Suppléants :** Schneuwly, Peter, Wünnewil.  
 Roux, Joseph, Ueberstorf.  
**Greffier :** Boschung, Emile, Wünnewil.  
**Huissier :** Jungo, Pierre, Lanthen.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> mercredis du mois.  
 Séance de la justice de paix: 1. und 3. *Mittwoch des Monats.*

**ARRONDISSEMENT DE LA GRUYÈRE: 26 107 HABITANTS**

**1<sup>er</sup> cercle. 4048 habit. Chef-lieu: GRUYÈRES**

(Communes de Broc, Enney, Estavannens, Gruyères, Le Pâquier.)

**Juge de paix :** Geinoz, Clément, Gruyères.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Murith, Auguste, Gruyères.  
**2<sup>me</sup> » :** Jaquet, Charles, Estavannens.  
**Suppléants :** Corboz, Paul, Broc.  
 Morand, Jean, Le Pâquier.  
**Greffier :** Mossu, Louis, Broc.  
**Huissier :** Doutaz, Tobie, Gruyères.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> vendredi du mois.  
 Séance de la justice de paix:

**2<sup>me</sup> cercle. 2997 habit. Chef-lieu: CHARMEY**

(Communes de Bellegarde, Cerniat, Charmey, Châtel-sur-Montsalvens Crésuz.)

**Juge de paix:** Ruffieux, Alphonse, Crésuz.  
**1<sup>er</sup> assesseur:** Rime, Gustave, Charmey.  
**2<sup>me</sup> »** Charrière, Auguste, Cerniat.  
**Suppléants:** Cottier, Edmond, La Villette.  
 Bugnard, Nicolas, Charmey.  
**Greffier:** Chappalley, Aug., Charmey.  
**Huissier:** La gendarmerie du siège.

Audience du juge de paix: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> lundis du mois.  
 Séance de la justice de paix:

**3<sup>me</sup> cercle. 7284 habit. Chef-lieu: BULLE**

(Communes de Bulle, La Tour-de-Trême, Morlon, Riaz.)

**Juge de paix:** Barras, Ernest, Bulle.  
**1<sup>er</sup> assesseur:** Dupasquier, Louis, La Tour-de-Trême.  
**2<sup>me</sup> »** Repond, Jules, Bulle.  
**Suppléants:** Gremaud, Raymond, Riaz.  
 Grandjean, Robert, Morlon.  
**Greffier:** Pasquier, Louis, Bulle.  
**Huissiers:** Barras, Lucien, Bulle.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> mardis du mois.  
 Séance de la justice de paix:

**4<sup>me</sup> cercle. 3296 habit. Chef-lieu: VUIPPENS**

(Communes d'Avry-devant-Pont, Echarlens, Gumefens, Marsens, Pont-en-Ogoz, Sorens, Villars-d'Avry, Vuippens.)

**Juge de paix:** Villosz, Pierre, Gumefens.  
**1<sup>er</sup> assesseur:** Bovigny, Théodore, Avry-devant-Pont.  
**2<sup>me</sup> »** Dafflon, Emile, Marsens.  
**Suppléants:** Badoud, Paul, Vuippens.  
 Gremaud, François, Echarlens.  
**Greffier:** Jaquet, Vincent, Vuippens.  
**Huissier:** Villosz, Séraphin, Sorens.

Audience du juge de paix: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> mercredis de chaque mois  
 Séance de la justice de paix: (de juin à octobre: 2<sup>me</sup> mercredi).

**5<sup>me</sup> cercle. 2824 habit. Chef-lieu: LA ROCHE**

(Communes de Botterens, Corbières, Hauteville, La Roche, Pont-la-Ville, Villarbeney, Villarvolard.)

**Juge de paix:** Rigolet, Simon, Pont-la-Ville.  
**1<sup>er</sup> assesseur:** Rigolet, Joseph, La Roche.  
**2<sup>me</sup> »** Gillard, Adolphe, Botterens.

**Suppléants** Blanc, Emile, Corbières.  
**Greffier :** Duffey, Joseph, Hauteville.  
**Huissier :** Brodard, Joseph, La Roche.  
 La gendarmerie du siège.

Audience du juge de paix: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> mardis du mois.  
 Séance de la justice de paix:

**6<sup>me</sup> cercle. 3285 habit. Chef-lieu: VAULRUZ**

(Communes de Maules, Romanens, Rueyres-Treyfayes, Sâles, Vaulruz, Vuadens.)

**Juge de paix :** Seydoux, Louis, Vaulruz.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Pittet, Alphonse, Romanens.  
**2<sup>me</sup> » :** Monney, Alphonse, Rueyres-Treyfayes.  
**Suppléants :** Rouiller, Maurice, Vaulruz.  
 Pasquier, Louis, Sâles.  
**Greffier :** Gremaud, Arsène, Vuadens.  
**Huissier :** La gendarmerie du siège.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> mercredis du mois, après-midi.  
 Séance de la justice de paix: 1<sup>er</sup> mercredi du mois, après-midi.

**7<sup>me</sup> cercle. 2373 habit. Chef-lieu: ALBEUVE**

(Communes d'Albeuve, Grandvillard, Lessoc, Montbovon, Neirivue Villars-sous-Mont.)

**Juge de paix :** Borcard, Marc, Grandvillard.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Beaud, Augustin, Albeuve.  
**2<sup>me</sup> » :** Ecoffey, Louis, Villars-sous-Mont.  
**Suppléants :** Castella, Joseph, Neirivue.  
 Grangier, Simon, Montbovon.  
**Greffier :** Gillet, Louis, Montbovon.  
**Huissier :** La gendarmerie du siège.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> mardis du mois  
 Séance de la justice de paix:  
 (de mai à octobre: premier mardi).

**ARRONDISSEMENT DU LAC 16 486 HABITANTS**

**1<sup>er</sup> cercle. 2602 habit. Chef-lieu: COURNILLENS**

(Communes de Chandossel, Cormérod, Corsallettes, Cournillens, Courtepin, Courtion, Cressier, Misery, Villarepos, Wallenried.)

**Juge de paix :** Meuwly, Alphonse, Cressier.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Rohrbasser, Firmin, Corsallettes.  
**2<sup>me</sup> » :** Michaud, Adolphe, Villarepos.  
**Suppléants :** Michel, Marcel, Courtepin.  
 Berset, Fidèle, Misery.  
**Greffier :** Berset, Alexis, Cormérod.  
**Huissier :** Minguely, Jules, Cournillens.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> mardi du mois.  
 Séance de la justice de paix:

**2<sup>me</sup> cercle. 5330 habit. Chef-lieu: MORAT (MURTEN)**

(Communes de Altavilla, Burg, Courgevauz, Courlevon, Coussiberlé, Galmiz, Greng, Jentes, Lourtens, Meyriez, Montillier, Morat, Salvagny.)

**Juge de paix:** Herren, Fritz, Lourtens.  
**1<sup>er</sup> assesseur:** Hänni, Kurt, Morat.  
**2<sup>me</sup> »** Liniger, Louis, Courlevon.  
**Suppléants:** Simonet, Fritz, Galmiz.  
 Stoll, Walter, Salvagny.  
**Greffier:** Fasnacht, Robert, Morat.  
**Huissiers:** Droz, Daniel, Morat.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> jeudis du mois.  
 Séance de la justice de paix: 1. und 3. *Donnerstag des Monats.*

**3<sup>me</sup> cercle. 3397 habit. Chef-lieu: CHIÈTRES (KERZERS)**

(Communes de Agrimoine, Buchillon, Champagny, Chiètres, Fræchels, Ormev, Ried.)

**Juge de paix:** Lehmann, Samuel, Buchillon.  
**1<sup>er</sup> assesseur:** Pfister, Jacob, Chiètres.  
**2<sup>me</sup> »** Kaltenrieder, Jacob, Chiètres.  
**Suppléants:** Meyer, Hans, Ormev.  
 Kramer, Ernest, Fræchels  
**Greffier:** Gutknecht, Jacob, Ried.  
**Huissier:** Schwab, Fritz, Chiètres.

Audience du juge de paix: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> samedis du mois.  
 Séance de la justice de paix: 2. und 4. *Samstag des Monats.*

**4<sup>me</sup> cercle. 2262 habit. Chef-lieu: PRAZ**

(Communes du Bas-Vuilly et du Haut-Vuilly.)

**Juge de paix:** Javet-Gaillet, Em., Joressant.  
**1<sup>er</sup> assesseur:** Noyer, Auguste, Nant.  
**2<sup>me</sup> »** Perrottet-Vacheron, Louis, Lugnorre.  
**Suppléants:** Chautems-Cressier, Samuel, Lugnorre.  
 Pantillon, Rodolphe, Praz.  
**Greffier:** Guillod, Henri, fils d'Henri, Nant.  
**Huissier:** Pantillon, Eugène, Sugiez.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> samedis du mois.  
 Séance de la justice de paix:

**5<sup>me</sup> cercle. 2895 habit. Chef-lieu: CORMONDES (Gurmels)**

(Communes de Barberèche, Bœsingen-le-Petit, Cordast, Cormondes-le-Grand, Cormondes-le-Petit, Courtaman, Guschelmuth-le-Grand, Guschelmuth-le-Petit, Liebistorf, Monterschu, Wallenbuch.)

**Juge de paix:** Folly, Arsène, Courtaman.  
**1<sup>er</sup> assesseur:** Egger, Jean, Guschelmuth.  
**2<sup>me</sup> »** Rappo, Charles, Pensier.

**Suppléants :** Kilchoer, Arnold, Cormondes-le-Petit.  
Burgi, Gaspard, Cordast.  
**Greffier :** Schneuwly, Adolphe, Liebistorf.  
**Huissier :** Kæser, Pierre, Cormondes.

Audience du juge de paix: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> lundis du mois.

Séance de la justice de paix: 2. und 4. Montag des Monats.

**ARRONDISSEMENT DE LA GLANE: 15 755 HABITANTS**

**1<sup>er</sup> cercle. 4492 habit. Chef-lieu: VILLAZ-ST-PIERRE**

(Communes de Berlens, Châtonnaye, Chavannes-sous-Orsonnens, Fuyens, Les Glânes, Lussy, Macconnens, Massonnens, Middel, Orsonnens, Torny-le-Grand, Torny-le-Petit, Villargiroud, Villarimboud, Villarsiviriaux, Villaz-St-Pierre.)

**Juge de paix :** Sallin, Pierre, Villaz-St-Pierre.

**1<sup>er</sup> assesseur :** Gillon, Henri, Châtonnaye.

**2<sup>me</sup> » :** Berset, Antoine, Villargiroud.

**Suppléants :** Jaquet, Julien, aux Glânes.  
Uldry, Paul, Berlens.

**Greffier :** Ménétrey, Jos., Massonnens.

**Huissier :** Maillard, Louis, Villaz-St.-Pierre.

Audience du juge de paix:

Séance de la justice de paix: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> mercredis du mois

(de mai à novembre: 1<sup>er</sup> mercredi).

**2<sup>me</sup> cercle. 7550 habit. Chef-lieu: ROMONT**

(Communes de Billens, Châtelard, Chavannes-les-Forts, Estévenens, Grangettes, Hennens, La Joux, La Magne, La Neirigue, Lieffrens, Mézières, Romont, Siviriez, Sommentier, Villaraboud, Villaranon, Villariaz, Vuisterens-devant-Romont.)

**Juge de paix :** Chatton, Auguste, Romont.

**1<sup>er</sup> assesseur :** Dupraz, François, Romont.

**2<sup>me</sup> » :** Castella, Joseph, Sommentier.

**Suppléants :** Mauron, François, Villaraboud.

Perroud, Joseph, La Neirigue.

**Greffier :** Ayer, Théodore, Romont.

**Huissier :** Jaeger, Adrien, Romont.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> vendredis du mois, à 14 heures.

Séance de la justice de paix: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> vendredis du mois, à 14 heures.

**3<sup>me</sup> cercle. 3713 habit. Chef-lieu: RUE**

(Communes de Auboranges, Bionnens, Blessens, Chapelle, Ecublens, Eschiens, Esmonts, Gillarens, Les Ecasseys, Le Saulgy, Montet, Morlens, Mossel, Prez, Promasens, Rue, Ursy, Vauderens, Villangeaux, Vuarmarens.)

**Juge de paix :** Gachet, Joseph, Vauderens.

**1<sup>er</sup> assesseur :** Surchat, Léonard, Blessens.

**2<sup>me</sup> » :** Deschenaux, François, Ecublens.



**Suppléants:** Conus, Léonard, Rue.  
Dorthe, Emile, Gillarens.  
**Greffier:** Conus, Louis, Rue.  
**Huissier:** Prélaz, Joseph, Rue.

Audience du juge de paix: 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> jeudis du mois  
Séance de la justice de paix: (de juin à octobre: 4<sup>me</sup> jeudi).

ARRONDISSEMENT DE LA **BROYE**: 15 571 HABITANTS

**1<sup>er</sup> cercle. 5660 habit. Chef-lieu: DOMPIERRE**

(Communes de Chandon, Delley, Domdidier, Dompierre, Gletterens, Léchelles, Les Friques, Mannens-Grandsivaz, Montagny-la-Ville, Montagny-les-Monts, Portalban, Russy, St-Aubin, Vallon.)

**Juge de paix:** Sautaux, Edouard, Montagny-les-Monts.  
**1<sup>er</sup> assesseur:** Pidoux, F., Montagny-la-Ville.  
2<sup>me</sup> » Pauchard, Maurice, Léchelles.  
**Suppléants:** Collaud, Louis, St-Aubin.  
Collomb, Edmond, Delley.  
**Greffier:** Musy, Max, Dompierre.  
**Huissiers:** Chaupond, Louis, Montagny-les-Monts.  
Perriard, Max, Vallon.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> mardis du mois.  
Séance de la justice de paix:

**2<sup>me</sup> cercle. 4726 habit. Chef-lieu: ESTAVAYER**

(Communes de Autavaux, Bollion, Bussy, Châbles, Châtillon, Cheyres, Estavayer, Font, Forel, Lully, Montbrelloz, Morens, Rueyres-les-Prés, Sévaz.)

**Juge de paix:** Jemmely, Henri, Estavayer.  
**1<sup>er</sup> assesseur:** Oulevey, Marc, Châbles.  
2<sup>me</sup> » Cantin, François, Rueyres-les-Prés.  
**Suppléants:** Losey, Fernand, Sévaz.  
Pillonel, Roger, Cheyres.  
**Greffier:** Bise, Fernand, Estavayer  
**Huissier:** Majeux, M., Estavayer-le-Lac.

Audience du juge de paix: 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> lundis du mois.  
Séance de la justice de paix:

**3<sup>me</sup> cercle. 3851 habit. Chef-lieu: CUGY**

(Communes de Aumont, Cugy, Fétigny, Franex, Frasses, Granges-de-Vesin, La Vounaise, Ménières, Montborget, Montet, Murist, Nuvilly, Seiry, Vesin.)

**Juge de paix:** Chuard, Gustave, Nuvilly.  
**1<sup>er</sup> assesseur:** Bourqui, Charles, Murist.  
2<sup>me</sup> » Catillaz, Charles, Cugy.  
**Suppléants:** Moret, Max, Ménières.  
Bersier, Florentin, Cugy.

**Greffier :** Ansermet, Marcel, Vesin.  
**Huissier :** Bise, Paul, Montborget.

Audience du juge de paix : 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> lundis du mois.  
 Séance de la justice de paix :

**4<sup>me</sup> cercle. 1334 habit. Chef-lieu : SURPIERRE**

(Communes de Chapelle, Cheiry, Praratoud, Prévondavaux, Surpierre, Villeneuve, Vuissens.)

**Juge de paix :** Baillif, Aloys, Villeneuve.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Noël, Joseph, Vuissens.  
**2<sup>me</sup> » :** Torche, François, Cheiry.  
**Suppléants :** Andrey, Charles, Prévondavaux.  
 Nicolet, Edmond, Surpierre.  
**Greffier :** Thierrin, Ernest, Praratoud.  
**Huissier :** Catillaz, André, Villeneuve.

Audience du juge de paix : 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> samedis du mois.  
 Séance de la justice de paix :

**ARRONDISSEMENT DE LA VEVEYSE : 8704 HABITANTS**

**1<sup>er</sup> cercle. 3479 habit. Chef-lieu : SEMSALES**

(Communes de Besencens, Bouloz, Fiaugères, Grattavache, La Rougève, Le Crêt, Pont, Porsel, Progens, Semsales, St-Martin.)

**Juge de paix :** Grivet, Albert, Semsales.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Dévaud, Joseph, Porsel.  
**2<sup>me</sup> » :** Esseiva, Pierre, Grattavache.  
**Suppléants :** Richoz, Louis, Semsales.  
 Molleyres, Antoine, St-Martin.  
**Greffier :** Esseiva, Denis, Le Crêt.  
**Huissier :** Vuichard, Paul, Semsales.

Audience du juge de paix : 1<sup>er</sup> et 3<sup>me</sup> vendredis de chaque mois  
 Séance de la justice de paix :  
 (de mai à décembre : premier vendredi).

**2<sup>me</sup> cercle. 5225 habit. Chef-lieu : CHATEL-ST-DENIS**

(Communes d'Attalens, Bossonnens, Châtel-St-Denis, Granges, Remaufens.)

**Juge de paix :** Genoud, Pierre, Châtel-St-Denis.  
**1<sup>er</sup> assesseur :** Cardinaux, Louis, Châtel-St-Denis.  
**2<sup>me</sup> » :** Déglise, Léon, Remaufens.  
**Suppléants :** Monnard, Robert, Attalens.  
 Cottet, Marcel, Bossonnens.  
**Greffier :** Villard, Léon, Châtel-St-Denis.  
**Huissier :** Millasson, Oscar, Châtel-St-Denis.  
 Millasson, Joseph, Châtel-St-Denis.

Audience du juge de paix : 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> samedis du mois, à 14 heures.  
 Séance de la justice de paix : 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> samedis, avant midi.

PROFESSIONS PATENTÉES  
PATENTIERTE BERUFSARTEN

BARREAU — ANWALTSSTAND

A. Avocats en exercice — Praktizierende Anwälte

	Date de la patente Patentierung
Auderset, Albert, Fribourg	1903
Wohlhauser, Franz, Fribourg	1904
Bartsch, Wilhelm, Fribourg	1904
Friolet, Max, Morat	1906
Savoy, Louis, Romont	1918
Passer, Joseph, Fribourg	1922
Richter, Max, Fribourg	1922
Dupraz, Louis, Fribourg	1923
Peter, Ernest, Fribourg	1924
Gottrau, François, Fribourg	1924
Depuoz, Joseph, Fribourg	1925
Lorson, Ernest, Fribourg	1926
Bourgknecht, Jean, Fribourg	1928
Droux, Henri, Fribourg	1929
Willenegger, Fritz, Morat	1930
Michel, Alfred, Fribourg	1931
Reyff, Jean, Fribourg	1936
Noël, Henri, Bulle	1936
Gottrau, Bernard, Fribourg	1937
Wuilleret, René, Fribourg	1937
Nordmann, Pierre, Fribourg	1937
Glasson, Pierre, Bulle	1938
Poffet, Stéphane, Fribourg	1938
Uldry, Pierre, Fribourg	1939
Grand, Louis, Romont	1939
Pillonel, Alfred, Estavayer	1940
Frossard, Joseph, Bulle	1941
Huwiler, Michel, Fribourg	1941
Vonlanthen, Albert, Fribourg	1942

*Sont autorisés à pratiquer dans le canton :*

Häberli, Otto-Alexandre, Bienne	1927
Ott, Arthur, Spiez.	1930
Hügli, Werner, Berne	1931
Oesch, Werner, Berne	1932
Nahrath, Charles, Neuveville	1936
Freiburghaus, Emile, Laupen	1936
Nägeli, Wilhelm, Berne	1936

	Date de la patente Patentierung
Gutknecht, Hermann, Wabern	1937
Kohli, Werner, Schwarzenbourg	1937
Lifschitz, Isidor, Berne	1937
Brunner, Hermann, Orpund-Bienne	1939
Choulat, Léon, Berne	1939
Bernhard, Ernest, Laupen	1942

**B. Licenciés en droit en stage  
Rechtslizenziaten im Praktikum**

Morard, Louis (étude Lorson).
Ems, Hubert (étude Bourgknecht).
Guggenheim, Charles (étude Bartsch, Dupraz, Richter).
Remy Jacques (étude Bourgknecht).
Macherel, Jean (étude Bourgknecht).
Weck, Yves (étude Gottrau).
Murith, Albert (étude Noël).
Musy, Jean-Marie (étude Lorson).
Dessibourg, Louis (étude Lorson).
Esseiva, Paul (étude Bourgknecht).
Jungo, Claude (étude Bourgknecht).
Weck, Philippe (étude Bourgknecht).
Michel, Gaston (étude Bartsch, Dupraz, Richter).
Darbellay, Jean (étude Bartsch, Dupraz, Richter).
Corminbœuf, René (étude Bartsch, Dupraz, Richter).

**C. Avocats revêtant des fonctions incompatibles  
ou n'exerçant pas**

**Nichtpraktizierende Anwälte**

	Date de la patente Patentierung
Berset, Maurice, Fribourg	1894
Buman, Henri, Fribourg	1897
Gross, Emile, Fribourg	1900
Vacheron, Max, Fribourg	1903
Musy, Jean, Middel	1906
Gaudard, Emile, Fribourg	1907
Perrier, Ernest, La Pierre-qui-Vire (France)	1908
Ems, Emile, Fribourg	1910
Aeby, Pierre, Fribourg	1911
Chassot, Aloys, Paris	1912
Broye, Eugène, Berne	1913
Bovet, Jules, Fribourg	1916
Duriaux, Oscar, Genève	1917
Piller, Joseph, Fribourg	1918
Python, Louis, Lausanne	1920

	Date de la patente Patentierung
Devevey, Bernard, Fribourg	1921
Ruffieux, Léon, Fribourg	1922
Maillardoz, Henri, Rome	1924
Zwimpfer, Dagobert, Fribourg	1925
Python, José, Fillistorf	1930
Ackermann, Joseph, Fribourg	1930
Nicolet, Georges, Tavel	1931
Meyer, Henri, Fribourg	1931
Barras, Pierre, Bulle	1934
Marmier, Jean, Fribourg	1934
Deschenaux, Henri, Lausanne	1935
Weck, Nicolas, Morat	1937
Buman, Ernest, Fribourg	1938
Widmer, Hans, Berne	1939

## NOTARIAT

### A. Cantonnements des Notaires. — Notariatskreise.

#### DISTRICT DE LA SARINE — SAANEBEZIRK

Emery, Jules, Fribourg	1901
Spycher, Franz, Fribourg	1907
Blanc, Paul, Fribourg	1918
Auderset, Albert, Fribourg	1925
Gottrau, Othmar, Fribourg	1927
Hartmann, Henri, Fribourg	1928
Périsset, Henri, Fribourg	1937

#### DISTRICT DE LA SINGINE — SENSEBEZIRK

Wohlhauser, Franz, Fribourg	1911
Stritt, Maurice, Fribourg	1928
Zollet, Joseph, Schmitten	1928
Dupraz, Louis, Fribourg	1933
Aebischer, Joseph, Tavel	1936

#### DISTRICT DE LA GRUYÈRE — GREYERZBEZIRK

Grandjean, Anselme, Bulle	1924
Pasquier, Louis, Bulle	1925
Dousse, Robert, Bulle	1927
Blanc, Louis, Bulle	1933
Buman, Pierre, Bulle	1940

#### DISTRICT DU LAC — SEEBEZIRK

Friolet, Max, Morat	1907
Derron, Henri, Morat	1911
Willenegger, Fritz, Morat	1937
Gumy, Raymond, Morat	1939
Weck, Nicolas, Morat	1940

## DISTRICT DE LA GLANE — GLANEBEZIRK

	Date de la patente Patentierung
Savoy, Louis, Romont	1920
Dupraz, François, Romont	1923
Descloux, Joseph, Romont	1928
Ayer, Théodore, Romont	1933
Bosson, Robert, Romont	1937

## DISTRICT DE LA BROYE — BROYEBEZIRK

Reichlen, Marcel, Estavayer	1925
Holz, Ernest, Estavayer	1928
Torche, Paul, Estavayer	1937
Chuard, Marcel, Estavayer	1939
Liardet, Henri, Estavayer	1940

## DISTRICT DE LA VEVEYSE — VIVISBACHBEZIRK

Kælin, Joseph, Châtel-St-Denis	1913
Currat, Gilbert, Châtel-St-Denis	1937

.....

**B. Chambre des Notaires. — Notarenkammer.**

<i>Président :</i>	Kælin, Joseph, Châtel-St-Denis
<i>Vice-président :</i>	Blanc, Paul, Fribourg.
<i>Secrétaire :</i>	Reichlen, Marcel, Estavayer-le-Lac.
<i>Trésorier :</i>	Gottrau, Othmar, Fribourg
<i>Membres :</i>	Blanc, Louis, Bulle
	Friolet, Max, Morat
	Savoy, Louis, Romont
	Spycher, Franz, Fribourg
	Wolhauser, Franz, Fribourg.

**C. Notaires revêtant des fonctions incompatibles  
ou n'exerçant pas.****Nichtpraktizierende Notare.**

	Date de la patente Patentierung
Droux, Paul, à Fribourg	1892
Meyer, Louis, à Fribourg	1899
Ems, Émile, à Fribourg	1916
Tâche Jules, à Remaufens	1916
Meuwly, Augustin, à Tavel	1920
Gaudard, Emile, à Fribourg	1924
Quartenoud, Maxime, à Fribourg	1924
Meyer, Jean, à Berne	1932
Perrin, Adrien, à Fribourg	1933
Currat, André, Châtel-St-Denis.	1937

**AGENT D'AFFAIRES — GESCHÄFTSAGENTEN**

Reichlen, François, Fribourg.

**COMMISSAIRES-GÉOMÈTRES — GEOMETER**

Andrey, Jos., Fribourg — Weck, Paul, Fribourg — Bise, Arthur, La Tour-de-Peilz (Vaud) — Gendre, Louis, Fribourg — Chassot, Charles, Fribourg — Villard, Sévère, Fribourg — Pochon, Emile, La Tour-de-Trême — Joye, Joseph, Fribourg — Fasel, Conrad, Guin — Tercier, Auguste, Fribourg — Curty, Edouard, Montagny-les-Monts — Crausaz, Pascal, Domdidier — Genoud, Louis, Châtel-St-Denis — Grivel, Joseph, Fribourg — Pillonel, Gustave, Châbles — Corminbœuf, Julien, Romont — Ansermot, Jean, Gruyères — Müller, Franz, Schmitten — Weck, Ignace, Fribourg — Pasquier, Louis, Bulle — Pfanner, Henri, Berne. — Kuriger, Auguste, Morat — Gapany, Arnold, Fribourg — Schouwey, Conrad, Fribourg.

**MÉDECINS ET CHIRURGIENS — ÄRZTE**

*Sarine*: Comte, Louis — Treyer, Adolphe — Buman, Edouard — Favre, Charles — Perrier, Henri — Bonifazi, Alexandre — Weissenbach, James — Meyer, Pius — Plancherel, Charles, — Brunshwig, Sylvain — Ryncki, Paul — Morard, Casimir — Fietta, Pierre — Muller, Aloys — Collaud, Arthur — Déglise, Charles — Glasson, Henri — Bise, Emmanuel — Mændly, Camille — Jordan, Auguste — Michel, Walter-Pierre, — Garnier, Paul — Fragnière, Gustave — Spycher, Charles — Schifferli, Emile — Ribordy, Jean — Rollier, Jean — Thurler, Jean — Wirz, Paul — Jæger, Louis — Ody, François — Zelger, Rodolphe — Spreng, Alfred et Liselotte — Dupont, Jos. — Contat, Ch. — Casanova, Geneviève — Weck, Ladislav — Heim, Max — Comte, Pierre, Fribourg — Schouwey, Jules, Le Mouret — Girardet, Maurice, Lausanne.

*Singine*: Borsinger, Gaspard, Tavel — Gruber, Alois, Planfayon — Steiert, Antoine, Guin — Wälchli, Paul, Laupen — Scheurer, Hellmut, Flamatt.

*Gruyère*: Herzog, Louis, Broc — Voita, Pierre — Jordan, Auguste — Lauber, Paul, Marsens — Perroulaz, Louis — Pasquier, Joseph — Pasquier, Romain — Junod, Fernand — Delabays, Benoît-François — Blanc, Charles — Russbach, Arnold, Bulle.

*Lac*: Schmalz, Hans — Semadeni Erhardt, Chiètres — Peillon, Georges-Louis — Amberg, Emmanuel — Marchand, Charles — Muller, Bernard, Morat — Urwyler, Charles, Anet — Renz, Charles, Courtepin.

*Glâne*: Fasel, Léon — Fraschina, Alfred — Girardin, André — Donzallaz, Emile — Lang, Francis, Romont — Charrière, Paul, Rue.

*Broye*: Devevey, Henri — Liardet, Vincent, Estavayer-le-Lac — Guisan, Charles, Avenches (Vaud) — Fankhauser, René, Combremont-le-Grand.

*Veveyse*: Chaperon, Louis — Nicod, Paul, Châtel-St-Denis — Dudan, Alfred, Vevey.

### DENTISTES — ZAHNÄRZTE

*Sarine*: Lippacher, Hippolyte — Nouveau, Georges — Martin, Robert — Ryssel, Charles — Favez, Georges — Grobéty, Lucien — Müller, Joseph — Descombes, Emmanuel — Fasel, Pius — Furrer, Willy — Chiesa, Mereo — Terraz, Paul — Maillard, Arthur — Schmid, Elisabeth — Corpataux, Gaston — Jenny, Jean-Jacques — Niehans, Egmont — Favez, Aloys — Gros, Henri-Jacques — Aegerter, Frédéric — Goldenberger, Pierre, Fribourg.

*Singine*: Berger, Otto — Jeanmonod, Pierre, Flamatt.

*Gruyère*: Demierre, Charles — Peyraud, Raymond — Berset, Jules — Dousse, Jeanne-Marie — Demierre, Bernard, Bulle — Capt, Maur., Lausanne, à Gruyères.

*Lac*: Barbezat, Frank — Vauthey, Marius — Mathys, Hermann-Ernest, Morat — Morell, René, Chiètres.

*Glâne*: Clément, Alfred — Leuba, Georges, Romont.

*Broye*: Charbonnier, William, Lausanne.

*Veveyse*: Lovis, Norbert, Châtel-St-Denis.

### PHARMACIENS — APOTHEKER

*Sarine*: Cuony, Jean-Auguste — Bourgknecht, Arnold — Gottrau, Charles — Esseiva, Edith — Pharmacie Lapp, (gérant: Lehmann, Martin) — Wuilleret, Romain — a Marca, Auguste — Gottrau, Gabriel — Gross, Paul — Berset, Pierre — Auderset, Minna — Dessonnaz, Pierre, Fribourg.

*Singine*: Tarchini-Zufferey, Blanche.

*Gruyère*: Cardinaux, Louis — Strebel, Albert — Rime, Robert — Remy, Charles, Bulle — Marmillod, Hilaire, Broc — Gaillard, René, Bulle.

*Lac*: Roggen, Hugo, Morat — Oberholzer, Erika, Morat. — Friolet-Kurt, Théodore, Chiètres — Gaillard, Marguerite, Sugiez.

*Glâne*: Robadey, Léon — Frey, Otto — Gottofrey, Henri, Romont.

*Broye*: Bullet, Georges — Bullet, Jacques, Estavayer.

*Veveyse*: Berthoud, Marcel — Oberson, Paul — Blanc, Hubert, Châtel-St-Denis.

### DROGUISTES — DROGISTEN

Egger, Auguste — Christinaz, Henri, Fribourg. — Dubas, Paul, Bulle — Colliard, Paul, Châtel-St-Denis — Aebi, Oscar, Morat — Ray, Marcel, Romont — Haller, Albert, Morat — Gaillard, Paul, Sugiez. — Einsele, Rodolphe, Chiètres.



**VÉTÉRINAIRES — TIERÄRZTE**

*Sarine*: Mændly, Raymond, Fribourg — Eichenberger, Armin, Givisiez — Wicky, Antoine, Le Mouret — Mauroux, François, Farvagny — Oberson, Pierre, Fribourg — Michaud, Auguste, Corserey.

*Singine*: Kiener, Walter, Planfayon — Weber, Aloys, Schmiten — Jendly, Auguste, Guin — Bertschy, Nicolas, Guin — Flury, Walter, Tavel — Weis, Jörg, Gummenen.

*Gruyère*: Gapany, Henri, Bulle — Lorétan, Ferdinand, Bulle — Jaquet, Aloys, Broc — Kiener, Jean-Victor, Château d'œx. Henchoz, Ernest, Château-d'œx.

*Lac*: Ludwig, Hans, Morat — Möhl, Ernest, Chiètres — Imhof, Jacob, Chiètres — Deslarzes, Gabriel, Courtepin — Ludwig, Pierre, Morat — Pidoux, Jean, Avenches.

*Glâne*: Thévenoz, Louis, Romont — Jobin, Louis, Romont — Gloor, Jean-David, Oron-la-Ville.

*Broye*: Michaud, Charles, Estavayer-le-Lac — Cantin, Joseph, Vallon — Bouvier, Georges-Emile, Yverdon — Couard, Maurice, Granges-Marnand.

*Veveysse*: Jungo, Hubert — Rohrbasser, Ernest, Châtel-St-Denis — Zbinden, Alfred-Emile, Moudon.

**DIVERS — VARIA**

Nombre de communes et paroisses : — Zahl der Gemeinden und Pfarreien :

	Total	Françaises	Allemandes
Communes — Gemeinden . . .	284	237	47
Paroisses — Pfarreien . . . .	150	126	24

**Syndics et secrétaires communaux  
Ammänner und Gemeindegeschreiber****DISTRICT DE LA SARINE — SAANEBEZIRK**

(Population de résidence ordinaire — Ansässige Bevölkerung: 45 645).

Communes Gemeinden	Pop. Bevölk.	Syndics Ammänner	Secrétaires Gemeindegeschreiber
Arconciel <sup>1</sup>	412	Nasel, Joseph	Trinchan, Maurice
Autafond	96	Bossy, Séraphin	Frésey, Auguste
Autigny	613	Sapin, Joseph	Macherel, André
Avry-s.-Matran	421	Rossier, Alphonse	Gumy, Armand
Bellaux	831	Rigolet, Louis	Bertschy, Joseph
Bonnefontaine- Montécu	341	Bæriswyl, Honoré	Bæriswyl, Simon
Chénens	355	Defferard, Théoph.	Lutzelschwab, M.

<sup>1</sup> Recensement fédéral de 1941.

Communes Gemeinden	Pop. Bevölk.	Syndics Ammänner	Secrétaires Gemeindeschreiber
Chésalles	89	Horner, Félix	Dousse, Henri
Chésopelloz	137	Roulin, Fridolin	Cuennet, Victor
La Corbaz-	152	Schueler, Henri	
Cormagens	104	»	Baudet, Etienne
Corjolens	100	Dorand, Raym.	Kuhni, Hans
Corminbœuf	431	Angéloz, Auguste	Ridou, André
Corpataux	403	Zai, Joseph	Sallin, Raymond
Corserey	246	Chatagny, Henri	Maradan, Ernest
Cottens	552	Borne, Jules	Dubey, Marcel
Cutterwyl	90	Tinguely, Pius	Fragnière, Pierre
Ecuwillens	576	Chavaillaz, Eugène	Monney, Léon
Ependes	337	Jutzet, Maxime	Eggertswyler, Er.
Essert	218	Bertschy, Joseph	Kolly, Gabriel
Estav.-le-Gibl.	284	Fillistorf, Vincent	Chappuis, Joseph
Farvagny-le-Gr.	406	Ducrest, Joseph	Rey, Louis
Farvagny-Petit	176	Rolle, Victor	Glannaz, Max
Ferpicloz	141	Sottaz, Alphonse	Cuennet, Louis
Fribourg	26 045	Lorson, Ernest	Reyff, Bertrand
Givisiez	298	Stalder, Robert	Burgy, Gérard
Granges-Paccot	363	Barbey, Firmin	Jaquet, Fernand
Grenilles	130	Roulin, Pierre	Clément, Oscar
Grolley	468	Ruffieux, Louis	Volery, Victor
Lentigny	442	Morel, Pierre	Chappuis, Adolphe
Lossy-			
Formangueires	209	Barras, Joseph	Bavaud, Jonas
Lovens	208	Yerly, Paul	Rossier, Paul
Magnedens	110	Chappuis, Etienne	Esseiva, Albert
Marly-le-Grand	768	Kuenlin, Romain	Jacob, Henri
Marly-le-Petit	209	Roulin, Pacifique	Bucher, Joseph
Matran	368	Brunisholz, Pierre	Brodard, Aloys
Montécu	86	Bæriswyl, Honoré	Vial, Placide
Montévraz	287	Schorderet, Pierre	Schorderet, Simon
Neyruz	565	Dafflon, Joseph	Chardonnens, J.
Nierlet	129	Buchs, Ernest	Cuennet, Louis
Noréaz	598	Corminbœuf, Luc	Gobet, Léon
Oberried	247		
Onnens	257	Delley, Séraphin	Barras, Jean
Pierrafortscha	231	Boccard, Roger	Gumy, Hippolyte
Ponthaux	250	Jacquaz, Léon	Chassot, René
Posat	84	Reynaud, Louis	Reynaud, Olivier
Posieux	396	Pasquier, Eugène	Chassot, Eugène
Praroman	488	Kolly, Germain	Clément, Fernand
Prez	549	Corminbœuf, Louis	Robatel, Joseph
Rossens-Illens	370	Favre, Alfred	Ducrest, Fernand
Rueyres-St-Laur.	233	Maillard, Sylvain	Maillard, Gabriel
Sales	213	Clément, Jérôme	Mauron, Xavier
Senèdes	81	Perler, Casimir	Bays, Pierre
Treyvaux	1049	Papaux, Jules	Guillet, François

Communes Gemeinden	Pop. Bevölk.	Syndics Ammänner	Secrétaires Gemeindeschreiber
Villarod	210	Perritaz, Jules	Perritaz, Emile
Villarsel-le-Gibl.	189	Romanens, Jules	Raboud, Charles
Villarsel-s.-Marly	95	Gendre, Henri	Gendre, Pierre
Villars-s.-Glâne	1317	Roubaty, Aimé	Thierrin, Florian
Vuistern.-en-Og.	590	Grossrieder, Albert	Villet, Arthur
Zénauva	88	Schorderet, Jean	Gremaud, Joseph

## DISTRICT DE LA SINGINE — SENSEBEZIRK (23 785)

Alterswil	1664	Haimoz, Victor	Stritt, Rodolphe
Bösingen	1887	Fasel, Edouard	Schmutz, Edouard
Brünisried	434	Ackermann, Mart.	Rüffieux, Albert
Düdingen	3634	D <sup>r</sup> Bertschy, Nikl.	Brulhart, Robert
Giffers	768	Hayoz, Joseph	Neuhaus, Joseph
Heitenried	886	Bæriswyl, Joseph	Schneuwly, Felix
Oberschrot	733	Piller, Jost	Mulhauser, Firm.
Plaffeien	1466	Riedo, Louis	Brugger, Hypolith
Plasselb-Neuh.	560	Neuhaus, César	Seewer, Canisius
Rechthalten	1118	Carrel, Joseph	Zbinden, Felix
Schmitten	1378	Vonlanthen, Josef	Lehmann, Joh.
St. Antoni	1628	. . . . .	Jenny, Jakob
St. Sylvester	766	Eggertswiler, Joh.	Jelk, Peter
St. Ursen	1085	Riedo, Jos.	Fasel, Canisius
Tafers	1463	Bæriswyl, Johann	Wæber, Albin
Tentlingen	407	Zbinden, Bernh.	Kolly, Josef
Ueberstorf	1642	Roux, Aloys	Boschung, Moritz
Wünnewil	1963	Spicher, Josef	Boschung, J.-Jos.
Zumholz	303	Ackermann, Joh.	Zbinden, Alfons

## DISTRICT DE LA GRUYÈRE — GREYERZBEZIRK (26 107)

Albeuve	622	Pythoud, Alexis	Beaud, Louis
Avry-dev.-Pont	332	Bossens, Octave	Emaulaz, Alph.
Bellegarde	784	Buchs, Edouard	Aebischer, Steph.
Botterens	178	Mossu, Antoine	Pasquier, Louis
Broc	1553	Sudan, Emile	Sudan, Noël
Bulle	4644	Pasquier, Joseph	Sterchi, Arnold
Cerniat	645	Charrière, Alfred	Robadey, Auguste
Charmey	1309	Rime, Oscar	Overney, Pierre
Châtel-s.-Montsal.	124	Barras, Charles	Savary, Emile
Corbières	279	Bovet, Oscar	Marchon, Francis
Crésuz	135	Ruffieux, Oscar	Ruffieux, Louis
Echarlens	421	Gremaud, Paul	Descloux, Emile
Enney	340	Morand, Jean	Grandjean, Albert
Estavannens	313	Caille, Jean	Jaquet, Charles
Grandvillard	531	Raboud, Henri	Andrey, Maxime
Gruyères	1356	Bussard, Elie	Murith, Louis
Gumefens	344	Dupré, Gustave	Morard, Martin
Hauteville	522	Gaillard, Jean	Plancherel, Fern.
Lessoc	278	Fragnière, Célestin	Fragnière, Maur.

Communes Gemeinden	Pop. Bevölk.	Syndics Ammänner	Secrétaires Gemeindeschreiber
Marsens	917	Morard, Louis	Vauthey, Libère
Maules	222	Michel, Joseph	Pasquier, Vincent
Montbovon	534	Pernet, Emile	Thorimbert, Jos.
Morlon	369	Grandjean, Robert	Barbey, Joseph
Neirivue	280	Castella, François	Lanthmann, P.
Le Pâquier	486	Ruffieux, Louis	Moret, Oscar
Pont-en-Ogoz	188	Andrey, Laurent	Risse, Albert
Pont-la-Ville	389	Gaillard, Hyac.	Yerly, Symphor.
Riaz	774	Charrière, Eugène	Vauthey, Gustave
La Roche	1135	Rigolet, Joseph	Brodard, Jean
Romanens	232	Charrière, Louis	Pittet, Ernest
Rueyres-Treyf.	202	Ecoffey, Robert	Ducrest, Joseph
Sâles	543	Seydoux, Joseph	Pasquier, Louis
Sorens	784	Ayer, Jules	Meyer, Bryce
Tour-de-Trême	1497	Sauer, Louis	Dupasquier, Mar.
Vaulruz	760	Rouiller, Maurice	Dunand, Joseph
Villarbeney	80	Mossu, Antoine	Pasquier, Louis
Villars-d'Avry	49	Fragnière, Fernand	Fragnière, Jules
Villars-s.-Mont	128	Ecoffey, Placide	Vial, Félicien
Villarvolard	241	Repond, Gaston	Jaquet, Joseph
Vuadens	1326	Genoud, Célestin	Tercier, Paul
Vuippens	261	Philipona, Philippe	Bosson, Léon

## DISTRICT DU LAC — SEEBEZIRK (16 486)

Agriswil (Agrimoine)	139	Gutknecht, Fritz	Mæder, Fritz
Altavilla (Hauteville)	109	Pfister, Samuel	Gaberell, Werner
Barberêche (Bærfischen)	619	Rappo, Charles	Blanc, Willy
Bœsingen-Petit Buchillon	241	Schorro, Aloïs	Kuster, Joseph
(Büchslen)	127	Kramer, Hermann	Mæder, Fritz
Burg (Châtel)	222	Merz, Hans	Helfer, Emil
Champagny (Gempenach)	185	Mœri, Samuel, fils	Etter, Fritz
Chandossel Chiètres	146	Genilloud, Henri	Perroud, Jacques
(Kerzers)	1768	Herrli, Hans	Schwab, Gottlieb
Cordast	356	Wüthrich, Karl	Bürgy, Philippe
Cormérod	197	Berset, Alexis	Berset, Jules
Cormondes-le-Gr. (Gr. Gurmels)	604	Guerig, Peter	Repond, Aloïs
Cormondes-le-Pet. (Kl. Gurmels)	77	Guerig, Peter	Repond, Aloïs
Corsalettes	76	Singy, Ernest	Rohrbasser, Emile
Courgevaux (Gurwolf)	384	Bula, Emile	Wuillemin, Osc.

Communes Gemeinden	Pop. Bevölk.	Syndics Ammänner	Secrétaires Gemeindeschreiber
Courlevon	180	Helfer, Gottlieb	Eugster, Fridolin
Cournillens	318	Monney, Alexis	Camélique, Léon
Courtaman	209	Meyer, Emile	Meuwly, Joseph
Courtepin	425	Michel, Marcel	Chassot, Henri
Courtion	257	Progin, Edouard	Ratzé, Paul
Coussiberlé	63	Helfer, Gottlieb	Eugster, Fridolin
Cressier	372	Auderset, Léon	Meuwly, Alph.
Fräschels	303	Hurni, Edouard	Hurni, Ernst
Galmiz	463	Bongni, Fritz	Götschi, Johann
Greng	65	Patthey, Oscar	Moccand, Auguste
Guschelmuth-le-Grand	132	Vonlanthen, Lin.	Egger, Pierre
Guschelmuth-le-Petit	113		
Jentes (Jeuss)	265	Benninger-Flühm.	Hans, Emile
Liebistorf	343	Schorro, Aloïs	Kuster, Joseph
Lurtigen (Lourtens)	178	Herrén, Fritz	Herren, Ernest
Meyriez (Merlach)	233	Patthey, Oscar	Moccand, Aug.
Misery	241	Progin, Joseph	Schuwey, Louis
Monterschu	132	Guerig, Peter	Repond, Aloïs
Montilier	402	Kramer, Emile	Ernst, Johann
Morat (Murten)	2405	Dr. Willenegger, Fr.	Dr. W. Wegmüller
Ormev (Ulmiz)	338	Etter, Ernest	Meyer, Hans
Ried	537	Mæder, Jakob	Gutknecht, Jacob
Salvagny (Salvenach)	361	Leicht, Fritz	Stoll, Walter
Villarepos	305	Michaud, Adolphe	Bächler, Séverin
Vuilly-le-Bas	1395	Chervet, Louis	Derron, René
Vuilly-le-Haut	667	Gaillet, Henri	Guilland, Aug.
Wallenbuch <sup>1</sup>	69	Hayoz, Joseph	Kuster, Joseph
Wallenried	265	Stöhr, Alexandre	Etter, Alfred.

## DISTRICT DE LA GLANE — GLANEBZIRK (15 755)

Auboranges	192	Bovet, Louis	Crausaz, Alfred
Berlens	196	Python, Gustave	Uldry, Paul
Billens	424	Jorand, Pierre	Rotzetter, Pierre
Bionnens	83	Gavillet, Oscar	Richoz, Fernand
Blessens	162	Conus, Jules	Seydoux, Louis
Chapelle	153	Crausaz, Auguste	Monney, Henri
Le Châtelard	449	Roch, Marcel	Delabays, Louis
Châtonnaye	453	Débieux, Paul	Péclat, Raymond

<sup>1</sup> Administration extraordinaire — Ausserordentliche Verwaltung.

Communes Gemeinden	Pop. Bevölk.	Syndics Ammänner	Secrétaires Gemeindeschreiber
Chav.-les-Forts	319	Crottaz, Raymond	Descloux, Robert
Chav.-s.-Orson.	311	Defferard, Jules	Chammartin, Pie
Les Ecasseys	88	Papaux, Raymond	Droux, Alfred
Ecublens-Eschiens-			
Villangeaux	324	Deschenaux, Franc	Monney, Jean
Esmons	201	Equey, Joseph	Levrat, Rodolphe
Estévenens	211	Uldry, Maurice	Oberson, Joseph
Fuyens	108	Fragnière, Emile	Magne, Henri
Gillarens	209	Dorthe, Emile	Crausaz, Léon
Les Glânes	123	Jaquet, Eugène	Piller, Alfred
Grangettes	195	Pittet, Marcel	Perroud, Maurice
Hennens	186	Reynaud, Victor	Mugny, Marcel
La Joux	446	Menoud, Eugène	Pittet, Adrien
Lieffrens <sup>1</sup>	120	Mauron, Ernest	Dumas, Emile
Lussy	320	Oberson, Léon	Jordan, Eugène
La Magne	74	Menoud, Louis	Dumas, Emile
Macconnens	83	Kern, Firmin	Kern, Joseph
Massonnens	401	Rey, Joseph	Menétrey, Joseph
Mézières	417	Python, Charles	Demyer, Léon
Middes	329	Toffel, Pierre	Dubey, Henri
Montet	147	Demierre, Antonin	Demierre, Henri
Morlens	71	Magne, Albert	Richoz, Pierre
Mossel	216	Dévaud, Jules	Dévaud, Emile
La Neirigue	63	Margueron, Marius	Perroud, Joseph
Orsonnens	497	Page, Albert	Mottet, Félicien
Prez-v.-Siviriez	360	Cosandey, Florian	Dutoit, Charles
Promasens	237	Jaccoud, Joseph	Gauderon, Denis
Romont	2467	Ayer, Théodore	Comte, Charles
Rue	432	Prélaz, Joseph	Prélaz, Joseph
Le Saulgy	92	Conus, Paul	Savary, Raymond
Siviriez	742	Maillard, Jean	Carrel, Alfred
Sommentier	317	Rouiller, Henri	Rouiller, Emile
Torny-le-Grand	358	Joye, Fidèle	Bugnon, Léon
Ursy	256	Deschenaux, Jos.	Rey, Arthur
Vauderens	267	Gachet, Joseph	Richoz, Aimé
Villaraboud	313	Mauron, Ernest	Guillaume, Emile
Villaranon	131	Maillard, Jules	Giroud, Pierre
Villargiroud	229	Berset, Antoine	Berset, Georges
Villariaz	237	Monney, Pierre	Gobet, Joseph
Villarimboud	368	Nicolet, Pierre	Nicolet, François
Villarsiviriaux	240	Raboud, François	Berset, Ernest
Villaz-St-Pierre	476	Sallin, Léon	Bugnon, Aug.
Vuarmarens	222	Dutoit, Auguste	Richoz, Eugène
Vuisternens-			
dev.-Romont	439	Mcennat, Joseph	Donzallaz, Joseph

<sup>1</sup> Administration extraordinaire. — Ausserordentliche Verwaltung.

## DISTRICT DE LA BROYE — BROYEBEZIRK (15 571)

Communes Gemeinden	Pop. Bevölk.	Syndics Ammänner	Secrétaires Gemeindeschreiber
Aumont	456	Volery, Ernest	Berchier, Raym.
Autavaux	156	Marmy, Joseph	Monney, Jules
Bollion	100	Pillonel, Raymond	Chanex, Henri
Bussy	304	Grandgirard, Geor.	Joye, Louis
Châbles	327	Chanex, Joseph	Bérard, Maxime
Chandon	188	Clerc, Léon	Chassot, Pierre
Chapelle	129	Jauquier, Casimir	Torche, Henri
Châtillon	124	Rossier, Séraphin	Chardonnens, M.
Cheiry	244	Torche, François	Rosset, Louis
Cheyres	358	Bovet, Oscar	Michel, Alfred
Cugy	643	Cattilaz, Joseph	Bugnon, Camille
Delley	339	Delley, Jules	Thévoz, Julien
Domdidier	1087	Corminbœuf, Clovis	Despond, Ami
Dompierre	582	Ducry, Charles	Musy, Narcisse
Estavayer-Lac	2137	Huguet, Edouard	Bonny, Laurent
Fétigny	457	Renevey, Armand	Sauteur, Max
Font	228	Carrard, Georges	Chablais, Max
Forel	192	Duc, Louis	Duc, Raoul
Franex	118	Demierre, Irénée	Sansonens, Pierre
Frasses	120	Mændly, Raymond	Pillonel, René
Les-Friques	72	Bovet, Albert	Collomb, Aloys
Gletterens	269	Dubey, René	Borgognon, Louis
Granges-de-Vesin	112	Hug, Christian	Chofflon, Eugène
Léchelles	319	Pauchard, Maurice	Marmy, Emile
Lully	167	Martin, François	Banderet, Hipp.
Mannens-			
Gandsivaz	416	Rosset, Paul	Joye, Louis
Ménières	292	Corminbœuf, Arth.	Marguet, Léon
Montagny-Ville	422	Pidoux, Fernand	Joye, Arthur
Montagny-Monts	753	Curty, Louis	Ducrot, Charles
Montborget	135	Bise, Fernand	Bise, Charles
Montbrelloz	183	Bourdilloud, Hub.	Delley, Eugène
Montet	379	Guinard, André	Maradan, Joseph
Morens	165	Huguet, Ernest	Pillonel, Alfred
Murist	287	Bourqui, Antonin	Piccand, Max
Nuvilly	345	Ding, Emile	Bondallaz, Aloys
Portalban	159	Grandjean, Sylvain	Collomb, Alfred
Praratoud	88	Thierrin, Louis	Andrey, Fernand
Prévondavaux	100	Badoud, Alfred	Andrey, Robert
Rueyres-les-Prés	177	Dubey, Maurice	Roulin, Paul
Russy	206	Pauchard, Narcis.	Pauchard, Maurice
St-Aubin	625	Collaud, Paul	Collaud, Pierre
Seiry	145	Pillonel, Gustave	Pillonel, Nestor
Sévaz	108	Losey, Fernand	Dubey, Félix
Surpierre	242	Dessarzin, Aloys	Baillif, Henri
Vallon	223	Bächler, Albert	Cantin, Jean

Communes Gemeinden	Pop. Bevölk.	Syndics Ammänner	Secrétaires Gemeindeschreiber
Vesin	247	Ansermet, Robert	Ansermet, Alfred
Villeneuve	247	Ballif, Aloys	Jacob, Ernest
La Vounaise	115	Duruz, Gustave	Losey, Charles
Vuissens	284	Fasel, Emile	Dessingy, René

DISTRICT DE LA VEVEYSE — VIVISBEZIRK (8704)

Attalens	1133	Monnard, Robert	Chevalley, Roger
Besencens	131	Vial, Joseph	Curat, Léonard
Bossonnens	384	Cottet, Alexis	Pesse, Placide
Bouloz	246	Curat, Oscar	Dénervaud, Jos.
Châtel-St-Denis	2835	Pilloud, Sylvestre	Perrin, Robert
Fiaugères	328	Mesot, Jules	Monney, Vital
Granges	367	Vienne, Cyrille	Gabriel, Louis
Grattavache	164	Esseiva, Pierre	Ducrest, Fernand
La Rougève	73	Maillard, Paul	Maillard, Jules
Le Crêt	475	Favre, Vincent	Favre, Pierre
Pont	157	Pichonnaz, Louis	Monney, Louis
Porsel	364	Dénervaud, Albert	Colliard, Louis
Progens	253	Suard, Henri	Pichonnaz, Louis
Remaufens	456	Tâche, Tobie	Tâche, Irénée
Semsaies	844	Balmat, Henri	Grand, Armand
St-Martin	444	Maillard, Martin	Vial, Louis

**ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PUBLIC**  
**KREDITINSTITUTE**

**Banque de l'Etat de Fribourg — Staatsbank**

*Conseil d'administration — Verwaltungsrat*

<i>Président :</i>	Daguet, Léon, directeur, Fribourg.
<i>Vice-président :</i>	Ackermann, Joseph, conseiller d'Etat.
<i>Membres :</i>	Esseiva, Paul, Fiaugères.
	Despond, Lucien, industriel, Bulle.
	Piller, Joseph, conseiller d'Etat, Fribourg.
	Cosandey, Louis, député, Siviriez.
	Dousse, Maxime, agent général d'assurances, Fribourg.
	Muller, Philippe, gérant, Lœwenberg, Morat.
	Chuard, Gustave, député, Nuvilly.
	Oberson, Jean, président, Bulle.

.....



*Commission de Banque — Bankkommission*

*Président :* Daguët, Léon, directeur.  
*Membres :* Merz, Alfred, juge cant., Fribourg.  
 Bardy, Henri, conseiller communal, Fribourg.  
*Suppléant :* Gottrau, Bernard, avocat, Fribourg.

*Censeurs — Zensoren*

Bartsch, Wilhelm, avocat, député, Fribourg.  
 Fragnière, Antoine, député Fribourg.  
*Suppléant :* Michel, Alfred, avocat, Fribourg.

*Direction — Direktion*

*Directeur :* Macherel, Ernest.  
*Sous-directeurs :* Kramer, Paul.  
 Gremaud, Pierre.

*Contrôleur — Kontrollstelle*

Desbiolles, Anselme, fondé de pouvoirs, Fribourg.

*Fondés de pouvoirs — Prokuristen*

Aepli, Otto — Corpataux, Joseph — Kolly, Pierre —  
 Ruffieux, Aloys — Stadelmann, François — Zehntner,  
 Emile — Zosso, Léon — Agence de St-Pierre, Fribourg:  
 Dorthe, André — Schneider, Charles.

*Agents — Agenten*

Bulle: Rappo, Marcel.  
 Châtel-St-Denis: Kælin, Joseph.  
 Chiètres: Schwab, Gottlieb.  
 Domdidier: Chuard, Marcel  
 Estavayer-le-Lac: Huguet, Edouard.  
 Farvagny-le-Grand: Jolion, Marcel  
 Morat: Michaud, Charles  
 Romont: Donzallaz, François.  
 Tavel: Wæber, Alphonse.

### Caisse hypothécaire — Hypothekarkasse

#### Conseil de surveillance

*Président*: Vonderweid, Marcel, anc. conseiller d'Etat, Fribourg. — *Vice-président*: Hertling, Léon, Fribourg. — *Membres*: Ackermann, Joseph, conseiller d'Etat, Fribourg — Emery, Emile, Fribourg — Maillardoz, Albert, Fribourg — Kramer, Fritz, Lourtens — Meuwly, Auguste, Favel — Marmy, Emile, Estavayer-le-Lac — Bocard, Roger, Le Claruz — Marmier, Jean, Fribourg — Quartenoud, Maxime, conseiller d'Etat, Fribourg — Vonderweid, René, Fribourg — Bourgknecht, Jean, Fribourg.

#### Direction

*Directeur*: Favre, Oscar.  
*Adjoints*: Remy, Xavier, ingénieur.  
 Weissenbach, Ed., commerçant.  
*Suppléant*: Blancpain, Paul, industriel.

#### Fondés de pouvoirs

Egger, Charles — Perroulaz, Louis.

### Entreprises électriques — Freiburgische Elektrizitätswerke

#### Conseil d'administration — Verwaltungsrat

*Président*: Le Directeur des Travaux publics. — *Vice-président*: Buchs Victor, anc. cons. d'Etat. — *Membres*: Ackermann, Joseph, conseiller d'Etat. — Berset Maurice, Fribourg — Diesbach, Henri, St-Ours — Friolet, Max, Morat — Jacoud, Joseph, Promasens — Piller, Joseph, conseiller d'Etat — Pilloud, Sylvestre, Châtel-St-Denis — Roulin, Gustave, Estavayer-le-Lac — Pasquier, Albert, Sâles.

#### Comité de direction — Direktionskomitee

*Président*: Le Directeur des Travaux publics. — *Membres*: Buchs, Victor, anc. conseiller d'Etat. — Berset, Maurice — *Suppléant*: Diesbach, Henri, professeur.

#### Contrôleurs — Rechnungsrevisoren

Lipp, Louis, Fribourg.  
 Bourqui, Jean, Fribourg.

*Direction — Direktion**Directeur: Joye, Paul, Fribourg.**Ingénieur en chef — Oberingenieur**Muller, Emile, Fribourg.**Secrétaire général — Generalsekretär**Python, José, Fillistorf.***CULTES — KULTUSWESEN****Eglise catholique romaine — Römisch-katholische Kirche****a) ÉVÊCHÉ — BISTUM**

S. Exc. Monseigneur Marius Besson, Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg.

Mgr Wæber, Louis, R<sup>me</sup> Vicaire général — Mgr Petit, Henri, R<sup>me</sup> Vicaire général, Genève — Chanoine Trezzini, Célestin, Official — Chanoine Villard, Louis, chancelier épiscopal — Adalbert Kumin, secrétaire épiscopal.**b) CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE ST-NICOLAS  
DOMKAPITEL VON ST. NIKLAUS****CHANOINES RÉSIDANTS (COLLÈGE DE ST-NICOLAS)  
RESIDIERENDE DOMHERREN (ST. NIKLAUSKOLLEG)**Mgr Savoy, Hubert, R<sup>me</sup> Prévôt.

Mgr Pasquier, Joseph, Doyen.

Mgr Wæber, Louis, Chantre et Vicaire général.

Mgr Bossens, Lucien, chanoine.

MM. Schœnenberger, Fridolin, curé de St-Maurice.

Vonderweid, Paul, curé de ville.

Zurkinden, Joseph, curé de Saint-Pierre.

Philipona, Alphonse, curé de St-Jean.

Deschenaux, Georges, chanoine.

Overney, Max, professeur au Séminaire.

CHANOINES NON RÉSIDANTS  
NICHTRÉSIDIERENDE DOMHERREN

Mgr Petit, Henri, R<sup>me</sup> vicaire général, Genève.  
 Mgr Cottier, Athanase, curé-doyen, La Chaux-de-Fonds.  
 Mgr Petite, Eugène, vicaire général hon., Versoix.  
 MM. Emmenegger, Pius, Sup. du Gd. Séminaire, Fribourg.  
 Dalbard, Marc, aumônier, Fribourg.  
 Charrière, François, professeur, Fribourg.  
 Longchamp, Louis, curé, Echallens.  
 Pahud, Auguste, curé-doyen, Montreux.  
 Pittet, Armand, recteur du Collège, Fribourg.  
 Villard, Louis, chancelier de l'Evêché, Fribourg.

ADMINISTRATION DES FONDATIONS DE L'ÉVÊCHÉ  
VERWALTUNG DER BISTUMS-STIFTUNGEN

Bureau, rue des Alpes 49, Fribourg

Vonderweid, René, receveur, Fribourg.

REVISEUR DES BÉNÉFICES CURIAUX

Joye, Joseph.

**Eglise réformée — Evangelisch Reformierte Kirche**

COMMISSION SYNODALE RÉFORMÉE  
REFORMIERTE SYNODALKOMMISSION

*Président*: Meyer, Emmanuel, ancien directeur, Morat.  
*Vice-président*: v. Känel, M., pasteur, Morat.  
*Secrét.-Caissier*: Hartmann, R., pasteur, Ferenbalm.  
*Membres*: Ellenberger, W., pasteur, Fribourg.  
 Hugentobler, T., fonct. postal, Bulle.  
 Pellet, Aug., agriculteur, Nant-Vully.  
 Schneider, Chr., agricult., Zelg, Brünisried.

---

**COMMUNE DE FRIBOURG****Conseil communal, élu le 8 février 1942**

	Né en	Elu en
MM. Lorson, Ernest, syndic-président.	1895	1938
Glasson, Ernest, vice-président,	décédé.	
Bardy, Henri, vice-président.	1897	1928
Meuwly, Charles, conseiller.	1884	1922
Weber, Edmond, »	1886	1926
Bays, Séverin, »	1885	1932
Daler, Léopold, »	1887	1934
Michel, Alfred, »	1901	1938
Leimgruber, Charles, »	1888	1941
Mauroux, René, »	1912	1942

**Secrétariat communal**

- MM. Uldry, Raymond, secrétaire de ville.  
 Kaech, Henri, 1<sup>er</sup> secrétaire de ville-adjt.  
 Macherel, Louis, 2<sup>e</sup> secrétaire de ville-adjoint.

**Bureau de recensement**

- MM. Schœnenweid, Jules, préposé.  
 Perroulaz, Antoine, employé.

**Commission de l'impôt**

- MM. . . . . , président.  
 Mauroux, René, suppléant.  
 Gendre, Ernest, membre.  
 Poffet, Paul, ancien commerçant, membre.  
 Bise, Louis, prép. aux poursuites, membre.

**Commission des finances**

- MM. Bays, Séverin, président.  
 Bardy, Henri, vice-président.  
 Leimgruber, Charles, membre.  
 Muller, Max, secrétaire.

**Service des finances***Employés*

- MM. Muller, Max, chef de service.  
 Jordan, Robert, caissier de ville.  
 Weck, André, préposé aux contentieux.  
 Gaillard, Albert, aide-comptable.  
 Muller, Alfred, commis à l'impôt.  
 Wæber, Max, commis à l'impôt.  
 Bæriswyl, Pius, commis à l'impôt.  
 Mændly, Alfred, employé aux finances.  
 M<sup>me</sup> Fornerod, Marguerite, employée aux finances.

**Inspecteur des forêts communales**

M. Vonderweid, Pierre, inspecteur.

**Bucher communal (Beauregard)**

M. Macherel, Jules.

**Commission des écoles**

MM. Lorson, Ernest, président.  
 Mauroux, René, conseiller communal.  
 Hug, Albert, directeur, vice-président.  
 Bonifazi, Alexandre, vice-président.  
 Vonderweid, Paul, Rd chanoine, curé de ville.  
 Zurkinden, Joseph, Rd chanoine.  
 Lippacher, Hippolyte, dentiste.  
 Schöenenberger, Fridolin, Rd chanoine.  
 Philipona, Alphonse, Rd chanoine.  
 Marro, Albert, agent général d'assurances.  
 Bays, Emile, fondé de pouvoirs.  
 D<sup>r</sup> Müller-Büchi, Emile, rédacteur.  
 Gendre, Charles, mécanicien C. F. F.  
 Spicher, Armand, directeur.  
 M<sup>lle</sup> Sormani, Alexandrine, secrétaire.

**Commission d'hygiène scolaire**

MM. Lorson, Ernest, président.  
 Schöenenberger, Frid., Rd chanoine, inspect. scol.  
 Weck, Ladislav, docteur, médecin scolaire.  
 Cardinaux, Ferdinand, directeur des travaux.

**Médecin des écoles**

M. Weck, Ladislav, D<sup>r</sup> médecin.

**Secrétariat scolaire**

M<sup>lles</sup> Sormani, Alexandrine, secrétaire ad intérim.  
 Berset, Maria, préposée au matériel scolaire.

**Mutualité scolaire**

MM. Meuwly, Charles, cons. com., président.  
 Caisse d'épargne de la ville, caissier.

**Direction de police et des cimetières**

MM. Michel, Alfred, directeur.  
 Daler, Léopold, suppléant.

**Employés**

MM. Renevey, Louis, secrétaire.

Ding, Ernest, sergent-planton.

**Commission de santé**

MM. Michel, Alfred, président.  
 Buman, Edouard, D<sup>r</sup> médecin.  
 Perrier, Henri, » »

**Abattoirs**

- MM. Oberson, Pierre, D<sup>r</sup> vétérinaire, inspecteur.  
Zurkinden, Georges, sous-inspecteur.

**Sergents de ville**

- MM. Schaller, Félix.  
Ding, Ernest, concierge de la Maison de Ville.  
Piccand, Victor.  
Mauron, Max.

**Affichage**

- Société générale d'affichage, Genève.  
M. Vonderweid, Léon, rue de Lausanne.

**Commissionnaires**

- MM. Lauper, Jean-Joseph.  
Hayoz, Armand.  
Mauron, Léon.

**Surveillant du cimetière**

- M. Fasel, Bernard, Saint-Léonard.

**Inspectorat du feu**

- MM. Wæeber, François.  
Fragnière, Emile, inspecteur.

**Poste de premier secours**

- MM. Challamel, Louis, lieutenant, chef de poste.  
Henseler, Lucien, sous-chef.

**Officiers du corps des sapeurs-pompiers**

- MM. Kolly, Edmond, major, commandant.  
Longchamp, Julien, adjudant, capitaine.  
Brügger, Georges, 1<sup>er</sup> lieutenant-quartier-maître.  
Déglise, Charles, capitaine-médecin.  
Ribordy, J., 1<sup>er</sup> lieutenant-médecin.  
Ducrest, Charles, capitaine, chef du 1<sup>er</sup> secteur.  
Dubey, Jean, capitaine, chef du 2<sup>e</sup> secteur.  
Lauper, Joseph, » » » 3<sup>e</sup> »  
Widmer, Edouard, capitaine, chef de la Comp. de la garde.  
Sesti, A., lieutenant, sous-chef du 1<sup>er</sup> secteur.  
Rossmann, Ed., 1<sup>er</sup> lieu., sous-chef du 2<sup>e</sup> secteur.  
Challamel, Louis, 1<sup>er</sup> lieutenant, chef de la section technique et du P. P. S.  
Bernhard, Jules, lieutenant, sous-chef du P. P. S.  
Von Dach, Otto, lieutenant, sous-chef de la Comp. de la garde.

**Commission locale de la D. A. P.**

- MM. Michel, Alfred, cons. com., président.  
 Daler, Léopold, cons. com., vice-président.  
 Cuony, Jean, pharmacien, chef local.  
 Jæger, Robert, technicien, rempl. du chef local.  
 Gilardi, Edouard, secrétaire.  
 Kolly, Edmond, technicien.  
 Dubey, Jean, peintre.  
 Déglise, Charles, docteur-médecin.  
 Burdel, Albert, chimiste cantonal.  
 Chardonnens, Louis, professeur à l'Université.  
 Baillifard, Alfred, géomètre.  
 Hertig, Paul, directeur.  
 Weber, Albert, architecte.  
 Clerc, Albert, professeur.  
 Brugger, Joseph, menuisier.  
 Renevey, Louis, secrétaire.

**Commission de l'Edilité**

- MM. Weber, Edmond, président.  
 Meuwly, Charles, vice-président.  
 Leimgruber, Charles, membre.  
 Andrey, Aloïs, secrétaire.

**Services de l'Edilité***Employés*

- MM. Cardinaux, Ferdinand, architecte, dir. des trav.  
 Baillifard, Alfr., chef de la section du génie civil.  
 Chassot, Henri, chef de la section de la voirie.  
 Weber, Albert, chef de la section bâtiments.  
 Andrey, Aloïs, secrétaire de l'Edilité.  
 Sieber, Vincent, comptable.  
 Zamofing, Robert, technicien.

**Commission du chômage.**

- MM. Lorson, Ernest, président.  
 Bays, Séverin, membre.  
 Leimgruber, Charles, membre.  
 Meuwly Charles, »  
 Blanc, Jean, secrétaire.

**Office communal du travail**

- MM. Blanc, Jean, chef de service.

Oeuvre de secours en faveur des personnes dans la gêne	} Blanc, Jean.
Office communal pour la culture des champs	
Agence communale de la Caisse cantonale de compensation	
Service social	
Orientation professionnelle	



**Concierges des bâtiments communaux**

Ecole du Gambach: M. Louis Jungo.  
 Pensionnat: M. Henri Macherel.  
 Ecole du Bourg: M. Paul Spielmann.  
 Maison de Bienfaisance: M. Joseph Sauter.  
 Palais de Justice: M. Maxime Dupraz.  
 Anc. Ecole de l'Auge: M. Henri Gross.  
 Nouvelle Ecole de l'Auge: M. Philippe Brulhart.  
 Ecole de la Neuveville: M. Edouard Zillweger.  
 Halle de gymnastique des Grand'Places: M. Jos. Sauter.  
 Halle de gymnastique de la Motta: M. Jean Grand.  
 Maison de Ville: M. Ernest Ding.  
 Maison du St-Home-Bon: M. Charles Zwick.  
 Ecole ménagère: M<sup>me</sup> Marguerite Huber-Dumont.  
 Ecole secondaire prof. des garçons: M. Charles Zehntner.

**Jardinier de Ville**

M. Nicolet, Marcel.

**Contrôle des assurances mobilières**

MM. Mauroux, René, préposé.  
 Bays, Séverin, suppléant.

**Tutelles et curatelles**

MM. Meuwly, Charles, préposé.  
 Michel, Alfred, suppléant.  
 Ayer, Michel, tuteur général.  
 Muller, Max, tuteur général-suppléant.

**Délégués à la Commission de surveillance du Technicum**

MM. Weber, Edmond, conseiller communal, délégué.  
 Bardy, Henri conseiller communal, délégué.  
 Mauroux, René, cons. comm., délégué.

**Délégués au Conseil d'administration des Tramways**

MM. Bardy, Henry, conseiller communal.  
 Bays, Séverin, conseiller communal.

**Délégué au Conseil d'administration de la Compagnie de chemin de fer Fribourg-Morat-Anet**

M. Bays, Séverin, conseiller communal.

**Délégués à la Commission régionale de la Mutualité scolaire**

M. Meuwly, Charles, conseiller communal.  
 Michel, Alfred, conseiller communal.  
 M. Folly, Maurice.

**Caisse de prévoyance du personnel de l'administration communale**

MM. Bays, Séverin, cons. comm., président.  
 Daler, Léopold, vice-président.  
 Muller, Max, secrétaire-caissier.  
 Uldry, Raymond, secrétaire, suppléant.

**Service du gaz****A. Commission administrative**

- MM. Daler, Léopold, président.  
 Leimgruber, Charles.  
 Meuwly, Charles.  
 Thalmann, Xavier, agent d'affaires.  
 Bettin, Jean, fondé de pouvoirs B. P. S.  
 Gilardi, Edouard, secrétaire D. J. P.  
 Delley, Edmond, ingénieur.

**B. Comité directeur**

- MM. Daler, Léopold, président.  
 Thalmann, Xavier, agent d'affaires.  
 Delley, Edmond, ingénieur.

**C. Commission des censeurs**

- MM. Meuwly, Charles, président.  
 Leimgruber, Charles, conseiller communal.  
 Bettin, Jean, fondé de pouvoirs B. P. S.  
 Gilardi, Edouard, secrétaire D. J. P.

**D. Personnel**

- MM. Vauthey, Félix, directeur.  
 Cacciami, Léon, chef de service commercial.  
 Bœsch, Charles, comptable.  
 Creux, Charles, encaisseur.  
 Gremaud, Roland, employé.  
 Rauss, Albert, »  
 Schmid, Joseph, »  
 Roggo, Louis, aide-comptable.

**Commission de la caisse d'épargne**

- MM. Michel, Alfred, président.  
 Meuwly, Charles, suppléant.  
 Schœnenberger, Antoine, boulanger.  
 Zellweger, Robert, négociant.  
 Gauthier, Louis, chef de service.  
 Sieber, Arnold, fonctionnaire postal.  
 Joye, Joseph, commissaire général.  
 Weck, Edmond, secrétaire.

**Employés**

- MM. Weck, Edmond, caissier.
- .....

**Conseil général**

(80 conseillers généraux dont 50 conservateurs-progressistes,  
 12 socialistes et 18 libéraux-radicaux.)

**Bureau :**

- MM. Lorson, Ernest, syndic, président.  
 Bardy, Henri, vice-président.  
 Uldry, Raymond, 1<sup>er</sup> secrétaire.

MM. Kaech, Henri, 2<sup>me</sup> secrétaire.  
 Christinaz, Gérard, scrutateur.  
 Corpataux, Alfred, scrutateur.  
 Schaller, Jean, scrutateur.  
 Ceresola, Antoine, scrutateur.

**Commission examinatrice des comptes de la ville**

MM. Wassmer, Edouard, négociant.  
 Suter, Joseph, administrateur postal.  
 Bapst, Georges, employé.  
 Vicarino, Jean, commerçant.  
 Thévenaz, Gaston, gérant.

**Commission de l'Orphelinat bourgeoisial**

MM. Leimgruber, Charles, cons. com., président.  
 Vonderweid, Marcel, ancien conseiller d'Etat, vice-président.  
 Daguët, Léon, directeur.  
 Boccard, Henri, chef de service.  
 Buman, Edouard, docteur-médecin.  
 Cuony, Albert, architecte.  
 Vonderweid, Paul, Rd. Chanoine, Curé de ville.  
 Hertling, Léon, architecte.  
 Weck, Guillaume, agent d'affaires.  
 Thurler, Gabriel-E., secrétaire.

*Employés*

MM. Hug, Albert, directeur.  
 Thurler, Gabriel-E., secrétaire.  
 Schnewly, Henri, caissier.

**Commission générale des secours**

MM. Lorson, Ernest, syndic, président.  
 Weck, Antonin, industriel, vice-président et président de la Commission de l'Intérieur de l'Hôpital.  
 Thalmann, Xavier, président de la Commission des finances.  
 Meuwly, Charles, conseiller communal.  
 Bardy, Henri, conseiller communal.  
 Perrier, Henri, D<sup>r</sup> médecin.  
 Techtermann, Léon, ingénieur.  
 Sieber, Pierre, industriel.  
 Spicher, Armand, directeur.  
 Thurler, Gabriel-E., secrétaire.

**Sous-commissions de la Commission générale des secours**

*A. Commission de l'Intérieur de l'Hôpital*

MM. Weck, Antonin, industriel, président.  
 Bardy, Henri, cons. com., vice-président.  
 Perrier, Henri, D<sup>r</sup> médecin.  
 Spicher, Armand, directeur.  
 Thurler, Gabriel-E., secrétaire.

**B. Commission des finances (Hôpital et Fonds Pies)**

- MM. Thalmann, Xavier, président.  
 Meuwly, Charles, cons. com., vice-président.  
 Techtermann, Léon, ingénieur.  
 Sieber, Pierre, industriel.  
 Thurler, Gabriel-E., secrétaire.

**Inspectorat des forêts et administration des vignes et domaines de l'Hôpital et des Fonds Pies**

- M. von der Weid, Pierre, inspecteur et administrateur.

**Recette de l'Hôpital et des Fonds Pies**

gérée par la Caisse d'épargne de la ville de Fribourg.

**Charitable grand Hôpital des bourgeois**

- MM. Thurler, Gabriel-E., économiste-administrateur.  
 Jacquat, Pierre, abbé, aumônier.  
 Buman, Edouard, docteur-médecin.  
 Bonifazi, Alexandre, docteur-médecin.  
 Mændly, Camille, chirurgien-opérateur.  
 Un médecin-assistant.

**Physiciens de ville**

- MM. Perrier, Henri, D<sup>r</sup> médecin.  
 Glasson, Henri, D<sup>r</sup> médecin.

**Sages-femmes pensionnées**

- M<sup>lles</sup> Schœnenweid, Elise.  
 Winckler, Suzanne.

**Chambre des pauvres**

- MM. Leimgruber, Charles, président.  
 Mauroux, René, suppléant.  
 Perrier, Henri, docteur-médecin, vice-président.  
 Richard, Emile, menuisier.  
 Corpataux, Georges, archiviste d'Etat.  
 Fragnière, Joseph, imprimeur-éditeur.  
 Vonderweid, Paul, Rd chanoine, curé de ville.  
 Heimo, Jean, négociant.  
 Robert, Joseph, mécanicien.  
 Glasson, Henri, docteur-médecin.  
 Muller, Max, délégué du Service des Finances.  
 Blanc, Jean, délégué de l'Office communal du travail.

**Employés**

- MM. Haymoz, Pierre, économiste et secrétaire.  
 Bardy, Fernand, économiste-adjoint.

**Direction de la Régie des copropriétés bourgeoises**

MM. Michel, Alfred, directeur.  
Bardy, Henri, suppléant.

*Employés*

MM. Vonderweid, Pierre, inspecteur des forêts.  
Muller, Max, receveur.  
Kessler, Jules, garde-forêts.

**Chambre des Scholarques**

MM. Bays, Séverin, président.  
Æby, Pierre, professeur à l'Université.  
Ræmy, Tobie, archiviste d'Etat.  
Zurkinden, Joseph, Rd chan., curé de St-Pierre.  
Comte, Aloys, recteur, à Bourguillon.  
Cuony, Jean, pharmacien.  
Schœnenberger, Fridolin, Révérend Chanoine.  
Weck, Edmond, secrétaire-caissier.

**Commission examinatrice des comptes de la bourgeoisie**

MM. Schuh, Rodolphe, juge cant., président, décédé.  
Schœnenweid, Jules, préposé, vice-président.  
Rohrbasser, Pierre, secrétaire-comptable.  
Chiffelle, Marcel, négociant.  
Corpataux, Alfred, chef de service F. M. A.

**Commission des biens bourgeoisiaux**

MM. Comte, Louis, docteur-médecin, président.  
Schuh, Rodolphe, juge cantonal, décédé.  
Schœnenweid, Jules, préposé.  
Macherel, Ernest, directeur.  
Challamel, Louis, technicien aux E. E. F.  
Blanc, Paul, notaire.  
Chiffelle, Marcel, négociant.  
Weck, Ignace, géomètre.  
Bardy, Paul, chef-monteur.

**Commission communale des dispenses militaires**

MM. Lorson, Ernest, président.  
Uldry, Raymond, secrétaire.  
Blanc, Jean.

**Office communal de l'économie de guerre**

M. Meuwly, Charles, cons. com., président.

Ravitaillement

Combustibles

Contrôle des prix

} Gougler, Edouard, chef de service.

---

## TAXES POSTALES

### SUISSE

#### I. Lettres et petits paquets

Jusqu'à 250 gr. : dans le rayon local (10 km), 10 cent. ; dans le rayon général, 20 ct. ; au delà de 250 gr, jusqu'à 1000 gr : dans le rayon de la localité de dépôt, 20 ct., et pour le reste du pays, 30 cent. ; non affranchis ou insuffisamment affranchis : le double de l'affranchissement manquant.

#### II. Cartes postales

Simple, 10 cent. ; doubles (avec réponse), 20 cent. ; cartes postales simples non affranchies ou insuffisamment affranchies : le double de l'affranchissement manquant ; les cartes postales doubles (avec réponse) doivent être affranchies complètement pour l'aller et le retour.

#### III. Echantillons de marchandises

a) Ordinaires (avec adresse) : jusqu'à 250 gr, 10 cent. ; au delà de 250 jusqu'à 500 gr. 20 cent. ; insuffisamment affranchis : le double de l'affranchissement manquant ; non affranchis : pas admis à l'expédition ; affranchis en numéraire et à la machine à affranchir, jusqu'à 50 gr, lors de la consignation d'au moins 50 envois, 5 cent.

b) Échantillons de marchandise sans adresse<sup>1</sup> : jusqu'à 50 gr. 3 cent. ; au dessus de 50 gr. comme sous lettre a.

Les dimensions maxima des envois déposés à la taxe réduite des échantillons de marchandises affranchis en numéraire ou à la machine ainsi qu'à celle des échantillons de marchandises sans adresse sont fixées à 25 cm. de longueur et 18 cm. de largeur. L'épaisseur de ces envois doit être telle qu'il soit possible de les introduire, au moins partiellement, dans les boîtes aux lettres.

#### IV. Imprimés

Dimensions minima : 10 cm. de longueur et 7 cm. de largeur.

a) ordinaires (adressés) jusqu'à 50 g, 5 cent. ; au delà de 50 jusqu'à 250 g, 10 cent. ; au delà de 250 jusqu'à 500 g, 15 cent. ; au delà de 500 jusqu'à 1000 g, 25 cent. Affranchis en numéraire ou à la machine, jusqu'à 50 g, dimensions maxima 18 × 25 cm, 3 cent. ; affranchis en numéraire ou à la machine au delà de 50 jusqu'à 100 g, dimensions maxima 18 × 25 ou 11 × 30 cm, 5 cent. (seulement en cas de dépôt d'au moins 50 envois).

b) sans adresse<sup>1</sup>, jusqu'à 50 g, dimensions maxima 18 × 25 cm : 2 cent. ; au delà de 50 jusqu'à 100 gr, dimensions maxima 21 × 29,7 cm : 3 cent. ; au delà de 100 jusqu'à 250 gr, dimensions maxima 21 × 29,7 cm : 6 cent.

<sup>1</sup> Il est perçu, en outre, pour le transport des paquets d'imprimés et d'échantillons sans adresse aux offices de distribution, en dehors du lieu de dépôt, la taxe des petits envois ou des colis.

c) à l'examen (aller et retour compris) jusqu'à 50 g, 8 cent.; au delà de 50 jusqu'à 250 g, 15 cent. au delà de 250 jusqu'à 500 g, 20 cent.; au delà de 500 jusqu'à 1000 g, 30 cent.; envois affranchis en numéraire ou à la machine (seulement en cas de dépôt d'au moins 50 envois): par exemplaire, jusqu'à 50 g, 6 cent.; par exemplaire de plus de 50 jusqu'à 100 g, 10 cent. (dimensions maxima comme sous a).

d) en prêt par des bibliothèques publiques (aller et retour compris): jusqu'à 500 g, taxe comme sous c; au delà de 500 g jusqu'à 2 1/2 kg, 30 cent.; au delà de 2 1/2 kg jusqu'à 4 kg, 50 cent.

Les envois adressés de ces quatre catégories peuvent être recommandés moyennant une taxe fixe d'inscription de 20 cent.

Pour les envois recommandés, les récépissés sont gratuits et obligatoires

### V. Colis postaux

	Rayon régional 45 km.				Rayon général	
	Ordin.	Encombr.	Trafic local	Encombr.	Ordin.	Encombr.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Au delà de 250 gr jusqu'à 1 kg	-.40	-.50	-.30	-.40	-.40	-.50
» » 1 kg » 2 1/2 »	-.50	-.60	-.30	-.40	-.60	-.75
» » 2 1/2 » » 5 »	-.60	-.75	-.40	-.50	-.90	1.10
» » 5 » » 7 1/2 »	-.80	1.—	-.50	-.60	1.20	1.45
» » 7 1/2 » » 10 »	1.—	1.20	-.60	-.75	1.50	1.80
» » 10 » » 15 »	2.—	2.40	2.—	2.40	2.—	2.40

au delà de 15 kg jusqu'à 50 kg selon la distance; se renseigner au guichet de l'office de poste.

Non affranchis, 30 cent. en plus.

### VI. Articles de messagerie

Selon la distance.

Poids	Jusqu'à 100 km		de 101 à 200 de 201 à 300 km.		au-delà de 300		
	ord.	enc.	ord.	enc.	ord.	enc.	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
par 5 kg :	-.60	—	1.10	—	1.50	—	1.80
de 15 à 20 kg	2.40	2.90	4.40	5.30	6.—	7.20	8.65
» 20 » 25 »	3.—	3.60	5.50	6.60	7.50	9.—	10.80
» 25 » 30 »	3.60	4.35	6.60	7.95	9.—	10.80	13.—
» 30 » 35 »	4.20	5.05	7.70	9.25	10.50	12.60	15.15
» 35 » 40 »	4.80	5.80	8.80	10.60	12.—	14.40	17.30
» 40 » 45 »	5.40	6.50	9.90	11.90	13.50	16.20	19.45
» 45 » 50 »	6.—	7.20	11.—	13.20	15.—	18.—	21.60

non affranchis, 30 cent. en plus.

Envois avec valeur déclarée. — Outre la taxe de colis, il est perçu une taxe à la valeur qui s'élève à : jusqu'à fr. 300 de valeur déclarée, 20 cent.; au delà de fr. 300 jusqu'à fr. 500 de valeur déclarée, 30 cent.; en sus, par fr. 500 ou fraction de fr. 500 en plus (déclaration de valeur illimitée), 10 cent.

Pour les envois de valeur, le récépissé est gratuit et obligatoire.

### VII. Remboursements

(Montant maximum fr. 2000.—): jusqu'à fr. 5.—, 15 cent.; au delà de fr. 5.—, jusqu'à fr. 20.—, 20 cent.; en sus, par fr. 20.— ou fraction de fr. 20.—

en plus, jusqu'à fr. 100.—, 10 cent. ; en sus, par fr. 100.— ou fraction de fr. 100.— en plus, jusqu'à fr. 500.—, 30 cent. ; de fr. 500.— à 1000.—, fr. 2.20 ; de fr. 1000.— à 2000.—, fr. 2.60.

Les remboursements-lettres peuvent être recommandés moyennant la taxe d'inscription de 20 cent.

### VIII. Mandats-poste

a) mandats ordinaires (montant maximum fr. 10.000.—) jusqu'à fr. 20.— 20 cent. ; de plus de fr. 20.— jusqu'à fr. 100.— 30 cent. ; en sus, par fr. 100.— ou fraction de fr. 100.— jusqu'à fr. 500.—, en plus, 10 cent. ; en sus, par fr. 500.— ou fraction de 500.—, en plus, 10 cent.

b) Mandats télégraphiques (montant maximum fr. 3000.—) : taxes ordinaires plus les taxes du télégramme. (Voir chap. XII) et taxe fixe de 20 ct.

### IX. Chèques et virements postaux

Toute personne peut se faire ouvrir un compte de chèques à la poste. Dépôt minimum 50 fr., productif d'intérêt (0,3<sup>0</sup>/<sub>0</sub>). Les virements de sommes du compte d'un titulaire sur le compte d'un autre titulaire, ne coûtent rien. Les versements payent 5 cent. jusqu'à 20 fr., de 20 à 100 fr. 10 cent. puis, en sus, 5 cent. par 100 fr. jusqu'à fr. 500.— et, au-delà de fr. 500.—, 10 cent. en sus par fr. 500.— ou fraction de fr. 500.—<sup>1</sup>.

Pour les prélèvements au comptant (à la caisse de l'office des chèques) :

a) jusqu'à 100 fr. 5 cent. ; au-delà de 100 fr. jusqu'à 500 fr. 10 cent. ; au-delà de 500 fr., par 500 fr. = ou fraction de 500 fr., en sus, 5 cent.

b) les prélèvements auprès de l'office de poste du domicile ou de la localité où le titulaire de compte a le siège de ses affaires, coûtent pour chaque cas : la taxe de paiement comptant et le droit de 20 cent., ainsi que la taxe téléphonique simple, mais au maximum 50 cent., pour demander l'autorisation de paiement à l'office de chèque postaux.

c) par assignation (par mandat de paiement ordinaire) jusqu'à fr. 100.— 15 cent ; au-delà de fr. 100.— jusqu'à fr. 500.— 20 cent. et, en sus, par fr. 500.— ou fraction de fr. 500.— 5 cent. en plus ; par télégraphe, ajouter à la taxe du mandat de paiement ordinaire celle du télégramme, plus droit de 20 cent.

### X. Express.

Le droit est de 40 cent. pour les lettres, cartes, et petits envois et de 60 cent. pour les paquets.

### XI. Télégrammes

La taxe d'un télégramme est de fr. 1.— jusqu'à 15 mots et pour chaque mot en plus 5 ct. — Dans le service local : 80 ct. jusqu'à 15 mots et pour chaque mot en plus 2 1/2 ct. La fraction est arrondie aux 5 ct. supérieurs.

<sup>1</sup> Pour les versements que le titulaire effectue sur son propre compte, il est prévu une taxe uniforme de 10 ct. La mention « Sur propre compte » doit figurer sur la partie principale du bulletin de versement, immédiatement au dessus du montant.



## LETTRES COMMERCIALES-RÉPONSES

Le port des lettres commerciales-réponses à payer par l'expéditeur primitif quand la lettre lui parvient en retour s'élève à 10 cent. pour celles qui proviennent du rayon local et 20 cent. pour celles qui arrivent du rayon général, plus un droit de 2 cent. par pièce à titre d'indemnité pour les prestations spéciales de la poste.

## CARTES COMMERCIALES-RÉPONSES

Le port d'une carte commerciale-réponse, à payer par l'expéditeur primitif quand la carte lui vient en retour, s'élève à 10 cent. pour les cartes postales et à 5 cent. pour les imprimés (taxe d'affranchissement) plus un droit de 1 cent. par pièce à titre d'indemnité pour les prestations spéciales de la poste.

Les cartes doivent être imprimées et répondre aux prescriptions concernant les cartes postales et les imprimés sous forme de cartes.

## XII. Ordres de recouvrement

(Montant maximum fr. 10 000.— ; illimité, si la somme recouvrée est à inscrire au crédit d'un compte de chèques) : dans le rayon local : 50 cent. ; hors du rayon : 60 cent. Si l'ordre doit être remis à un agent de poursuites ou de protêt : 20 cent. en plus.

*Transmission des montants recouverts :*

- a) par mandat de poste : taxe des mandats de poste.
- b) inscription au crédit du compte de chèques : taxe pour les versements.

## E T R A N G E R

a) Une lettre affranchie coûte 30 cent.<sup>1</sup> jusqu'à 20 gr et 20 cent. par 20 gr. en plus. Une lettre non-affranchie le double. Pour les lettres recommandées, 30 cent. en sus du port ordinaire.

b) Carte de correspondance simple, 20 cent. Double 40 cent.

c) Imprimés, livres, etc., 5 cent.<sup>2</sup> par 50 gr. Poids maximum 2000 gr. ; 3 kg. pour les volumes expédiés isolément.

d) Echantillons, poids maximum, 500 gr. : 5 cent. par 50 gr, mais 10 cent. au minimum<sup>3</sup>.

*Dimensions maxima* pour les objets de la poste aux lettres (sans les cartes) longueur, largeur et épaisseur additionnées : 90 cm, sans que la plus grande dimension puisse dépasser 60 cm ; *en rouleaux* : longueur et deux fois le diamètre : 100 cm, sans que la plus grande dimension puisse dépasser 80 cm.

Les envois de ces quatre catégories peuvent être recommandés moyennant une taxe fixe d'inscription de 30 cent.

Pour le reste, s'adresser aux bureaux de poste.

<sup>1</sup> Les lettres et cartes insuffisamment affranchies sont taxées du double de l'affranchissement manquant.

<sup>2</sup> 3 cent. pour les journaux et écrits périodiques édités dans le pays de dépôt et expédiés directement par les éditeurs ou leurs mandataires, ainsi que pour les livres et pour les brochures ou papiers de musique (quels que soient les exp.). Ce tarif spécial n'est valable que pour certains pays ; se renseigner auprès des offices de poste.

<sup>3</sup> Les imprimés, échantillons et papiers d'affaires non ou insuffisamment affranchis ne sont pas admis.

**RAYON LOCAL ET GÉNÉRAL**

pour les lettres (10 km à vol d'oiseau) et pour les colis  
(45 km de parcours réel)

*Les localités du rayon local des lettres sont en caractères gras.*

Aarberg	Chapelle (Glâne)	<b>Ependes</b> (Fribourg)
Albeuve	Charmey (Gruyère)	Erlach
Albligen	Châtel-sur-Montsalvens	Estavannens
Allmendingen b. Bern	Châtelard-p.-Romont, Le	Estavayer-le-Gibloux
<b>Alterswil</b> (Frib.)	Châtonnaye	Estavayer-le-Lac
<b>Arconciel</b>	Chavannes-les-Forts	Estévenens
Aumont	Cheiry	
Autavaux	Chénens	Faoug
Autigny	Chesalles-sur-Moudon	Farvagny-le-Grand
Avenches	Chesalles-sur-Oron	Fétigny
Avry-devant-Pont	Chevroux	Fiaugères
	Cheyres	Flamatt
Bargen (Bern)	Combremont-le-Grand	Font
Bäriswil	Combremont-le-Petit	Forel-sur-Lucens
<b>Belfaux</b>	Corbières	Fräschels
Belp	Corcelles-près-Payerne	Frauenkappelen
Bern	<b>Cordast</b>	<b>Fribourg</b>
Bern 18 Bümpliz	<b>Corpataux</b>	
Bern 19 Oberbottigen	Corserey	Galmiz
Bern 20 Riedbach	Cottens (Frib.)	Gampelen
Billens	Courgevaux	Gasel
Boll	<b>Courlevon</b>	Gempenach
Bolligen Dorf	<b>Courtaman</b>	<b>Giffers</b>
Bolligen Station	<b>Courtepin</b>	Getterens
Bollion	Cousset	Grandcour
<b>Bonnefontaine</b>	Cremin	Grandvillard
Botterens	<b>Cressier</b> (Fribourg)	Granges-Marnand
Bouloz	Crésuz	Grangettes-près-Romont
<b>Bourguillon</b>	Crêt-pr.-Semsales, Le	<b>Grolley</b>
Bremgarten b. Bern	Cudrefin	Grossbödingen
Brenles	Cugy (Fribourg)	Gruyères
Broc		Guggisberg
Brünisried	Delley	Gumefens
Brüttelen	Domdidier	Gümligen
Bry, Le	Dompierre (Fribourg)	Gümmenen
Bulle	Dompierre (Vaud)	Gurbürl
Bümpliz	Donatyre	<b>Gurmels</b>
Bussy (Fribourg)	<b>Düdingen</b>	Garthen Kulm
Bressonnaz		
	Echarlens	Hauterive
Cerniat	<b>Eichholz</b>	Hauteville
Châbles (Fribourg)	Enggistein	Heitenried
Chabrey	Englisberg	Henniez
Champmartin	Enney	
Champtauroz	Epagny	Ins

Jegenstorf  
Jeuss  
Joux (Frib.), La

Kallnach  
Kappelen  
Kehrsatz  
Kerzers  
Kirchlindach  
Köniz  
Kriechenwil

Laupen (Bern)  
Léchelles  
Lentigny  
Lessoc  
Liebelfeld  
Liebistorf  
Lobsigen  
Lovatens  
Lucens  
Lugnorre  
Lüscherz

Mamishaus  
Mannens  
Marin  
**Marly-le-Grand**

Marnand  
Marsens  
Massonnens  
**Matran**  
Meikirch  
Ménières  
Mézières (Fribourg)

Middes  
Milken  
**Misery**

Missy  
Mittelhäusern  
Montagny-la-Ville  
Montbovon  
Montet (Broye)  
Montmagny  
Moosseedorf  
Morlon  
Môtier (Vully)  
Moudon  
Mühleberg  
Münchenbuchsee

Münchenwiler  
Müntschemier  
Muri b. Bern  
Murist  
Murten  
Murzelen

Neuenegg  
Neirivue  
**Neyruz** (Fribourg)  
Niederscherli  
Niederwangen b. Bern  
**Noréaz**  
Nuvilly

Oberbalm  
Oberbottigen  
Oberwangen b. Bern

**Oleyres**  
**Onnens** (Fribourg)  
Orsonnens  
Ortschwaben  
Oron-la-Ville  
Oron-le-Châtel  
Ostermundigen  
Ottenleue Bad

Papiermühle b. Bern  
Pâquier-Montbarry, Le  
Payerne

**Pensier**  
Plaffeien  
Plassefb  
Pont (Veveyse)  
Pont-la-Ville  
Porsel  
Portalban

**Posieux**  
**Praroman-le-Mouret**  
Praz (Vully)  
Prévonloup  
Prez-vers-Noréaz  
Prez-vers-Siviriez  
Pringy  
Promasens

Radolfingen b. Aarberg  
**Rechthalten**  
Ressudens  
Riaz

Richigen  
Ried b. Kerzers  
Riedbach  
Riedstätt  
Riffenmatt  
Rizenbach  
Roche (Fribourg), La  
Romanens  
Romont (Fribourg)  
**Rosé**  
**Rossens** (Fribourg)  
Rosshäusern  
Rubigen  
Rue  
Rueyres-les-Prés  
Rüfenacht (Bern)  
Rüschegg Gambach  
Rüschegg Graben

**St. Antoni**  
St-Aubin (Fribourg)  
St-Blaise  
St-Martin (Fribourg)  
**St. Silvester**  
**St. Ursen**  
Salavaux  
Sâles (Gruyère)  
Salvenach  
Sangerboden  
Sarzens  
Sassel

**Schmitten** (Fribourg)  
Schönbühl-Urtenen  
Schwarzenburg  
Schwarzsee  
Sedeilles  
Semsales  
Siselen (Bern)  
Siviriez  
Sommentier  
Sorens  
Stettlen  
Stuckishaus  
Sugiez  
Surpierre

**Tafers**  
Täuffeler  
Thörishaus  
Torny-le-Grand

Tour-de-Trême, La	Vesin	Vuarmarens
Treiten	Villaraboud	Vuissens
Trey	Villarepos	Vuippens
Treytorrens	Villariaz	Vuisternens-d.-Romont
<b>Treyvaux</b>	Villarimboud	Vuisternens-en-Ogoz
Tschugg	Villarlod	
	Villars-Bramard	Wabern
Ueberstorf	Villars-le-Grand	Wileroltigen
Uettligen	Villars-sous-Mont	Witzwil
Ulmiz	<b>Villars-sur-Glâne</b>	Wohlen b. Bern
Ursy	Villarsviriaux	Worb Dorf
Utzigen	Villarvolard	Worb Station
	Villarzel	Worblaufen
Vallamand	Villaz-St-Pierre	Wünnewil
Valsainte, La	Villeneuve (Fribourg)	
Vauderens	Vinelz	Yvonand
Vaulruz	Vounaise, La	
Verrerie, La	Vuadens	Zollikofen
Vers-chez-Perrin		

### OUVERTURE DES BUREAUX

Les bureaux de la *Poste* principale, à Fribourg, sont ouverts toute l'année de 7<sup>3</sup>/<sub>4</sub> h. à 12 h. 15 et de 13 h. 30 à 18 h. 30. La succursale du Bourg est ouverte de 7<sup>3</sup>/<sub>4</sub> h. à 12 h. <sup>1</sup>/<sub>4</sub> et de 14 h. à 18 h. 30; les autres succursales sont ouvertes de 7<sup>3</sup>/<sub>4</sub> h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. 30. Le samedi, les bureaux se ferment à 17 h.

Le dimanche et les jours fériés suivants, tous les bureaux restent fermés : Nouvel-An, Epiphanie (6 janvier), Ascension, Fête-Dieu, Assomption (15 août), Toussaint (1<sup>er</sup> novembre), Immaculée Conception (8 déc.) et Noël (25 déc.)

Moyennant paiement d'une taxe spéciale de 20 cent. par envoi on peut consigner en dehors des heures ordinaires d'ouverture des guichets, jusqu'à 23 h., même le dimanche et les jours fériés (sauf de midi à 17 h. 30 et de 18 h. 30 à 20 h. 30) des articles de messagerie et des objets recommandés de la poste aux lettres avec ou sans valeur déclarée; de 12 h. 15 à 13 h. 30, seuls les envois par express sont acceptés.

Pour les petits envois déposés en masse, la taxe est de 20 cent. pour toute la consignation.

Le bureau principal est chargé de recevoir ces envois au guichet N<sup>o</sup> 7.

#### Télégraphe

Le bureau principal est ouvert, tous les jours, de 7 h. à 21 h. 30.

*On peut remettre à chaque facteur de messageries (spécialement à ceux utilisant des fourgons attelés) des colis destinés à être expédiés. Taxes: on prélève par colis jusqu'au poids de 5 kg., 20 cent.; au-delà de 5 kg., jusqu'à 15 kg., 40 cent.; au-delà de 15 kg., jusqu'à 25 kg., 60 cent.; au-delà de 25 kg., 1 fr.*

# POMPES FUNÈBRES CATHOLIQUES

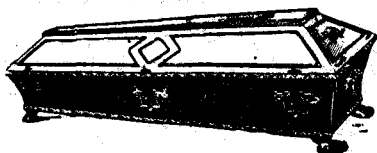
## A. MURITH

(SOCIÉTÉ ANONYME)

RUE DES CHAUDRONNIERS, 16 **GENÈVE** TÉLÉPHONE 50.288

*Seul bureau autorisé par MM. les Curés de Genève à régler, au point de vue religieux, les ensevelissements catholiques romains.*

FABRIQUE DE CERCUEILS FABRIQUE DE COURONNES



*L'Administration se charge, sans aucun déplacement pour les familles, de toutes les démarches et formalités relatives aux*

**INHUMATIONS-EXHUMATIONS**

**TRANSPORTS**

dans n'importe quelle localité.

**AUTOMOBILES FUNÉRAIRES**

Matériel spécial pour catafalques, tentures, chapelles ardentes  
CONFECTION DE DRAPS MORTUAIRES

Succursale à **FRIBOURG** : Téléphone 1.43.

MAGASINS et BUREAUX: Rue de Romont, 20.

**CIERGES, ENCENS, BRAISES-ENCENS**

**HUILE POUR LE SANCTUAIRE**

**MÈCHES — RAT DE CAVE**

**FLEURS ARTIFICIELLES**

**FLEURS NATURELLES**

### REPRÉSENTANTS ET DÉPOSITAIRES :

BULLE : Louis Paquier, tél. 3.92.

CHATEL-ST-DENIS : J. Millasson.

ROMONT : C. Comte, tél. 5.22-06

MORAT : Poncet frères, tél. 7.23.24

SION : Vve O. Mariethod, tél. 2.17.71

SIERRE : H. Vicarini, tél. 5.14.71

MONTANA : R. Métrailler, tél. 5.22.02

FULLY : R. Taramarcay, tél. 6.30.32

MARTIGNY : M. Moulinet, tél. 6.12.25

MONTHEY : Galletti, tél. 62.51

ORSIERES : F. Troillet, tél. 6.81.20

BAGNES : G. Lugon, tél. 23.

VOUVRY : L. Pignat, tél. 47.51.

BIENNE : Murith & C<sup>ie</sup>, rue d'Aarberg, 121, tél. 5.106.

DELEMONT : J. Ory-Nappez, tél. 2.14.34.

NEUCHÂTEL : Central-deuil, rue du Seyon, 30, tél. 5.23.00.

*Tarifs très modérés.*

**AYER FRÈRES**  
COMBUSTIBLES  
FRIBOURG

**Banque Populaire de la Gruyère**

Fondée en 1853

**BULLE**

Avenue de la gare

*CAVEAU  
SÉCURITÉ  
DISCRÉTION*

*CAPITAL ET RÉSERVES : Fr. 1 300 000*

**VINS**

*DES MEILLEURES PROVENANCES  
DU PAYS ET DE L'ÉTRANGER*

**JULES GEX, BULLE**

TÉL. 66

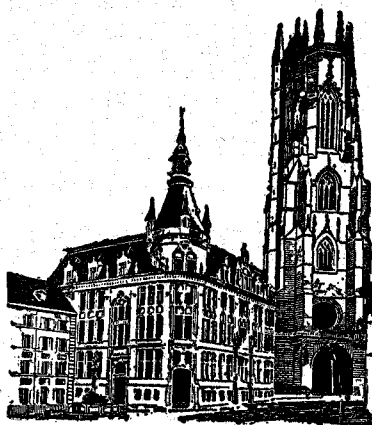
CHÈQ. POST. II 2589

# BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

CAPITAL ET RÉSERVES: FR. 39 800 000.—

GARANTIE DE L'ÉTAT

10 AGENCES ET  
97 CORRESPONDANTS  
D'ÉPARGNE DANS LES  
PRINCIPALES LOCALITÉS  
DU CANTON DE  
FRIBOURG



ACCORDE DES PRÊTS PAR:

CÉDULES ET COMPTES HYPOTHÉCAIRES

CRÉDITS COMMERCIAUX AVEC

CAUTIONNEMENT

AVANCES SUR TITRES ET VALEURS

ESCOMPTE DE BILLETS ET PAPIER COMMERCIAL

# BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

GARANTIE DE L'ÉTAT

## AGENCES:

ST-PIERRE A FRIBOURG, BULLE,  
CHATEL-ST-DENIS, CHIÈTRES, DOMDIDIER,  
ESTAVAYER-LE-LAC, FARVAGNY, MORAT,  
ROMONT, TAVEL

GARDE D'OBJETS DE VALEUR  
LOCATION  
DE CASES DE COFFRES-FORTS  
PAIEMENT DE TOUS COUPONS

## T R A I T E

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE  
ET DE BOURSE

REÇOIT DES DÉPOTS D'ARGENT

CONDITIONS TRÈS AVANTAGEUSES

---

DISCRÉTION ABSOLUE

LA DIRECTION



# Baume Siccol

Plaies variqueuses, démangeaisons, éczémas,  
rougeurs chez les enfants et les adultes,  
brûlures et toutes les affections de la peau.  
*Efficacité reconnue. — En vente à la*

**Pharmacie Cuony (Pharmacie Principale)**

Avenue de la Gare, Fribourg



CETTE MAISON, ÉTABLIE DEPUIS 40 ANS A FRIBOURG,  
A EXÉCUTÉ DANS TOUT LE CANTON DE NOMBREUX ET  
IMPORTANTES TRAVAUX; ELLE S'EST SPÉCIALISÉE DANS  
LA TRANSFORMATION A FORFAIT DES VIEILLES MAISONS

DEVIS SANS ENGAGEMENT

TÉLÉPHONE 8.24

COMMERCE DE VIN

**ESSEIVA & C<sup>IE</sup>, FRIBOURG**

SUCC. DES FILS D'IGNACE ESSEIVA

MAISON FONDÉE EN 1855

# BEAUREGARD

BIÈRE DE QUALITÉ

CHAUFFAGES / VENTILATIONS  
BUANDERIES / SÉCHOIRS  
CUISINES  
INSTALLATIONS SANITAIRES

## ÉCONOMISEURS OFA

pour toutes chaudières.  
Economie garantie 25 %.

*Représentant exclusif pour le  
canton de Fribourg :*

## LOUIS POCHON, FRIBOURG

RUE MARCELLO, 12 / TÉLÉPHONE 11.31  
40 ans d'expérience à votre disposition.

OIGNONS A FLEURS - GRAINES POTAGÈRES - GRAINES  
FOURRAGÈRES - GRAINES DE FLEURS - INSECTICIDE -  
ENGRAIS POUR FLEURS - MASTIC A GREFFER - RAPHIA

SE RECOMMANDE :

## ERNEST J. VATTER

COMMERCE DE GRAINES  
RUE DU PONT-SUSPENDU, 77 FRIBOURG

# Teinturerie fribourgeoise

Magasin : rue des Epouses — Tél. 7.63  
Magasins et ateliers : Grand'Places, 26

F R I B O U R G

Teinture et lavage chimique de tous vêtements et tissus,  
à des prix déifiant toute concurrence. — Service soigné  
et rapide. — Expédition par poste dans toute la Suisse.

**NOIRS DEUILS TOUS LES JOURS**

Anémie — Chlorose — Surmenage

Dépressions nerveuses — Convalescence — Insomnies

# Dragées Maravilha

aux plantes du Brésil

Reconstituant de premier ordre

Adjuvant des globules blancs

Favorise la lutte phagocytaire

Supplée aux déficiences de l'organisme

Prix de la boîte: **Fr. 4.80**

**Concessionnaire: R. WULLERET, pharm., FRIBOURG**

Adénites — Vieux rhumes — Affections  
des voies respiratoires — Prétuberculose

# JEAN MEYER, FRIBOURG

Tél. 1.73

Vins et

liqueurs

Eaux minérales

## A NOS LECTEURS

*Les Etrennes fribourgeoises* paraissent cette année sous des dehors nouveaux, perdant un peu sans doute de leur extérieur vieillot et familier, mais certaines de ne point déplaire — et peut-être de plaire mieux — par l'élégance et la sobriété plus modernes de leur couverture. Ceci pour souligner aussi bien le rapide écoulement du temps et l'entrée des *Etrennes* dans leur soixante-seizième année, que pour renouveler à ses fidèles lecteurs l'assurance du souci que nous avons de leur offrir, selon la coutume, une publication dont la tenue et l'intérêt en font certainement un des événements les plus marquants de la tradition fribourgeoise.

Cette présentation rajeunie correspond, d'autre part, à une légère modification du contenu. Nous avons supprimé le calendrier du début qui, vu l'époque où depuis quelques années paraissent les *Etrennes*, ne semble plus répondre à un besoin et qui, partant, a été jugé inutile. Nous maintenons par contre l'annuaire officiel qui se développe de plus en plus et rend, nous en sommes sûrs, d'appréciés services.

C'est ainsi que, bon an, mal an, et comme toujours, les *Etrennes fribourgeoises* s'offrent à vous, certaines de votre complaisance et de votre entière sympathie.

Et cette certitude est pour nous source de contentement et la meilleure récompense qui puisse couronner nos efforts.

Février 1943.

*La Rédaction et les Editeurs.*

UNE BELLE PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT  
DE FRIBOURG

LE DOMAINE DES FAVERGES

*Le Conseil d'Etat aux vendanges des Faverges.*

Suivant les traces vénérables des anciens abbés d'Hauterive s'en allant en robes blanches rendre visite à leurs vignes, ainsi, une fois l'an, Messieurs de Fribourg se transportent aux Faverges, par une blonde journée d'octobre, afin de présider à la vendange.

C'est pour eux un des très rares jours, où ensemble, loin des soucis quotidiens, sans contrainte et sans... discours, ils s'accordent un peu de délassément dans cette contrée du Lavaux que Dieu a faite si belle.

De la station de Puidoux, nos magistrats, accompagnés, comme il se doit, du Chancelier et du Vice-Chancelier, se rendent en une petite heure de marche, par la route de Chardonne, à Rueyres-Ogoz.

Dans l'antique maison des Prémontrés, ils sont accueillis par le partisseur. On passe au cellier, où le jus de raisin coule des pressoirs dans les grandes cuves avant d'être encavé.

Dans la cour, les brantards vont et viennent avec leurs précieux fardeaux, les « bossettes » circulent, la première avec un gros bouquet de dahlias sur la bonde. Ici, comme aux Faverges, tout est tradition, coutumes ancestrales, on y respire une atmosphère du vieux temps, on ne serait pas surpris de voir surgir la soutane blanche d'un moine d'Humilimont, d'un « moène bian », comme disaient les

anciens du pays. Et, pour suivre l'usage, nos Conseillers se rendent, à quelques pas de la vieille maison, sur une proéminence, un rocher, où, autrefois, s'élevait une petite chapelle dédiée à saint Michel, détruite en 1830 par un coup de foudre et qui ne fut plus reconstruite.

On a peine à se détacher de ce lieu, d'où la vue est la plus fascinante qui soit dans notre pays pourtant si richement doté par la Providence en splendeurs naturelles. Au pied du rocher, en plein soleil, s'étage en terrasses le vignoble d'Ogoz.

Plus bas celui des Faverges et au-dessus du lac les plants de St-Saphorin, à l'ouest les vignes de Riva et au delà d'un monticule, celles du Dézaley, à l'est le Burignon de la ville de Lausanne.

Du vert manteau des pampres se détachent des groupes de vendangeuses. On les entend rire et les chansons du pays romand montent fraîches jusqu'à ce belvédère. Quel coup d'œil féérique sur le miroir azuré et moiré du Léman, sur les glaciers étincelants des dents du Midi, les blanches cimes du Valais et les montagnes de la Savoie. Et tout le jour, depuis les vignes, de la maison des Faverges, des « Cèdres » on jouira de ce magnifique panorama, sans se lasser.

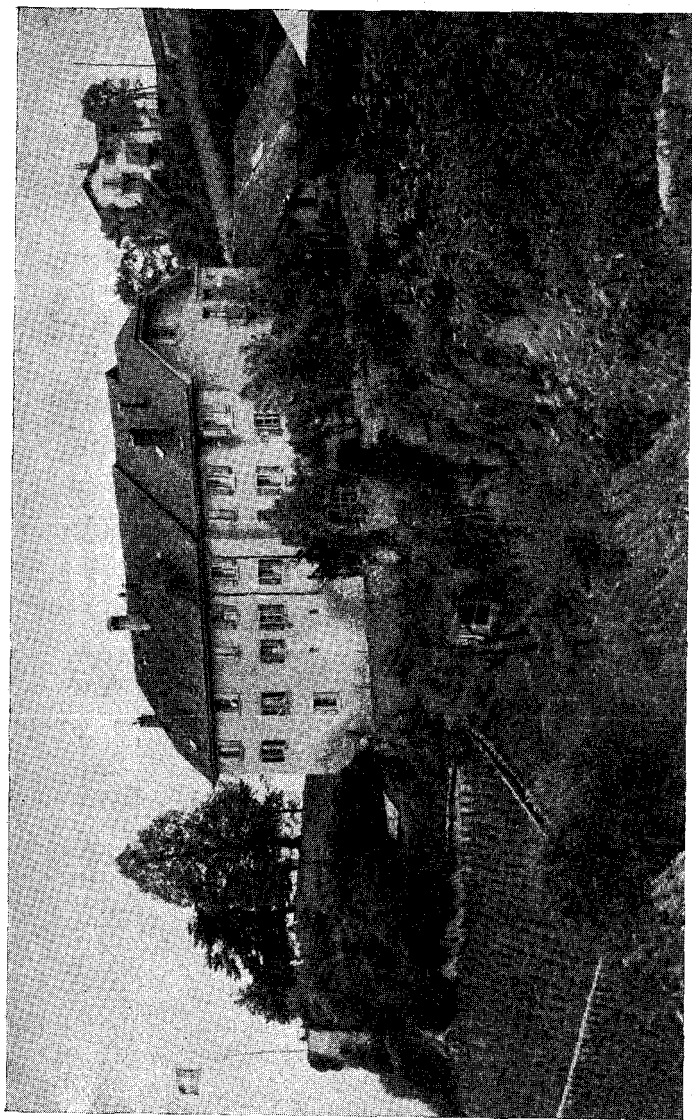
Tout cela respire un air de richesse et de douceur tranquille, la paix et la fécondité de la terre qui apparaissent comme des éléments d'un ordre souverain et immuable alors que tant de choses s'agitent dans le monde bouleversé.

Comme on comprend ici, dans ce coin idyllique et paisible du Lavaux, l'amour qui nous attache si profondément à notre belle patrie et quelle a du être la douleur des moines d'avoir à l'abandonner.

Le domaine de Rueyres-Ogoz, ou d'Ogoz, appartient au Collège St-Michel de Fribourg. Il a été défriché et planté de vignes entre 1141 et 1145 par les religieux du monastère des Prémontrés d'Humilimont<sup>1</sup>. On sait que ce couvent, supprimé en 1579, se trouvait en Ogoz — de là dérive le nom donné au vignoble de Rueyres — sur une éminence au pied du Gibloux, entre les deux ruisseaux du Gérignoz,

---

<sup>1</sup> Humilis mons: humble montagne.



(Photo S. Glasson, Bulle.)

La maison d'Ogoz, façade sud. A gauche sur le rocher, l'emplacement de l'antique chapelle.

où actuellement une ferme est encore dénommée « l'abbaye », seul vestige du monastère, qui eut une longue période de prospérité, malheureusement suivie d'une ère de désastreuse décadence et de relâchement.

Nos Conseillers font la tournée classique des vignes et, après avoir traversé la voie ferrée qui, depuis la construction du Vevey-Chevbres, coupe le domaine des Faverges, ils atteignent la maison des Faverges, leur maison.

Cette antique demeure, d'une sobre élégance, abrite au plain-pied le cellier, occupé par cinq pressoirs, correspondant aux cinq vigneronnages auxquels l'Etat confie le travail de la vigne. Trois de ces pressoirs sont anciens, le serrage est obtenu au moyen d'une forte poutre « la palanche », en foyard, spécialement choisie en forêt et actionnée par un câble enroulé autour d'un treuil. Les deux autres sont modernes, à vérin à glycérine.

Pour le contrôle du moût, à la sortie du pressoir, on emploie une vieille méthode: chaque cuvée de 300 litres est marquée au moyen d'une encoche — un trait de scie — sur une règle double en bois, appelée « buche », dont le talon reste en main du partisseur et l'autre partie en celle du vigneron. Toute contestation devient ainsi impossible.

C'est dans ce local que, la nuit venue, les brantards et les vendangeuses, sous l'œil paternel du partisseur, pendant que des pressoirs coule le moût, se réunissent pour chanter, au son de l'accordéon, les vieilles mélodies du terroir.

Par un escalier extérieur on descend dans les vastes caves voûtées, tout imprégnées de l'odeur capiteuse du nouveau. Depuis quelques années on y a installé un système d'évacuation des gaz pour éviter les accidents d'asphyxie, toujours à redouter lorsque le moût bouillonne dans les vases.

Ici s'alignent les doubles rangées de fûts, dont quelques ovales imposants par leurs dimensions.

Dans leur ensemble ils peuvent contenir de 80 à 90 mille litres, ce qui est le produit des meilleures années.

Est-il besoin de dire que l'on ne passe pas en ces lieux sans déguster, suivant la bonne coutume du pays, quelques verres tirés « au guillon ».

A l'étage quelques chambres occupées, au temps des vendanges, par le personnel de surveillance. Une de ces



pièces, orientée à l'est, était réservée à l'abbé. Une belle fresque à l'emblème d'Hauterive<sup>1</sup> en orne une des parois.

Au centre un spacieux réfectoire avec une vue sur le lac. Cette belle pièce, boisée, avec plafond à caissons, est agrémentée d'anciennes gravures de la fête des vigneron.

Une cheminée monumentale, dans laquelle flambe un bon feu de sarments de vigne, lorsque la température est fraîche, garnit un des côtés de la salle. Au-dessus de la cheminée, dans un grand écu à moulure une très belle peinture à fresque, avec les armoiries des sires de Glâne à un lion d'azur, couronné, rampant sur fond de gueules, parsemé de petites croix d'argent et écartelées avec celles de Gérard, premier abbé d'Hauterive et sur le tout l'écusson de l'ordre des Bernardins.

Face à cette cheminée se dresse un très curieux et ancien meuble en chêne naturel sculpté que l'on prendrait pour une armoire si, en ouvrant la partie supérieure, on ne constatait, avec surprise, qu'elle servait jadis d'autel où les Pères disaient la messe à l'occasion de leurs visites aux Faverges. La place de la pierre liturgique existe toujours. Ce meuble est surmonté d'une croix au-dessous de laquelle un cartouche est sculpté aux armes des Thumbé, avec la date 1754-1761<sup>2</sup>.

Un vitrail, de facture moderne aux armes d'Hauterive et du canton de Fribourg, orne le haut d'une des trois fenêtres donnant sur le lac.

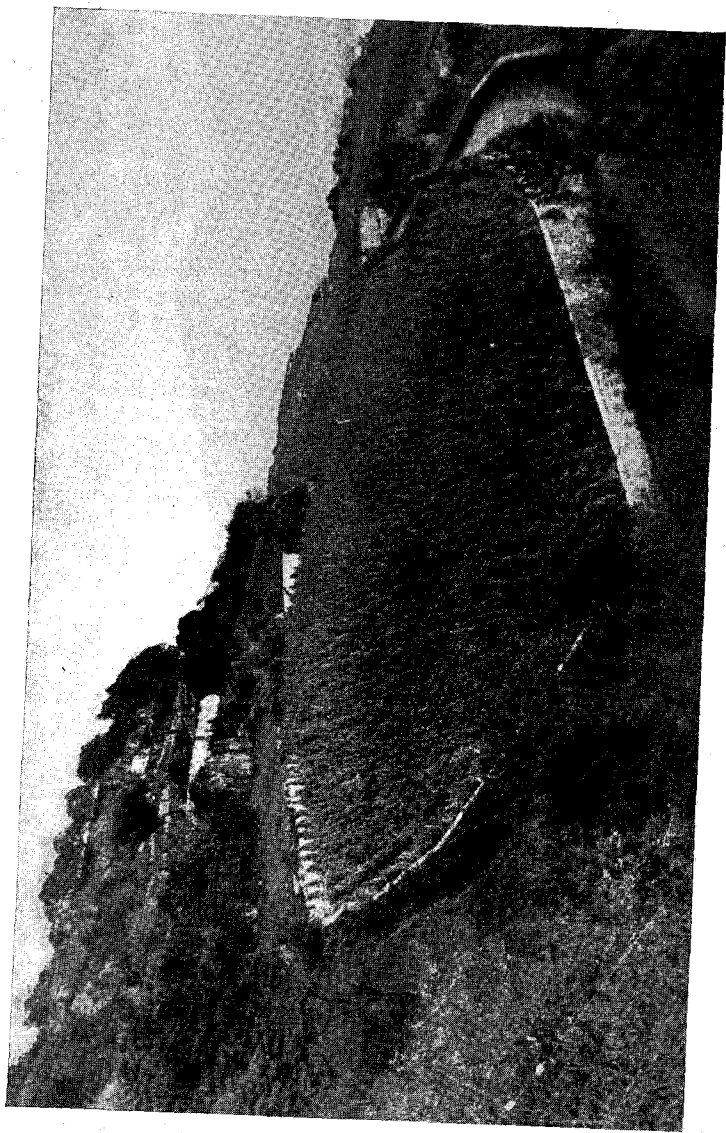
Devant le bâtiment, dont nous venons de parler, se trouve une cour avec une fontaine à l'eau pure et glacée et, en face, la maison des vigneron « des viniollants », comme jadis on les appelait.

Elle est habitée, actuellement, par la famille Rogivue, qui, depuis quelque 120 ans, de père en fils, est demeurée fidèlement au service des moines, puis de l'Etat de Fribourg.

Vers midi, nos Conseillers reçoivent leurs invités, nos

<sup>1</sup> Les armes des sires de Glâne écartelées avec celles de Citeaux.

<sup>2</sup> Thumbé (Thombé, Tombé) famille du patriciat fribourgeois qui s'éteignit dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, François-Pierre-Emmanuel \* le 15 avril 1712, cistercien 1750, abbé d'Hauterive 1754-61, † à la Fille-Dieu le 22 août 1761. Il refusa le siège épiscopal de Lausanne en 1758.



(Photo S. Glasson, Bulle.)

Vignoble d'Oroz (Les Burnettes),

juges fédéraux, parfois les membres des gouvernements voisins ou d'autres personnalités de marque, souvent des amis vaudois. Car, comme dit Jordan, Vaudois et Fribourgeois font excellent ménage sur cette douce terre romande, rapprochés encore par le même ardent amour de la patrie, ils se sentent plus fortement unis lorsqu'ils se rencontrent dans ce ravissant vignoble. Ici les uns et les autres se trouvent chez eux.

Puis on se met à table dans le grand réfectoire. Le menu est à peu près chaque année le même, on le dit celui « des moines ». Je me garderai bien d'entrer ici dans des détails culinaires, je dévoilerai seulement qu'il se termine invariablement par une fondue fribourgeoise. Une vieille cuisinière, toujours la même, depuis plus de trente ans, s'en vient d'un village des bords de la Glâne, au temps des vendanges, aux Faverges, pour préparer les repas du personnel de surveillance et plus spécialement le dîner, « le ressat » comme on disait du temps des moines, de Messieurs de Fribourg. On ne sert à ce repas que des vins des Faverges, blancs et rouges, qui du reste, au dire des connaisseurs, peuvent rivaliser avantageusement avec les meilleurs crus du Lavaux.

Après le café on descend aux « Cèdres » en contre-bas de la route de la corniche. En passant on admire une intéressante porte de verger à double accolade gothique. Ce nom a été donné à cet endroit de la propriété parce que deux beaux cèdres, plantés il y a quelque 50 ans, lui font un décor des plus distingués. Ici, nous sommes sur un à-pic dominant le vignoble et le bourg de St-Saphorin, avec son clocher élancé et le lac, dont les rivages se déploient en de jolies courbes harmonieuses, tout au loin, jusqu'à la baie de Montreux et le château de Chillon et le tout entouré d'un splendide horizon de montagnes.

Enfin, lorsque le soir s'étale sur le Léman qui se teinte de violet et s'enveloppe d'une écharpe de brume, le Gouvernement s'en retourne vers Fribourg, laissant le bon vin fermenter dans les caves et vivre encore sa propre vie au gré du ciel et des saisons, tour à tour paisible ou pétillant selon que, sur la terre brune des coteaux, la vigne, sa mère, porte des fleurs ou des grappes.

### *Les origines du domaine.*

Les plus anciens documents qui parlent de ce lieu le désignent sous le nom de « fabricae de sancto Sufforiano » ou « Saphoriano » ou encore de « favergae de sancto Saphoriano », l'un et l'autre de ces noms indiquent, à cet endroit, la présence de forges dans les débuts du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

Cette propriété inculte était un alleu des sires de Glâne. Ceux-ci avaient leur château sur un promontoire au confluent de la Sarine et de la Glâne. Aujourd'hui les ruines du château n'existent plus, mais on en reconnaît encore l'emplacement par la configuration du sol et le fossé qui l'entourait dans le bois de Châtillon<sup>2</sup> à l'extrémité sud du pont de la Glâne, route cantonale Fribourg-Bulle. Lorsque le Département des Forêts construisit, il y a une quinzaine d'années, le chemin forestier qui conduit de la route à Invoua on mit au jour de nombreuses pierres provenant du château.

Le 10 février 1127 le comte Pierre de Glâne et son fils Ulrich furent assassinés dans l'église abbatiale de Payerne, le frère d'Ulrich, Guilielmus — Guillaume — échappa au massacre et se trouva, dès lors, être le dernier représentant mâle de sa famille, mais la tragédie sanglante de Payerne ne fut certainement pas sans influence sur les décisions qu'il allait prendre. En effet, quelques années plus tard, Guillaume de Glâne fonda l'abbaye cistercienne de la Bienheureuse Marie, à Hauterive, endroit situé dans un site sauvage, sur la rive gauche de la Sarine, à quelque distance de l'ancien château.

Le 25 février 1138 — alors que la ville de Fribourg n'existait pas encore — le sire de Glâne appela des moines de l'ordre de Cîteaux, qui vinrent au nombre de douze de Cherlieu<sup>3</sup>, dirigés par Gérard<sup>4</sup>, premier abbé du jeune monastère.

---

<sup>1</sup> Farges, en latin fabricae ou favergae et faverges en vieux français. Farvaodse en patois romand. Au Pays-d'Enhaut faverdse.

<sup>2</sup> Propriété de l'Etat.

<sup>3</sup> Ancien monastère cistercien en Bourgogne (départ. de la Loire).

<sup>4</sup> Mort en odeur de sainteté, à Hauterive, en 1157.



(Photo S. Glasson, Bulle.)

Groupe de vendangeuses.

En cette même année, le fondateur fit à l'abbaye des donations considérables de biens-fonds, comprenant, entre beaucoup d'autres, situés dans les environs d'Hauterive, ses alleus des Faverges de St-Saphorin avec la dîme du travail des moines, c'est-à-dire la renonciation de sa part à la dîme sur les terres que les religieux auraient défrichées.

Cet acte fut conclu en présence de l'évêque de Lausanne Guido (Guy) de Maligny qui confirma ces donations. La reconnaissance par l'évêque des libéralités du sire de Glâne en faveur de l'abbaye était d'importance capitale parce que certaines terres, en particulier celles des Faverges, étaient sous sa juridiction. L'évêque de Lausanne se plaçait, en effet, à cette époque, directement au-dessous de l'empereur, il était comte du Pays de Vaud depuis 1011 et prince du Saint Empire depuis 1032.

En 1142 Guillaume de Glâne entra lui-même dans la communauté cistercienne et prit l'humble habit de frère convers; il mourut à Hauterive le 11 février 1143. Sa pierre tombale existe toujours dans l'église du monastère, près de l'autel, du côté de l'Évangile<sup>1</sup>. Le 13 avril 1146 le pape Eugène III confirma, à son tour, toutes les possessions du nouveau monastère.

### *La culture de la vigne par les moines.*

La Règle cistercienne, connue sous le nom de « Charte de Charité », imposait aux religieux l'obligation de mettre eux-mêmes en valeur toutes les terres de l'abbaye. Lorsqu'ils prirent possession du domaine des Faverges, ils se trouvèrent en présence d'un sol inculte, ces pentes abruptes dominant le bourg de St-Saphorin, quoique merveilleusement situées et ensoleillées, étaient sauvages et désertes, recouvertes de taillis broussailleux et d'arbustes. Qui aurait jamais pu s'imaginer que, quelques années plus tard, des moines travailleurs, robustes et austères, à l'âme de sages

---

<sup>1</sup> L'Église d'Hauterive est un chef-d'œuvre de l'art gothique. Vitraux du début du XIV<sup>e</sup> siècle. Stalles remarquables de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Orgues de Mooser.

dans des corps d'athlètes, les transformeraient et y planteraient des vignes qui, aujourd'hui encore, s'étagent fières et audacieuses, depuis les rives du Léman jusqu'en Ogoz. Il est vrai que, de par son exposition en plein midi et la douceur du climat, cette terre se prêtait admirablement à la viticulture. Mais auparavant les religieux durent abattre les arbres et arbustes, arracher les broussailles, défricher et entamer ce sol vierge par les moyens rudimentaires de cette époque reculée. Aux endroits les plus escarpés il leur fallut construire des murettes pour retenir la terre et établir ainsi ces étages ou terrasses que l'on peut encore, de nos jours, admirer dans tout le Lavaux.

Ils creusèrent des rigoles pour recueillir et canaliser les eaux et tracèrent les chemins nécessaires à l'exploitation. Enfin ils y mirent ces bons plants de vigne venus probablement de Bourgogne. En certains endroits propices ils plantèrent encore quelques arbres fruitiers et des châtaigniers.

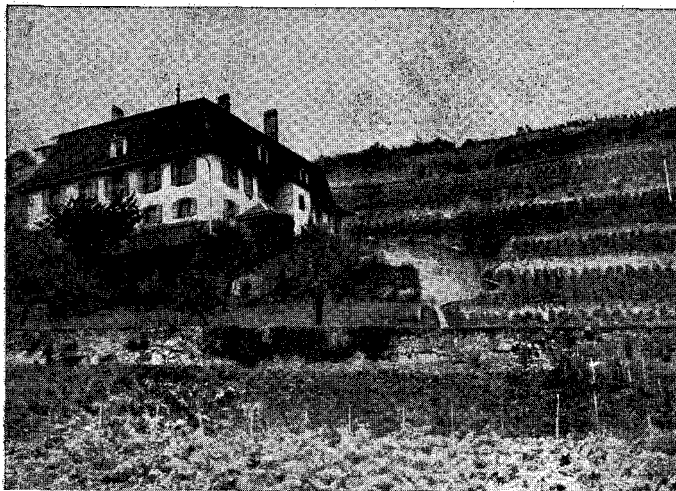
Le mode d'exploitation subit des variations au cours des siècles. Au début la vigne croissait en arbustes, ce n'est qu'à partir du XIV<sup>e</sup> siècle que l'on employa les échalas.

Dans chacune de leurs principales propriétés les religieux construisaient une « grange », c'est-à-dire une habitation offrant toujours quelqu'analogie avec le couvent lui-même. Il fallait bien loger les frères convers qui accomplissaient ce dur travail ; un abri pour les pressoirs et une grande cave pour les fûts étaient ici indispensables.

Les convers, frères laïques, travailleurs manuels avant tout, menaient une vie religieuse moins élevée, moins intense que les Pères. Ils ne pouvaient célébrer les saints offices, mais ils étaient tenus d'observer rigoureusement les exigences de la Règle et prononçaient, avant d'être admis dans la communauté, à genoux devant l'abbé, les vœux solennels de pauvreté, chasteté et obéissance. Un frère expérimenté et capable les dirigeait, on l'appelait le « maître de grange ». Tout l'ouvrage, comme le voulait la Règle, était accompli par les membres de la communauté.

La maison des Faverges a été, au cours des siècles, réparée et transformée à plusieurs reprises, mais aujourd'hui encore, elle rappelle par son architecture, les caractéristiques du monastère lui-même.

En ces temps heureux, où les maladies de la vigne qui, de nos jours, causent tant de soucis, de travail et de frais à nos braves et courageux vigneron, étaient inconnues, le rendement du vignoble, sans emploi de main d'œuvre rétribuée, devait être, malgré les prix relativement bas du vin, rémunérateur. Mais il est difficile de se faire une idée exacte du



(Photo S. Glasson, Bulle.)

La maison des Faverges: faces sud et est.

rapport, parce que les récoltes, tout comme de nos jours, différaient beaucoup d'une année à l'autre et, au surplus, quand le produit des vendanges est indiqué dans les comptes d'Hauterive, il est donné en fûts et l'on ignore quelle était la contenance moyenne de ces récipients.

A l'époque de la vendange le « pitancier », ou économe, d'Hauterive, parfois l'abbé lui-même, arrivait aux Faverges pour y surveiller la récolte et, en même temps, on levait la dîme. Les « décimateurs », comme on appelait alors les agents chargés de cette besogne, venaient avec les seilles et les cuves nécessaires pour prélever le dixième du moût



et le remettre aux possesseurs de la dîme. Pour les récompenser, les religieux leur offraient un bon « rerrat »<sup>1</sup> dans le beau réfectoire de la maison. Par la suite, plusieurs décimateurs renoncèrent bénévolement à ce repas.

Les moines cultivaient la vigne avec beaucoup de soins, ils la fossoyaient au moins trois fois l'an ; de temps en temps on « déplançait », c'est-à-dire qu'on convertissait certains parchets en état de prés ; inversement les plants étaient renouvelés, ils faisaient du terreau, mettaient du fumier qu'il fallait transporter à bras d'homme, ils engraisaient aussi le sol avec du foin et effeuillaient les ceps trois fois par an. On devait réparer les murettes, en construire de nouvelles et entretenir les rigoles et les chemins.

L'abbaye s'organisa, la jeune communauté s'accrut rapidement, les domaines donnés par Guillaume de Glâne ne purent bientôt plus suffire à l'entretien du couvent et, soucieux de la question matérielle, les abbés s'ingénièrent à trouver des ressources nouvelles, à agrandir leurs propriétés.

### *Les donations. Les bienfaiteurs.*

Dès les premiers jours, les abbés d'Hauterive nouèrent d'étroites relations avec leurs voisins, les comtes de Gruyères, l'évêque de Lausanne, les sires de Blonay, les comtes de Genevois, les seigneurs d'Oron, de Pompierre et de Puidoux, la famille de Chardonne, les « maïors »<sup>2</sup> de Chexbres, la paroisse de St-Saphorin, sans cependant se désintéresser de l'humble terrien.

Par leur allure affable, par l'austérité de leur vie et leurs prières, enfin par leur incessant labeur, les religieux s'attirèrent de vives sympathies, les libéralités se succédèrent importantes, de nouvelles terres, parmi lesquelles des vignes déjà en valeur, vinrent s'ajouter, entre le XII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle au modeste domaine primitif. Certains généreux bienfaiteurs abandonnèrent au monastère leurs droits de dîme, ou lui cédèrent, à très bon compte, des parcelles de terre.

<sup>1</sup> « Rerrat » = diner.

<sup>2</sup> Petits nobles à la tête des villages.

Enfin les moines firent des achats de clos et des échanges dans le but de ne pas morceler la propriété. C'est ainsi que le domaine s'agrandit peu à peu et que le travail des convers transforma une contrée jusqu'ici improductive en un superbe vignoble.

Le long défilé des généreux amis d'Hauterive, nous montre l'esprit religieux de toute la société du moyen âge. Dans les premiers siècles qui suivirent la fondation de l'abbaye le numéraire était rare, on s'acquittait des dîmes en nature, plus tard seulement, les dons en argent devinrent plus fréquents sous forme de cens annuels.

En ce qui concerne les Faverges, nous publions, dans l'*Annexe I*, tous les actes se rapportant aux donations de terres, de dîmes et de cens datant des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

Ces actes furent tous conclus devant témoins (dont nous avons omis les noms) et munis de leurs sceaux et de celui du couvent<sup>1</sup>. Ils acquéraient ainsi force légale, comme on dirait aujourd'hui.

### *Les difficultés d'ordre matériel.*

Nous avons vu que, au temps où la charité fleurissait, la communauté chercha, avant tout, à agrandir ses propriétés, par des donations et par quelques acquisitions avantageuses.

Jusqu'aux dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle, les religieux s'en tinrent strictement à la Règle qui leur imposait de mettre eux-mêmes en valeur leurs terres et de les exploiter. Ils mirent ainsi en honneur le travail manuel et unirent aux exercices religieux l'agriculture et la viticulture.

Les revenus et récoltes suffisaient aux besoins de la communauté et à l'achat de denrées étrangères, d'outils et des matières premières indispensables.

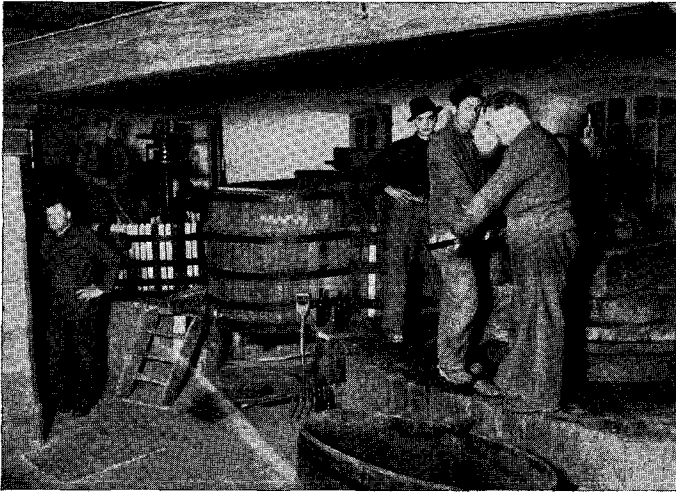
Mais au début du XIV<sup>e</sup> siècle, le couvent s'était endetté. Un acte du 17 septembre 1353 nous apprend, en effet, que Johannes, abbé de Citeaux, pour « payer les dettes du monastère, vend aux religieuses de la Maigrauge<sup>2</sup> un revenu annuel

<sup>1</sup> Sigillum conventus, qui était conservé dans un coffre à double clé.

<sup>2</sup> Ordre de Citeaux, dont Hauterive avait la direction spirituelle et temporelle.

*de 11 lb. 10 sols et 9 den. des terres et possessions sises au Petit Marlie<sup>1</sup>, puis un sens annuel d'un muid de vin, mesure de Vevey, sur les vignes de Merlet et de Faverges, le tout pour la somme de 252 lb. et 16 sols bons, laus. ».*

D'autre part, les frères convers semblent s'être écartés de l'ancienne discipline, ils travaillaient moins qu'aupa-



(Photo S. Glasson, Bulle.)

Le cellier et les pressoirs des Faverges.

ravant et parfois montraient un mauvais esprit. Ils ne pouvaient, dans ces conditions, plus suffire aux nombreux et pénibles travaux d'exploitation des domaines. Le couvent devait alors engager, en dérogation de la Règle, un grand nombre de domestiques, qu'il fallait, naturellement, rétribuer. Dès lors, les religieux renoncèrent, pour une grande partie de leurs terres, à la culture directe et remirent de nombreux parchets de vignes à des tenanciers ou fermiers, contre des redevances en moût, vin et, quelquefois, en argent.

<sup>1</sup> Marlie, Marliei, Mallye = Marly (Sarine).

Ils eurent aussi des difficultés avec les « tsarrotons » qui devaient faire le transport des fûts à Hauterive. C'est peut-être pour ces différents motifs qu'ils essayèrent de faire cultiver quelques morceaux de vigne par des métayers ou des « viniollants » à mi-fruit.

Malgré ces difficultés matérielles, l'abbaye eut à cœur de conserver intégralement son beau domaine des Faverges. On ne trouve, en effet, aucune opération de vente qu'auraient faite les religieux entre le XIV<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle.

Les actes, publiés dans le *Regeste d'Hauterive* par le P. J. Gummy, illustrent cette nouvelle méthode d'exploitation d'une partie du vignoble à partir de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. (Voir: *Annexe II.*)

La période de la fin du XV<sup>e</sup> siècle au milieu du XVI<sup>e</sup> fut néfaste à Hauterive<sup>1</sup>. Pour l'antique abbaye, comme pour Humilimont et tant d'autres couvents ce fut un déplorable déclin, une déchéance et un appauvrissement aggravés par les luttes confessionnelles et pour Hauterive, par l'incendie du monastère<sup>2</sup>.

Par la suite, des abbés prudents, économes et austères remirent en honneur la « Charte de Charité », rétablirent l'ancienne discipline, et sauvèrent ainsi de la ruine l'œuvre de Guillaume de Glâne.

Hauterive continua, dès lors, à retirer à côté des redevances des censitaires, des tenanciers et des dîmes, les revenus que leur assurait la partie du vignoble qu'ils exploitaient directement.

Aucune parcelle du domaine ne fut aliénée, au contraire, quelques nouvelles acquisitions furent encore opérées en 1520, 1549, 1660 et 1691<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir « Revue de la Suisse catholique » 1885 XVI, p. 503, *Hauterive*, par Joseph Genoud.

<sup>2</sup> 6-7 juillet 1578.

<sup>3</sup> A.E.F. (notes de l'archiviste Schneuwly).

### *La suppression du monastère d'Hauterive.*

Pendant sept siècles, les Cisterciens d'Hauterive jouirent paisiblement de leur beau vignoble des Faverges qu'ils avaient créé de toutes pièces, défriché et planté et, par leur labeur incessant, cultivé avec les soins que les moines apportaient en toute chose, lorsque, en 1848, le régime radical, issu des élections de 1847, décida la suppression des couvents dans le canton et l'incamération de leurs biens dans le domaine de l'Etat.

Par décret des 30 et 31 mars 1848 le Grand Conseil, en modification de celui du 20 janvier 1848, prescrit à son art. 5, ce qui suit :

*Les biens meubles et immeubles des couvents et maisons religieuses, sans distinction, sont réunis au domaine de l'Etat, pour être consacrés à une destination d'utilité publique. Une loi spéciale déterminera le mode et les conditions des pensions viagères individuelles, ou de l'entretien des conventuels vivant en communauté.*

L'art. 6 du même décret précise :

*Sont et demeurent supprimés, dès ce jour, les monastères :*

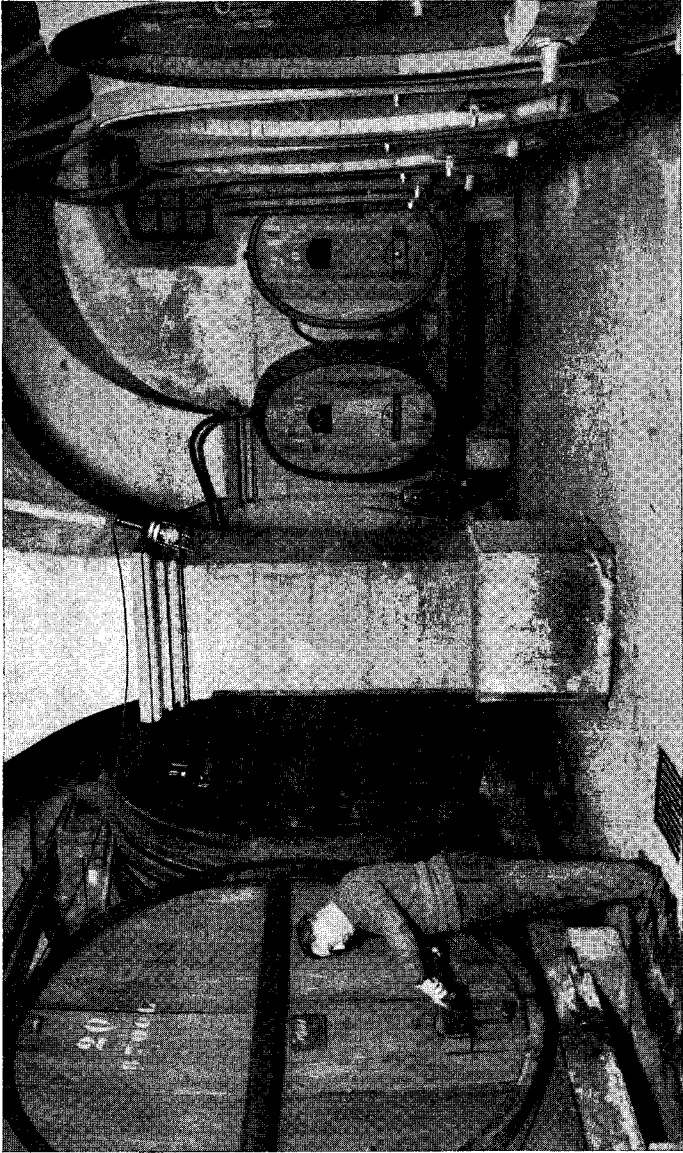
a) *d'Hauterive.*

.....

C'est ainsi que l'Etat de Fribourg entra définitivement en possession de tous les biens de l'abbaye cistercienne d'Hauterive et, partant, du domaine des Faverges<sup>1</sup>.

Il est vrai de dire que des tentatives furent faites par le gouvernement conservateur qui succéda en 1856 au régime radical, pour réintégrer dans ses droits, avec d'autres monastères, celui d'Hauterive, mais, pour différents motifs, elles ne purent aboutir. La question fut alors définitivement réglée par la convention du 26 novembre 1867

<sup>1</sup> Le 10 mai 1848 les religieux quittèrent leur vieux couvent. Ils étaient au nombre de 17, dont 15 pères et 2 frères convers. — Le dernier abbé, le 57<sup>e</sup>, était Dom Aloys Dosson. Il était entré à Hauterive en 1810 et en fut abbé en 1831. Il mourut à Fétigny (Broye) d'où il était ressortissant, en 1859.



(Photo S. Giasson, Bulle.)

Une des caves des Faverges. A gauche, le vigneron J.-P. Rogivue,

entre l'Etat de Fribourg<sup>1</sup> et l'autorité diocésaine<sup>2</sup>, par laquelle il fut stipulé que la fortune des couvents des Augustins<sup>3</sup> et d'Hauterive, supprimés, était reconnue comme biens ecclésiastiques, mais qu'étant impossible d'en opérer le transfert en nature, l'Etat paierait à l'autorité ecclésiastique un montant de 435 000 francs en 435 obligations de 1000 francs à 4 ½ %<sup>4</sup>.

### *L'administration par l'Etat.*

Les biens des monastères supprimés en 1848 furent d'abord administrés par l'Etat au nom d'une caisse dite « Caisse des couvents supprimés » et ce, jusqu'au 26 novembre 1867, date où fut conclue la convention appelée plus haut.

Depuis lors, le domaine des Faverges a été longtemps du ressort de la Direction des Travaux publics, puis de la Direction Militaire, Forêts, Vignes et Domaines et enfin, depuis 1937, de celle des Communes, Paroisses, Forêts, Vignes et Domaines. L'administration est régie par un Règlement du Conseil d'Etat du 14 février 1877<sup>5</sup>, qui détermine, dans ses détails, les modalités à suivre. Il a été révisé et complété par deux fois, le 5 septembre 1885 et le 17 octobre de la même année<sup>6</sup>, c'est celui qui est encore en vigueur aujourd'hui.

Il prescrit le mode de surveillance des vendanges et fixe les compétences et les attributions des partisseurs. L'Inspecteur en chef des Forêts est directement chargé de l'administration des vignes. Il est tenu d'assister, sans interruption aux vendanges; deux ou trois partisseurs lui sont adjoints suivant l'abondance de la récolte. Les partisseurs,

---

<sup>1</sup> Hubert Charles étant président du Conseil d'Etat.

<sup>2</sup> Mgr Etienne Marilley occupant le siège épiscopal.

<sup>3</sup> Frères ermites de St-Augustin, couvent de Fribourg (fondé avant 1255). Le couvent fut transformé d'abord en prisons; depuis 25 ans, il abrite les archives cantonales.

<sup>4</sup> Art. 3 et 7 de la dite convention.

<sup>5</sup> Portant signature de Louis Weck-Reynold, président, et Louis Bourgné, chancelier.

<sup>6</sup> Sous la signature d'Alphonse Théraulaz, alors directeur des Travaux publics, puis approuvé par le Conseil d'Etat.

à la dépendance de l'Inspecteur en chef, sont tenus de surveiller la récolte du raisin et du pressurage, de contrôler matin et soir l'entrée et la sortie du personnel, de s'assurer que tout le produit des vignes soit bien porté au pressoir, de procéder au mesurage du moût, dont chaque cuvée de 300 litres sera reportée, par un trait de scie, sur la « buche », d'inscrire soigneusement sur un carnet spécial la quantité de moût ainsi mesurée et encavée dans chaque vase et à déterminer ensuite exactement la part de l'Etat et de chaque vigneron, enfin, d'inspecter, avant la levée des bans, l'état des cuves, tines, pressoirs et autres ustensiles de vendanges. A tour de rôle les partisseurs assurent le contrôle de nuit. L'art. 14 du Règlement de 1885 prévoit même le menu qui, aux quatre repas de la journée, doit être servi au personnel de surveillance et la manière de remettre les comptes.

L'Etat occupe actuellement cinq vigneron et chacun a ses parchets bien déterminés par les numéros des articles du cadastre. Quatre d'entre eux sont à « mi-fruit » et le cinquième est rétribué à la journée.

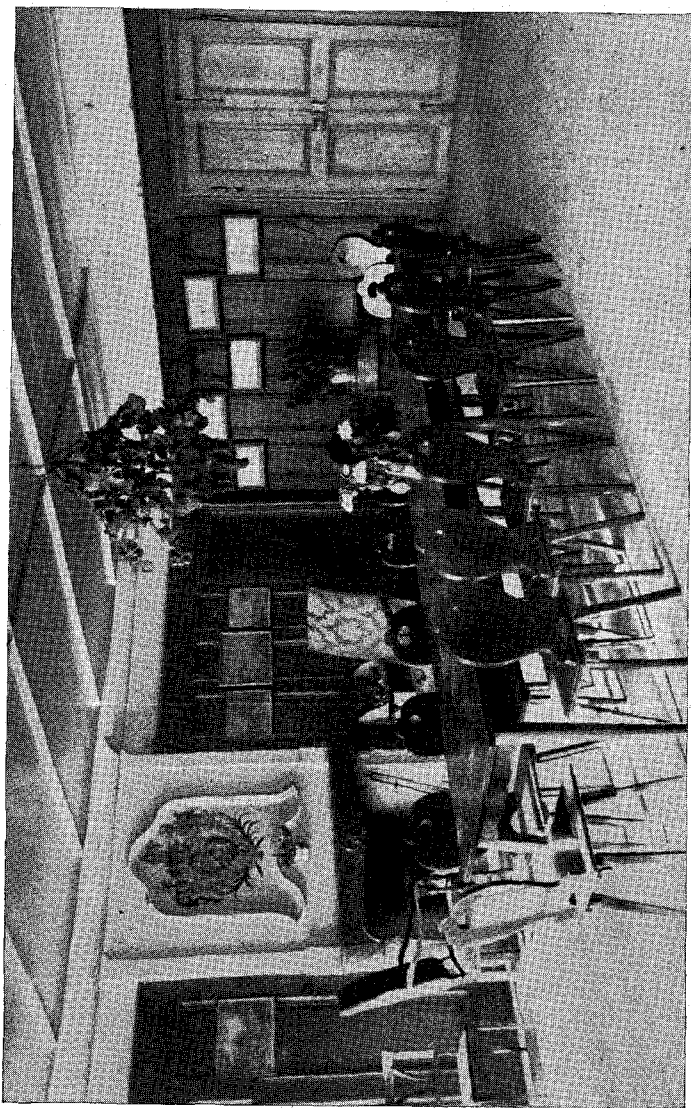
Le vignoble des Faverges, comme toutes les vignes du Lavaux jusqu'à Aigle, est soumis au contrôle bénévole de la « Confrérie » ou « abbaye » des vignerons de Vevey qui distribue, à l'occasion d'une émouvante cérémonie, qui a lieu tous les trois ans, dans la salle du Conseil municipal de Vevey, des primes aux vignerons dont les parchets sont les mieux tenus. Ce n'est pas sans une légitime fierté que les gens des Faverges sont presque toujours parmi les « couronnés ». A l'appel de leur nom ils s'avancent heureux, salués par une fanfare, pour recevoir leur prix dans une bourse aux mailles jaunes et bleues<sup>1</sup>. Quant à la « Confrérie » il semblerait que, dans la Suisse occidentale la dénomination d'« abbaye » ne s'appliquait pas seulement aux institutions religieuses qui avaient pour supérieur un abbé ou une abbesse, mais encore à des corporations de métiers et à la cité. En effet, dans un acte du 20 février 1414<sup>2</sup> on voit figurer un abbé et un prieur comme chef de la maîtrise de

---

<sup>1</sup> Couleurs de Vevey: or et azur.

<sup>2</sup> A.E.F.





(Photo S. Glasson, Bulle.)

La grande salle des Faverges.

Fribourg. Dans le cas particulier de l'« abbaye des vigneron de Vevey », il est très probable que ces qualificatifs d'« abbé ou d'abbaye » peuvent avoir passé des abbayes religieuses d'Hauterive et d'Hauterêt dans cette institution civile, étant données les relations si fréquentes et si intimes entre seigneurs ecclésiastiques et vigneron.

Les vins sont généralement vendus en mises publiques au printemps, après les transvasages, par vases de différentes contenances, sauf quelque 2000 bouteilles que l'Etat se réserve pour des dons aux sociétés. L'écoulement du Faverges, si apprécié des connaisseurs, se fait, en général, très facilement et aux prix des meilleurs crus du Lavaux.

Le transport des vins ne présente, aujourd'hui, aucune difficulté, les camions sont chargés dans la cour et s'en vont rapidement au domicile des acheteurs. Il n'en était pas de même du temps des moines, il fallait alors charrier les fûts à Hauterive, le trajet était long, les routes mauvaises, le transport pénible pour les « tsarrotons » et les chevaux. Les cisterciens, toujours pratiques et prévoyants, organisateurs parfaits, possédaient une ferme, à peu près à mi-chemin entre les Faverges et Hauterive, sur le territoire de la commune de Granges (Veveyse) qui servait de relais. Cette maison de campagne<sup>1</sup> ne fait plus partie du domaine, puisqu'elle n'a plus sa raison d'être, mais aujourd'hui encore elle est appelée « l'abbaye ».

A la demande du canton de Vaud, l'Etat de Fribourg a entrepris, dans les années 1859-1860, des travaux de consolidation pour préserver le village de St-Saphorin, menacé par un énorme bloc de rocher, dont on pouvait craindre la chute. Mais ces travaux et les frais qui en résultaient donnèrent lieu à de longs et laborieux pourparlers entre les deux gouvernements. Nous trouvons à ce sujet dans les manaux du Conseil d'Etat du canton de Fribourg de nombreuses et intéressantes notes que l'on trouvera dans l'*Annexe III*.

C'est en 1871 que prit fin cette longue controverse entre les deux Etats et depuis lors on ne signale plus d'éboulements de rochers dans le domaine des Faverges. De temps à autre

<sup>1</sup> A droite de la voie ferrée Fribourg-Lausanne.

pourtant, le surveillant des vignes fait quelques réparations aux murs de soutènement qui se dégradent, ainsi, le 23 mars 1901, le Conseil d'Etat, approuve un devis de 924 fr. 79 pour des réparations à effectuer aux murs et coulisses du vignoble des Faverges et l'année suivante (26 mars 1902) il accorde un nouveau crédit de 1261 fr. 95 dans le même but.

De 1848 à 1867, le gouvernement confiait l'administration des vignes à un gérant et se réservait l'adjudication des vins. Voici quelques extraits des délibérations du Conseil d'Etat, de cette époque, ayant trait à ces objets.

1849, 17 janvier. *La Direction des Finances propose d'attendre la mise à exécution de la loi d'organisation des finances<sup>1</sup> avant de nommer un gérant pour le domaine des Faverges, ce dernier étant mort. Adopté. En attendant l'administrateur sera chargé de pourvoir à cette surveillance.*

1852, 20 octobre. *La Direction des Travaux publics<sup>2</sup>, référant sur une offre faite par le suveillant des vignes des couvents supprimés pour la vente du vin blanc des Faverges à raison de 40 centimes le pot<sup>3</sup>, propose de ne pas donner suite à ces négociations. Adopté.*

1857, 3 mars. *Approbation par le Conseil des conditions de mises des vins des Faverges de la récolte de 1856.*

*On accorde un crédit de 1443 fr. à l'Administration des domaines pour la plantation de deux vignes sur des terrains incultes du domaine des Faverges. Un bill d'indemnité sera demandé au Grand Conseil après achèvement des travaux (L'adjudication de cette plantation a été faite le 31 mars 1857 à Fr.-Louis Lavanchy pour le prix de 1398 fr.).*

1857, 7 avril. *Approbation par le Conseil d'Etat du renouvellement des baux de la propriété des Faverges.*

1857, 2 juin. *Les vigneron des Faverges consentent à une réduction à 2½ cent. au lieu de 3 cent. sur le prix de la taxe de Vevey à leur pain pour le vin qu'en vertu de l'art. 4 du nouveau bail ils sont obligés de céder à l'Etat.*

<sup>1</sup> Pierre Landerset (prés. du Grand Conseil), élu conseiller d'Etat le 10 mars 1848 en remplacement de M. Robadey. Landerset est mort le 29 V 1849. Léon Pittet lui succéda.

<sup>2</sup> Bielmann Frédéric, élu cons. d'Etat le 5 octobre 1850 en remplacement de M. Broye.

<sup>3</sup> Le pot, depuis 1837, était égal à 1½ litre.

1857, 17 octobre. *Le Conseil d'Etat laisse à la Direction des domaines, le soin de prendre les décisions qu'elle jugera opportunes dans l'intérêt de la caisse des couvents, soit de vendre après la récolte ou d'attendre le transvasage. Ne pas aller en dessous de 75 à 80 cent. le pot fédéral.*

1857, 21 octobre. *La Direction des Travaux publics demande l'autorisation de vendre de 2000 à 3000 pots de vin des Faverges, récolte de 1857, au prix de 70 centimes. On abandonne toute décision au Directeur s'en rapportant ainsi à sa sagesse.*

1857, 23 novembre. *La Direction des Travaux publics est autorisée à vendre au Cercle du Léman à Vevey, 3000 pots de vin nouveau des Faverges au prix de 67 centimes le pot, sans choix, au comptant, et moyennant que l'acheteur prenne un vase entier, la lie comprise et qu'il l'enlève avant la fin de l'année.*

1858, 3 mars. *Le Conseil d'Etat prend connaissance du résultat des mises tenues le 1<sup>er</sup> mars courant pour la vente des vins des Faverges; les échutes ont eu lieu à des prix avantageux. Des remerciements sont votés à M. le Directeur (Bonnallaz Fr.-Xavier).*

1858, 7 décembre. *François Genton, de St-Saphorin, l'un des vigneron des Faverges, ayant renoncé à son bail est remplacé par Claude Louis Magnin, qui suivra au bail de Genton, qui aura les mêmes parchets de vigne à cultiver et sera astreint aux mêmes réserves et conditions.*

1858, 17 décembre. *Le Conseil d'Etat autorise la Direction des Travaux publics à vendre 2400 pots de vin rouge des Faverges, récolte de 1858, à M. Jean-Louis Lavanchy à Vevey, et 650 pots de vin rouge de la même récolte, à M. Samuel Amstler, aubergiste aux Charpentiers à Fribourg, à raison de 42 cent. le pot, payable dans trois mois.*

1860, 29 février. *Le Conseil d'Etat prend connaissance des échutes des vins des Faverges de 1859 faits par vases dans les prix de 77 à 82 cent. le pot.*

1860, 26 octobre. *Le Conseil d'Etat laisse le soin aux Directions des Travaux publics: administr. des domaines, et de*



(Photo S. Glasson, Bulle.)

La cheminée surmontée des armoiries des sires de Glâne écartelées avec celles du premier abbé d'Hauterive.

*L'Instruction publique*<sup>1</sup> de s'entendre pour déterminer l'époque qui leur paraîtra la plus avantageuse pour fixer les enchères des vins des Faverges et des vins du fond cantonal.

1861, 11 décembre. *La Direction des Travaux publics donne connaissance des échutes des vins des Faverges faites par vases avec une moyenne de prix de 92 cent. le pot pour les vins blancs. Simple avis.*

1863, 20 mai. *La Direction des Travaux publics propose de vendre à MM. Schmutz, aubergiste aux Maçons, et Werro, aubergiste aux Maréchaux, les 13000 pots de vin blanc des Faverges de la récolte de 1862, qui n'ont pas été vendus dans l'enchère du 15 décembre 1862. Adopté aux conditions suivantes :*

- 1<sup>o</sup> *Le prix par pot sera de 65 cent.*
- 2<sup>o</sup> *Paiement à effectuer moitié au 30 septembre, moitié à Noël.*
- 3<sup>o</sup> *Le mesurage aura lieu dans 15 jours, soit en chargeant le vin, soit en le transvasant. Depuis lors, tout déchet sera pour le compte des acheteurs.*
- 4<sup>o</sup> *Les acquéreurs fourniront la caution de M. Jean Käser, marchand épicier à Fribourg.*

1864, 26 décembre. *Au sujet de la surveillance du domaine des Faverges par un ressortissant Fribourgeois, la Direction des Travaux publics expose que, sous le triple point de vue administratif, financier et politique, il est préférable de maintenir le statu quo, soit un surveillant vaudois qui soit constamment sur les lieux. Le Conseil d'Etat adopte cette manière de voir.*

1870, 28 février. *Le Conseil prend connaissance du résultat peu favorable des offres faites pour l'achat des vins des Faverges des années 1868 et 1869 ; il décide de faire publier une nouvelle enchère sur les lieux pour le 9 mars prochain et d'accorder aux personnes qui ont fait des offres écrites, une indemnité pour frais de route de leur premier déplacement.*

1870, 11 mars. *Ratification des échutes, vu les prix avantageux qu'ont atteint les vins des Faverges de 1869 et ceux d'Epesses et d'Ogoz de 1867, 1868 et 1869. M. P. Félix est*

<sup>1</sup> Charles Hubert de Riaz, élu Cons. d'Etat, le 4 juin 1857, fut directeur de l'Instruction publique jusqu'à fin 1871.

chargé de vendre deux vases de vin rouge encore disponible aux Faverges, un vase de 5000 pots de la récolte d'Ogoz de 1867 et les lies de vin que l'on obtiendra par le décavage.

1870, 7 mai. Le Conseil d'Etat approuve la vente faite par M. Paul Félix, surveillant des vignes, du restant des vins rouge et blanc de la récolte de 1869 des Faverges, à M. Lavanchy, entrepreneur à Vevey, au prix de 57 cent. le pot, payable dans trois mois et autorise celle des vins rouges à raison de 46 à 50 cent le pot.

1873, 14 février. Le Conseil d'Etat prend connaissance du résultat des enchères qui ont eu lieu aux Faverges, le 12 courant, pour la vente des vins de 1872. Il adopte les propositions de la Direction des Travaux publics et ratifie les échutes aux conditions des enchères. Récapitulation :

29 900 pots de vin blanc	fr. 29 023.—
2 300 » » » rouge	» 1 012.—
1 600 » » lie	» 368.—

1873, 22 février. La Direction des Travaux publics communique une offre faite pour achat du vin rouge des Faverges de 1871 à raison de 38 cent. le pot et propose d'accepter celle offre. Adopté.

1873, 2 mai. La Direction des Travaux publics donne lecture d'une lettre de M. Paul Félix, surveillant des vignes dans le canton de Vaud, annonçant que la gelée a causé beaucoup de dommages aux vignes des Faverges. Simple avis.

1876, 20 février. Aucune surenchère sur les mises à prix de fr. 1.30 et 1.25 de la récolte des vins des Faverges de 1873 et conséquemment aucune adjudication. Le Conseil d'Etat de Vaud fait une proposition d'achat à raison de 1 fr. 25 le pot. Et si le prix offert ne peut être accepté, il prie l'Etat de Fribourg de fixer ses propositions de vente. M. Paul Félix est chargé de traiter oralement avec l'Etat de Vaud et de lui présenter pour base du prix de vente 1 fr. 28 le pot avec autorisation de descendre à 1 fr. 27 dans l'éventualité d'un refus de la part de l'acheteur.

1874, 23 février. M. Paul Félix informe par lettre que l'Etat de Vaud n'a pas accepté les prix proposés pour la vente des vins des Faverges.

MM. Morel-Moura & Cie, marchands de vins à Fribourg, ayant offert le prix de 1 fr. 20 le pot des vins des Faverges de 1873, celle offre est refusée.

1874, 25 février. Vente à François Ecoffey, aubergiste à Sâles, du vase N° 19 de la contenance de 1800 pots, récolte de 1873, pour le prix de 1 fr. 30 le pot.

1874, 23 mars. Vente à Barbey, François, à Dompierre du vase N° 17, de 1200 pots de la récolte en vin blanc de 1873 des Faverges, pour le prix de 1 fr. 30 le pot, aux conditions des mises du 18 février écoulé.

1874, 27 juin. Le Conseil d'Etat ratifie la vente faite par M. Paul Félix, à MM. Ruchonnet et Marcuet, cafetiers à Vevey, de 1310 pots de vin rouge des Faverges, récolte de 1873 pour le prix de 85 cent. le pot.

1874, 17 octobre. Le Conseil d'Etat ratifie la vente à M. Jos. Pontet, aubergiste à Fribourg, du solde de la récolte de 1873 des Faverges, s'élevant à 8700 pots environ au prix de 1 fr. 10 le pot, et le trop plein de la récolte 1074 à 70 cent. le pot.

1874, 4 novembre. Le Conseil d'Etat prend acte de la déclaration de la Direction des Travaux publics annonçant que le produit de la récolte des vins des Faverges s'est élevé cette année à 88 000 pots.

1876, 3 mars. Vente du vase N° 7 de 5800 pots à Gratien Francez, aubergiste à la Tour-de-Trême au prix de 81 cent., et du vase N° 18 de 1800 pots à M. Ernest Roulin, à Estavayer au prix de 86 cent. le pot.

1876, 18 mars. Le Conseil d'Etat, sur la proposition de la Direction des Travaux publics, vend, vu le défaut d'autres offres, à M. Charles Delapraz, cafetier à Corsier (Vaud) le solde de vin rouge de 1874 (environ 2000 pots) à 45 cent. le pot.

En 1877 entre en vigueur le « Règlement », dont nous avons parlé plus haut.

Quelques années auparavant des difficultés surgirent entre l'Etat et la commune de St-Saphorin au sujet d'un réservoir appartenant à cette dernière, situé sur le domaine des Faverges; de longs pourparlers eurent lieu à ce sujet, et aboutirent à une convention, encore en vigueur aujourd'hui. Voici les extraits des délibérations du Conseil d'Etat concernant ce litige.



1874, 23 février. *La Direction des Travaux publics expose que la commune de St-Saphorin possède sur le domaine des Faverges un réservoir recevant les eaux d'une source située au pied du mur de la route cantonale de Vevey à Moudon*<sup>1</sup>. *Près de ce réservoir aboutit une coulisse ouverte qui reçoit pendant une partie de l'année, les eaux provenant du domaine. La commune de St-Saphorin a cru pouvoir détourner ces eaux pour les diriger dans son réservoir. Répondant à une demande formulée par M. Paul Félix, au nom de l'Etat de Fribourg tendant à obliger la commune à ouvrir la coulisse en question, la municipalité de St-Saphorin reconnaît le bien fondé de la réclamation tout en exprimant le désir de conclure une convention, en vertu de laquelle la commune continuerait à jouir de cette eau, ou à bien plaisir ou définitivement à des conditions à débattre.*

*Les conditions suivantes sont présentées par M. Paul Félix, moyennant lesquelles la concession demandée pourrait être accordée à bien plaisir :*

- 1<sup>o</sup> *La commune de St-Saphorin n'aura jamais le droit de faire pratiquer des fouilles sur le domaine des Faverges, dans le but de rechercher l'eau de la dite coulisse, ni de faire aucun travail quelconque autre que la fermeture de son embouchure pour introduire l'eau qui s'en écoule dans le réservoir communal.*
- 2<sup>o</sup> *La municipalité s'engagera, avant tout, à faire déboucher et à remettre en état la coulisse qui existe dans le chemin qui tend dès la grand'route de Moudon à Chardonne et dont les eaux s'écoulent depuis longtemps dans les vignes du domaine des Faverges et lui font un dommage incontestable.*
- 3<sup>o</sup> *La municipalité fera enlever les déblais qui ont été placés par ses ordres dans la partie supérieure du chemin, dit des Bourriches, matériaux qui ne permettent pas l'emploi du dit chemin.*
- 4<sup>o</sup> *La municipalité fera combler le fossé qu'elle a fait ouvrir le long du mur occidental des vignes du domaine de l'Etat de Fribourg dans le but de conduire les eaux du chemin dans les vignes du domaine.*

---

<sup>1</sup> Cette route cantonale a été construite de 1766 à 1768 (A.E.F.).



(Photo S. Glasson, Bulle.)

*Armoire en chêne sculpté dans la grande salle des Faverges.*

Sur la proposition de la Direction des Travaux publics, le Conseil d'Etat décide d'autoriser M. Paul Félix à passer avec la commune de St-Saphorin une convention au nom de l'Etat de Fribourg, stipulant les réserves et clauses de la convention ci-dessus.

Cette affaire ainsi liquidée, une autre question d'indemnité surgit :

1879, le 14 juin. La Direction des Travaux publics<sup>1</sup> expose que M. Paul Félix a arrêté avec la Société lausannoise des eaux du pont de pierre, l'indemnité revenant à l'Etat pour les dégâts causés aux vignes des Faverges par la rupture d'un des tuyaux de la conduite. Cette indemnité fixée à fr. 1500.— serait répartie 1180 fr. à l'Etat et le solde à partager entre les vigneronns qui ont accepté leurs parts. La Direction fait « en même temps, remarquer que M. Paul Félix n'a consulté à cette occasion ni l'Administration ni la Direction, ce contrairement au règlement déterminant les fonctions de l'Administrateur.

Adoptant les conclusions du rapport, le Conseil d'Etat décide :

- 1<sup>o</sup> d'approuver le rapport de répartition,
- 2<sup>o</sup> d'adresser à M. Paul Félix un sévère rappel à l'ordre pour infraction au règlement.

1880, 7 septembre. Adoptant les conclusions du rapport de la Direction des Travaux publics, le Conseil d'Etat décide d'accorder à la commune de St-Saphorin, le passage d'une conduite d'eau à travers le domaine des Faverges, moyennant qu'elle accepte l'une ou l'autre des deux alternatives suivantes :

- 1<sup>o</sup> placement de la conduite dans la coulisse ouverte aux conditions de pose et d'entretien mentionnées dans la réponse du Conseil du 9 mars dernier, mais en réduisant l'indemnité à 1 fr. 50 par perche courante,
- 2<sup>o</sup> ou bien, placement dans le pré à une distance d'au moins 1 m. 50 de la coulisse ouverte et en payant une indemnité de 6 fr. par perche courante, outre les dommages éventuels qui pourraient être causés au fermier.

---

<sup>1</sup> Menoud François-Xavier, élu cons. d'Etat le 1<sup>er</sup> août 1876, prit la succession de Perroud Théodore, à la tête des Travaux publics. Cons. d'Etat de 1876 à 1892, puis directeur général de la Banque d'Etat. † 15 sept. 1904.

*La Direction des Travaux publics soumet à l'examen du Conseil une demande de la Société des eaux de Lausanne adressée à M. Paul Félix dans le but d'obtenir de l'Etat de Fribourg l'autorisation de faire passer une conduite dans la partie ouest du domaine des Faverges. Entendu les observations émises par la Direction, le Conseil d'Etat décide de l'autoriser à faire connaître à la Société pétitionnaire, par l'entremise du gérant du domaine, que l'Etat ne consentira pas à lui accorder l'autorisation sollicitée, attendu qu'elle peut poser sa conduite d'eau dans le chemin public avoisinant le domaine, soit la route communale de St-Saphorin et la route cantonale.*

1880, 8 novembre. *Le Conseil d'Etat accepte la démission, avec remerciements pour les services rendus, de M. Paul Félix, surveillant des vignes et domaines des Faverges et d'Ogoz.*

1880, 18 décembre. *Adoption du règlement déterminant les fonctions de Surveillant des vignes des Faverges et d'Ogoz et nomination à ce poste de M. Frédéric Chevalley à St-Saphorin, en remplacement de M. Félix démissionnaire. Cette nomination a lieu pour le terme de quatre ans.*

**Le produit des récoltes de 1879 à 1942.**

	vin blanc		vin blanc	vin rouge
1879	9438 lit.	1895	35 935 lit.	
1880	57 718	1896	46 825	
1881	57 524	1897	36 260	
1882	42 174	1898	36 925	
1883	20 614	1899	33 500	
1884	63 250	1900	64 940	
1885	39 836	1901	37 145	
1886	66 648	1902	63 070	
1887	54 118	1903	14 106	
1888	36 100	1904	63 815	
1889	26 670	1905	73 876	
1890	33 300	1906	38 377	
1891	19 900	1907	22 778	
1892	42 720	1908	19 505	
1893	78 620	1909	21 568	2175
1894	62 885	1910	6 072	617

	vin blanc	vin rouge		vin blanc	vin rouge
1911	19 776 lit.	1243 lit.	1927	21 174 lit.	600 lit.
1912	11 382	1006	1928	20 370	855
1913	5 110	1027	1929	65 410	225
1914	13 250	119	1930	54 277	3274
1915	22 161	1426	1931	31 690	2223
1916	14 860	1426	1932	35 659	
1917	21 585	1426	1933	10 598	361
1918	36 613	1410	1934	66 380	2405
1919	47 460	1410	1935	84 240	4525
1920	35 988	1324	1936	34 300	1613
1921	11 927	595	1937	21 810	1765
1922	63 376	489	1938	7 520	385
1923	49 818	348	1939	40 260	2000
1924	16 100	777	1940	16 360	966
1925	13 889	897	1941	60 685	3376
1926	30 182	1629	1942	68 595	3601

Pendant bien des années on abandonna la culture des plants de raisins noirs, jusqu'en 1908 où on fit un nouvel essai avec des ceps de diverses provenances. La première récolte eut lieu en 1909. Les plants de raisin noir sont alignés au pied des murettes, ils sont ainsi mieux exposés. Etant donné sa petite production le vin rouge des Faverges, quoiqu'excellent, est peu connu et n'a pas de marché proprement dit.

Le produit des récoltes était, on le constate ci-dessus, très variable; aussi le rapport financier est-il parfois déficitaire. On ne s'étonnera non plus pas trop, qu'après une série d'années médiocres, un député (séance du Grand Conseil du 14 novembre 1894) fit la proposition de vendre la propriété des Faverges, ce qui lui attira la réplique suivante, fort applaudie, du Conseiller d'Etat, Henri de Schaller<sup>1</sup>: « nous voulons conserver ce domaine, comme une famille garde précieusement son argenterie et les bijoux de ses ancêtres ».

Ce n'était pourtant pas la première fois que la question de la vente du domaine des Faverges était soulevée. Déjà

<sup>1</sup> Henri de Schaller 1828-1900, conseiller d'Etat pendant plus de 42 ans.

tout au début de la prise de possession de la propriété par l'Etat, le gouvernement envisageait l'aliénation, et ce, pour se conformer à un décret du Grand Conseil du canton de Vaud qui fixait un délai de deux ans à l'Etat de Fribourg pour aliéner les immeubles provenant des couvents et situés sur territoire vaudois. Ce décret fut toutefois rapporté quelques années plus tard.

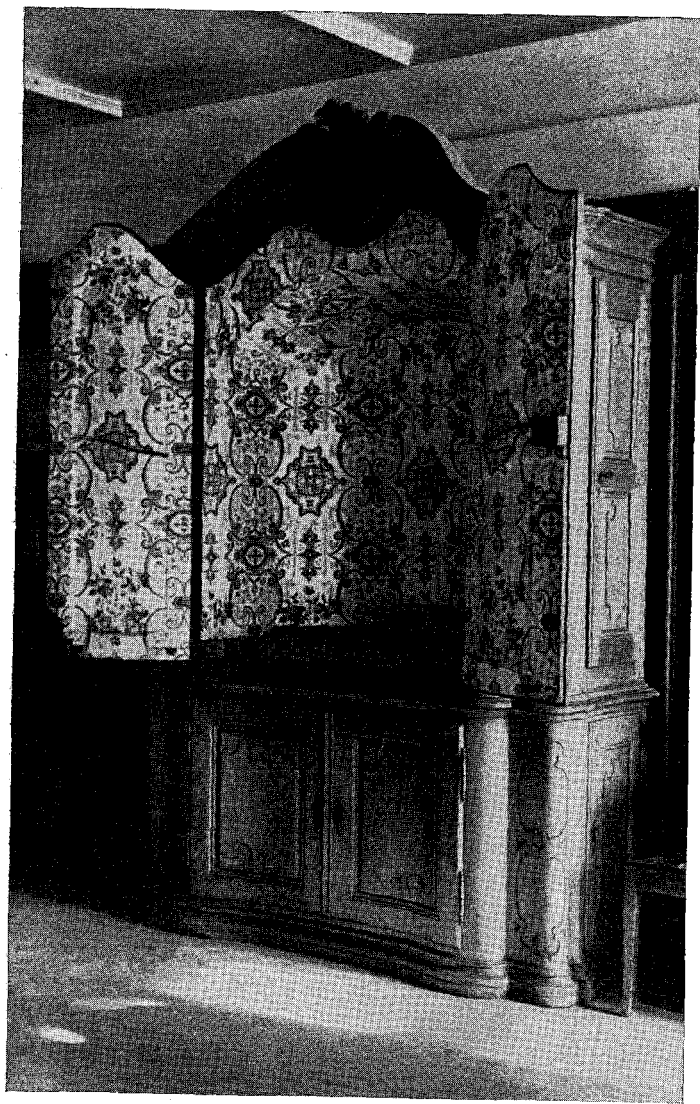
Nous trouvons, au sujet de ces projets de vente, dans les manaux du Conseil d'Etat les données suivantes :

1849, 14 novembre. *La Direction des Finances*<sup>1</sup> *annonce que le moment paraît être venu d'exposer en vente le domaine des Faverges provenant du couvent d'Hauterive. Elle soumet au Conseil d'Etat la question de savoir s'il ne serait pas avantageux et d'ailleurs dans la compétence du Conseil d'Etat de faire abstraction, dans les conditions de la vente, de la réserve de ratification qui paraît en général nuire au succès des mises. Elle préavis dans ce sens avec celle condition que les ratifications soient faites par deux délégués du Conseil d'Etat munis d'instructions secrètes. Il est décidé de vérifier avant tout quelle est l'étendue des pleins pouvoirs accordés au Conseil d'Etat par le Grand Conseil.*

1849, 19 novembre. *La Direction des Finances reproduit son rapport concernant la mise en vente du domaine des Faverges, accompagné d'une copie des pleins pouvoirs accordés par le Grand Conseil au Conseil d'Etat, sous date du 23 mars 1849, et desquels il résulte que le Conseil d'Etat est autorisé à passer vente définitive des immeubles provenant des couvents supprimés. Elle renouvelle son préavis. Conformément à celui-ci il est décidé de faire abstraction dans les conditions de la vente de toute réserve de ratification. Deux délégués du Conseil d'Etat, munis d'instructions secrètes, ratifieront les échutes. Il est de plus décidé qu'en rendant compte au Grand Conseil des ventes opérées, le Conseil d'Etat lui demandera la continuation des pleins pouvoirs.*

---

<sup>1</sup> Léon Pittet prit la succession de Pierre Landerset à la Direction des Finances, dès juin 1849 et jusqu'au 6 mars 1854, date de sa nomination comme directeur de la Caisse Hypothécaire. Pittet fit partie du gouvernement provisoire dès le 15 nov. 1847 et fut élu cons. d'Etat le 8 mars 1848.



(Photo S. Glasson, Bulle.)

Armoire sculptée, ouverte, servant d'autel au temps des moines.

1850, 9 janvier. *La Direction des Finances propose d'envoyer deux délégués dans le canton de Vaud chargés de représenter l'Etat dans la vente du domaine des Faverges. Ils sont autorisés à transiger pour le prix minimum de 240 877 fr. 75 rappes y compris la forêt et autres dépendances du domaine. Adopté. Sont nommés délégués : le Directeur des Finances et le Directeur de l'Intérieur<sup>1</sup>. Cette autorisation est accordée.*

1850, 18 janvier. *La Direction des Finances demande si les délégués chargés de la vente du domaine des Faverges peuvent détacher des pièces à un prix correspondant relativement au minimum fixé pour la totalité. Cette autorisation est accordée.*

1850, 25 janvier. *Les délégués chargés de représenter l'Etat dans les mises du domaine des Faverges font rapport sur le résultat de leur mission. Une seule offre générale de 190 000 francs a été faite. Les mises de détail n'ont offert aucun résultat sérieux.*

*Sur la proposition de la Direction des Finances, il est décidé de charger les représentants de l'Etat, MM. Dupraz et Mayor, de faire publier dans les feuilles publiques qu'ils ont mission de recevoir sous les conditions des mises les offres ultérieures d'achat qui pourraient être faites et de les autoriser à conclure sous réserve de ratification qui interviendra dans un bref délai.*

1850, 28 janvier. *La Direction des Finances demande l'autorisation d'opérer une vente en mises publiques d'un bois appartenant au domaine des Faverges, et propose à être exploité, vente qui pourrait peut-être déprécier ce domaine. Accordé.*

1850, 18 mars. *La Direction des Finances rend compte des tentatives faites jusqu'à présent pour la vente du domaine des Faverges, provenant du couvent d'Hauterive. Il est décidé de vendre cette propriété et de donner pour instruction secrète aux représentants de l'Etat de la céder pour 180 000 fr. au moins.*

1850, 22 juillet. *La Direction des Finances communique une lettre de M. le notaire Dupraz, à Vevey, représentant l'E-*

---

<sup>1</sup> Alexandre Thorin, élu cons. d'Etat, le 30 juin 1848 (en remplacement de M. Chattoney). † à Berne le 13 février 1873.



tat pour la vente du domaine des Faverges par laquelle cet homme d'affaires soumet une proposition d'achat de ce domaine au prix de 172 000 fr., faite par un M. Ruffenach. Sans rejeter absolument cette proposition on ne l'accepte pas, mais on charge la Direction des Finances de continuer les négociations de vente. On décide en outre de faire une recharge auprès du gouvernement de Vaud pour obtenir la révocation du décret du Grand Conseil de ce canton fixant un délai de deux ans à l'Etat de Fribourg pour aliéner les immeubles provenant des couvents et situés dans le canton de Vaud.

1850, 16 août. La Direction des Finances fait connaître que M. Ruffenach à Vevey, ne peut s'engager, au nom de M. Béguin, à rester lié jusqu'à une convocation du Grand Conseil, pour l'achat des Faverges au prix de 175 000 fr. On décide d'attendre encore avant de prendre un parti quelconque au sujet de cette vente.

1850, 11 septembre. La Direction des Finances donne lecture d'une lettre du notaire vaudois chargé de la vente du domaine des Faverges, lequel demande que cette vente soit d'or et déjà sanctionnée. On attendra la convocation du Grand Conseil. Demander au notaire qu'il se lie jusqu'aux premiers jours d'octobre.

1850, 25 septembre. La Direction des Finances propose de demander au Grand Conseil l'autorisation d'aliéner le domaine des Faverges pour le prix de 175 000 fr. sous certaines conditions. Elle énumère ensuite tous les motifs sur lesquels la demande pourrait s'appuyer. Adopté.

1850, 30 septembre. Séance du Grand Conseil<sup>1</sup>. Il est donné lecture d'un message du Conseil d'Etat qui propose la vente du domaine des Faverges pour la somme de 175 000 fr. M. Pittet, rapporteur du Conseil d'Etat, ajoute que l'acheteur, dont il est question dans le rapport est tenu à son offre jusqu'au 10 octobre et que l'autorité exécutive, bien qu'on lui ait donné des pleins pouvoirs pour aliéner des immeubles de l'Etat, n'avait pas cru devoir en user dans une question matérielle de si grande importance.

<sup>1</sup> Jacques Remy, élu président, le 20 février 1850, succéda à Bussard, D<sup>r</sup> Marcellin, avocat, de Gruyères. Président dès le 26 janv. 1849, fonctionna jusqu'au 13 mars 1850.

1850, 30 septembre. Au Grand Conseil, séance extraordinaire. *M. Weitzel veut entrer immédiatement en matière; le rapport du Conseil d'Etat lui paraît concluant. M. Folly, juge, demande le renvoi à une commission qui serait chargée de s'occuper sans retard de l'examen de cette question. M. Gendre appuie cette dernière manière de voir. Il lui semble aussi que le moment est mal choisi de vendre des vignes à l'entrée des vendanges. M. Crétin demande s'il n'y aurait pas avantage pour l'Etat, de garder les Faverges et de se défaire des autres domaines. M. Weitzel retire sa proposition que M. Schaller fait sienne.*

*Il est décidé par une majorité évidente contre 7 voix de renvoyer cette affaire à l'examen d'une commission que M. le Président compose comme suit: MM. Pittet, Folly juge, Hartmann, Brémond et Gendre.*

1850, 18 octobre. *Le Grand Conseil informe le Conseil d'Etat qu'il n'a pas accédé à la proposition de vendre le domaine des Faverges pour le prix de 175 000 fr. Aux Finances.*

1850, 13 novembre. *M. le Président du Grand Conseil annonce qu'il lui est parvenu une pétition de M. J. S. Maulaz, fils de Jean-Pierre, à Vevey, relativement à ses prétendus droits sur le domaine des Faverges. Il n'est pas donné lecture de cette pétition inadmissible quant à la forme et quant au fond.*

Jusqu'à l'avènement du régime conservateur (1856) il n'y eut plus de tractations pour la vente du domaine des Faverges, mais la question revient sur le tapis en 1860:

1860, 13 janvier. *M. Félix Boucherles, notaire et boursier de la ville de Lausanne, demande, au nom d'un de ses clients, si le domaine des Faverges serait à vendre. Il lui sera répondu que l'on est disposé à entrer en négociation et qu'il peut s'adresser à ce sujet à M. le Directeur des Finances. Le Directeur des Cultes est chargé de se pourvoir de l'autorisation nécessaire à cette vente auprès du Nonce apostolique en Suisse.*

1860, 30 janvier. *Le Directeur des Cultes<sup>1</sup> donne connaissance d'une dépêche du Nonce en Suisse qui annonce qu'il a transmis à Rome, avec un préavis favorable, la demande d'au-*

---

<sup>1</sup> Frédéric Vaillant, directeur de la Justice et des Cultes.

*torisation de vendre le domaine des Faverges. Le Directeur des Finances informe de son côté que des offres pour l'achat de cette propriété viennent de lui être faites par des délégués de la Commune de Lausanne. Il est décidé de charger, en attendant la réponse de Rome, les Directions des Finances et des Travaux publics de s'assurer de la valeur vénale de ce domaine et de la manière d'en obtenir le prix le plus favorable.*

1860, 13 février. *Par office du 11 courant, le syndic de la ville de Lausanne rappelle les démarches faites par les délégués de la Municipalité pour l'acquisition du domaine des Faverges et informe le Conseil d'Etat qu'on ne dépassera pas l'offre présentée. Les fonds étant en partie disponibles, la Municipalité désire connaître au plus tôt si nous pensons que ses offres puissent être acceptées. Appelée à donner préavis sur cette question la Direction des Finances expose brièvement les motifs qui pourraient engager l'Administration à vendre cette propriété si un prix avantageux était offert : le peu de fortune rentable des Monastères restant, la difficulté de gérer une propriété aussi éloignée, le taux élevé du droit de main-morte à payer à certaines époques à l'Etat de Vaud et la nécessité surtout de venir en aide aux Corporations religieuses encore existantes, sont tout autant de considérations qui militent en faveur d'une vente. Quant au prix la Direction ne peut pas le fixer, mais il lui semble que la somme offerte n'est pas à beaucoup près celle que l'on pourrait exiger. Partageant cette manière de voir, le Conseil d'Etat décide de faire connaître à la ville de Lausanne que, comme la vente des Faverges ne sera généralement pas vue de bon œil dans le canton, il est peu probable que le Grand Conseil cède cette propriété pour la somme qui en a été offerte.*

1860, 2 mars. *Répondant à l'office qui lui avait été adressé par la Direction des Cultes concernant la demande d'autorisation de vendre le domaine des Faverges appartenant au Monastère d'Hauterive, le chargé d'affaires du St-Siège<sup>1</sup> fait connaître par lettre du 29 février, que, bien que l'examen qui se fait à Rome de la question des Corporations religieuses supprimées de fait dans notre canton ne soit pas encore terminé, le*

<sup>1</sup> A cette époque, le Saint-Siège était représenté en Suisse par un chargé d'affaires. La Nonciature a été rétablie en 1920 par arrêté du Conseil fédéral.

*St-Père a néanmoins, au vu des motifs qui lui ont été exposés, daigné permettre la vente de la dite propriété aux conditions suivantes :*

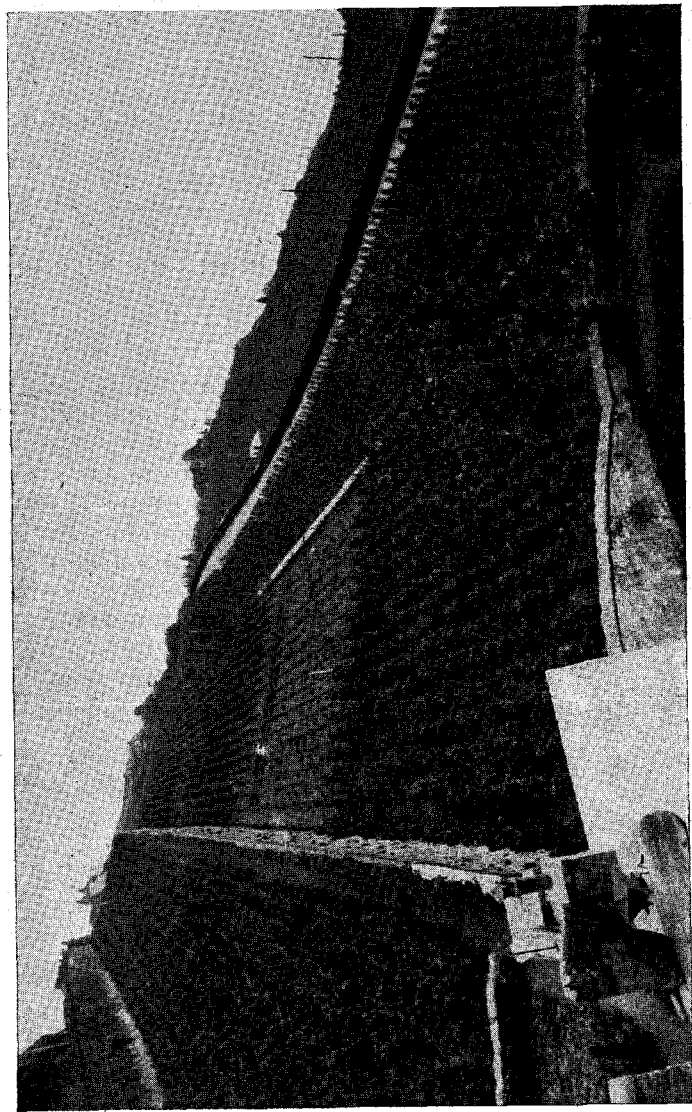
- 1<sup>o</sup> *Que le prix de vente continue en entier à faire partie de la fortune de l'Abbaye d'Hauterive et qu'il soit placé à intérêt d'une manière aussi sûre et aussi avantageuse que possible.*
- 2<sup>o</sup> *Que l'augmentation des revenus d'Hauterive qui résultera de cette vente serve à accroître les intérêts des créances qu'ont sur cette Abbaye les Corporations religieuses vivant en communauté, d'après le travail de liquidation des biens des Couvents, de telle sorte que ces intérêts qui avaient été fixés jusqu'à présent au 2 ½ soient élevés si possible au 5%. Après avoir pris connaissance de cette mission et délibéré sur l'opportunité de la vente en question, le Conseil décide :*
- 1<sup>o</sup> *Il sera donné acte de cette communication à la Direction des Cultes en la chargeant de remercier Mgr Bovieri <sup>1</sup> de l'empressement qu'il a mis à répondre.*
- 2<sup>o</sup> *Les Directions des Finances et des Travaux publics sont chargées de faire un rapport sur le produit des vignes des Faverges pendant les dix dernières années afin de pouvoir établir la valeur capitale de cette propriété.*
- 3<sup>o</sup> *Les mêmes Directions sont autorisées à continuer les négociations pour le cas où la ville de Lausanne et d'autres particuliers feraient de nouvelles offres pour l'achat du domaine en question.*

1860, 23 mars. Rappelant l'invitation adressée sous date du 13 avril 1859 par le Conseil d'Etat de Vaud de payer, conformément aux termes de la convention passée le 7 août 1848 entre les deux Etats, le droit de main morte qui lui est dû pour le domaine des Faverges, la Direction des Finances propose de demander au Gouvernement de Vaud si, dans le cas d'une vente prochaine de la propriété en question, il ne consentirait pas à nous exempter du paiement de deux fois le droit de mutation dans un laps de temps aussi court.

1861, 27 juillet. M. E. de Crousaz, de Lausanne, dans une lettre à la Direction des Finances <sup>2</sup>, demande si l'Etat serait

<sup>1</sup> Mgr Giuseppe Bovieri, chargé d'affaires du Saint-Siège, en Suisse, de 1850 à 1864. Plus tard, évêque de Montefiascone.

<sup>2</sup> Louis Weck-Reynold, directeur des Finances de 1861 à 1880. (\* le 5 oct. 1823, † 28 nov. 1880).



(Photo S. Glason, Bulle.)

Le domaine des Faverges partagé par la route cantonale de Chexbres à Vevey.

encore intentionné de vendre les vignes des Faverges. Il lui sera répondu par la Direction prémentionnée que l'on est nullement disposé dans les circonstances actuelles à vendre cette propriété, mais que si l'on se décidait toutefois à prêter l'oreille à des propositions, ce ne serait qu'à la condition que le prix offert soit des plus avantageux.

1861, 16 août. Dans une lettre adressée à la Direction des Finances, M. de Crousaz, de Lausanne, prie de préciser ce que l'on entend par « un prix des plus avantageux » pour le domaine des Faverges. La Direction lui répondra que, s'il s'agissait d'une offre au-dessous de 500 000 fr., l'on ne pourrait dans aucun cas, faire rapport au Grand Conseil; la récolte pendante serait réservée par le vendeur.

1862, 5 mars. La Direction des Finances expose que les négociations qu'elle a entamées à Lausanne ont amené la conclusion d'un emprunt de 200 000 fr. sur hypothèque du domaine des Faverges appartenant au couvent d'Hauterive. Cet emprunt, fait au taux du 4½%, serait destiné à améliorer la position des Monastères encore existants qui ne reçoivent que le 2½% de leurs prétentions sur Hauterive. La somme réalisée serait placée en obligations 5% de l'Etat de Fribourg. Mais comme les prêteurs estiment que le Conseil d'Etat n'est pas suffisamment autorisé pour faire cet emprunt et constituer hypothèque, la Direction des Finances propose de solliciter l'autorisation du Grand Conseil.

C'est adopté. Un message dans ce sens sera adressé à l'Autorité législative.

1862, 9 avril. Séance du Grand Conseil. Le Conseil d'Etat demande à être autorisé d'emprunter la somme de 200 000 fr. au 4½% les six premières années et au 5% ensuite, et d'hypothéquer à cet effet le domaine des Faverges appartenant à l'ancien monastère d'Hauterive. La Commission estimant que l'opération fournit à l'Etat un placement de ses obligations et améliore en même temps la position des couvents créanciers, qui n'ont cessé de réclamer contre la position qui leur a été faite, propose d'accorder l'autorisation sollicitée.

Cette proposition, non combattue, est votée par mains levées.

1862, 11 avril. Le Grand Conseil informe le Conseil d'Etat qu'il a accordé, dans sa séance du 9 avril 1862, l'autorisation

sollicitée d'emprunter la somme de 200 000 fr. et d'hypothéquer à cet effet le domaine des Faverges. Avis aux Finances.

1862, 11 avril. La Direction des Finances demande une procuration avec pouvoir de délégation pour réaliser l'emprunt de 200 000 fr. avec hypothèque sur les Faverges autorisé par le Grand Conseil, le 9 avril courant. Il sera satisfait à cette demande.

1862, 25 avril. S'occupant de la répartition entre les différents monastères, créanciers de la caisse d'Hauterive, de la somme de 120 000 fr., provenant d'un emprunt de 200 000 fr. contracté sur les Faverges, le Conseil d'Etat fixe, sur la proposition de la Direction des Finances, comme suit la part revenant à chaque couvent, soit : à la Visitation 16 000 fr. ; aux Ursulines, 17 000 fr. ; à Montorge, 9000 fr. ; à la Fille-Dieu, 22 000 fr. ; à la Maigrange, 17 000 fr. ; aux Dominicaines, 30 000 fr. ; aux Cordeliers, 9000 fr. ; au total, 120 000 fr. Ce remboursement aura lieu par la remise de 120 000 fr. en titres de l'emprunt 16 millions au pair, le coupon du 15 août prochain détaché et avec un râte d'intérêt de six semaines. La Direction des Cultes sera chargée de remettre ces titres aux différents monastères, après les avoir rendus nominatifs par une déclaration signée par elle.

1863, 25 février. MM. Dage & fils, à Vevey, demandent si le Conseil d'Etat serait disposé à vendre le domaine que le couvent d'Hauterive possède aux Faverges.

Renvoi aux Directions des Finances et des Travaux publics pour examen et rapport et présenter un tableau du revenu net de cette propriété durant les 15 ou 20 dernières années.

Nous n'avons pas trouvé qu'il ait été donné suite à cette dernière décision.

Tous ces projets de vente, pour un motif ou l'autre, n'aboutirent point et ce fut bien ainsi.

Cette lutte contre les intempéries, contre les maladies de la vigne, ces soins de tous les instants, comme pour un enfant très cher dont on surveille la croissance, ces rapports incessants de l'homme et de la vigne ont formé cet attachement qui surmonte depuis des siècles tous les obstacles. Depuis longtemps le gain seul n'a pas été pour le vi-

gneron la raison et la récompense de son travail; ni l'habitude qui devient tradition. Son labeur a pour lui une plus haute signification, parce qu'il l'a aimé et lui a donné son intelligence autant que sa force. Il a chanté sa vigne, il a chanté son vin.

### *La superficie du domaine.*

Dans une note<sup>1</sup> nous trouvons qu'en 1736 la propriété des Faverges comprenait 27 poses, mais il n'est pas mentionné s'il s'agit de poses fribourgeoises (3600 m<sup>2</sup>) ou vaudaises (à cette époque 4300 m<sup>2</sup>). D'après une autre mention le domaine comptait, avant son incamération 16 ha., 61 ares, 90 centiares, soit 46 poses fribourgeoises, 65 perches, 55 pieds, ce qui est évidemment une erreur, car dans les comptes de l'Etat et au registre foncier, il n'y a, depuis 1848, aucune inscription de vente. On constate, en effet, depuis cette époque une seule diminution de la superficie, par suite d'expropriation pour le passage de la ligne Vevey-Chevbres. A ce sujet il y eut entre l'Etat et la Compagnie de laborieux pourparlers, nous en trouvons les échos dans les délibérations du Conseil d'Etat:

1900, 29 août. *Déposent sur le bureau*

*1. Le rapport de la Direction des Travaux publics sur l'indemnité à demander à la Cie du chemin de fer projeté, Vevey-Chevbres, pour l'emprise qui sera faite sur le vignoble des Faverges en vue de la construction de cette ligne ferrée. Adoptant la proposition de la Direction, le Conseil d'Etat décide de faire connaître au Conseil d'administration de ce chemin de fer, en réponse à sa lettre du 31 juillet dernier :*

- a) qu'on demande pour les art. 400, 401 et 405 (soit 6100 m<sup>2</sup>)  
le prix de 6 fr. le m<sup>2</sup>, soit. . . . . fr. 36 600.—  
pour l'art. 408 (80 m<sup>2</sup>) 0.50 fr. le m<sup>2</sup> . . . » 40.—*
- b) qu'on estime l'indemnité due pour dépre-  
ciation du domaine à . . . . . » 40 000.—*

---

*Total fr. 76 640.—*

<sup>1</sup> A.E.F.



*Le tremblement du sol qui sera provoqué par la marche des trains pouvant apporter un dérangement dans la fermentation des vins à la cave des Faverges, on réserve, en plus, l'indemnité pour le dommage qui sera causé de ce chef.*

1900, 5 septembre. *La Direction des Travaux publics*<sup>1</sup> rapporte que l'administration des vignes et domaines de l'Etat, par office du 2 septembre courant, l'avise qu'une tache phylloxérique a été découverte dans le vignoble des Faverges : 43 ceps sont atteints dans la vigne des Sallanches, sur la 2<sup>e</sup> terrasse au-dessus de la route qui conduit à Vevey.

A cette occasion, la direction fait part au Conseil que, lorsque l'Etat aura touché de la Compagnie du chemin de fer Vevey-Chevbres l'indemnité pour l'expropriation d'une partie de ce vignoble et sa dépréciation, elle proposera :

1<sup>o</sup> de verser au compte de l'Etat la part de l'indemnité équivalente à la diminution de la taxe cadastrale, afin de ne pas diminuer la fortune publique,

2<sup>o</sup> de constituer avec le surplus de l'indemnité un fonds spécial pour le domaine des Faverges et en particulier pour la lutte contre le phylloxera. Le Conseil entre dans les vues de la Direction.

1901, 29 mai. *La Commission fédérale d'estimation du chemin de fer Vevey-Chevbres* transmet :

1<sup>o</sup> un extrait du procès-verbal des opérations auxquelles elle a procédé, les 15 janvier et 26 février 1901, en vue de fixer les indemnités pour l'expropriation d'une partie du vignoble des Faverges, indemnités que la Commission a arrêtées comme suit :

I valeur du terrain : a) en vignes, pré et places, 4 fr. le m<sup>2</sup> ;  
b) en rochers et buissons : 10 centimes le m<sup>2</sup>,

II dépréciation du vignoble 15 000 fr. [suit l'indemnité pour l'expropriation d'une partie du vignoble « Es Rueyres »].

Renvoi à la Direction des Travaux publics pour ce qui concerne le vignoble des Faverges pour examiner si on doit accepter les indemnités fixées par la Commission ou s'il y a lieu de recourir contre ces décisions.

<sup>1</sup> Louis Cardinaux, élu cons. d'Etat en 1894 (\* 14 mai 1859, † 10 mai 1914).

1901, 31 octobre. *La Direction des Travaux publics communique que les experts, nommés par le Tribunal fédéral dans la difficulté pendante entre l'Etat de Fribourg et la Compagnie du chemin de fer Vevey-Chexbres relativement au morcellement du domaine des Faverges, ont maintenu le prix de 4 fr. d'indemnité par m<sup>2</sup>, fixé par la Commission fédérale d'estimation, mais ont accordé, par contre, une indemnité de dépréciation de 25 000 fr., soit de 10 000 supérieure à celle allouée par la dite Commission. Sur la proposition de la Direction, le Conseil décide d'accepter le prononcé des experts fédéraux.*

1901, 3 décembre. *Le Conseil d'Etat prend connaissance du prononcé de la délégation du Tribunal fédéral sur la difficulté pendante entre l'Etat de Fribourg et la Compagnie du chemin de fer Vevey-Chexbres relativement aux indemnités d'expropriation et de dépréciation dues par cette Compagnie pour l'emprise qu'elle a faite du domaine des Faverges en vue de l'établissement de sa voie ferrée.*

*La délégation précitée a fixé le montant de ces indemnités au chiffre de 20 000 fr. qui est de 5000 fr. inférieur à celui qu'avaient arrêté les experts judiciaires nommés par le Tribunal fédéral. — La Direction des Travaux publics consulte le Conseil sur la question de savoir si l'on veut accepter ce chiffre de 20 000 fr. ou recourir au Tribunal fédéral contre le prononcé de la délégation de cette autorité.*

*Le Conseil d'Etat décide de poursuivre la réclamation de l'Etat devant le Tribunal fédéral et, conséquemment, d'autoriser la Direction, à faire plaider l'affaire devant cette autorité judiciaire.*

Le 7 février 1902, le Conseil d'Etat autorise la Direction des Travaux publics à construire aux Faverges un petit local devisé à 922 fr. 47 pour la préparation des plants américains greffés, dépense qui sera remboursée sur l'indemnité que la Compagnie du chemin de fer Vevey-Chexbres versera à l'Etat, à prélever sur le fonds spécial pour la lutte contre le phyloxera décidé le 5 septembre 1900.

Enfin le Conseil d'Etat en sa séance du 28 mars 1902 prend l'arrêté suivant qui mit fin à la controverse avec la Compagnie Vevey-Chexbres.

*Vu l'ordonnance de la délégation du Tribunal fédéral, en date du 20 mars 1902, fixant à 20 000 fr. l'indemnité due par la Compagnie du chemin de fer Vevey-Chevbres à l'Etat de Fribourg pour l'expropriation du vignoble des Faverges ;*

*considérant :*

*Que la cause sera soumise au jugement du plenum du Tribunal fédéral, si les propositions de transaction de sa délégation ne sont pas admises sans réserves d'ici au 30 mars courant ;*

*Qu'il n'y a pas lieu d'attendre une solution meilleure que celle qui est présentée ;*

*Sur la proposition de la Direction militaire, des forêts, vignes et domaines,*

*arrête*

*Article premier. L'ordonnance de la délégation du Tribunal fédéral, en date du 20 mars 1902, fixant à 20 000 francs l'indemnité due par la Compagnie du chemin de fer Vevey-Chevbres pour l'expropriation du vignoble des Faverges, est admise sans réserves.*

...

Le terrain exproprié comprenait 54 ares, 87 centiares, seule diminution que subit la propriété des Faverges depuis 1848. Suivant la décision du Conseil d'Etat du 5 septembre 1900, un montant de 28 092 fr. 03 fut fixé en séance du 29 décembre 1903 pour servir à constituer un fonds pour la lutte contre le phylloxera.

Aujourd'hui, la superficie totale du domaine, y compris les fonds, places et jardins est de 11 hect. 54 ares, 38 centiares. La partie de la propriété plantée en vignes est de 7 hect, 93 ares, 37 centiares (ou 176 fossoriés de 450 m<sup>2</sup>, ou encore de 17,6 poses vaudoises, correspondant à 22 poses fribourgeoises).

La taxe cadastrale du domaine est de 255 800 fr.

### *Anciennes mesures des liquides.*

Jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, nous avons, en matière de mesures, dans nos contrées, un désarroi complet. Il n'était, en vérité, pas facile de s'y retrouver. D'une localité à l'autre les poids, les mesures linéaires, celles des superficies, des solides et des liquides différaient les unes des autres, et, ce qui rendait les transactions particulièrement compliquées, c'est le fait que ces mesures portaient la même dénomination.

Nous ne nous occuperons ici que des mesures de capacité pour les liquides et de superficie. Dans notre canton on distinguait le pot de Fribourg<sup>1</sup>, de Bulle, de Châtel, de Gruyères, de Corbières, d'Estavayer, de Romont, de Morat, de Rue et d'autres encore. Dans le pays de Vaud: celui de Lausanne, de Vevey, de Moudon, de St-Saphorin, etc., etc. et encore le pot de Berne (sous le régime bernois)<sup>2</sup>. Au surplus il y avait un pot suisse ou fédéral.

Chacun de ces « pots » avait une autre contenance, suivant la localité et les variations étaient parfois d'importance ainsi par exemple le pot de Fribourg comprenait 108 et celui de Bulle 187,65 pouces cubes de Berne.

Nous avons vu dans les pages qui précèdent, qu'au temps des moines, on prenait généralement soin de préciser pour les vins: « pots mesure de St-Saphorin » ou plus rarement « mesure de Vevey ».

Dans le pays de Vaud la loi du 27 mai 1823, sur l'uniformité des poids et mesures dans ce canton, mit fin à cet état de choses.

Chez nous, le Conseil de police, fit publier en 1837 une brochure<sup>3</sup> intitulée « Tables de réduction des anciens poids et mesures du canton de Fribourg en poids et mesures suisses », en vue, dit le rédacteur, de la prochaine introduction d'un système uniforme de poids et mesures<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Dans la perception de l'impôt sur les boissons, on devait compter 106  $\frac{1}{2}$  pots de Fribourg pour 100 pots de Berne.

<sup>2</sup> On conserve aux Faverges un ancien pot en bronze, portant la curieuse marque BERNE I. H. S., il contient 1,8 litre.

<sup>3</sup> A.E.F. Brochures.

<sup>4</sup> La loi fribourgeoise du 1<sup>er</sup> déc. 1836 sur l'introduction des poids et mesures mit de l'ordre dans notre ancien système, mais ce n'est que, par la

A partir des années qui suivirent, la contenance du pot fut fixée uniformément à 3 livres, soit 1 ½ litre. C'est ainsi que pour toutes les adjudications de vin faites par le Conseil d'Etat de 1848 à 1876 par pot, sans autre précision, il était entendu que la valeur de cette mesure équivalait à un litre et demi.

Mais revenons aux anciennes mesures de capacité des liquides en usage au moyen âge et jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle dans le Lavaux.

Nous nous sommes adressés à M. Maxime Reymond, archiviste de l'Etat de Vaud, qui nous a très obligeamment donné les renseignements suivants :

« D'une manière générale le muid de vin a 12 setiers, le « setier 4 coupes, la coupe 8 pots. Quant à la contenance du « pot elle varie beaucoup au pays de Vaud, suivant les localités. A Lausanne on comptait, sous le régime bernois le « pot à 1 l. 20, à Lutry 1 l. 25, à Vevey 1 l. 30. La mesure « de St-Saphorin doit équivaloir à environ 1 l. 25. La pinte, « employée assez souvent chez nous, valait un peu moins que « le litre (0,93) ».

En nous basant sur la contenance du pot, mesure de St-Saphorin (1 l. 25), nous obtenons :

pour la coupe	une valeur de	10 litres
» le setier <sup>1</sup>	» »	40 »
» le muid <sup>2</sup>	» »	480 »

Dans la brochure officielle de 1837 citée plus haut, nous trouvons (page 5) les indications suivantes :

« Le pot égale  $\frac{1}{18}$  du pied cube, il pèse 3 livres d'eau pure « à son maximum de densité. Il est égal à 1,5 litre. Les multiples du pot sont : le setier (brante) égale 25 pots, le saum « 100 pots, le char 400 pots ».

De St-Saphorin, nous avons reçu les renseignements que voici :

---

loi fédérale du 23 décembre 1851 concernant les poids et mesures, que l'uniformisation fut généralisée. Cette loi précise que le pot est égal à 3 livres d'eau distillée à la température de 3½° Réaumur. Le muid est de 100 pots et le setier (brante) 25 pots.

<sup>1</sup> Gelte, en allemand.

<sup>2</sup> Saum, en allemand.

« Un muid, mesure de St-Saphorin, contenait 450 litres « approximativement. Un setier mesure de St-Saphorin « contenait 30 pots, soit 45 litres, quelquefois cette mesure « désignait entre 45 et 50 litres »<sup>1</sup>.

Un ancien avis d'expédition de vin d'Ogoz (sous le régime bernois) est ainsi libellé :



A l'Abbaye d'Ogoz, sur St-Saphorin, le

18

MESSIEURS DU VENERABLE COLLEGE SAINT-MICHEL A FRIBOURG.

*A la garde de Dieu et sous la conduite du voiturier*

*je vous expédie du vin dans les futailles ci-dessous désignées, que vous ferez encaver selon l'avis de :*

ESPECE DE FUTAILLES.	NOMBRE DES FUTAILLES.	CONTENANCE.	POTS DE BERNE.	VIN.
<i>Dosses courtes</i>				

### *Anciennes mesures de superficie.*

On comptait jusqu'au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle huit fossorées (on dit aujourd'hui un fossorié) à la pose vaudoise qui était alors de 4300 m<sup>2</sup> (actuellement 4500 m<sup>2</sup>), ce qui équivalait à environ 537 m<sup>2</sup> pour un fossorié. Dans tout le Lavaux cette mesure de superficie est encore en usage, mais elle correspond maintenant à  $\frac{1}{10}$  de la pose vaudoise, soit à 450 m<sup>2</sup>.

### *Anciennes monnaies.*

Si pour les mesures de capacité et de superficie, nous avons pu nous faire une idée assez exacte de leur équivalence, il est par contre bien difficile, sinon impossible, d'établir la valeur

<sup>1</sup> Dans le canton de Fribourg, d'après Fr. Kuenlin, *Dictionnaire géographique, statistique et historique* (1832) II pages 245 et 247, nous relevons: le setier (Gelte) contient 7 pots, la brante (Brænte) 20 pots, le muid (Saum) 100 pots, le pot contient 50 pouces cubes. Dix verres font un pot; 10 pots un broc (brochet), 3 brocs un setier, 16 setiers un char.

en notre numéraire actuel des anciennes monnaies. On sait que la livre (lb. ou  $\text{℥}$ ) contenait 20 sols et le sol 12 deniers (den.), mais combien valaient ces monnaies en francs de notre époque ? Notre franc, lui-même, a subi depuis 1936 une dévaluation artificielle et sa puissance d'achat a constamment diminué depuis un siècle.

Un architecte français, M. Blavignac, ayant exploré nos archives, en a tiré une étude de laquelle il résulte, sur la base de minutieuses et subtiles comparaisons, que la livre pouvait être évaluée à 20 fr. et, par conséquent, le sol à 1 fr. et le denier à 8½ centimes. Mais son ouvrage a été écrit en 1858 et, depuis lors, la puissance d'achat du franc a encore baissé, ainsi le prix du blé, du bois, du bétail, du vin a triplé ou quadruplé.

J. Jordan<sup>1</sup> évalue la livre lausannoise à 25 fr., la livre fribourgeoise à moins de 12 fr. et varie beaucoup, peut-être suivant les époques, dans l'évaluation du sol.

Dans notre étude sur « la construction de la tour de St-Nicolas »<sup>2</sup> nous avons cherché à déterminer la valeur d'un sol en comparant cette ancienne monnaie au prix des journées payées à l'époque (fin du XV<sup>e</sup> siècle) aux tailleurs de pierres, ouvriers et manœuvres, avec la rétribution actuelle des mêmes artisans et nous arrivions à la conclusion toute théorique qu'elle pourrait correspondre à 3 fr.

En présence d'une pareille incertitude on demeure perplexe et on hésite à s'engager dans un maquis aussi enchevêtré.

### *Epilogue.*

Je ne saurais terminer ce modeste ouvrage sur notre beau domaine des Faverges, sans exprimer toute ma reconnaissance à M. Georges Corpataux, pour les précieux renseignements qu'il a bien voulu me fournir.

Je remercie également MM. les chefs de service du Département cantonal des Forêts, Vignes et Domaines pour les documents mis obligeamment à ma disposition.

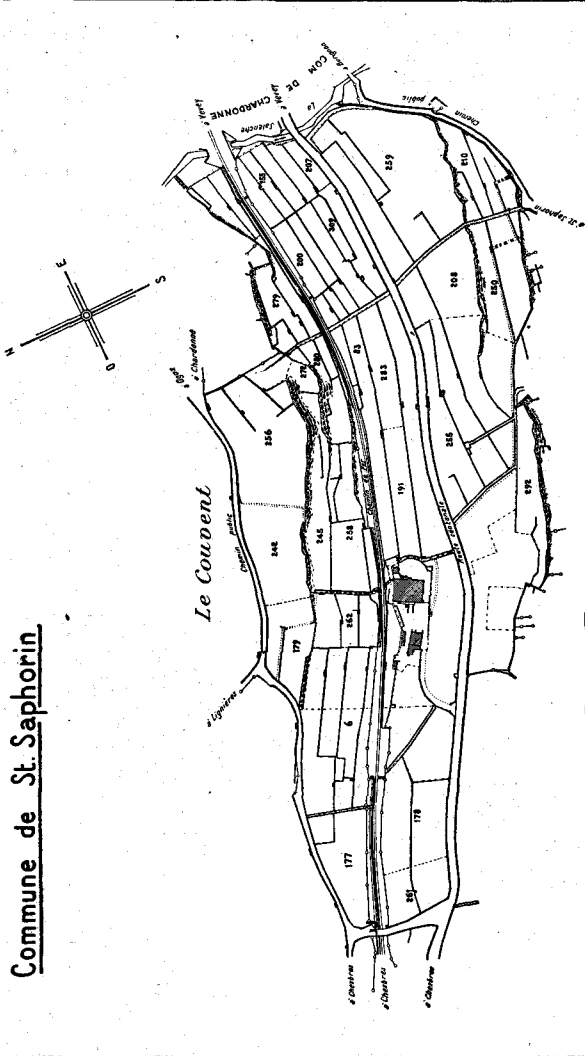
VICTOR BUCHS.

---

<sup>1</sup> A.S.H.F. T. XII: J. Jordan, *L'abbaye prémontrée d'Humilimont*.

<sup>2</sup> *Etrennes fribourgeoises, 1933.*

Commune de St. Saphorin



*Les Faverges*

Plan du domaine des Faverges.

Vignes . . . . .	8 ha 06 are
Près et jardins . . . . .	1 ha 37 are
Places et improductif . . . . .	51 are
Superficie totale	<u>9 ha 94 are</u>



ANNEXE I

Actes, concernant les Faverges, extraits du *Regeste d'Hauterive* par P. J. Gumy.

1157-1158 mars. *Charte par laquelle Berthold IV, duc de Zähringen affranchit l'abbaye d'Hauterive de tout péage et de toute contribution dans l'étendue de sa juridiction.*

1163-1177. *Raymondus, maïor de Chebri<sup>1</sup>, lorsque son fils Guillelmus entra en religion, mit fin, avec l'approbation de ses autres fils, Petrus et Borcardus, à toutes ses contestations touchant les vignes et les dîmes de Faverges.*

1169. *Gioldus de Posdor<sup>2</sup> et son frère donnèrent au monastère un champ près de la vigne de Faverges pour 4 den. de cens annuel payable à la Nativité du Seigneur.*

1171. *Petrus de Montsaluan<sup>3</sup> reconnaît avoir donné sa part d'un champ situé près de la vigne de Faverges.*

1172. *Juliana, née de Glâne, dame de Montsalvens et son fils Petrus cèdent à l'église du couvent tous leurs droits sur un champ contigu aux vignes de Faverges, ainsi que tout ce qu'ils possèdent dans les champs contigus, tenus par Gioldus et Clemens.*

1178. *Johannes, ministrat de Posdor, son fils Raymondus, ses frères Guillelmus et Guichardus donnent tout ce qu'ils possèdent dans les vignes et pâturages de Faverges.*

1178. *Aledears, fils de Guillelmus de Fuiens<sup>4</sup>, donne deux poses de terre dans le territoire de Pauliei (Paudez?) et un setier de vin de la vigne de Chardona<sup>5</sup>.*

1179. *Rodulphus et Burtardus, Jordanus et Giraldus de Chardona avec leur mère et l'épouse de Rodulphus donnent tout ce qu'ils ont de droit sur les dîmes des vignes de Faverges et sur le champ attenant.*

<sup>1</sup> Chebri, Cheybri, Chaibry, = Chexbres.

<sup>2</sup> Posdor, Poysdor, Poidoux, Pudedoux, Puerx douz = Puidoux.

<sup>3</sup> Montsaluan = Montsalvens.

<sup>4</sup> Friwenci, Fuiens, Foens, Fuens, Fuyns = Fuyens. Hauterive avait des droits et propriétés à Fuyens (Glâne).

<sup>5</sup> Chardona = Chardonne.

1180. *Raymondus de Chebri* donne un champ près de la vigne des Faverges nouvellement plantée et la dîme de ce champ pour 3 den. de cens annuel, il donne aussi tout ce qu'il a ou prétend avoir dans la vigne nouvellement plantée et renonce à toutes les prétentions qu'il avait soulevées contre le couvent d'Hauterive.

1187. *Petrus de Blonay* et son frère *Guilelmus*, l'année où ils prirent *Friwenci* et *Blonay*, reconnurent avoir donné jadis toute la dîme des vignes et du travail des Frères de Faverges.

1215, 25-31 mars ou 1-24 mars. *Raymundus*, minstral de *Posdor*, et ses deux fils *Johannes* et *Raymundus* renoncent en faveur de l'abbaye d'Hauterive et de la maison de Faverges à toutes leurs prétentions et approuvent tout ce que Hauterive possède ensuite des acquisitions que ce monastère a faites de lui et de ses prédécesseurs. En retour il reçoit 10 sols et chacun de ses fils 12 den.

1215. Au moment de partir pour la croisade *Gaucher de Blonay* se désiste de ses prétentions sur les Faverges.

1217. Les frères *Raymundus* et *Nicolaus de Chardona*, *Villelmus* et *Johanes* leurs proches, approuvent tout ce que leurs prédécesseurs ont donné en aumône dans les dîmes ou la receverie des dîmes des Faverges, en retour de quoi ils reçoivent le montant de 9 sols.

1223, 5 décembre. *Willermus*, évêque de Lausanne, notifie que son économiste *Burcardus de Chebri*, avec son fils *Anselmus*, renoncent en faveur d'Hauterive, à toutes leurs prétentions sur les terres, le vignoble ou les dîmes que la maison d'Hauterive, soit celle des Faverges, pouvaient posséder dans la paroisse de *St-Saphorin*. Les mêmes concessions sont faites par *Maria* épouse du dit *Burcardus* et *Agnès* épouse d'*Anselmus*.

1225, février 19. *Willelmus*, évêque de Lausanne, notifie que *Willelmus*, comte de Genevois<sup>1</sup>, de l'aveu de son fils *Rodolphus*, a confirmé à l'abbaye d'Hauterive toutes les possessions dont elle était alors investie soit à les Faverges, soit en d'autres lieux du Comté de Vaud, dépendant de son fief ou de son alleu.

<sup>1</sup> Les comtes de Genevois étaient une famille de dynastes, héritière des rois de Bourgogne.

1230, mai 3. A l'instance de l'abbé de Alcrest<sup>1</sup> le chapitre général charge le R. abbé de Hautecombe<sup>2</sup> et le P. abbé d'Aulps<sup>3</sup> de prendre les mesures nécessaires pour apaiser un différend qui avait surgi entre les abbayes d'Hauterive et de Hautcrêt au sujet d'un chemin traversant les vignes de Faverges et allant jusqu'au cellier de la maison de Hautcrêt. Les hommes d'Hauterive avaient fermé ce chemin, d'où résultait de graves inconvénients pour ceux de Hautcrêt. L'arbitrage décide que les religieux de Hautcrêt ne passeront pas par ce chemin depuis la Saint-Jean-Baptiste (24 juin) jusqu'après la vendange des Faverges ; pour le reste, de l'année ils auront libre passage, cependant les religieux pourront, s'ils le veulent, fermer ce chemin avec porte et serrure pourvu qu'une clef soit remise aux religieux de Hautcrêt. En cas d'infraction le coupable, s'il est d'Hauterive, sera envoyé à Clairvaux<sup>4</sup>, s'il est d'Hautcrêt il sera envoyé à Cherlieu pour être châtié.

1230, mai 6. Willelmus comte de Genevois<sup>5</sup>, du consentement de son épouse Alaiz et de ses fils Rodulfus l'aîné, Aymo, Amedeus, Henricus et de ses filles Matheaz, Johanna et Biatrice, confirme à Hugo, abbé d'Hauterive, tout ce qui appartenait à son fief ou à son alleu à Les Faverges de St-Saphorin et ailleurs dans le pays de Walt<sup>6</sup>.

1232. Bonifacius, évêque de Lausanne, notifie que Uldricus fils de Aymo et Willermus fils de Stephanus de Ponperum ont cédé à Hauterive en présence de l'abbé Hugo tous les droits qu'ils possédaient sur la terre située en dessous du chemin qui pénètre dans les vignes de Faverges ; ils prétendaient que cette terre leur avait été donnée avec l'héritage de Petrus, surnommé Level, tandis que les religieux affirmaient avoir joui durant environ 40 ans de cette terre qu'ils avaient reçue en aumône

<sup>1</sup> Alcret, Alta Crista, Altercenscens = Hautcrêt: abbaye cistercienne dans le district d'Oron, sécularisée par Berne en 1537. Ruines complètement disparues. Les religieux de Hautcrêt défrichèrent le Dézaley.

<sup>2</sup> Hautecombe, à 20 km. de Chambéry (Savoie) sur la rive gauche du lac du Bourget. Abbaye royale, sous la règle de saint Bernard.

<sup>3</sup> Aulps ou Aups (Var).

<sup>4</sup> Clairvaux (Clara Vallis) hameau de la commune de Ville-sous-La-Ferté (Aube) où se trouvait un monastère cistercien.

<sup>5</sup> Willelmus comte de Genevois était le petit-fils d'Itta de Glâne, sœur de Guillaume de Glâne fondateur d'Hauterive.

<sup>6</sup> Vaud.

du seigneur Willermus de Montsalvain et de Petrus Levet et des frères Aymo et Stephanus de Ponperum, auxquels le couvent avait remis la somme de 40 sols. Ce don est ratifié par Sabilia épouse d'Uldricus et ses fils Andreas et Willermus à St-Saphorin, par Remundus frère du dit Willermus et Bertholdus son fils.

1238, décembre 31. Willelmus de Gruyères, chanoine de Lausanne, cède à l'abbaye d'Hauterive, les droits qu'il avait sur une vigne traversée par la route qui va à la maison des Faverges, vigne appelée Plantata, laquelle fut donnée à ce couvent par Rodulfus de Gruyères, son père. Il fait cette donation pour l'âme de sa mère.

1239, février 4. Rodulfus, comte de Gruyères, pour le remède de son âme et de celle de son épouse Cecilia, de l'aveu de ses fils Petrus, donzel et Willermus, chanoine de Lausanne, de sa fille Agnes et d'Ambrosia, épouse du dit Petrus, a abandonné en faveur d'Hauterive tous les droits qu'il avait sur une vigne située près de la maison de Faverges, au sud, des deux côtés de la route, et que les frères avaient plantée.

1244, avril. Rodulfus, seigneur de Oruns<sup>1</sup>, ayant fait des difficultés à la maison d'Hauterive au sujet de la vigne dou Crus, située dans le territoire de Corgie<sup>2</sup> et cultivée par les hommes surnommés « les Porretes », vigne que les religieux possèdent depuis plus de 30 ans, se désiste de toutes ses prétentions en leur faveur.

1248. Johannes, chanoine de Lausanne et Rodulfus, son frère, donzel, de Oruns, donnent à l'abbaye d'Hauterive pour le salut de leur âme, de celles de leur père, de leur frère et de leur sœur, veuve de Willermus de la Roche, deux seliers de vin, à percevoir sur leur dîme de St-Saphorin et confirment la cession faite au même monastère par leur père Rodulfus, de la vigne du Crus, située dans le territoire de Corsie et cultivée par les hommes appelés « les Porretes ».

1250, février. Andreas dit de Ponpirru, du consentement de sa mère Sabilia, de Petronilla son épouse, de ses enfants Johannes, Willelmus, Cristinus et Willelma, de Uldrieta

<sup>1</sup> Oruns, Auronum, Orons = Oron.

<sup>2</sup> Corgie, Corsie, Corsy = Corsier.

veuve de Willelmus frère du donateur et de ses enfants Petrus Jordanus, Uldricus et Agnes, donne en aumône à la maison d'Hauterive, tout ce que lui et son frère Willelmus ont de droit sur la vigne de la Deraisi, située en dessous de la route des Faverges.

1252, décembre. Johannes, évêque de Lausanne, renonce à tous les droits qu'il avait fait valoir contre les religieux d'Hauterive sur les dîmes des vignes de Faverges.

1262, février. Bertholdus de Poydour, surnommé vieux chien (*vetus canis*), donne en aumône à l'abbaye d'Hauterive le droit qu'il avait sur la receverie de la dîme du blé dans une terre de la maison d'Hauterive à St-Saphorin, dîme qui est sous la mouvance<sup>1</sup> des seigneurs de Blonay et d'Orons, et renonce en faveur du monastère à sa part de la réfection<sup>2</sup> que les religieux donnent à Faverges aux receveurs de cette dîme.

1265, juin 5. Les deux monastères d'Hauterive et d'Alta-crista font un échange pour leur commun avantage et le bien de la paix. Les religieux d'Altecrest, qui avaient plein usage du chemin qui traverse le vignoble de Faverges et va jusqu'à leur cellier appelé Rueria<sup>3</sup>, renoncent à ce droit en faveur des religieux d'Hauterive et ceux-ci remettent à l'abbaye d'Alta-crista tous les droits de pâturages et d'achat de foin dans le territoire de Satsales<sup>4</sup> avec une somme de 14 lb. laus.

1270, mars. Johannes, évêque de Lausanne, notifie une vente faite aux religieux d'Hauterive par Mauricius de St-Saphorin, son homme. Celui-ci, du consentement de Perreta, son épouse et de Jaqueta sa fille, ainsi que de Willelmus, époux de cette dernière, cède à Hauterive pour le prix de 8 lb. et 10 sols laus. une vigne avoisinée dans sa partie supérieure par le rocher qui est près de la ferme des Faverges; du côté de Cheybri, par le ruisseau qui descend de la Lescheria à travers les vignes. Sont encore compris dans cette vente le rocher et le champ situés entre cette vigne et le champ de la Vachi et les vignes de Marsens<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> La dîme est due, sous la mouvance, c'est-à-dire la dépendance du seigneur dont la terre relève.

<sup>2</sup> Dîner.

<sup>3</sup> Rueyres.

<sup>4</sup> Satsales, Sat Sales, Sessales = Semsales (Veveyse).

<sup>5</sup> Marsens (commune de Puidoux-Lavaux).

[1272], février 25. J.[ohannes] évêque de Lausanne, sur l'instance des religieux, prie les membres de la paroisse de St-Saphorin de leur accorder l'autorisation d'élargir les limites d'une cour située dans les communes de la paroisse, parce qu'elle est devenue insuffisante pour les bœufs qui viennent prendre le vin et pour d'autres exigences du cellier des Faverges, promettant à ceux de St-Saphorin que les religieux leur payeront un cens convenable selon l'étendue de la concession.

1275, juin 2. Rodulfus de Rubeaqua, chevalier, avoué de la paroisse de St-Saphorin, sur les instances des paroissiens du dit lieu, donne au couvent d'Hauterive et à leur maison de Faverges quelques pâturages situés près de la dite maison de Faverges.

1272, août 24. Johannes, évêque de Lausanne, confirme la concession faite par les jurés et la communauté de ses hommes de St-Saphorin à l'abbaye d'Hauterive d'une partie du pâturage contigu au cellier que les religieux possèdent aux Faverges et qui doit servir à élargir la cour de cette maison.

1276, mars. Le seigneur Rodulfus de Rubeaqua, chevalier, avoué dans la paroisse de St-Saphorin, le seigneur Hugo de Palezuel<sup>1</sup>, chevalier, maïor de Chebri, notifient que eux, ainsi que Willelmus, mestral de Chebri, Flandina mestrale (mistralissa) de Poidour et la communauté de St-Saphorin ont accordé aux religieux d'Hauterive tout ce qu'ils avaient de droits sur un sentier qui va du ruisseau de la Salancia<sup>2</sup> jusqu'aux pâturages, en passant au-dessous de l'ancienne maison de Faverges, et cela pour un cens annuel de deux coupes de froment ordinaire, mesure de Vevey, à remettre dans la semaine qui précède l'Ascension aux maîtres et collecteurs de la Confrérie de St-Saphorin pendant la durée de leurs fonctions, pour l'usage de la dite Confrérie, que celle-ci soit tenue ou non.

1284. Willelmus, dit de Pont perru, vend à l'abbaye d'Hauterive, pour 20 sols laus., la part du repas annuel qui lui était due par les religieux dans leur cellier de Faverges à raison de la dîme.

---

<sup>1</sup> Palézieux.

<sup>2</sup> Salancia, Sallanches, Sallanciz, Sallantia, Salanchi = ruisseau de la Salenche qui délimite la propriété à l'est.

1295, novembre. *Johannes de St-Saphorin, dit Choupars, du consentement de Johanneta, son épouse, vend à l'abbaye d'Hauterive pour 70 sols laus., un ressat<sup>1</sup> qu'il recevait des religieux dans leur maison de Faverges. Il ratifie en outre toutes les ventes que Bertoldus de Poydor, dit Viechins<sup>2</sup>, Perreta son épouse, Amondricus, Johannes, Uldricus, Bovo et Jacobus, leurs enfants, ainsi que Johannes, Wilhelmus, Uldricus, Petrus et Michael fils de Andreas et de Perreta de Ponpiero, firent aux religieux de leur ressat.*

1298, 22 mai. *Michael, dit de Ponpero, du consentement de Williermeta, son épouse, vend aux religieux d'Hauterive pour 40 sols. laus. le ressat qu'ils lui devaient dans leur maison des Faverges, pour la receverie de leurs dîmes dans la paroisse de St-Saphorin et approuve toutes les ventes faites aux mêmes religieux de tout ressat par quelques personnes que ce soit.*

## ANNEXE II

Actes concernant l'exploitation des Faverges, tirés du *Regeste d'Hauterive* par le P. J. Gumy.

1396, 28 avril. *Jaquetus Charvo de Cremières<sup>3</sup> reconnaît tenir des religieux d'Hauterive un morceau de vigne situé dans le clos des Faverges et limité du côté supérieur par deux vignes appartenant à Hauterive et tenues, l'une par Nichodus Tavan et Nichodous dou Pra et l'autre par Jaquetus Goudin, pour le tiers de tous les fruits de cette vigne, avec la dîme et la garde<sup>4</sup>.*

1396, 29 avril. *Petrus fils de feu Mermetus, prêtre de Lalay<sup>5</sup> de St-Saphorin, en son nom et celui de Johanneta, son épouse, reconnaît tenir des religieux d'Hauterive, un morceau de vigne situé en dessous du clos de Faverges et limité à l'orient par*

<sup>1</sup> Repas annuel.

<sup>2</sup> Vieux chien.

<sup>3</sup> Cremyères (paroisse de St-Saphorin).

<sup>4</sup> La garde était la taxe spéciale payée au seigneur en échange de sa protection.

<sup>5</sup> Lallex (commune de Grandvaux).

la Salanchi, à l'occident et du côté supérieur par la route de St-Saphorin, à l'occident et du côté inférieur par la vigne de l'église de St-Saphorin, pour un cens annuel de quatre setiers et une coupe de vin, mesure de St-Saphorin.

1396, 24 mai. Petrus Lombar, fils de Johannodus Lombar de Chaibry reconnaît tenir des religieux d'Hauterive, une vigne sise à l'angle du clos des Faverges, entourée de trois côtés par la voie publique et du côté de l'orient par la vigne que tient des religieux Jaquetus Goudin, pour un cens annuel de sept setiers de vin, selon la mesure employée à St-Saphorin pendant les vendanges.

1396, 24 mai. Nichodus dou Pasquier de Puedoux et Anthonius son premier-né reconnaissent tenir des religieux d'Hauterive : 1<sup>o</sup> un morceau de vigne situé au clos de Faverges, entre le ruisseau de la Salanchi et le rocher de ce clos du côté inférieur. 2<sup>o</sup> ... Pour la vigne, ils céderont aux religieux le tiers de la vendange et des fruits, ainsi que la dîme.

1396, 25 mai. Perrerius de Vaux de Puedoux reconnaît tenir des religieux d'Hauterive une vigne, située dans le territoire de Faverges et appelée la Patrofleur, pour un cens annuel de 8 setiers de vin.

1396, 27 mai. Petrus Boveli de St-Saphorin reconnaît tenir des religieux d'Hauterive, un morceau de vigne en-dessous du clos de Faverges, à l'occident du ruisseau et à l'orient de la vigne d'Hauterive, tenue par Jaqueta épouse de Aymonetus de Crousa, pour un cens annuel d'une coupe de vin.

1396, 28 mai. D. Johannes Chauvent, curé de l'église paroissiale de St-Saphorin, reconnaît tenir, pour lui et ses successeurs, des religieux d'Hauterive, un morceau de vigne situé au pied du clos des Faverges et limité du côté supérieur par la vigne des religieux tenus par Mermetus de la Barra, le clos susdit et par la vigne d'Anthonius Rischinet et du côté inférieur par la maison dudit curé, pour un cens annuel d'un setier de vin.

1404, 8 février. Petrus de la Saugi de Puerx douz, paroisse de St-Saphorin, reconnaît tenir, pour lui et ses héritiers, de Cono de Trevalz<sup>1</sup>, abbé d'Hauterive, une vigne tenue aupa-

<sup>1</sup> Conon de Treyvaux, abbé d'Hauterive 1396-1405, † 1405.



ravant par Nichodus dou Pasquier, située dans le clos de Faverges entre le ruisseau dit Salanchi à l'orient et celle que tient des religieux de ce monastère Perrerus Mellioresi, elle s'étend du côté supérieur jusqu'à la route qui, depuis la maison dite Ogo, va dans la direction de Chebry et du côté inférieur jusqu'au rocher deis Cornuales, pour un cens annuel de quatre setiers de moût, mesure de St-Saphorin.

1405, 28 juillet. Jaquetus dit Turember de long Chans reconnaît tenir des religieux d'Hauterive différents biens, dont un morceau de vigne, situé au clos des Faverges, limité à l'orient par la vigne que Petrus de la Sagit tient des religieux et dont elle est séparée par un ruisseau et, à l'occident, par la vigne que tient d'eux Michodus de la Chenaux et du côté inférieur par le rocher qui touche aux vignes d'Hauterive, pour un cens annuel de trois setiers de vin, mesure de St-Saphorin.

1405, 12 octobre. Anthonius fils de Michodus dou Pasquier de Pudedou reconnaît tenir des religieux d'Hauterive un morceau de vigne situé au clos de Faverges et limité à l'orient par la vigne que tient d'eux Johannes de Corsales, cordonnier de Cheibri et du côté inférieur par la vigne que tient d'Hauterive le curé de St-Saphorin pour un cens annuel de trois setiers de vin ou moût.

1405, 12 octobre. Johannes dit Corsales, cordonnier de Cheibri, reconnaît tenir des religieux d'Hauterive un morceau de vigne situé au clos de Faverges, limité à l'orient et du côté inférieur par la voie publique qui va de Burrignon<sup>1</sup> à St-Saphorin et à l'occident par la vigne des dits religieux, tenue par Anthonius dou Pasquiers, pour le cens annuel de quatre setiers de vin.

1405, 14 octobre. Rodulfus Johannerod de Bossunens, curé de l'église paroissiale de St-Saphorin, reconnaît tenir des religieux d'Hauterive huit fossorées de vigne situées en-dessus de l'église de St-Saphorin dans le clos de Faverges et limitées à l'orient par la vigne qu'Aymonelus de Crousa tient des mêmes religieux, à l'occident par celle que tient d'eux Antho-

---

<sup>1</sup> Burrignon, Burrignyont = Burignon (distr. de Vevey). Clos qui fut constitué au XII<sup>e</sup> siècle par le monastère cistercien de Hautcrêt. Appartient aujourd'hui à la ville de Lausanne.

nius Ruchunet, pour un cens annuel avec domaine direct<sup>1</sup> de la vigne, de deux setiers de vin ; il tient d'eux encore un autre morceau d'une fossorée au même endroit, pour un cens annuel avec domaine direct d'une coupe de vin.

1405, 14 octobre. Petrus de Avry<sup>2</sup>, abbé d'Hauterive, amodie à Anthonius fils de Nichodus dou Pasquier de Pseudoux et à ses héritiers, un morceau de vigne situé dans le clos des Faverges, entre la vigne que tient des religieux de ce monastère Johannes de Corcelis et le pâturage, pour un cens annuel de trois setiers de vin.

1413, 2 octobre. D. Jacobus Columbi, curé de l'église paroissiale de St-Saphorin reconnaît tenir des religieux d'Hauterive, 1<sup>o</sup> huit fossorées de vigne situées dans le clos des religieux à Faverges et limitées à l'orient par la vigne d'Hauterive que tenait Jaqueta épouse d'Aymonetus de Crousa, à l'occident par celle que tient Johanneta fille d'Anthonius Ruchunet, du côté supérieur par le clos des dits religieux et du côté inférieur par la maison de l'église de St-Saphorin, pour le cens annuel, avec domaine direct, de deux setiers de vin. 2<sup>o</sup> une fossorée située au même clos, pour le cens annuel, avec domaine direct, d'une coupe de vin. 3<sup>o</sup> une fossorée de vigne tenue auparavant par Mermettus de la Barra et située au même endroit, pour le cens annuel, avec domaine direct, d'un setier de vin.

1413, 2 octobre. Petrus fils de feu Mermetus Proudon de Laley de St-Saphorin et Johanneta, son épouse, reconnaissent tenir des religieux d'Hauterive un morceau de vigne situé en-dessous du clos de Faverges et limité à l'orient par le ruisseau de Salanchi, à l'occident et du côté d'en haut par la route de St-Saphorin et la vigne de l'église de cette paroisse, pour un cens annuel et domaine direct de quatre setiers de vin ou moût, mesure de St-Saphorin par le clou<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Celui qui doit le cens avec domaine direct est en fait un locataire, le possesseur de la seigneurie dont dépend le domaine s'en réservant à sa volonté certains revenus.

<sup>2</sup> Pierre d'Avry, ou d'Affry, 30<sup>e</sup> abbé d'Hauterive, porta le premier la mitre ; il fit présent à la collégiale de Fribourg d'une partie d'un os du bras de saint Nicolas. † 1449 (3 mai).

<sup>3</sup> Par le clou « ad clavum », marque sur le bord intérieur du récipient servant de mesure et qui devait être atteinte et recouverte par le liquide.

1413, 3 octobre. *Jaquetus Charvoz de Crimieres (Cremyères), paroisse de St-Saphorin, reconnaît tenir des religieux d'Hauterive un morceau de vigne situé au clos de Faverges, plus bas que la route, pour le tiers de tous les fruits de cette vigne, la dîme et la garde.*

1414, 15 octobre. *Perrissona fille de feu Bonfillia dou For, qui est l'épouse de Roletus dit Williamoz de Rippa<sup>1</sup>, paroisse de St-Saphorin, reconnaît tenir des religieux d'Hauterive une coupe de vin à titre de dîme pour un morceau de vigne dit de la Barra, contenant une fessorée et demie; elle est située dans le vignoble de Faverges, derrière la maison de la dite Perrissona et de Anthonius Chevaleir, et limitée, à l'orient, par le jardin de Bonetus dit Michauz, dont elle est séparée par le ruisseau du Bornallet et, du côté inférieur, par la vigne de Petrus de Crousa, notaire.*

1437, 8 mai. *Willelmus fils de feu Willelmus de Praromant, agissant comme tuteur de Williermus fils de feu Johannes de Avries et Petrus de Foucignye<sup>2</sup>, bourgeois de Fribourg, au nom de Isabella épouse du premier Willelmus, cèdent à Petrus de Avries, abbé d'Hauterive, et à la communauté une vigne qu'ils tenaient de ce monastère, laquelle est située dans le vignoble soit dans le clos de Faverges et s'appelle li Brotaz.*

1442, 26 septembre. *Johannes Bland de Cheybrit, paroisse de St-Saphorin, reconnaît tenir des religieux d'Hauterive un morceau de vigne, appelé vigne de la Lombardaz, dans le vignoble de Faverges, bordée par les routes au vent, à l'occident et à la bise, et à la vigne que tient des religieux Mermetus Laccis à l'orient, pour le tiers de tous les fruits de cette vigne avec la dîme, avec charge d'y mettre six charretées de fumier chaque année.*

1442, 26 septembre. *Anthonius Grugnyar de Cheybrit, paroisse de St-Saphorin, reconnaît pour lui et ses deux frères Johannes et Petrus, tenir des religieux d'Hauterive, un morceau de vigne situé au clos de Faverges, au-dessus de la maison de ce lieu, et limité à l'occident par la vigne que tient des dits religieux Bovetus Chavroz, et du côté supérieur, vers la bise,*

<sup>1</sup> Rivaz (Lavaux).

<sup>2</sup> Pierre de Faucigny, † 1443.

par celle que tient d'eux Martinus Greppont, pour le tiers de tous les fruits de cette vigne.

1442, 26 septembre. Perrerus Berruyer, de la paroisse de St-Saphorin, reconnaît tenir des religieux d'Hauterive, pour sa vie et celle de Johannes, son fils, 1<sup>o</sup> un morceau de vigne et de planche<sup>1</sup> situés dans le vignoble de Faverges, à l'endroit appelé en la Muettaz et limité, à l'orient, par le rocher à la bise et, au vent, pour les deux routes et, à l'occident, par la vigne que Petrus Chappat tient des dits religieux; 2<sup>o</sup> un morceau de pré situé en Graveneir, le tout pour un setier de vin et pour les cens dus à l'évêque de Lausanne; 3<sup>o</sup> un morceau de vigne de trois fossorées, situé dans le vignoble de Faverges, à l'endroit appelé eis Bioles, entre la vigne que tient des dits religieux Johannes Goudin et celle tenue par Martinus Greppont, pour le tiers de tous les fruits de cette vigne.

1442, 26 septembre. Mermetus Falluz, de la paroisse de St-Saphorin, reconnaît tenir des religieux d'Hauterive un morceau de vigne de six fossorées, situé eis Bioles, dans le vignoble de Faverges, entre la vigne que tient des dits religieux Johannes de la Saugy, appelé auparavant Mugnier, et celle que tient d'eux Johannes Goudin, pour le tiers de tous les fruits de cette vigne.

1442, 26 septembre. Johannes Goudin de Cheybrit, paroisse de St-Saphorin, reconnaît tenir des religieux d'Hauterive, pour sa vie et celle de son fils Johannes, quatre fossorées de vigne, situées dans le vignoble de Faverges, à côté de la vigne que Mermetus Falluz tient d'Hauterive, pour le tiers de tous les fruits de cette vigne.

1442, 26 septembre. Mermetus Laceis, de la paroisse de St-Saphorin, reconnaît tenir des religieux d'Hauterive, un morceau de vigne situé au clos de Faverges, entre les deux routes et limité, à l'orient, par la vigne que tient d'Hauterive Bovetus Chavroz et, à l'occident, par celle que Johannes Bland tient de ce monastère, pour le tiers de tous les fruits de cette vigne et la dîme.

1442, 26 septembre. Martinus Greppont de Longo Campo, paroisse de St-Saphorin, reconnaît tenir de D. Petrus de Avrie,

<sup>1</sup> Pré, pâturage.

abbé, et de la communauté des religieux d'Hauterive, un morceau de vigne, appelée vigne à la Rucheneta, situé dans le vignoble de Faverges et limité, à l'orient, par la vigne d'Hauterive tenue par le curé de St-Saphorin et, à l'occident, par celle de Bovetus Josep, pour la moitié de tous les fruits de cette vigne, avec la charge de mettre sur cette vigne, chaque année, dix charretées de fumier, dont quatre seront payées par les religieux et transportées à leurs frais.

1442, 26 septembre. Petrus d'Avriez, abbé d'Hauterive et sa communauté accensent à Mermetus Farcuz de la paroisse de St-Saphorin et à son fils Anthonius le jeune, un morceau de vigne de six fossorées, situé dans le vignoble de Faverges, au lieu appelé Eis Brotes, limité à l'orient par la vigne de Hauterive tenue par Johannes de la Saugy alias Mugneir, à l'occident par la vigne de Faverges appartenant à l'abbé, au vent par une autre vigne de l'abbé, tenue par Johannes Goudyn et à la bise par le chemin public, pour le tiers de tous les produits.

1443, 23 novembre. Ysabella veuve de Jaquetus Paschot de Cheybrit, fille de feu Mermetus Welaz, reconnaît tenir des religieux d'Hauterive un morceau de vigne, situé dans le vignoble dou Rouvroz, limité à l'occident par la vigne que Johannes Villar tient de Jaquetus Hemery et par la terre des dits religieux et le chemin qui va de Faverges à Cheybrit du côté supérieur vers la bise et la vigne de Roletus Turymbert du côté inférieur au vent, pour un cens annuel d'une coupe de vin, mesure de St-Saphorin. Elle reconnaît aussi devoir aux religieux sur cette même vigne une aumône annuelle d'une demie coupe de vin.

1443, 24 novembre. Henricus de Grange Neuve, appelé jadis Sugnyet de Cheybry, reconnaît tenir des religieux d'Hauterive, dix fossorées de vigne situées dans le vignoble de Faverges et limitées, à l'orient, par la Sallantia à la bise et, au vent, par le sentier qui va de St-Saphorin à Burrignyont et, du côté du lac, par la vigne du curé de St-Saphorin, pour le tiers de tous les fruits de cette vigne.

1443, 24 novembre. Anthonius dou Pasquier et Petrus dou Corbet de Cremyeres, paroisse de St-Saphorin, reconnaissent tenir des religieux d'Hauterive toute la vigne des religieux si-

tuée dans le clos de Faverges, au lieu appelé *Patru fteryet* contenant environ douze fossorées, pour le tiers de tous les fruits de cette vigne, à remettre au temps des vendanges à la maison deis Faverges. Deux jours avant de commencer les vendanges, ils en avertiront les religieux qui enverront un des leurs pour recevoir la part qui revient au monastère. Quant à la vigne elle-même, les deux locataires sont tenus chaque année de bien piocher (*ligonigare seu fodere*), de multiplier les plants (*propagare*) partout où il sera opportun, relever les ceps et effeuiller (*relevarre et exfoliare*) et exécuter à chaque saison les travaux nécessaires selon l'us et coutumes des vigneron du pays, et entretenir les murs en bon état.

1443, 24 novembre. *Martinus Greppont de Long Champ, paroisse de St-Saphorin, reconnaît tenir des religieux d'Hauterive cinq fossorées de vigne près du clos des Faverges, près du lac du côté inférieur, à l'orient près de la vigne des religieux tenue par Perrinus Berruyer, à l'occident près de la vigne d'Hauterive tenue par Bonetus Chavroz et, du côté supérieur près de la route, pour le tiers de tous les fruits de cette vigne.*

1443, 25 novembre. *Johannes Barberii fils de feu Richardus Barberii de Cheibry reconnaît tenir des religieux d'Hauterive une fossorée de vigne, située dans le vignoble de Cheibry, au lieu dit eis Fosses, à côté de la vigne de son frère Jaquetus Barberii, pour un cens annuel d'un setier de vin, puis un autre morceau de vigne situé au clos de Faverges, près du sentier de Bagonion, pour un cens annuel de six setiers de vin.*

1443, 3 décembre. *Bonetus Chavroz, fils de feu Jaquetus Chavroz de Cremieres, paroisse de St-Saphorin, reconnaît tenir du religieux d'Hauterive dix fossorées de vigne situées dans le clos de Faverges, dans la maison, et limitées, à l'orient par la vigne des religieux tenue par Anthonius Grugnyar et Martinus Greppont et, à l'occident, par la vigne des mêmes religieux tenue par Mermetus Lacey, pour le tiers des fruits de cette vigne, la dîme et la garde.*

1443, 3 décembre. *Petrus Chappat de Cheibril reconnaît tenir des religieux d'Hauterive un morceau de vigne de deux fossorées, situé dans le vignoble de Faverges, au lieu dit Rouvroz, près de la vigne de Johannes Sougnex à l'occident, la*

*route du côté inférieur et le rocher du côté supérieur, pour le tiers de tous les fruits.*

1443, 3 décembre. *Johannes, fils de feu Petrus de la Saugy de Puedoux reconnaît tenir des religieux d'Hauterive environ douze jossorées de vigne, situées dans le clos des Faverges et limitées à l'orient par l'eau de la Salancia, à l'occident par la vigne des religieux tenue par lui-même et par Mermelus Faltuz, du côté supérieur par la voie publique allant de la maison Dagoz (d'Ogoz?) à la Sallanciz et du côté inférieur par le clos des religieux d'Hauterive, pour un cens annuel de quatre setiers de moût.*

1444, 27 novembre. *Anthonius, fils de feu Bonetus Gex de St-Saphorin, reconnaît tenir des religieux d'Hauterive, un morceau de vigne situé au clos de Faverges et limité à l'orient par la Sallantia, pour le tiers des fruits de cette vigne, avec la dime et la garde.*

Ici se termine la reproduction de ces actes par le P. J. Gumy, parce que, dit l'auteur du Regeste, les documents à partir de cette époque<sup>1</sup> font place à un dédale de correspondances, de protocoles, d'annales, etc., qui rendent impossible la rédaction d'un regeste.

### ANNEXE III

Notes relatives aux travaux exécutés au vignoble des Faverges pour préserver le village de St-Saphorin, menacé par la chute de rochers.

1859, 4 mars. *Par son office, le Conseil d'Etat du canton de Vaud informe qu'un gros bloc de poudingué menace de se détacher d'une paroi de rocher dans le domaine des Faverges et de traverser les vignes jusqu'à la route cantonale pendant que plusieurs de ces fragments rouleraient peut-être jusqu'au village de St-Saphorin. Tout en remerciant l'autorité vaudoise*

---

<sup>1</sup> 1452, fin de la domination autrichienne et commencement du règne de la Savoie.

de l'avis qu'elle a bien voulu donner, on lui fera connaître qu'on va immédiatement prendre les mesures convenables afin de consolider la base du gros bloc de rocher et faire disparaître autant que possible le danger de sa chute. Le Directeur des Travaux publics<sup>1</sup> annonce qu'il a donné l'ordre à l'Intendant des bâtiments de se rendre immédiatement sur les lieux.

1859, 11 avril. La Direction des Travaux publics donne lecture d'un rapport sur les ouvrages à exécuter pour la consolidation d'un bloc de rocher qui menace de s'écouler sur la propriété des Faverges ; elle annonce de plus la présentation prochaine d'un projet de message au gouvernement de Vaud sur ce sujet. Il est décidé d'attendre, pour discuter le rapport, que le message qui s'y rapporte soit prêt.

1859, 23 déc. La Direction des Travaux publics fait rapport sur une nouvelle communication de l'Etat de Vaud au sujet du bloc de rocher existant sur la propriété des Faverges et qui menace le village de St-Saphorin. Après avoir discuté le rapport de M. de la Rottaz, délégué par Vaud pour examiner l'état matériel de ce rocher, lequel propose la construction d'un mur de soutènement qui coûterait 3200 fr. au moins, la Direction trouve qu'il serait suffisant, pour faire disparaître tout danger, d'exploiter la partie proéminente du rocher, opération qui ne s'élèverait pas à plus de 1500 fr. Il conviendrait donc de s'en tenir à cette simple coupure, à moins que la commune de St-Saphorin n'exige la construction d'un gros mur de soutènement garni de boutons et de barres de fer, dans quel cas la commune serait invitée à se charger elle-même de l'entreprise, moyennant un subside que lui acquitterait le propriétaire du domaine des Faverges.

La Direction propose de l'autoriser à entrer en négociation sur ce pied avec la commune de St-Saphorin par l'intermédiaire du Département des Travaux publics de Vaud et de répondre au Conseil d'Etat de ce canton en lui faisant connaître l'état des choses. C'est approuvé.

1860, 2 mars. La Direction des Travaux publics demande des instructions au sujet de la proposition qui lui a été faite

---

<sup>1</sup> Bondallaz, François-Xavier, de Nuvilly, élu conseiller d'Etat, le 4 juin 1857. Il dirigea la Direction des Travaux publics jusqu'à sa mort, survenue le 19 janvier 1870.



par le Département militaire et des Travaux publics du canton de Vaud et la Municipalité de St-Saphorin pour s'entendre sur les mesures à prendre dans le but d'exploiter ou de consolider le rocher qui existe sur la propriété des Faverges. La proposition est acceptée et la Direction des Travaux publics est chargée de représenter l'Etat à la conférence.

1860, 16 mai. La Direction des Travaux publics soumet à l'approbation une convention passée le 19 avril dernier entre les délégués des Gouvernements de Fribourg et de Vaud et les représentants de la municipalité de St-Saphorin au sujet des mesures à prendre pour la consolidation du rocher des Faverges. Dépôt sur le bureau.

1860, 28 mai. Est mise en délibération la convention passée le 19 avril dernier entre les délégués au sujet des mesures à prendre pour la dite consolidation. Cette convention stipule que les frais s'élevant, selon le devis de M. Mouthod, à 3000 fr. seront répartis de la manière suivante :  $\frac{3}{5}$ , soit 1800 fr. à la charge de Fribourg et  $\frac{2}{5}$ , soit 1200 fr. à celle de Vaud. La Direction des Travaux publics en propose la ratification avec les réserves et explications suivantes :

- 1<sup>o</sup> Les plans et devis concernant les ouvrages à exécuter seront soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.
- 2<sup>o</sup> L'adjudication de l'entreprise aura lieu d'un commun accord entre les administrations de Fribourg et de Vaud.
- 3<sup>o</sup> Le cahier des charges renfermera des prescriptions suffisantes pour empêcher qu'il ne se commette des dégradations où des dégâts sans nécessité absolue, sur la propriété des Faverges.

Ce cahier des charges sera approuvé par la Direction des Travaux publics. C'est approuvé à ces conditions.

Cette question fut ainsi liquidée à la satisfaction des parties, mais plus tard surgirent de nouvelles alertes; d'autres blocs de rocher menaçaient de se détacher. Laissons parler les textes:

1864, 5 février. La Direction des Travaux publics expose qu'un grand bloc de poudingue adossé à une paroi de rocher dans le domaine des Faverges menace ruine. Comme cette chute causerait de grands dégâts aux vignes, la Direction pro-

pose d'exploiter ce bloc, sans retard au moyen de la mine et d'utiliser les matériaux en provenant pour la consolidation du rocher qui surplombe. Le coût de ces travaux peut être évalué à 1720 fr. Le Conseil d'Etat adopte cette proposition.

1864, 30 décembre. Le Conseil d'Etat approuve le compte des travaux de maçonnerie exécutés sur le domaine des Faverges par M. Lavanchy, constructeur à Vevey, dont le total s'élève à 1375 fr. 40.

1867, 10 août. La Direction des Travaux publics expose que par suite de la chute d'un gros bloc de poudingue qui s'était détaché de la paroi de rochers qui domine une partie des vignes des Faverges, elle s'est vue dans le cas d'autoriser des réparations urgentes à un mur de soulèvement, réparations dont le coût ne devait pas dépasser 400 fr., mais que ces frais se sont élevés à la somme de 1636 fr. 79, dépense nécessaire dit le rapport du surveillant des vignes par la démolition et la reconstruction à neuf de la muraille. Conformément aux propositions de la Direction des Travaux publics, on décide :

- 1<sup>o</sup> d'infliger un rappel à l'ordre à M. Paul Félix, surveillant des vignes, pour avoir outrepassé ses pouvoirs dans la circonstance,
- 2<sup>o</sup> de faire procéder à une visite et reconnaissance des travaux exécutés,
- 3<sup>o</sup> de retenir à titre de garantie pour leur bonne exécution, le quart de la somme due, ce solde ne sera payable que dans le terme d'une année après l'achèvement des travaux.

1871, 27 janvier. La Direction des Travaux publics<sup>1</sup> annonce qu'une masse énorme de rochers s'est détachée du haut du domaine des Faverges et a causé des dommages considérables aux vignes et à la route cantonale vaudoise. Elle donne connaissance des mesures qu'elle a cru devoir prendre pour réparer le dommage causé, mesures qui devront s'exécuter immédiatement et en partie plus tard. On approuve ce qui a été fait.

1871, 1<sup>er</sup> février. La Direction des Travaux publics fait rapport sur la lettre du Conseil d'Etat de Vaud demandant

---

<sup>1</sup> Perroud Théodore, de Châtel-St-Denis (architecte cantonal) élu cons. d'Etat le 17 février 1870, en remplacement de M. Bondallaz, décédé. Fut directeur des Travaux publics jusqu'à sa mort, survenue le 10 juillet 1876.

quelles mesures on est disposé à prendre à la suite de l'éboulement de rochers qui a eu lieu le 23 janvier au domaine des Faverges et si l'on était disposé à participer à une conférence qui aurait lieu sur place pour aviser aux mesures à prendre. Après avoir entendu les propositions de la Direction qui démontrent la nécessité de pourvoir à l'assujettissement des blocs de rochers qui sont arrêtés momentanément dans les vignes et qui menacent le village de St-Saphorin, on décide de ne pas entrer en matière pour le moment sur les divers points de la lettre du canton de Vaud et de se borner à lui annoncer que l'on accepte la conférence proposée et l'on désigne à cet effet la Direction des Travaux publics en laissant aux délégués de Vaud le soin de fixer le jour et l'heure de la réunion. A cette occasion on charge la Direction de la Justice d'examiner jusqu'à quel point les réserves formulées par l'autorité vaudoise en ce qui concerne les dommages survenus, peuvent être fondées au point de vue de la loi vaudoise. La Direction présentera un rapport sur le résultat de cet examen.

1871, 6 février. La Direction de la Justice fait rapport sur la question de savoir si le Gouvernement de Vaud serait en droit, comme il l'insinue, de réclamer des indemnités pour les dommages causés aux propriétés inférieures par l'éboulement de rochers des Faverges. Il résulte de ce rapport que la législation vaudoise n'autorise pas une demande de ce genre. Renvoi pour sa gouverne à la Direction des Travaux publics.

1871, 8 février. La Direction des Travaux publics donne quelques renseignements verbaux sur le résultat de la conférence qu'elle a eue avec le Département vaudois des Travaux publics au sujet de l'éboulement de rochers qui a eu lieu aux Faverges. On attendra l'arrivée du procès verbal pour voir s'il y a des décisions à prendre à cet égard.

1871, 17 février. La Direction des Travaux publics annonce que des ouvriers de la commune de St-Saphorin travaillent à débiter les vignes de l'Etat des blocs de rocher qui s'y trouvent à la suite de l'éboulement du 29 janvier<sup>1</sup>. Avant de prendre une détermination quelconque sur ce qui doit être fait dans la

<sup>1</sup> Vaillant, Frédéric, élu conseiller d'Etat le 20 novembre 1857. Il remplaça comme conseiller d'Etat, M. Engelhard, démissionnaire. (De 1837 à 1847 il fut déjà conseiller d'Etat, directeur des Finances.)

circonstance on charge la Direction de se mettre en relations directes avec MM. Wuilleret, avocat à Fribourg, et Koch, avocat à Lausanne, de leur expliquer toute la correspondance échangée au sujet du rocher des Faverges et enfin, de les prier de donner leur avis sur la ligne de conduite que l'on doit adopter pour sauvegarder les intérêts de l'Etat, propriétaire de ce vignoble.

1871, 27 février. La Direction des Travaux publics rapporte sur les travaux qu'il faut faire aux vignes des Faverges pour réparer les dégâts causés par l'éboulement de rocher du 29 janvier<sup>1</sup>. Conformément aux conclusions de ce rapport, on décide :

1<sup>o</sup> d'autoriser la Direction à passer une convention avec MM. Salvady & Cie, à Vevey, pour l'exécution des travaux nécessaires tels qu'ils sont indiqués au devis, ce pour le prix à forfait de 10 000 fr.,

2<sup>o</sup> de l'autoriser pareillement à disposer de ces 10 000 fr. sur les crédits du budget de 1871, sauf à demander, en temps opportun, un bill d'indemnité au Grand Conseil.

1871, 1<sup>er</sup> mars. La Direction des Travaux publics fait savoir que le Conseil d'Etat de Vaud vient de prendre un arrêté ordonnant, pour cause de sécurité publique, l'exploitation immédiate des blocs qui se sont détachés ou qui menacent de se détacher encore du rocher sis au haut du domaine des Faverges. Ensuite de cet avis, on décide :

1<sup>o</sup> de charger M. Paul Félix, surveillant des vignes, de signifier aux entrepreneurs Salvady & Cie, à Vevey, que, pour cause de force majeure, les effets de la convention provisoire passée avec eux pour les travaux à exécuter aux Faverges, ensuite de l'éboulement du 23 janvier, doivent être suspendus momentanément jusqu'à ce que l'on ait pu prendre connaissance du texte de l'arrêté vaudois,

2<sup>o</sup> de prier aussi M. Paul Félix de faire parvenir une copie ou un exemplaire de cet arrêté, ainsi que du jugement qui a dû être porté dernièrement par le Tribunal civil de Cully. La Direction des Travaux publics pourvoira à l'exécution de ces mesures et chargera les avocats Wuilleret et Koch de faire au plus tôt leur rapport sur la question pendante.

<sup>1</sup> C'est le 23 janvier: voir séance du 1<sup>er</sup> février 1871.

1871, 3 mars. *La Direction des Travaux publics communie l'arrêté du Conseil d'Etat de Vaud ordonnant, par mesure de sécurité publique, l'exploitation des rochers des Faverges éboulés le 23 janvier dernier. Après un tour de délibération on charge la Direction de demander au Département des Travaux publics du canton de Vaud des explications sur la manière dont il compte faire exploiter ces rochers, le temps que dureront les travaux et ce qui sera fait avec les déblais. La Direction pourra en même temps réserver tous les droits du canton de Fribourg pour les dommages causés à sa propriété par les ouvrages qu'il fera exécuter.*

1871, 20 mars. *La Direction des Travaux publics expose que M. Paul Félix, surveillant des vignes dans le canton de Vaud, vient de lui communiquer un mandat qui lui a été notifié par le Juge de paix de St-Saphorin, à la demande de l'Etat de Vaud, agissant au nom de la commune de St-Saphorin, l'assignant à concourir, comme représentant de l'Etat de Fribourg, à la nomination d'experts pour constater l'état du domaine des Faverges avant l'exploitation des rochers qui menacent le village de St-Saphorin. La Direction demande ce qu'elle doit faire dans la circonstance. Une discussion prolongée s'engage sur les questions que cette communication fait surgir. On décide :*

1<sup>o</sup> *d'écrire à M. Paul Félix pour lui donner des instructions sur les directions que l'on désirerait voir donner aux experts qui seront nommés ; pour lui signaler la manière de procéder de l'autorité judiciaire vaudoise, qui fixe un délai si court pour son assignation, que l'on n'a pas le temps matériel nécessaire pour donner au représentant de l'Etat de Fribourg, des instructions sur ce qu'il doit faire et enfin pour lui donner l'ordre, en ce qui concerne les citations qu'il pourrait encore recevoir, de refuser de comparaître à moins qu'elles n'indiquent des délais suffisants pour qu'il puisse recevoir des directions,*

2<sup>o</sup> *de communiquer par copie le mandat dont il s'agit à MM. Wuilleret et Koch, avocats, chargés de défendre les intérêts du canton de Fribourg, en les priant de ne plus tarder à examiner les questions qu'on leur a renvoyées et à donner leur parere sur la ligne de conduite qu'ils conseillent de suivre.*

1871, 27 mars. *M. le Directeur des Travaux publics donne verbalement connaissance du résultat de la conférence qu'il a eue ce matin au domaine des Faverges avec M. Paul Félix et les avocats Wuilleret et Koch, chargés de donner leur avis sur la conduite que l'on doit tenir à l'égard du Gouvernement vaudois, ensuite des mesures qu'il a ordonnées touchant l'exploitation des rochers du domaine des Faverges. On se déclare satisfait.*

1871, 31 mars. *La Direction des Travaux publics communique le rapport de MM. les avocats Wuilleret, à Fribourg, et Koch, à Lausanne, touchant les mesures que l'on doit prendre, à la suite de l'arrêté du Conseil d'Etat de Vaud, du 27 février écoulé, ordonnant, par mesure de sécurité publique, l'exploitation des rochers du domaine des Faverges. Elle soumet aussi un projet de notification juridique que les avocats proposent de signifier à la commune de St-Saphorin, pour sauvegarder les droits du canton de Fribourg, quant aux dommages que les mesures ordonnées par l'arrêté précité pourraient occasionner au domaine des Faverges et pour protester contre toute participation aux frais que l'exécution de ces mesures occasionnera. Après avoir examiné ce projet d'exploit juridique, on décide, conformément à la proposition de la Direction, de le renvoyer à M. l'avocat Wuilleret, en lui annonçant qu'on l'approuve dans tout son contenu et qu'il peut y donner suite.*

1871, 5 mai. *La Direction des Travaux publics fait connaître que les autorités vaudoises ne prennent aucune mesure pour faire déblayer les matériaux provenant de l'exploitation aujourd'hui terminée du rocher du domaine des Faverges. On charge la Direction de demander au Département des Travaux publics du canton de Vaud ce qu'il pense faire à cet égard et de le prier de pourvoir à l'enlèvement des déblais au plus tôt afin que l'on puisse réparer en ce qui concerne l'Etat de Fribourg, comme propriétaire, le dommage causé au domaine des Faverges, par l'éboulement des rochers du 28 janvier [pour le 23 janvier].*

1871, 8 mai. *La Direction des Travaux publics expose qu'elle n'a aucun crédit disponible à son budget de l'année courante pour ordonnancer les dépenses nécessaires pour réparer les dégâts causés aux vignes des Faverges par l'ébou-*

lement des rochers, du 23 janvier écoulé. Ces dépenses s'élèveront à 10 000 fr., selon le marché à forfait conclu avec un entrepreneur de Vevey. On décide, en conséquence, de demander au Grand Conseil un crédit supplémentaire de 10 000 fr. pour payer ces travaux de réparations.

1871, 10 mai. Le Grand Conseil accorde, par mains levées, au Conseil d'Etat, un crédit supplémentaire de 10 000 fr. au budget de l'Etat, 1871, Travaux publics, service extraordinaire, dans le but de solder les dépenses nécessaires pour réparer les dommages occasionnés aux vignes des Faverges par l'éboulement de rochers qui a eu lieu vers la fin de janvier 1871.

1871, 15 mai. La Direction des Travaux publics annonce que le Département des Travaux publics du canton de Vaud lui a fait savoir qu'il compte ne pas faire enlever du domaine des Faverges les déblais provenant de l'exploitation du rocher supérieur, faite par mesure de sécurité publique. On charge, en conséquence, la Direction des Travaux publics, d'inviter M. l'avocat Wuilleret, d'entente avec l'avocat Koch, à Lausanne, de projeter une lettre à adresser à l'Administration vaudoise sous sa signature pour demander que le déblaiement s'opère aux frais du Département qui a ordonné les travaux et réclamer des dommages. En attendant, la Direction s'informerait du coût présumé qu'occasionnerait l'enlèvement des matériaux provenant du rocher.

1871, 19 mai. La Direction des Travaux publics expose que M. Paul Félix surveillant des vignes des Faverges vient d'être assigné par le Juge de paix pour procéder avec les experts, à l'évaluation des dommages causés au domaine des Faverges par l'exploitation du rocher supérieur ordonné par le Conseil d'Etat de Vaud. Comme le temps était trop court pour donner des instructions à M. Félix, la Direction ne lui a donné aucun ordre dans cette circonstance. Simple communication.

1871, 26 mai. La Direction des Travaux publics communique le procès-verbal de l'expertise faite pour évaluer le dommage causé au domaine des Faverges par l'exploitation des rochers supérieurs ordonnée par le Gouvernement du canton de Vaud. On charge la Direction des Travaux publics de transmettre cet acte aux avocats Wuilleret et Koch, en leur demandant

leur avis sur ce qu'il y a à faire pour préserver les droits du propriétaire vis-à-vis de l'Autorité vaudoise.

1871, 4 novembre. La Direction des Travaux publics donne lecture d'une lettre transmise par M. l'avocat Wuilleret, concernant les déblais entassés sur le domaine des Faverges par suite des mesures ordonnées par l'Administration vaudoise des Travaux publics et avertissant de ne pas laisser périmer l'action à moins de compromettre les droits de l'Etat. Vu cette urgence, on décide de charger la Direction des Travaux publics :

- 1<sup>o</sup> de demander, dans le cas où les délais le permettraient encore, au Département des Travaux publics du canton de Vaud, ce qu'il entend faire au sujet de ces déblais et de le prévenir que, s'il ne fait pas parvenir à temps une réponse formelle, on procédera juridiquement,
- 2<sup>o</sup> d'avertir les avocats de se tenir prêts à agir et d'intenter immédiatement l'action si les délais ne permettent pas d'attendre la réponse de l'Autorité vaudoise ; ensuite de les inviter à présenter, dans tous les cas, un rapport sur les démarches que l'Etat de Fribourg doit faire pour sauvegarder ses droits de propriétaire du domaine des Faverges.

1871, 16 décembre. La Direction des Travaux publics annonce que le Département des Travaux publics du Canton de Vaud a fait savoir qu'il a ordonné l'enlèvement des déblais entassés sur le domaine des Faverges. Simple avis.

1872, 27 janvier. La Direction des Travaux publics réfère sur une lettre de l'Administration vaudoise des Travaux publics, annonçant qu'elle a ordonné à la commune de St-Saphorin de faire exploiter, par mesure de sécurité publique un bloc de rocher existant sur le domaine des Faverges à moins que, jusqu'au 31 janvier courant, l'Administration fribourgeoise n'ait déclaré vouloir entreprendre cet ouvrage. La Direction est chargée de répondre que l'enlèvement du rocher, dont il s'agit, étant ordonné par mesure de sécurité publique, on n'entend avoir à supporter aucun frais aux dommages résultant de ce travail.

1872, 1<sup>er</sup> mai. La Direction des Travaux publics fait rapport sur une indemnité de 177 fr. 90 due par l'Etat de Vaud à l'Etat de Fribourg, pour dommages causés aux domaines



*des Faverges à la suite de l'éboulement de rochers du 23 janvier 1871 et de leur exploitation. Le Conseil d'Etat décide de charger la Direction de faire rentrer la somme dont il s'agit par les agents chargés de soigner les intérêts de l'Etat de Fribourg dans le canton de Vaud.*

#### SOURCES ET OUVRAGES CONSULTÉS

- A.E.F. Dossiers-fiches sur les Faverges; Manuaux du Conseil d'Etat et du Grand Conseil du cant. de Fribourg; Bulletin des lois du canton de Fribourg; Comptes-rendus de l'Etat de Fribourg.
- Fr. Kuenlin, *Dict. hist. géogr. et statist.* 1832.
- Jos. Genoud, *Hauterive*, « *Revue de la Suisse cath.* », t. 1884-1887.
- Marc Lutz, *Dict. hist. et statist. de la Suisse*, 1859.
- E. Mottaz, *Dict. géogr. et statist. du canton de Vaud*, T. I et 1888.
- Max de Diesbach, *Regeste Fribourgeois*, A.S.H.F. T. X.
- Jeanne Niquille, *L'hôpital de N.-D. de Fribourg*, A.S.H.F. T. XI.
- J. Jordan, *L'Abbaye prémontrée d'Humilimont*, A.S.H.F. T. XII.
- J. Jordan, *Au vignoble*, « *Almanach cath.* », 1925.
- J. Jordan, *Le vignoble de l'anc. abbaye d'Humilimont*, « *Revue historique vaud.* », 1922.
- J. Gumy, *Regeste de l'abbaye d'Hauterive*.
- Romain Pittet, *L'abbaye d'Hauterive au moyen âge*, A.S.H.F. T. XIII.
- D.H.B.S.

# LES ORAGES DE GRÊLE DE L'ÉTÉ 1942

## L'ACTION DE SECOURS DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE DU CANTON DE FRIBOURG

### I. LES SINISTRES <sup>1</sup>

Année 1942: quatrième étape de l'extension des cultures ! Les paysans de Fribourg ont fourni un effort presque surhumain pour accomplir la tâche qui leur incombe. Ils ont ajouté 4000 ha de « rompues » aux 22 400 ha de champs qu'ils étaient arrivés à cultiver l'année précédente. Beaucoup ont doublé la surface des terres ouvertes de leur domaine. Les bons prés ont été pris sous la charrue. Sacrifice pénible, consenti généreusement, mais qui contrarie le tempérament, qui heurte de vieilles habitudes paysannes ! Ce furent les fruits de ce labeur qui furent atteints par le fléau. Sans doute, les herbages, hâchés par la grêle d'avant les fenaisons, accuseront de très grands dommages ; mais on ressentira plus vivement les dégâts subis dans le secteur des cultures où l'on s'était donné tant de peine.

Les orages de grêle ont eu une ampleur absolument extraordinaire en 1942. Toutes les communes, sans exception, ont enregistré des chutes de grêlons. Et 200, sur 284 que compte le canton, ont été touchées plus ou moins gravement. Voici comment se sont répartis les orages de grêle :

---

<sup>1</sup> Liste des communes sinistrées, page 98.

*11 mai* : Moyenne et Basse Singine.

*13 mai* : Haute Singine et quelques communes clairsemées en Sarine, Glâne et Gruyère. Les jeunes plantations des jardins et plantages, notamment les pois, ont beaucoup souffert. Les prairies subirent des dégâts allant jusqu'à 40 et 50%. Les céréales subirent des dégâts analogues.

*8 juin* : 3 communes de la Broye.

*10 juin* : 40 communes dans 5 districts: Gruyère, Lac, Singine, Sarine et Broye, les premiers districts accusant les plus gros dégâts.

*11 juin* : 83 communes se répartissant dans tous les districts, mais surtout en Glâne et Gruyère.

Les nuits des 10 au 11 juin et 11 au 12 juin, les dévastations furent terribles; 2000 ha de cultures et 6000 ha de prés ravagés, des forêts dévastées, 13 pièces de bétail bovin tuées par la foudre, plusieurs chalets emportés, de nombreuses toitures enlevées. A la vaste ferme de la Châtelaine, à la Verrerie, les dégâts furent de l'ordre de 150 000 fr.

Il n'y eut pas d'accident mortel de personne.

*5 juillet* : 3 communes de la Haute-Singine.

*8 juillet* : Cerniat en Gruyère.

*10 juillet* : Grêle avant la moisson dans 88 communes, principalement dans les districts de plaine, Lac et Broye, et de nouveau, mais plus faiblement, dans la Singine, la Glâne et la Sarine.

Dégâts jusqu'à 40 et 50% et plus, sur les seigles mûrs et les avoines; les froments ont moins souffert.

*Les 3, 9 et 29 août* : Dans 43 communes de la Broye surtout, de la Sarine, de la Singine et de la Glâne, la grêle cause des dégâts importants aux moissons et aux tabacs.

Dé nombreuses communes furent grêlées deux fois. Une dizaine le furent à trois reprises. Ce furent les orages des 10 et 11 juin qui furent les plus désastreux.

Quelles sont les pertes qui résultèrent de cette longue série de sinistres? Il faut être prudent dans les évaluations. La nature, après s'être fâchée, peut avoir des retours de

générosité merveilleux. Ce fut le cas en 1942. En tablant sur 3000 ha de céréales et de cultures spéciales (pois et légumes, colza, tabac) dévastés, de 6000 ha de prés et prairies dont le rendement en foin fut réduit de un quart à trois quarts, en y ajoutant les dégâts des vergers et les diminutions de récolte plus bénignes enregistrées un peu partout, on obtient une somme de pertes se chiffrant à dix millions de francs pour l'ensemble du canton de Fribourg.

Ces pertes ont été heureusement masquées et compensées en partie par le développement très favorable des herbages et des cultures sarclées, des pommes de terre notamment, au cours de l'arrière été. Sans la grêle, l'année 1942 eût été une année de rendement exceptionnel.

## II. L'ACTION DE SECOURS

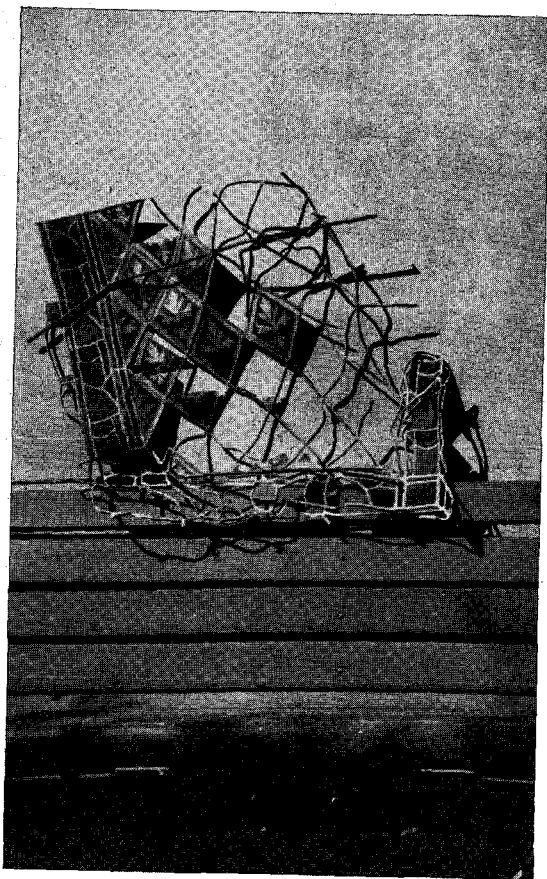
L'action de secours a duré tout l'été et l'automne et n'est pas entièrement terminée au 31 décembre 1942. Elle a revêtu les formes les plus diverses.

L'ampleur et la fréquence des sinistres rendaient d'emblée impossible la distribution de secours en argent, sauf rares exceptions. Voici en quoi ont consisté les initiatives du Département cantonal de l'agriculture.

### 1. *Information technique.*

Dans les cinq jours qui suivirent les chutes de grêle du mois de mai en Singine, et de juin dans la Glâne, la Veveyse et la Gruyère, les autorités et les gérants des cultures de toutes les communes grêlées reçurent des instructions précises sur les mesures à prendre pour reconstituer les cultures.

Des taxateurs formés pour la circonstance parcoururent les champs et déterminèrent quelles cultures devaient être maintenues ou remplacées. M. le conseiller d'Etat Maxime Quartenoud, directeur de l'intérieur et de l'agriculture, réunit à la Verrerie et à Romont les personnalités représentatives des régions grêlées et visita les communes les plus éprouvées.



(Photo abbé Terrapon.)

Vitrail de l'église de Cerniat arraché et tordu par l'ouragan.

## ***2. Plantons pour la reconstitution des jardins et plantages.***

A deux reprises, après l'orage de mai et après l'ouragan des 10 et 11 juin, une collecte de plantons fut organisée dans les villages de la plaine qui avaient été épargnés. Cinq millions

de plantons, d'une valeur de 100 000 fr. furent recueillis et transportés dans les régions grêlées, en 22 camions. Ces plants furent donnés généreusement par les agriculteurs. La commune de Ried dans le district du Lac, s'est particulièrement distinguée dans cette action.

Par ailleurs d'innombrables plants de choux-raves et de betteraves étaient remis directement d'agriculteurs à agriculteurs.

### **3. Semences de reconstitution et semenceaux.**

#### ***Semilles d'automne.***

Les agriculteurs qui ont voulu reconstituer leurs cultures ravagées ont reçu gratuitement outre les plantons de légumes :

des graines potagères,  
des semenceaux de pommes de terre (10 wagons),  
des semences de céréales fourragères et de mélanges pour cultures dérobées.

C'est ainsi que plus du tiers des blés et des seigles ravagés ont été fauchés, relabourés, réensemencés ou plantés en pommes de terre. Grâce à un été chaud avec pluies bien réparties, ces cultures ont généralement très bien réussi.

Restait la préparation des emblavures d'automne. Les agriculteurs qui n'ont pu trouver dans leurs champs les semences nécessaires pour la nouvelle campagne ont pu en obtenir de leurs syndicats à un prix réduit de 10 fr. par 100 kg. Cette action a porté sur des quantités considérables : 25 wagons à 10 tonnes de semences.

### **4. Séchage artificiel de l'herbe hâchée par la grêle.**

35 camions d'herbe d'un tonnage de 180 tonnes ont été chargés à Treyvaux, Progens et Semsales, pour être transportés à Marsens et y être séchés artificiellement au grand four électrique. Heureusement, le beau temps revenant, il fut possible de faner les herbages et d'éviter la pourriture du foin.

*Camions de l'armée.* L'armée mit à la disposition du Département de l'agriculture une colonne de camions qui servit au transport des plants de légumes et de l'herbe à sécher. Cela fit en tout 57 voyages de camions. La Brasserie du Cardinal fournit gratuitement deux camions pendant un jour.

*Chevaux de l'armée.* La division stationnée en Gruyère fournit en outre 40 chevaux pendant 10 jours, du 23 juin au 2 juillet, pour exécuter des travaux urgents. Ces chevaux furent répartis, dans l'ordre des premières demandes présentées, dans les districts de la Gruyère, de la Veveyse et de la Glâne.

### 5. *Farine et pain.*

Le rationnement du pain, introduit entre temps, allait atteindre rudement les agriculteurs sinistrés. Dans la région montagnaise plus spécialement, ils avaient été obligés de semer pour assurer l'approvisionnement en pain de leurs ménages. Et voilà que leur effort était anéanti. Nouveaux cultivateurs, ils ne récolteraient rien. Les démarches entreprises auprès de l'administration fédérale des blés furent couronnées de succès. L'administration de guerre décida en effet d'accorder aux cultivateurs de froment et de seigle sinistrés jusqu'à 180 kg. de farine par personne, adulte ou enfant, faisant partie de leurs ménages. Toutefois, cette faveur avait sa limite dans la quantité de grain qui eût été récoltée normalement et il fallait, cela va de soi, déduire au préalable pour la consommation ce qui restait des céréales grêlées. 1029 ménages ont bénéficié de cette action.

Cela revient à tripler la ration de pain de l'agriculteur qui, ayant semé à la mesure de ses besoins, avait vu sa récolte anéantie. Pour lui l'effort consenti en vue de l'extension des cultures ne fut donc pas perdu. Le Département de l'agriculture en exprima sa vive gratitude à l'administration fédérale des blés.

## 6. Fourrages et litières.

Il fallait chercher à améliorer l'approvisionnement en fourrages des régions grêlées. Outre les ensemencements et préparations de cultures dérobées, l'effort porta dans deux sens : faire sortir des maigres stocks bloqués en faveur du canton un certain nombre de wagons de fourrages concentrés ; obtenir une réduction du contingent de foin à livrer à l'armée.

Non sans peine, il fut possible d'obtenir et de répartir :

23 wagons de 10 t d'orge et de maïs

5 wagons de 10 t d'avoine fourragère.

Ces quantités furent remises aux communes grêlées en plus des attributions réglementaires et au prix officiel.

*Pour le foin*, le canton obtint, non sans peine, une réduction de 100 wagons sur le contingent qui devait être livré à l'armée. Cette remise profita intégralement aux régions grêlées, dont certaines communes furent exonérées jusqu'à 100 % de leurs obligations. Cette faveur s'accompagnait toutefois d'une condition : les communes bénéficiaires devaient pourvoir par leurs propres moyens à l'approvisionnement en foin de leurs petites exploitations paysannes de une ou deux vaches, de sorte que le ravitaillement en lait des familles de tout petits paysans fût assuré.

*Quant à la paille*, deux possibilités se présentaient : en réquisitionner dans les régions qui en ont abondamment, la faire botteler et la faire transporter dans les villages les plus gravement atteints par la grêle. Mais, tous frais additionnés, cette paille serait revenue à 15 fr. les 100 kg. L'autre solution consistait, *nonobstant la suppression de tout marché libre*, de réduire les entraves, de supprimer les taxes de contrôle, de faciliter le plus possible les transactions directes de producteur à paysan acheteur de paille. Cette seconde solution eut la préférence. Plus de 200 wagons de paille ont été introduits dans les régions grêlées à un prix inférieur à celui qui se serait établi par une action centralisée, assumée dans tous les détails de l'achat jusqu'à la distribution.



### **7. L'écoulement du bétail bovin.**

Les pertes de fourrages dues à la grêle ont été énormes. Nous disions que 6000 ha de prés ont particulièrement souffert. Est venue s'ajouter à cela, dans les communes de plaine, la sécheresse de l'arrière été. La réduction de nos approvisionnements en fourrages secs a été estimée à 1500 wagons. Or, il faut compter au moins 2000 kg. de foin et regain pour assurer l'hivernage d'une grosse pièce de bétail bovin. Le manque de 1500 wagons de fourrages devait entraîner une liquidation de 7500 pièces de bétail bovin. Dès le mois d'août les mesures ont été prises pour assurer l'écoulement d'un troupeau de cette importance tout en évitant la chute des prix. Il faut dire que la fameuse ordonnance fédérale réglant le commerce du bétail de boucherie, entrée en vigueur le 14 septembre 1942, permit d'affronter cette très grande difficulté avec un succès tout à fait remarquable. Les prix qui baissaient se raffermirent, se redressèrent quelque peu. Les agriculteurs convaincus qu'il vaut mieux vendre du bétail tôt l'automne afin de ne pas être acculé à devoir en liquider le double au printemps, affluèrent avec leur bétail aux réceptions officielles. Du 14 septembre au 31 décembre 1942, 6798 pièces de gros bétail bovin furent amenées aux réceptions cantonales et vendues à la Confédération. La liquidation de tout ce bétail se fit à des prix supérieurs de 15 à 30 centimes par kg poids vif à ce que l'on pouvait obtenir une année auparavant à pareille époque.

### **8. Impôts et caisses de compensation.**

Les agriculteurs sinistrés ont été rendus attentifs au fait qu'ils peuvent tenir compte des pertes subies par la grêle dans leurs déclarations d'impôts basées sur les résultats de l'année 1942. Il en va de même pour les contributions à verser aux caisses de compensation.

### **9. Assurance contre la grêle.**

Quelques chiffres vont situer le problème et en préciser l'importance. Sur 12 000 agriculteurs chefs d'exploitations que compte le canton, 6500 ont contracté une police d'as-

surance auprès de la Société suisse d'assurance contre la grêle à Zurich. Sur ce nombre 2888 ont été « sinistrés » en 1942. Fait à souligner, la proportion des agriculteurs sinistrés est bien inférieure à ce qu'impliquerait l'étendue des dégâts ; la grêle a surtout ravagé les régions hautes où l'assurance était peu pratiquée.

Les primes versées par les 6500 assurés ont fait un montant de 392 000 fr. A cette somme, le canton participa par



(Photo abbé Terrapon.)

A Cerniat, toiture enlevée ; arbres arrachés.

53 510 fr., à titre de subside pour favoriser l'assurance contre la grêle, et la Confédération par 33 554 fr.

En contre partie, les indemnités versées par la Société suisse contre la grêle, dès octobre 1942, aux agriculteurs du canton de Fribourg, ont été de 1 438 000 fr. Le principe de la mutualité et de la répartition des risques sur l'ensemble de la Confédération et sur plusieurs années, car les réserves ont été mises fortement à contribution, révéla ainsi toute sa bienfaisance.

C'est en 1940 que le Grand Conseil de Fribourg a voté une augmentation de la part de l'Etat cantonal au paie-

ment des primes de l'assurance contre la grêle, afin d'encourager cette forme de la prévoyance. Cette année déjà, notre agriculture retire au centuple le sacrifice consenti.

A la suite des sinistres du mois de mai en Haute Singine, puis de nouveau après les nuits des 10 et 11 juin, le Département de l'agriculture a examiné avec la direction de la Société suisse d'assurance contre la grêle, à Zurich, le moyen de généraliser rapidement cette assurance, surtout dans les nouvelles régions de cultures. Les solutions suivantes ont été envisagées:

a) assurance obligatoire pour les cultures spéciales telles que pois, colza, tabac, etc., pour lesquelles il se fait régulièrement des contrats de culture. Le paiement de la prime serait réglé par le contrat;

b) multiplication de nouvelles polices d'assurance, stimulée par une forte participation de l'Etat au paiement de la prime durant les trois premières années qui suivent la conclusion du contrat.

#### 10. *Financement de l'action.*

*Subside du canton.* Le Conseil d'Etat a mis à la disposition du Département cantonal de l'agriculture un crédit de 90 000 fr. pour couvrir les frais de son intervention, dans la mesure où les services ordinaires de l'administration cantonale, l'assurance contre la grêle et la générosité des particuliers ne pouvaient y suffire.

*Fonds cantonal pour les dégâts non assurables.* 1041 bâtiments ont été annoncés par leurs propriétaires comme ayant subi des dommages lors des ouragans des 10 et 11 juin.

Ces dommages ont été estimés à 280 000 fr. par l'assurance cantonale contre l'incendie qui dispose du fonds pour dommages non assurables. Et les prestations du fonds, consenties à titre bénévole, se sont élevées à 68 000 fr.

*Fonds national pour les dégâts non assurables.* Des démarches ont été entreprises par le Conseiller d'Etat directeur de l'agriculture auprès de la commission fédérale qui gère le Fonds national pour les dégâts non assurables. Le principe d'une participation à notre action cantonale a été admis

par la commission. Elle a procédé à une enquête sur place. Il y eut notamment une conférence à la préfecture de Romont. Des moyens financiers seront mis à la disposition du canton et permettront de satisfaire certaines demandes particulières de secours.

*Fonds national pour l'extension des cultures.* Le Département de l'agriculture a sollicité également une participation de ce fonds, notamment pour soutenir la reconstitution des cultures et favoriser les semailles d'automne et de printemps.

### CONCLUSION

Telle a été l'action multiforme, menée avec des moyens réduits, dans un amoncellement de travaux tel que le « facteur temps », comme on dit à la guerre, était encore ce qui manquait le plus. On s'étonnera peut-être qu'une collecte publique n'ait pas été organisée. Mais les sinistres ont atteint un si grand nombre de personnes qu'il devenait difficile tant de demander de l'argent que de le répartir. D'où ces interventions toutes générales moulées aux besoins les plus divers.

Le Département de l'agriculture s'était fixé les buts suivants: limiter les conséquences d'une longue série de désastres, favoriser la reconstitution des cultures, maintenir la volonté d'effort, aborder avec des forces intactes les tâches encore plus rudes, encore plus essentielles de l'année 1943. Incontestablement, l'action si diverse entreprise a contribué à nous rapprocher de ces buts. Remercions la divine Providence de nous avoir ménagés tout en frappant et d'avoir permis, cet été passé déjà, de magnifiques redressements. Dans un acte de confiance filiale basé sur le roc de la foi, nous Lui recommandons l'année agricole 1943.

GEORGES DUCOTTERD.

## QUAND LE CYCLONE S'ABAT SUR NOS CAMPAGNES...

Quand le cyclone s'abat sur nos campagnes, il renverse les maisons les mieux construites, il brise les arbres les plus forts, il dévaste les forêts les mieux plantées. Et, quand avec l'ouragan la grêle fait alliance, les foins, les blés, les légumes sont hâchés, les feuilles pendent déchiquetées aux branches d'arbres et le sol est jonché de fleurs à peine écloses ou de fruits à peine formés.

Quand le cyclone a passé, quand l'ouragan s'est apaisé, les dégâts, sur lesquels le soleil répand ses rayons, apparaissent dans toute leur étendue. On comprend alors que « des yeux qui n'ont guère l'habitude de pleurer versent des larmes et que des tentations de découragement, peut-être de révolte menacent des cœurs ordinairement calmes et résignés ». Mais l'attachement de nos campagnards à leur terre, soutenu par une foi vive en la divine Providence, reprend le dessus et, quand le cyclone n'est plus qu'un mauvais souvenir, le paysan recommence avec une nouvelle énergie, sans se laisser abattre par le malheur.

\* \* \*

L'été 1942 fut particulièrement éprouvé par les orages les plus violents. Il ne se passait pas de semaines sans que la presse fasse écho aux dévastations causées un peu partout en Suisse par les éléments déchaînés. En cette année, où de tous côtés on s'adonnait à l'extension des cultures, on aurait dit que la nature voulait mettre à l'épreuve la patience des agriculteurs. Un jour, c'est le Mandement genevois qui voit ses vignes ravagées dans une proportion de 80 à 100% de la récolte. Quelques temps après, c'est l'Argovie, où tout est fauché par la grêle, le Tessin, où après

le passage de l'orage, la campagne présente un aspect hivernal, tellement les grêlons sont tombés en abondance. Dans le canton de Berne, des glissements de terrains se produisent sur le versant est du Deutenberg; dans le Worblental, les champs cultivés, les prairies sont recouverts de boue. En plusieurs endroits, le trafic ferroviaire est interrompu et les lignes téléphoniques coupées.

Les régions du canton de Vaud qui furent les plus éprouvées sont: la Côte, qui, après avoir particulièrement souffert de l'orage du 10 juin, a été de nouveau atteinte par les trombes du lendemain; Lavey, où depuis 1910, on n'avait vu pareils dégâts et où l'on a ramassé des grêlons de la grosseur d'un œuf de poule; Oron, où l'orage du 11 juin a causé des ravages indescriptibles, où toutes les tuiles des maisons et toutes les vitres ont été fracassées comme par un bombardement par des grêlons de 200 à 300 grammes.

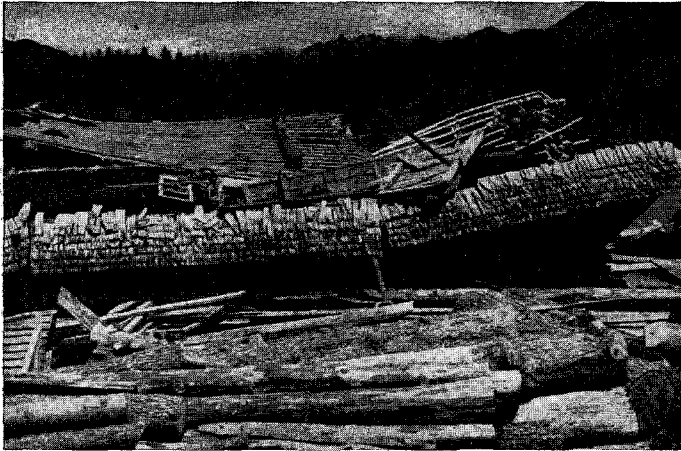
\* \* \*

Le canton de Fribourg n'a pas été épargné. Nous venons de faire allusion aux orages qui se sont abattus sur les cantons romands les 10 et 11 juin. Ce sont ceux-là précisément qui ont causé chez nous des dégâts si considérables, que, proportionnellement, notre canton a été le plus éprouvé de tous les cantons suisses.

On s'en souvient, les journées de la deuxième semaine de juin avaient été particulièrement chaudes. Le temps était très orageux. Vers le soir, le ciel roulait de gros nuages. Le mercredi 10 juin, les éléments naturels commencèrent à se déchaîner: ce fut la région du Gibloux, entre Sorens et Avry-devant-Pont, qui en ressentit les effets désastreux. Ce n'était qu'un prélude. Le jeudi 11 juin restera gravé dans la mémoire de ceux qui furent les témoins d'un ouragan tel qu'on n'en avait jamais vu dans nos contrées.

Neuf heures du soir! Le ciel s'assombrit de plus en plus, un vent violent se lève, mêlé de roulements de tonnerre. Des éclairs illuminent cette obscurité opaque. De grosses gouttes de pluie s'abattent de plus en plus pressées sur le sol... Le vent redouble de violence... Dans un crépitement de mitraille... la grêle!...

La grêle emportée par l'ouragan, abat tout sur son passage. L'averse se déchaîne avec fureur, frappant horizontalement les arbres, les maisons, les jardins. Les branches se cassent, les vitres volent en éclat, les tuiles sont emportées comme des fétus de paille. Et, par les ouvertures béantes, l'orage pénètre dans les demeures que les rafales inondent.



(Photo S. Glasson, Bulle.)

Ce qui reste de la scierie Gremion, à la Tour-de-Trême.

Partout l'on s'affaire, ramassant de l'eau par ci, remuant un lit par là, évacuant les chambres les plus exposées. Au milieu du désarroi, le tocsin ! Ciel ! Un incendie ! On regarde de tous côtés, aucune lueur ! Dans une accalmie, on va aux nouvelles : « La Châtelaine a été emportée par le cyclone, deux hommes sont sous les décombres... On demande du secours ! » Et dans la nuit noire d'encre, des groupes de pompiers se dirigent vers l'immense bâtisse. Il en vient de Semsales, de Progens, de Grattavache, du Crêt et de Fiaugères même ! Sur les lieux, on respire : tout le monde est sain et sauf ! les écuries voûtées tiennent bon, mais le toit a été emporté. Les éclairs permettent de se ren-

dre compte un peu du désastre. Pendant que les secours s'organisent pour dégager le bétail, pour mettre à l'abri la provision de blé du fermier, la tempête se poursuit avec plus ou moins de violence jusqu'au matin.

Vendredi 12 juin !... Après une nuit si mouvementée, quel aspect aurait la nature au lever du jour ? Spectacle désolant ! C'est seulement alors que l'on peut juger de l'ampleur des dégâts. Les beaux jardins prometteurs de récoltes sont complètement ravagés ; les céréales si belles la veille sont hachées ; les pommes de terre et les autres cultures sont très abîmées et souvent anéanties ; les foins sont couchés. Des vergers entiers voient leurs arbres complètement arrachés ou coupés à mi-hauteur. Les forêts sont dévastées. De beaux spécimens de sapin ou de hêtre gisent lamentablement sur le sol.

Les journaux nous apportent des nouvelles semblables des autres régions du canton, signalant des granges et des chalets démolis, des toits arrachés, des murs éventrés.

A Cerniat, le toit de l'école est projeté du sud au nord, à 50 mètres en travers de la route ; le long du Javroz, sur le territoire de Charmey, plusieurs granges sont rasées.

A Matran, la foudre, après avoir pulvérisé en partie le tronc d'un grand tilleul, traverse le chemin, pénètre dans la maison habitée par la famille de M. Philémon Chenaux, en perforant une façade de bois ; dans la chambre, où se tenait la mère de famille, la lampe est projetée à terre et une armoire mise à mal. Le fluide continue sa course, en suivant, dans le corridor, la conduite électrique dont les tuyaux furent presque complètement fondus, et finit par sortir de la maison pour se perdre en terre. C'est par miracle qu'un incendie n'ait pas éclaté, la maison étant une vieille construction de bois. En plusieurs endroits, on signale des pièces de bétail foudroyées, mais nulle part, grâce à Dieu, on eut à déplorer des pertes de vie humaine.

On a lu plus haut quels furent les dégâts causés aux cultures dans les communes du canton touchées par l'ouragan. Pour nous, rendons hommage à nos autorités, qui surent avec célérité prendre les mesures qui s'imposaient afin de diminuer autant que possible les conséquences désastreuses des orages des 10 et 11 juin 1942.



Que Son Excellence Mgr l'Evêque veuille trouver ici l'expression de la gratitude de ses diocésains éprouvés pour la sympathie et les paternels encouragements que son message « Après la grêle » leur a apportés.

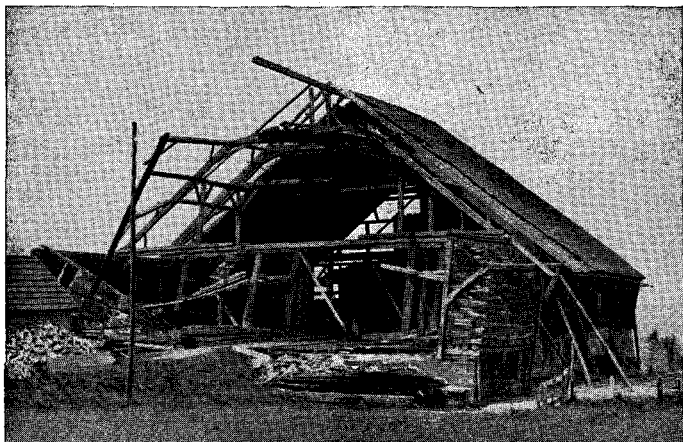
Un magnifique élan de solidarité a soulevé ceux qui avaient été épargnés, envers les sinistrés. Grâce à l'appui donné en particulier par les districts de la Broye et du Lac, qui ont envoyé des millions de plantons de légumes, les jardins ravagés ont pu être reconstitués. Le geste de la Fédération laitière du Léman, à Vevey, mérite aussi d'être signalé: dans toutes les communes de son ressort touchées par la grêle, la Fédération augmenta de deux centimes le prix du lait payé aux producteurs. Cette action de secours qui dura jusqu'au 31 octobre fut particulièrement appréciée par nos paysans. Merci à tous ceux qui d'une manière ou d'une autre sont venus en aide aux sinistrés !

\* \* \*

Nous ne voudrions pas terminer cet article sans parler plus spécialement de trois lieux qui, à des titres divers, tiennent une place dans l'histoire fribourgeoise et qui ont subi des dommages lors du cyclone du 11 juin. Nous avons nommé la forêt de Bouleyres, l'ancien couvent de La Part-Dieu et la Châtelaine.

L'histoire de la *Forêt de Bouleyres* est liée à l'histoire du comté de Gruyère. Lorsque, vers 1195, le comte Rodolphe I<sup>er</sup> céda Bulle à l'évêque de Lausanne, il se réserva la propriété de cette forêt, tout en laissant aux gens de Bulle le droit d'y prendre du bois et d'y faire paître leur bétail. Les habitants de Morlon, de Gruyère, de la Tour-de-Trême et du Pâquier reçurent des droits semblables dont ils jouirent sans être inquiétés pendant près de deux siècles. Peu à peu des difficultés surgirent entre l'Etat de Fribourg, devenu entre temps propriétaire d'une partie du comté de Gruyère (1555), et les communes au sujet de ces droits de parcours et de jouissance. En 1778, le gouvernement, se basant sur des ordonnances antérieures, établit plusieurs règlements qui mécontentèrent les paysans. Nicolas Chenu tira profit de ce mécontentement et en fit un grief de plus contre le

gouvernement patricien de Fribourg, dans la préparation de son insurrection (1781). Enfin, en 1809, furent édictées des mesures réglant l'abolition et le rachat des droits de pâturage qui grevaient les forêts; de plus, au cours du siècle passé, l'Etat se rendit acquéreur de nouvelles parties. L'aménagement et l'exploitation modernes avaient fait de la Forêt de Bouleyres l'une des plus belles du pays.



(Photo S. Glasson, Bulle.)

Les bâtiments du domaine de la Part-Dieu ont subi de gros dégâts.

L'ouragan du 11 juin y a causé d'immenses ravages: de magnifiques arbres ont été brisés comme des fétus par la force du vent. D'autres plantes simplement courbées ont dû être abattues dans la suite.

*Le Couvent de la Part-Dieu* avait été fondé, en 1307, par Guillemette de Grandson, veuve de Pierre de Gruyère. Les chartreux l'occupèrent jusqu'en 1848, date de sa suppression par le gouvernement radical de Fribourg. La famille des comtes de Gruyère se montra toujours très généreuse à l'égard de la Part-Dieu, qui agrandit ainsi son domaine, non seulement en Gruyère, mais jusque dans le Pays de

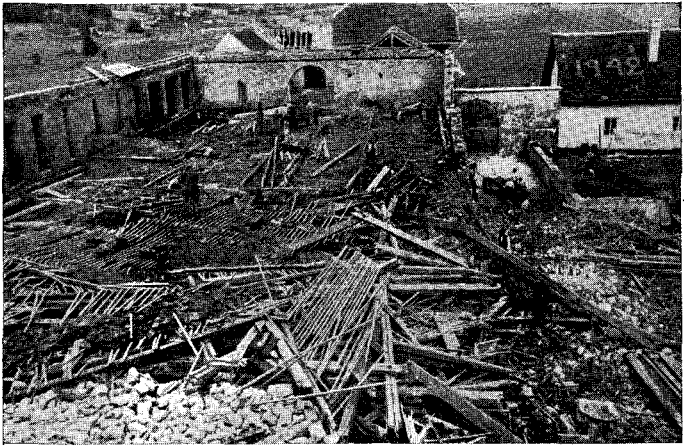
Vaud, où, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, elle posséda des vignes et une maison à Vevey. Par deux fois, en 1601, puis deux siècles plus tard en 1800, le couvent fut détruit par un incendie. A plusieurs reprises, il fut question de supprimer le monastère de la Part-Dieu, pour en incorporer les biens à la mense épiscopale. Grâce à l'intervention énergique du Nonce Apostolique, ce projet ne fut pas mis à exécution. Mais finalement, en 1778, ce fut le couvent de la Valsainte qui fut supprimé. Au moment du Sonderbund, la chartreuse de la Part-Dieu fut frappée d'une amende de 300 000 fr., puis la communauté fut dissoute (1848). Après la chute du gouvernement radical, les chartreux tentèrent de rentrer dans leur monastère. Le Grand Conseil en avait autorisé le rétablissement le 20 mai 1861, mais M<sup>me</sup> de Rumine, à Lausanne, propriétaire des bâtiments, refusa de les céder aux religieux qui s'installèrent dès lors à la Valsainte. Aujourd'hui, l'ancien couvent de la Part-Dieu appartient à la famille Clavel.

L'ouragan du 11 juin ne l'a pas épargné. On a signalé que c'est par centaines, sinon par milliers, que des sapins avaient été brisés ou renversés. La forêt entre Bulle et la Part-Dieu fut dévastée et son plus bel ornement, un sapin plusieurs fois centenaire, d'un mètre quarante de diamètre, fut abattu. Les bâtiments du domaine, poulaillers, granges, fermes, ont également subi de gros dégâts ; tout, jusqu'au beau parc de l'ancien couvent, offrait un spectacle de déolation.

Jean-Baptiste-Jérôme Bremond ne fut pas seulement le second fondateur de la Verrerie de Semsales, où il était arrivé en 1796. Il s'intéressait aussi à l'agriculture. Il eut le grand mérite de mettre en valeur les centaines de poses de terrain, qui, dans la Haute-Veveyse, formaient les communs de Progens et de Grattavache et qui se trouvaient en bordure du chemin tendant de Semsales à Vaulruz. Le vieux nom si pittoresque « en Agnière » que donne un ancien cadastre de la commune de Progens, indique bien la destination de ces terrains vagues : ils n'étaient utilisés que pour le pacage des agneaux, des moutons, qui nombreux, à cette époque de « libre parcours », cherchaient leur nourriture dans ces endroits moins fertiles.

Bremond assainit cette contrée qu'il dota d'un nom plus noble « *La Châtelaine* ». Il y construisit d'abord un premier bâtiment, signalé en 1814, sur les cadastres de l'incendie, aux Archives de l'Etat. C'était une maison comprenant granges et écuries en pierre, bois et bardeaux, taxée 5200 fr. de l'époque.

Après la mort de Jean-Baptiste, survenue en novembre 1839, son fils Antoine devint propriétaire de la Châtelaine



(Photo S. Glasson, Bulle.)

La Châtelaine après l'ouragan.

et de la Verrerie. L'année suivante, un incendie détruisait la ferme qui fut reconstruite au même endroit, mais dans des proportions plus vastes et plus en rapport avec l'étendue du domaine. C'était déjà le beau bâtiment de 60 mètres de longueur sur 15 de largeur que les habitués de la contrée connaissent. Le grenier était immense, les écuries et remises voûtées.

En 1848, un incendie ravagea les combles de cet immeuble. Les écuries voûtées résistèrent à l'action du feu, de sorte qu'il fut facile de rendre au bâtiment son aspect primitif.

Jusqu'en 1850, la famille de Bremond habitait à la Verrerie même un immeuble devenu alors le Café de l'Industrie, supprimé aujourd'hui. Dès cette époque, elle demeura à la Châtelaine. C'est à ce moment, sans doute, que furent plantés le parc ainsi que la magnifique allée de peupliers, tombée sous la hâche des bûcherons, en automne 1941. Depuis 1937, le domaine est la propriété de la *Societa Anonima Immobiliare Cisalpina*, ayant son siège à Grono (Grisons). Les trois communes de Progens, de Semsales et de Grattavache se partagent le domaine de la Châtelaine. Le bâtiment principal se trouve sur Grattavache.

C'est sur cette maison presque centenaire que le cyclone du 11 juin dernier s'est abattu. Le coup de vent, venu perpendiculairement à l'axe du bâtiment, souleva l'immense toit de la ferme et le déporta vers la cour en provoquant l'écroulement des murs. Le fermier, M. Denis Perroud, échappa providentiellement à une mort certaine. Il venait de quitter l'écurie pour gagner son appartement, quand, dans un fracas formidable, le toit descendait sur ses talons. Il était environ 21 h. 40. C'est grâce aux écuries voûtées que les deux domestiques eurent la vie sauve et que les quarante têtes de bétail furent également préservées.

Le lendemain matin, les ruines présentaient un aspect lamentable: d'un côté, un pan de mur, de l'autre un enchevêtrement indescriptible de poutres, de tuiles et de pierres; dans les écuries vides l'eau suintait de la voûte. Dans cette seule ferme les dégâts sont considérables et sont bien près d'approcher des 200 000 francs.

Après ce désastre, la Société propriétaire a décidé de partager en deux ce grand domaine de 160 poses et de bâtir deux fermes. L'une sera reconstruite à l'endroit de la Châtelaine actuelle, qui doit être entièrement démolie, l'autre probablement en bordure de la route de Semsales à Vaulruz. Nous formons le vœu que, à cette occasion, l'on fasse revivre l'ancienne appellation et que l'on baptise le nouveau domaine qui sera détaché de la Châtelaine du vieux nom de « En Agnière »!

GASTON BOURGOIN  
curé de Progens.

**LISTE DES COMMUNES FRIBOURGEOISES  
TOUCHÉES PAR LA GRÊLE EN 1942**

**11 mai**

*Singine*

- |             |              |
|-------------|--------------|
| 1 Schmitten | 3 Heitenried |
| 2 Düdingen  | 4 Tifers     |

**13 mai**

- |              |                  |
|--------------|------------------|
| 5 Alterswil  | 11 Plasselb      |
| 6 Brünisried | 12 Rechthalten   |
| 7 Giffers    | 13 St. Sylvester |
| 8 Neuhaus    | 14 St. Ursen     |
| 9 Oberschrot | 15 Zumholz       |
| 10 Plaffeien |                  |

*Gruyère*

- 16 Botterens et Villarbenev

*Glâne*

- 17 Villaranon

*Sarine*

- 18 Avry-s.-Matran                      19 Oberried p. Praroman

**8 juin**

*Broye*

- |               |           |
|---------------|-----------|
| 20 Delley     | 22 Murist |
| 21 Montborget |           |

**10 juin**

*Gruyère*

- |                   |                  |
|-------------------|------------------|
| 23 Avry-dev.-Pont | 26 Pont-la-Ville |
| 24 Gumefens       | 27 Pont-en-Ogoz  |
| 25 Marsens        | 28 La Roche      |

---

\* grêlée deux fois — \*\* grêlée trois fois — \*\*\* grêlée quatre fois

**10 juin**

29 Montécu  
30 Montévraz  
\*19 Oberried

*Sarine*

31 Treyvaux  
32 Zénauva

*Broye*

33 St-Aubin

34 Russy

*Lac*

35 Cormérod  
36 Courlevon  
37 Courtaman  
38 Courtion  
39 Coussiberlé  
40 Cressier  
41 Grossgurmels  
42 Gr. Guschelmuth

43 Jeuss  
44 Kleinguschelmuth  
45 Liebistorf  
46 Misery  
47 Salvenach  
48 Ulmiz  
49 Wallenbuch  
50 Wallenried

*Singine*

\*5 Alterswil  
\*6 Brünisried  
\*7 Giffers  
\*8 Neuhaus  
\*9 Oberschrot  
\*10 Plaffeien

\*11 Plasselb  
\*12 Rechthalten  
\*13 St. Sylvester  
\*14 St. Ursen  
51 Tentlingen  
\*15 Zumholz

**11 juin**

52 Aumont  
53 Fétigny

*Broye*

54 Ménières

*Gruyère*

\*16 Botterens  
55 Bulle  
56 Cerniat  
57 Charmey  
58 Châtel  
59 Crésuz  
60 Maules  
61 Le Pâquier

62 Romanens  
63 Rueyres-Treyfayes  
64 Sâles  
65 Sorens  
66 Vaulruz  
\*17 Villarbeney  
67 Vuadens

**11 juin**

68 Auboranges  
69 Berlens  
70 Billens  
71 Bionnens  
72 Blessens

*Glâne*

73 Chapelle  
74 Châtelard  
75 Chavannes-les-Forts  
76 Les Ecasseys  
77 Ecublens

*Glâne*

78 Eschiens  
79 Esmonts  
80 Gillarens  
81 Les Glânes  
82 Grangettes  
83 Hennens  
84 La Joux  
85 Lieffrens  
86 Lussy  
87 Macconnens  
88 La Magne  
89 Massonnens  
90 Mézières  
91 Montet  
92 Mossel  
93 La Neirigue  
94 Prez-vers-Siviriez

95 Promasens  
96 Romont  
97 Rue  
98 Le Saulgy  
99 Siviriez  
100 Sommentier  
101 Ursy  
102 Vauderens  
103 Villangeaux  
104 Villaraboud  
\*17 Villaranon  
105 Villariaz  
106 Villarimboud  
107 Villaz-St-Pierre  
108 Vuarmarens  
109 Vuisternens-dev.-Rom.

*Sarine*

\*18 Avry-sur-Matran  
110 Chénens  
111 Corjolens  
112 Corserey  
113 Farvagny-le-Grand  
114 Fribourg  
115 Lentigny  
116 Prez-vers-Noréaz  
117 Rossens  
118 Vuisternens-en-Ogoz

*Singine*

\*2 Düdigen  
\*3 Heitenried  
119 St. Antoni



**11 juin**

*Veveyse*

- |                |                            |
|----------------|----------------------------|
| 120 Attalens   | 125 Porsel                 |
| 121 Bossonnens | 126 Progres et Grattavache |
| 122 Le Crêt    | 127 Semsales               |
| 123 Fiaugères  | 128 St-Martin              |
| 124 Pont       |                            |

**5 juillet**

*Singine*

- |                |              |
|----------------|--------------|
| **6 Brünisried | **15 Zumholz |
| **9 Oberschrot |              |

**8 juillet**

*Gruyère*

- \*56 Cerniat

**10 juillet**

*Broye*

- |                        |                      |
|------------------------|----------------------|
| 129 Bussy              | 137 Montet           |
| 130 Chandon            | 138 Morens           |
| 131 Cugy               | 139 Rueyres-les-Prés |
| *53 Fétigny            | 140 Sévaz            |
| 132 Forel              | 141 Vesin            |
| 133 Frasses            | 142 Domdidier        |
| 134 Léchelles          | *33 St-Aubin         |
| *54 Ménières           | 143 Vallon           |
| 135 Montagny-les-Monts | 144 Surpierre        |
| 136 Montbrelloz        |                      |

*Sarine*

- |                          |                       |
|--------------------------|-----------------------|
| **18 Avry-sur-Matran     | 152 Grolley           |
| 145 Chésopelloz          | *115 Lentigny         |
| 146 La Corbaz            | 153 Lossy             |
| *111 Corjolens           | 154 Lovens            |
| 147 Cormagens            | 155 Noréaz            |
| 148 Corminbœuf           | 156 Ponthaux          |
| *112 Corserey            | 157 Posieux           |
| 149 Cutterwil            | *116 Prez-vers-Noréaz |
| 150 Ecuwillens           | 158 Onnens            |
| 151 Estavayer-le-Gibloux |                       |

**10 juillet**

159 Altavilla  
160 Barberêche  
161 Burg  
162 Chandossel  
163 Cordast  
\*35 Cormérod  
164 Corsallettes  
165 Courgevaux  
\*36 Courlevon  
166 Cournillens  
\*37 Courtaman  
167 Courtepin  
\*38 Courtion  
\*39 Coussiberlé  
168 Cressier  
169 Galmiz

*Lac*

\*41 Grossgurmels  
\*42 Grossguschelmuth  
170 Haut-Vully  
\*43 Jeuss  
171 Kerzers  
172 Kleinbösingén  
173 Kleingurmels  
\*44 Kleinguschelmuth  
\*45 Liebistorf  
\*46 Misery  
174 Monterschu  
175 Murten  
176 Ried  
\*47 Salvenach .  
\*50 Wallenried

*Glâne*

177 Châtonnaye  
\*87 Macconnens  
178 Middel

179 Torny-le-Grand  
\*106 Villarimboud  
\*107 Villaz-St-Pierre

*Singine*

\*\*5 Alterswyl  
\*\*2 Düdingen  
\*\*7 Giffers  
180 Grossbösingén  
\*\*3 Heitenried  
\*\*\*9 Oberschrot  
\*\*12 Rechthalten

\*119 St. Antoni  
\*\*14 St. Ursen  
\*1 Schmittén  
181 Tafers  
182 Ueberstorf  
183 Wünnewil.

**3 août**

\*52 Aumont  
\*133 Frasses  
184 Granges-de-Vesin  
185 Lully  
\*137 Montet

*Broye*

186 Murist  
187 Seiry  
188 La Vounaise  
\*144 Surpierre  
189 Cheyres

**9 août**

- \*177 Châtonnaye
- \*178 Middel

*Glâne*

- \*179 Torny-le-Grand

*Sarine*

- 190 Autigny
- \*110 Chénens
- 191 Cottens
- \*\*115 Lentigny
- \*154 Lovens
- 192 Neyruz
- 193 Onnens
- \*\*111 Corjolens

- \*\*112 Corserey
- 194 Arconciel
- 195 Chésalles
- \*150 Ecuwillens
- 196 Marly-le-Petit
- \*157 Posieux
- 197 Nierlet
- 198 Matran

*Glâne*

- \*87 Macconnens

*Singine*

- \*\*\*5 Alterswil

- \*181 Tafers

**29 août**

- \*142 Domdidier
- 199 Dompierre
- 200 Les Friques
- \*\*33 St-Aubin
- \*129 Bussy
- \*131 Cugy

*Broye*

- \*132 Forel
- \*136 Montbrelloz
- \*138 Morens
- \*139 Rueyres-les-Prés
- \*141 Vesin

# LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COSTUMES SUISSES

A

## FRIBOURG

*les 5 et 6 septembre 1942*

Lors des fêtes du 650<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération célébrées avec éclat à Schwytz et au Rutli, l'an 1941, la Fédération nationale des costumes suisses décida de siéger l'année suivante à Fribourg et d'y réunir les délégués de ses sections. Ce choix unanime décelait de l'enthousiasme et de la ferveur. L'honneur était grand. Il n'y fallait point faillir, malgré le péril des temps, l'ère des restrictions et l'instabilité générale.

La Fédération fribourgeoise du costume et des coutumes se mit dès lors en devoir d'accueillir dignement ses hôtes. En collaboration avec le Heimethus, de Zurich, centre d'action du mouvement national du costume et des traditions, et forte de l'aide bienveillante des pouvoirs publics, elle établit un programme où le confort et l'agrément — choses peu faciles à réaliser de nos jours, — devaient être offerts à nos Confédérés, en signe de bienvenue et de joyeuse entrée.

Avant de pénétrer dans les secrets de l'hospitalité nui-thonienne, il est bon de rappeler ici les origines de la Fédération suisse du costume. En 1916, l'abbé Joseph Bovet ressuscitait le chant populaire et revêtait ses chanteurs du costume fribourgeois ; M<sup>me</sup> Widmer-Curtat fondait alors l'« Union cantonale des Vaudoises ». Le Lucernois Vonlaufen, en 1924, réunissait à Olten des personnalités de plusieurs cantons qui, en février 1925, à Fribourg, instituèrent la « Fédération suisse des costumes nationaux et de la chanson populaire ». Après dix-sept ans, celle-ci s'est re-

trouvée auprès de son berceau, révélant, non sans fierté, sa volonté de servir, qui est celle de ses douze mille affiliés. En protégeant l'artisanat et en défendant les saines traditions de la race, cette ligue tient à restituer au pays entier sa parure.

Le nom de Fribourg devait rallier, en 1942, les « Trachtenlüt », « la gent du costume ». L'on sentit d'emblée que cette réunion de délégués prendrait des proportions plus vastes qu'il n'est d'usage. Les organisateurs envisagèrent donc le problème, dès la première heure, sous cet angle à la fois redoutable et flatteur. Un comité, dirigé par M. René Binz, chancelier, se mit à l'œuvre dans la cité même, afin d'assurer tout d'abord, à nos hôtes, le gîte et le couvert. De son côté, le Comité cantonal, présidé par M. Pierre de Zurich, ouvrait les voies au programme général des deux journées en perspective: réception, soirée de bienvenue, assemblée générale, cortège, messe à St-Nicolas, repas en commun, suivi d'une fête champêtre.

Cette élaboration, déjà fort complexe, se souda à la préparation du numéro de la revue « Costumes et Coutumes » (édition allemande « Heimatleben »), consacrée spécialement au canton de Fribourg et dont la venue, aux approches de la fête, suscita l'intérêt et l'admiration de tous. Aussi bien était-il magnifiquement illustré par les soins entendus de M<sup>lle</sup> Louise Witzig, secrétaire de la Fédération suisse, et contenait-il, notamment, un message initial intitulé « Fribourg ville et louable canton ou le cœur d'un peuple », ayant pour auteur M. Henri Næf, rédacteur romand du bulletin et président de la commission du costume de la Fédération fribourgeoise. On y remarquait aussi une carte du costume des « quatre Fribourg », dessinée par M<sup>lle</sup> Marie-Thérèse Daniels, puis un hommage posthume était rendu au poète et patoisant Jean Risse et à M<sup>me</sup> Rodolphe de Gottrau, présidente du groupe des Bourgeoises de la ville de Fribourg. Pour sa part, « Heimatleben » publiait, en plus des notices ci-haut, un « Gruss aus dem Senseländli » de M. Bernhard Rappo, maître secondaire à Tavel.

Quand advint la revue, annonciatrice des festivités, l'émulation animait sérieusement nos sept districts. Le jeu de fête, qui devait être présenté le samedi soir 5 septembre,

à l'Aula magna de l'Université, enrobait chanteurs et danseurs, hérauts et figurants. Sous l'action impulsive et tenace de Jo Bæriswyl, tous travaillaient sans relâche. Car le projet des organisateurs, qui pouvait paraître audacieux, entendait faire défilé Fribourg tout entier, avec ses caractères régionaux distincts. M. Henri Næf avait bien voulu



(Photo Mulhauser, Fribourg.)

Voici Estavayer...

écrire le texte du livret de *l'Aube* et son contenu, d'une essence patriotique fort élevée et subtile, situait, au milieu des vicissitudes de l'heure, les raisons d'être de notre race, plus vivante et plus fidèle que jamais. Ainsi parlaient les hérauts de nos districts, harangués par le banneret dont l'appel retentissait au cœur même d'un peuple fier accourant. Les Anciennes terres, la Singine, proclamaient l'amour de Dieu et du foyer, Morat, l'honneur et la bravoure dans le combat pour l'indépendance, Estavayer, la rose du sacrifice et des traditions, Romont, la voix de la maison et la glorification de l'humble travail ménager, Châtel-St-Denis, l'espoir de la jeunesse, forces vives de la Veveyse,

la Gruyère, le labeur vigoureux sur l'alpe souveraine, Fribourg, noble cité, la foi, l'ardeur et la lumière.

La musique, les chants, la danse, apportaient, dans ce faisceau symbolique, la grâce et la vie; les costumes chatoyants et divers, tissaient un fond mouvant du coloris le plus réjouissant. M. le chanoine Bovet, président de la commission musicale de la Fédération fribourgeoise, s'était chargé de divers morceaux et de la préparation de l'orchestre d'accompagnement. MM. Georges Aeby, Carlo Boller, André Jacot, Bernard Chenaux avaient également composé et orchestré pour la circonstance. Cet effort marquait bien le désir d'une cohésion des contingents fribourgeois allant d'un même élan, avec leur langage propre, au-devant d'une réalisation certainement hardie, mais propice à fortifier l'idéal de la nation. L'occasion ne se représenterait pas de sitôt. Sur ce terrain épineux, Jo Bæriswyl, assisté de M. Henri Esseiva, travailla comme il sait le faire et galvanisa son monde où qu'il fût. Septembre n'était pas loin et chacun tenait à donner preuve de son loyalisme à la cause commune et aussi de son désintéressement.

Parallèlement à ces tâches d'exception, la Commission de patois s'occupait de l'acheminement du 3<sup>e</sup> concours dont elle avait la charge et fit appel au jury composé, pour les patois romands, de MM. Hubert Savoy, révérendissime prévôt, président de la commission, le professeur Louis Gauchat, rédacteur en chef du «Glossaire», Paul Aebischer, professeur à l'Université de Lausanne, Max Biemann, révérend curé de Crésuz; pour le «Schwytzerdütsch», de MM. Gauchat, Victor Schwaller, directeur, et Georges Aeby, professeur. Les envois des concurrents se montèrent au nombre de 22 répartis en trois catégories (prose, poésie, théâtre); cette joute littéraire devait trouver son rayonnement dans la cérémonie du couronnement des lauréats fixée au 6 septembre. La réunion du jury ayant eu lieu le 19 août, au Musée gruérien, récompenses et rapport s'établirent en vue de la proclamation des élus.

Ainsi qu'il arrive, l'affluence des délégués suisses se signala progressivement, et d'une manière inattendue; peu de jours avant la fête, plus de huit cents Confédérés s'annoncèrent, ce qui mit les comités d'organisation à rude

épreuve. Mais l'aube du 5 septembre, auréolée du plus fringant soleil d'automne, ne prit personne au dépourvu. Les dames des groupes de Fribourg se relayèrent à la gare pour fleurir les arrivants et, sous la conduite de cicérones qualifiés, nos hôtes admirèrent la cité mystérieuse et enchantée. Le concert d'orgues à la cathédrale en laissa peu d'indifférents et c'est en musant dans les rues hautement pavisées qu'ils atteignirent le moment du concert de réception.

L'Aula regorgeait de monde avant l'heure prévue et l'on dut limiter les places aux « Trachtenlüt » des cantons et du pays de Fribourg. Le Conseil d'Etat voisinait avec le Comité central de la Fédération suisse et l'amphithéâtre formait un tableau coloré où les atours féminins régnaient au sein d'une ambiance des plus démocratique. M. Pierre de Zurich, président de la Fédération fribourgeoise, salua cette belle assemblée, la remercia de sa venue, et tout en situant le spectacle, exprima le vœu qu'il fût la confirmation de notre sentiment confédéral.

La musique préludant, l'Armailli debout, face à la croix, entama son prologue, et le jeu de fête se déroula, selon le thème déjà esquissé, aux acclamations enthousiastes de l'auditoire, étonné et ravi de tant de richesses encloses dans le patrimoine fribourgeois. La surprise était réelle pour nos Confédérés, les assises annuelles de la Fédération, quoique toujours fécondes et attrayantes, ne les ayant pas préparés à une présentation autochtone de ce genre. Le souvenir qu'ils en ont gardé — les nombreux échos de presse en font foi — dit clairement et avec gratitude que l'on avait trouvé la note juste. Malgré les imperfections inhérentes à un déploiement de cette envergure, ne permettant qu'une seule répétition générale, ce bouquet de nos traditions fut d'une saveur assez rare pour réjouir grandement les amis de Fribourg et payer de leurs peines ceux qui n'avaient pas craint d'y pourvoir.

Rien de surprenant, dès lors, à ce que la soirée familière qui suivit, ait été d'un entrain juvénile extraordinaire et qu'aux accents de l'orchestre rustique, la Suisse alémanique et la Romandie se soient accordées en des jeux délaissés à regret.



Le cor des Alpes sonna la diane le matin du 6 septembre. Les délégués, frais et dispos, vinrent très nombreux garnir l'hémicycle de l'Aula, car de nouveaux contingents s'étaient adjoints à ceux de la veille. En ouvrant l'assemblée générale, M. le Dr Ernest Laur, président de la Fédération suisse, rendit grâces de ce que ces journées aient trouvé



(Photo Express, Arosa.)

Sortie de la messe, devant St-Nicolas.

notre pays en paix ; il rappela que l'entr'aide est le devoir primordial incombant à toute la gent du costume et des coutumes, afin que dans l'intérieur aussi cette paix soit durable et ne soit pas mise en péril par un égoïsme toujours prêt à surgir au moment des épreuves. La séance, menée ensuite avec diligence et cordialité, se mit en devoir d'absoudre les tractanda administratifs. Le Comité fut réélu à l'unanimité, les comptes approuvés, un nouvel article des statuts adopté. Des remerciements furent adressés aux rédacteurs de la revue, de plus en plus appréciée. Son existence ne se maintient point sans sacrifices, mais elle constitue, pour

la Fédération suisse, le meilleur instrument de propagande. L'heure du défilé approchant, M. le Président clôtura les délibérations, après avoir offert à Fribourg l'hommage de sa gratitude et de son amitié.

Aux ordres du capitaine de Buman, le cortège s'ébranla. Devant la musique de Guin, le détachement de gendarmerie avait fort grand air et réglait la marche triomphale, on peut l'écrire, de cette Suisse en miniature, passant joyeusement dans les rues ornées de bannières, ces rues où tout un peuple souriait en fleurissant les Confédérés. Nos musiques en costumes — dont deux portant l'habit d'armailli — jouaient d'allègres airs, tandis que ce flot multicolore et rutilant, enchantait les yeux et le cœur. Au tilleul de Morat, le président et le statthalter déposèrent une couronne d'honneur. Le magnifique groupe des Grenadiers bleus fermait la marche, qui s'arrêta devant le vénérable porche de St-Nicolas.

Sous les voûtes séculaires, drapées des étendards des jours d'apparat, Mgr Savoy, Révérendissime Prévôt, officia au maître autel, tandis que le groupe choral du chanoine Bovet exécutait de fort beaux chants. L'assistance, recueillie, méditant les grandes leçons de l'histoire, s'inclinait devant le Dieu tout puissant, maître du ciel et de la terre. A l'Évangile, S. Excellence Mgr Besson, revêtu des ornements pontificaux, prononça une allocution empreinte d'une paternelle et clairvoyante sollicitude.

« Nos ancêtres, dit-il entre autres, avaient des meubles ravissants, de beaux habits et des robes charmantes; mais la simplicité formait le plus précieux décor de leurs maisons. Nos soldats au service des rois de France fredonnaient les refrains du terroir suisse; mais ces chants leur arrachaient des larmes, parce qu'ils remuaient profondément leur cœur resté fidèle au pays. Gardons nos traditions, gardons ce qui en fait l'âme: le sentiment religieux, l'amour de la patrie et cet ensemble de qualités qui font l'honneur de notre peuple et qu'il faut défendre à tout prix contre toute influence malsaine du dehors.

« Même quand gronde l'orage, les sapins et les arolles de nos montagnes lèvent fièrement leurs têtes vers le ciel, parce que leurs racines s'enfoncent dans la profondeur

du sol pour y puiser le suc qui les nourrit et les fortifie. En demeurant attachés à notre passé national, en conservant ou en établissant tout ce qui le rappelle ou le ressuscite, nous rendrons les générations qui montent plus chrétiennes et plus fortes et nous leur apprendrons à pratiquer, dans un cadre d'une beauté plus pure, les vertus dont la patrie



(Photo Mulhauser, Fribourg.)

Son Excellence Mgr Besson, M. Piller, conseiller d'Etat, M<sup>me</sup> D<sup>r</sup> Laur,  
D<sup>r</sup> Laur, président de la Fédération nationale des costumes suisses,  
M. Pierre de Zurich, président de la Fédération fribourgeoise,  
au diner officiel.

a besoin. C'est la leçon qui se dégage de la merveilleuse manifestation d'aujourd'hui et que je suis heureux de vous rappeler en demandant à Dieu pour vous tous une paternelle bénédiction. »

Le repas de midi, préparé par M. Morel, de l'Hôtel Terminus, devait se prendre en commun sous les ombrages somptueux du parc de la villa Diesbach, sis à la rue de Morat et devenue la propriété de l'Etat. De quelle fraîcheur et de quel idyllique charme étaient nimbés ces tables dressées en plein air, dans un décor de rêve, pour des agapes fru-

gales que la belle humeur des convives et la gloire de l'autonne assaisonnaient d'éblouissements ! Les discours de M. Pierre de Zurich, président de la Fédération fribourgeoise, de M. Piller, conseiller d'Etat, directeur de l'Instruction publique, et du Dr Laur, président de la Fédération suisse, donnèrent aux participants l'assurance que le diapason des voix et des cœurs résonnait agréablement, de part et d'autre, en formulant remerciements et éloges qui, d'hôtes à organisateurs, s'échelonnaient selon les mérites, en se maintenant sur le plan supérieur de l'union de toutes les bonnes volontés.

Avant la reprise du Jeu de fête, sur le podium édifié dans ce parc splendide, dominé par les hautes falaises de la Sarine, Mgr Savoy, président de la commission de patois, lut le rapport du jury du 3<sup>e</sup> concours, en rappelant avec émotion la mémoire de M. le professeur Gauchat, décédé le 22 août. Puis eut lieu la proclamation des lauréats ; ceux-ci s'avancèrent à l'appel de leur nom, pour recevoir leur récompense. Voici le résultat du concours.

#### MÉDAILLES DE VERMEIL

*Lè brakonyé dou bou d'Infé* (Les braconniers du bois d'Enfer). Cette pièce de théâtre est traitée à la manière d'un mystère. Elle est fortement charpentée, nouvelle et à grand effet. (Auteurs: M. l'abbé Théophile Perroud, Mézières et M. Ernest Deillon, Vuisternens-devant-Romont.)

*Ha poula dyéra* (Cette vilaine guerre !), des mêmes auteurs, présente un sujet très actuel, bien développé. Pendant la mobilisation, une lettre dictée par la méchanceté et la jalousie, jette le trouble dans le cœur de Jean et de Madeleine. La mort de la mère de Madeleine et un accident arrêtent la vengeance et le pardon triomphe. C'est simple, naturel, grand et noble.

Une médaille de vermeil est également attribuée à M. Fernand Ruffieux, à Bulle, pour l'ensemble de toute son œuvre en patois.

#### GRANDES MÉDAILLES D'ARGENT

##### Poésie.

1<sup>re</sup> grande médaille :

*Tzantin adi* (Chantons encore). Ce poème est le meilleur travail de versification. Il glorifie la Gruyère, les divers travaux, le dévouement des soldats à la frontière, etc., il est animé

d'un vrai souffle poétique. (Auteur: M. l'abbé François-Xavier Brodard, Estavayer-le-Lac.)

2<sup>e</sup> grande médaille:

*Po mon hlyotchi, po mon payi* (Pour mon clocher, pour mon pays), 76 poèmes et un drame en vers, plus de 4000 vers qui révèlent une exceptionnelle facilité de versification. L'auteur fait passer dans ses chants toute la vie au village, au chalet, les fêtes, le lac, le soldat; il donne de sages conseils. (Auteur R. P. Calixte Ruffieux, capucin.)

*Bráva Tréje*, du même auteur, est un drame de la jalousie qui va jusqu'au crime. Le dénouement par un miracle ne satisfait qu'imparfaitement.

Prose.

3<sup>e</sup> grande médaille:

*Djan-Luvi* (Jean-Louis). Pièce populaire. Intrigue bien menée. Caractères justement analysés. Trop souvent des mots grossiers. (Auteur: M. François Menoud-Borcard, La Joux.)

4<sup>e</sup> grande médaille:

*Das isch üsers Ländli* (C'est notre petit pays). M<sup>me</sup> Alphonse Aeby a envoyé, au nom de son mari défunt, une série de poèmes et de récits des traditions de la Singine. Le jury a été heureux de cette occasion de reconnaître les mérites de toute l'œuvre du professeur A. Aeby et lui a attribué la grande médaille d'argent hors concours « in memoriam ».

## PETITES MÉDAILLES D'ARGENT

Prose.

1<sup>re</sup> petite médaille:

*Le bouneu rétrové* (Le bonheur retrouvé). Roman en dix brefs chapitres Récit attrayant de la vie au foyer et au chalet. Auguste se remarie pour que sa fillette soit entourée de soins nécessaires. (Auteur: M. Joseph Kolly, Essert.)

2<sup>e</sup> petite médaille:

*Le báschko* (Le bâtard). Ce récit traduit un peu trop fidèlement la rudesse injuste à l'égard des enfants naturels.

*La tsathe i tsamo* (La chasse au chamois) fait revivre les dangereuses péripéties d'une partie difficile de chasse au chamois, au-dessus de Bellegarde. (Auteur: M. Justin Geinoz, Fribourg.)

## MENTIONS HONORABLES

Prose.

*Nouthron bi paté* (Notre beau patois). Court et bon plaidoyer en faveur de notre patois. (Auteur: M. Pierre Purro, Treyvaux.)

*Mon nèva sse morié* (Mon neveu se marie). Historiette amusante, mais peu vraisemblable, qui permet de mesurer les modifications profondes qu'a subies le patois de la Broye. (Auteur: M<sup>lle</sup> Blandine Monney, Fétigny.)

Poésie.

*La bal'êtheila* (L'édelweiss). Poésie en 58 strophes de 8 vers. Un jeune garçon nous confie ses impressions à la première montée de l'alpe et à son retour à la plaine pour saluer les soldats. (Auteur: M. Raymond Chapalley, Charmey.)

*Tschoppfageta*. Anecdotes, poésies et drame en schwytzerdütsch. (Auteur: M. Joseph Andrey, Fribourg.)

*Le barlatè* (Le marchand ambulant). Six strophes de 8 vers. Récit simple et naturel de la descente au saloir. (Auteur: M. Isidore Esseiva, Bulle.)

Des diplômes ont été décernés à M<sup>lle</sup> Thérèse Vauthey, à Fruence et MM. Joseph Brodard, à La Roche et François Bourguet, à Treyvaux.

En présentant aux lauréats des compliments sincères, il paraît opportun de souligner ici ce passage final du rapport de Mgr Hubert Savoy, qui contenait, par ailleurs, de judicieux avis:

« Nos efforts pour sauver nos patois de l'oubli ne sont pas isolés. Le patois vit encore chez nous, mais il est en recul. Les jeunes le délaissent même là où il est le plus beau, en Gruyère. Quelques heures réservées à l'écriture du patois, à l'école primaire ou au cours de perfectionnement, initieraient utilement nos enfants et nos jeunes gens, qui y trouveraient de la joie et une réelle utilité et seraient fiers d'y rester fidèles. Trop longtemps les maîtres n'ont pas compris que le patois est une langue, un précieux héritage de nos pères.

Notre littérature patoise s'enrichit chaque année d'œuvres intéressantes qui ne sont pas sans valeur et traduisent fidèlement et savoureusement les sentiments d'honneur, de travail, de fidélité à Dieu, selon les plus nobles traditions de chez nous. Elles sont bien faites pour nous aider à garder l'amour du devoir, l'attachement à notre patrie fribourgeoise. »

Mais la tâche de la Fédération fribourgeoise sera de promouvoir la publication des meilleurs travaux du concours, comme elle le fit précédemment avec l'édition du « Botye d'la Grevire ». Elle compte, pour ce faire, sur l'appui des chefs du pays qui ne lui a jamais fait défaut et dont elle s'honore.

Cette certitude, unie aux révélations de ces journées, firent que le Jeu de fête, les chants et les danses retrouvèrent un merveilleux écho dans le parc de Diesbach où une foule multicolore participait joyeusement à nos traditions populaires sous d'opulentes frondaisons.

Bientôt, dans le soir qui, doucement, tombait, nos hôtes quittèrent Fribourg, l'âme attendrie, imprégnée de visions et de réminiscences heureuses, cependant qu'une centaine de Confédérés, prolongeant leur séjour jusqu'au lendemain, visitaient Romont, où la réception fut charmante, puis Bulle et son Musée régional, Gruyère et le château, sous la conduite de M. Henri Næf, vice-président de la Fédération suisse, soucieux de faire connaître à ces amis les trésors de notre patrimoine.

L'adieu des « Trachtenlüt » fut émouvant. Leurs yeux étincelants exprimaient non seulement la satisfaction et l'amitié, mais surtout le reflet d'une flamme intérieure qui était l'amour profond de la Patrie, le sentiment serein d'avoir pu jouir intensément de sa vivante beauté, dans un monde assailli de périls et d'angoisses, et d'y avoir puisé un ardent réconfort.

Pour Fribourg, la conviction du devoir accompli suffisait à son cœur, pénétré des joies échangées et des travaux à venir. La Fédération fribourgeoise du costume et des coutumes ne connut guère de trêve. Stimulés par le rayonnement des journées nationales, les groupes, tant de la ville que de la campagne, montrent une vitalité superbe. Les auteurs autochtones ont les honneurs des soirées hivernales ; les noëls aspirent à plus de rusticité ; les chants patois enrichissent les œuvres théâtrales. Le peuple puise sa force dans le pays même. Il s'y meut à l'aise et dans l'abondance de cette joie saine, où pointe souvent la malice des « révi » ou des « dzanlye », l'hymne de la terre conserve sa noblesse et propage la vie.

R. JANS.

# MADAME RODOLPHE DE GOTTRAU

## PREMIÈRE PRÉSIDENTE DU GROUPE DES BOURGEOISES DE FRIBOURG

La mort subite de M<sup>me</sup> Rodolphe de Gottrau, née Laure de Brémond, à l'aube du 6 juillet 1942, fut pour ses amis une consternation, car ils l'avaient quittée la veille, à Bulle, souriante et pleine d'entrain. Elle avait participé aux travaux de la Fédération fribourgeoise du costume et des coutumes, réunie en assemblée générale, dont elle était un membre fervent. Elle se réjouissait de la réception prochaine des délégués de la Fédération nationale à Fribourg. Mais elle ne retrouva la Grand'rue de sa cité que pour s'en arracher irrémédiablement.

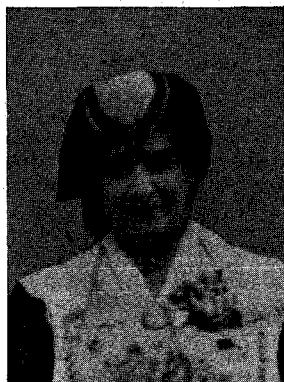
M<sup>me</sup> de Gottrau était dans sa soixante-quinzième année. Elle appartenait, par sa naissance, à la famille de Brémond, venue de France lors de la Révolution, qui vécut sur le beau domaine de la Châtelaine, près de Semsales, et fit la prospérité des mines de la Verrerie. Par son mariage, la défunte s'allia à la famille de Gottrau et son séjour à la Riedera restera dans la mémoire de ceux qui la connurent et l'aimèrent, tant sa délicatesse et l'aménité de son caractère en rendirent l'hospitalité délectable.

Sa bonté, naturelle et spontanée, rayonna sur les œuvres, tant charitables qu'artistiques, de la cité qui lui était si chère, et dont le prestige tenait grandement à son cœur. Cette fierté et ce patriotisme ont ranimé bien des volontés défaillantes et rendu la vie à des mouvements enclins à reculer devant des tâches trop périlleuses ou trop écrasantes. Ainsi M<sup>me</sup> de Gottrau fût-elle parmi ceux qui virent



naître la Société des concerts. On n'apprendra rien à personne en écrivant que cette innovation, à l'époque, n'était point simple. Il y fallut du courage, de l'audace et du désintéressement. Si aujourd'hui encore elle triomphe de nouvelles difficultés, c'est que la flamme du début n'a cessé de briller et d'éclairer sa voie. La *Landwehr*, musique d'Etat, dont M<sup>me</sup> de Gottrau était membre d'honneur, connut son entière sollicitude, cette société étant liée à la tradition

la plus illustre et la plus ferme de la capitale fribourgeoise. Le Chœur mixte de St-Nicolas, auquel elle appartient, peu après sa constitution, en 1903, jusqu'à sa mort, soupesa la mesure de sa générosité, de son zèle et de son amour de la musique ; voici douze ans, elle lui fit don d'une splendide bannière, celle-là même qui l'accompagna au cimetière de St-Léonard et qui perpétuera le souvenir de son entier dévouement à la paroisse de St-Nicolas, à laquelle elle était



indéfectiblement attachée. La Société de St-Vincent de Paul recourut maintes fois aux ressources multiples de ce cœur fidèle et sensible, et tant d'autres œuvres charitables et patriotiques ne firent jamais appel en vain à la foi joyeuse de son élan vers le bien. Il y a quelques années, elle fonda le groupe des Bourgeoises, portant le costume fribourgeois, qu'elle-même revêtait avec la plus noble distinction.

M<sup>me</sup> Rodolphe de Gottrau n'oublia ni les humbles, ni ses pairs, ni ceux, peut-être plus nombreux qui, vivant dans un monde voué au matérialisme et aux intérêts mesquins, aspiraient à plus de chaleur dans l'action et surtout à une meilleure compréhension. Son âme, toujours jeune, allait à l'idéal comme à la source vive, et rien n'entravait alors le cours de ses aspirations en vue de réalisations supérieures. Elle soulevait les hésitants, morigénait affectueusement les récalcitrants, appuyait ceux qui allaient de l'avant. Mais elle n'oubliait point ce qui fait toute la valeur de l'impulsion :

elle donnait l'exemple. Même âgée et souffrante, elle ne craignait pas de gravir quantité de marches d'escaliers, pour sonner elle-même aux portes et solliciter la charité en faveur des œuvres qu'elle soutenait. Cette vaillance la décrit mieux que tout éloge. Que la jeunesse, souvent peu encline de nos jours à une telle persévérance, songe à la vertu de ce sourire, plein de grâce et de bonté, à cet oubli de soi-même pour être utile à son prochain, en toute circonstance, et à cet amour de la famille, qui ne la quitta pas un seul jour de sa vie et qu'elle reportait, avec quelle sensibilité, sur les amis qu'elle s'était choisis.

R. JANS.

*La Liberté*, des 7 et 8 VII 1942, n° 155 et 156; *Freiburger Nachrichten*, du 8 VII 1942, n° 155; *Le Landwehrien*, 7<sup>e</sup> année, n° 1, juin 1942, p. 9 et n° 2, juillet 1942, p. 21 et 23; *L'Indépendant*, du 7 VII 1942, n° 77; *Le Fribourgeois*, du 7 VII 1942, n° 102; *Journal d'Estavayer*, du 7 VII 1942, n° 54.

## FRIBOURG ET LA ROUTE DES JEUNES

Aux époques de crises aiguës et plus particulièrement lorsque des guerres posent le difficile problème du ravitaillement, la question de l'aménagement du Rhône revient sur le tapis. Le conflit actuel voit se dérouler la même genèse. Partisans et adversaires s'opposent et comme il n'y a rien de nouveau sous le soleil, les arguments se retrouvent, des situations déjà vécues se renouvellent. Aussi, plutôt que de reprendre une fois de plus les arguments des adversaires, ne serait-il pas plus simple de leur faire un peu d'histoire ? Il fut un temps où sur le Rhône chemin de fer et navigation se complétaient. Il fut un temps aussi où ils se dressèrent l'un contre l'autre, ce qui ne les empêcha pas de vivre, même de continuer à se développer l'un et l'autre, mais malheureusement dans un climat défavorable à l'un et à l'autre. Il fut un temps aussi où tel port le plus en amont d'un fleuve tiquait lorsqu'un port plus en amont encore naissait et l'histoire nous fait assister au développement du port de Strasbourg et du port de Bâle, pour ne prendre que cet exemple. Enfin à qui veut faire de l'objectivité et, par conséquent, aligne des chiffres, on peut objecter que le chiffre n'étreint pas tout le réel. Le facteur humain joue un rôle considérable. De deux entreprises également favorisées comme main d'œuvre, outillage et débouchés, celle qui prendra le pas sur l'autre sera l'entreprise dont la direction sera la plus avisée. On a vu des ports, dotés d'avantages géographiques et économiques, périliter, un changement de conseil d'administration a fait revenir la fortune. Cette raison fait que les ports de plus en plus, au lieu d'être des organismes d'Etat, des administrations d'Etat, dépendent des Chambres de commerce ou ont leur administration propre. Ainsi dans la polémique actuelle, qu'il s'agisse de l'aménagement du

Rhône ou du Transhelvétique, problèmes très complexes, il faut le reconnaître —, on ne peut donner raison aux adversaires de ces grands travaux, ni traiter leurs partisans d'utopistes. Si la « Route des Jeunes » est en connexion avec la future grande artère transeuropéenne, ses dirigeants néanmoins ont su faire la part des choses en tenant compte de l'immédiat. La « Route des Jeunes », qui doit desservir le futur port de Genève, est aussi l'artère principale du quartier industriel de la Praille que l'on crée maintenant. Elle marque aussi le début des grands travaux qui, au moment opportun, devront résorber le chômage. Au point de vue « idéal », et c'est là son caractère original, au milieu d'un monde où les frères s'entr'égorgent et détruisent follement leurs richesses péniblement amassées, elle unit d'un même cœur toutes les bonnes volontés pour une œuvre communautaire, collective et constructive. Quelle magnifique leçon de sain patriotisme.

### LA JOURNÉE FRIBOURGEOISE

Au début de l'été, le Comité de la « Route des Jeunes » par la voix de la presse fit part au public de son intention d'ouvrir une route avec le seul concours des bonnes volontés. 15 000 journées de travail étaient nécessaires ainsi que 6000 mètres cubes de pierres pour construire cette artère d'un kilomètre environ et de quelques douze mètres de largeur, de la Route des Acacias à Bachet de Pesay. Loyallement les « Jeunes » priaient les personnes qui ne partageaient pas leur opinion d'exprimer leur pensée. Le 15 juin 1942, le premier coup de pioche était donné. L'Etat de Genève, favorable à cette initiative, s'engageait à terminer les travaux commencés et à utiliser dans d'autres travaux le crédit prévu pour la « Route des Jeunes » afin de ne pas frustrer les ouvriers. De plus, cette réalisation devait se faire en dehors de toute politique, avec le concours de tous les partis, de tous les milieux.

S'il y eut des difficultés, comme dans toute œuvre qui sort de l'ordinaire, la « Route des Jeunes » fut néanmoins un succès. Pendant le cours des travaux 10 000 personnes

environ travaillèrent et sur le chantier, on vit de nombreuses personnalités de notre pays qui n'hésitèrent pas à louer les chefs.

Directement intéressée par le futur développement de la navigation fluviale en Suisse, une importante délégation vaudoise se rendit à Genève à bord de la barque « La Vaudaire » emportant avec elle une cargaison de pierres. Magnifique journée pour la « Route des Jeunes ».

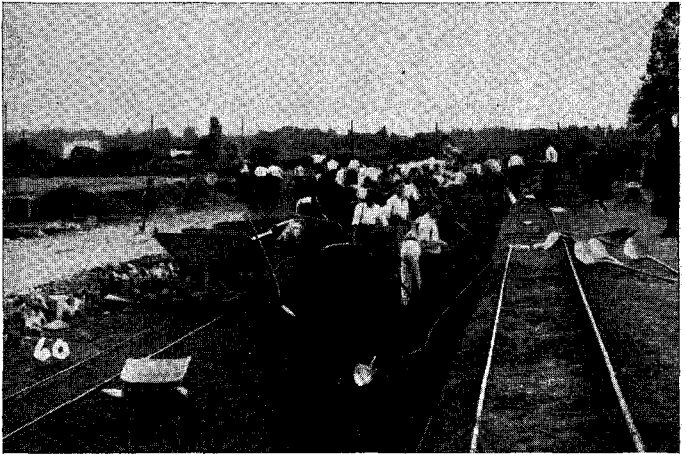
Quelques semaines plus tard, le même motif conduisait les Neuchâtelois à Genève, les uns en chemin de fer, les autres à vélo sous la direction de M. le Conseiller d'Etat Dupasquier. La journée neuchâteloise ne le céda en rien à la journée vaudoise.

Si Fribourg, par ses lacs de Neuchâtel et de Morat, « touche » au futur Transhelvétique, il faut reconnaître cependant que ce n'est pas le vent du large qui siffle à nos fenêtres. Cependant les motifs ne manquaient pas: essor économique de la Suisse et de notre canton par la future voie fluviale, combourgeoisie de Genève et enfin point d'honneur fribourgeois, car le promoteur de la Route des Jeunes, est l'un des nôtres, le major Arnold Comte. Pour diverses raisons, il fallut reculer jusqu'au 17 octobre la date de la participation fribourgeoise, mais sans regrets.

Sous l'impulsion d'un très actif comité groupant MM. B. de Weck, directeur des Travaux Publics, Ackermann, directeur des Finances, Ed. Weber, conseiller communal et Roger Colliard, député, aidés de MM. Gérard Christinaz, Georges Macheret, François Oberson et Jean Comte, l'idée fit son chemin. La Presse était particulièrement bien représentée par MM. Favarger, Plancherel et Verdon. L'action porta sur la ville et sur le canton. Chaque district fut prié de participer au voyage. A deux reprises, le 25 août et le 30 septembre 1942, le major Comte vint dire aux Fribourgeois les buts de la Route des Jeunes et les possibilités de la participation. Le résultat dépassa les attentes et le vendredi 16 octobre 250 Fribourgeois, représentant 5 districts, se rendaient à Genève. Tous les milieux étaient représentés, tous les âges rivalisaient d'enthousiasme. D'aimables dames et demoiselles s'étaient jointes à la délégation et tandis que les messieurs maniaient pelles et pioches,

pousseraient les wagonnets, elles prépareraient avec diligence le repas des travailleurs avec des provisions offertes par les Etablissements de l'Etat de Fribourg.

Le premier contingent, fort de 170 personnes arriva à 20 h. 21 à Cornavin avec à sa tête M. le conseiller d'Etat Ackermann, MM. Glasson, conseiller national, Weber



(Photo Mulhauser, Fribourg.)

Les Fribourgeois travaillent avec ardeur.

conseiller communal et Colliard, député. A la descente du train, un chant du groupe l'« Alouette » accueille les Fribourgeois. Puis, encadrés de la colonie fribourgeoise de Genève, précédés d'une fanfare de la D.A.P. un beau cortège aux flambeaux se forme et parcourt la rue et le pont du Mont-Blanc, la rue du Rhône, le pont de l'Ile, la rue de Coutance pour se rendre chez un concitoyen, tenancier de la Brasserie du Faubourg. C'est là que la délégation de la Broye, arrivée plus tard, rejoint. D'éminentes personnalités genevoises telles que MM. Perréard et Balmer partagent le repas des Fribourgeois. Après échanges de toasts entre ces Messieurs de Genève et de Fribourg, M. Roger Colliard lut une adresse dont voici des extraits :

*« De même que les Vaudois ont apporté à la Route des Jeunes, en même temps que leur ardeur tenace et paisible, le vin, le pain et le sel qui sont la nourriture naturelle de l'homme, de même les Fribourgeois vous apportent aujourd'hui, avec les produits de leur terre une et diverse, leur foi, leur amitié et leur confiance qui sont les trois chemins menant à la vérité, unique nourriture spirituelle. Et c'est ce triple don que je suis chargé, au nom du Comité fribourgeois d'action en faveur de la Route des Jeunes de vous offrir avec notre gratitude pour votre réception fraternelle.*

*« Nous donnerons à ces principes la force attrayante qui permet de lutter et de vaincre avec le sourire et sur notre route nous attirerons ainsi toutes les forces véritables du pays : la Route des Jeunes sera aussi celle des joies profondes et du bonheur. »*

Ensuite, le major Comte au nom de la Route des Jeunes prononça quelques mots. Il était près de minuit lorsqu'eut lieu la prise de cantonnements au baraquement de la Route des Jeunes ou à la Caserne de Genève.

Le samedi, 17 octobre 1942, tout le monde se retrouva à 6 h.  $\frac{1}{2}$  au chantier pour le déjeuner et à 7 heures, les travaux commençaient. Une belle journée d'automne, une atmosphère de fraternité et de sympathie décuplèrent l'énergie et l'enthousiasme. Et de M. le conseiller d'Etat Ackermann au plus petit bambin de Romont le même joyeux entrain régnait dans tout le groupe. A midi, ce fut le repas en plein air et dès 13 h. 30, le travail recommence avec la même ardeur. De nouveaux ouvriers apparaissent sur le chantier, des militaires stationnés à Genève, le Cercle des Jeunes Français et le Stade français de sorte que 450 personnes travaillent à la fois sur la route. A six heures, chacun dépose ses outils et se met à table, l'appétit aiguisé par cette belle journée de travail.

Un « hourra », comme à midi remercie le cuisinier de son savoir-faire avec des moyens aussi restreints. Puis M. Marcel Castellino, vice-président des Intérêts de Plainpalais souligne le sens de l'effort fourni par les Fribourgeois. Le président de la Route des Jeunes remercie ses concitoyens d'être venus si nombreux et d'avoir fait un si beau travail (environ 65 m. de route de cette seule journée).

Enfin la parole est donnée à M. Déthiollaz, maire de Lancy. Il appartenait ensuite à M. Roger Colliard de remercier les Genevois de leur excellent accueil, mission dont il s'acquitta avec beaucoup de tact. Puis ce fut la dispersion, une dispersion toute relative d'ailleurs, car pour ceux qui le pouvaient, un programme avait été élaboré pour le dimanche.

Tout se serait passé le mieux du monde, si « pendant l'horreur de la profonde nuit », un fantôme n'était apparu à la caserne... Et à l'heure où j'écris ces lignes, certaines personnes discutent encore sur son identité. Comme c'était un fantôme bien élevé, personne n'eut à se plaindre de lui, ni à l'exorciser.

Le dimanche matin, le temps superbe de la veille se maintient. On déjeune à la cantine, promenade apéritive, puis on assiste à la messe du R.P. Bondallaz, à l'église du Grand Lancy. Grâce à l'entregent du fonctionnaire des Chemins de fer fédéraux qui nous accompagne tout un groupe se retrouve à Cornavin pour aller visiter l'usine et les travaux de Verbois. Un renseignement erroné nous fait profiter de la douceur de la matinée dans la campagne genevoise. L'horaire nous laissant largement le temps d'excursionner, cette « erreur de navigation » n'entraîne aucun désagrément. Notre visite annoncée nous vaut d'avoir des guides sur le chantier. Nous admirons le bel ensemble que forme le barrage-usine, ses vastes biefs, les grands travaux de correction du Rhône qu'il a fallu entreprendre. Un coup d'œil devant le barrage nous fait voir les immenses grilles destinées à retenir les corps flottants, puis les cavités où tourneront les turbines puissantes. En attendant l'heure du train, les excursionnistes « grapillent », illusion de vendange et font un casse-croûte arrosés d'un délicieux vin nouveau. C'est ensuite le retour vers Genève, puis vers Fribourg.

« La Route des Jeunes fut une belle entreprise qui laisse à tous ceux qui y furent associés un lumineux souvenir. »

(*La Liberté*, du mardi 20 octobre 1942.)

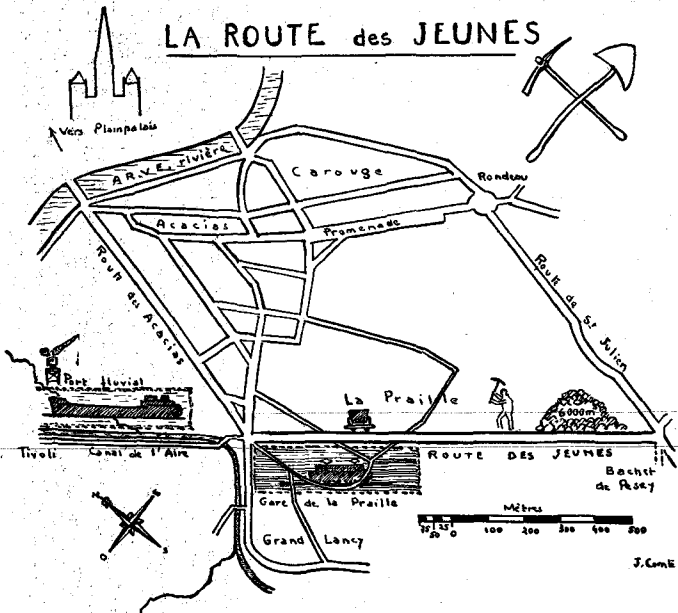


## LE CONGRÈS DE L'UNION GÉNÉRALE DES RHODANIENS

Pour être complet, il faut parler du congrès de l'Union générale des Rhodaniens, qui, à dessein, eut lieu à Genève lors de la Journée fribourgeoise. Un grand français, Gustave Toursier, apôtre du Rhône créa un mouvement destiné à mettre en valeur tout ce qui touche au Rhône. En font partie les individus et les collectivités. Et chaque année, dans une des villes riveraines des travaux techniques, artistiques ou littéraires sont présentés lors du Congrès. Malgré les circonstances exceptionnelles de nombreuses personnalités françaises étaient présentes dont M. Kirchner, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Lyon, représentant M. Gibrat, ministre des communications ; M. Régis, président de la Chambre de commerce de Marseille ; M. le député Vallette-Viallard de Montélimar, etc. Le Service fédéral des Eaux s'était fait représenter par M. Chavaz, ingénieur et M. Celio, conseiller fédéral envoya une lettre pour excuser son absence. Le Congrès tint deux séances. Le matin, dans la salle de l'Alabama, séance du Conseil à laquelle le Président de la Route des Jeunes et une délégation de la Journée fribourgeoise étaient invités. Je ne ferai de tort à personne en disant que l'on se plut à reconnaître combien l'idée du Rhône avait fait de chemin. Des montagnes de préventions sont déjà tombées. Il faut envisager maintenant la réalisation de l'aménagement du Rhône de Lyon à Genève, puis ceci fait, prendre en mains la question du Transhelvétique. Tout cela si l'on veut n'est qu'un même problème, mais un problème à résoudre à deux étapes. Cette thèse, du reste, est en même temps celle de nos autorités. Puis sur la proposition de son président, Maître Marcel Guinand, président central de l'U.G.R., la « Route des Jeunes » est admise dans l'Union et assurée de son concours le plus large.

La séance publique eut lieu dans la salle du Grand Conseil à 16 heures. Après une introduction du président d'honneur, M. Paul Balmer, lecture est donnée d'un éloge de

feu René-Louis Piachaud, chantre du Rhône et du Conseiller d'Etat genevois, Antoine Bron. Une adresse est envoyée à un autre grand rhodanien, le savant Auguste Lumière qui fête ses 80 ans. C'est ensuite la partie technique avec des rapports de M. Charles Borel sur la nécessité



Les projets d'aménagement du quartier de la Praille.

du canal transhelvétique et ses avantages; de M. Aloys Hentsch, sur le concours d'idées ouvert pour la traversée de Genève, par un canal navigable; de M. l'ingénieur Gustave Thévenin, sur un projet de canal contournant la ville de Lyon et unissant le port fluvial au canal de Jonage; de M. le professeur Joukowsky, sur la géologie des terrains pouvant être utilisés pour le canal lors de la traversée de Genève; de M. Sarrazin, sur la poésie actuelle dans la vallée du Rhône et enfin de M. d'Eternod, sur la poésie actuelle dans la vallée du Rhône suisse. M. Ernest Judet, publiciste

donne connaissance à l'assemblée d'un document en faveur de la jonction Rhône-Rhin. Le major Comte, lui aussi, avait été prié de faire un rapport sur l'idée, le but et l'idéal de la Route des Jeunes. Je ne crois pas inutile d'en donner ici un résumé, puisqu'il s'agit du rayonnement à l'étranger de la journée fribourgeoise.

« Qu'est-ce que la Route des Jeunes ? c'est une résultante, une manifestation concrète d'un état d'âme ressenti du fait des événements et impondérables dont nous subissons chaque jour les effets, une preuve qu'il existe encore des éléments propres à créer un monde meilleur. »

La période troublée de 1914 à 1918, les troubles sociaux qui la suivirent, puis la triste époque qui précéda le conflit actuel, posant les mêmes questions que la guerre précédente, en un mot, le souci du chômage prochain à l'issue du conflit, telle est la première cause de la Route des Jeunes. La seconde cause n'est pas une inconnue, c'est le problème de l'avenir des Jeunes. Puis, « pour éviter la contagion des idées (étrangères), passionnons-nous pour des problèmes de chez nous afin d'opposer sur le plan civil une résistance aux conflits sociaux égale à celle de notre armée sur le plan militaire. La recherche de l'harmonie sociale est la 3<sup>e</sup> cause de la Route des Jeunes. « Enfin, problème local et immédiat, il s'agit de ramener dans Genève anémiée la prospérité de jadis. » Si nous ne voulons pas être surpris par la paix, par le chômage et les conflits sociaux, si nous voulons redonner l'espoir à notre jeunesse et de la vie à notre ville, nous devons, dès à présent préparer la paix. La paix, dans les circonstances actuelles, c'est l'harmonie et le travail. « Cette harmonie peut s'obtenir » en considérant certains problèmes généraux dans toute leur ampleur, dépassant le cadre des combinaisons et dosages de la vie quotidienne. Du travail en abondance, c'est la prospérité, l'apaisement des esprits, la fin du chômage. « Si nous manquons de produits du sous-sol, nous disposons par contre de cette matière première qu'est l'électricité. » Il faut voir grand, pratiquer chez nous une politique de l'électricité semblable à celle de la Tchécoslovaquie, qui dès 1920 fournissait au prix de revient le courant nécessaire à l'industrie, au commerce et à l'agriculture. Il faut valoriser cet avantage en

équipant nos régions d'un réseau de canaux et de ports. « Le major Comte fait ensuite l'historique de la Route des Jeunes et donne quelques précisions techniques: « Une artère de 500 m. de longueur, de 12 m. de largeur avec empiérement lourd, nécessitant la démolition d'une imposante maison de campagne, l'abattage de nombreux arbres, la percée d'une tranchée de 2 m. de profondeur sur la plus grande partie du tracé, est un fait actuellement réalisé. »

Moralement, tous les buts sont atteints: un splendide effort de solidarité civique accompli par 8000 personnes (à la clôture des travaux 10 000) appartenant à tous les milieux: banquiers, avocats, médecins, officiers de tous grades, membres du gouvernement et députés, partis politiques, administrations, corporations, ouvriers, syndicats, écoles supérieures et primaires, contingents confédérés de Vaud, Neuchâtel et Fribourg aujourd'hui avec plus de 250 participants. « Il s'est créé un climat de confiance, d'effort, de bonne volonté à l'heure où le doute fait des ravages. »

S'adressant ensuite au Congrès, le major Comte faisant état des liens qui unissent les riverains du Rhône demande qu'ils unissent leurs efforts aux siens afin de rendre le Rhône navigable jusqu'à Genève, de créer un port fluvial dans cette ville puis d'entreprendre la « Transhelvétique ».

« Les Jeunes, ceux qui ont l'enthousiasme quel que soit leur âge, ont fait une expérience utile à la communauté. Ils sont convaincus qu'on peut unir les hommes en unissant les fleuves. »

Assistèrent à la séance du Congrès M. Ackermann, conseiller d'Etat et M. Weber, conseiller communal.

## LA REMISE DE LA « ROUTE » AUX AUTORITÉS GENEVOISES

Cette œuvre étant fribourgeoise par plus d'un point, on ne saurait en négliger la remise officielle aux autorités genevoises. Cette cérémonie eut lieu le 1<sup>er</sup> novembre au milieu d'une grande affluence. Les chefs des groupes, qui y avaient collaboré, étaient invités. Le général Guisan s'était fait

représenter par son chef d'état-major particulier. Le président du Conseil d'Etat de Genève, M. François Perréard coupe le ruban symbolique et prend le premier la parole. Il félicite et remercie tous ceux qui ont collaboré à la « Route des Jeunes », et trace le programme des grands travaux genevois. C'est ensuite au président de la « Route des Jeunes » qu'échoit le microphone, fixé à trois pelles en faisceau. Du 15 juin au 1<sup>er</sup> novembre, les travaux se sont poursuivis sans relâche avec le concours de quelques 10 000 constructeurs et donateurs. Les moyens étaient nuls, car il n'y avait ni main d'œuvre, ni pierres, ni argent, ni outils, mais « seulement quelques hommes voyant grand et beau, voulant travailler pour l'avenir de Genève, exprimer leur besoin d'action, se dévouer pour une cause utile à tous. Il n'en fallait pas davantage pour créer la confiance ». Le 1<sup>er</sup> août, M. de Steiger visite le chantier; le 8 août, le Général écrit dans le Livre d'or: « Enfin des actes et pas seulement des mots ». Aussi, conclut le major Comte « nous désirons que dès demain:

notre effort se poursuive avec des ouvriers salariés ;  
que la mise au point définitive des projets de grands travaux permette l'ouverture de chantiers au fur et à mesure de la menace de chômage ;  
que s'affirme le respect du travail, et en particulier du travail manuel ;  
que se réalise la navigation fluviale par le Canal Transhelvétique et le port de Genève, excellent moyen de compenser la perte du régime des grandes zones ;  
que se crée par des réalisations pratiques un élément de concorde et de paix sociale supérieur à tous les autres moyens ;  
enfin nous voulons donner cette preuve de neutralité active et fournir un thème d'action aux jeunes qui recherchent les raisons d'espérer et de s'affirmer. »

...Ces lignes sont malheureusement inhabiles pour exprimer le climat de la « Route des Jeunes », mais questionnez tous les participants et vous partagerez leur foi et leur joie.

JEAN COMTE.

## PETITE VILLE, MAIS GRANDE CITÉ

« Fribourg, petite ville est une grande cité ». Justesse de la formule reynoldienne, qu'il est de notre propos de commenter ici. Ville et cité, quels distingos subtils, nous proposez-vous ? N'est-ce pas là « tout comme » diraient nos amis les Vaudois ? Prenons le dictionnaire, moyen infaillible de mettre de l'ordre dans ses idées et d'apprendre l'orthographe ! La ville: « assemblage d'un grand nombre de maisons disposées par rue ». La cité: « communauté politique des citoyens, ville de premier ordre ».

Fribourg, a été longtemps, une petite ville. En dépit d'un réjouissant essor urbain survenu ces dernières années, elle le reste encore à bien des égards que nous estimons secondaires, car « Fribourg, petite ville » est vraiment aujourd'hui une « grande cité ». C'est le miracle du génie. Il faut bien appeler les choses par leur nom: un homme sut se servir au siècle passé de tous les éléments divers qui composaient sa petite capitale pour les unir dans un but supérieur. De la bourgade des Zähringen, les bourgeois de Fribourg avaient fait une ville: de cette dernière, passablement isolée, Georges Python créait une cité, « ville de premier ordre », foyer international, dont le renom dans le monde de la pensée n'allait pas tarder à acquérir une place de choix. Il réunissait ainsi la quasi unanimité des habitants de Fribourg, il créait la « communauté politique des citoyens ». Nous vantons aujourd'hui notre ville. Mais Fribourg ne représente pas un phénomène unique. « N'est-ce pas encore une des beautés de la Suisse, écrivait René Benjamin, que les petites villes y soient aussi vivantes que les grandes ? Elles se contentent d'être petites. Elles ne bayent pas, elles ne meurent pas de ne pas être grandes. Il leur suffit d'être humaines. »

Humanité de la cité ! Cette grande cité a été concrétisée par la construction des nouveaux bâtiments universitaires de Miséricorde. Grâce à l'intelligence et à la ténacité de M. le conseiller d'Etat Joseph Piller, l'humanisme chrétien a désormais dans le monde un centre de culture et de rayonnement digne de lui. Cet humanisme qui ne se marque pas seulement dans la pierre, fût-elle neuve, apparaît tous les jours davantage. L'hiver dernier c'étaient Gustave Doré et Ernest Ansermet et notre cher abbé Bovet ; nous n'aurions garde d'oublier le « Nicolas de Flue », du R. P. Meyer. Ce fut ensuite l'inauguration du nouveau Musée d'Art et d'Histoire en présence du président de la Confédération, M. Philippe Etter, grand homme d'Etat et grand humaniste. M. Albert Béguin, professeur à l'Université de Bâle, n'a pas craint de venir parler de Jeanne d'Arc, là, où la veille encore, un dominicain français nous entretenait de la vie profonde de « l'Ermite du Ranft ». Quelle symbolique manifestation aussi que cette conférence sur « la vie tragique de Platon » donnée au profit des pauvres petits Grecs. Ce n'était là qu'un commencement. L'humanisme, par ailleurs, ne touche pas qu'à l'esprit : stade universitaire, souvenir des championnats d'armée sous les yeux du Général.

Cet humanisme doit se développer de plus en plus. Mission de la Suisse chrétienne, mission de Fribourg. Au VI<sup>e</sup> siècle, le christianisme sauvait la civilisation. N'eut-il pas été logique, pourtant, que l'Eglise « romaine » fût entraînée dans la chute de l'Etat romain : au contraire, fidèle à sa vocation supra-nationale, elle s'est dissociée du régime antérieur et n'ayant pas hésité à entrer en contact avec ceux qui la dominaient, elle les a gagnés à sa civilisation. En Afrique, la conquête vandale, en accumulant les ruines matérielles et morales que l'on sait a préparé la voie à l'Islam. Sans l'armature morale et spirituelle, qu'il devait au christianisme, le monde occidental aurait connu le même sort, ou bien une Europe néo-barbare se serait constituée en restant étrangère aux valeurs qui ont fait notre grandeur.

Ne nous berçons cependant pas d'illusions. Si le christianisme a déjà permis à l'Europe de sauver son âme, il doit nous permettre aujourd'hui de la maintenir haute et de guérir son corps douloureux. Des mesures sociales, des adaptations économiques s'imposent. En attendant, ne désespérons pas. Lorsque l'on voit aujourd'hui, réunis tant d'hommes de bonne volonté: Français, Allemands, Italiens, Espagnols, Anglais, Belges et tant d'autres persévérant à collaborer, l'on ne peut que se réjouir. La Suisse et Fribourg en particulier, doivent être ces hauts-lieux de l'Europe où chacun s'efforce dans ce monde sanglant, de cultiver l'amour des hommes.

PHILIPPE FAVARGER.



## LES ÉTUDIANTS ET LA BATAILLE DE L'AGRICULTURE

*Été 1942.* — Jeunesse étudiante, lève-toi. Laisse la littérature et les sciences, le droit ou les beaux-arts, les champs attendent tes services.

Cet appel pressant a retenti aux oreilles de tous les étudiants et étudiantes. Un léger frisson passa dans leurs membres à la pensée qu'ils pourraient être envoyés on ne sait où, pour faire on ne sait quoi...

A l'Université de Fribourg, il fut un temps où l'on ne parlait que du plan Wahlen et de l'aide à l'agriculture. Pour les étudiants, la question ne se posait pas: il s'agirait de faner ou de moissonner. Mais, nous, jeunes filles, nous pouvions être appliquées aux besognes les plus étranges à nos goûts, à nos capacités. Une femme de la campagne doit exercer tant de métiers que nous ignorons.

Un jour, nous reçûmes un véritable ordre de marche, lequel nous imposait un minimum de trois semaines de travail agricole dans l'un des cantons du Valais, des Grisons ou du Tessin.

L'ordre fut dûment discuté dans les couloirs, entre les heures de cours. Les figures s'allongeaient, les fronts s'assombrissaient et, les jours suivants, la boîte aux lettres de l'Academia regorgeait de demandes de dispense.

Je n'y glissai point la mienne. Au contraire. J'étais heureuse de servir et la pensée de découvrir un nouveau coin de notre pays m'enchantait. Que m'importaient la vie rude et le travail pénible ! J'avais besoin de fuir le vacarme assourdissant de la ville pour aller goûter la paix de la nature et partager les idées encore saines de nos montagnards.

Mais où irais-je ? Quel dialecte devrais-je parler ? Car les quatre langues nationales ne suffisent pas à nos braves concitoyens ; chaque hameau, si modeste soit-il, a son idiome.

J'envoyai donc mon inscription et j'exprimai même le désir de me rendre au Tessin. La réponse ne tarda pas. Je pouvais partir immédiatement pour l'une des plus pittoresques vallées tessinoises au doux parler lombard, dans un petit village alpestre dont le langage habituel est au contraire un dialecte allemand: Bosco-Gurin.

Le voyage fut un enchantement, surtout à partir de Lucerne. A mesure que je pénétrais au cœur de la Suisse, j'éprouvais ce sentiment de fierté et de bonheur que nous ressentons tous en passant au pied du Rutli.

Après le tunnel du Gothard, le panorama devient saisissant. A mesure qu'on descend la vallée du Tessin, on peut constater les étages de végétation variant avec l'altitude. Ce sont, tour à tour, des pâturages escaladant les flancs de la montagne, couronnés de sapins, puis des forêts de châtaigniers; plus la vallée s'élargit, plus le torrent calme ses eaux impétueuses et sous un soleil déjà brûlant, apparaissent les carrés de maïs et les tonnelles de vigne. Déjà l'âme tessinoise se révèle à nos yeux et nous confie ses secrets.

A Locarno, on se sent pris par les attraits de notre Riviera italienne, mais l'emprise ne sera pas profonde, car, pour se rendre à Bosco, on la quitte brusquement et l'on prend le chemin de fer de la Vallemaggia jusqu'à Cevio. Pendant une heure et demie, la locomotive électrique nous promène au fond de cette ravissante vallée où le soleil baigne une luxuriante végétation. De coquets villages, juchés sur des replats, nous sourient au passage du haut de leur promontoire. Leurs gracieux clochers nous invitent à nous arrêter pour découvrir toutes les merveilles éparses dans ce coin de la Suisse.

Une route fort accidentée conduit d'abord à Cerentino d'où elle bifurque vers Bosco. On ne trouve pas ici les formidables aspérités de certaines vallées suisses où le voyageur, pénétré d'effroi, se sent anéanti. La majesté immense de la montagne conserve, dans ses horizons neigeux et ses reflets bleus, l'accueillante harmonie de ses lignes. La vallée ne devient jamais véritablement âpre et sauvage, malgré les multiples contrastes qu'elle présente. Son isolement même en fait une espèce de souriante oasis alpestre où se sont conservées les coutumes et les traditions.

Une épaisse forêt dérobe le village de Bosco aux voyageurs qui se contenteraient de jeter un coup d'œil depuis le fond de la vallée espérant jouir d'un beau tableau sans se donner la peine de l'approcher. Derrière ces sapins et ces mélèzes, il nous apparaît soudain avec ses maigres prairies et ses maisons du type italien voisinant avec d'autres demeures de caractère valaisan.

Une jeune fille souriante m'accueillit, me fit les honneurs de son foyer et me montra la chambrette où j'allais vivre pendant un mois. C'était une pièce rustique où des meubles anciens voisinent avec des sacs de farine. De l'air frais, les parfums de la montagne sont joints à l'odeur de quelques pièces de mortadelle suspendues au plafond.

Bosco, perdu au fond de cette vallée, a cependant son importance, car il forme, selon l'expression des géographes, un îlot linguistique. En effet, il est le seul village de langue allemande du Tessin. Quelques pasteurs du Haut-Valais cherchaient des pâturages plus étendus; ayant traversé la frontière suisse, ils vinrent s'établir dans les riches vallées piémontaises, y apportant leur langue, leurs mœurs et leurs coutumes. Ainsi, Bosco doit son origine à l'occupation du Val Formazza par les colons valaisans au temps de la féodalité, lesquels, plus tard, franchirent la « Guriner Furka » et aboutirent dans cette région tessinoise. L'histoire ne peut préciser l'époque de cette migration provoquée peut-être par les guerres intestines du Valais, mais on pense qu'elle date du XIII<sup>e</sup> siècle; les archives remontant à 1253 en sont une preuve. Primitivement, une grande partie du territoire de Bosco appartenait à un seigneur du Val Formazza qui vendit ses droits vers 1300 à un habitant de la contrée. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, des luttes éclatèrent entre Bosco et Cevio d'une part, et le bas de la vallée d'autre part; elles prirent fin par la paix de 1403. Au spirituel, Bosco fut longtemps rattaché à la paroisse de Cerentino: le curé habitait tantôt dans un village, tantôt dans l'autre<sup>1</sup>. L'église date du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Intérieurement, elle est de style baroque et sur ses murs, quelques fresques anciennes représentant les

---

<sup>1</sup> *Dict. historique et biographique de la Suisse*, t. II, p. 250.

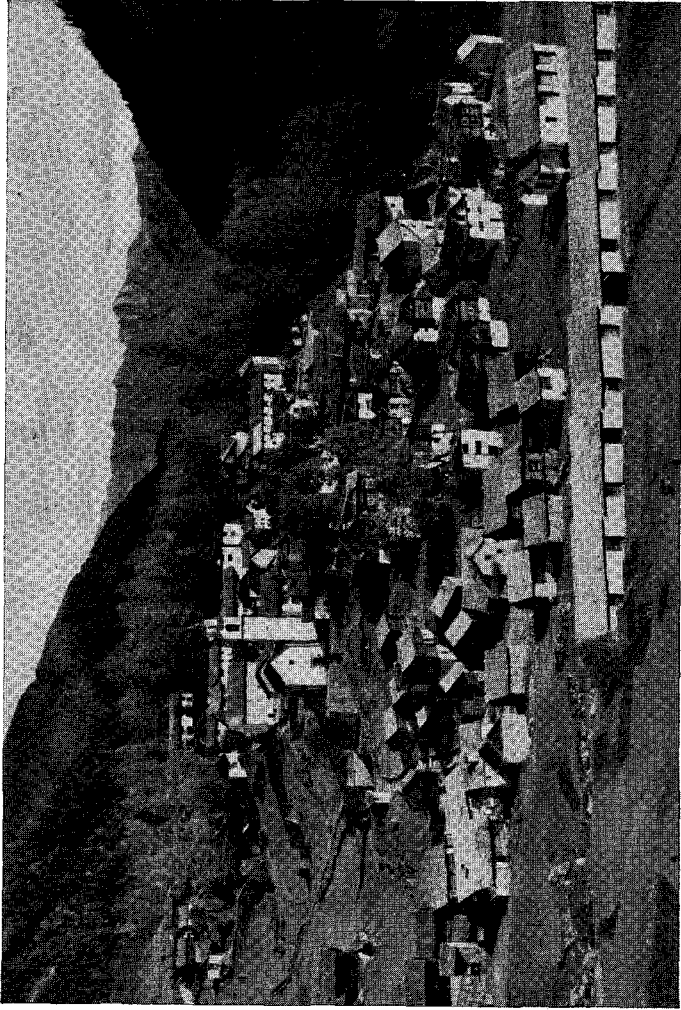
mystères, les évangélistes et quelques scènes de vie des Saints ont été mises à nu. Sa façade extérieure n'aurait rien de remarquable sans le gracieux campanile, si caractéristique avec ses cloches montées sur roue, qui la domine.

Les maisons d'habitation sont groupées sur un plateau de 1506 m. d'altitude. En 1695, une avalanche détruisit la moitié du village et causa la mort de 34 personnes. En 1749, un nouveau cataclysme s'abattit sur la localité et faucha 43 vies. La chapelle de la *Madona della Neve* rappelle le tragique événement. En 1925, trois avalanches se produisirent encore, causant pour 100.000 fr. de dégâts. Il n'y eut pas de morts. Par une coïncidence providentielle, toute la population se trouvait à l'église.

Il y a donc environ 600 ans qu'un petit nombre de familles de langue allemande se sont fixées sur ce coin de terre tessinoise et sont demeurées fidèles à leurs propres origines ; cela dénote une race volontaire et forte. Sans doute, les circonstances spéciales, économiques et géographiques, concourent à maintenir cette persévérance d'un groupe à conserver, parmi des gens différents, sa propre personnalité et sa propre langue. Bosco fut toujours à peu près isolé du monde, surtout avant la construction du chemin de fer de la Vallemaggia et avant d'être relié aux autres communes de la vallée par une route carrossable.

Les habitants de Bosco nomment Gurin leur gracieux village, mais son nom officiel est Bosco, car, historiquement, c'est ce nom-là qui s'impose comme le prouve clairement un parchemin du 11 mai 1253. Gurin ne serait qu'une altération de Corino, nom d'un hameau appartenant à la commune de Cerentino, dont le dialecte tessinois a fait Corin et le dialecte allemand des habitants de Bosco, Gurin. Le gouvernement tessinois s'efforce d'assimiler la population de Bosco-Gurin. Dans cette intention, il y maintient, à côté de l'école allemande, du reste supprimée depuis quelques années, l'école italienne obligatoire. Les fonctions religieuses sont confiées à un prêtre tessinois connaissant les deux langues. En famille, les habitants du village parlent leur dialecte germanique qui n'est pas facile.

Dans leurs rapports avec les autres Tessinois, les habitants parlent l'italien et même le dialecte lombard qu'ils



(Photo Pancaldi, Ascona.)

Vue générale de Bosco-Gurin.

savent parfaitement. La connaissance de deux de nos langues nationales est, en tout cas, un bienfait pour des gens contraints à émigrer chaque année dans des centres industriels, car la vie n'est pas aisée à Bosco. Au cours de la dernière génération, on a constaté que, dans chaque famille, un membre s'était embarqué pour l'Amérique ou l'Australie, abandonnant ainsi femme et enfants, mais leur envoyant régulièrement une pension. Les uns sont revenus au pays après avoir découvert le « filon » ; d'autres sont morts en exil.

Le pays est pauvre ; l'été est court : trois ou quatre mois ; les champs ne produisent guère que des pommes de terre et du seigle ; la culture des jardins est rudimentaire et les fruits n'existent pour ainsi dire pas ; les pâturages sont trop maigres pour permettre un important élevage du bétail. Aussi, la viande n'entre que pour une faible part dans l'alimentation et les ménagères ne savent que faire des tickets qui leur sont octroyés.

Pendant que les hommes travaillent dans d'autres régions de la Suisse comme peintres, maçons ou tailleurs de pierre, les femmes cultivent le sol et s'occupent des troupeaux, pareilles en cela à leurs sœurs du Tessin. Leur existence est rude : elles sont à la corvée du grand matin au soir. Je revois une bonne vieille de 80 ans, debout dès 4 heures, alerte, toujours prête à rendre service, semant la joie partout où elle passe.

En dépit des âpres luttes qu'ils mènent pour l'existence, les habitants de Bosco sont bons, hospitaliers et gais. Leur amour pour le Tessin s'allie à un sincère attachement à leur folklore et à leur langue. Et cela leur donne, ainsi qu'à leur admirable et curieux village, un charme de plus. Ils sont volontiers individualistes. En plus des traditions et coutumes jalousement conservées, chacun veille avidement sur son patrimoine qu'il considère comme un bien sacré. « Chacun pour soi, Dieu pour tous. »

Le dimanche, les femmes et les jeunes filles portent un voile tissé à la main ; ces coiffes blanches leur confèrent une sorte de dignité : on se croirait dans un cloître où déambulent des religieuses recueillies. Car plus rien ne compte aux yeux de ces humbles paysannes quand elles ont franchi le

porche de l'église ; elles ne sont là que pour le bon Dieu. Elles se mêlent au chant liturgique, chacune dans sa tonalité. Il n'est pas rare de voir, le dimanche matin, ces gens qui ont peiné dur toute la semaine se trouver à l'église dès 5 heures pour communier. Ils ont gardé du passé des pratiques de piété envers les Saints qu'ils invoquent le soir après la prière commune ou le jour de leur fête.

En outre, le Ciel leur a départi un don rare : ils sont artistes. Vous ne serez pas surpris de découvrir ici et là des témoignages de leur vie intérieure profonde. Quoi d'étonnant que leur âme, communiant avec une nature si riche, n'éprouve pas le besoin de rendre ce qu'elle ressent ? Tels des maîtres de valeur, ils se sont initiés, semble-t-il, aux grandes lois d'équilibre et d'harmonie qui régissent le beau. En effet, ces oratoires s'élevant au carrefour des chemins ou semés en plein champ sont des merveilles dans leur naïveté. A toutes les heures du jour des âmes pieuses s'y recueillent en passant.

Pour perpétuer le souvenir d'une culture en voie de disparaître, car, hélas ! la vie moderne menace les endroits les plus reculés, une commission s'est chargée de monter un musée local. C'est une maison qui ressemble fort aux mazots valaisans, restaurée dans son caractère propre. Au rez-de-chaussée, une cuisine sombre où pendent des ustensiles en bois. Un escalier creusé dans un tronc d'arbre conduit à la chambre de famille, aux meubles ouvragés dans le style du pays. Les fenêtres sont de petites ouvertures fermées par une planche glissant dans des rainures. Chaque famille a contribué à meubler ce musée de folklore : vêtements, vieux parchemins, portraits à l'huile, bibelots, etc. Il est très fréquenté si l'on en juge par les signatures de son livre d'or. Bosco suscite l'intérêt de la Suisse et de l'étranger. C'est ainsi qu'à l'exposition de Zurich, en 1939, on put entendre le dialecte local, enregistré sur disque.

Les femmes filent encore la laine de leurs moutons et tissent la toile pour confectionner le costume villageois : jupe de lin blanc, à gros plis, avec un bord noir, corsage rouge sur une blouse blanche, ceinture de couleur ; à la tête, un fichu brun noué sur le côté. Aujourd'hui les jeunes filles lui préfèrent la toilette sombre de leurs aïeules et le mouchoir noir brodé de fleurs, alors que ce frais costume

leur siérait si bien et leur conserverait la grâce féminine que la rudesse des travaux fait trop tôt disparaître. Elles confectionnent elles-mêmes des chaussures en drap avec une semelle de chanvre tressé, uniformes pour les hommes, les femmes et les enfants. Ces sortes de pantoufles se portent sur les chemins du village recouverts de dalles glissantes : les zoccolis ne résisteraient pas longtemps à cette pierre dure.

Chaque jour, tout en faisant le ménage, j'avais le loisir de contempler le paysage grandiose qui se déployait sous mes yeux : l'église toute blanche, que le soleil d'été rendait plus éclatante encore, se dressait sur un fond de montagne vert sombre. Quelques mazots juchés sur des blocs coupaient la raideur des pentes ; à leur pied, le torrent sauvage bondissait. Le repas ne me donnait pas beaucoup à faire, car le menu ne variait guère : des pommes de terre et le mets traditionnel tessinois, « la polenta ». Volontiers, j'aurais souhaité quelque bon plat de légumes tels que nous en avons chez nous, mais l'acclimatation des graines n'a pas encore été entreprise dans cette région haute.

A midi, j'allais porter le repas aux travailleurs et je dinais avec eux sur l'herbette. Puis, le travail reprenait dans les prés. Sur l'autre versant de la vallée, en face de nous, quelques taches mouvantes et des sons argentins révélaient la présence de chèvres broutant des touffes rares. Je maniais la fourche et le râteau avec une certaine aisance. Quand j'avais rassemblé un petit tas de foin, hop ! je le faisais rouler sur la pente en humant son parfum ; je m'arrêtais sur le replat du rocher où il était recueilli. Je n'avais guère qu'à « folâtrer avec le foin », comme disait M<sup>me</sup> de Sévigné, et vraiment, c'était un jeu pour moi, à côté de la rude besogne des femmes qui portaient sur leur dos de lourdes hottes de fourrage jusqu'à la grange. Jamais pourtant, elles ne se plaignaient.

Vers 5 heures du soir, nous nous réunissions sous un escarpement de rocher et, sur un foyer de fortune, je préparais le café que nous prenions avec une noisette de beurre. Un vrai café-crème !

Je rentrais alors pour préparer le souper tandis que la jeune fille montait à l'alpage situé à 2000 m. pour s'occuper



du bétail. Je l'ai accompagnée plusieurs fois, curieuse de la voir à l'œuvre là-haut. Le pâturage surplombe la vallée et des sommets majestueux l'entourent. Des huttes de pierre sont groupées autour d'un Christ sculpté. Tout est si pur, si calme qu'on en oublie le monde lointain qui se bat ou s'enivre de fades plaisirs.

Les femmes arrivent les unes après les autres et s'installent dans les cabanes. On allume le feu dans l'âtre, on va chercher de l'eau. Petit à petit l'alpe s'anime. On prépare le gros chaudron, on lève la crème des jattes de lait. Puis pendant que le fromage se prépare, devant chaque porte on entend le mouvement rythmé des barrattes à beurre. Le premier travail fini, on se rend visite, petite détente agréable avant le grand chahut. Pendant ce temps, les vaches descendent lentement de la montagne où elles ont été gardées par un « bouébo ». Quel joli spectacle de voir arriver ce troupeau dont on perçoit déjà au loin le tintement délicat des clochettes. Plus elles s'approchent, plus l'alpe semble reprendre vie. Enfin, après avoir disparu derrière un vallon, les voici qui envahissent le petit village en débandade ; les chèvres suivent en cabriolant. Ce n'est que vers 10 h. que la journée finit.

Je dois dire qu'au premier abord, les gens de Bosco ne furent pas ravis de voir cette étrangère venue de la ville pour les aider aux travaux des champs. Que saurait faire cette demoiselle ? Ils se méfiaient un peu des ces « bas bleus » imbues d'intellectualisme qui font sourire. Naturellement, il nous était difficile de devenir en un jour des « cordons bleus », mais je ne me suis pas émue de ces défiances compréhensibles. Je résolus de me faire agréer à force de dévouement et de sourires afin de leur prouver qu'une citadine, quoiqu'étudiante, peut très bien s'acclimater à leur rusticité.

Notre savoir a plus de valeur que nous ne le pensons. Nous pouvons très bien l'utiliser pour comprendre, pour nous adapter, pour pénétrer la pensée de ces montagnards et les aider à découvrir leurs propres richesses.

On a ouvert à Bosco même, pour l'été, une sorte « d'école gardienne » où une Sœur recevait et gardait pour la journée les enfants de moins de dix ans, afin de permettre aux ma-

mans de vaquer tranquillement à leurs travaux. Voilà, me semble-t-il, une occupation tout indiquée pour nous, étudiantes, qui voulons venir en aide à l'agriculture. Nous y réussirons mieux que dans les besognes des champs pour lesquelles nous manquons d'entraînement physique et d'initiation. Ce service conviendrait à nos aptitudes féminines.

Cette entr'aide est une vraie jouissance pour qui sait goûter la beauté cachée dans les plus petites choses, car nous avons toutes reçu le privilège de pouvoir capter son écho et son reflet. Nous avons été favorisées puisque, pour répondre à notre désir, les plus belles contrées de notre pays nous ont accueillies cet été. Ce séjour fut avant tout un enseignement : il aura fait disparaître cette prétention intellectuelle qui nous fait mépriser les humbles travaux, les fumées de la cuisine et les chiffons à poussière.

L'aide que des étudiantes peuvent apporter aux gens de la campagne est certainement bienfaisante, surtout en ces temps troublés, où nous sentons le besoin d'unir nos forces pour la défense territoriale et morale de notre patrie. Ce qui est plus précieux encore que l'aide matérielle, c'est la compréhension mutuelle qui naît de ces rencontres, l'enrichissement de la personnalité de l'étudiante, un apport à la culture de son esprit, à l'épanouissement de son âme dans la vie rude et belle des champs.

De plus, cette familiarité avec la vie rustre et une nature si riche, affine notre goût, nous fait résolument écarter le faux-luxe, le banal, crée en nous un besoin physique de vivre dans cette atmosphère limpide de sobriété et de simplicité.

JEANNE CORPATAUX.

## LA TRANSLATION

### DES RELIQUES DE SAINT CANISIUS

Le 20 août 1587, le Père Pierre Canisius rentra à Fribourg, après une absence de quelques jours. Parti pour l'Allemagne avec le recteur du Collège, le Père Michel, il avait été, à Baden, en Argovie, contraint par la fatigue et sa mauvaise santé, de rebrousser chemin. Dès le lendemain, il annonçait son retour à Nicolas de Diesbach, préfet de Romont, le remerciant de lui avoir prêté un cheval pour ce voyage. A un autre ami, probablement le curé de la ville, Sébastien Werro, il dit à cette même occasion, avec bonhomie: « Je vois bien que saint Nicolas ne permet pas que je quitte Fribourg; il veut que je finisse ici mes jours. » Propos de bon Fribourgeois très attaché à sa ville! Canisius fut, en effet, un de ces hommes venus du dehors, dont nous avons connu ou connaissons l'un ou l'autre, qui, après avoir vécu et travaillé longtemps dans le voisinage de la tour de St-Nicolas, ne s'en éloignent qu'avec peine et reviennent volontiers abriter à son ombre leurs vieux jours.

Les Fribourgeois, de leur côté, furent reconnaissants à Dieu, au Pape et au Nonce d'avoir fixé parmi eux « un homme aussi distingué par la piété, la sainteté, la science et la vertu » (Lettre au Pape Grégoire XIII, 2 janvier 1581); tous, gens de la ville et gens de la campagne, s'attachèrent bien vite au saint religieux, qui ne leur ménageait pas cependant la vérité sur leurs devoirs et leurs défauts. Cet attachement se manifesta plus particulièrement lorsque, à plusieurs reprises, il fut question du départ du Père Canisius pour une autre résidence; les Fribourgeois s'y opposèrent, même « precibus armatis »: expression énergique qui pourrait se traduire: « par des prières avec menace de recourir aux armes ». De même lors d'une absence du religieux, le curé

de St-Nicolas, Sébastien Werro, craignant qu'il ne revint pas, écrivit au Nonce pour le prier d'intervenir auprès du Pape même, s'il le fallait: « Si cet homme de Dieu ne revient pas, c'est fait de nous », disait-il.

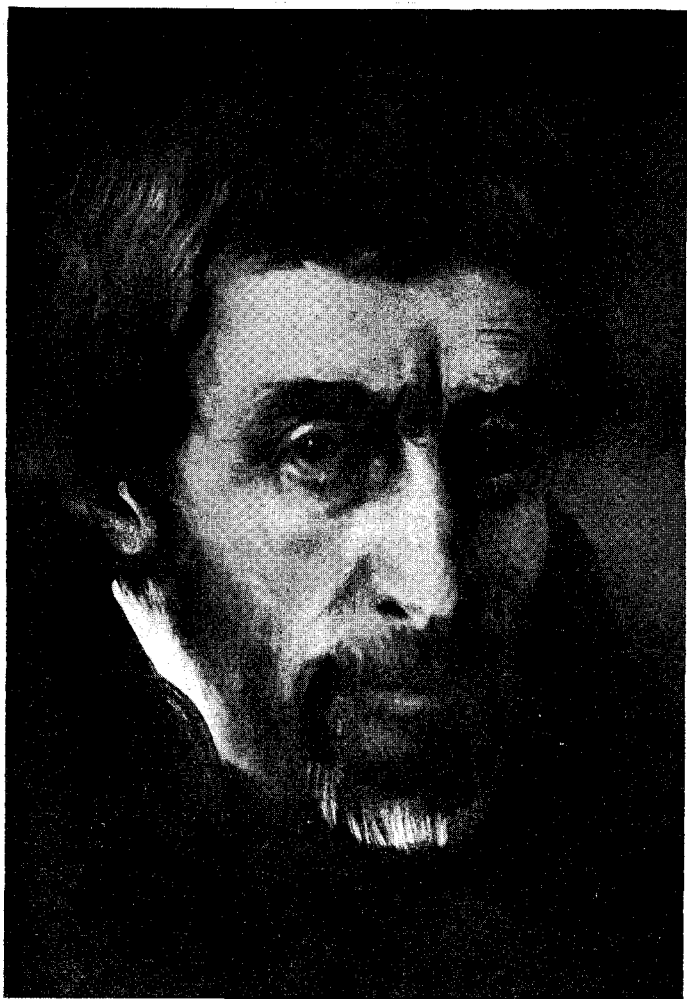
Voici une autre preuve, plus significative encore, de l'affection dont le Père Canisius était entouré à Fribourg; elle est citée par le P. Matthieu Rader, jésuite, qui avait connu le saint religieux et publia en 1614 une *Vita Petri Canisii*, dédiée aux magistrats et au peuple fribourgeois, « que Canisius, affirme-t-il, a aimés entre tous de son vivant et que, mort, il n'a jamais oubliés ». Après avoir décrit la fête de l'inauguration des nouveaux bâtiments du collège St-Michel, le 5 août 1596, jour où le Père Canisius prit, pour la dernière fois, la parole en public, le P. Rader résume ainsi le discours prononcé à cette occasion par un des magistrats: « On ne saurait dire ni croire quels ont été et quels sont encore le respect et l'attachement de tout le pays pour Canisius: une preuve entre toutes, c'est que jamais les gens de Fribourg n'ont consenti à être privés de sa présence, pour cette raison surtout que, n'ayant dans leur ville aucun corps saint, ils tenaient à garder au milieu d'eux un homme dont la vie brillait d'une éclatante sainteté; et ils ne voulaient pas permettre qu'il s'en allât chez d'autres déposer sa dépouille mortelle, mais que, mourant dans leur cité, il y laissât autant de témoins oculaires de ses vertus qu'il y avait compté d'admirateurs enthousiastes de sa sainteté ».

Ce désir des Fribourgeois de conserver chez eux les reliques d'un homme qu'ils avaient aimé, reliques qui devaient être pour eux un rappel à suivre ses enseignements et à imiter ses vertus, ce désir s'est réalisé; et soit les contemporains du Père Canisius, soit leurs descendants, avec les confrères du saint religieux, ont veillé avec sollicitude sur le précieux dépôt qui leur était confié. Cette sollicitude a été continue, mais s'est manifestée plus particulièrement à certaines occasions, surtout lors des translations de ces reliques. La dernière s'est faite en 1942; avant de la rappeler aux lecteurs des *Etrennes fribourgeoises*, voici quelques brefs détails sur celles qui l'ont précédée.

Lorsque le Père Pierre Canisius mourut, le 21 décembre 1597, le collège St-Michel n'avait pas encore d'église, mais une chapelle provisoire; l'église actuelle ne fut commencée qu'en 1604, affectée au culte en 1610, consacrée en 1613. Il fut décidé que le défunt serait enterré à l'église collégiale de St-Nicolas. Son corps y fut transporté le lendemain déjà du trépas; cette hâte s'explique par l'épidémie de peste qui sévissait alors et avait emporté, entre autres victimes, le fidèle ami et collaborateur de Canisius, l'ancien prévôt Pierre Schneuwly. Du Collège, où une foule nombreuse était venue, dès le matin, vénérer le corps, le cortège funèbre, comprenant tout le clergé séculier et régulier, les magistrats, la jeunesse des écoles et la masse du peuple, se déroula à travers les rues de la ville au milieu de témoignages touchants de douleur et de respect. C'est devant l'autel principal de la collégiale, au milieu du chœur, donc à la place la plus honorable, que fut enseveli le Père Canisius. Le prévôt Sébastien Werro prononça l'oraison funèbre devant la foule émue, et dans la suite, fit apprendre à l'entrée du chœur l'épithaphe latine qu'on y lit encore, surmontée du portrait de Canisius.

Sur la tombe, on mit une grande dalle en pierre de Soleure. Le prévôt Werro avait bien prié à l'avance l'évêque de Sion, Hildebrand de Riedmatten, de faire préparer un monument de marbre du Valais, en rappelant que le Père Canisius s'était beaucoup intéressé à ce pays. Mais il ne fut pas donné suite au projet du prévôt. Ce fut la famille des Diesbach qui fit les frais du monument, celui qui, de nos jours, se voit dans le chœur de l'église du Collège, proche de la table de communion; il porte l'épithaphe: *Monument de notre vénérable Père Pierre Canisius, Théologien de la Société de Jésus — Nobles Nicolas, Roch, Georges, Pierre frères de Diesbach ont posé* (ce monument). 1597. La vénération publique se manifesta plus que jamais près de ce tombeau: « On y venait prier en grand nombre, tous les jours, mais le samedi surtout où affluent les gens de la campagne, et le 21 décembre, anniversaire de la mort du Père Canisius » (*Procès de béatification*).

Cependant, sur la colline du Collège, se dressait la vaste église construite par les Pères jésuites, avec l'aide des fidèles



Saint Pierre Canisius, S. J., Docteur de l'Eglise.  
Né à Nimègue (Hollande), le 8 mai 1521 ; mort à Fribourg (Suisse),  
le 21 décembre 1597.

*Portrait par Léo Samberger (Munich).*

de Fribourg et du dehors ; les gens de la campagne firent la plupart des charrois gratuitement, n'acceptant pour récompense qu'une simple collation. Cette église ne s'acheva que très lentement ; ainsi, le maître-autel, dédié à saint Michel et aux saints Apôtres fut terminé en 1617 seulement et « doré, grâce, en partie, à un don de mille écus fait au nom d'Henri IV et de son fils Louis XIII, les rois très-chrétiens de France » (*Historia Collegii friburgensis*)<sup>1</sup>.

Il semblait naturel, dès lors, que la dépouille mortelle du Père Canisius vint reposer plus près de ses confrères. Ceux-ci s'efforcèrent de préparer l'opinion publique à cette translation. Les premières démarches officielles furent faites en 1621 si l'on en croit l'*Historia Collegii* ; mais soit le Chapitre de St-Nicolas, soit le gouvernement refusèrent d'abord leur assentiment au projet. Les négociations durèrent longtemps ; on peut en suivre les péripéties intéressantes, et parfois très vives, dans un article abondamment documenté que vient de publier Mgr Louis Wæber dans la *Revue d'histoire ecclésiastique suisse* (1942, pp. 81-106) sur *La première translation des reliques de saint Canisius en 1625*. Ce n'est en effet, que cette année-là que put être mise à exécution la décision prise le 30 octobre 1623, dans une réunion du Petit-Conseil et du Conseil des Deux-Cents, qui ne dura pas moins de cinq heures et au cours de laquelle le nonce, Mgr Scappi, fit un discours de près de trois quarts d'heure en faveur des Jésuites. La décision, à laquelle les chanoines avaient consenti déjà, comprenait plusieurs conditions qui dans la suite furent ramenées à deux : les reliques seraient renfermées sous double clef, l'une pour le Collège, l'autre pour l'autorité civile ; quant aux chanoines, on leur remettrait, après la canonisation, le chef et une des côtes du vénéré défunt.

La translation put donc avoir lieu. Elle se fit le lundi de Pâques, 31 mars 1625. A une heure de l'après-midi, on procéda à l'exhumation du corps dans l'église de St-Nicolas en présence d'une foule qu'il fallut contenir avec peine. « On commence alors à creuser, raconte l'*Historia Collegii*, et

---

<sup>1</sup> Ce titre désigne deux volumes manuscrits en latin, relatant, année par année, les faits principaux de la vie du collège St-Michel.

au même moment, sur l'ordre de Messeigneurs, toutes les cloches se mettent en branle et continuent à sonner pendant toute une heure. Voici dans quel état fut trouvé le cadavre : les chairs étaient tombées en poussière, mais la barbe et les cheveux, de couleur rousse, étaient entièrement conservés. Par suite de l'humidité, les deux cercueils étaient pourris, mais les vêtements, spécialement celui de dessus, ainsi que l'étole, étaient presque intacts. La tête reposait doucement dans le cercueil : au premier coup d'œil, on reconnaissait Canisius. Les principaux magistrats et tous ceux qui le purent baisèrent le chef et y appliquèrent des chapelets ; puis nous l'enveloppâmes, ainsi que les autres ossements, dans un linceul, et le tout fut enfermé dans un coffre neuf en bois de chêne que Messeigneurs firent recouvrir d'une voile de soie. Puis le cortège se mit en route. »

Ce cortège ne se fit pas avec le cérémonial liturgique qui eût été de rigueur pour un saint canonisé, mais avec un certain apparat extérieur et des manifestations de la piété populaire d'autant plus éloquentes qu'elles étaient plus spontanées ; dans le cortège figuraient notamment, avec le clergé, les deux avoyers, les membres des conseils et les bannerets. A l'église du Collège, on dut laisser le corps du Père Canisius exposé jusqu'au surlendemain. Le troisième jour les ossements furent disposés, selon leur position naturelle, dans un coffret plus petit, qui fut enfermé à son tour dans un cercueil de chêne ; après quoi, le tout fut déposé dans la crypte qui venait d'être préparée au milieu du chœur, devant le maître-autel, et on y plaça cette inscription : *Huc translata sunt ossa R. P. Petri Canisii die XXXI Martii, anno 1625*. Cette brève inscription a été remplacée plus tard par une autre plus développée, peut-être en 1635, lorsqu'on rouvrit la tombe et qu'on dut renouveler le coffret détérioré par l'humidité ; mais le changement du texte se fit plus probablement en 1639, lorsque, à la grande pierre tombale de 1625, on en substitua une autre, don d'un membre de la famille d'Affry, et qu'on la décora peu après d'une épitaphe en lettres dorées. Cette nouvelle épitaphe — celle qui se lit encore aujourd'hui, avec une légère modification à la première ligne, faite en 1864, est la suivante, traduite du latin : *Ici reposent (aujourd'hui : ont reposé) les ossements*



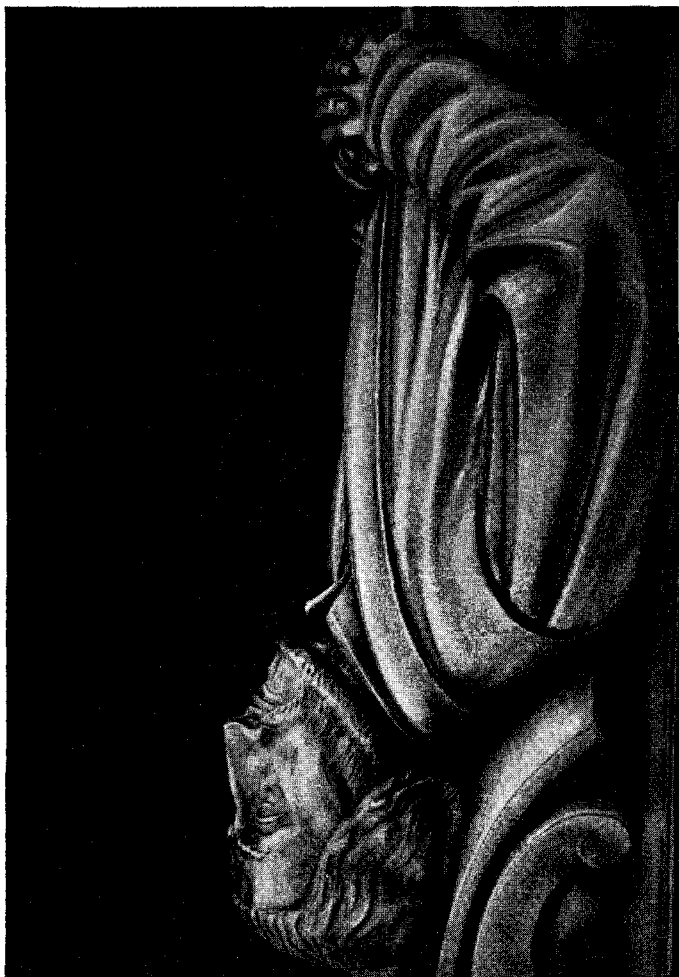
*du révérend Père Pierre Canisius, Théologien de la Société de Jésus. Il mourut à Fribourg de Suisse le 21 décembre de l'année du salut 1597, dans la septante-septième année de son âge, la cinquante-quatrième de sa vie religieuse ; puis, après le monogramme du Christ : (ossements) ici transférés en l'année 1625, le 31<sup>e</sup> jour de mars.*

\* \* \*

Les restes du Père Canisius ont reposé dans leur tombe de l'église St-Michel de 1625 à 1864, année de la béatification. Les annales du Collège relatent fidèlement les témoignages de confiance dont le saint religieux fut l'objet durant tout ce temps, ainsi que les nombreuses faveurs obtenues par son intercession. Son sépulcre fut ouvert non seulement en 1635, mais aussi en 1741, pour le procès de béatification, et peut-être l'une ou l'autre fois encore ; ainsi pendant la Révolution, en 1790, on se préoccupa de recueillir, pour les conserver mieux, les objets divers qui avaient appartenu au religieux ou pouvaient rappeler son souvenir.

Lorsque le procès de béatification, commencé en 1625 et interrompu à plusieurs reprises, eut enfin abouti, il fallut procéder à la reconnaissance des reliques du nouveau Bienheureux. Elle eut lieu le 26 août 1864 et fut présidée par Mgr Marilley, évêque de Lausanne et Genève ; elle fut suivie, au mois de juin 1865, des fêtes solennelles de la béatification. Avant ces fêtes, les reliques du bienheureux furent transportées au Couvent des Ursulines, où les religieuses les ornèrent avec soin et les disposèrent dans un reliquaire ; puis, le 25 juin, on les transféra à l'église de St-Nicolas, d'où partit la procession nombreuse et solennelle qui les ramena, à travers les rues, à l'église du Collège ; après les fêtes, elles furent enfermées dans un sarcophage en marbre blanc, œuvre du sculpteur fribourgeois Alexandre Christinaz, dans la chapelle du Sacré-Cœur, dite dès lors Chapelle du B. Canisius.

Elles y demeurèrent jusqu'à la canonisation, qui fut précédée d'un examen des ossements par les soins de S. Exc. Mgr Besson, le 10 septembre 1924. La canonisation solennelle eut lieu à Rome, le 21 mai 1925, et fut fêtée à Fribourg et dans le reste de la Suisse avec une piété et une



(Photo Rast, Fribourg)

Le gisant de saint Pierre Canisius, à l'église du collège St-Michel. (Oeuvre de M. Feuillat.)

joie toutes particulières ; c'était la glorification du saint, du savant docteur de l'Eglise, à qui notre pays doit la plus grande reconnaissance.

\* \* \*

Lorsque, en 1925, furent célébrées les fêtes de la canonisation du bienheureux Pierre Canisius, on estima avec raison que la châsse et le reliquaire provisoires, dans lesquels ses reliques insignes étaient portées en procession, devaient être remplacés par des objets plus dignes du nouveau saint et docteur de l'Eglise. Une souscription fut ouverte pour les frais d'une nouvelle châsse ; avec le temps, on se préoccupa de la question de l'autel lui-même des reliques ; cet autel, dans l'ancienne chapelle du Sacré-Cœur ajoutée en 1835 à l'église du Collège Saint-Michel, était sans doute facilement accessible au public, mais à cause de l'exigüité du sanctuaire, peu favorable au déploiement des foules de pèlerins. On décida enfin de transférer les reliques dans l'église elle-même : ou à un des autels latéraux, ou à un nouvel autel à construire au milieu du chœur, ou enfin au maître-autel, dédié à saint Michel et aux saints Apôtres.

C'est la dernière solution qui fut choisie d'un commun accord entre les autorités religieuses et civiles et celles du Collège : d'après cette solution les reliques de saint Canisius seraient enfermées dans un gisant, ou statue-reliquaire en argent, placé sous la table de l'autel ; l'autel lui-même devait être entièrement restauré ainsi que le chœur de l'église. Le plan de ces transformations fut mûrement étudié par M. F. Dumas, architecte, et M. le chanoine Pittet, recteur du Collège, et exécuté, sous leur direction, par divers artistes, entre autres MM. Cingria, Beretta et Stajessi, et par des artisans de la ville, au service de M. Dubey, entrepreneur.

Quant au gisant, il est l'œuvre de M. Marcel Feuillat. Il représente saint Pierre Canisius étendu, drapé d'un grand manteau, la tête reposant sur un coussin, les mains jointes, dans l'attitude qu'il dut avoir lorsque, après son trépas, le 21 décembre 1597, il fut exposé à la vénération de tous dans la chapelle provisoire du Collège fondé par ses soins. Car la physionomie que lui a faite l'artiste est bien celle que lui attribuent les portraits les plus anciens et qu'ont dé-

peinte ses premiers biographes, tel, par exemple, le prévôt Sébastien Werro, qui fut son disciple et un de ses meilleurs amis et put l'observer à loisir pendant dix-sept années; citer ses paroles, c'est faire revivre le Père Canisius et, en même temps, rendre hommage au travail consciencieux, fruit d'une longue étude, de l'artiste moderne:

« Il y avait en Canisius une telle innocence de vie, une telle pureté de mœurs, une sainteté si éminente, que lorsqu'il parlait, il traduisait par son extérieur la beauté de son âme et la faisait, pour ainsi dire, éclater aux yeux... Je ne crois pas que parmi les hommes illustrés par la science, l'autorité, la vertu ou une longue carrière, j'en aie rencontré un seul qui se distinguât comme lui par la noblesse des traits et la dignité de la démarche. Il était d'une taille élancée, de constitution robuste et aurait pu poursuivre plus longtemps ses travaux, s'il ne s'était épuisé par ses mortifications... Il avait, malgré une tache à l'œil gauche, la vue très bonne et il la conserva telle jusqu'au terme de sa vie. Il en fut de même de sa chevelure qui garda sa couleur première jusqu'à la vieillesse, avec tout au plus quelques cheveux blanchissants; il avait le visage oblong; sa physionomie enfin, qui ne changeait guère, était empreinte d'une belle gravité, avec une tendance à la douceur, et reflétait des mœurs constamment vertueuses et agréables tout à la fois. »

Un tel homme a bien mérité le respect et l'affection dont il fut entouré de son vivant et les honneurs qui lui ont été rendus, à lui et à ses reliques, depuis bientôt trois siècles et demi. Le dernier de ces honneurs a consisté non seulement à lui préparer un reliquaire digne de sa sainteté et de ses travaux, mais à le mettre à la place d'honneur, sous l'autel même du Saint Sacrement; de même, jadis, dans les Catacombes, la pierre du tombeau des martyrs servait parfois d'autel pour le sacrifice eucharistique; et l'Eglise a conformé à cet usage la liturgie de la consécration de ses temples.

Le maître-autel de l'église du Collège et le chœur tout entier, destinés à abriter les reliques de saint Canisius, ont été restaurés et embellis avec beaucoup de goût et de sens chrétien. On sait que l'église primitive, construite dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, était en gothique de

la dernière époque, mais qu'elle fut transformée au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et reçut alors à l'intérieur une disposition et une ornementation en style rococo: ornementation brillante sans doute, mais de difficile entretien. Aussi, l'église de St-Michel, quoique restaurée entièrement pour les fêtes du centenaire canisien de 1897, réclamait-elle de nouveaux soins, et ceci était vrai surtout du chœur. Le R. P. Maurice Moullét écrit à ce sujet: « Les fatales négligences accumulées au cours de deux cents ans et la restauration sommaire du siècle dernier avaient tendu un voile de tristesse à travers lequel il fallait s'imaginer la splendeur d'autrefois. Mais notre époque a suscité chez nous un groupe d'artistes, qu'un humaniste éclairé a réunis comme par enchantement et qui se sont donné pour tâche de rendre au chœur de l'église St-Michel sa belle ordonnance et sa somptueuse parure. La table de communion a été ingénieusement déplacée en vue de dégager le vaste espace rempli de lumière et de couleurs qui regarde l'autel. La voûte entière s'est dilatée sous l'ornementation achevée par Beretta; les verrières absidales de Cingria ont restitué l'atmosphère chaude et subtile du baroque. Les deux splendides statues des apôtres saint Pierre et saint Paul ont été replacées par Stajessi, bardées d'or et d'argent, sur leurs colonnes, encadrant le retable de l'archange saint Michel. »

Une abondante diffusion de lumière, habilement installée par les techniciens des Entreprises électriques fribourgeoises, éclaire tout cet ensemble et en fait ressortir les détails d'ornementation. On peut ainsi contempler à loisir soit l'autel lui-même avec son tableau de saint Michel et son tabernacle en cuivre doré, œuvre de Ch.-Mathias Kraus et placé en 1773, soit, sous la table nouvelle de l'autel, dont le style s'harmonise fort bien avec celui du tabernacle, le gisant lui-même, qui a son éclairage à lui et peut être vu alors du bas de l'église, soit enfin les diverses peintures et tableaux qui décorent le plafond et les murs du chœur.

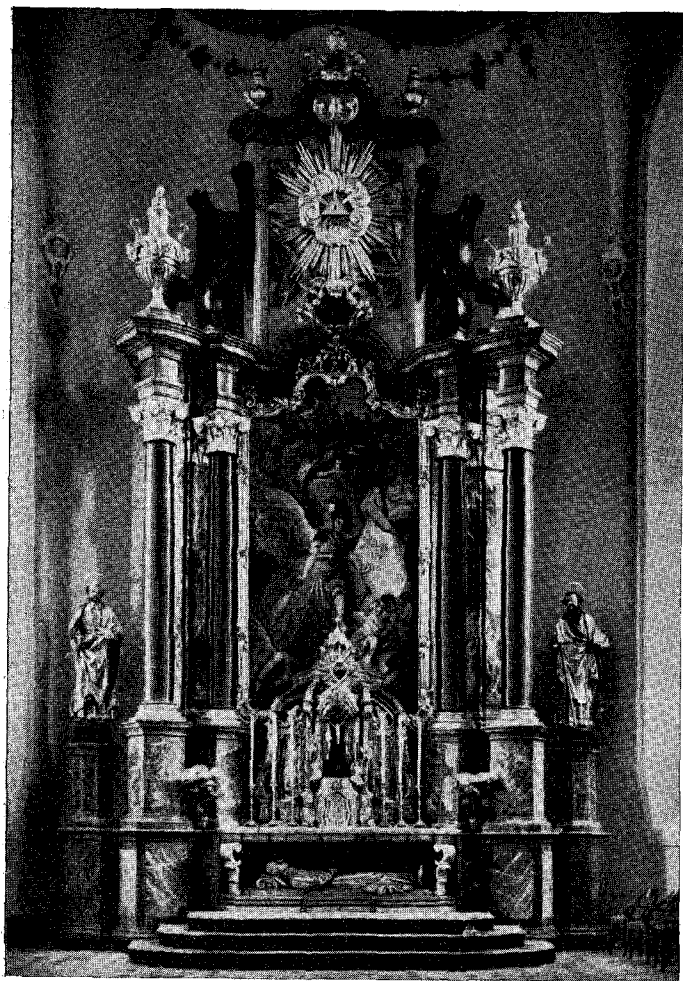
Au centre du plafond, qui simule par l'artifice du dessin une voûte profonde et dont l'effet aérien vient d'être atténué, le Christ enfant est représenté debout, avec la croix, les clous de la Passion et le monogramme traditionnel; et tout autour de la coupole, figurent des anges dans les di-

verses attitudes de l'adoration: « Vous tous, ses anges, adorez-le », a dit le Psalmiste (96,7). Sur les bords de la voûte, quatre cartouches peints montrent reines, rois et peuples joignant leurs hommages à ceux des esprits célestes, par les dons variés des principales parties de l'univers, d'après cette autre prédiction: « Les rois de Tharsis et des îles paieront des tributs, les rois des Arabes et de Saba offriront des présents; tous les grands de la terre l'adoreront, toutes les nations le serviront » (Ps. 71, 10-11).

Quatre cartouches, laissés vides par le décorateur du XVIII<sup>e</sup> siècle, viennent d'être remplis par les portraits de saint Pierre Canisius et de trois autres saints, qui ont été en relation de grande estime et confiance avec lui: saint François de Sales (après lui, à gauche, face à l'autel); et à droite, saint Ignace, fondateur de la Compagnie de Jésus, et saint Charles Borromée, archevêque de Milan. Enfin, la voûte de l'absidiole qui abrite le maître-autel est ornée d'une délicate peinture, représentant le couronnement de Marie, Mère de Jésus, par la sainte Trinité.

Les tableaux appendus aux murs du chœur complètent cette ornementation et cet enseignement; car trois d'entre eux rappellent bien les principaux aspects de l'apostolat du Père Pierre Canisius. Le premier, à gauche, représente sa prédication: autour de sa chaire, le Pape, des cardinaux, des évêques, un empereur, un roi, des princes, des prêtres et des religieux; au centre des enfants, des magistrats et tout un peuple; la ville de Fribourg profile à l'arrière-plan la silhouette pittoresque de ses remparts, que dominant la tour de St-Nicolas et le collège St-Michel. Jamais Fribourg n'a vu réuni à la fois un pareil auditoire. C'est donc une peinture allégorique, qui montre Canisius se faisant tout à tous et les instruisant tous « en toute patience et doctrine sans distinction de personnes », suivant la parole de saint Paul. Ce tableau intéressant est attribué au peintre fribourgeois Pierre Wuilleret († 1643), et date en tout cas du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle (le couvent de Montorge, fondé en 1626, n'y figure pas, mais, détail à noter, la tour de l'église du Collège est déjà terminée par son clocher-coupoie).

Le tableau suivant, une composition du peintre suisse Paul Deschwanden, rappelle l'activité d'écrivain de saint



(Photo Rast, Fribourg.)

Le maître-autel de l'église du collège St-Michel, rénové,  
avec le gisant-reliquaire de saint Pierre Canisius.

Pierre Canisius : on le voit agenouillé, en face de saint Jean-Baptiste, aux pieds de la sainte Vierge et de l'Enfant Jésus ; à l'arrière-plan, la ville de Fribourg ; sur le sol, au premier plan, reposent trois des ouvrages du saint docteur de l'Eglise (il en a publié une cinquantaine, dont douze à Fribourg, où le gouvernement, sur ses instances, avait fondé une imprimerie, en 1585) ; les trois ouvrages qui figurent sur le tableau de Deschwanden traitent de saint Jean-Baptiste, de la sainte Vierge et de la Doctrine chrétienne, doctrine que Canisius expose dans ses célèbres catéchismes en la rattachant avec soin à son centre, Jésus-Christ.

Un troisième tableau représente une femme, qui personnifie l'Eglise, avec, au-dessus de sa tête, la triple tiare pontificale, et à ses pieds Charlemagne et saint Louis, défenseurs de la chrétienté. Si cette peinture n'a pas été inspirée par la pensée de saint Pierre Canisius, elle peut, placée près de ses reliques, signifier encore qu'il a été toute sa vie un fidèle serviteur de l'Eglise par le bon combat de la foi.

Enfin, à la droite du chœur, on conserve une œuvre intéressante du peintre François Bernet, fribourgeois d'adoption et d'activité artistique. Elle représente la scène du trépas du Père Pierre Canisius, en rattachant à cette scène l'un ou l'autre épisodes qui l'avaient précédée, soit l'apparition de la sainte Vierge, la veille, soit la présence du prévôt Werro, qui avait pris congé de son saint ami trois heures auparavant. Mais la réunion près du mourant de ses confrères, de deux magistrats, ses amis, Christophe Reyff et Antoine de Montenach, ainsi que de deux religieux Capucins du couvent de Lucerne, est conforme aux récits des premiers biographes. Ainsi en est-il de l'attitude du Père Canisius, tenant le crucifix d'une main et un cierge de l'autre, sous l'image de son saint préféré, saint Michel, image qui se voit encore dans sa chambre du Collège, transformée en chapelle.

\* \* \*

C'est le 4 juillet 1942 que les reliques de saint Pierre Canisius ont été transférées, de la chapelle où elles reposaient depuis 1865, au chœur de l'église si bien préparé à les recevoir. La veille, S. Exc. Mgr Besson était venu procéder aux



préparatifs de cette translation. Le chef du saint et les six gros ossements qui restent de son corps, — les autres ont été distribués à de nombreuses églises lors de la béatification et de la canonisation — furent retirés du reliquaire, présentés à la vénération des assistants pieusement émus, puis rangés sous le sceau épiscopal, dans le nouveau reliquaire: le chef dans la tête du gisant et les autres ossements dans le corps de la statue.

Samedi matin, 4 juillet, Mgr Besson, assisté de Mgr Pasquier, doyen du Chapitre cathédral et de la Ville, et de M. le chanoine Pittet, recteur du Collège, procéda d'abord à la consécration du maître-autel entièrement rénové. Le Conseil d'Etat, digne successeur des magistrats du XVI<sup>e</sup> siècle, amis et collaborateurs du Père Canisius, avait tenu à prendre part officiellement à la cérémonie. Dans le chœur, se pressaient encore, avec les professeurs du Collège, les représentants de l'Université, du Séminaire, de quelques maisons religieuses, et dans la nef les étudiants du Collège et les fidèles: il n'avait pas été possible, en raison de la situation internationale, d'inviter pour ce jour-là les autorités religieuses et civiles du dehors, ni non plus les supérieurs des Ordres religieux, notamment ceux de la Compagnie de Jésus, qui ne résident pas à Fribourg.

Après la consécration de l'autel, l'Evêque, précédé du clergé, alla, en procession, chercher les reliques dans la chapelle où on les avait préparées la veille. Elles vinrent, portées dans leur belle châsse par quatre diacres, à travers l'église, entre les rangs des assistants profondément émus, occuper leur place d'honneur sous le maître-autel, pendant que la schola des étudiants exécutait avec ferveur le chant de l'antienne *O Doctor optime*.

Dès que la châsse eut été fixée sous l'autel, la messe du jour fut célébrée par Mgr Hubert Savoy, R<sup>me</sup> Prévôt de St-Nicolas, successeur donc des Prévôts Schneuwly et Werro, amis de saint Canisius. Après l'Evangile, S. Exc. Mgr Besson, qui voyait ce jour-là accompli un de ses plus chers désirs, exprima les sentiments de joie et de reconnaissance que tous ressentent en cette fête de l'apôtre de Fribourg et de la Suisse, sentiment aussi de confiance en la protection qu'il étend sur notre pays; et s'adressant en

particulier aux étudiants, Mgr Besson les exhorta à s'inspirer toujours des enseignements et des exemples du saint fondateur de leur Collège.

\* \* \*

## EPILOGUE

On se souvient qu'une des conditions mises en 1625 au transfert du corps du Père Pierre Canisius à l'église du Collège fut que, s'il était un jour canonisé, son chef et une de ses côtes feraient retour à la Collégiale de St-Nicolas. Or, il n'en a pas été ainsi, en 1925, lors de la canonisation. Le Chapitre collégial, devenu cette même année Chapitre cathédral, ne s'est pas prévalu de la promesse faite jadis, et pour des raisons que Mgr Louis Wæber, chanoine Grand-Chantre, dans l'article déjà mentionné de la *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, expose avec une particulière bienveillance envers le Collège St-Michel :

« Bien que la promesse solennelle faite exactement trois siècles auparavant n'eût pas été oubliée, à aucun moment, parmi les chanoines, la question de cette restitution ne s'est même posée. Tout d'abord, depuis 1847, les Jésuites avaient quitté Fribourg. Leurs successeurs au Collège cantonal sont des prêtres séculiers de notre diocèse, et il n'y avait, de leur part, nullement à craindre qu'ils laissent le précieux dépôt quitter un jour notre cité. Aussi bien, c'était là, au fond, l'unique raison du refus formulé jadis par le Chapitre au transfert des reliques, et le principal motif de la dénégation qu'il opposait à la thèse que le corps du P. Canisius n'avait été déposé à St-Nicolas que provisoirement, à titre de dépôt. Et c'est parce que, confiées au Collège St-Michel actuel, les reliques de celui qui a été proclamé maintenant Saint et Docteur de l'Eglise, sont bien en sécurité, au sens où on l'entendait, qu'il n'est jamais venu à la pensée du Chapitre d'en demander la part qui lui avait été promise au cas où le P. Canisius serait canonisé. On voulait conserver ses reliques à Fribourg ; or, elles y sont et elles y resteront, et, en ce sens, la promesse a été tenue. Les chanoines de St-Nicolas, associés aux fêtes du 4 juillet dernier, sont heureux

de voir l'église St-Michel posséder toutes les reliques insignes de saint Canisius. Ils partagent la joie de tous en constatant qu'on leur a donné maintenant la place d'honneur qui leur convenait ; et cela prouvera désormais aux pèlerins que notre cité sait apprécier l'insigne honneur de posséder les restes du grand apôtre, qui a passé dans nos murs les dix-sept dernières années de sa vie, qui a tant aimé notre canton et qui, au moment de mourir, le recommandait encore au Prévôt Werro, son ami, en lui donnant une de ses dernières bénédictions. »

Les pèlerins, entrant dans le chœur de l'église du Collège, se demanderont peut-être ce que signifient les quelques lignes de texte latin ajoutées à l'épithaphe ancienne de la première pierre tombale qu'ils rencontrent. Elles rappellent que « ce monument, après avoir recouvert les restes sacrés de saint Pierre Canisius, ensevelis d'abord dans l'abside de l'église de St-Nicolas, — a été placé plus tard dans la chapelle du saint, contiguë à l'église de St-Michel, — et enfin transféré dans l'abside, restaurée et décorée à nouveau, de cette même église, le 4 juillet 1942 ».

En outre, passant de l'église à la chambre-chapelle, où est mort le Père Canisius, les visiteurs y trouvent, dans une armoire, les restes des deux cercueils qui contenaient ses ossements au moment de la béatification ; et ils peuvent constater que le cercueil principal, doublé à l'intérieur de métal, était bien fermé par deux serrures, et, de plus, par trois cercles de fer avec cadenas : souvenirs concrets de l'attachement de nos ancêtres pour saint Pierre Canisius et du soin jaloux qu'ils ont mis à conserver et à nous transmettre ses reliques.

E. MORAND.

## LES 6<sup>es</sup> CHAMPIONNATS D'ARMÉE

### A FRIBOURG

Dans les batailles modernes, gigantesques mêlées de blindés, de motorisés et d'avions, dans les rafales des armes automatiques, dans le tonnerre des duels d'artillerie, on pourrait peut-être sous-estimer le rôle du fantassin. Ce serait une erreur. Car la guerre moderne, avec la surprise des troupes parachutées, des guérillas, des patrouilles de chasse, n'a pas supprimé les corps à corps, les rencontres de chocs, les engagements de soldats, où le combattant peut être jeté d'un moment à l'autre. Pour triompher de la situation, il lui faut, avec des décisions promptes, de l'adresse, de la souplesse, une forme physique bien trempée. La technique moderne de la guerre exige des athlètes plus entraînés que jamais. C'est pourquoi le Chef de notre armée veille si activement à la préparation physique des soldats, et attache une si grande importance à l'entraînement méthodique du combattant. Aussi a-t-il donné une impulsion décisive au sport dans l'armée, comme moyen de parfaire la préparation du soldat à la guerre, et, par là, de renforcer notre défense nationale. Non pas le sport considéré comme un jeu, un passe-temps, un divertissement, mais un entraînement physique sérieux, une discipline éducative militaire, une dure école d'énergie, d'endurance, de cran, de courage et de volonté. Autrement dit, le sport armé consiste essentiellement à entraîner les soldats à des exercices militaires, mais sous une forme sportive. Ainsi conçu et pratiqué, le sport militaire reste dans le cadre de la mission de l'armée et stimule l'esprit combattif du soldat, en lui donnant l'occasion de mesurer, dans des concours, le degré de sa formation physique. Dans le but « d'illustrer le travail de notre armée dans la préparation physique du combattant », le Général a créé des journées sportives militaires annuelles, appelées Championnats d'armée. Seuls sont pratiqués dans l'armée les sports qui trouvent une application directe dans

la conduite du combattant. Aussi, toutes les disciplines imposées aux concurrents des Championnats d'armée sont-elles de caractère strictement militaire : équitation, escrime, tir, natation, cross-country et course d'obstacles. Les athlètes sont triés au préalable dans de sévères épreuves éliminatoires organisées par division. Ils se répartissent en trois catégories : le pentathlon moderne, le tétathlon moderne et le tétathlon par équipes. Les pentathlètes affrontent cinq disciplines individuelles : équitation, escrime, tir, natation et cross-country. Le tétathlon moderne est la compétition de quatre disciplines individuelles : escrime, tir, natation et cross-country. Le tétathlon par équipe impose aux membres de chaque équipe (1 officier, 1 sous-officier, 3 appointés ou soldats) l'épreuve de quatre disciplines : tir, natation, cross-country et course d'obstacles. Le choix de ces disciplines démontre assez que le concurrent n'a aucune chance de succès s'il n'est pas un athlète complet, capable de se classer le mieux possible dans quatre ou cinq épreuves différentes. Alors que dans les deux premières catégories, un concurrent individuel rencontre d'autres concurrents individuels, dans le tétathlon par équipes, une équipe s'oppose à d'autres équipes. Cette dernière forme de concours est la manifestation la plus parfaite de l'esprit de corps, de la camaraderie, car chaque coéquipier, bien que classé individuellement, lutte en fonction de l'ensemble, du groupe de combat, vise la gloire de son unité, en dehors de tout renom personnel.

Après Lausanne, Zurich, Berne, Thône et Bâle, Fribourg, par l'organe de la Société fribourgeoise des officiers, reçut du Commandement de l'armée la mission d'honneur d'organiser les 6<sup>es</sup> Championnats d'armée de 1942, du 27 au 30 août. Fribourg, aux ressources modestes, mais à l'âme magnanime, avait à cœur de répondre pleinement à la confiance du Général, de prouver son amour et son respect de l'armée, en préparant à l'élite de nos athlètes militaires un accueil vibrant et digne. Aussi, l'Association des 6<sup>es</sup> Championnats d'armée choisit-elle, en la personne du colonel Léo de Meyer, un commandant, dont la haute compétence, l'enthousiaste dévouement et le patriotisme brûlant étaient des gages de succès. Sous son commandement, une phalange d'ardents collaborateurs, officiers et sous-officiers fribourgeois, se

constitua en un « Service général »<sup>1</sup>, comprenant 13 Services spéciaux, ayant chacun à sa tête un officier-chef de service, responsable de la mission particulière de son Service, et de nombreux auxiliaires subalternes. L'entreprise se révélait de taille: plus de mille concurrents avaient envoyé leur inscription. Que l'on imagine seulement, pour mesurer tant soit peu l'envergure de l'œuvre, les principales difficultés techniques présentées par l'aménagement des places de concours, par l'installation des cantonnements et des réfectoires, par l'organisation du service sanitaire, des transports, de la propagande, de la presse, des réceptions, du contrôle et de la transmission des résultats, par l'élaboration du programme et du plan d'activité, par les travaux de secrétariat, de bureaux, etc. Eh bien ! sous un commandement ferme et enthousiaste, par un labeur méthodique et suivi, grâce à l'appui des autorités militaires et civiles du canton et de la ville, grâce à la générosité de nombreux donateurs, à l'esprit profondément patriotique de toute la population, à l'union et à l'élan de toutes les bonnes volontés les Championnats d'armée de Fribourg allaient être couronnés d'un succès triomphal ! Le Chef et ses collaborateurs

<sup>1</sup> *Service général des 6<sup>es</sup> championnats d'armée, Fribourg 1942 :*

Commandant:	colonel Léo de Meyer.
1 <sup>er</sup> remplaçant et chef du Service des Dons :	colonel Edouard Weissenbach.
2 <sup>me</sup> Remplaçant et chef du Service des Finances:	major Louis Dupraz.
Secrétaire général:	capitaine Louis Verdon.
Chef du Service technique:	major Max Helfer.
Remplaçants:	capitaine H. Kaltenrieder capitaine G. Macheret.
Commissaire général:	colonel A. Marro.
Service de Réception:	plt. R. de Meyer.
Service de Santé:	lt. colonel H. Perrier.
Service vétérinaire:	colonel A. Eichenberger.
Service du Génie:	capitaine L. Gross.
Service de Police:	major L. Brulhart.
Service des Transports:	lt. colonel X. Remy.
Service de Presse et Propagande:	plt. Francis Meyer.
Service des Contrôles:	capitaine A. Borcard.
Commandement militaire des concurrents:	capitaine L. Bulliard, capitaine M. Protzen.

avaient mis au point les plus infimes détails de l'immense édifice : ils pouvaient attendre avec confiance et sérénité les champions de notre armée. Pour les recevoir solennellement, Fribourg avait mis sa parure de fête : au sommet de ses tours et de sa cathédrale, aux clochers de ses églises, aux balcons, aux fenêtres de ses maisons, drapeaux, oriflammes et guir-



N° censure I 5881.

Course d'obstacles.

landes frémissaient aux caprices du vent, égayant de couleurs et de lumières une ville inondée de soleil.

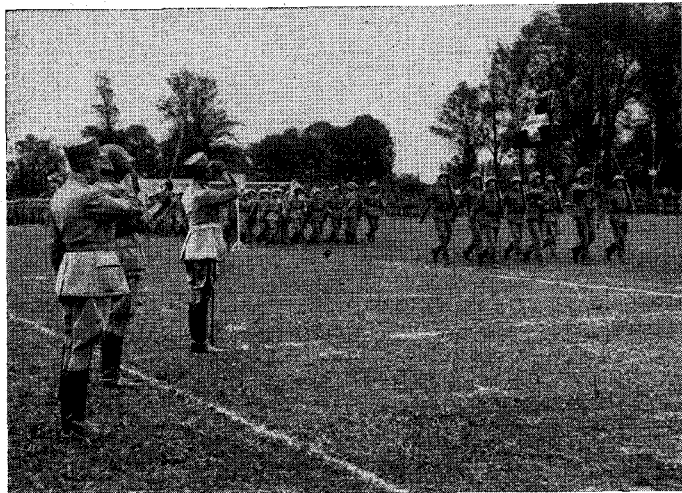
L'après-midi du 26 août, Fribourg accueillait ses hôtes. Après la cérémonie de l'appel, les concurrents, organisés en compagnies, gagnaient leurs cantonnements, de l'allure fière et décidée du sportif, du pas alerte et martial du soldat. Les jours suivants, dès le matin, par un temps splendide et chaud, les concours se déroulèrent, selon un plan rigoureux de travail, sur les différentes places de disciplines : la natation à la piscine de la Motta, les courses d'obstacles aux Grands-Places, l'escrime et le cross-country au stade universitaire de St-Léonard, le tir à la Torche, l'équitation au parc de la Poya. Durant ces journées de rude effort, nos valeureux champions affrontèrent loyalement la lutte,

rivalisant d'ardeur dans des performances magnifiques, donnant au public enthousiaste des leçons d'endurance et d'audace, de courage et de force. Signalons que nos athlètes fribourgeois se distinguèrent par de brillants résultats. Sur les places de concours, des spectateurs nombreux applaudissaient avec passion les prouesses de nos vaillants soldats. Mais l'attraction la plus spectaculaire fut certainement le concours hippique de la Poya, le samedi après-midi, en présence du général Guisan, d'officiers supérieurs de notre armée, des attachés militaires étrangers en Suisse, des représentants des autorités civiles cantonales et communales, et d'un public accouru en foule, pour acclamer les exploits audacieux de nos meilleurs cavaliers militaires. Tout au long des Championnats, Fribourg connut une animation extraordinaire. Dans leurs allées et venues entre les cantonnements et les places de concours, les athlètes traversaient les rues de la ville dans un ordre parfait, une tenue impeccable, une discipline stricte, au rythme entraînant de refrains sonores et gais : leur prestance était superbe, et la population les admira sans réserve, avec respect et fierté. Pour maintenir une ambiance de fête durant tout le jour et le soir, la fanfare renforcée d'un régiment fribourgeois jouait dans chaque rue et sur chaque place les morceaux choisis de son répertoire. Sa mission était d'animer la ville : elle y réussit à merveille.

Ainsi passèrent bien vite, dans l'effort et l'entrain, sans heurt, à l'entière satisfaction de tous, ces trois journées sportives de l'armée. Les organisateurs pouvaient se flatter de leur réussite. Mais ils se surpassèrent en réservant une grandiose manifestation pour la clôture des 6<sup>es</sup> Championnats d'armée. Si les démonstrations militaires des concurrents avaient illustré le degré de préparation physique du soldat, ne convenait-il pas de démontrer que le sport militaire et le sport en général se complètent l'un l'autre, celui-ci servant à préparer celui-là ? Dans cette intention, les organisateurs firent présenter au public un tableau-résumé de la vie sportive de notre pays, aux différents âges et dans les divers sports, tableau illustrant ce thème général « l'éducation physique, de l'école jusqu'au régiment ». On avait appelé les meilleurs athlètes et gymnastes suisses. Aussi, bien avant



le début de la manifestation, les hautes autorités militaires, ecclésiastiques, civiles, et la foule des grands jours, avaient-elles envahi le stade pavoisé de St-Léonard. Dès l'arrivée du Général, à 13 h. 30 précises, se déploya, dans une originale mise en scène, un programme de choix. La course des 800 mètres, les démonstrations, par des cadets,



N° censure I 5494.

Les concurrents défilent devant le Général, accompagné du Cdt. des championnats, colonel de Meyer, et colonel Weissenbach.

de l'éducation physique à l'école, la course des 110 mètres-haies, la course d'estafettes  $4 \times 100$  mètres et olympique, 5000 mètres, les matchs de handball et de football, les exercices de gymnastique, aux barres parallèles et au reck, passionnèrent le public. Pour lui démontrer le dernier degré de la préparation et de l'endurance de nos soldats, les aspirants d'une école d'officiers des troupes légères exécutèrent des prouesses de forces et d'audace, qui déchaînèrent les applaudissements de la foule vivement impressionnée. Après ce brillant point final des manifestations sportives, le général Guisan, de la tribune d'honneur, félicita d'abord tous les concurrents, sans distinction des résultats obtenus, les engageant ensuite à amener leurs camarades au sport mili-

taire et à entraîner tous les jeunes à chercher dans l'instruction militaire préparatoire le premier degré de leur formation de soldat. Puis il remercia les organisateurs et les Fribourgeois de leurs efforts, de leur persévérance, de leur esprit patriotique, rappelant que l'armée a besoin, pour assurer son efficacité maximale, non seulement de la valeur physique du soldat, mais encore des valeurs spirituelles, que dispense l'université de Fribourg. A l'allocution du Général succéda la lecture du palmarès. Le cpl. Straessle était proclamé champion du pentathlon; le plt. Felder gagnait le tétrathlon individuel, le plt. André Wuilloud, professeur de culture physique aux écoles primaires et secondaires de la ville de Fribourg, sortait brillant premier des quelques neuf cents concurrents du tétrathlon par équipes; la Cp. fus. d'élite II/98, la Cp. de landwehr II/107 et la Cp. fus. ter. 9 triomphaient dans le tétrathlon par équipes.

Les 6<sup>es</sup> Championnats d'armée s'étaient achevés dans une apothéose. Au cours de ces journées mémorables, l'âme de Fribourg vibra du plus pur patriotisme, de la plus noble fierté et d'une joie profonde. Car notre ville, choisie cette année comme siège de la plus importante compétition militaire du pays, était heureuse d'avoir réservé aux chefs et à l'élite de notre armée, grâce à une organisation impeccable, un accueil chaleureux, qui lui valut les plus enthousiastes félicitations. Fribourg gardera à jamais le souvenir de ces brillantes journées militaires et des leçons essentielles qui s'en dégagent. Nos vaillants athlètes, tendus dans l'effort de la lutte sur l'arène des concours, joyeux dans la peine et la fatigue, superbes dans leur démarche virile, sont apparus comme des dispensateurs de courage et des entraîneurs de volontés, affermissant par leur exemple le respect et l'amour de notre armée, la confiance en sa force, en ses chefs, en chacun de ses soldats. Les Fribourgeois ont montré qu'un petit peuple, limité dans ses moyens matériels, peut, avec sa foi, son patriotisme, son courage, son enthousiasme, son énergie, réaliser de grandes choses. En assumant la lourde tâche de conduire à une réussite éclatante la difficile organisation des 6<sup>es</sup> Championnats d'armée, Fribourg a écrit, dans le livre d'or de la cité, une page de gloire.

Cap. L. VERDON.

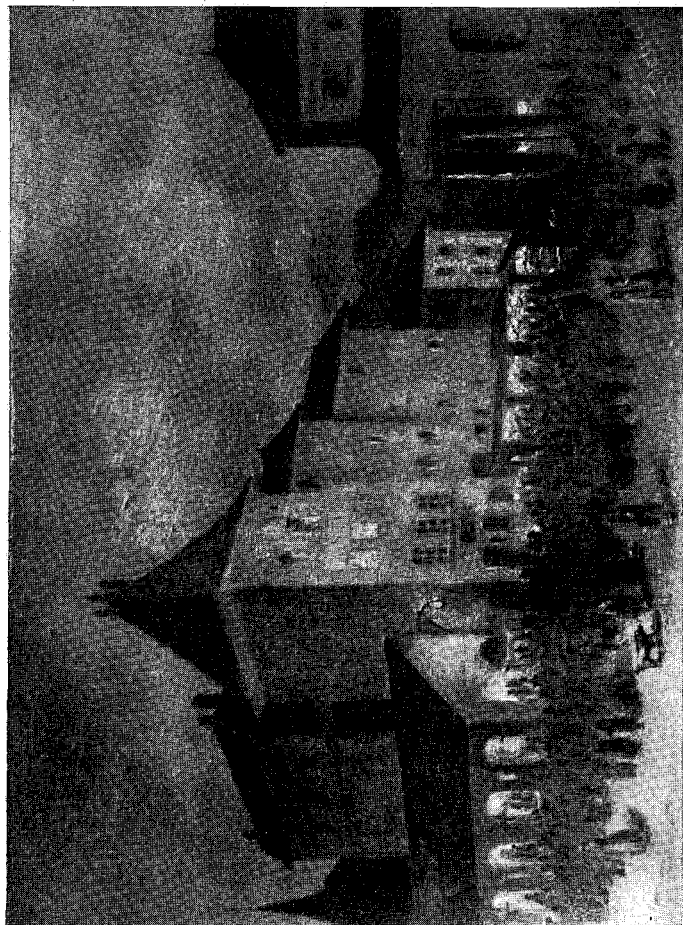
## UNE VUE DES ANCIENNES ARCADES ET DE LA FOIRE DE ST-NICOLAS

Cette vue des Anciennes Arcades et de la Foire de St-Nicolas est extrêmement intéressante au point de vue de l'iconographie de Fribourg, car même les historiens les plus autorisés de la vieille cité, n'avaient à nous donner, des anciennes arcades, que des descriptions assez vagues.

Les aquarelles et les dessins les plus connus de nos artistes fribourgeois ne les avaient pas reproduites. Ainsi le tableau exécuté par Joseph de Landerset en 1819, au temps des parades militaires sur la Place de l'Hôtel de Ville, s'arrête au premier plan à la balustrade supérieure des Arcades qui sert de promenade à des personnages finement traités. Cette œuvre d'art est cependant un précieux document à tous les points de vue. Dans cette mise en scène, dont le décor n'a pas beaucoup changé, les groupements sont très heureux et les types variés.

Un dessin de Bonnet, de 1843, ne nous instruit pas davantage. Entre le « bletz » actuel et la maison d'Affry du 16<sup>e</sup> siècle, malheureusement transformée et dont les tourelles n'existent plus, un aqueduc enjambait la rue. Il amenait en haut de la Grand-rue, l'eau de l'étang du Collège et fut démolie en 1861. On peut voir cet aqueduc dans l'aquarelle de Curty (1781) représentant l'enterrement du major de Buman et qui nous restitue la façade ouest de l'arsenal, qui avait remplacé l'Hôpital des Bourgeois, construit en 1681-82.

Cet arsenal, vidé par les troupes du Directoire qui en prirent les canons en 1798, fut rasé peu après au temps de l'occupation française. C'est sur son emplacement que furent construites les anciennes arcades que le colonel Perrier nous décrit comme des « mesures à voûtes et à promenade,



Les anciennes Arcades de Fribourg, près de la Place Notre-Dame.

couverte » et dont dès 1843 on avait envisagé la reconstruction. Mais celle-ci ne fut effectuée qu'en 1861<sup>1</sup> sur les plans de l'architecte Théodore Perroud. La terrasse en asphalte est due à M. C. Winkler. Le colonel Perrier raconte à ce sujet que l'on a conservé le même plan irrégulier à raison de la situation particulière et des rues qui l'entourent.

En regardant la reproduction ci-jointe l'expression de « mesures » semble bien un peu exagérée. Chacune des arcades de lumière où passent les fines silhouettes de petits personnages se rendant à la foire ou stationnant à l'abri de la voûte, s'appuie sur deux colonnades, peut-être en bois, dont l'effet ne manque pas de pittoresque. Le toit fait corps en partie avec la maison à l'angle de la Place Notre-Dame (n° 179 actuel). Une lanterne en fer, haut juchée, éclaire ce côté de la foule où l'on croit distinguer des bannières, une croix et le groupe des écoliers vêtus en chevaliers, en diacres, en acolytes qui ont chanté devant les maisons la complainte du grand saint Nicolas. Si l'on ne discerne pas le saint, monté sur sa mule blanche et habillé d'une chape dorée, le rassemblement qui s'est fait de ce côté, laisse supposer qu'il répand sur la place sa gaieté, ses douceurs et ses surprises, tandis que le Père Fouettard fait frissonner de terreur les petits enfants accrochés aux jupes de leurs mères.

Dans cette soirée sans lune, où le ciel reste gris et traversé de nuages, les boutiques des marchands, petites baraques de bois à l'auvent rabattu, sont enguirlandées de lanternes et environnées d'acheteurs autant que de curieux. Les saucissons en pâte de coing, les jambons en chocolat, troussés de rubans, les lapins, les coqs en sucre d'orge, et surtout les fameux « biscômes » de formes diverses où des cœurs et des personnages drôlatiques sont aussi

---

<sup>1</sup> Au cours de sa séance du 7 juin 1861, le Conseil d'Etat ratifia la décision de l'assemblée bourgeoise de Fribourg du 26 mai 1861, ayant trait à la reconstruction des arcades, vu leur état de vétusté, et dont le coût devait s'élever à la somme de fr. 85 000.— La même autorité accordait, le 4 octobre 1861, au Conseil communal de Fribourg une concession de café-billard à exercer à l'extrémité du bazar devant se construire en lieu et place des arcades. (A.E.F., Manual du Conseil d'Etat, 1861, p. 365 et 640.) (Réd.)

bien représentés que le bon saint Nicolas, disparaissent avec rapidité, mangés sur place par grands et petits, dans cette demi-obscurité qui favorise la gourmandise.

Lès petites boutiques envoient des reflets lumineux sur les colonnes doriques du parvis de l'église de Notre-Dame. L'on devine dans le fond les Cordeliers dont deux fenêtres sont brillamment éclairées. A remarquer le changement de la maison (n° 181) habitée actuellement par M. Louis de Gendre et dont l'architecture était alors complètement différente, avoisinant la tourelle élancée, tranchée en noir sur le ciel.

Nous sommes en décembre et si les promeneurs veulent se réchauffer, ils vont sans doute au Café des Arcades qui existe encore, portant le même nom, près de la statue du Père Girard.

Ce document intéressant, transmis par M<sup>me</sup> Eugène de Weck, et retouché par M. Eugène de Weck, cet artiste fribourgeois, au talent si délicat et lumineux, peut être daté de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. A en juger par la surface entièrement lisse où se voit la trace des coups de pinceaux et la contexture de la toile originale, il s'agirait de la photographie d'un tableau peint sur toile. Quelques touches de blanc en ont fait valoir heureusement les lumières et quelques noirs ont été renforcés au crayon ou au fusain.

Quoiqu'il en soit, en nous faisant connaître cette partie du vieux quartier du Bourg, animé par ce conte en féerie que représente le soir, la Fête et la Foire de St-Nicolas, il ajoute à cette précieuse iconographie de souvenirs qui sont pour certains esprits le meilleur trésor de notre vieux Fribourg.

B. DE BRÉMOND.

## COIN DU PATOIS

### LE PATOIS GRUÉRIEN D'APRÈS LE *GLOSSAIRE* MANUSCRIT DE LOUIS BORNET

« Le Romand n'a pu nous être arraché par le français, son frère et son vainqueur. Il est cloué pour jamais à nos corps et à nos âmes ». Juste Olivier, *Le canton de Vaud, sa vie et son histoire*, p. 279.

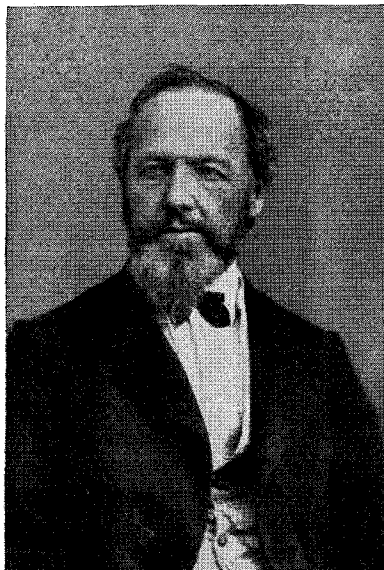
Le meilleur poète patoisant de la Gruyère, auquel nous venons de consacrer une thèse volumineuse<sup>1</sup>, laisse un *Glossaire*<sup>2</sup> inédit qui montre qu'il connaissait à fond son dialecte. Il se trouve actuellement à Zurich, propriété du bureau du *Glossaire* et feu Louis Gauchat, l'éminent philologue, directeur du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, a eu l'extrême complaisance de le mettre à notre disposition pendant plusieurs semaines. Nous avons profité de le compiler sur fiches, et attentif à l'aimable suggestion de la rédaction et des éditeurs, qui nous offrent gentiment les colonnes des *Etrennes fribourgeoises*, nous nous proposons de l'y reproduire dans une série d'articles. Afin de donner à notre publication un cachet scientifique, nous transcrivons scrupuleusement le manuscrit en respectant l'orthographe de l'auteur<sup>3</sup>. Néanmoins, pour plus de

<sup>1</sup> *Louis Bornet (1818-1880) et le patois de la Gruyère*, préface de M. Gonzague de Reynold, illustrations du peintre Eugène Reichlen, Bulle, 1943.

<sup>2</sup> Cf. Louis Gauchat et Jules Jeanjaquet, *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, tome II, Neuchâtel, 1920, n° 1312, p. 88-89. — A ce propos, il convient de rappeler que Pierre Bovet (1856-1934), le père du compositeur, a élaboré également un dictionnaire du gruérin, gros registre manuscrit déposé au Musée Tissot, à Bulle.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet le chapitre II de la troisième partie de notre thèse. Nous y exposons en grand détail le système de notation utilisé par Bornet.

clarté, nous avons jugé opportun de grouper les mots, quelquefois épars, d'après un ordre alphabétique rigoureux. En outre, nous n'hésiterons pas à souligner d'un commentaire linguistique personnel le pittoresque de telle tournure, la saveur de telle autre, la précision d'un vocable, à ajouter



Louis Bornet (1818-1880).

ça et là, à bon escient, un synonyme — le gruérin en possède souvent une riche gamme pour exprimer un concept — ou à consigner une remarque pertinente sur le français régional. Car il ne faut pas oublier que si le Fribourgeois parle un français teinté de germanismes, le dialecte, lui aussi, est responsable des barbarismes et des solécismes qu'il commet. Le professeur Louis Grangier<sup>1</sup>, le fondateur même de ces *Etrennes*, auxquelles M. G. Corpataux a su donner une vitalité nouvelle, écrivit, en 1864, un *Glossaire fri-*

*bourgeois* ou *Recueil des locutions vicieuses usitées dans le canton de Fribourg* où il relève nombre de fautes imputables au patois. Il ne nous semble pas oiseux, ni dépourvu d'intérêt de remettre incidemment le sujet sur le tapis.

Avant de passer au dépouillement de notre manuscrit et d'entamer la nomenclature de son contenu, il importe d'en faire une brève description, de le présenter en quelque sorte

<sup>1</sup> Bernard de Vevey, *Louis Grangier 1817-1891 et les Nouvelles Etrennes Fribourgeoises 1865-1941*, dans les *Nouvelles Etrennes fribourgeoises*, t. LXXXV Fribourg, 1942, p. 3-21.



à nos lecteurs. L. Gauchat <sup>1</sup> estime que c'est vraisemblablement pendant son séjour en terre neuchâteloise, à partir de 1856, que Louis Bornet s'est mis à la rédaction du *Glossaire gruyérien*. Il a certainement profité de quelques visites en Gruyère pour parfaire sa documentation et prendre des notes. Par la suite, il correspondit avec des parents et des amis de l'endroit qui lui procuraient tous les renseignements utiles. L'investigation demeura inachevée : c'est une ébauche très soignée de soixante-douze pages in-folio, contenant environ 2500 mots et accompagnée de plusieurs feuilles de remarques, surtout orthographiques. Certains articles sont entièrement rédigés ; d'autres ne sont qu'esquissés ou interrompus, ils renferment quantité de ratures et de corrections, quelques-unes au crayon. La lettre Z manque et maints passages sont incomplets. Les pages ne sont remplies qu'à gauche, la partie de droite est réservée aux additions éventuelles, qui sont abondantes pour certaines lettres, entre autres *a*, *b*, *p*. Le début de l'œuvre est supérieur à la fin qui laisse à désirer. L'écriture tremblante des ultimes adjonctions prouve que l'auteur a travaillé à son *Glossaire* jusqu'à sa dernière heure. Il est évident que sa rédaction lui a coûté beaucoup de peine et de labeur. S'il avait pu y mettre la dernière main, il en aurait fait un ouvrage d'une grande valeur.

Les définitions, imitées des dictionnaires des langues littéraires, sont très exactes. L'écrivain ne se contente pas de la traduction des vocables dont il fait ressortir tous les aspects. Il en recherche les divers emplois, s'applique à discerner les acceptions caractéristiques, les nuances les plus subtiles, les illustre d'exemples saisis sur le vif, empruntés à la vie et d'une phraséologie usuelle, qu'on souhaiterait plus copieuse. De temps à autre, des proverbes et des locutions donnent de la couleur, ajoutent une note affective.

En revanche, pas d'anecdotes, ni d'allusions folkloriques, ethnographiques ou historiques. Contrairement à Bridel, toujours en quête de traces celtiques dans les patois, Bornet n'est pas hanté d'étymologie, qui dépare tant de livres sem-

---

<sup>1</sup> *Bibliographie linguistique*, loc. cit.

blables. Ce n'est qu'incidemment qu'il cite des dérivations latines, grecques ou allemandes. La racine *boch* proposée pour *botze*, « la bouche », est la seule celtique qu'il avance; encore ne fait-il que reproduire la donnée du dictionnaire de Gattel et a-t-il soin d'indiquer à côté *BUCCA*. A l'occasion, il suggère un renvoi sensé à d'autres termes. Sa sobriété, sa circonspection dans ce domaine sont dignes d'éloge.

Sa transcription est calquée sur la graphie française. Encore qu'elle présente bien des lacunes et des incohérences, elle est toutefois plus stricte, plus précise que celle du doyen vaudois et se lit aisément.

Exception faite pour celles qui sont un premier jet du dictionnaire<sup>1</sup>, les feuilles volantes, incorporées au manuscrit par le Bureau du *Glossaire*, ont trait à l'orthographe<sup>2</sup> et à la grammaire. Elles renferment des listes d'adjectifs en *ou* et en *o* (fol. 42), de mots dérivés de l'allemand et du latin (fol. 40), ou groupés d'après leurs sons (fol. 36: *th*), des nomenclatures d'homonymes (fol. 37) et de dérivés en *-âre* et en *-éri* (fol. 45), désignant des noms de métier ou de profession ou exprimant un défaut, une mauvaise habitude, parfois le dénigrement; enfin une quantité de variantes graphiques douteuses.

L'excellent *Glossaire* de Bornet — c'est ainsi que le qualifie L. Gauchat<sup>3</sup> — est une œuvre très méritoire par l'abondance des matériaux qu'elle contient, la richesse et la sûreté de son information, la compétence incontestable du poète des *Tzévreis*. Il mérite donc d'être mis en valeur et en le publiant, nous rendons justice à son auteur et servons du même coup la cause du patois d'or, notre langue !

Et maintenant entrons *in medias res* et transcrivons, dans ce premier article, la lettre *A*, puisque, selon La Bruyère, les dictionnaires sont des livres qui commencent par *A* et finissent par *Z*.

---

<sup>1</sup> Folios 46-53 presque entièrement bâtonnés et répétant les mots traités par ordre alphabétique.

<sup>2</sup> Folios 40-44.

<sup>3</sup> *L'origine du nom de La Chaux-de-Fonds*, dans le *Bulletin du Glossaire*, Berne, 1905, p. 5.

A

**Abadá** (*solèva*) v. a., soulever; il ne s'emploie qu'au propre. — *S'abadá*, se soulever. — *Ci maládo ne paut pas s'abadá*.

**Abattia** (*dè boù*) f., l'abatis (d'arbres).

**Abailli** (*s'*), s'adonner. *S'abailli à l'étude, au travô, à la boisson, au vin, au djù*. **Abailli** (*s'*) v. imp. advenir ou avenir. *Se s'abaillivè que* :... s'il advenait, s'il arrivait que... *Se s'abaillè*, si les circonstances, si les événements le permettent. *Soron cen que porreit s'abailli*, selon les occurrences. — *Abailli* s'emploie aussi sans le pronom réfléchi (*s'*), c'est lorsqu'il est accompagné d'un pronom personnel régime indirect; et alors il signifie *convenir*. *Se tei tt'abàillè dè vini*. — *Se vos-abaillivè d'ellâ*...

**Aberdzi**, héberger. *Aberdzi on poûro, lei bailli abêrdzo* : m. *abêrdzo* : *demandâ abêrdzo* ou *l'abêrdzo*; *bailli abêrdzo*. Autrefois (avant l'abolition de la mendicité), c'était l'usage dans le pays que les mendiants (*lès poûros*) *demandâvant abêrdzo*; et que les familles un peu aisées et charitables *laus baillivant abêrdzo*.

**Abèsogni** ou *bèsogni*, v. imp. Il est à propos, il est heureux. *Ll'a abèsogni que la pldoze seït vignèite*; — *Ll'abèsognè bein* (ou *bèsognè prau*) *que le bi leïmps vignè*.

**Abètezeève**, adv., l'un auprès de l'autre en sens opposé, (s'il s'agit de personnes), l'une ayant la tête du côté où l'autre a les pieds. *Ihre abètezeève*; *sè cutzi abètezeève*. Dans le tablier d'un trictrac les flèches, qui sont alternativement de deux couleurs différentes, sont placées *abètezeève*.

**Abètzî**, v. n. (*aventâ*), se dit d'un objet, qui atteint par son extrémité (*la bètze*) à un autre objet et y touche sans néanmoins y avoir un point d'appui suffisant ou désirable, étant trop court pour cela. *Ci lan, ci tràs n'abètze pas pire au mur* (cette planche, cette poutre n'atteint pas même au mur)... *l'abètze fenamentè au mur* (touche à peine au mur)... *paut abètzi, mâ paut pas tréposâ adrei dèssus* (peut atteindre, mais ne peut pas appuyer suffisamment dessus).

**Abi**, adv. (*invide, deis-invides*), des envies ; cet adverbe n'a d'usage que pour exprimer les soulèvements de l'estomac qui précèdent le vomissement, et s'emploie avec le verbe *vinî* pris impersonnellement et un pronom personnel, au régime indirect. *I mè vint abi (invide, ou deis invides) dè remèttre*, il me vient des envies de vomir.

**Aboa**, l'abord — *lès-aboas*.

**Abochllâ**, v. a. (*beta abochllon*). *Abochllâ* se dit de tous les vaisseaux ou vases, de tous les ustensiles ou autres objets destinés à contenir ou capables de contenir, et signifie renverser sur son ouverture, retourner en dessous le côté ouvert. *Abochllâ ouna seille, on brotzel, on diëtzo, ouna tena ; it. on veïro, ouna bottoille, oun'assietta, on pottel, ouna pila ; it. on panei, ouna crebille, ouna lotta, etc.* Ex. : *Abochllâ son veïro* (quand on ne veut plus boire).

On dit proverbialement et plaisamment : *abochllâ sès-èsès*, quand on ne veut, ou qu'on ne peut plus continuer un métier, une profession, un état, une vocation, un certain train de vie. (On dit aussi dans le même sens : *Plleiyi sès badiès*). *Abochllâ* signifie aussi incliner, baisser, pencher, coucher ce qui est naturellement droit : *abochllâ la tîtha*. — *La greïta, la pllodze et les-ourès ll'ant abochllâ les grannès, lès bllâds*. — *In fasant oun'adze on abouchllè lès brantzès. Deis sapalès que ll'ant les brantzès abochllâès per la neix*. — Il est aussi v. pronominal : se courber, se pencher en avant, pour ramasser quelque chose. Ex. : *s'abochllâ su ouna trâblla*, c'est, étant assis, se pencher sur une table en appuyant sa tête sur ses mains.

**Abochllon**, adv., à plat ventre, le visage contre terre, tourné en bas, en dessous ; quand on parle de vaisseaux, ustensiles, etc., il signifie renversé sur son ouverture, retourné en dessous. On dit : *betâ oun'èse abochllon, la veri abochllon*, ou bien *l'abochllâ*, ces expressions présentent le même sens. En parlant des personnes : *îhre abochllon den son llît ; dremî, sè betâ, sè veri abochllon ; — tzisi abochllon*, tomber le visage contre terre. *Abochllon*, en parlant des personnes est l'opposé de *areidèvé*. — On dit aussi d'un homme studieux : *Ll'est totdaulon abochllon (ou abochllâ) sur lès lèivros*. — *Te tè tins tru abochllon (ou te l'aboûchllès*

*tru*) *por écrire*. Il s'emploie avec les verbes *ihre culzi*, *sè culzi*, *lzisi* ; *veri*, *sè veri* ; *betâ*, *sè betâ*, ou *mèttre*, *sè mèttre*.

*N.B.* — *Abochllon?* ou à *bochllon?* Il me semble plus rationnel d'écrire *abochllon* plutôt que *à-bochllon*, parce que *bochllon* seul et sans son *a* initial n'a pas de signification. J'en dis autant de *areidèvê* et de tous nos autres adverbes analogues.

**Abotassi** (*s'*) ou *sè betâ abotasson*, s'accroupir, se mettre dans une posture où, la plante des pieds posant à terre, le derrière touche presque aux talons.

**Abotasson**, adv., s'emploie avec les verbes *ihre*, *sè betâ*, *sè lini*.

**Abotzalâ**, v. a., terme de moissonneur. Ramasser les blés et les mettre en tas, pour ensuite les mettre en gerbes (*po lès porta su le lein*). *Abotzalâ (s')*, se dit des abeilles quand elles s'amoncellent ? ou se groupent ? soit sur le devant de la ruche, soit quelque part au dehors lorsqu'elles essaient.

**Abrançi** (ou *imbrançi*), v. a., embrasser. — *S'abrançi*.

**Abrévâ**, v. a., abreuver — *s'abrévâ*.

**Abro** m., l'arbre. — *Lès-abros fretiis*, les arbres fruitiers.

**Absoluvament** ou *absoluament*, adv., absolument.

**Acaquelicou**, adv. (ou *acritzemagnin*), à califourchon, avec cette différence que « à califourchon » signifie aussi simplement jambe deçà, jambe delà, ou à cheval : être à califourchon sur un bâton ; et en ce cas, le patois dit : *à tzèvô* ou *à tzavô*, tandis que *acaquelicou* ou *acritzemagnin* ne se disent que d'une personne pendue au dos d'une autre ayant les bras autour de son cou et les jambes appliquées à ses hanches, soit par amusement, soit pour ne pas être mouillée en traversant une rivière à gué, etc. *Ma dona m'a portâ on trot acquelicou*. *Ihre, ellâ, sè betâ acaquelicou*. *Acritzemagnin (à critze-magnin?)*.

**Açaivi que**, adv., aussitôt que, à l'instant même que.

**Achllau** (à *chllau?*) : *betâ achllau l'on de l'ôtre*, affleurer.

**Açimblhâ** (*açimblhâ*) v. a., assembler. — *S'açimblhâ*. — *L'açimblhâie*. *Açimblâ*.

**Accoâ** m., l'accord. — *D'accoâ*.

**Accobllâ**, v. a., (*accolâ*) accoupler. — *S'accobllâ*. — *I s'est accobllâ avuei dutrè croûtos soudzès que l'ant dêtzemenâ*.  
**Accolâ**, v. a. (ou *accobllâ*), accoupler.

**Accopâ**, v. a., (*prendre d'accopadzo*), prendre à louage pour l'été: 1<sup>o</sup> un animal mâle, comme *on bau, on vërro, on botzet* (quand l'armailli en manque et qu'il a besoin d'un).— 2<sup>o</sup> du jeune bétail et de jeunes chevaux pour le broutage des *vasilletrès* ou *modzeneirès*. Pour les vaches, *on ne lès-accopè pas, on lès loûyè*.

**Accopâdzo**, m., l'action d'*accopâ*, ou aussi le loyer ou le prix qu'on donne ou qu'on reçoit pour l'*accopâdzo*. *Prendre d'accopâdzo on bau, deis modzons, deis poilleins*.

**Accorre**, v. n., accourir, *accore*.

**Accothoumâ**, v. a., accoutumer. — *S'accothoumâ*.

**Accoû**, adv., à bout. Il n'a d'usage qu'avec le verbe *vini*. *Vini accoû d'ôquiè; dè ren; dè sè mariâ; dè se rinâ*. *I n'a pas pu vini accou dè son bein, paice que ll'est moâ tru vito*.

**Accoventa**, v. a., arrêter, retenir, engager un domestique. — *S'accovolta*, en parlant d'un domestique ou d'une servante, s'engager.

**Acquiési**, v. a., apaiser, calmer (vieux français *accoiser*, s'*accoiser*). *Acquiési oun infant que plhauré*. — *S'acquiési*.

**Accrasâ**, (*impècalâ*), v. a., écraser. *Ll'est-z-au accrasâ dèso on mur*. — *On nâ accrasâ, ouna mèsou tru accrasâe*.

**Accrèthre**, v. a., accroître. — *S'accrèthre*.

**Accrotscha** f., *Avei oun'accrotscha avuei quôqu'on*, avoir une altercation, une querelle avec quelqu'un, même jusqu'à en venir aux coups.

**Accrotzi**, v. a., accrocher (pris dans le sens propre). — Figurément, *accrotzi quôqu'on*, le tromper, le duper; *item accrotzi on lâre, on môfeitau*, le saisir, l'arrêter, le pincer. — *S'accrotzi*, s'accrocher; *s'accrotzi à cen qu'on paut; s'accrotzi à tol*. *Quand on s'inneiyè, on s'accroûtzè eis brantzès*. *S'accrotzi à un chllou*, se prendre à un clou. *S'accrotzi eis brantzès* est une façon de parler pour dire: S'en tirer comme on peut. *S'accrotzi*, figurément ou *avei oun'accrotscha avuei quôqu'on*, signifie se prendre de paroles avec quelqu'un; et même aussi en venir aux mains avec quelqu'un.

**Accroupeton**, adv., marque la posture d'une personne penchée en avant, ayant les mains ou les bras appuyés sur ses genoux et les jarrets pliés (mais beaucoup moins qu'*abbollasson*), comme pour soutenir un fardeau, ou comme pour donner à quelqu'un le moyen de monter sur son dos.

**Accroupetounâ** (*s'*), prendre la posture d'*accroupeton*, se *bela a-croupeton*.

**Accuèt**, m., les moyens, pris dans le sens de richesse, facultés pécuniaires, et s'emploie avec le verbe *avei*. *Ci-l-homo ll'a dè l'accuèt*, cet homme a de la fortune, du bien (on dit aussi dans le même sens: *ll'a dè què*, il a de quoi). — *N'é pas l'accuèt, dè vivre sin travailli, dè vivre in signau*. — On l'emploie aussi sans article: *N'é accuèt dè ren*, je ne suis capable de rien<sup>1</sup>.

**Accuètthrà**, v. a., (*accrasâ*) écraser quelqu'un ou un animal qui est debout, l'accabler, abattre, faire succomber sous le poids, sous la pression, etc. — *On trâbs lei ll'est tzezeit dessus et l'a accuètthrà. I ne jô pas tru tzerdzi ça bilhe por ne pas l'accuètthra*. — *Accuètthrà sès bollès*, éculer ses souliers. *S'accuètthra*, v. récipro. *Ci-l'âno s'accuètthre quand on vout le tzerdzi*.

**Accuilli**, v. a., chasser. — *Accuilli frou*, chasser, mettre dehors avec violence, contraindre, forcer de sortir de quelque lieu. *Accuilli frou deis bîthès que sont intrâyès yô i ne faillait pas*. — *Se sont battus, et lès-ons ll'ant accuillait frou lès-ôtros*.

**Accuilli via** ou *laivi* (*fière* ou *dzelâ laivi* ou *via*), c'est simplement jeter. — *On accuèt via (laivi) cen que ne paut servi à ren et que ne vôt ren*, on jette ce qui n'a ni utilité ni valeur quelconque.

**Accuilli**, en parlant des bestiaux, chasser, mener, faire marcher devant soi. *Accuilli les bîthès, les vatzès, les baus, lès tzèvos*, etc. — *Accuilli*, terme d'armailli, se dit aussi absolument pour chasser au chalet les vaches soir et matin

<sup>1</sup> Il faut mettre sur le compte du dialecte l'expression: « Je n'en ai pas l'accuèt », dont il est malaisé de trouver un équivalent parfait. On peut la rendre par: Je n'en ai pas de quoi, ou aussi je n'en ai pas le pouvoir, la force le courage. Au reste, les Vaudois et les Genevois l'emploient; tandis que les Neuchâtelois disent *acout*. Cf. Grangier, L., *Glossaire fribourgeois*, p. 13.

pour les traire. *Accuilli* signifie aussi chasser ou pousser quelque chose pour la faire entrer, ou la faire avancer. *Accuilli on chlou, ouna tzeville* (la cogner). *Accuilli deis cerchhos à on tenol.*

**Accuttâ**, v. a. écouter. — *Tendre l'orolhe por accuttâ.* — *Parlâdès, lh'acculto.* — *Accuttâ lès dèvesès deis dzens.* — *N'é pas accuttâ son offro.* — *Accuttâ se plhaut* — *Accuttâ la réson.* — *S'accuttâ dèvesâ*, s'écouter parler. — *Ci malado s'accuttê tru*, ce malade s'écoute trop, s'inquiète trop de sa santé.

**Accuvâ deis tzevos**, attacher des chevaux queue à queue, ou à la file.

**Adauçi, radauçi** v. a. adoucir, radoucir. — *La plhodze lh'a adauçi, radauçi le teimps.* — *S'adauçi*, s'adoucir; *ilem* s'apaiser, reprendre son calme. On peut aussi écrire et prononcer *adauchi, radauchi, s'adauchi*. *Adauçi* — *s'adauçi*.

**Adèbon**, adv., sérieusement, tout de bon. *Sè corroçi adèbon. Dzuyi adèbon*, pour argent, par opposition à jouer par manière d'exercice, d'essai, de simple passe-temps<sup>1</sup>.

**Adeissevo, adeicevo**, ou aussi *adeischevo*, est une salutation usitée soit pour prendre congé de quelqu'un, soit aussi pour lui répondre si, en partant, il a employé une autre formule. On n'attache pas une idée religieuse; mais il paraît néanmoins que cela a dû signifier quelque chose comme: Dieu soit chez vous, ou avec vous. Ailleurs: *adeicivo*.

**Adi**, adv. (*toldaulon, totaivi, todjoa*), toujours, habituellement, d'ordinaire, le plus souvent. *Ci-l'homo lh'est adi-z-au pouïro, ma bein-fasent.* — *Se n'é pas réussi, lh'é adi fait mon dèvei*, si je n'ai pas réussi, toujours ai-je fait mon devoir. — *Cen va adi co adi.* — *Lh'est adi teimps (n'est pas tru târd)*, c'est encore temps. — *Adi apri.*

**Adiâ**, adieu. *Dere adiâ*. it. substant. *Fère sès adiâs à quôqu'on.*

<sup>1</sup> Relevons le fribourgeoisisme à *de bon*, imputable au patois et condamné déjà par Grangier: « P\* jouer d'à de bon? D\* jouer tout de bon, sérieusement, etc., par opposition à *ne jouer que pour l'honneur* ». *Glossaire fribourgeois ou Recueil des locutions vicieuses usitées dans le canton de Fribourg*, Fribourg, 1864, p. 31.

\* P = Ne dites pas; D = Dites.



**Adjendre** v. a., atteindre, en frappant, en lançant, en jetant. *L'é adjend atto' ouna pièrra*, je l'ai atteint d'un coup de pierre. *Lei lh'é fièrt ouna palôlà dè neix ; mâ n'é pas sçau l'adjendre*. *Adjendre la ciba*, atteindre la cible. *Adjendre*, au passif, s'emploie aussi figurément pour attraper, duper. *Lh'est-z-au adjent d'ouna maitra manière*.

**Adjû**, m., l'enjeu. *Inque mon adjû*. *Les adjûs sont pas tits inque*, tous les enjeux ne sont pas là. — m. pl. *adjûs*, *les adjûs*, signifie les diverses parties de la distribution d'une maison, les êtres, et s'emploie avec les verbes *sçavei* et *cognèthre*.

**Adôdzi**, v. a., jeter en l'air un objet qui, au lieu de retomber à terre, reste pris aux branches d'un arbre, ou arrêté sur un toit, etc. *Lh'a fiès son bâthon in passent por abattre dé la frete ; mâ i l'a adôdzi ; mâ son bâthon lh'est sobrà adôdzi ; et le propriétéro que lh'est sorèvigneit lei lh'a pas balhi le temps dè le dèdôdzi*. — *In fièsent sa palôta por la rèscheidre, lh'a fourneit pèr l'adôdzi*. — *S'adôdzi On abro que s'est adôdzi à un ôtr'abro in tzesent*, qui est resté encroué. — *Ci buébo lh'est-z-au s'adôdzi au quelzet d'oun abro*, — se percher, jucher. — *Ouna méson adôdja su ouna hotiau*, — perchée sur une hauteur. — *Adôdzi* signifie aussi, élever ou construire sans solidité. *Cen lh'est on teintè-bein, cen n'est quié adôdzi*.

**Adon**, adv. de temps, alors. *Du adon*, dès lors, dès ce temps-là.

**Adou** m., le dos d'une lame de couteau. — *L'adou d'on cuti, d'on rasiâu*.

**Adoubâ**, v. a. arranger (dans le sens de faire, de confectionner), agencer, façonner, en parlant de toutes sortes d'objets employés dans un ménage, dans une exploitation rurale, etc. *Vos m'eis bein adouba tot cen*. *Lei lh'é fait à fère deis chlleiyis et toès soartès dè mândzos, et m'a bein adoubâ tot cen*. *I schus conteint deis chlleiyis que vos m'eis faits : vos lès m'eis bein adoubas*. — *Cen n'est ren mol adoubâ, lh'est prau bein adouba*. Il signifie aussi, par ironie, gêter, salir. *Ne qué m'a deinsche adoubâ ma tzetta?* (en en montrant les brèches). *T'as bein adoubâ tes-haillons!* — *Adoubâ*, en parlant des personnes, signifie maltraiter, malmener ; et alors il est employé le plus souvent au passif. *Adouba* ou *radouba*.

**Adrèce**, f, adresse, dextérité; — *item* adresse, indication, désignation.

**Adrëci**, adresser — *s'adrëci*.

**Adrei**, adv., à sa place, en ordre. *Belâ adrei sès baguïès, sès èsès, sès utils quand on a fourneit ouna bèsogne.* — *Belâ mol-adrei son-ardzent*, mal placer son argent, faire un mauvais placement, ou aussi dépenser mal à propos, inutilement. — *Fère adrei*, se bien conduire. — *Ne pas fère adrei*, se mal conduire. *Lh'est bein adrei*, c'est bien, c'est bien comme il faut. *Lh'est bein adrei que lh'ossé-z-au sur le naz*, c'est bien qu'on lui ait donné sur le nez.

**Adreit**, m., le terrain tourné au midi. *Lès-adreits sont plhe temprus quié lès rêvèrs.*

**Adze**, f, la haie vie.

**Adzenolhi** (s'), s'agenouiller.

**Adzi**, *âdgi, âdgia* (ou *âdji, adjia?*), adj., âgé, âgée.

**Adzo**, m., l'âge.

**Adzeinei**, *adzeineia*, ou *adzeinchi, adzeinchia*, adj., se dit des grains et signifie retrait, retrait, non rempli.

**Adzetâ**, *atzelâ*, acheter. *L'atzet, l'acquet*, bien qu'on achète.

**Adzon**, adv., à jeun. — *Ihre adzon, sobrà, restâ adzon.*

**Affaná**, v. a., gagner péniblement, ou gagner peu comparativement à la rude besogne que l'on fait. *On lei lh'affané bein son pan, on lei lh'affané bei son gadzo. On est bein payi ver li; mâ on lei lh'affané bein cen qu'on gagnè.*

**Affetiau**, m., le tanneur. *Affetement*, m., la tannerie. *Affeilii*, v. a., tanner. — *Affeilii, affeilia*, participe passé qui se prend adjectivement et signifie endurci. *Affeilii au travô. Ouna conchieinče affeitia*, peu délicate.

**Affère**, m., l'affaire. *On boun-affère*, une bonne affaire; *on crouio affère*, une mauvaise affaire.

**Affetzi**, v. n., affirmer réitérément et avec opiniâtreté, soutenir opiniâtrement. — *Oun'affetschau, oun'affetschausa.*

**Affledzi**, ou *afflidzi*, v. a., affliger. — *S'affledzi.*

**Affôti**, v. a., laisser manquer du nécessaire particulièrement sous le rapport de la nourriture; laisser dépérir une personne, une bête faute de nourriture suffisante et conve-

nable. *Lh'an affòli ça bìthe. Ouna bìthe affòtia, oun infant affòli.* — *S'affòli, sè lèssi affòli*, se refuser, ne pas s'accorder le nécessaire, alors qu'on aurait de quoi se l'accorder.

**Affoyâdzo**, m., l'affouage, la provision annuelle, ou la quantité de bois que l'on consomme annuellement pour son chauffage et sa cuisine.

**Affrantzi**, affranchir. — *S'affrantzi*, s'affranchir; *item* payer entièrement ses dettes.

**Affriyau**, *affriyausa*, adj., effrayant, -te, surtout à la vue. *On vani affriyau. Du le quetzet dè çaus rotzès lh'est affriyau dè vuetii in-avô. Çaus présbitos sont affriyaus.*

**Affronta**, -lâie, adj., effronté -tée.

**Agace**, f., la pie. N.B. On dit aussi en français une agace ou agasse.

**Agormandâ**, v. a., rendre friand, affriander. *Lh'est rendre on bein crouyo serviço eis-infants dè lès-agormandâ.*

**Agonisâ**, v. a., *agonisâ oun-homo dè sottisès, dè rèproudzos, dè crouyès résons*, charger, accabler, agonir un homme de sottises, de reproches, d'injures, ou d'invectives.

**Agot**, *agotta*, adj., tari, tarie, ou qui a cessé de couler, soit parce que la source est à sec, soit parce que l'eau se perd ou a été détournée, soit parce que le conduit est bouché. *Le borni lh'est agot; la fontanna lh'est agotta. Agotta se dit aussi adverbialement. Sli malin, nos ans trovâ le borni agotta. Per staus tzalqus on veit prau dè-z-ivuès agotta.* — *Agotta se dit aussi des vaches, chèvres, etc. quand elles ne donnent plus de lait. Nos-ans très vatzès agottès, ou agotta.*

**Agottâ**, v. n., tarir, cesser de couler. *Le borni lh'a agottâ sta né; i jô ella (apris) visilâ lès bornis. Lh'a prau dè-z-ivuès que lh'agottont per la seilii.* — *Lh'est teimps dè lèssi agottâ ça vatze.*

**Agrâ**, adv. — *Avei ôquiè agrâ*, avoir quelque chose en gré, le recevoir, le prendre en gré. *(I) lh'a-z-au agrâ que lh'osso del cen*, il m'a su gré de ce que j'ai dit cela. *Agrâ s'emploie plus communément avec une négation et toujours avec le verbe avei.* — *I n'a pas-au agrâ que lei lh'osso del cen*, il a été choqué, piqué, de ce que je lui ai dit cela; il l'a pris

en mauvaise part ; cela lui a déplu. *Lh'a-z-au mol-agrà que sé vigneit sin le prèveni.*

**Agranti** (et plus communément *ragranti*), v. a., allonger. *Agranti ouna trâblha, ouna coârda.*

**Agribblei**, ou *greïbhlo*, le houx, arbre, l'*agribblei*, m.

**Agripâ**, voler.

**Aichi** ou l'*achi*, ou l'*aici*, m., l'acier.

**Aidii**, aider (prononcez *ai*, comme en allemand). *Aidiau, aidiausa, l'aïdiau, aïdiausa (oun éde)*, un ou une aide. *S'aïdii.*

**Aigni**, m., l'agneau.

**Airbèlèthe**, m., l'*airbalèthe*, ou *erbalèthe*, l'arbalète, f.

**Airbèro**, m., l'arbrisseau, le petit, le jeune arbre.

**Airmalhe**, f., bête bovine, bête aumaille, ne se dit que des bœufs, vaches et taureaux, et non du jeune bétail.

**Airmalhi**, m., plur. *les-airmalhis*, les hommes formant le personnel d'un chalet, qui soignent et traitent les vaches, font le fromage, etc. *Les-airmalhis deis Colombèttès de bon matin sè sont levàs por ariâ.* *Les-airmailhis*, en général, sont les hommes qui durant l'été exploitent nos montagnes en y soignant les troupeaux de vaches et en y fabriquant le fromage de Gruyère. On donne le nom d'*airmalhi* en particulier à celui qui, dans chaque chalet, s'occupe spécialement de la fabrication du fromage et qui le sale et le soigne dans le magasin qu'on nomme le *gournei* ou le *salâdzo*.

**L'airméro**, l'armoire.

**Airmonna**, f., l'aumône, *ermonna*.

**Aisi** ou *aizi*, ou *asi*, *azi*, m., sorte de présure (arrière petit-lait acide) dont se servent les *airmalhis* pour séparer la partie séreuse du petit-lait et produire le *séré* ou le fromage blanc.

**Aïuvâ**, *aïuvâie*, adj., avisé, -sée, clairvoyant, prudent.

**Aivis**, m., l'avis.

**Aivri**, m., l'abri contre les vents. *Sè betâ à l'aivri dè la bise*, s'abriter contre la bise.

**Aivril**, m., *le mei d'aivril*, avril, le mois d'avril. — *Fére allâ, mandâ quôqu'on au mei d'aivril*, donner un poisson d'avril à quelqu'un. On dit aussi: *invoûyi quôqu'on au mei d'aivril*.

**Âlâ**, f., l'aile.

**Alavei**, adv., ensemble, à la fois, tout d'un coup, tout en une fois, sans interruption. *Dèveit prendre son rémeido per culhêrâs, et l'a preis tot alavei, tot in on yâdzo. Beire ouna botolhe d'ivue alavei. Sont tils intrâs alavei. — Fére dous ouvrâdzos alavei. On paut pas îhre a lavei au foar et au moulin.*

**Aletta** (*d'on bourgo*), f., l'épinglier (d'un rouet).

**Alband** (*l'ailland?*), m., le gland.

**Alhètti** (*s'*), s'attacher aux habits, etc. comme la bardane, le grateron (la *thèttala* ou *lièttala*, f., le grateron, le rièble, plante).

**Alintoar**, adv., à l'entour. — *Les alintoars*, les alentours, les environs.

**Allèdzi**, v. a., alléger, rendre plus léger. — *Allèdzi à quôqu'on sa tzairdze. — S'allèdzi por ellâ plhe rîdo.*

**Alleigrement**, adv., gaîment, facilement, agréablement.

**Alleigrançe**, l'agrément, les agréments, surtout d'un lieu, d'un séjour.

**Alleigro**, *alleigra*, adj., agréable, gai en parlant des personnes et des lieux.

**Allequâ**, v. a., aplanir avec la main en la passant sur un animal, sur une étoffe, dans le sens du poil.

**Allèvâ**, v. a., élever, dans le sens de nourrir. *Allèvâ deis infants, ouna grossa famille; allèvâ deis dzouvenès bithès; item allèvâ, deis abros, deis entos, deis plhantès rarès. — item allèvâ on nom, on fos nom à quôqu'on*, lui donner un sobriquet.

**Allogne**, f., la noisette. *Oun'allogne bèscha*, une noisette jumelle. — *On botschi*, ou *botschu d'atognès*, un trochet de de noisettes.

**Allombrâ**, v. a., ombrager, donner de l'ombre. — *S'allombrâ*, se mettre à l'ombre.

**Allurâ**, *-ràie*, adj., intelligent, -te, éveillé, -llée.

**Amâ**, v. a., aimer.

**Amaur**, m., l'amour, dans l'expression *por l'amaur dè Diu*, pour l'amour de Dieu.

**L'aimi**, l'ami.

**La mia** pour *amia*, par aphérèse. N. B. apocope l'*amichia*.

**Aman**, adv. (*à man? admanum*), commodément, à la portée, à l'aise. Dans une position et une attitude du corps qui donne au bras et spécialement aux *mains* la liberté de leur action. *Ithre aman, bein aman, mol-aman por fière, por...* suivi d'un infinitif. *N'ithre pas aman por*, etc. *Aman* s'emploie aussi souvent avec le verbe *vini* employé impersonnellement avec le régime indirect de la personne et suivi alors de la particule *dè* et d'un infinitif. *Mè vint aman dè fière, pai ce que sus mol plhaichi, mol dotzi*, etc.

**Amueiraû**, *-raûsa*, ou *amoueiraû*.

**L'anâle**, l'année, *l'aniverséro*, m. Antan est du vieux français.

**Anchian**, *-anna-*, *les-anchians*, *anchiannament*, *l'anchian-nèta*, l'ancienneté.

**L'andze**, *l'andzetta*, l'ange, *l'andz[e]-gardien*. — *Les bou-nès-andzès*.

**À né**, absolument, signifie aussi hier soir. — Autre chose est *sta né, sta né passâ*.

**L'angon**, le gond.

**L'animô**, l'animal.

**Apèscheidre**, apercevoir.

**Apllênâ**, aplanir, rendre plane. — *A l'applan, appllainâ, s'apllainâ*.

**Aplètti**, aplatir, rendre plat.

**L'apllomb**, prendre l'*apllomb*. — *D'apllomb*, perpendiculairement.

**Appoyi** — *l'appoyau* — *on boun-appoyau*, un bon appui.

**Apris** — *apris tot* — *apris-dèman* — *l'apris-midzoa* — *apris marinda*.

**Approtzi**, approcher — *l'approûtzo*, l'approche.

**Approveisi**, apprivoiser.

**L'arinna**, l'arène, le menu sable.

**L'aritha**, l'arête.

**Arrèra**, arriérer — *l'arrèràdzo*, l'arriéré.

**Arrouvâ** — *l'arrouvâie*, l'arrivée.

**Asse**, aussi — *vinu asse est çè vignèit à ren* — *assebin*, pareillement: *l'est assebin-malado*, aussi; *asse bî* — *asse bon*, *tot-asse croâio*. *Assebin (gnibin)*.

**L'assenie** (le *c* se prononce), l'arsenic.

**L'asille**, l'argile — *asillau*, argileux.

**Astou**, bientôt — *astou que*, aussitôt que.

**Assurâ**, adv. assurément.

**S'attrablla**, s'attabler.

**L'avareĉe**, l'avarice — *avarichiau* ou *avarchiau*.

**L'avalantze** ou *èvalantze*, l'avalanche.

**Aventadzi**, avantager — *aventadziau* ou *aventadgiau* ou *aventadjau*, avantageux — *l'aventâdzo*, l'avantage.

**S'averogni**, avoir honte.

JEAN HUMBERT, prof.

## LE

### SAINT CHRISTOPHE DE LA GRAND-RUE

Qui était saint Christophe ?

Saint Christophe, martyr, dont la fête est célébrée le 25 juillet, — il n'y a pas moins de treize personnages différents de ce nom qui ont les honneurs des autels —, est l'un des quatorze saints auxiliaires<sup>1</sup>.

D'après la tradition, la plus conforme au martyrologe romain, Christophe a converti les païens, sous le règne de l'empereur Decius, en Lycie (Asie Mineure), et a subi, sous son règne, vers 250, un terrible martyre, en haine de la foi chrétienne.

C'est tout ce que l'on connaît au sujet de ce martyr. Cependant, saint Christophe n'a pas tardé à devenir, tant en Occident, qu'en Orient, l'un des saints les plus populaires de la Chrétienté. Cette popularité, ce culte, il le doit aux nombreuses légendes qui enveloppent et éclairent sa majestueuse stature.

Qui ne sait, en effet, qu'un jour, l'intrépide passeur eut l'insigne honneur de porter le Christ sur ses épaules, dans la personne d'un petit enfant.

---

<sup>1</sup> Les 14 saints auxiliaires sont un ensemble de 11 saints et 3 saintes, dont la dévotion remonte à l'antiquité chrétienne et au haut moyen âge. Ils étaient spécialement invoqués dans certaines maladies ou certaines calamités. Il faut remarquer que, sauf saint Cyriaque, tous ces personnages sont martyrs et, sauf saint Eglise (VIII<sup>e</sup> siècle), tous ont vécu au cours des trois premiers siècles de notre ère.

Cette dévotion semble être calquée sur un usage païen qui attribuait aux 14 dieux apotropaïques (apotropaïen, du grec apotrôpô, je détourne) le soin de détourner les maux dont on pouvait être menacé.

A Fribourg, ceux dont la dévotion était la plus répandue sont les saints Christophe, Denis et Blaise et les saintes Marguerite, Catherine et Barbe. Un livre de dévotion aux XIV saints Auxiliaires, qui contient un recueil des prières composées à leurs intentions, a été imprimé ici même chez Henri Ignace Nicodème Hautt en 1764.



Saint Christophe était d'une taille extraordinaire, un géant. Il s'était établi au bord d'un grand cours d'eau, large et profond, pour transborder les voyageurs. Un jour, un enfant se présenta à lui pour se faire transporter sur l'autre rive. Arrivé au milieu du fleuve, ce fardeau léger devient subitement si lourd que Christophe ploie sous lui. Et tout effrayé de s'écrier : « Il me semble que le monde tout entier pèse sur mes épaules ». « Plus que cela, répond l'enfant, car vous portez celui qui a créé le ciel et la terre. » C'était l'Enfant-Dieu lui-même qui, plongeant sa main dans l'eau, le baptisa et l'appela Christophore : porteur de Christ.

Le culte de saint Christophe se répandit rapidement et resta très vivace. On l'invoquait surtout contre les épidémies et la peste, la mort subite, les accidents, les inondations et les incendies ; enfin on le considérait comme un protecteur spécial des voyageurs.

Il n'est point étonnant que S. S. Pie XI l'ait donné, à notre époque, comme protecteur aux automobilistes, ces voyageurs si modernes, qui ne restent pas moins soumis, malgré leur sang-froid et le perfectionnement de leurs machines, aux accidents toujours possibles de la grand'route.

\* \* \*

Saint Christophe, dans l'art, tient une place prépondérante. Les artistes utilisèrent naturellement l'épisode du transbordement de l'Enfant divin et le représentèrent à l'infini aussi bien par le pinceau que par le ciseau. Naturellement le saint est représenté avec une grande taille, traversant la rivière en portant l'Enfant et en s'appuyant sur un gros bâton. Ce dernier élément est aussi l'objet d'une légende.

En effet, à la prière du saint, le bâton qu'il tenait à sa main grandit et verdit soudain. Ce fait extraordinaire convertit alors les nombreux païens qui l'écoutaient.

Pour ne donner que quelques exemples, je ne citerai que les statues de saint Christophe dans les cathédrales de Cologne et de Paris et l'importante fresque de la cathédrale d'Erfurt.

En Espagne, en Italie et en Suisse, les statues comme les peintures se sont multipliées.

Dans notre pays, la représentation du saint est égale à la dévotion qui lui est réservée.

Dans l'église d'Amsoldingen (Berne) on a découvert, en 1906, une fresque de saint Christophe de l'époque romane. Une des tours de Berne a porté son nom: le « Christoffelturm » (1345-1865). Elle représentait les libertés de l'ancienne république bernoise. Jadis elle abritait une statue de saint Christophe, sculptée en 1465, pour laquelle l'Etat paya 20 florins. Il y a quelques années, un protestant, le Dr Stanz, déclarait « que la génération actuelle n'eût rien perdu à conserver cette statue avec soin, au moins comme souvenir de la foi et de la piété des ancêtres, au lieu de la livrer, en plein dix-neuvième siècle, à de nouveaux iconoclastes. » La collégiale de Berne avait un autel dédié à saint Christophe. Il se trouvait dans la chapelle des Diesbach et était entretenu par leurs soins. Détail intéressant à noter: c'est à cet autel, que la messe a été célébrée pour la dernière fois, le 23 janvier 1528<sup>1</sup>.

A Fribourg, les quatorze saints auxiliaires étaient l'objet d'une même vénération.

Un tableau, représentant ces puissants intercesseurs, se trouvait au « Muggenthurm », fortification qui commandait, d'ailleurs pittoresquement, l'entrée du pont de Berne, côté sud. Lors de la démolition de cet ouvrage militaire, le tableau a été transporté au chœur de l'église de St-Maurice, où il se trouve encore.

L'élégante chapelle du château de Pérolles (1520) possède une statue de saint Christophe en terre cuite.

Au chœur de l'église des Cordeliers, on mit à jour, lors de la restauration, diverses fresques probablement du XV<sup>e</sup> siècle dont l'une, celle qui se trouvait au-dessus de la porte du cloître, représentait notre saint dans des proportions imposantes. Ces fresques n'ont pas été conservées.

Comment rester insensible au panneau peint par Hans Fries, provenant d'un retable qui sans doute ferait aujourd'hui notre orgueil à en juger par cette pièce, qui représente saint Christophe marchant dans la rivière. Cette œuvre si

<sup>1</sup> Heinrich Detzel, *Christliche Ikonographie*, 2<sup>e</sup> vol., 1896, fol. 250 et s.

« Revue de la Suisse catholique »: *Saint Christophore, martyr*, vol. 11, page 398 et s.



(Photo P. Macherel, Fribourg.)

La statue de saint Christophe, à la Grand-Rue.

expressive et si colorée se trouve actuellement à la Galerie des Beaux-Arts de l'Université.

A la place du Petit-St-Jean, à l'angle d'une maison située non loin de la fontaine de Ste-Anne se trouvait une délicieuse statue de saint Christophe en bois, mesurant un mètre, et attribuée à Hans Geiler. Cette statue, pleine de vie, a été achetée en 1889, par Max de Techtermann, au moment où elle allait prendre le chemin de l'étranger. Elle se trouve depuis, fort heureusement, au musée<sup>1</sup>. (Galeries de l'Université.)

A la rue d'Or, à l'angle du n° 101 se trouve encore une ancienne statue de saint Christophe, polychromée.

De nos jours, une œuvre splendide représentant ce saint est bien l'imposant drapeau des employés des trams de notre ville. Et puis, en 1942, le peintre Gaston Thévoz prit l'initiative de peindre un saint Christophe — un saint bien campé et haut en couleur — sur la façade rafraîchie du « Tirlibaum ».

Enfin, nous arrivons à la pièce de choix: le saint Christophe de la Grand-Rue.

\* \* \*

Au bas de la Grand-Rue, adossé au premier immeuble formant arcade, posé à même le pilier qui sert de base à cette noble demeure, s'élance, puissant et alerte, le chef-d'œuvre du maître Hans Geiler.

Pourquoi a-t-on placé une statue de ce saint, de si importantes dimensions, à cet endroit? L'immeuble même nous en donnera l'explication.

La maison portant actuellement le n° 30 occupe l'emplacement de deux maisons étroites, dont seules les caves en situent la superficie. L'une d'entre elles qui se trouvait à l'emplacement de la voûte, appartenait dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle à l'hoirie Brunisperg. L'Etat l'acheta le 8 juin 1520 et y logea le médecin officiel<sup>2</sup>.

Le premier médecin, appelé « le docteur » et plus tard le physicien de ville, qui habita cet immeuble fut maître

<sup>1</sup> *Fribourg artistique* 1891.

<sup>2</sup> *Maison Bourgeoise*, vol. XX, p. LXX et *Fribourg artistique* 1911.

Adam Clarinus ou Clarius. Ce médecin renommé fut engagé à ce poste le 5 décembre 1526.

Cette maison resta celle du docteur jusqu'en 1680. A cette date, Messeigneurs la vendirent pour 360 écus bons à Béat-Jacob Techtermann.

Vers 1770, Gaspard-Martin-Albin-Xavier Techtermann, brigadier au service de France, plus tard avoyer d'Estavayer, propriétaire également de la maison voisine, fit construire à l'emplacement de ces deux immeubles la belle demeure qui existe encore aujourd'hui.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, cet immeuble portait le n<sup>o</sup> 27. Il resta la propriété des Techtermann de Bionnens jusqu'au mariage de Marie-Ignace-Hélène, fille de feu Antoine-François de Techtermann, avec Edmond Henseler. Il devint ainsi une maison Henseler jusqu'au moment où, en 1926, l'Oeuvre de St-Canisius l'acquit pour y installer son imprimerie.

La façade Louis XV, que nous connaissons, est remarquable par sa sobre élégance. Elle est agrémentée de grandes fenêtres. De magnifiques grilles ornaient le rez-de-chaussée — elles ont été enlevées et placées au Stalden au n<sup>o</sup> 145 (ancienne Monnaie). Mais admirons ses appuis d'un modèle élégant et sa porte de chêne à deux battants.

Pénétrons à l'intérieur où règne une harmonieuse ordonnance.

L'escalier spacieux est enrichi d'une rampe en fer forgé d'une belle facture. Les motifs décoratifs varient à chaque étage et chacun présente un intérêt nouveau. Cette rampe donne ainsi un cachet particulier à tout l'immeuble. Elle est certainement l'une des plus représentatives de la ferronnerie fribourgeoise au XVIII<sup>e</sup> siècle.

On ignore tout de l'aspect de l'ancienne maison du docteur. Probablement devait-elle être de style gothique, mais son principal élément décoratif était, sans doute, le saint Christophe que Leurs Excellences placèrent contre la façade pour désigner la demeure du docteur officiel.

L'usage de placer l'image d'un saint à l'entrée de sa maison avait avant tout le but d'attirer sur elle la protection céleste. Le saint n'était point choisi au hasard. On y plaçait de préférence l'image de son patron ou celui encore d'un

protecteur spécialement vénéré. Une corporation, une abbaye de métier y plaçait naturellement son patron.

Pourquoi la maison du médecin fut-elle ornée d'un saint Christophe ?

Ce choix ne paraît plus bizarre une fois que l'on connaît la dévotion si populaire dans tous les milieux de la Chrétienté envers les 14 saints auxiliaires et en particulier saint Christophe.

Ce saint martyr était imploré spécialement contre la peste — et l'on n'ignore pas la terreur que cette maladie suscitait — l'apoplexie, la famine, le feu, l'inondation, la grêle, etc. N'était-il donc pas tout désigné pour protéger la maison de cet homme dont le rôle humanitaire, moral et psychologique était et reste immense. Le choix de Leurs Excellences était ainsi tout justifié. J'ignore si cet usage était également établi ailleurs qu'à Fribourg.

\* \* \*

Le saint Christophe de maître Hans Geiler est une œuvre magnifique <sup>1</sup>.

Elle fut exécutée en 1548 dans un bloc de molasse et, en 1550, Messeigneurs la firent peindre par Stephan Puntner ou Punter, en même temps que la statue et la colonne qui ornent la fontaine de la rue des Bouchers. L'Etat déboursa 108 livres pour ces travaux.

La statue mesure 2 m. 10 de haut. Le saint est représenté debout, esquissant un pas, il passe la rivière. Sa main gauche est appuyée sur un solide pieu, plutôt sur le tronc de quelque jeune arbre. Sur l'épaule droite, il porte son précieux fardeau: l'Enfant Jésus.

Pour se conformer à la tradition, l'artiste a voulu représenter un géant. Le manteau relevé laisse voir des jambes bien musclées. C'est une main vigoureuse, aux doigts allongés, qui retient le bâton noueux. Comme ce geste est plein d'aisance et d'assurance ! Toute la personne de ce passeur dénote la vie et inspire confiance. Quelle harmonie se

---

<sup>1</sup> Sur Hans Geiler, voir *Freiburger Bildwerke aus dem 16. Jahrhundert*. Thèse de doctorat de Marguerite Sattler, 1913.



(Photo P. Macherel, Fribourg.)

L'Enfant Jésus.

Détail de la statue de saint Christophe, à la Grand-Rue.

dégage de cet ensemble, où l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus de l'intensité de l'expression ou de la maîtrise du sculpteur !

Ce qui frappe le plus — mais de la rue il est difficile de pouvoir le saisir à sa juste valeur — c'est l'ardente expression de ce regard si confiant, si plein de foi et d'intime satisfaction. Le géant se trouve petit en face de cet enfant qui maintenant le domine.

Et cet enfant de Geiler, pourquoi semble-t-il avoir passé inaperçu dans l'histoire de ce grand sculpteur ? Sans lui la statue de saint Christophe serait incompréhensible. C'est lui qui exprime toute la pensée de l'artiste, car d'un geste qui reste celui d'un enfant, il révèle qu'il est l'Enfant-Dieu. En effet, il montre à Christophe qu'il tient dans ses mains, délicates, la boule du monde. La gracieuse tête bouclée est devenue soudain grave. Les paupières baissées donnent à ce visage potelé une tendre et délicieuse ferveur. Son jeune corps se penche, plein de dignité, vers la tête de son interlocuteur. Ici le cœur de Dieu a trouvé dans une créature une demeure digne de Lui. C'est l'heure de la grâce, de la paix promise aux hommes de bonne volonté, voilà la grande idée que Geiler a exprimée. Peu d'artistes, à travers les âges, l'ont réussi aussi simplement, avec autant de vérité et d'émotion.

Geiler est un sculpteur digne de ses devanciers de l'époque gothique, mais la Renaissance l'a touché, l'a influencé ; les nouvelles méthodes d'interprétation lui ont servi magnifiquement à exprimer l'ardeur de son tempérament. Il est un réaliste, un modelleur puissant et, pour nous, Fribourgeois, le représentant par excellence de la grande, de la belle époque artistique que fut le XVI<sup>e</sup> siècle sur les bords de la Sarine.

\* \* \*

Notre statue est contemporaine des fontaines et, comme je viens de l'esquisser, de la meilleure époque de maître Hans le sculpteur. Suivant le goût de l'époque, elle était peinte. Le badigeon gris dont elle était encore en partie revêtue de nos jours lui a sans doute été appliqué au XVIII<sup>e</sup> siècle, lors de la reconstruction de l'immeuble. Il y a cinquante ans,



cette œuvre d'art était encore en bon état. C'est dès ce moment qu'il aurait fallu la soumettre à des examens périodiques. On a laissé aller les choses, jusqu'au jour, hélas, où la statue fut absolument rongée, dégradée et crevassée, où elle devint même un danger pour les passants. Mais à ce moment, il était trop tard pour effectuer une réparation, la molasse étant trop profondément gâtée. Je déplore amèrement que, de propos délibéré, on ne veuille pas, à Fribourg, peindre ces œuvres si exposées aux intempéries, comme nos fontaines entre autres. On oppose, à notre époque, le goût français au goût alémanique; on préfère, de ce fait, la couleur naturelle de la matière à la polychromie.

On oublie que Fribourg a toujours bénéficié de deux civilisations: des cultures germanique et française. Ignorer l'une, la combattre, c'est renier une bonne part de nos traditions qui se trouvent cependant à la base de notre tempérament. Ainsi, à cause de cette opposition de goût, on voue indubitablement certains monuments à une désagrégation certaine.

Le résultat est navrant. Il faut alors à grands frais, entreprendre des restaurations, faire des copies. Or, la richesse et la fierté d'une cité, son intérêt touristique ensuite, consiste à pouvoir montrer les œuvres originales de nos ancêtres, conservées avec goût à leur emplacement primitif, exerçant encore la même fonction que jadis. Ce ne sont pas des fac-similés que l'on veut admirer, car l'émotion et l'intérêt historique y font défaut.

Néanmoins, entre deux maux on a choisi le moindre et je félicite les héritiers de cette tâche ingrate de n'avoir aucunement reculé devant les exigences de cette situation si délicate. En le faisant, ils ont bien servi notre cité. Non seulement ils ont fait œuvre d'esthétique, ce qui est fort bien, mais encore et ce qui est mieux, œuvre patriotique et religieuse.

L'Œuvre du Marienheim que dirige M. l'abbé Victor Schwaller a entrepris la restauration de ce chef-d'œuvre. Les frais ont été considérables. Heureusement, la Confédération et le Canton ont alloué des subsides importants.

La Commission des monuments historiques et M. Edmond Lateltin, architecte cantonal, ont prêté leur concours

au point de vue artistique. De son côté, M. Joseph Bianchi, entrepreneur, a pris le moulage de la statue et s'est occupé des différents travaux. Enfin, il était réservé à M. Théo Aeby, sculpteur, de faire une copie de l'œuvre de Geiler.

Ainsi, depuis cet automne, un saint Christophe tout neuf taillé dans un beau bloc de molasse, domine, de son socle et de son baldaquin restaurés, cette Grand-Rue encore si élégante.

\* \* \*

- A la vue de tant de restaurations et d'embellissements qui sont encore entrepris en ces années de guerre, nous éprouvons un sentiment profond de reconnaissance envers la Providence.

Que la restauration de cette statue de saint Christophe, l'un des plus attachants modèles des vertus chrétiennes, ne soit pas seulement un embellissement de notre cité. Mais qu'elle soit également l'expression du renouveau moral et spirituel de notre peuple, renouveau dont il a tant besoin !

PAUL KESSLER.

## LE SAINT JEAN-BAPTISTE DU COURT-CHEMIN

Vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, en 1596, Fribourg était éprouvé par la peste, l'une des plus dures calamités de l'époque. Cette sinistre visiteuse, au baiser âcre et brûlant de la mort, pénétrait dans tous les milieux. Partout elle fauchait sans pitié et inexorablement des centaines de vies humaines. Notre cité gravissait alors un long, un douloureux, un humiliant calvaire.

A elle seule, la crainte de la contagion constituait déjà un supplice. On luttait contre la maladie avec des armes inégales. L'année suivante, en 1597, on décida d'éloigner les dépouilles mortelles de la ville en les enterrant hors la porte de Morat, au lieu appelé la Haute-Croix, au Palatinat. Cette épidémie fit d'horribles ravages. La chronique nous apprend qu'elle supprima des paroisses entières. Ailleurs le mal était non moins grave puisque la peste emportait 5000 personnes à Zurich, 2200 à Schwyz, 3000 à Berne, et 30 000 en Thurgovie, soit la moitié de la population.

Après une période d'accalmie, l'épidémie sévit de nouveau une quinzaine d'années plus tard. Ainsi, depuis la fin de 1612 jusqu'en 1616, elle ravissait, à Fribourg, 650 personnes<sup>1</sup>. Les Fribourgeois de cette époque, devant ces épreuves, recouraient à la protection de Dieu et à celle des saints. Car ils étaient encore tout pénétrés des enseignements du Père Canisius décédé quelque 20 années auparavant.

Or, une tradition orale, transmise jusqu'à nous, nous apprend que les habitants de la Neuveville eurent recours à l'intercession de saint Jean-Baptiste, dont le gracieux sanctuaire formait naturellement le centre du quartier et firent le vœu de placer son image au haut du Court-Chemin, s'ils étaient préservés de la contagion. Exaucés dans leurs prières, ils tinrent parole. Depuis le commencement

---

<sup>1</sup> « La Semaine catholique », 47<sup>e</sup> année, 1918, page 699 : *La peste à Fribourg autrefois*.

du XVII<sup>e</sup> siècle, une statue en bois de saint Jean-Baptiste accueille les passants et semble les protéger de son bienveillant regard. Elle fut placée à l'angle de l'immeuble n<sup>o</sup> 61, actuellement propriété de M. Victor Klaus, négociant.

Cette tradition, si vénérable soit-elle, ne peut se réclamer par elle-même d'une parfaite authenticité sans témoignages à l'appui. Si, à mon regret, je n'ai pas trouvé de documents écrits, la statue elle-même, constitue une preuve matérielle très précieuse qu'il serait fâcheux de ne point évoquer.

En effet, si cette statue présente encore quelques réminiscences gothiques par un certain archaïsme et par la simplicité du drapé de l'étoffe du manteau, elle est de style Renaissance par le naturalisme de l'anatomie, par l'expression vivante de son mouvement et par le rendu de la chevelure. Par son style, elle semble bien être de l'époque où la peste reprenait à Fribourg. Or, les chroniques nous apprennent que c'est en 1612 que la peste avait réapparu dans notre pays.

La tradition paraît ainsi digne de foi et jusqu'à preuve du contraire nous l'acceptons telle que les générations nous l'ont transmise.

Et faut-il le cacher ? Ce n'est pas sans émotion que l'on constatera, à l'époque où notre malheureuse Europe passa par de si terribles épreuves, que nous sommes en présence d'un ex-voto remarquable, même impressionnant.

Il nous rappelle la foi profonde et réaliste de nos ancêtres, foi qu'il ne faut pas confondre avec une certaine crédulité qui a pu leur être imputée parfois. L'adage si connu, mais si mal interprété : « Aide-toi et le Ciel t'aidera » ne conserve-t-il pas actuellement toute son impérative vérité ?

\* \* \*

J'ai cru trouver un autre témoignage en faveur de notre tradition dans le fait qu'il existe une seconde statue de saint Jean-Baptiste érigée dans le quartier de la Neuveville, soit au coin de l'immeuble d'angle n<sup>o</sup> 42 appartenant à la Providence.

Or, cet emplacement marque l'entrée principale de la Neuveville. De plus — le document précieux en faveur de la tradition se trouve là — la date de 1612 se lit au haut de

la colonne qui porte la statue. 1612 est l'année de la recrudescence de l'épidémie. Peut-on faire un rapprochement entre la statue du Court-Chemin et celle de la Providence et conclure qu'elles ont été l'une et l'autre érigées dans une même intention ? Ce serait un peu présomptueux. De fait, le millésime 1612 marque simplement l'année de l'érection de l'immeuble et son constructeur, portant le prénom de Jean, voulut placer sa nouvelle demeure sous la protection de son saint Patron<sup>1</sup>.

\* \* \*

Il y a quatre ans, le propriétaire de l'immeuble du Court-Chemin fit rafraîchir les façades de sa maison et pour effectuer ce travail, il fallut retirer la statue. Celle-ci était à ce moment-là bien négligée. Elle se trouvait accrochée directement sous l'avant-toit et avait pour base un chapiteau de colonne en bois. On pouvait déduire qu'une colonne entière la portait probablement lors de son érection, le tout eût été d'ailleurs très décoratif, mais je reste là entièrement dans le domaine des hypothèses.



(Photo Mulhauser, Fribourg.)

La statue de saint Jean-Baptiste,  
au Court-Chemin.

<sup>1</sup> Le n° 42 est un bel exemple de l'architecture fribourgeoise au XVII<sup>e</sup> siècle. Voir la *Maison Bourgeoise*, XX<sup>e</sup> vol. p. LXVIII et *Fribourg artistique* 1902, article de Romain de Schaller et surtout note 2 de J. Schneuwly, archiviste d'Etat. Cet immeuble a été construit pour Hans de Lenzbourg, officier au service d'Espagne, puis des CC et des LX, décédé en 1622.

Si la date de 1612 marque la construction de l'immeuble, il est frappant de constater que celle-ci est celle de la recrudescence de la peste à Fribourg. Il n'y a là certainement qu'une coïncidence due au hasard.

La statue reprendrait-elle sa place après la restauration de l'immeuble ou prendrait-elle le chemin de l'indifférence ou celui plus intéressé du brocanteur ?

On se le demandait non sans inquiétude quand l'Association des Bourgeoises de la Ville de Fribourg s'intéressa à son sort. Je tiens cependant à le mettre en évidence aussitôt : M. Klaus, en vrai Fribourgeois, se proposait bien de replacer la statue, mais cette restauration lui paraissait compliquée. De plus, je tiens à signaler — ce qui n'est point superflu — le désintéressement de ce propriétaire qui déclina une offre alléchante pour cette statue alors si crasseuse.

Des personnes de bonne volonté et de goût apportèrent à cette petite entreprise une contribution des plus précieuses. Comment pourrais-je taire, en effet, le geste plein d'enthousiasme de l'artiste qui restaura gracieusement la statue et de l'architecte — un Fribourgeois de Paris — qui non moins gracieusement, dessina la niche d'une si élégante sobriété, tandis que M. Cotting, tailleur de pierre, s'occupait de son exécution. Qu'ils veuillent tous trouver ici l'expression émue de la reconnaissance des gens du quartier, à laquelle nous joignons la nôtre.

Le 24 juin 1942, les membres de l'Association des Bourgeoises, à leur tête, leur présidente, M<sup>me</sup> Rodolphe de Gottrau — c'était hélas sa dernière apparition dans ce costume de Fribourgeoise qu'elle portait avec une distinction pleine de majesté et de faste — et leur aumônier, M. le chanoine von der Weid, avaient la joie de procéder à l'inauguration de la statue restaurée. Le chœur mixte de la paroisse de St-Jean y apporta sa collaboration des plus sympathiques en interprétant, sous la direction si compétente de M. Nydegger, instituteur, motets et chants du terroir. M. Paul Kessler prit la parole au nom de l'Association, tandis que M. le chanoine Philipona, curé de St-Jean, bénissait la statue afin qu'elle ne fût pas seulement, comme il l'exprima après la cérémonie, un embellissement pour le « Publet »<sup>1</sup> ou même un objet de curiosité, mais une protection pour ce quartier de la Neuveville, joyau de notre passé.

P. K.

---

<sup>1</sup> « Publet », ancienne dénomination de cette partie de la Neuveville, comprise depuis l'immeuble Klaus, jusqu'en bordure de la rue de la Neuveville.



## LES ARMES DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

Les armes de l'Etat de Fribourg ont eu une histoire assez intéressante, dont M. Frédéric-Th. Dubois, ancien bibliothécaire à notre Bibliothèque cantonale et universitaire, et actuellement à Lausanne, a donné un fidèle compte rendu dans les *Archives de la Société d'histoire*, tome XII, p. 212-223.

Dès 1900, on s'était préoccupé de mettre un peu d'ordre en la matière et de moderniser certains dessins. Il s'écoula un temps relativement long avant que l'on parvint à réaliser ce vœu. En effet, c'est en 1932 que le Conseil d'Etat constitua une commission, présidée par le vice-chancelier d'alors, en vue d'examiner la question et d'élaborer des projets. MM. les professeurs Hubert de Vevey, Oscar Cattani, et André Berchier se mirent sérieusement au travail et les projets issus des délibérations furent soumis à M. Félix Hauptmann, professeur à la Faculté de droit de l'Université, où il enseigna, entre autres, à titre accessoire, l'héraldique.

La tâche ne fut pas facile. Il s'agissait de savoir s'il était possible d'abandonner des chemins battus et de rechercher hardiment des solutions nouvelles.

### I

La première préoccupation fut celle de doter le Grand Conseil et le Conseil d'Etat d'un sceau digne de ces autorités, voire même du *sceau de l'Etat*. Ce qui existait alors n'avait

rien d'une empreinte de cette importance ; maint particulier s'enorgueillit d'un timbre plus élégant.

On choisit donc, pour le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, un écu simple, surmonté d'une couronne et entouré d'une légende en belles capitales romaines d'un style tout classique, « Grand Conseil » — resp. « Conseil d'Etat du canton de Fribourg ». L'arrangement est ordonné conformément à des principes, à l'instar du cadran d'une montre. Cette présentation se révéla d'emblée d'une haute originalité et du meilleur effet. Les travaux semblables exécutés depuis lors par d'autres cantons ne font point regretter les sujets adoptés à Fribourg.

En plus du sceau du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, dont il existe également un spécimen en allemand pour les documents rédigés dans cette langue, on adopta le même dessin pour le sceau du Collège électoral (Conseil d'Etat et Tribunal cantonal quand ils procèdent aux nominations judiciaires), ainsi que pour les empreintes du timbre sec sur les documents de ces mêmes autorités.



La dimension des sceaux prémentionnés est de 3,5 centimètres.

Voici le cliché du sceau du Conseil d'Etat.

## II

On passa ensuite à l'élaboration d'un sujet-type pour les sceaux dits *timbres administratifs*, à l'usage dans les divers bureaux de l'Etat, hormis ceux du pouvoir judiciaire.

D'emblée on choisit trois grandeurs différentes.

Au lieu des formes bizarres, aux écussons les plus disparates en usage jusqu'alors, on choisit un cercle dentelé, rappelant les sept districts. Le centre est formé par un écusson cantonal, sobre de forme et de dimension, entouré d'une légende qui débute et finit par une croix romaine. Comme bien l'on pense, cette solution eut le plus de peine à se faire



valoir, car la forme découpée du cadre n'eut l'heur de plaire à tout le monde et l'arrangement de la légende parut moins lisible que le système habituel (texte droit ou coupé, se lisant de gauche à droite).

Néanmoins, les premières difficultés surmontées, l'innovation s'est finalement répandue, parfois avec quelque tempérament.



### III

Une troisième tâche consistait dans le choix d'une nouvelle vignette aux armes de l'Etat. Les bureaux de l'Etat et les imprimeries possédaient, sous ce rapport, un matériel de clichés passablement démodé et usagé.

Le dessinateur proposa un écu légèrement décoratif. On fixa cinq dimensions-types, suivant les formats sur lesquels ils seraient reproduits. (Les formats furent également normalisés).



Ce fut certes, la réforme la plus nécessaire et qui put être introduite avec le moins de heurts. L'administration, les imprimeries et aussi le public s'y mirent assez rapidement et aujourd'hui on reste rêveur devant les clichés hétéroclytes qui gâtèrent jadis les publications officielles.

Certes, la commission ne voulut point être schématique. Elle conseilla à la Chancellerie de choisir des motifs spéciaux dans des cas déterminés. C'est ainsi que quelques jeunes artistes furent appelés à préparer des projets de vignettes de certains actes de nominations et du nouveau brevet d'officier qui remplace avantageusement l'horrible affiche en usage pendant près d'un demi-siècle.

L'administration fribourgeoise se devait de résoudre ce problème et de se donner des sceaux et armoiries dignes, convenables et quelque peu attrayants. Durant les dix ans qui se sont écoulés depuis leur introduction, ces nouvelles armoiries ont fait leur preuve.

R. Bz.

## EPHÉMÉRIDES 1942

Population du canton de Fribourg. Résultat du recensement fédéral du 1<sup>er</sup> décembre 1941: 151 667 habitants, 1930: 143 230, augmentation 8437, dont 5436 pour le district de la Sarine.

4 janvier. — Inauguration du monte-pente de la Schiaz et du chalet du ski-club « Alpina ».

11 janvier. — *Succès sportif*. Le coureur de bob Willy Lüder, de Fribourg, remporte, pour la seconde fois, le titre de champion vaudois à Sonloup-sur-Montreux.

25 janvier. — *Votation fédérale*. L'initiative socialiste pour l'élection directe d'un Conseil fédéral de neuf membres est repoussée par l'unanimité des Etats et par 519 268 « non » contre 250 207 « oui »; au second rang Fribourg avec 22 164 « non » contre 2733 « oui ».

— *Fribourg*: Le Cercle de l'Union commémore le centenaire de sa fondation (1841) par la célébration d'une messe à la basilique de Notre-Dame, et d'un repas en commun dans les locaux du Cercle auquel les autorités cantonales et communales, les différents cercles politiques et la presse sont représentés. Le président du Cercle, M. François de Gottrau, avocat, dans un discours remarquable, fait l'historique du Cercle de l'Union pendant ses cent années d'existence.

29 janvier. — *Fribourg*: Le R. P. Augustin Gemelli, fondateur et recteur de l'Université catholique de Milan, reçoit à la Faculté des sciences de notre Université, son diplôme de docteur *honoris causa*.

2 février. — *Fribourg*: Dès ce jour, la ville est alimentée par l'eau des sources de la Hofmatt, commune d'Alterswil.

8 février. — Elections communales fribourgeoises.

- 14 février. — *Fribourg* : XXV<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'Association des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Fribourg.
- 2 mars. — *Fribourg* : Les représentants des associations patronales et ouvrières intéressées signent, à la Chancellerie d'Etat, le contrat collectif de travail de l'industrie du bâtiment.
- 13 mars. — *Fribourg* : La Société de chant de la Ville de Fribourg, avec la collaboration du Chœur mixte de St-Nicolas et de l'Orchestre de la ville de Berne, exécute en 1<sup>re</sup> audition, à l'Aula magna de l'Université, l'oratorio « Nicolas de Flue » paroles et musique du R. P. Charles Meyer, Bertigny, adaptation française de J. Bovet.
- 21 avril. — *Albeuve* : M. le curé-doyen Menétrey fête ses soixante ans de prêtrise et ses quarante ans d'activité pastorale.
- 23 avril. — *Lessoc* : M. l'abbé Pythoud fête le soixantième anniversaire de son sacerdoce et de son activité pastorale dans la paroisse.
- 24 avril. — *Fribourg* : En souvenir des fêtes d'inauguration de 1941, M. Gillard, recteur de l'Université de Lausanne remet, au nom des universités suisses, à l'Université de Fribourg de magnifiques bronzes d'œuvres anciennes dus au maître-fondeur genevois Pastori.
- 28 avril. — *Fribourg* : Le comité d'initiative remet officiellement à M. le Curé et au Conseil paroissial de St-Pierre la nouvelle horloge installée au clocher de l'église.
- 3 mai. — *Votation fédérale* : Le peuple suisse rejette l'initiative Pfaendler, du parti indépendant, demandant la réforme du Conseil national, par 408 646 « non » contre 219 405 « oui » et par tous les Etats, sauf Appenzell-Extérieur. Canton de Fribourg, 11 345 « non » ; 2 607 « oui ».
- 9 mai. — L'initiative pour la protection de la famille lancée par le parti conservateur suisse a abouti ; 170 000 signatures environ ont été recueillies. Le canton de Fribourg en fournit 9000.

- *Fribourg*. Assemblée générale de la Société suisse de physique. 120 physiciens y prennent part et 24 communications y sont présentées.
- 10 mai. — *Fribourg*: La Section fribourgeoise de la Société suisse des ingénieurs et architectes et la Société technique célèbrent ensemble, la première, le 100<sup>e</sup> anniversaire, et la seconde, le 60<sup>e</sup> anniversaire de leur fondation. Visite de l'usine hydroélectrique d'Hauterive, des bâtiments universitaires, réunions à l'Hôtel suisse et à l'Université pour la séance générale, repas à l'Hôtel Terminus, concert d'orgues, furent les principales manifestations de ces jubilés.
- 16-17 mai. — *Fribourg*: Congrès de la Société suisse de pédagogie musicale. 200 participants.
- 31 mai. — *Fribourg*: IV<sup>e</sup> Course d'estafettes et 3<sup>e</sup> Tour de Fribourg.
- 7 juin. — *Romont*: Fête cantonale des pupilles et pupillettes.
- Dimanche du chant fixé par la Société fédérale de chant à l'occasion de son centenaire. Il est célébré avec fervor par les chorales fribourgeoises.
- 11 juin. — *Fribourg*: Importante réunion de la Société fribourgeoise d'éducation. 500 participants.
- 12 juin. — La nuit passée, de 21 h. à 4 h., un orage d'une violence rare s'est abattu sur une grande partie du canton de Fribourg. La grêle a gravement endommagé les cultures dans 50 communes, notamment en Haute-Veveyse, dans la Glâne et en Gruyère.
- *Fribourg*: A l'Université, grand concert de bienfaisance de la Landwehr en faveur des enfants victimes de la guerre.
- 20 juin. — *Fribourg*: Premiers championnats universitaires fribourgeois d'athlétisme.
- 28 juin. — *Romont*: Première représentation du jeu musical et dansant: *Le chant de la maison*, texte de Paul Bondallaz, musique de Georges Aeby.
- 28-29 juin. — *Fribourg*: Journée romande décentralisée de gymnastique.

- Notre Université participe au XXV<sup>e</sup> championnat universitaire suisse à Zurich où elle obtient des résultats fort honorables.
- 28-30 juin. — *Fribourg*: L'Université honore, par deux séances commémoratives la mémoire de MM. Giulio Bertoni et Gustave Schnürer, ses anciens professeurs décédés.
- 1<sup>er</sup> juillet. — *Fribourg*: A l'Université, brillant concert d'une fanfare de division. 400 musiciens.
- 4 juillet. — *Estavayer-le-Lac*: Réunion de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses.
- Journée officielle du 2<sup>e</sup> millénaire de Genève notre combourgeoise. Grand cortège de 3000 participants. M. le conseiller d'Etat Piller, prononce un discours au nom des Etats confédérés. Office pontifical par Son Exc. Mgr Besson à l'église de Notre-Dame de Genève.
- 5 juillet. — *Fribourg*: Congrès des délégués de la Croix-Rouge suisse.
- 11 juillet. — *Fribourg*: Premiers championnats sportifs des sections de la Société des Etudiants suisses.
- 16 juillet. — *Fribourg*: Clôture solennelle de l'année scolaire du Collège St-Michel. Discours de M. Gillet, de l'Académie française.
- 26 juillet. — *Sâles* (Gruyère): La paroisse fête le 3<sup>e</sup> centenaire de son église (9 juin 1642) et l'inauguration de sa nouvelle maison d'école.
- 2 août. — Passage à travers notre canton du Tour de Suisse cycliste.
- 5 août. — *Fribourg*: Fusion des trois compagnies de chemins de fer régionaux: Fribourg-Morat-Anet, Chemins de fer électriques de la Gruyère et Bulle-Romont. Constitution d'une nouvelle société sous la raison sociale de: Compagnie des Chemins de fer Gruyère-Fribourg-Morat. Le président du conseil d'administration est M. Bernard de Weck, conseiller d'Etat.
- 9 août. — *Fribourg*: Championnat de l'Union vélocipédique fribourgeoise. 102 km. 1<sup>er</sup> Paul Brogli, Vélo-Club Fribourg, 2 h. 41 m. 46 sec.

- 10 août. — *Fribourg*: Célébration du 150<sup>e</sup> anniversaire du massacre des Gardes Suisses aux Tuileries, dont un bon nombre de Fribourgeois.
- 27-30 août. — *Fribourg*: VI<sup>e</sup> Championnats d'Armée. Grand'Places — Stade de St-Léonard — Parc de la Poya — La Torche. 1050 concurrents.
- 5-6 septembre. — *Fribourg*: Assemblée générale de la Fédération des costumes suisses.
- 8 septembre. — *Fribourg*: Le R. P. Manser, prof. à l'Université, célèbre à Brülisau (Appenzell) sa paroisse natale, ses noces d'or sacerdotales.
- 16-17 septembre. — *Fribourg*: La Commission des Affaires étrangères du Conseil national siège dans nos murs.
- 22-24 septembre. — Concours de patrouilles alpines de la I<sup>re</sup> division. 3 patrouilles fribourgeoises se classent aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rangs de la catégorie A, lourde.
- 23 septembre. — *Fribourg*: S. Em. le cardinal Tisserant, secrétaire de la Congrégation pour l'Eglise orientale est l'hôte de notre ville.
- 26-27 septembre. *Fribourg*: XXII<sup>e</sup> Congrès de la Société suisse d'hygiène.
- 27 septembre. — *Fribourg*: 2000 Vaudois viennent en pèlerinage au tombeau de S. Pierre Canisius et à Bourguillon. Office solennel à St-Michel. Séance à l'Aula de l'Université. Orateurs: Mgr Besson et M. Piller.
- 30 septembre. — *Fribourg*: Le Conseil communal décide d'ouvrir un bureau d'orientation professionnelle.
- *Fribourg*: L'emprunt de cinq millions de francs à 3 ¼ % de la ville de Fribourg est largement souscrit.
- 1-12 octobre. — *Fribourg*: XII<sup>e</sup> Foire aux Provisions.
- 4 octobre. IX<sup>e</sup> course pédestre commémorative Morat-Fribourg. 500 coureurs. Meilleur temps de la journée: Arnold Meier, Zürcher-Sportclub Zurich, 57 m. 45 s. 3. (nouveau record).
- 17 octobre. — *Genève*: Un contingent de 250 Fribourgeois se rend sur le chantier de la Route des jeunes pour y apporter leur collaboration effective.

- 17-30 octobre. — *Fribourg*: Manifestations fribourgeoises en l'honneur du Livre suisse-alémanique en pays romand. Exposition rétrospective à la Bibliothèque cantonale et exposition du livre moderne dans différentes librairies de la place.
- 31 octobre. — Selon l'ordonnance du Conseil fédéral du 13 octobre 1942, l'impôt de luxe de 10% est introduit en Suisse.
- 8 novembre—8 décembre. — *Fribourg*: La société de Saint-Luc fait une exposition d'art sacré à l'Université.
- 18 novembre. — *Fribourg*: A l'Aula de l'Université, brillant récital de violon donné par M<sup>lle</sup> Marie-Madeleine Tschachtli, une virtuose fribourgeoise de 17 ans!
- 29 novembre. — *Fribourg*: L'Hôpital Daler fête le 25<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation.
- 19 décembre. — Le journal, *Le Fribourgeois*, fête, par un numéro spécial, le 75<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation.
- 21 décembre. — *St-Martin*: L'exploitation des mines de charbon, occupant 200 personnes, est en plein rendement: extraction journalière 27 tonnes; ce charbon, plus jeune que l'anthracite, mais meilleur que le lignite, dégage une forte quantité de gaz et brûle avec une flamme vive. Il donne 5000 à 6000 calories et sa teneur en cendres varie entre le 10 et le 30%.
- *Gare de Fribourg*: Augmentation considérable du trafic. Chiffres de 1938 et 1941: billets vendus, 146 000 et 250 000; recettes, 870 000 et 1 540 000 fr.; 29<sup>e</sup> rang—19<sup>e</sup>. Causes: diminution du trafic automobile, augmentation du trafic militaire, développement de la ville. Le trafic des bagages passe de 500 à 924 tonnes. Lettres de voiture: 170 000 à 210 000. Tonnage des marchandises de 81 000 à 96 000.

**Loterie  
Romande**

*Petits risques,  
nombreuses chances*

**CARDINAL**

**La bonne Bière !**



**J. AMMANN**  
RUE DE L'INDUSTRIE, 8  
FRIBOURG

*Timbres  
caoutchouc  
et métal*

TÉL.  
1029





## NÉCROLOGIES

**M. Edmond Hartmann-Weitzel.** — A l'âge de 83 ans s'éteignait le 8 janvier 1942, à Fribourg, Edmond Hartmann-Weitzel, ancien secrétaire-adjoint de Ville, une des plus sympathiques figures du vieux Fribourg.

Qui, en effet, spécialement dans le quartier d'Alt, ne connaissait pas Edmond Hartmann ? C'était agréable de converser avec lui. On le disait « si bon et si sympathique ».

Ses ancêtres étaient originaires d'Alsace. Il eut pour bisaïeul Apollinaire Hartmann, de Karspach, pour aïeul, Jean Hartmann, d'Altkirch, pour grand-père, Antoine, arrivé dans la cité fribourgeoise en 1769 comme « garçon chapelier », y épousa une Soleuroise, Marie-Magdelaine Hermann, et obtint la bourgeoisie de Fribourg en 1770. Edmond Hartmann était le neveu du R. P. Pierre Hartmann (1810-1887)<sup>1</sup>, de l'ordre des Jésuites, auteur d'une trentaine de volumes sur l'histoire fribourgeoise et religieuse, exilé pendant le Sonderbund, puis réformateur et aumônier du couvent de la Fille-Dieu, près de Romont, confesseur et confident de la bienheureuse Marguerite Bays de la Pierraz.

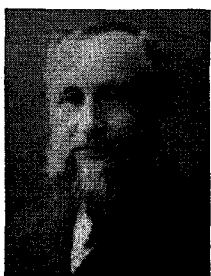
Quatorzième enfant d'une lignée de huit garçons et de sept filles, Edmond Hartmann naquit le 19 avril 1858 à Fribourg, dans la maison paternelle, n° 133, de la rue de Lausanne. Le plus délicat et le plus chétif, à qui les médecins et les proches avaient prédit une mort prématurée à l'âge de 35 ans, il survécut à tous ses frères et sœurs jusqu'à 83 ans.

Son père, Louis Hartmann (1812-1889), négociant et industriel, avait acheté l'hôtel des Merciers (anciennement Abbaye des Marchands et actuellement Banque de l'Etat) qu'il transforma en 1864 en grand hôtel moderne, l'Hôtel

<sup>1</sup> Voir: *Etrennes frib.*, 1938, p. 121-138.

national. C'est là que le jeune Edmond passa son enfance, à une époque où sa mère montait à cheval, et où son père voyageait en Suisse et à l'étranger pour les produits de la fabrique et du commerce de chapeaux de paille qu'il avait déjà acquis en 1841 de la Maison Ch. Gendre & Cie, négociants en pailles tressées.

Après avoir suivi les classes de l'école primaire, inscrit au Collège St-Michel, le jeune Edmond fut le condisciple de Georges Python et l'élève du peintre Bonnet, dont on retrouve encore quelques coups de crayon dans un petit album de dessin conservé depuis lors. En



1875, soit à l'âge de 17 ans, il fut envoyé en apprentissage de commerce dans une fabrique de jouets à Stuttgart : époque des punaises, des mansardes froides, des salaires médiocres et de l'exploitation des employés, dont il rappelait parfois les mauvais souvenirs. C'est en cette ville qu'il se lia d'amitié avec un compatriote fribourgeois, Louis Meyer, qui y était étudiant au Polytechnicum.

Dès son retour, en 1876, Edmond Hartmann remplaça dans ses voyages son père trop préoccupé par la nouvelle branche économique, celle des pâtes alimentaires, qu'il venait d'adjoindre à ses occupations. En effet, propriétaire, dès 1838, de bâtiments à Ste-Apolline, et dès 1850, d'une scierie, d'un pilon d'os, d'un moulin, pour lesquels il avait établi un chemin d'accès depuis le pont de la Glâne, son père y avait fondé en 1876 une fabrique de pâtes alimentaires (actuellement la Fabrique Besson & Cie) qu'il avait tout d'abord exploitée quelques années auparavant à Fribourg, dans le quartier du funiculaire actuel. Ainsi, à une époque où Louis Hartmann menait de front quatre entreprises, celles de l'hôtellerie, de la menuiserie, de la chapellerie et de l'alimentation, son fils cadet, âgé de 18 ans, fut rapidement mêlé à la vie industrielle et commerçante fribourgeoise, comme l'étaient du reste déjà depuis plusieurs années ses deux frères aînés, Adolphe et Lucien. Tout en voyageant pour les affaires paternelles, Edmond profita de représenter des vins pour la maison Plagnol de Fribourg.

En septembre 1877, à l'âge de 19 ans, cet adolescent de « 172 cm. de longueur » s'en fut tirer au sort, passa la visite sanitaire et, par décision de la commission militaire, fut jugé apte au service. L'année suivante, après avoir touché ses effets d'équipement à Fribourg, il partit pour Berne et acheva en 60 jours son école de recrues. Petit-fils de lieutenant du Régiment de Chevrilles et fils de colonel fédéral de cavalerie, le dragon Edmond Hartmann fut attribué à la même arme que son père. Ce n'est qu'à l'occasion de son départ pour la France, en 1881, qu'il fut transféré au train.

En raison de sa préparation professionnelle, il quitta Fribourg, sa fiancée et sa famille pour entrer au service de la Maison Gard frères, fabrique et commerce de denrées alimentaires, à Bordeaux. Il n'en revint que deux ans plus tard pour épouser le 28 juin 1883 Mademoiselle Aloysia Weitzel, à Fribourg.

Repartis ensemble pour Bordeaux ils y vécurent trente ans et eurent un fils et une fille qui moururent tous deux entre trente et quarante ans. Ils ne quittèrent la colonie suisse bordelaise qu'en 1914: la guerre mondiale marqua leur retour forcé à Fribourg, où Edmond Hartmann fonctionna dès lors comme secrétaire-adjoint de Ville, poste qu'il occupa jusqu'à sa mise à la retraite en 1933. Depuis, il conserva encore pendant quelques années la fonction bisannuelle de secrétaire des Commissions de l'Usine à gaz et de la Caisse d'épargne de la Ville. Privé de ses enfants, il eut toutefois la consolation de voir grandir quatre petits-enfants et même deux arrière-petits-enfants.

Ses chefs et ses collègues ont conservé de lui le « souvenir d'un employé fidèle et dévoué », alliant à une scrupuleuse exactitude et à une grande ponctualité une urbanité qui tend à se faire de plus en plus rare, ce qui le faisait apprécier d'autant plus. Durant de longues années il servit « avec zèle les intérêts de la Commune et de la Bourgeoisie », à la marche desquelles, après son départ de la Maison de ville et malgré son âge, il s'intéressait encore beaucoup. Il avait, dans tout ce qu'il faisait, un sentiment du devoir qui se transmet depuis très loin dans les générations de la famille. La bonté était sur son visage qu'il avait gardé si longtemps frais et typiquement Hartmann.

Par son travail consciencieux et par sa piété, il a pleinement réalisé la pensée du poète Rainer-Maria Rilke en préparant « de très loin le chef-d'œuvre d'une mort fière et suprême, d'une mort où le hasard n'est pour rien, d'une mort bien faite et enthousiaste, comme les saints ont pu la former ». Aussi, que ceux qui ont connu et respecté cet « excellent et sympathique Monsieur Hartmann » aient encore une pensée et une prière pour le repos de son âme. Ce sera la meilleure preuve d'amitié.

G. H.

*La Liberté*, 9 I 1942; *L'Indépendant*, 10 I 1942.

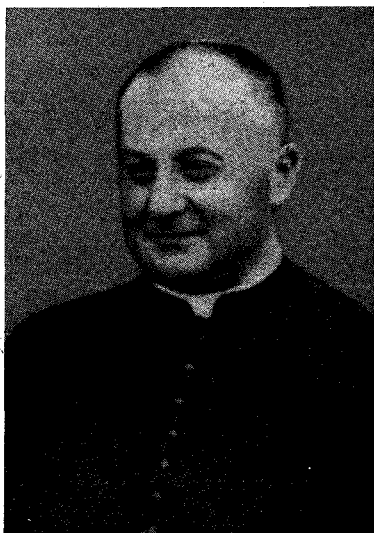
**Mgr Eugène Dévaud, professeur de pédagogie à l'Université.** — Au matin du 28 janvier 1942, la terre, durcie par le gel, du cimetière de Villaz-Saint-Pierre s'est ouverte pour accueillir la dépouille mortelle d'un des plus illustres enfants de la paroisse. Terre maternelle à un degré émouvant, puisque la même terre qui avait reçu la mère recevait aujourd'hui le fils. Eugène Dévaud, prêtre, docteur ès-lettres, professeur à l'Université, chanoine honoraire de la cathédrale de Saint-Nicolas, prélat de la Maison de Sa Sainteté, dort son dernier sommeil sur le sein de sa mère paysanne, au chevet de l'église de son baptême. Son nom avait franchi les frontières de son pays, mais son cœur était resté enraciné par ses fibres profondes au terroir de son enfance. Sa carrière fut bien celle qui correspond au génie de Fribourg, foyer de science qui rayonne au loin, sans perdre l'intimité d'un foyer dont l'amour de ses fils ne saurait se dépendre.

Eugène Dévaud est né le 17 mai 1876 au hameau de Granges-la-Battiaz, sur la commune de Chavannes-sous-Orsonnens, en la paroisse de Villaz-Saint-Pierre. Il fit ses études classiques au Pensionnat Saint-Charles, à Romont, puis à Saint-Michel de Fribourg, et compléta le cycle des humanités par un séjour d'un an chez les Bénédictins d'Einsiedeln. Les études de théologie au Grand Séminaire de Fribourg l'amènèrent à la prêtrise, le 21 juillet 1901, avec Placide Colliard, Louis Ems, Henri Brasey, Paul Rody. Dès ce moment, sa vocation sacerdotale allait s'exercer

non pas dans le ministère pastoral, mais dans le labeur intellectuel pour lequel il était admirablement doué. Le chanoine Horner l'orienta vers la pédagogie.

Si la plupart des hommes et des femmes ont, un jour ou l'autre, à s'acquitter d'une action éducative, la pédagogie n'en constitue pas moins une science qui redoute, comme n'importe quelle science

sinon davantage, l'improvisation et la fantaisie. L'abbé Dévaud s'y prépara sérieusement. Docteur ès-lettres en 1904, avec une thèse consacrée à l'histoire de l'école fribourgeoise sous la république helvétique, il fréquenta encore pendant deux ans les centres pédagogiques d'Europe. Il fut à la Sorbonne, à Louvain, Iéna, Halle. Avidé d'informations, butinant sans trêve dans les champs de l'expérience d'autrui, il reprit sou-



vent, plus tard, son bâton de pèlerin. Il connaissait particulièrement la pédagogie belge et l'allemande, dont il devait suivre la gigantesque évolution, de l'Empire de Guillaume II au III<sup>e</sup> Reich d'Adolf Hitler, en passant par l'*Arbeitschule* et la pédagogie libertaire du maître-camarade, sous la République de Weimar.

Inspecteur scolaire en notre ville depuis 1906, il fut chargé en 1910 de la chaire de pédagogie à l'*Alma Mater* qui l'avait formé, en même temps que d'un cours de pédagogie catéchétique au Séminaire diocésain. L'École normale des instituteurs l'attira à Hauterive comme professeur depuis 1921 ; il en devint le directeur de 1923 à 1931. Il regagna alors Fribourg pour se consacrer entièrement à ses cours

universitaires et à ses publications, particulièrement nombreuses depuis cette date.

Il avait la plume plus alerte encore que le discours. On retrouve dans ses articles toute la vivacité de sa conversation, dont le charme était irrésistible. Il n'écrivit guère que deux ou trois livres : *L'enseignement de l'histoire naturelle à l'école primaire* (1909), *La lecture intelligente à l'école primaire* (1913), *La pédagogie scolaire en Russie soviétique* (1932), *Pour une école active selon l'ordre chrétien* (1934). Mais le fichier bibliographique du Séminaire universitaire de pédagogie, qui n'est peut-être pas tout à fait complet, compte 158 titres d'articles, brochures et ouvrages divers sortis de son cerveau... C'est dans la brochure qu'il se sentait le plus à l'aise. Aux prises avec une question bien définie, en face d'un auditoire dont il devinait les pensées et les réactions, sous l'empire de circonstances qui lui faisaient un devoir d'élever la voix, il avait l'art de conduire ses lecteurs au fond du problème par les chemins les plus agréables. Car alors le lecteur redevenait interlocuteur. Et Dévaud parlait, tout finesse, malice et intuition. Il avait horreur de « professer », il adorait « causer ». Articles et plaquettes le remplaçaient dans l'atmosphère qu'il lui fallait ; il s'y mouyait comme poisson dans l'eau.

Un des traits de son caractère, c'est bien la sociabilité — un fort vilain mot pour désigner une vertu fort aimable. Il eut le génie de l'amitié. Et cela transparaisait dans ses écrits, par le ton, par le style, et dans la conception de la pédagogie qui fut la sienne. Il ne voulait pas que le pédagogue fût un solitaire, ni que la pédagogie s'enfermât dans une tour d'ivoire. Il vit naître la pédagogie dite quantitative, armée de chiffres et bardée de statistiques. Sans méconnaître la valeur des mesures précises, il s'impatientait à constater que les pionniers de la nouvelle science se détachaient trop souvent de tout le contexte humain de l'éducation. A son sens, le pédagogue doit rester maître de ses instruments et se désintoxiquer d'une excessive spécialisation en se replongeant dans le courant de vie où baignent les hommes et les enfants des hommes. Pour lui, il s'était nourri de belles lettres, il se montrait sensible aux arts, il avait fait quelques tours dans les plates-bandes des socio-

logues. Il était féru d'histoire. Il s'appliquait à parcourir une quantité incroyable de livres de toute espèce, dont ses recensions dans *Nova et Vetera* peuvent donner une idée impressionnante.

D'autre part, il connaissait les hommes et savait à l'occasion entreprendre parmi eux des missions difficiles. On le vit bien pendant la guerre de 1914-1918. Dès la première année du conflit, il fut investi d'une délégation du Conseil fédéral en faveur des prisonniers de guerre en Allemagne. Le Saint-Siège lui confia une tâche analogue en 1916. Les tâches administratives inhérentes à la direction de l'Ecole normale et au rectorat de l'Université (1936-1937) manifestèrent à leur tour en lui ce sens pratique dont les pédagogues ne sont pas toujours pourvus.

Ses directives pédagogiques, si elles sont éclairées par des principes fermes, ne sacrifient jamais au système préconçu, mais apportent toujours des suggestions réalisables. Si le pédagogue doit garder les contacts avec toutes les sciences et tous les arts, le pédagogue théoricien doit surtout considérer les conditions réelles où se meuvent les praticiens de l'éducation, les parents et les maîtres. C'est pourquoi il souhaitait entendre ses confrères chargés du cours de catéchisme aux petits, recevoir les confidences professionnelles du corps enseignant; c'est pourquoi il faisait ses délices — et son profit — de bavarder avec les enfants. Pour les uns et pour les autres, il savait être un ami, et s'efforçait d'être un aide. Toujours serviable, toujours compréhensif, il ne parlait jamais d'autorité; il savait guider et conseiller, se reprendre lui-même et rectifier ses jugements, cherchant avec vous la bonne solution, en vrai pédagogue qui sent que tout son art est de diriger en collaborant.

Il fut le maître de nos maîtres.

Il le restera.

LÉON BARBEY.

*Nova et Vetera*, revue cathol., 11<sup>e</sup> année, 1936, n<sup>o</sup> 3, p. 268-284 et 16<sup>e</sup> année, 1941, n<sup>o</sup> 4, p. 352-354; *Etrennes frib.*, 1938, p. 173-177; *La Liberté*, 16 V 1941, n<sup>o</sup> 114, 26 I 1942, n<sup>o</sup> 20, 27 I 1942, n<sup>o</sup> 21, 17 II 1942, n<sup>o</sup> 39; *Echo illustré*, 31 I 42; *La Semaine catholique*, 71<sup>e</sup> année, 1942, p. 73-75; *Revue des Etudiants suisses*, 86<sup>e</sup> année des *Monatrosen*, n<sup>o</sup> 6 du 15 II 1942, p. 241-244 de la *Chronique*.

Nous ne saurions rendre un plus bel hommage à la mémoire de M. l'abbé Henri Perriard, curé de Vaulruz, prêtre exemplaire et musicien de valeur, qu'en reproduisant, à l'intention de nos lecteurs, l'intéressante notice nécrologique que vient de lui consacrer M. Serge Barrault, dans la revue: *Le lien des malades et de leurs amis*, intitulé: *Un maître de l'harmonie surnaturelle*.

(Réd.)

**M. l'abbé Perriard, curé de Vaulruz.** — En un temps où les tragiques désaccords des hommes ont changé le monde en chaos, il est bon de se tourner vers une âme de prêtre, une âme entrée dans son éternité et que nous pouvons invoquer: celle d'un curé fribourgeois qui fut l'apôtre zélé de l'harmonie extérieure et intérieure, cette double harmonie dont l'absence menace de nous faire mourir.

M. l'abbé Henri Perriard, mort le 1<sup>er</sup> avril 1942, le mercredi saint, sept semaines avant d'accomplir ses soixante-dix ans, était né le 18 mai 1872 au Cerneux-Péquignot, dans l'austère et magnifique Jura. Mais il passa son enfance et sa jeunesse dans le canton de Fribourg, à quelque cinq kilomètres de la ville, à Belfaux, où son père était inspecteur scolaire. Il fréquenta le collège St-Michel où il fit toutes ses études. A vingt ans et demi, en automne 1892, il entra au grand séminaire et fut ordonné prêtre en 1896, le 19 juillet, par Mgr Deruaz. Le 19 juillet est la fête de saint Vincent de Paul et l'anniversaire de la première apparition de la Sainte Vierge à Sœur Catherine Labouré, à Paris en 1830. Ainsi la grâce de l'ordination descendit sur lui sous le patronage de Monsieur Vincent et de la bienheureuse Catherine, Fille de la Charité. Aussi M. Perriard conservera-t-il toujours une dévotion spéciale à ce grand saint et une affection particulière pour les Sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Sa première nomination l'envoya dans son Jura natal. Vicaire à la Chaux-de-Fonds, il retrouvait les montagnes au milieu desquelles s'étaient ouverts ses yeux, à deux pas du village de sa naissance. Il y passa cinq ans. En 1901, le 3 octobre, il devint curé de Vallorbe, où il resta vingt-cinq ans, donnant là plus de la moitié de sa vie sacerdotale. En 1926, nommé curé de Vaulruz et quittant la ligne bleue pour l'horizon des Alpes vertes, il consacra aux Gruériens ses seize dernières années chargées d'expériences et de vertus.



Curé de Vallorbe, il avait été l'unique prêtre à cette époque pour tout le pays qui s'étend de la Sarraz au Brassus. Le tableau de son activité là-bas est beau. Apôtre ardent, au bout de quelques mois il instituait en 1902 la messe d'été à Ballaigues, que fréquentent de nombreux étrangers, et une autre messe au Pont le 27 juillet. Il avait trente ans. On lui donna comme auxiliaire un jeune abbé de vingt-cinq ans, le futur Mgr Besson. Les Sœurs de Saint-Vincent de Paul l'aidaient beaucoup. Le 23 juillet 1905, il établissait la messe au Brassus, à l'Hôtel de France, et il construisit la chapelle du Brassus de 1907 à 1914. A Vallorbe, il fonda les deux patronages de garçons et de filles, l'Union des travailleuses, la Caisse de secours en cas de maladie, organisa des conférences, des concerts, s'occupa des internés français arrivés à Ballaigues et au Pont en 1916, prépara l'organisation de la vallée de Joux en communauté indépendante, entreprit en 1924 la restauration et la décoration de l'église de Vallorbe. Et quand



il quitta cette paroisse, il laissa de si vifs regrets, qu'un paroissien définit en ces termes pittoresques le vide causé par son départ: « M. Perriard faisait partie du paysage ».

En arrivant à Vaulruz, l'abbé Henri Perriard était un homme de 54 ans. Il eut la joie de retrouver dans sa nouvelle paroisse des Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Sa vertu avait grandement mûri. Jamais on ne lui entendait dire du mal de quelqu'un. Il était « l'homme parfait » qui ne pêche point par la langue. Il ne se plaignait, écrit un témoin de sa vie, ni des gens ni des choses. Sa mortification, quand on la découvrait, forçait l'admiration. Son bureau et sa chambre à coucher n'étaient pas chauffés, malgré la rigueur parfois sibérienne de l'hiver dans la région. Ce détail révèle une vie intérieure intense. Sachant la puissance de l'eau bénite qui soustrait le monde à l'influence diabolique, il n'oubliait pour la bénédiction annuelle ni une grange, ni une fontaine, ni un chalet de sa paroisse. Assidu auprès des malades, il retournait chez eux, au besoin, plusieurs fois par jour; et aucun des paroissiens de Vaulruz n'est mort sans

son assistance à l'heure dernière. Il fut le bon Pasteur qui veille à introduire le soir toutes ses brebis dans le bercaïl. Zélé envers les âmes du purgatoire, invisible prolongement de sa paroisse, il célébrait pour leur repos éternel de beaux services qui faisaient dire aux sacristains, grognards à certaines heures, qu'ils devaient préparer chaque semaine l'église comme pour le jour des Morts. Au reste, M. Perriard avait le respect de la liturgie. Enfin, pour honorer le Saint-Sacrement, il voulait toute l'année de la verdure et des fleurs dans son église. Les processions mariales de Vaulruz étaient remarquables. Les jeunes filles en costume gruérien portaient la statue de la Madone. M. Henri Perriard se souvenait sans doute qu'il était né, qu'il avait été baptisé au mois de Marie, et qu'il avait reçu le sacerdoce au jour anniversaire d'une apparition de la Sainte Vierge.

Mais revenons sur le passé, afin de présenter un des traits les plus curieux et les plus profonds de son apostolat. Ce que nous allons dire semble lever un coin du voile sur l'admirable vie intérieure du curé de Vaulruz.

\* \* \*

Un aspect remarquable du sacerdoce en M. Perriard était l'amour et la conception surnaturelle de la musique.

A peine arrivé à Vallorbe, jeune curé de vingt-neuf ans, il avait organisé tout de suite le chant religieux en créant un chœur mixte avec les élèves de deux pensionnats, l'un de garçons, l'autre de filles, celui-ci venu de France par la grâce de M. Combes. L'année suivante, il construisait la tribune des chanteurs. Pendant les vingt-cinq années où il gouverna cette vaste paroisse, il organisa des concerts dans la petite ville et dans les hôtels de Ballaigues et du Pont qui en dépendaient, prêtant aussi son concours aux sociétés locales. A Vaulruz, son talent acheva de s'épanouir. Il écrivit lui-même de très pures mélodies qui sont une prière, mélodies qui se fixent avec une prenante douceur dans la mémoire. Et il est mort laissant une messe de sa composition, qui fut exécutée après sa vie terrestre.

Il a composé une œuvre musicale importante, qu'on peut diviser en trois parties principales :

D'abord tout un recueil de chants: Cantiques eucharistiques, Hymnes liturgiques, Hymne à saint Vincent de Paul, etc.; puis trois oratorios: *La Fille de Jaire*, *Les disciples d'Emmaüs*, *Les Pécheurs du lac de Tibériade*; enfin cinq messes: la *Messe en ut mineur*, écrite sur le motif de la *Messe royale* de Dumont; la *Messe en ré*; la *Messe Puér natus est*; la *Messe de Sainte Marguerite*; et la *Messe Resurrexi*: celle qui fut comme son testament musical et qu'il n'entendit pas en ce monde.

Pour sa compétence et son talent, il avait été élu directeur des Chorales catholiques vaudoises.

M. Perriard a prononcé plusieurs conférences sur la musique, où nous trouvons certaines indications sur les rapports de son âme sacerdotale avec l'art musical.

Dans sa conférence sur l'*Evangile et la Musique*, il analyse les principales œuvres inspirées par le Nouveau Testament: les deux Passions de Bach (la *Passion selon saint Mathieu*, la plus célèbre, et la *Passion selon saint Jean*), l'oratorio du même Bach sur Noël, l'*Enfance du Christ*, par Berlioz, la *Rédemption* de Gounod, la *Marie-Madeleine* de Massenet, les admirables *Béatitudes* de César Franck. Il montre à ses auditeurs la majesté religieuse de Bach, de Gounod, de César Franck, la grandeur seulement humaine de Berlioz, le charme de la Madeleine assez mal convertie de Massenet. Il consacre vingt-et-une pages, le tiers de sa conférence, aux *Béatitudes* écrites par le maître de l'église Sainte-Clotilde à Paris, révélant que dans le livre personnel du compositeur français, la page du sermon sur la montagne était usée sous les doigts et sous les ongles de César Franck, car le grand homme soulignait les lignes de son évangile avec ses ongles. Et la conclusion que tire de cette étude M. Perriard, c'est que ces œuvres musicales sont des commentaires de la vie et des enseignements du Christ, que cette vie et ces enseignements sont une source de vérité et de beauté, que ces œuvres enfin, en nous incitant à relire le Nouveau Testament, illustrent la parole de saint Jérôme: « Ignorer les Ecritures, c'est ignorer le Christ lui-même. *Ignoratio Scripturarum ignoratio Christi est.* »

Dans une autre conférence, intitulée: *Les saints et la musique*, où il expose et analyse les sentiments de saint Augus-

tin et de saint Thomas d'Aquin sur l'art des sons, des chants et des instruments, particulièrement à l'église, rappelant que saint Augustin avait avoir pleuré aux chants des basiliques et avait écrit un traité latin: *De Musica*, M. Perriard se plait à nous raconter le fameux songe de saint Grégoire. Il en fait son prologue. Le pape Grégoire I<sup>er</sup>, surnommé le Grand, qui régna de 590 à 604, voit dans son sommeil, une femme vêtue de blanc, debout dans une robe à grands plis et semblable à une Muse antique. Une partition est écrite sur sa robe. Une foule qui est celle des saints l'entoure, car cette femme est l'Eglise; et tous, avec application, ils chantent ce que la partition indique, avec un ensemble qui signifie qu'ils doivent choisir pour règle, chacun dans sa vocation ce qu'enseigne l'Epouse de Jésus-Christ, leur Mère. Dieu est la Règle infaillible et la Mesure parfaite, sur laquelle il faut nous efforcer de prendre modèle.

M. Perriard observe avec profondeur que dans la *Divine Comédie*, il n'y a pas de musique en enfer, mais seulement en purgatoire et en paradis, car la musique est ordre et l'enfer désordre.

On doit également à M. Perriard une analyse de l'oratorio de Tinel sur saint François d'Assise et une analyse de l'oratorio de Listz sur sainte Elisabeth.

Il est visible que M. Perriard a considéré la vie chrétienne comme une harmonie surnaturelle; et la vie sacerdotale, ou même la vie d'un laïque désireux de s'élever en Dieu, lui apparaît comme une harmonisation de la vie humaine avec celle de Jésus-Christ.

SERGE BARRAULT

professeur à l'Université de Fribourg.

*La Liberté*, des 2 et 7 IV 1942, n<sup>os</sup> 77 et 80; *Le Fribourgeois*, des 2 et 4 IV, 1942, n<sup>os</sup> 50 et 51; *La Gruyère*, du 2 IV 1942, n<sup>o</sup> 39; *La Semaine catholique*, 71<sup>e</sup> année, 1942, p. 213; *Bulletin de la paroisse catholique de Vallorbe*, 4<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 34, mai 1942, p. 3-6; *Revue des Etudiants suisses*, 86<sup>e</sup> année des *Monatrosen*, cahier 10 du 15. VI 1942, p. 153 de la *Chronique*; *Le lien des malades et de leurs amis*, Bourguillon, XXII<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 253, du 1 I 1943, p. 6-9.

**R. P. Alcuin Breuer, religieux salvatorien.** — « Un saint triste est un triste saint » aimait à dire saint François de Sales. Si, dans les temps fort troublés qu'il vivait, le grand évêque de Genève n'a pas trouvé de maxime plus apte à reconforter les âmes assombries par les querelles religieuses qui sévissaient à cette époque, n'est-ce pas, en vérité que faisant écho aux paroles de St-Paul: « Réjouissez-vous sans cesse dans le Seigneur », le zélé apôtre du Chablais pensait avec raison que rien ne gagne plus sûrement les cœurs que l'apostolat de la joie, de la bonne humeur. Oui, heureuses natures que celles que la divine Providence a dotées du trésor inestimable d'un caractère gai, enjoué dont ni les soucis du présent, ni les tristesses du passé, ni les angoisses de l'avenir, ni les morsures du découragement ou les épines de l'ingratitude ne troublent l'imperturbable sérénité. Heureuse la famille, la maison, la communauté qui possède en son sein pareil trésor, car à le perdre c'est un joyau précieux que l'on perd, sans espoir d'en retrouver son égal.

Tel est le trésor, telle est la perle rare que la congrégation du Divin Sauveur vient de perdre à Fribourg en la personne du R. P. Alcuin. Apôtre de la bonne humeur et personnification de l'humour le plus délicat: tel fut le religieux exemplaire, le prêtre selon le cœur de Dieu, que fut le cher P. Alcuin, salvatorien, qui mourut au collège du Stalden, le 20 avril 1942, dans la 69<sup>e</sup> année de son âge, la quarante-cinquième de son sacerdoce, à la veille de célébrer le jubilé de ses cinquante ans de profession religieuse. Sa mort a été une consternation pour ses confrères qui le choyaient, pour ses amis qui l'aimaient et pour les fidèles qui l'ont connu. Avec le R. P. Alcuin, c'est une des figures les plus populaires du clergé de la ville de Fribourg qui s'en est allée, tant était connus son dévouement empressé, sa bienveillance, sa vivacité, et surtout son inaltérable jovialité. Parmi les nombreux enfants des écoles de Fribourg qu'il catéchisa pendant plus de 25 ans, son nom restera comme le digne émule d'un Don Bosco. Qui dira jamais tout le bien qu'il fit par son inlassable gaieté dans ses rapports avec les confrères de sa communauté dont il était le conseiller paternel? Avec quel empressement ne répondait-il pas aux con-

frères des paroisses de la campagne qui lui demandaient le service de son ministère pour les dimanches ou fêtes ? Tour à tour jovial, taquin, il avait pour chacun le bon mot qui déridait, et ses réparties spirituelles étaient toujours marquées au coin de la verve enjouée du meilleur aloi. A le voir toujours si alerte, quelque plaisant facétieux l'eut bien vite surnommé « le Père-Eclair » tandis que son caractère enjoué l'eut non moins fait appeler « le Père Toujours-Content ». Si sa présence faisait la joie des petits qui le chérissaient, et le bonheur des confrères qui le cherchaient, on



peut deviner combien sa visite réconfortait les malades qu'il voyait. Ajoutez à tant de qualités de cœur qui déjà ornaient cette riche nature, une intelligence vive et lucide, et vous aurez un portrait, hélas bien imparfait, de ce que fut cette belle figure de religieux, aussi adonné aux travaux de l'esprit qu'à ceux du ministère. Les richesses de son intelligence, il les mit non moins généreusement au service de ses supérieurs

dans les nombreuses fonctions qui lui furent confiées, comme aussi dans les divers travaux qu'il publia et dont la thèse de doctorat en théologie, parue en 1930, fut le digne couronnement.

Né en 1873, le R. P. Alcuin fit ses premières études à Rome où il entra dans la Congrégation du Divin Sauveur en 1892, les acheva à l'Université de Fribourg où il fut ordonné prêtre en 1897. Parti peu après pour le Brésil, il y donna les prémices de son ministère au collège de Quatis, récemment fondé ; mais le climat éprouva tellement sa santé qu'il dut rentrer en Europe après deux ans de séjour sur le sol brésilien. Rentré en terre fribourgeoise, il vint à l'Institut de Drognens que dirigeaient les religieux de sa congrégation où il se dévoua avec zèle aux jeunes gens de cette maison, jusqu'au 25 mai 1906. Appelé à Fribourg pour y prendre la direction de la maison du Stalden et remplir les fonctions de coadjuteur du chapitre de St-Nicolas et de catéchiste des enfants de langue allemande de toute la ville, il conserva ces charges jusqu'en 1934, sauf la période de deux ans (1919

à 1921) pendant laquelle il fut attaché à la grande organisation catholique « Caritasverband » de Berlin. De 1934 à 1936, le R. P. Alcuin s'en fut une seconde fois à l'Institut de Drogens qu'il quitta pour aller au collège de Lochau sur le lac de Constance et où il demeura jusqu'en 1937, date de son retour à Fribourg qu'il ne devait plus quitter et où il est mort. Au début de novembre dernier, le bon Père Alcuin s'alitait pour ne plus se relever. Depuis quelques années, sa santé laissait entrevoir une issue fatale proche. Malgré ses souffrances, le malade gardait son inépuisable gaieté, son indéfectible bonne humeur et même son amour du travail. Peu de temps avant sa mort, il écrivait à un confrère de ses amis : « Si je ne puis plus travailler, je préfère mourir ». Il ne se faisait d'ailleurs aucune illusion sur son état et n'avait pas caché à son entourage qu'il s'attendait à mourir pendant le mois de mai, mois de la Sainte Vierge qu'il aimait tout spécialement. Mais le bon Dieu jugea bon d'écourter ses pénibles souffrances pour le récompenser sans plus tarder, et c'est dans le temps pascal, dans l'allégresse de l'alleluia que ce bon et fidèle serviteur de Dieu, ce religieux modèle, ce bon prêtre, s'en est allé vers la patrie de la joie éternelle et sans mélange dont sa vie entière avait été déjà un lumineux reflet par son inaltérable bonne humeur.

Abbé ANSELME DEFFERRARD.

*La Liberté*, 21 IV 1942, n° 92; *Freiburger Nachrichten*, 21 IV 1942, n° 91; *La Semaine catholique*, 71<sup>e</sup> année 1942, p. 239; *Almanach des Apôtres*, des Pères Salvatoriens, 1943, p. 80.

**Mgr Louis Ems, Vicaire général honoraire.** — Le dimanche 26 avril 1942, dans la soirée, une nouvelle aussi triste qu'inattendue se répandait à Fribourg: Mgr Louis Ems, R<sup>me</sup> Vicaire général honoraire du diocèse venait de mourir à l'hôpital des bourgeois. Cette mort presque subite aura frappé d'autant plus son entourage, qu'on le voyait encore peu de jours auparavant, plein d'entrain, vaquant à ses affaires et exerçant son ministère, sans que rien ne pût laisser prévoir une fin aussi prématurée.

C'est le mardi 21 avril que Mgr Ems éprouva les premiers malaises d'une atteinte mortelle; le 25, il était transporté d'urgence à l'Hôpital à Fribourg où une opération chirurgicale permit un peu d'espoir, mais dès le lendemain tout faisait pressentir un dénouement proche. Mgr Ems demanda les derniers sacrements, renouvela sa profession de foi, et dans des actes répétés de soumission à la volonté de Dieu, il se prépara à la mort. *In manus tuas...* La formule qu'il se plaisait à suggérer aux malades qu'il avait assistés: « Mon Dieu, ce que Vous voulez, comme Vous voulez, tant que Vous voudrez... », il la vivait maintenant en perfection. A 4 h., la cloche de la chapelle de Ste-Ursule, tout proche de l'Hôpital, annonçait les Vêpres. Le mourant perçut une dernière fois ce timbre clair auquel il avait répondu si souvent et dit à son entourage: « Ecoutez »... puis souriant, il ajouta: « comme elle chante bien ». Ce fut comme un signal, après quoi le malade se tut et s'affaiblit. Au coup de 5 h., Mgr Ems franchissait l'étroit passage de la mort qui conduit des ténèbres à la lumière éternelle.

Les obsèques eurent lieu le 30 avril à la Cathédrale de St-Nicolas, où S.E. Mgr Besson célébra l'Office pontifical. Après l'absoute la dépouille du vénéré défunt fut déposée dans le caveau des chanoines.

L'imposante cérémonie des funérailles, à laquelle assistaient les représentants des autorités religieuses et civiles et de nombreuses délégations paroissiales eut lieu au milieu d'un grand concours de prêtres et de fidèles et fut un digne témoignage de l'estime et de l'affection que tous portaient au regretté prélat, dont la mort si subite fut un coup douloureux pour tout le diocèse et que sans doute nul n'aura ressenti plus durement que Mgr Besson, pour qui il avait été pendant de nombreuses années, un collaborateur aussi dévoué que zélé.

Mgr Ems naquit à Fribourg, le 18 novembre 1876 d'une famille profondément chrétienne, originaire de Guin, qui, en 1882, alla se fixer durant quelques années à Hérissau, chef-lieu du canton d'Appenzell (Rh.-int.) où le jeune Louis fréquenta les classes primaires. Ses parents étant rentrés à Fribourg en 1888, il fit encore la dernière classe primaire au Pensionnat, puis entra au Collège St-Michel,



dans la section littéraire allemande dont il fut un des élèves les plus méritants et les plus brillants, tant au point de vue des études que sous le rapport du caractère qui laissait apparaître une nature franche et loyale, quoique réservée et timide, qualités qui lui valurent l'affection et la sympathie de ses professeurs et une sincère amitié de la part de ses disciples.

Après avoir passé les examens du baccalauréat il entra au Grand Séminaire St-Charles. Pour le jeune séminariste Ems, chez qui la vocation sacerdotale s'était révélée dès la plus tendre enfance, les études théologiques ne présentaient aucune difficulté, il s'en assimilait la matière, parfois austère et aride, avec une étonnante facilité, saisissant tout avec aisance et rapidité, grâce aux dons remarquables que la divine Providence lui avait prodigués.



La volée de Mgr Ems comprenait 12 séminaristes, dont 7 l'ont déjà précédé dans la tombe, au nombre desquels nous trouvons : Mgr Placide Colliard, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, décédé en 1920 ; M. Paul Rody, curé de Bösingen, décédé en 1933 ; Mgr Eugène Dévaud, professeur à l'Université, mort en janvier 1942.

Après les années de séminaire, M. Ems atteignit enfin son but et fut ordonné prêtre le 21 juillet 1901, par S.G. Mgr Déruaz. Le nouveau prêtre célébra sa première messe à Guin, son village d'origine. Ce fut réellement un jour d'allégresse, non seulement pour la paroisse de Guin, mais pour tout le district de la Singine, une de ces fêtes comme

seules nos campagnes fribourgeoises savent les organiser en pareilles circonstances. M. Perroulaz, alors curé de Guin, secondé par son Conseil paroissial, avait tout prévu, tout arrangé en l'honneur du jeune prêtre en qui il voyait déjà son successeur tout désigné.

Le nouveau prêtre fut envoyé aussitôt à Lausanne, où, pendant 3 ans, il remplit les fonctions de vicaire, sous la direction du vénéré Mgr Pahud. Sa connaissance parfaite du français et de l'allemand lui avait permis de se vouer conjointement aux œuvres paroissiales de langue française et de langue allemande. On parle encore aujourd'hui, à Lausanne, du ministère fécond de l'abbé Ems.

En 1904, il fut nommé curé de Cormondes. Ses vœux étaient maintenant comblés ! car il faut bien le dire, ce fut son rêve de toujours de devenir curé de campagne ; que de fois ne l'avons-nous pas entendu dire, que c'est du temps qu'il passa au milieu de ses chers paroissiens de Cormondes qu'il avait gardé le meilleur souvenir.

Doué comme il l'était, généreux, ardent, le jeune curé eut tôt fait de conquérir le cœur de ses paroissiens. Aussi, lorsqu'en 1912, après 8 ans de fructueux ministère, la nouvelle de son prochain départ pour l'Evêché se répandit ce fut comme un seul cri de regret. Les paroissiens de Cormondes avaient un véritable culte pour leur curé, et lui de son côté leur rendait cet attachement par une compréhension très vive de leurs besoins et de leurs aspirations. Toute son attitude, d'ailleurs, révélait le curé de campagne né, car il voyait les choses sous l'angle de la nature, vraie et sans fard ; il éprouvait une aversion marquée pour tout ce qui lui semblait affecté et dénué de sincérité, comme aussi il supportait malaisément les hésitations et les lenteurs dans l'exécution d'une décision prise ou d'un ordre donné. C'est précisément cette attitude ferme et décidée, quoique toujours bienveillante et allant droit au cœur des simples qui put le faire apparaître à quelques-uns, comme étant une nature fruste, parfois un peu brusque.

Ne ménageant ni ses peines, ni ses forces, il parcourait sa vaste paroisse dans tous les sens et par tous les temps, visitant les malades, s'enquérant des besoins de celui-ci et donnant un bon conseil, voire une aide à celui-là, tou-

jours prêt à rendre service. Pour épargner aux enfants, domiciliés dans les hameaux éloignés, la peine de venir en hiver au catéchisme à Cormondes (comme c'était la coutume jusqu'alors) c'est lui qui se déplaçait, tantôt ici et tantôt là, toujours souriant et trouvant les propos gais pour s'attacher l'affection des enfants.

Mais là ne s'arrêtait pas l'activité débordante du zélé curé. Excellent organisateur et administrateur avisé, il fut le promoteur et l'animateur de maintes œuvres charitables, philanthropiques et d'utilité sociale. Ainsi c'est M. Ems qui, en tant qu'exécuteur testamentaire de M<sup>lle</sup> de Féguely de Vivy, entreprit la fondation de l'hospice de Féguely à Monterschu, dont bénéficie toute la contrée. C'est encore lui, qui, dans sa prévoyance et après avoir mûrement étudié son projet, fonda la caisse Raiffeisen Cordast-Cormondes, dont les résultats réjouissants n'ont pas tardé à avoir une heureuse répercussion sur l'esprit d'économie des membres, et partant, sur la vie de famille des paroissiens.

M. Ems, était musicien dans l'âme ; chanteur à la voix chaude et bien timbrée, il touchait également avec habileté du piano et de l'harmonium ; il improvisait, harmonisait et composait avec facilité, goût et bonheur.

Dans sa prime jeunesse, il possédait une voix de soprano remarquable et les personnes de l'époque, qui l'ont entendu chanter les airs de « Benjamin » dans l'opéra de « Joseph » de Méhul, donné par les élèves du Collège St-Michel, sous la direction du regretté M. Armin Sidler, ont gardé le souvenir de la pureté, de la justesse de cette voix d'enfant. Plus tard, alors qu'il était déjà vicaire à Lausanne, il déploya une grande activité au sein du chœur mixte de la paroisse et seconda le directeur dans la mesure du possible.

A son arrivée à Cormondes, il n'y avait pas de chorale constituée. Cette lacune fut vivement ressentie par le nouveau curé Ems, qui, bien vite travailla à la combler. Rassembler les bonnes volontés, grouper les voix, les façonner et les instruire afin de pouvoir se présenter devant un auditoire, et au besoin devant un jury, tel fut le projet caressé et bientôt réalisé ; c'est ainsi que fut créée la Cécilienné de la paroisse de Cormondes. Depuis lors, on vit cette même

Cécilienne rehausser par ses chants l'éclat des fêtes religieuses et aussi prendre une part très active aux manifestations et concours des Céciliennes. Elle eut la joie de voir son cher directeur élevé en son temps à la présidence régionale des Céciliennes. Aussi, le jour des obsèques de Mgr Ems, les délégués de la Cécilienne de Cormondes vinrent-ils avec leur bannière rendre un suprême hommage de reconnaissance au vénéré fondateur et premier directeur de leur société.

L'année 1912 marqua un grand tournant dans la vie de Mgr Ems. Après la mort de Mgr Déruaz, son successeur, Mgr Bovet, songea, pour compléter sa maison épiscopale, au curé de Cormondes, à qui il demanda d'accepter les fonctions de chancelier épiscopal. Le curé Ems se sentait heureux dans sa paroisse et avait rêvé de se vouer, toute sa vie, au ministère pastoral immédiat, mais par un acte d'obéissance, il accepta d'entrer dans l'administration diocésaine.

Sitôt installé à l'Evêché, une grosse besogne attendait le nouveau chancelier, mais grâce à sa capacité de travail et à la faculté d'adaptation qu'il possédait au plus haut degré, il fut bientôt maître de la situation et eut tôt fait de régler les affaires demeurées en suspens, si bien qu'il était arrivé à liquider un gros courrier au jour le jour, pour autant qu'une approbation spéciale n'était pas indispensable. Comme certain jour une personne demandait au vieil employé installé depuis de nombreuses années à la Chancellerie épiscopale, comment il s'en tirait avec le nouveau chancelier il répondit : « Oh, ça va bien, ça va très bien..., mais ça va bougrement vite ! »

Lorsqu'en 1916 Mgr Bovet succomba prématurément dans l'exercice de sa charge de pasteur d'un grand diocèse, c'est son vicaire général, M. Colliard qui lui succéda.

L'abbé Colliard et l'abbé Ems avaient été condisciples au Grand Séminaire, tous deux avaient été curés de campagne, l'un à Promasens, l'autre à Cormondes, tous deux avaient été appelés par Mgr Bovet pour collaborer à sa tâche, aussi Mgr Colliard n'hésita-t-il pas à confier la charge de Grand Vicaire à son ami Ems, qui s'efforça de seconder son évêque avec joie et empressement. Il était maintenant au

courant de tous les travaux de l'Evêché, connaissait parfaitement les besoins multiples des paroissiens ; il avait acquis une grande sûreté de décision et put déployer dans tous les domaines une activité des plus appréciées. A la mort de Mgr Colliard survenue en 1920, l'interrègne épiscopal fut confié à M. Ems jusqu'à l'avènement de Mgr Besson. Le nouvel évêque demanda au zélé collaborateur de Mgr Colliard de continuer les fonctions de Vicaire général. Avec son esprit profondément sacerdotal M. Ems accepta et fut pour Mgr Besson l'appui le plus précieux. Ceux auxquels il avait à faire admiraient le jugement sûr, le zèle expéditif, la parfaite régularité du nouveau Vicaire général. L'administration diocésaine avait en Mgr Ems — il devint en effet Prélat de Sa Sainteté en 1921 — un homme taillé pour abattre comme par enchantement, une besogne considérable. Ne le vit-on pas pendant quelques mois, en plus des tâches très absorbantes de l'Evêché, donner des cours de morale au Grand Séminaire, à la mort de M. le chanoine Castella.

Nous ne pouvons résister au désir de citer les appréciations qu'a bien voulu émettre Son Excellence Mgr Besson, dans la *Semaine catholique* sur son ancien Vicaire général : « Mgr Ems était un de nos collaborateurs les plus fidèles et « les plus précieux. Même après sa démission, que nous avons « acceptée bien à contre cœur en 1934, à la suite de ses nom- « breuses et pressantes instances, il n'avait cessé de vivre « en constante union avec nous et de nous rendre service. « Il suffisait de faire appel à sa collaboration pour qu'elle « fut immédiatement et joyeusement acceptée. Mais c'est « surtout durant les 15 dernières années où nous l'eûmes « à nos côtés comme Vicaire général que ses qualités vrai- « ment rares se manifestèrent. En contemplant, au moment « où il venait d'expirer, ses traits paisibles, mais empreints « d'une imposante majesté, nous y trouvions comme un « rappel de toute sa belle vie sacerdotale ; ce fut un homme « de devoir, au sens le plus rigoureusement précis du terme. « Aucune tâche ne le rebutait, aucun sacrifice ne l'arrêtait, « aucune responsabilité ne l'effrayait. Sa piété profonde « l'inspirait en toutes choses ; sa parfaite connaissance de « la vie pratique et du droit canon lui permettait de trancher

« toutes les questions, même les plus complexes et les plus « épineuses, avec une promptitude et une décision que tous « admiraient. Sa vertu, que seul un commerce assidu pou- « vait faire connaître; parce qu'il était peu expansif, tou- « chait à l'héroïsme. Sous des dehors plutôt froids, parfois « même un peu rudes, il avait un cœur d'or, un dévouement « allant jusqu'à la délicatesse la plus exquise ».

C'était, avant tout, un prêtre profondément attaché aux âmes. Aussi, son bonheur était-il, après ses heures de bureau, de s'occuper encore de ministère chez les Rév. Sœurs Ursulines, voisines de l'Evêché.

Cependant, depuis plusieurs années, un appel intérieur le pressait de se décharger du souci des affaires et de vivre retiré. En 1934, Mgr Ems se démit de sa charge et devint aumônier du pensionnat Sainte-Marie à Orsonnens, dirigé par les Rév. Sœurs Ursulines. Il continua néanmoins sa collaboration à l'Evêché, d'abord comme Official, puis comme membre du Conseil du chapitre cathédral; à la constitution du chapitre, il en devint membre comme chanoine non résident.

Celui qui avait été mêlé à l'administration d'un vaste diocèse, qui avait porté de lourdes responsabilités, se reposait dans la vie cachée et la prière. Il avait trouvé chez les bonnes Sœurs d'Orsonnens un asile où il se sentait heureux et ce contentement se reflétait dans le zèle et l'ardeur qu'il mit dans l'accomplissement de ses fonctions d'aumônier. Ses instructions dominicales et ses catéchismes étaient toujours préparés avec un soin minutieux. Sous son impulsion, le chant liturgique se développa au point que la modeste chorale du Pensionnat put exécuter des messes et de fort beaux morceaux de musique religieuse et aussi des chants profanes. Encore en novembre 1941 lors du cinquantenaire du Pensionnat d'Orsonnens, il composa et harmonisa des airs populaires de circonstance qui furent chantés par les élèves et qu'il accompagna lui-même au cours de la fête de famille qui s'en suivit.

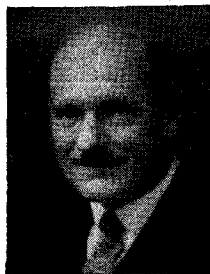
Le ministère qu'exerçait Mgr Ems au Pensionnat lui laissait des loisirs qu'il remplissait d'oraison. Sa profonde piété, appuyée sur la plus pure doctrine allait à Dieu, droite, dépouillée de toute fantaisie, de toute religiosité. Sa dévo-

tion au devoir était la ligne directrice de sa vie intérieure, celle aussi qu'il s'efforçait d'inculquer aux autres. Un ardent amour pour la Vierge Marie le caractérisait ; il aimait à parler d'Elle et à guider les âmes vers une filiale dépendance envers la Mère de Dieu. Les congréganistes de Ste-Ursule et d'Orsonnens garderont certainement l'empreinte de la formation donnée par ce fidèle serviteur de Marie. \*\*\*

*La Liberté*, 27 et 29 IV et 1 V 1942, n<sup>os</sup> 97, 99, 101 ; *La Semaine catholique*, 71<sup>e</sup> année, 1942, p. 249-251, 253-257 et 269 ; *Freiburger Nachrichten* 5 V 1942, n<sup>o</sup> 103 ; *Souvenirs de Ste Ursule*, janvier et juillet 1942.

**M. Aimé Rossier, ingénieur cantonal.** — Né le 21 mai 1884, à Romont, M. Aimé Rossier fréquenta les écoles primaires de cette ville. Il poursuivit ensuite ses études au gymnase et à l'École d'ingénieur de Lausanne.

Il pratiqua d'abord comme ingénieur dans une fabrique de céramique à St-Marcellin, en France, puis dans la fabrique de ciment de Vouvry, en Valais. De là, M. Rossier fut appelé à collaborer à la construction de la seconde voie du chemin de fer de Wil à St-Gall et, en 1914, il entra aux Ponts et Chaussées comme ingénieur



temporaire. Nommé le 5 janvier 1915, ingénieur-adjoint, il fut appelé par le Grand Conseil, le 5 mai 1927, aux fonctions d'ingénieur cantonal dans lesquelles une mort soudaine vint le surprendre, le 28 avril 1942.

Après s'être occupé de la construction du pont de Corbières, achevée à fin 1931, M. Rossier mit au service de l'Etat ses connaissances techniques et son talent dans l'œuvre d'aménagement de notre réseau routier, pour laquelle le Grand Conseil avait voté différents crédits dépassant huit millions, mais dont les circonstances n'ont pas permis l'achèvement. Quant aux autres travaux qui lui furent confiés il s'en acquitta avec le plus grand soin et dans l'intérêt bien compris de la communauté nationale. \*\*\*

*La Liberté*, 28 IV et 1 V 1942, n<sup>os</sup> 99 et 101 ; *L'Indépendant*, 30 IV 1942, n<sup>o</sup> 50.

**M. Edouard Dubey, député.** — Une des figures les plus populaires et les plus souriantes vient de disparaître en la personne de M. Edouard Dubey, député. Depuis quelques mois un mal implacable le minait ; puis son état de santé s'améliorant quelque peu, l'espoir d'une guérison ravivait le cœur de ses proches et amis. Pareille à un coup de foudre imprévu, une rechute jetait la consternation parmi les siens. Quelques jours plus tard, le 5 mai 1942, s'éteignait dans les sentiments les plus édifiants de résignation chrétienne et de confiance en la miséricorde divine « l'oncle Edouard » comme on l'appelait communément.

Si M. Edouard Dubey n'est plus, ses actes, ses paroles, son sourire aussi, resteront gravés dans les cœurs.

Il est né le 27 février 1873, à Domdidier. Il fréquente l'école primaire de son village et suit régulièrement les « cours du soir ». A 22 ans, il est nommé secrétaire communal poste qu'il occupe de 1895 à 1918. De suite son esprit pratique est envié et on l'appelle bientôt au conseil communal en 1911. Il accomplit alors un labeur énorme et rend des services innombrables. Fébrilement, il travaille pour le bien-être de sa commune ; il aime l'action, déteste les eaux dormantes. Ses amis l'admirent, ses ennemis le respectent. Six années passent et le voilà, dès 1918 et jusqu'en 1942 syndic de Domdidier, l'étant virtuellement depuis 2-3 ans déjà. La commune se réveille et prospère, voit des enrichissements de tous ordres dont M. Dubey est toujours un des promoteurs. Il ordonne la construction d'une école, en 1912. Il mène à chef avec ténacité et succès la cadastration de la commune en 1914. Il dote le village d'hydrants (1908). Il propose enfin le drainage de la plaine, proposition qui soulève les critiques les plus acerbes ; néanmoins au milieu d'un mécontentement presque général le travail commence, se poursuivant sans relâche durant trois années consécutives (1934-1937) ; le travail est accompli, le terrain amélioré et les critiques se sont tues ; aujourd'hui encore l'on exprime sa reconnaissance pour l'œuvre accomplie. Telles sont les réalisations principales de M. Dubey au profit de sa commune.

Son dévouement dépassa les limites de son village et l'énumération des institutions, entreprises et œuvres aux-



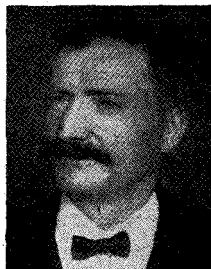
quelles M. Edouard Dubey collabora porte témoignage des services qu'il rendit au district et à son canton: il était officier d'Etat-civil de 1915 à 1942, président de la Caisse Raiffeisen de 1930 à 1942, président du Syndicat agricole de la Basse-Broye et de la Commission d'endiguement de la Broye, de 1920 à 1942, président de la Mutualité scolaire de la Basse-Broye, vice-président de la Société des sélectionneurs, secrétaire-caissier de l'Ecole régionale, membre du Syndicat des planteurs de tabacs, du Conseil d'administration de l'Hospice de la Broye et du Crédit agricole de la Broye.

M. Dubey venait à bout de toutes ces tâches en marge de son travail quotidien. Il était à la tête d'un domaine qu'il rendit prospère par son labeur, son amour du travail.

Durant près d'un demi-siècle, il sacrifia à la vie publique le meilleur de ses forces. Il était le pilier du parti conservateur de Domdidier et l'un des chefs de file du district. Député au Grand Conseil de 1922 à 1942 il était un des porte-parole les plus avisés de la Broye et ses avis mesurés et prudents étaient écoutés et suivis. On avait reconnu un homme de valeur; il ne tarda pas d'ailleurs à être désigné en 1936 comme membre de la Commission d'Economie publique, des Commissions de Bellechasse en 1936, et de l'Hôpital cantonal en 1939.

Malgré tous ces mandats qui l'honoraient, M. Dubey est resté simple. Il n'a jamais dédaigné la terre. Il demeurerait avenant, cordial et avec tout cela spirituel. Il aimait à raconter avec un sens de l'humour très aigu des anecdotes de la mobilisation de 14. Il a gardé l'âme d'un homme simple qui cultivait la terre.

Il s'en est allé chargé de mérites.



JEAN DESPOND.

*La Liberté*, 7, 8 et 12 V 1942, n<sup>os</sup> 106, 107 et 110; *L'Indépendant*, 9 V 1942, n<sup>o</sup> 54; *Journal d'Estavayer*, du 12 V 1942, n<sup>o</sup> 38; *Bulletin officiel du Grand Conseil*, 1942.

**M. le docteur Louis Chaperon (1872-1942).** — Le 14 mai 1942, en la fête de l'Ascension, au lever de l'aurore, la mort frappait durement, par un coup imprévu, une existence chargée de mérites, entièrement consacrée au service des malades. Ce matin-là, M. le docteur Louis Chaperon était terrassé dans son cabinet de travail. L'épreuve fut cruelle pour les siens qu'il aimait tant, et la consternation fut grande dans le district de la Veveysse où le bon docteur s'était acquis, par sa science médicale, par son dévouement sans limite, par sa discrète générosité, de solides et profondes sympathies. On ne saurait dire, dans ces quelques lignes écrites en mémoire d'un médecin très apprécié, tout ce que d'innombrables familles châtelaises et veveysannes doivent aux soins diligents du docteur Chaperon. S'il est vrai, comme on dit communément, que le bien se fait sans bruit peu d'hommes ont su le faire comme lui.

Né à Châtel-St-Denis, le 28 avril 1872, M. le docteur Chaperon fait dans cette cité, dont il est originaire, ses premières études primaires et secondaires. Puis il s'en va aux collèges de Thonon, d'Evian, de St-Claude en France, et au collège St-Michel à Fribourg, faire ses humanités. Après une année de philosophie au gymnase de Lucerne, il revient à Fribourg pour y subir l'examen de maturité. Son diplôme de bachelier en poche, il s'inscrit aux facultés de médecine de Genève et de Lausanne, puis il part pour Munich, où il complète ses études dans la langue de Goethe. De retour au pays, il devient assistant du célèbre chirurgien Dr Roux, et des professeurs Dr Demiéville, Dr Bourget, Dr Dind, à Lausanne. Ses examens d'Etat passés, il entre en stage à la maternité de Dresde, alors sous la direction du renommé professeur Dr Léopold, et, pour parfaire ses connaissances en médecine générale, il va ensuite passer quelques mois dans une clinique de Berlin.

Enfin, il rentre à Châtel, où il s'établit en 1907. Aussitôt il s'y crée, autant par son savoir étendu que par sa conscience professionnelle exemplaire, une nombreuse clientèle qui lui restera fidèle trente-cinq ans durant. A sa profession, qu'il aime ardemment et qu'il pratique avec un zèle infatigable, il consacre le meilleur de ses forces et toute son âme. Il est le médecin des pauvres comme celui des riches. Il jouit

de l'estime et de la sympathie de tous ceux qui ont recours à ses bons soins. Pour apporter à ses malades tantôt un soulagement inespéré, tantôt un réconfort moral, il ne craint ni la peine ni les intempéries. Il va par monts et par vaux, il chemine à travers champs et prairies, il foule les herbes drues de la montagne: il est toujours là où le devoir l'appelle. Qu'importent les fatigues, les nuits sans sommeil, les épreuves de la profession, quand il s'agit de l'existence d'une personne qui l'attend.

Le docteur Chaperon est aussi l'ami des orphelins, des infirmes et des vieillards. Il est le médecin de la maison aux hospices de Châtel et d'Attalens qui apprécient vivement sa sollicitude et son aménité.

Quoique très occupé par ses charges professionnelles, M. le docteur Chaperon ne se désintéressa, sa vie durant, ni de la politique ni des affaires publiques. Son patriotisme était profond, mais pas du tout « cocardier ».



Pendant la dernière guerre, celle de 1914-1918, il accepta de servir dans les camps d'internement de Leysin et des Diablerets, où internés français et belges bénéficièrent largement non seulement de ses soins, mais aussi des charmes de sa conversation, car, ayant beaucoup voyagé, il connaissait bien et les hommes et les choses, et savait en parler sur un ton enjoué.

Nature forte, tempérament ardent, esprit vif et volontiers caustique, il n'aima cependant guère le forum. S'il fut longtemps « conseiller général » dans sa ville natale, il déclina délibérément le mandat de député. Il ne sollicitait pas les suffrages. Il aimait à parler de questions politiques, il y montrait beaucoup de clairvoyance, mais la lutte sur ce terrain mouvant ne convenait pas à la droiture foncière qui l'animait. Par contre, comme censeur, il s'intéressa à l'administration des C.E.G., et fit partie également de la Commission des Etablissements de Marsens, où ses avis étaient très écoutés.

Il fut membre dévoué de quelques sociétés savantes, entre autres de la Société de médecine du canton de Fri-

bourg, mais c'est comme médecin et ami que nous l'avons connu intimement. C'est dans le cercle de ses amis que nous avons pu comprendre la haute notion qu'il avait des devoirs du médecin, que nous avons bénéficié de sa belle culture prise aux sources du clacissisme, et que nous avons connu la bonté de son cœur.

L'impitoyable destin l'a frappé en pleine activité. Ses amis se sont inclinés avec émotion sur sa tombe, gardant en eux le souvenir d'un homme qui fut, pour beaucoup, un bienfaiteur, pour tous un homme de bien.

D<sup>r</sup> L. S.

*La Liberté*, des 14 et 20 V 1942, nos 112 et 116; *Le Messager* du 16 V 1942, n° 20; *L'Indépendant*, du 16 V 1942, n° 56.

### **Caporal Martin Bifrare et lieutenant Pierre Galley.**

— Survenant à trois jours d'intervalle, l'affreuse nouvelle des accidents mortels dont furent victimes deux excellents soldats fribourgeois, jetait la consternation dans la population de notre ville les 20 et 23 mai 1942.



Le 20 mai, c'était le caporal Martin Bifrare, employé de l'Edilité de la commune de Fribourg, qui, atteint en plein visage par l'éclatement subit d'une grenade, succombait instantanément.

M. Bifrare était âgé de 42 ans. Père exemplaire d'une famille de huit enfants, il était très estimé de ses chefs, tant civils que militaires. Il s'était fait particulièrement apprécier dans la direction d'un camp de chômeurs établi dans la région du Lac-Noir.

Membre du comité de la Société de tir de la Ville de Fribourg, il y exerçait une influence heureuse et bienfaitante et jouissait de l'estime générale.

Le 23 mai 1942, l'annonce brutale de l'accident dont avait été victime, M. le lieutenant Pierre Galley, venait frapper douloureusement la famille de M. André Galley, son père, et remplir d'épouvante leurs nombreux parents et amis.

C'est en manipulant une arme automatique, qu'un coup soudainement parti, l'atteignit mortellement. M. le lieutenant Pierre Galley était âgé de 24 ans. Il suivit les classes primaires et continuait ses études au collège St-Michel, à Fribourg.

Mais intéressé davantage par la profession d'imprimeur, il s'y adonna dans la maison paternelle et obtint, en 1941, le diplôme de maître-imprimeur.

A la mobilisation de septembre 1939, M. Pierre Galley se trouvait à l'école d'officier. Ayant rejoint son bataillon en campagne, le lieutenant Galley s'y fit rapidement apprécier de ses chefs et de ses camarades. Bien qu'enlevé à la fleur de l'âge, le jeune lieutenant avait déjà su conquérir la confiance de ses supérieurs, comme il avait gagné l'estime et l'attachement de ses subordonnés.



Le plus bel hommage lui fut rendu par son chef de bataillon dans une citation à l'ordre du jour : « Ce tragique accident, qui enlève au bataillon un officier de 24 ans, tempérament de chef, plein d'ardeur et d'entrain, promis au plus brillant avenir, nous afflige tous jusqu'au fond du cœur ».

Tous les amis de M. André Galley s'inclinent respectueusement devant la tombe de ce soldat si prématurément raché à l'affection de sa famille et au service de son pays.

\*\*\*

*La Liberté*, 21, 26 et 27 V 1942, n° 117, 120 et 121; *Freiburger Nachrichten*, 26 V 1942, n° 119; *L'Indépendant*, 26 V, 1942, n° 60; *Le Fribourgeois*, 25 V 1942, n° 78; *Journal d'Estavayer*, 26 V 1942, n° 42.

**M. Henri Duruz (1863-1942).** — Nous ne rencontrerons plus dans nos vieilles rues du quartier du Bourg cet homme charmant, au visage frais, le sourire aux lèvres, la main cordialement tendue... cet homme qui avait toujours quelque chose d'aimable à vous dire, un souvenir agréable à évoquer et, souvent, quelque bonne nouvelle à vous apprendre.

Henri Duruz naquit le 8 août 1863 à Estavayer-le-Lac où son père Claude-Joseph Duruz, propriétaire de l'hôtel de la Fleur-de-Lys, exploitait en outre la brasserie du même nom. C'était une de ces petites brasseries régionales fort achalandées à cette époque où n'existaient pas encore les grandes maisons du Cardinal et de Beauregard. La Fleur-de-Lys fournissait la bière à une grande partie des auberges de la Broye et à plusieurs localités riveraines du lac de Neuchâtel.

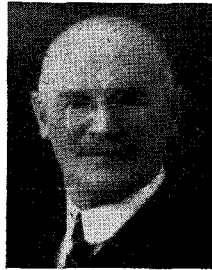
Le petit Henri qui était le cadet de dix enfants, fréquenta les écoles enfantine, primaire et secondaire d'Estavayer, ville à laquelle il est, sa vie durant, resté très attaché.

A l'âge de seize ans, le 25 août 1879, il entra, comme apprenti, à la gare d'Estavayer, au service de la Compagnie de chemin de fer Suisse-occidentale-Simplon, qui deviendra, dès 1890, Compagnie du Jura-Simplon, ensuite de sa fusion avec le Jura-Berne-Lucerne. Son apprentissage terminé, M. Duruz remplit successivement les postes de télégraphiste à la gare de Fribourg, *commis-receveur* à Estavayer, Sion et Lausanne, *receveur aux voyageurs* à Fribourg et enfin *sous-chef de gare* à Fribourg. Il donna sa démission en 1895 pour cause de maladie. Deux ans de vie au grand air, comme *camionneur-expéditeur*, rétablirent sa santé et, le 1<sup>er</sup> décembre 1897, il entra dans l'administration fédérale où il occupa successivement les fonctions de comptable au bureau topographique, de secrétaire-caissier, puis de secrétaire de 1<sup>re</sup> classe à l'Intendance centrale de la Régie fédérale des poudres. Après quarante-six ans d'activité administrative, il prit sa retraite le 1<sup>er</sup> avril 1927.

Voici en quels termes le *Journal de Berne*, organe officiel des diverses sociétés romandes de la ville fédérale, mentionne le départ de M. Duruz: « ...Nous n'avons pas à faire ici l'éloge de M. Duruz comme fonctionnaire, à vanter sa ponctualité,

la conscience qu'il mettait dans l'accomplissement de son travail, son dévouement aux intérêts qui lui étaient confiés. Mais nous devons un salut au véritable ami, au Romand à qui rien n'était étranger des aspirations, des luttes, des besoins de notre communauté. Son cœur d'or, son esprit idéaliste, l'attachement de tout son être à la patrie romande avaient valu à M. Duruz une place éminente parmi nous. C'est avec de vifs regrets que nous le voyons nous quitter... Notre ami va jouir d'un repos mérité dans la terre fribourgeoise si proche, dont il a toujours été un fils aimant... »

En effet, Henri Duruz revint à Fribourg auquel il était profondément attaché. Ce fut cet amour du pays qui l'avait poussé à fonder à Berne, en 1919, avec la collaboration de MM. Oscar Leimgruber, Arsène Niquille, Léo de Meyer et du colonel Noyer, la Société fribourgeoise de Berne, pour maintenir dans ses membres l'esprit et les traditions de chez nous.



Malgré la joie qu'il s'était promise de son retour à Fribourg, M. Duruz éprouva quelque peine à s'habituer à sa nouvelle existence. Trente ans passés à Berne lui avaient ouvert des horizons plus vastes et, pendant son absence, que de vides s'étaient faits parmi ses parents et ses amis. Il sut réagir et c'est là un grand talent pour qui passe subitement d'une vie très occupée à la retraite, souvent démoralisante. Ce fut ainsi que la Ligue fribourgeoise contre la tuberculose, Pro Juventute, l'Union fribourgeoise pour le bien des aveugles, l'Œuvre d'assistance par le travail, la Société pour l'amélioration des logements populaires, l'Office central d'assistance dont il fut le caissier général des kermesses, l'Œuvre des soupes économiques dont il a été le caissier-comptable, etc. bénéficièrent de son savoir-faire et de son inlassable dévouement.

Parmi les sociétés auxquelles il donna son appui moral et financier, citons: le Chœur-mixte de St-Nicolas, l'Association paroissiale de St-Nicolas, l'Association pour le patronage des détenus libérés, la Société pour le développement de Fribourg, la Fédération patriotique suisse, la Société

d'histoire du canton de Fribourg dont il fut reviseur des comptes, l'Association des amis de l'Université, etc.

En 1931, le Conseil d'Etat le nomme membre de la Commission de taxation des impôts du district de la Sarine et, le 6 avril 1934, membre de la Commission administrative de l'Hôpital cantonal. M. Duruz avait fait partie du Conseil général de la Ville de Fribourg en 1896 et 1897.

De son mariage avec M<sup>lle</sup> Marie Reydellet, célébré à Fribourg, le 28 août 1902, M. Duruz eut deux fils: René et Léonce. Admirablement secondé par son épouse, il éleva ces deux enfants avec le plus grand soin. L'aîné est actuellement curé de Thoune, le second, préfet de la Broye.

Disons, encore, qu'Henri Duruz fut un catholique exemplaire, qu'il pratiqua et vécut sa religion sans ostentation comme sans respect-humain. Il commençait sa journée par l'assistance à la sainte messe à laquelle il s'unissait pleinement par la communion quotidienne.

Jouissant d'une fraîcheur de corps et d'esprit étonnante jusqu'à l'âge de 75 ans, M. Duruz vit les dernières années de son existence assombries par certaines infirmités. Une grave affection de la vue, notamment, le fit beaucoup souffrir, surtout moralement, parce qu'elle diminuait ses possibilités de se rendre utile à autrui. Cependant, Henri Duruz porta noblement sa croix et, dans un élan d'exquise charité, il continua jusqu'à son dernier souffle à répandre autour de lui la bonne humeur et à s'intéresser au sort des malheureux.

Ce fut le jour de la Pentecôte, 24 mai 1942, que Dieu rappela son fidèle serviteur dans la Patrie céleste pour le récompenser de sa vie de travail, de droiture, de loyauté et de charité.

(Réd.)

*Journal de Berne (Bulletin romand)*, du 25 III 1927, n° 12; *La Liberté*, 27 V 1942, n° 121; *Freiburger Nachrichten*, 27 V 1942, n° 120; *Le Fribourgeois*, 26 V 1942, n° 79; *L'Indépendant*, 26 V 1942, n° 60; *Journal d'Estavayer*, 26 V 1942, n° 42.



**M. François-Joseph Delatena.** — La première fois que je vis Joseph Delatena, c'était dans mon vieux logis d'Estavayer. Dans l'immeuble se trouvait l'office des poursuites de la Broye dont le préposé était le joyeux Joseph-Marie Bellenot, ancien avocat au barreau de Fribourg que ses confrères d'autrefois visitaient souvent. Tout jeune, je vis passer Alfred Chassot, à la figure intelligente et austère, Eugène Grand, agile et souriant en ses trente ans, Louis Bourgnecht à l'aise dans le couloir sentant encore un peu la poudre de la bénichon dite des gendarmes, qui lui permettait d'aller voir sa cousine Louise Ellgass à la fenêtre voisine. Enfin, vers midi moins le quart, le vendredi, c'était M<sup>e</sup> Joseph-Marie Cosandey, dont la voix sonore appelait le préposé à l'apéritif chez François Bonny ou chez mon grand-oncle, Pierre Losey, à la pinte du chemin de fer, sise près du monastère des dames dominicaines.

Ancien stagiaire de M<sup>e</sup> Bellenot, Delatena, chaque fois que ses affaires l'amenaient au tribunal de la Broye — il s'était inscrit au barreau en 1897 — venait voir son ancien maître avec la fidélité des Niebelungen. Ce géant de la montagne semblait sortir d'un conte de fée dans le corridor sombre et vouloir renverser les murs du XIV<sup>e</sup> siècle, pour éclairer, moderniser la vieille maison et en escalader le faite pour défier de sa haute stature la tour de St-Laurent. Delatena avait grand air. On l'aurait vu sans effort sous l'habit chamarré d'un grand d'Espagne ou la simarre d'un prince de l'Eglise arpentant les loges de Raphaël...

Je ne le revis que trois lustres après, au tribunal de Bulle, dont il était devenu le président en 1914. Le port était toujours superbe avec une légère neige sur la cime. Le vénérable patriarche Marie-Alexandre Bovet m'avait introduit dans le prétoire que je redoutais le plus. Tout de suite, nous fîmes bon ménage ; il est vrai que je pris quelquefois le parti des membres du barreau contre lui. Mais, il ne m'en garda pas rancune. Ce citoyen, malgré certains soubressauts qui tenaient de son tempérament et à sa race, car il était gruyérien cent pour cent, avait plus de mesure qu'on ne le croit.

Dans un petit pays comme le nôtre, où les passions politiques étaient vives au début du siècle, un citoyen de la trempe de Delatena ne pouvait se confiner dans la pratique du

barreau. Dès la première heure, il se lança dans la mêlée contre le mouvement fribourgeoisiste qu'il considérait comme très dangereux pour l'avenir de notre république. Aux élections générales de 1901, il entra au Grand Conseil, à la faveur d'un ballottage. Il devait y rester jusqu'en décembre 1931. Le parti conservateur avait alors un chef incontesté: Georges Python; son étoile était au zénith. Elève de l'Alma mater friburgensis naissante, Delatena fut sous sa conduite un des principaux artisans de la conquête conservatrice de la Gruyère. Chaud partisan de la politique progressiste et de l'œuvre de ce magistrat, il en favorisa l'essor avec toute l'ardeur qu'on lui connaissait. Si, dans la suite, il fit avec une jeune école issue des élections de 1911 quelques réserves sur la politique financière du gouvernement, il n'en demeura pas moins fidèle aux idées de sa jeunesse.



Au départ du chef de la nouvelle tendance pour l'arène fédérale, la politique fribourgeoise suivit un courant différent. La partie militante de la vie publique du président Delatena était terminée. Non point celle du législateur. Ses rapports comme membre de la commission d'économie publique, ses interventions lors de l'élaboration du code pénal et du code de procédure pénale fribourgeois étaient ceux d'un juriste averti et d'un homme de bon sens. En 1925, il revêtit la charge suprême de notre république: la présidence du Grand Conseil et, en 1931, il est élu au Conseil national où il ne reste qu'une période.

Cette même année, les électeurs de la Gruyère lui faussèrent compagnie aux élections au Grand Conseil. Son rôle politique touchait à sa fin.

Comme tant d'autres, il aurait pu tenter de réparaître sur la scène. Mais, sous le signe d'une belle pendule neuchâtoise, une jeune volée s'était levée dans le sillon conservateur gruyérien. Philosophe, peut-être un peu désabusé, Delatena eût la sagesse de quitter les choses avant qu'elles ne le quittent. Peut-être aussi, pensait-il que le vieux chef

dont on avait découvert les ombres, restait un tableau de maître ornant bien la maison fribourgeoise.

Quoiqu'il en soit, il se confina dans la présidence du tribunal où il excellait. Là encore, une déception qu'il supporta avec peine devait l'y attendre. Cédant à une tendance de l'époque, le législateur fribourgeois imposa une limite d'âge aux citoyens exerçant des fonctions publiques. Atteint par celle-ci, le président s'inclina sans phrase.

Il y a dans la vie de presque tous les hommes un temps critique où, la vieillesse approchant, ils craignent quelque diminution de leur pouvoir. Ils tentent alors de consolider les résultats acquis et de s'appuyer sur les béquilles des honneurs. Le président Delatena ne fut certes pas de ceux-là. Avec sa brusquerie habituelle, il prit son parti des hauts et des bas de sa fortune politique.

Sa retraite cependant ne fut pas longtemps paisible. La maladie importune vint bientôt terrasser le robuste Gruyérien. Il lui résista en lutteur farouche qu'il avait toujours été.

Et maintenant, celui qui illustra d'une façon particulière le barreau et la magistrature fribourgeois s'en est allé vers l'au-delà pour jouir du repos éternel. Son nom demeurera vivant à tous ceux qui ont eu recours à ses services et purent apprécier ses qualités de cœur et d'esprit.

A. B.

*La Liberté*, 3 et 5 VI 1942, n° 127 et 128; *Le Fribourgeois*, 3 VI 1942, n° 83; *Journal d'Estavayer*, 5 VI, 1942, n° 45.

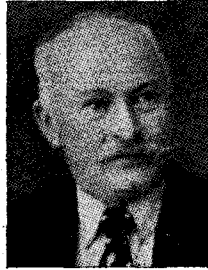
*Notes biographiques.* — M. Joseph Delatena, né le 27 octobre 1865, licencié en droit le 30 juillet 1891, stagiaire chez M<sup>e</sup> Bellenot, le 3 nov. 1891, avocat en 1897, président du tribunal de la Gruyère, 1914-1937, député au Grand Conseil, 1901-1931, membre de la Commission d'économie publique, 1921-1926, membre de la Commission du code pénal, 1923, président du Grand Conseil, 1925, membre de la Commission des services industriels de l'Etat, dès le 27 XI 1915, puis du Conseil d'administration des E. E. F. dans lequel il siégea jusqu'à sa mort, conseiller national 1931-1935, décédé le 1<sup>er</sup> juin 1942.

(Réd.)

**M. Jean Risse.** — L'année, où les patoisants du canton de Fribourg mettaient leur cœur à jouter en l'honneur des idiomes terriens, jette sur eux le deuil. Après Cyprien Ruffieux, leur doyen, un jeune, Jean Risse, les a quittés. Né en 1888 à Pont-la-Ville, il fit ses études littéraires au Collège St-Michel, acquit après un stage à l'École normale d'Hauterive le brevet d'instituteur, fut maître d'école à la Roche et appelé en 1912, par M. Python, aux fonctions d'inspecteur scolaire. En 1921, il devint secrétaire de la Direction des Travaux publics. Nous ne saurions mieux honorer sa mémoire qu'en rappelant brièvement, pour tous ceux qui n'eurent pas le plaisir de l'approcher, deux de ses qualités maîtresses, si rares de nos jours; nous marquerons ainsi la reconnaissance et l'admiration sincères de tous pour le poète et l'ami du peuple. Sous l'apparence rustique et originale d'un simple, se cachait le cœur d'un vrai patriote fribourgeois et d'un ami fidèle.

Très tôt, pendant ses années de collège, Jean Risse fut initié par des maîtres de rares talents aux beautés de l'art et de la nature. L'inoubliable abbé Charpine, auquel toute une génération de Fribourgeois doit une culture littéraire approfondie et sérieuse, avait remarqué très tôt, chez le jeune petit paysan de Pont-la-Ville, des aptitudes et des dons remarquables pour la littérature et la poésie. L'influence de ce maître sévère mais bon se fit sentir, tout au long de sa vie et de sa production poétique. Pas une ligne ne fut écrite sans que Jean Risse se demandât de quelle façon son ancien professeur l'eût jugée. Il enrichit sa sensibilité aux sources éternellement belles de la littérature classique des Grecs et des Romains. Victor Hugo, Musset, Verlaine, Baudelaire et Verhaeren étaient ses poètes favoris et ses compagnons de tous les jours. L'étude des origines de la langue française l'amena très tôt à s'occuper du langage qui devait lui tenir plus tard le plus à cœur, le patois de sa patrie, la Gruyère. Dans d'innombrables articles, dans sa grammaire patoise, ouvrage couronné par l'Association du patois, dans les écoles, partout où il fut en contact avec les gens même les plus simples, il défendit les beautés, le charme, l'attrait de ce langage que parlent et chantent, heureusement encore, nos paysans et nos armaillis. Les chansons

patoises de Jean Risse, constamment inspirées de la beauté du pays et de la vie simple et rude de ses habitants, ne sont point la moindre part du trésor artistique du peuple gruyérien et fribourgeois. Ses pièces de théâtre, toutes destinées à fêter et chanter la foi, le courage, l'amour de la famille du paysan fribourgeois, sont un apport précieux au renouveau de l'art populaire dans notre canton. Si toutes ses poésies ne furent point recueillies et présentées dans les vitrines des grands libraires, elles n'en ont pas moins trouvé le chemin du cœur de ceux auxquels il les destinait. Quel landwehrien ne se souvient de l'émotion profonde qui étreignait les généraux et autres officiers français qui entendirent pour la première fois son *Chant de guerre*, chanté à ravir par les petits Gruyériens à Vichy ?



Mais notre ami disparu avait encore d'autres cordes à son arc. Il avait été élève de Joseph Reichlen. Il dessinait et peignait agréablement. Il connaissait et appréciait surtout les artistes et leurs œuvres. Tous nos peintres fribourgeois eurent en lui non seulement un ami éprouvé qui ne ménageait jamais ses peines pour leur faciliter leur labeur artistique, mais aussi un admirateur sincère. Il ne s'est jamais consolé de la mort tragique de notre ami et collaborateur commun, le peintre Louis Vonlanthen. Il ne se passait guère de semaine sans qu'il allât « voir son ami Louis » au cimetière de Fribourg.

Jean Risse était exempt de toute espèce de jalousie. Je ne crois pas qu'il ait omis d'assister à une manifestation artistique, théâtrale ou purement musicale dans le pays, fût-ce à Romont, Estavayer ou Fribourg, ou dans le village le plus petit et le plus retiré. Il n'était pas musicien du tout. Mais rien ne le charmait autant que la bonne et vraie chanson populaire, la chanson de chez nous présentée sans fard, sans recherche de vaine originalité. Pour lui, non seulement un Bovet, un Dalcroze, un Doret, mais aussi de simples maîtres de campagne étaient les vrais défenseurs et apôtres de l'art populaire. Jean Risse était un ami dans le sens le plus pur et le plus profond du mot.

Le samedi matin, 23 mai 1942, Jean Risse fut frappé d'apoplexie dans le train qui l'amenait de Villars-sur-Glâne, son lieu de domicile, à Fribourg. L'espoir de le voir sauvé par l'art des médecins fut déçu; la mort implacable l'a ravi à ses nombreux amis le 2 juin. Nul mieux que son ami, le capitaine Joseph Yerly, ne sut lui dire dans un adieu déchirant sur sa tombe, entourée d'une assistance particulièrement nombreuse et dans le délicieux langage de notre pays, ce qu'il fut et ce qu'il nous laissait en héritage: « Sur ta tombe, Jean, nous sommes venus te dire un dernier adieu. Non, pas adieu, mais au revoir, car, comme tu le disais si bien, en joli patois de la Gruyère, en regardant la croix on sent renaître l'espérance. « Tout simplement, l'eau descend sur le moulin ! » Tu dors, Jean, le long de la Glâne et de la Sarine; mais la Gruyère te voit et, aux mélodées du vent dans la montagne et des sapins, viendra te bercer tout doucement. Dors! Nous ne t'oublierons pas; nous irons toujours de l'avant dans le sillon que tu as tracé. — De la mort surgit la vie. De cette tombe sortiront des berceaux. Au revoir, Jean.

G. AEBY.

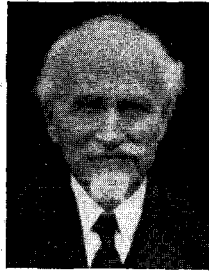
*La Liberté*, 2 et 3 VI 1942, nos 126 et 127; *Le Landwehrien*, 6<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 12, mai 1942, p. 208 et 7<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 1, juin 1942, p. 5, 7, 9; *L'Indépendant*, 3 VI 1942, n<sup>o</sup> 63; *Journal d'Estavayer*, 5 VI 1942, n<sup>o</sup> 45; *Le Fribourgeois*, 16 VII 1942, n<sup>o</sup> 107; *Costumes et coutumes: Revue de la Fédération nationale des costumes suisses*, 15<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 2, août 1942, p. 69.

**M. Antoine von der Weid.** — Antoine-Marie von der Weid naquit le 8 janvier 1867, à Onnens, où son père, Louis von der Weid, exploitait lui-même le domaine du Château-d'en Bas (Derrey la Cabuche)<sup>1</sup> qu'il avait acheté deux ans auparavant, le 11 janvier 1865, des héritiers de M<sup>lle</sup> Julie d'Affry. L'enfant eut pour parrain son grand-père maternel, Antoine de Raemy de Bertigny dont il devait hériter de la foi profonde et de l'amour de l'Eglise qui pénétrèrent toute sa vie.

<sup>1</sup> M. von der Weid revendit ce domaine en 1876 à M. Guisolan.

En automne 1881, il entra en troisième au collège St-Michel à Fribourg. Ce fut une belle « volée » que cette troisième littéraire 1881-1882. Antoine y trouva, comme condisciples, André Bovet, le futur évêque de Lausanne et Genève; Louis de Weck, futur conseiller d'Etat; Gustave Clément, qui deviendra le célèbre chirurgien que nous avons tous connu; Maurice de Weck, qui sera préfet de la Broye; Julien Favre, professeur et aumônier à Hauterive; Théophile Falconnet, curé de Charmey; Charles Hartmann, notaire; Emmanuel Dupraz, juge cantonal; etc., etc.

Durant cette année et celles qui suivirent, André Bovet et Antoine von der Weid tinrent constamment la tête de leur classe. Ils sont ex-aequo pour le prix de progrès. Von der Weid se distingue, chaque année, en français, en latin, en grec et dans toutes les autres branches enseignées. Il fait brillamment sa philosophie et achève sa physique en 1887. Une note du palmarès nous apprend « qu'il ne concourut pas » cette année-là. Il ne passa pas non plus son baccalauréat, ce qui ne laisse pas de nous surprendre de la part d'un élève aussi distingué. Jugea-t-il peut-être inutile de subir cette épreuve du moment qu'il songeait à entrer au Grand Séminaire ? Il y entra en effet, poussé par sa grande piété et par un concours de circonstances qui ne lui permirent pas de discerner tout de suite s'il y était appelé par une véritable vocation. Quand il s'aperçut qu'il faisait fausse route, il revint courageusement et loyalement sur ses pas, plutôt que de persévérer dans une voie qui n'était pas la sienne.



En 1891, nous le trouvons inscrit à la Faculté de droit de l'université catholique de Fribourg. Il y obtint sa licence en droit en 1893. A ce moment-là, il songea à combler la lacune du baccalauréat en faisant son doctorat. C'est ce qui ressort de la pétition qu'il adressa au Conseil d'Etat le 28 avril 1893. Mais, soit que le temps lui manquât, soit que les difficultés que faisait la Faculté de droit lui parussent insurmontables, von der Weid abandonna son projet. Quelques

mois passés à Vienne (Autriche) où il prit contact avec les professeurs de droit de l'université de cette ville; un stage de deux ans à l'étude de l'avocat Blanc; quelques mois au greffe du Tribunal de la Sarine; quelques mois encore, comme secrétaire, à la Direction cantonale de la police, complétèrent ses connaissances juridiques.

Le 1<sup>er</sup> juin 1896, la Direction du chemin de fer Jura-Simplon appela von der Weid au poste de secrétaire du bureau du « Domaine », selon l'expression usitée alors. Le 20 juin 1901, il fut promu au grade de chef de ce bureau et, le 15 décembre de la même année, il fut nommé adjoint faisant fonctions de chef du contentieux. C'est à ce titre qu'il dut quitter Berne pour se fixer à Lausanne, le 1<sup>er</sup> mai 1903. Dix ans après, le 1<sup>er</sup> juillet 1913, le Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux, sur la proposition de la Direction générale, le nomma chef du Contentieux du 1<sup>er</sup> arrondissement. « M. von der Weid, est-il dit dans la lettre de la Direction au Conseil d'administration (9 août 1913), possède toutes les qualités et connaissances nécessaires pour devenir un excellent chef du bureau du Contentieux... » Et il le devint en effet. Nous lisons dans la *Feuille d'avis de Lausanne*: « M. von der Weid, très versé dans les questions d'ordre juridique relatives aux chemins de fer, a traité en particulier avec grande compétence les affaires d'expropriation. Par son caractère aimable et conciliant, il a continuellement entretenu les meilleures relations avec les personnes ayant affaire avec lui dans les questions souvent difficiles à traiter par le service du Contentieux. Il a rendu ainsi de grands services aux Chemins de fer fédéraux ». Enfin, le 1<sup>er</sup> avril 1924, il fut appelé à diriger la division administrative nouvellement créée. Von der Weid prit sa retraite le 31 décembre 1935.

Dans l'armée, Antoine von der Weid parvint au grade de lieutenant (fusiliers) le 17 novembre 1891.

Antoine von der Weid était musicien dans l'âme; doué d'un réel talent, il le mit généreusement au service de l'Eglise et des sociétés dont il faisait partie. A Fribourg déjà, il s'intéressa vivement à la jeune société: La Concordia. A Lausanne, il dirigea le chœur mixte de Notre-Dame du Valentin, puis la Cécilienne du Sacré-Cœur à Ouchy. Cette



dernière le proclama, à l'unanimité, membre d'honneur de la Société, le 14 octobre 1932, lorsqu'il crut devoir donner sa démission de Directeur, tout en demeurant membre actif. « C'est avec un très vif plaisir, lui écrivit-on, que nous avons appris que vous restiez des nôtres et que vous continueriez à venir chanter avec nous... Nous ne savons comment vous témoigner notre reconnaissance pour tout ce que vous avez fait pour notre société pendant votre longue carrière de Directeur... Par votre talent, par votre dévouement et par votre zèle, vous avez été l'âme de notre Cécilienne, vous en avez été le chef et l'animateur dans les bons comme dans les mauvais jours... »

Il possédait encore un autre talent de société, celui d'acteur, qu'il tenait certainement de son grand-père maternel<sup>1</sup>. Il réussissait aussi bien dans le drame que dans la comédie. Nous le voyons et nous l'entendons encore, au hasard de nos souvenirs, jouant, tantôt comme élève de St-Michel, tantôt comme étudiant suisse, remplissant les rôles de Charles, dans *Le Prêtre*, de Buet; de Bauperthuis, dans *Le chapeau de paille d'Italie*, de Labiche; de Simon, dans *La mort du duc d'Enghien*; de Pierre, dans *Michel Strogoff*; etc. Ce fut lui qui, dans la séance académique du 20 mars 1884, consacrée à la Première Croisade, fit le discours de Godefroy de Bouillon aux chefs des Croisés; et, dans la séance littéraire du 5 janvier 1885, donnée en l'honneur de Mgr Mermillod, sur saint Maurice et la légion Thébéenne, remplit le rôle de l'empereur Maximien...

Nous venons de rappeler sa qualité d'étudiant suisse, il fut reçu dans cette Société en 1883; il en resta un membre

---

<sup>1</sup> Antoine Ræmy de Bertigny faisait partie d'un groupe de quinze acteurs-amateurs qui, pendant le carnaval, donnaient une représentation par semaine, tantôt dans un local de la douane, tantôt dans la salle de la Grenette. Le carnaval de 1819 fut particulièrement brillant, le groupe d'amateurs donna les pièces suivantes: *Les deux amis*, drame en cinq actes; *Le Chanoine de Milan*, un acte; *Ambroise*, opéra comique en deux actes; *L'Espiègle et le Dormeur*, com. en 3 actes; *L'Homme gris*, com. en 3 actes; *L'Hôtel du Grand Mogol*, com. en 1 acte; *Clémence et Waldémar*, drame, 3 actes; *Le Valet intrigué*, com., 3 actes; *Devoir et nature*, drame, 5 actes; *Sans-Gêne*, com., 1 acte; *L'Abbé de l'Épée*, drame en 5 actes; *L'Épouseur*, 3 actes; *La ci-devant Jeune Femme*, 1 acte; et *Jocrice maître en 1 acte*.

fidèle et zélé. Il écrivit plusieurs articles pour les Monatrosen. Il fut élu président central à Lucerne en 1893 et, comme tel, il présida la fête centrale de Sion en 1894.

Le 22 août 1933, la Société des Etudiants suisses lui décerna le titre et le ruban brodé de vétéran, lors de la fête centrale à Zoug. La Société helvétique de Saint-Maurice, dans sa séance du 3 octobre 1894, reçut au nombre de ses membres « Monsieur Antoine von der Weid, ex-président des Etudiants suisses ».

Tout l'intéressait, c'est ainsi qu'il consacra ses loisirs à l'étude des questions les plus diverses. Rappelant nos souvenirs, nous citerons son premier travail imprimé, une œuvre de jeunesse, il avait alors vingt ans: *Loysia Rich.* (Légende du XV<sup>e</sup> siècle), qu'il publia en collaboration avec son condisciple Dubey, dans la « Semaine catholique » (1887). Mentionnons encore: *La lente et difficile formation de notre Etat fédératif* (« Monatrosen » 1889); *Une ordonnance somptuaire de la République de Fribourg en l'an 1788* (« Monatr. » 1895); et plus près de nous: *La fête centrale des Etudiants suisses à Fribourg, en 1858* (« Monatr. » 1938); *Comment se sont préparées les annexions de l'Autriche et de la Bohême et le néo-paganisme hillérien* (« Monatr. » 1939); *Jean Huss* (« Monatr. » 1940); une étude sur Erasme (manuscrit); en manuscrit encore, une importante et volumineuse biographie de Hubert Charles, de Riaz, à laquelle il travailla jusqu'à la fin de sa vie. Ajoutons à cela les nombreuses conférences qu'il donna, soit au Cercle catholique, de Lausanne, soit aux sociétés paroissiales du Sacré-Cœur à Ouchy, sur les sujets les plus variés, tels que la famille, l'école confessionnelle, l'Inquisition, etc., on aura une idée de la somme de travail qu'a fournie Antoine von der Weid. Récemment encore, il se livrait à des recherches sur le passage de saint Vincent Ferrier en Suisse.

Il fut le bras droit de M. le curé Dupraz, lors de la fondation de la paroisse du Sacré-Cœur, à Ouchy, à laquelle il donna beaucoup de son cœur et de son temps, comme vice-président du Conseil paroissial et comme président de la conférence de St-Vincent de Paul qu'il avait fondée. Membre encore de la Commission des écoles catholiques de Lausanne et du Comité des colonies de vacances.

Soit à Berne, soit à Lausanne, von der Weid fut un catholique exemplaire, ne rougissant pas de sa religion, ne transigeant pas, mais se montrant plein de compréhension pour ceux qui ne partageaient pas sa foi. Quand il prit sa retraite, il organisa sa vie de manière à ce que son temps ne fut perdu ni pour lui, ni pour les autres. Il commençait sa journée par l'assistance à la sainte messe, qu'il servait souvent et à laquelle il communiait régulièrement. Puis venaient les heures de travail et, comme délassément, la musique et la promenade qui favorisaient les méditations de l'idéaliste et du grand rêveur qu'il fut.

Vint la maladie, il l'accueillit et la supporta en vaillant chrétien et, à ceux qui venaient le voir, il déclarait : « Je suis prêt, ce sera quand et comme le bon Dieu voudra ». Aussi, lorsque le divin Maître l'appela, le samedi, 6 juin 1942, pour récompenser sa vie toute de piété, de travail, de droiture et de fidélité, répondit-il avec sa foi, son espérance confiante et tout son amour : *Adsum* <sup>1</sup>

TOBIE DE RAEMY.

*La Liberté*, 9 VI 1942, n° 131; *Le Fribourgeois*, 9 VI 1942, n° 86; *Feuille d'Avis de Lausanne*, VI 1942; *Monatrosen*, 15 XII 1942, cahier 4, p. 56 de la *Chronique*; A.E.F. Grand fichier, dossier: von der Weid, Antoine.

**Capitaine Jean Roubaty.** — « Samedi, 6 juin 1942, au cours d'un vol d'essai, un avion militaire a fait une chute dans les environs de Kirchdorf. Les deux membres de l'équipage furent tués. Ce sont le cap. Jean Roubaty, spécialiste des vols d'essai, attaché aux Services techniques fédéraux, et le lieutenant Enderli. »

(*Les journaux.*)

Seuls ceux qui ont été directement touchés par de telles publications savent tout ce que ces lignes, dans leur lacunisme militaire, renferment de douleurs, de peines, de re-

<sup>1</sup> De son premier mariage avec M<sup>lle</sup> Gross, 27 octobre 1897, Antoine von der Weid eut six filles et un fils; de son second mariage avec M<sup>lle</sup> d'Amman, 20 janvier 1910, il eut une fille.

grets. Rarement peut-être, un tel communiqué n'a bouleversé autant de monde en annonçant la fin tragique, dans l'exercice de son dur métier, du capitaine Jean Roubaty, pilote d'essai au Service technique de l'armée et de son infortuné compagnon, le lieutenant H. Enderli.

Doué d'un caractère exceptionnel, tout de franchise et de loyauté, Roubaty appartenait à cette faible minorité de gens dont chacun recherche l'amitié et que l'on ne saurait oublier. Ceux qui ont eu le privilège de compter au nombre de ses amis personnels et de vivre dans son intimité réalisent sans peine ce que la mort d'un tel homme signifie pour sa jeune veuve et ses deux garçonnetts qu'il chérissait tendrement.

Originaire de Matran, né à Grandvillard le 18 août 1908, Jean Roubaty était fils de Pierre Roubaty, instituteur, très connu dans le monde des chanteurs fribourgeois, et cadet d'une famille de sept enfants. Après avoir suivi les écoles primaires et secondaires, il entra en 1923 au Technicum de Fribourg où il obtint, six ans plus tard, le diplôme de technicien électro-mécanicien. Il travailla en cette qualité pendant quelques années à la maison Oerlikon, à Lausanne, poste qu'il quitta pour entrer au Service technique de l'armée. Grâce à sa réputation d'excellent pilote et à des dons professionnels remarquables, Roubaty se vit confier la tâche, aussi délicate que dangereuse, de pilote d'essai.

S'il est vrai que dans tous les métiers, toutes les professions, c'est la vocation qui fait les maîtres, Roubaty eut le privilège, dès son enfance, de se sentir attiré par l'aviation où il fit une carrière aussi brillante qu'elle fut brève. Il avait une dizaine d'années lorsqu'une unité d'aviation vint dresser ses tentes à plusieurs kilomètres du village natal. Pour un jeune garçon que les choses de la mécanique passionnaient déjà, un tel événement était bien fait pour éveiller en lui un intérêt palpitant. Dès lors, tous les après-midi où les devoirs de l'école ou du jardin familial ne se montraient pas trop pressants, il prenait le long chemin du camp d'aviation où, pendant des heures, assis sur une motte, il contemplait en silence les ancêtres des redoutables machines qu'il devait piloter plus tard avec la virtuosité d'un maître. Chez Roubaty, les impressions étaient fortes et

durables ; sa volonté de réalisateur ne connaissait pas d'obstacles. Aussi, dès ce jour, sa voie se trouva-t-elle tracée. Toutes ses forces tendirent vers ce but : devenir pilote.

Parler de la vie aéronautique de Roubaty est une entreprise difficile. Et, pourtant, l'activité la plus féconde de sa vie, le meilleur de lui-même, il les avait consacrés à l'art et à la technique du vol. Dans l'exercice de son dangereux métier, jamais il ne se laissa dominer par des sentiments personnels. La crainte ou l'instinct de conservation, qui exercent un empire si puissant chez le commun des mortels,

paraissaient lui être étrangers. La carrière des pilotes d'essai ne laisse jamais d'être fertile en incidents, en situations apparemment désespérées ; celle de Roubaty n'a certes pas failli à cette règle. Mais les nombreux témoins de la vie de ce grand pilote ont tous été frappés du sang-froid dont il fit toujours preuve dans les circonstances les plus critiques et surtout de l'oubli complet de soi-même qu'il savait mani-



fer dans ces occasions. A un camarade qui le questionnait sur la pensée qu'il avait eue en un moment quasi désespéré, il répondit avec simplicité : « Je me suis dit : encore une machine perdue ! »

Dans ses vols en pays fribourgeois, notre pilote ne manquait jamais de survoler Matran, son village d'origine. Il saluait son église d'enfance et se recueillait un instant sur la tombe de ses parents reposant dans le petit cimetière de ce village : geste touchant témoignant son attachement filial et son profond amour pour sa petite patrie fribourgeoise.

Sa famille et l'aviation furent les deux buts de sa vie. Dans sa grandeur d'âme, cet homme d'élite avait confondu en une seule ses deux passions. C'était sa noblesse. Et c'est en chevalier de l'air, consacré passionnément à la tâche qu'il aimait jusqu'au sacrifice suprême, qu'il est tombé au champ d'honneur.

Enfin, comment pourrait-on, mieux que ne l'a fait le colonel Primault, dans sa magnifique oraison funèbre pro-

noncée au nom du général, du commandant des troupes d'aviation et des camarades d'arme de Roubaty, évoquer sa brillante carrière et traduire les sentiments de ceux qui l'ont aimé ?

« Je t'apporte, dit le colonel Primault, l'hommage ému et reconnaissant du pays, de l'armée et de l'arme à laquelle tu étais fier d'appartenir.

« Ta carrière militaire fut rapide et sûre, comme ta façon de voler. Venu à nous plein d'enthousiasme juvénile, tu sus te faire remarquer aussitôt par tes instructeurs et tes supérieurs, ceci grâce à tes dons exceptionnels, grâce surtout à cette énergie tranquille, à cette volonté tenace, à cette intelligence pratique et directe, ceci grâce, enfin, à une modestie que seul ton désir de dévouement pouvait égaler. Ce furent ces qualités, si exceptionnellement réunies, qui justifèrent les fonctions importantes et combien dangereuses qui te furent confiées.

« Hélas, ni ta science, ni ton expérience pourtant si complète, ni ta maîtrise qui furent toujours exemplaires, n'ont pu te *soustraire à la trahison du matériel ou à l'erreur humaine.*

« Tu as sacrifié ta vie, brisé le cœur de ta femme, et de ceux qui t'étaient chers, cela pour le pays, pour perfectionner sa défense, pour que notre vol guerrier soit plus sûr, plus efficace, plus redoutable.

« Capitaine Roubaty, tu t'es sacrifié pour nous !

« Je sais trop que si un choix t'avait été réservé par le Destin, tu aurais préféré la mort, éblouissante et brève, de ceux qui savent l'affronter, face à face, dans un combat glorieux et jamais inutile. Je sais — et nous sommes nombreux qui partageons cette certitude — que, dans cet atroce duel, tu serais resté toi-même, c'est-à-dire simple, direct, maître de tous tes moyens et surtout modeste. Il y a deux ans, dans ce même mois, presque jour pour jour, tu nous as donné toutes ces preuves, et d'une façon éclatante, qui sont à la base de notre certitude.

« Mais le Destin a mieux connu que toi, que nous-mêmes, quel pouvait être le meilleur couronnement d'une carrière, brève certes, mais combien humainement utile.

« Pilote d'essai ! Malgré l'imagination, la fantaisie et les possibilités inégalées attachées au film et à la littérature,

aucune œuvre n'a pu donner tout le relief, toute la grandeur toute la gloire réelle attachée à ce titre, à ces fonctions qui furent les tiennes. Nous savons, nous, que ce titre, que ces fonctions cachent les plus nobles aspirations, le dévouement le plus méritoire, le courage le plus réel, le plus vrai, celui qui n'attend sa récompense ni des ordres du jour, ni des communiqués, ni de la faveur d'un jury ou de l'enthousiasme de la foule. Nous savons qu'il exige un cœur, une foi, le don de soi-même: tout ce que l'on retrouve à la base même du christianisme.

« Capitaine Roubaty! Nous te pleurons comme ami, comme camarade, comme chef. Nous te pleurons surtout, égoïstement, parce que, au prix de ta vie, combien des nôtres ont été sauvées.

« Capitaine Roubaty! Tu n'es pas mort. Dans nos cœurs, dans notre souvenir reconnaissant, dans le noble héritage que tu nous lègues, à ta femme et à tes fils, tu ne saurais mourir. »

SES COMPAGNONS D'ARMES.

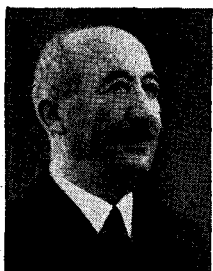
*La Liberté*, 8 et 9 VI 1942, nos 130 et 131; *Le Fribourgeois*, 8 VI 1942, n° 85; *L'Indépendant*, 9 VI 1942, n° 65; *Tribune de Lausanne*, 7 et 10 VI 1942, nos 157 et 160; *Der Bund*, 8 VI 1942, n° 260.

**M. Béat Collaud.** — Six mois à peine après la mort de son fils aîné Jules Collaud, dans les fonctions de directeur de l'École d'Agriculture, s'éteignait subitement, à Fribourg, le 15 juillet 1942, M. Béat Collaud, chef de service au Département cantonal de l'agriculture.

Né à St-Aubin, le 25 février 1872, M. Béat Collaud fit ses études primaires et secondaires dans son village natal et au Collège de Sarnen. Elève de la première volée de l'Institut agricole de Fribourg, en 1891, il suivit ensuite des cours à la Faculté de médecine vétérinaire à Berne et à l'École nationale d'agriculture de Grignon, en France. En 1897, il fut nommé secrétaire de la Direction cantonale de la Police et, deux ans plus tard, il fut également chargé des cours de police sanitaire à l'Institut agricole. En 1902, il fut promu chef de service au Département de l'agriculture, où il resta jusqu'à sa mort.

Pendant cette longue carrière administrative, M. Béat Collaud mit au service de l'agriculture toute sa compétence et son dévouement. Aussi l'influence considérable qu'il eut l'occasion d'exercer dans tous les domaines de l'activité agricole a-t-elle été prépondérante dans le développement et l'essor de notre agriculture fribourgeoise durant ces quarante dernières années.

Aucune question touchant l'agriculture ne le laissait indifférent. Il s'occupait aussi bien des intérêts de l'enseignement agricole que des différentes organisations paysannes, de l'hygiène et de l'assurance du bétail que de l'élevage proprement dit. C'est cette dernière branche qui lui tenait d'ailleurs, tout particulièrement à cœur. C'est dans les organisations d'élevage, et notamment dans la mise en valeur de notre bétail de race, que M. Collaud a donné le meilleur de lui-même.



Appelé à faire partie des comités de différents organismes romands et suisses, tels que Fédération d'élevage, Fédération romande des Sociétés d'agriculture, Union suisse des paysans, partout ses conseils judicieux furent hautement appréciés et ses interventions opportunes souvent profitables à notre agriculture fribourgeoise.

Malgré son activité absorbante dans le domaine de l'agriculture, M. Béat Collaud se dévoua avec non moins de compétence dans le domaine de la politique. Le parti conservateur l'avait désigné comme secrétaire cantonal, et c'est dans cette fonction qu'il rendit d'importants services.

Fonctionnaire actif et consciencieux, homme d'expérience et politique avisé, M. Béat Collaud a bien mérité la reconnaissance de ses concitoyens fribourgeois.

\*\*\*

*La Liberté*, 15, 16, 18 et 23 VII 1942 n<sup>os</sup> 162, 163, 165 et 169; *Freiburger Nachrichten*, 16 et 17 VII 1942, n<sup>os</sup> 162 et 163; *L'Indépendant*, 16 VII 1942, n<sup>o</sup> 81; *Le Fribourgeois*, 16 VII 1942, n<sup>o</sup> 107; *Le Paysan fribourgeois*, 23 VII 1942, n<sup>o</sup> 29.



**M. l'abbé F.-G. Freeley.** — En 1907, un jeune théologien anglais débarquait à Fribourg pour poursuivre à notre Alma Mater Friburgensis des études de théologie commencées à Louvain. La personne qui lui aurait affirmé, à ce moment-là, qu'il signait un bail de 18 ans avec notre ville l'aurait profondément étonné.

C'eût été pourtant l'exacte vérité. Il aurait été possible d'ajouter que, ce jour là, l'amour de Fribourg lui entra au cœur pour ne plus jamais en sortir.

La Providence, en guidant M. Freeley vers Fribourg, fit à la jeunesse de notre ville un magnifique cadeau, car elle lui donna un ami sincère, dévoué, désintéressé et magnifiquement pourvu de tous les dons du cœur et de l'esprit qui attirent les jeunes. C'est par le canal de notre Université que ce cadeau fut fait à Fribourg et, disons-le sans ambages, à la Suisse toute entière. Voilà une raison de plus pour nous d'aimer la création de Georges Python.

M. Freeley avait pris pension à la Villa St-Jean. C'est de là qu'il suivait les cours de la faculté de théologie. Les jours de congé, il participait aux joutes sportives des élèves de ce collège si sympathique. Ayant dès sa jeunesse pratiqué le sport du football et y ayant même excellé, il ne tarda pas à attirer sur lui l'attention des dirigeants du club local, le F.C. Stella, actuellement F.C. Fribourg. Après maintes hésitations, il accepta de prêter son concours à la première équipe du club, avec laquelle il fit nombre de matches sensationnels. C'est principalement à lui que fut due l'ascension de Stella en série A du championnat suisse de football.

Entre temps, M. Freeley avait terminé ses études théologiques et reçu, en 1908, à Sion, l'ordination sacerdotale. Il se décida à rester à Fribourg et, en 1911, fut nommé professeur d'anglais au Collège St-Michel. Il fut particulièrement heureux de cette occasion de prendre contact avec la jeunesse étudiante fribourgeoise. Par son aménité, sa cordialité et sa bonté, il eut vite conquis le cœur de ses jeunes élèves. En dehors des leçons, il les recevait dans sa chambre à l'Hôtel Suisse. Cette chambre fut bientôt l'un des endroits les plus fréquentés de la ville de Fribourg. Innombrables furent les collégiens qui allaient chez « Père Freeley » soit

pour demander un conseil, soit tout simplement pour vivre un instant dans l'atmosphère cordiale et gaie qui régnait toujours chez l'abbé.

Les jeudis étaient consacrés par M. Freeley au F. C. Collège. Tantôt au vieux Parc des Sports de la route de la Glâne, tantôt sur les terrains de sport de la Villa St-Jean, se déroulaient les passionnantes rencontres entre Collège I et Stade Français qui non seulement servaient à la formation physique des participants, mais qui contribuaient à leur formation morale et créaient des amitiés profondes et inaltérables entre camarades et adversaires.

M. Freeley tenait régulièrement sa place dans l'équipe de Collège I et formait ainsi de nombreux joueurs qui allaient par la suite prêter leur concours au F. C. Stella.

Dès son entrée au Collège St-Michel, M. Freeley avait été frappé du manque complet d'organisation des loisirs pour les externes. Il pensait avec raison que cette carence était un danger. Il s'efforça donc de procurer à nos jeunes collégiens, sans excepter du reste les élèves d'autres écoles, l'occasion de passer sainement leurs jours de congé.

Ses idées sur ce point, il les a condensées dans une brochure qui figura à l'Exposition nationale Suisse, à Berne, parmi les travaux présentés par le Collège St-Michel: *L'Ecole, le Sport et le Prêtre*.

En voici un passage caractéristique (p. 10):

« La simple Sœur qui reste sur la place publique exposée aux regards étonnés du passant irréflecti, les bras chargés des jaquettes de son heureuse famille engagée dans une lutte sur la place, est plus sage dans sa génération qu'un Salomon dont l'antidote de tous les maux du monde consiste en des paquets de formules et de théories. La simple Sœur a saisi une vérité éternelle qui a échappé à bien d'autres. Ce sont les actions qui comptent et non pas les mots. Son jour perdu, d'après le *théoricien*, se couche dans un soleil de bénédictions juvéniles, de cœurs joyeux et de corps sains; le *sien*, au milieu des brumes et des brouillards qu'il a généreusement engendrés. Elle est sûre de trouver un sol fructueux pour sa semence spirituelle, tandis que *lui* risque de semer en vain. »

Cette citation situe parfaitement bien l'idée de M. Freeley sur le sport. Il est un moyen de préservation de la jeunesse.

En lui procurant des distractions saines, on l'éloigne des dangers que lui fait courir l'oisiveté et, d'autre part, on a l'occasion de se montrer à elle tel qu'on est.

Il est incontestable que sa présence sur les terrains de sport a donné l'occasion à nombre de personnes de connaître un prêtre catholique et de l'admirer, car il fut toujours un exemple de courtoisie et de sportivité.

Ce contact fut salutaire à plusieurs. La sympathie universelle dont il était l'objet en Suisse en est une preuve. Dans les milieux de l'Association Suisse de football et d'athlétisme (A.S.F.A.), il jouissait d'un prestige sans égal. Cette association s'honora grandement en lui confiant un poste à la commission des arbitres, alors chargée de la formation de notre équipe nationale. Elle l'avait déjà précédemment, fait unique pour un joueur encore actif, nommé membre d'honneur.



Son activité comme professeur prit fin en 1915. La direction du Collège St-Michel s'était opposée formellement à sa réélection. Mieux renseignée, elle n'aurait pas fait ce geste, qui ne fut pas à son honneur.

À la demande de ses amis, il resta néanmoins à Fribourg. Il s'y consacra entièrement à la jeunesse. C'est de cette époque que date l'ouverture de locaux permanents d'abord à la rue de Lausanne, ensuite à la Grand'Fontaine et enfin à la rue de la Préfecture. Quels souvenirs inoubliables datent de cette époque ! L'accueil y fut encore plus cordial et plus sympathique qu'à l'Hôtel Suisse. Une bibliothèque et des

salles de jeux de sociétés, y furent installés. Seule, la chambre de l'abbé était d'une austérité monacale, car, si rien n'était trop bon et trop beau pour sa chère jeunesse, son intérieur et sa nourriture étaient d'une simplicité et d'une frugalité extraordinaires.

Il se refusait tout pour pouvoir procurer le nécessaire à ses chers enfants sans oublier pour eux un peu de ce superflu qui est parfois si nécessaire.

En 1917, il répondit à l'appel de son pays et s'engagea comme aumônier militaire. Il se conduisit héroïquement sur tous les fronts où il eut à servir.

La guerre finie, sur les instances de ses amis, il renonça à poursuivre sa carrière militaire, au grand regret de ses soldats et il regagna Fribourg.

De nombreux efforts furent tentés pour lui procurer une situation au moins officieuse. Ils échouèrent.

Aussi, en 1924, il regagna définitivement l'Angleterre pour se consacrer, près de Portsmouth, à l'apostolat auprès de la troupe. Il s'y dévoua sans compter, fonda un orphelinat privé dont il eut la charge entière. Il s'occupa tout particulièrement des épaves de la vie, dont personne ne veut plus rien entendre. Là-bas encore, il eut vite conquis le cœur de la jeunesse.

Il ne pouvait cependant oublier Fribourg et ses amis de Suisse. Chaque fois que ce lui fut possible, il vint rendre visite à son pays de prédilection. La dernière fois, en 1938, sa visite fut un triomphe. La journée Freeley, organisée avec le généreux concours du Lausanne-Sports et de Servette, permit de lui montrer l'affection unanime dont il était entouré. Le président central de l'A.S.F.A. avait préféré cette manifestation à un match de l'équipe nationale et se trouvait à Fribourg pour donner le cachet suisse à cette journée romande et fribourgeoise.

Après les matches, une modeste réception réunit officiels, joueurs et amis. Jamais encore l'abbé Freeley ne nous avait parlé comme ce jour-là. Sentait-il que c'était la dernière fois ? Pour chacun de ses amis et pour Fribourg et la Suisse, il eut des paroles de chaude affection, de reconnaissance et d'encouragement. Il se réjouissait tout particulièrement de voir que ses amis et ses élèves, si souvent accusés dans

le temps de ne penser qu'au sport et non au travail, avaient fait leur chemin. La présence à la tête de notre ville de Fribourg de deux de ses plus fidèles amis fut une de ses dernières joies.

La situation internationale le força à abrégier son séjour. Depuis 1940, les nouvelles s'étaient faites rares. Le 28 octobre 1942, la nouvelle de sa mort datant déjà du 11 août, parvint à Fribourg. Ce fut une consternation générale parmi tous ceux qui l'avaient connu et par conséquent aimé. On le vit bien, le 8 novembre, à la messe célébrée à St-Michel pour le repos de son âme. On le vit dans toute la Suisse. La presse de toute tendance tint à relever ses mérites. De nombreux clubs firent observer une minute de silence à sa mémoire au cours de leur prochain match. L'A.S.F.A. se joignit à ces manifestations de deuil à l'occasion du match Suisse-Suède.

Ce moment douloureux a permis de voir la place qu'occupait M. Freeley dans le cœur des Fribourgeois et des Suisses. Il nous reste à savoir quelle place occupait Fribourg et la Suisse dans le cœur du cher disparu. Il nous le dira lui-même :

« En anglais pratique, je suis venu dans un Fribourg idéaliste, où le culte de l'esprit menaçait de supprimer les droits du corps. C'est alors qu'a commencé cette lutte passionnante, qui a attiré l'attention de la Suisse sportive sur Fribourg.

« Pour mon compte, cette lutte m'a coûté ma place professionnelle en me gagnant le jeune cœur fribourgeois et le gain fut infiniment plus précieux que la perte n'était dure. L'épilogue de cette lutte, le dernier acte du drame, croyons-nous, a eu lieu ces jours-ci, où la ville idéaliste, dans la personne de ses représentants actuels, a accordé à celui qu'elle avait, auparavant, réprouvé, une réception généreuse et quasi-officielle. C'est au milieu de ce mélange étrange d'amis incroyablement fidèles, et d'amis convertis, que j'espère rester dans une commune et dernière demeure.

« C'est en Suisse que j'ai fait mon apprentissage dans la vie pratique. Fils de l'ère victorienne, où une distance infranchissable séparait le maître de son cuisinier, j'ai appris pour la première fois la signification de la paternité universelle

de Dieu, leçon précieuse pour le nouveau champ d'activité que, plus tard, je devais accepter, car aujourd'hui et demain ne doivent être que la suite logique d'hier.

« C'est en Suisse que j'ai d'abord compris la nécessité du sacrifice pour le triomphe d'une idée. C'est ici que j'ai vu, tout autour de moi, un dévouement, une énergie, un désintéressement qui ont influé si sérieusement sur mon après-vie. C'est en Suisse que j'ai appris à mépriser l'idée de l'argent pour l'argent. C'est dans ce pays que j'ai appris la valeur d'une vie réduite à sa plus simple expression, que j'ai fait mon école de finance où l'on apprend, par nécessité, à donner à un franc la valeur de deux — leçon qui, plus tard, devait valoir le salut à de nombreux déshérités. C'est en Suisse encore que j'ai trouvé la santé, car il y a trente ans déjà on voulait m'expédier prématurément au cimetière. C'est en Suisse finalement, que j'ai forgé des liens d'amitié, de sympathie et d'affection, qui m'ont été d'un si grand réconfort dans la tâche difficile et souvent ingrate que je me suis mis à accomplir dans mon pays d'origine. En effet, cette tâche, on la disait impossible et c'est précisément l'impossible qui tente irrésistiblement le sportsman, qu'il s'agisse de marquer un goal, de gagner un match ou de sauver une âme. »<sup>1</sup>

Amitié précieuse que celle qui nous a vus sous un jour aussi favorable, mais amitié qui comporte aussi le devoir de mériter ces éloges.

J. By.

*Voici quelques notes biographiques sur le défunt :*

Frédéric-Georges Freeley, originaire de Southampton (Angleterre) naquit dans cette ville le 5 juin 1881. Il émigra de bonne heure avec sa famille, à Londres. Arrivé à Fribourg en 1907, comme étudiant en théologie, à la Villa St-Jean, il fut ordonné prêtre, en 1908, au Grand séminaire de Sion (Valais). Il enseigna la langue anglaise au collège St-Michel de 1911 à 1915 et fonctionna en qualité d'aumônier de la clinique du Dr Clément jusqu'en 1924. Il servit dans l'armée anglaise comme aumônier militaire, de 1917 à 1919. Il quitta définitivement Fribourg en avril 1924 et retourna dans son pays pour exercer son ministère comme aumônier de la flotte anglaise de Portsmouth de 1924 à 1942. Il créa et dirigea à Portsmouth, un orphelinat

---

<sup>1</sup> Trente-deux ans après, par F.-G. Freeley, dans le « Sport Suisse » du 5 X 1938.

pour enfants abandonnés. Il revint en visite à Fribourg en 1925, 1929, 1931 et 1938 pour la dernière fois. Décédé à Portsmouth, le 11 août 1942.

La presse suisse et diverses revues, et plus spécialement la presse sportive suisse, ont publié, en octobre et novembre 1942, plus de soixante-dix articles nécrologiques, qui ont été rassemblés et classés par M. Georges Thurler, archiviste du Football-Club Fribourg; parmi les plus importants, nous citerons les suivants:

*La Liberté*, 31 X et 4 XI 1942, nos 254 et 257; *Freiburger Nachrichten*, 30 X 1942, n° 254; *L'Indépendant*, 31 X, 3 et 10 XI 1942, nos 126, 127 et 130; *Le Courrier de Genève*, 8 XI 1942, n° 305; *Sport-Zürich*, des 28 et 30 X 1942; *La Tribune de Genève*, 3 XI 1942, n° 259; *La Semaine catholique*, 71<sup>e</sup> année, 1942, p. 619; *Les Echos de St-Maurice*, 41<sup>e</sup> année, 1942, p. 382 à 389.

(Réd.)

**M. Léopold Delabays, préfet de la Gruyère.** — En août 1942, M. Delabays, préfet de la Gruyère s'était rendu en Suisse allemande où il comptait jouir de quelques jours de repos. Une lourde responsabilité lui incombait dans l'administration du district de la Gruyère et ses forces physiques se sentaient ébranlées. C'est au cours de ce séjour que M. Delabays éprouva les premiers symptômes du mal qui devait le terrasser si brusquement. Il rentra en toute hâte pour subir une opération. Mais hélas ! les secours de l'art médical ne purent conjurer une issue fatale et il expira à l'Hôpital de Riaz, le 17 août 1942. des suites d'une appendicite.

Originaire du Châtelard, il était né à Bulle, en 1880 dans une famille commerçante de la place. Après ses classes primaires, il fréquenta l'École secondaire de la Gruyère à laquelle il resta toujours profondément attaché, puis alla se familiariser avec la langue allemande. Après avoir repris le magasin paternel, il s'intéressa très tôt aux problèmes politiques et économiques de sa cité natale et de son district d'adoption. Bientôt la confiance de ses concitoyens l'appela aux fonctions publiques comme membre du Conseil général puis de l'autorité communale de Bulle; il y siégea de 1922 à 1934. Il assumait avec autant d'habileté que de dévouement la direction des écoles. Il avait également été l'un des membres les plus dévoués de la Société des artisans de la Gruyère.

Nommé député au Grand Conseil en 1936, M. Delabays, y joua aussitôt un rôle en vue grâce à son intelligence vive, son bon sens, son jugement sûr, sa connaissance approfondie des gens et des affaires. Ses interventions y étaient toujours remarquées et il fit partie pendant plusieurs années de la Commission d'économie publique.

Au service militaire, il avait atteint le grade de capitaine d'infanterie et commanda, en cette qualité, la comp. fus. IV/16 de 1911 à 1918.

En 1934, à la mort de M. Pierre Gaudard, le gouvernement lui confia les importantes fonctions de préfet de la Gruyère. Doué d'un tempérament énergique, il s'occupa activement de son nouveau poste. Administrateur prudent, il s'intéressa surtout aux finances de nos communes à qui il donna plus d'une fois de sages conseils. Il défendit toujours avec ardeur les intérêts de la population montagnarde dont il connaissait parfaitement les besoins et les inquiétudes.

Malgré son tempérament de lutteur et sa fidélité au parti conservateur, il fit toujours preuve d'objectivité et d'impartialité; aussi il s'était acquis beaucoup d'estime au sein des populations gruyériennes.

M. Delabays, fit partie de nombreuses administrations. Il présidait les commissions de l'Hôpital de district, de l'Orphelinat Duvillard, de l'endiguement de la Sarine, de l'Ecole secondaire de la Gruyère. Depuis de longues années, il était membre des organes directeurs du Crédit gruyérien et des Chemins de fer électriques de la Gruyère à la réorganisation desquels il prit une large part.

Ce magistrat sut continuer dignement la belle tradition des préfets de la Gruyère et y laissera le vivant souvenir d'un bon citoyen et d'un serviteur dévoué de la terre fribourgeoise.

F. R.





**M. Paul Haas.** — Le jeudi matin, 27 août 1942, la population de Fribourg a appris avec une douloureuse surprise la mort de M. Paul Haas, professeur. Bien que sa santé eût été ébranlée depuis quelques semaines, ce qui l'avait engagé à laisser ses fonctions de directeur du Conservatoire de musique (il voulait prendre sa retraite à partir du 1<sup>er</sup> septembre, après avoir dirigé cette Ecole de 1917 à 1942), rien ne laissait prévoir qu'un dénouement aussi tragique priverait M. Haas d'une retraite que ses mérites au service de la cause musicale pouvaient rendre particulièrement heureux. Il a été emporté par une embolie, après une brève maladie dont il n'ignorait pas la gravité. Le samedi matin 29 août, par un temps radieux, le cortège funèbre, conduit par la Musique de *Landwehr*, parcourut les rues animées de la ville de Fribourg, pavoisées pour le VI<sup>e</sup> Championnat d'Armée. A la sortie de la messe de sépulture, à l'église de St-Pierre, *La Landwehr* exécuta la célèbre *Prière des Confédérés à Morgarten* que le cher défunt avait composée pour la XIV<sup>e</sup> fête fédérale de musique, tenue à Fribourg les 28-30 juillet 1906. Ce fut un ultime hommage profondément émouvant.

Le portrait que nous publions montre M. Haas, alerte et relativement en bonne santé, au début de décembre 1941, alors qu'il s'apprêtait à fêter le 75<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance (16 décembre). C'est bien la figure si sympathique de notre cher Paul Haas. Retracer ici, brièvement et bien incomplètement, la carrière du défunt, c'est démontrer les précieux services qu'il a rendus à la Musique et à Fribourg.

\* \* \*

Originaire de Baar (Zoug), M. Paul Haas est né le 16 décembre 1866, à Schussenried (Wurtemberg). Il fit ses études musicales aux Conservatoires de Stuttgart (1884-1887; maîtres: Faisst, Speidel, Seyerlen, Schneider, etc.); de Leipzig (1888; maîtres: Papperitz, Reinecke, etc.), puis auprès du Dr Barraga, l'éminent organiste de St-Louis, à Munich (1888-89). Il séjourna ensuite, comme professeur de musique, à l'Institut Minerva, à Zoug (1889-90), à l'Ecole normale, à Schwyz (1890-94), où il se maria le 26 juillet 1893.

avec M<sup>lle</sup> Anne-Catherine Andermatt —, jusqu'au jour où il fut appelé à Fribourg.

En notre ville, M. Paul Haas devint professeur de piano au Collège St-Michel, poste auquel il est resté fidèle de 1894 à 1933. Dès son arrivée, il fut prié d'accepter la direction



du *Cæcilienverein* de la paroisse de St-Maurice, tout en assumant les fonctions d'organiste de cette vénérable église. Là encore, M. Haas sut donner l'exemple d'un dévouement sans limites; ce n'est qu'en 1934 qu'il remit la baguette entre les mains d'un digne successeur, M. Georges Aeby. Pendant quarante ans, le défunt avait donné aux paroissiens l'exemple du dévouement désintéressé qui lui valut l'estime générale de la population du

quartier de l'Auge. C'est pendant qu'il exerçait les fonctions de directeur du *Cæcilienverein* que M. Haas travailla sans relâche et avec un succès croissant au développement des Céciliennes dans la partie allemande du canton; il soutint d'un appui constant ce beau mouvement des chœurs d'églises dont il avait été un des promoteurs. C'est sans doute en reconnaissance de ces éminents mérites que M. Paul Haas reçut, le 16 décembre 1936, à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance, par l'intermédiaire de S. Exc. Mgr Bernardini, Nonce apostolique, à Berne, le télégramme suivant de S.S. le pape Pie XI: « *Le Saint-Père envoie sa bénédiction et ses félicitations à M. Paul Haas, si*

dévoué à la cause de la musique sacrée et si désireux de faire observer dans son canton les règles pontificales concernant le chant sacré. Que la bénédiction apostolique soit le gage d'un apostolat toujours plus fructueux ».

Ce télégramme fut signé par le cardinal Eugène Pacelli, secrétaire d'Etat du St-Siège, aujourd'hui S.S. Pie XII. Et Mgr Bernardini d'ajouter dans sa lettre d'accompagnement : « *Je suis heureux de joindre à ces souhaits mes vœux les meilleurs, demandant à Dieu qu'il vous garde encore de longues années au milieu de votre chère famille* ».

Le Cœcilienverein avait élevé M. Haas à la dignité de directeur honoraire.

L'élève de l'éminent organiste de St-Louis, à Munich, ne tarda pas à attirer l'attention des autorités appelées à repourvoir le poste d'organiste à la cathédrale de St-Nicolas. Nommé organiste en 1911, M. Paul Haas remplit cette importante fonction, avec un art consommé, jusqu'au premier dimanche de juillet 1927. Il aimait à se faire aider, pour la registration, par sa fille cadette, aujourd'hui M<sup>me</sup> H. Hayoz, directeur de banque. M. Haas était aussi attaché au Chœur mixte de St-Nicolas ; il tenait l'harmonium aux répétitions dirigées alors par le bon papa Alphonse Galley, avec lequel M. Haas faisait chaque soir le traditionnel « tour de pont ». Le Chœur mixte le nomma membre honoraire en remerciement pour les éminents services rendus. Comme bien on le pense, le Chœur mixte de St-Nicolas et les autorités paroissiales ont tenu à ne pas laisser passer ce dernier dimanche de l'activité du distingué organiste sans lui témoigner les sentiments de reconnaissance et de respectueuse affection. A propos de cette petite fête de famille, nous lisons dans *La Liberté* du 4 juillet 1927 : « *M. Tobie de Ræmy, président de la paroisse, prononça un éloquent discours à l'adresse de M. Haas, relevant en particulier la ponctualité jamais défailante, le dévouement absolu et le grand talent de musicien avec lesquels M. Haas a rempli sa mission dans toutes les cérémonies religieuses et patriotiques qui, durant les quinze années dernières, appelèrent le peuple de Fribourg dans son antique église. Sous les doigts habiles de M. l'organiste Haas, les orgues de St-Nicolas, admirablement agrandies encore, ont conservé leur célébrité quasi mondiale,*

à laquelle contribuèrent nos deux grands organistes, Jacques et Edouard Vogt ».

Professeur de piano, d'orgue et de théorie au Conservatoire de Fribourg, M. Haas fut nommé directeur de cette institution en 1917. Le vénéré défunt occupa jusqu'en 1942, soit durant 25 ans, le fauteuil directorial à l'antique rue de Morat. Sous sa direction avisée et patiente, le renom du Conservatoire grandit et la situation devint prospère. M. le chanoine Joseph Bovet, D<sup>r</sup> h. c., président de la Commission du Conservatoire, rendit hommage, au mois de juillet 1942, au seuil de l'ultime rapport que M. Haas signait en qualité de directeur, à sa compétence, son zèle et sa régularité. « *M. Haas mit, disait-il, à gérer les intérêts artistiques du Conservatoire un soin tel que, en dépit de nombreuses difficultés et des complications parfois ardues de l'enseignement musical, notre Ecole de musique fournit d'excellents résultats.* »

Ce fut encore le souci des intérêts artistiques de Fribourg qui fit accepter au cher défunt la charge de président de la Société des concerts d'abonnement.

La grande capacité de travail permit à M. Haas de mener de front, avec son enseignement au Collège et ses fonctions dans la paroisse de St-Maurice, la direction de la musique *La Concordia* (1894-1897), puis celle de *La Landwehr*. M. Haas fut appelé au poste de directeur de *La Landwehr* le 29 septembre 1897. Il quitta la direction de ce grand Corps de musique le 15 septembre 1912. Son successeur fut, en date du 18 septembre, M. Georges Canivez, aujourd'hui fixé à Payerne. Sous l'experte, consciencieuse et probe direction de M. Haas, *La Landwehr* travailla fermement et avec un succès croissant. Les concerts qu'il donna avec ses chers Landwehriens furent toujours minutieusement mis au point. Aussi, la renommée artistique de la société s'établit solidement lors de courses à Zurich, Berne, Lucerne, Neuchâtel, Ouchy et lors du fameux voyage à Genève-Lyon-Marseille (les 23-28 mai 1908). Le nom de M. Haas restera à jamais lié au Tir cantonal de 1905, à Fribourg (23-31 juillet), par sa brillante *Marche officielle*, devenue désormais célèbre. Quant aux fêtes de musique, l'éminent chef se présenta avec sa *Landwehr* de façon digne de tous éloges aux fêtes fédérales de musique d'Aarau, de Lugano, de

Fribourg, de Bâle, et à la première fête cantonale de musique, à Morat. La XIV<sup>e</sup> fête fédérale de musique, tenue dans la cité des Zæhringen les 28-30 juillet 1906, valut à Fribourg des jours inoubliables et, à M. Haas et à sa *Landwehr*, initiatrice et organisatrice de la fête, les enthousiastes félicitations des hôtes, accourus de tous les points de la Suisse. M. Haas était directeur de fête. Sous sa baguette, le chœur d'ensemble de 2200 musiciens exécutait, sur la place de Notre-Dame, la *Prière des Confédérés à Morgarten*, composée pour la circonstance par M. Paul Haas. La magnifique composition valut au distingué musicien les félicitations sans réserves de la Société fédérale de musique.

La Musique de *Landwehr* décerna à M. Haas la distinction de membre honoraire le 7 août 1909; lorsqu'il quitta la direction, le 15 septembre 1912, la société, réunie en assemblée générale le 21 octobre 1912, le proclama directeur honoraire, en remerciement des éminents services rendus durant quatorze ans.

Musicien et compositeur, M. Paul Haas fut l'auteur de nombreux chants pour enfants, chœur de dames, chœur d'hommes et chœur mixte, publiés dans divers recueils suisses de chant; de diverses pièces de musique dont le *Psaume 121* pour chœur et orchestre; de plusieurs compositions pour orgue et de nombreuses autres œuvres musicales de valeur restées malheureusement à l'état de manuscrit.

Ainsi donc, M. Paul Haas consacra toute sa vie à la Musique qu'il aimait passionnément et où son talent et ses compétences faisaient autorité. Dans toutes les fonctions qui lui furent confiées, il se montra aussi un homme de devoir, qui se distingua par son zèle et sa ponctualité.

Au terme d'une carrière si laborieuse et si féconde, M. le directeur Haas pouvait entrer chargé de mérites dans une retraite qu'on souhaitait sereine et heureuse. Le bon Dieu en a décidé autrement et il l'a enlevé brusquement à l'affection d'une belle famille qui le vénérât et faisait le bonheur de sa vieillesse. Disons, pour terminer ce portrait fort incomplet, deux mots de M. Haas comme personnalité et père de famille. D'une attitude plutôt réservée pour qui ne le connaissait pas, M. Haas était pourtant d'un caractère très affable et agréable. Il ne recherchait point de nombreu-

ses amitiés, mais il restait fidèle à ses amis ; le décès des meilleurs d'entre eux l'éprouva fortement. Le défunt n'aimait pas sortir ; s'il n'effectuait pas de voyages, il eut cependant plaisir à faire quelques courses de montagne, sans s'accorder pour autant des vacances en bonne et due forme.

M. Paul Haas était foncièrement bon. Il se montrait toujours bienveillant et compréhensif envers les personnes qui se confiaient à lui ou qui lui tenaient, par ses fonctions, spécialement à cœur. Pour les siens, M. Haas fut un excellent père de famille. Avec joie, il suivait la carrière de ses enfants, sans pour autant se laisser aller à des louanges fréquentes ; il fut en toutes choses l'homme de la mesure.

L'évocation de la brillante, laborieuse et méritoire carrière de M. Paul Haas doit nous remplir de gratitude envers ce musicien de grand talent qui a admirablement bien servi la Musique et Fribourg, sa seconde patrie.

J. P.

*La Liberté*, 16 XII 1941, 28 VIII et 14 X 1942 ; *Freiburger Nachrichten*, 16 XII 1941, 28 et 29 VIII et 9 IX 1942 ; *L'Indépendant*, 18 XII 1941 et 29 VIII 1942 ; *Le Fribourgeois*, 29 VIII 1942, n° 132 ; *Le Landwehrien*, 6<sup>e</sup> année, n° 7, décembre 1941, p. 109, 111, 113 ; 7<sup>e</sup> année, n° 3, août 1942, p. 39, 41, 43, 45 et n° 9, février 1943, p. 149, 151, 152 ; *Vereins blatt Gemischter Chor und Männerchor*, Freiburg, janvier 1943, page 5 ; *Feuille d'avis de Fribourg*, 2 IX 1942 ; *Zuger Nachrichten*, 28 VIII 1942 ; *D.H.B.S.*, vol. III, p. 721.

**M. François de Weck.** — 16 août 1942. L'élégant hôtel patricien, n° 55 de la Grand'rue, à Fribourg, est en fête. Un radieux soleil inonde sa façade et en fait ressortir la belle architecture. Malheureusement on ne voit plus aujourd'hui les armoiries qui décoraient le fronton de la maison ; la fureur révolutionnaire les a fait disparaître en 1798 en vertu de l'arrêté du 27 mars du Gouvernement provisoire qui ordonnait « d'abattre les girouettes et d'éteindre les armoiries » dans les huit jours. A l'intérieur, des plantes vertes et des fleurs partout, la rampe de l'escalier offrant ses arabesques de fer forgé, des cuivres étincelants, des panoplies, des trophées de chasse... Le grand salon, tout tendu d'Au-

bussons, authentiques ceux-là et dûment signés, avec leurs scènes champêtres, leurs jeux : la danse, l'escarpolette, le tir, etc. ; le poêle monumental décoré de fleurs... l'éclatante lumière tamisée par les vitraux aux armes des Gottrau, des Fégely, des Reynold, des Ræmy, des Montenach, des Weck, des Englisberg, des Griset de Forel, des Estavayer et des Gruyère... Ce salon où flotte encore le souvenir de la spirituelle M<sup>me</sup> de Villardin<sup>1</sup> qui, chaque mercredi de l'hiver, y recevait avec la distinction et l'affabilité qui lui étaient naturelles, la société la plus choisie et la plus élégante... Ce salon où raisonne encore l'écho des conversations de la noblesse de l'Emigration française ; où le landamman d'Affry venait se reposer auprès de sa fille des tracas et des soucis de l'homme politique...



Dans ce salon, plein de souvenirs, François de Weck, entouré de ses enfants et petits-enfants, de ses nombreux parents et amis, célèbre ses quatre-vingts ans. Il les célèbre avec d'autant plus de plaisir et de joie qu'il a bien craint, un moment, de ne pas les atteindre.

9 septembre 1942. Le grand salon encore, mais que n'éclaire plus le soleil, les volets intérieurs fermés, seule la clarté vacillante des cierges, qui se consomment dans des flambeaux d'argent, jette quelque lueur dans la vaste pièce. Des fleurs partout encore... mais le murmure du *De profundis* a remplacé les félicitations et les vœux du 16 août... François de Weck, entouré de ses enfants, petits-enfants, de ses nombreux parents et amis, est couché dans son cercueil.

François, Alphonse de Weck naquit au château des Bonnesfontaines, près de Fribourg, le 13 août 1862. Il était le neuvième des onze enfants de Louis de Weck et d'Othile de Reynold. Il fut baptisé à Givisiez, paroisse à laquelle appartenaient alors les Bonnesfontaines.

François fit ses classes primaires en partie avec les précepteurs de ses frères aînés, en partie aux écoles primaires de

<sup>1</sup> Marie, Anne, Elisabeth, Françoise d'Affry, femme de Jean, Antoine, Vendelin de Castella, seigneur de Villardin.

Fribourg. En 1883, il sortit du Collège-St Michel où il avait fait toutes ses classes littéraires, y compris la première année de philosophie. Il alla faire sa seconde année de philosophie à Einsiedeln.

Quelques mois après son retour à Fribourg, « il entra au Chemin de fer » comme on disait alors, grâce aux conseils et à l'appui de son beau-frère Alfred d'Amman (1885).

Nous le trouvons ensuite à Sion en 1887 ; à Romont en 1888 ; à Bulle de 1890 à 1894, comme chef de gare ; à Romont de 1894 à 1899, comme chef de gare également ; à Fribourg de 1899 à 1905, comme sous-chef de gare ; à Genève de 1905 à 1913, comme inspecteur et représentant des C.F.F. auprès du P.L.M. ; à Lausanne de 1913 à 1924, comme inspecteur des gares du 1<sup>er</sup> arrondissement. Il remplit ces divers postes avec la conscience et l'amour du devoir qu'il mettait en toute chose. Son rôle auprès du P.L.M. était particulièrement délicat et exigeait beaucoup de tact, ce en quoi il excellait. En 1913, alors qu'il était à Lausanne, il fut envoyé en Allemagne pour y étudier les grandes gares de Cologne, Strasbourg, Fribourg-en Brisgau qui passaient alors pour des gares modèles. Lors de la Grande Guerre 1914-1918, le poste de représentant des C.F.F. à Sète lui fut offert, mais il ne put se résoudre à quitter son pays et il refusa. Il prit sa retraite après quarante ans de bons, loyaux et fidèles services. Ses collègues lui offrirent un déjeuner d'adieu au buffet de la gare de Genève, où l'amitié la plus franche et la cordialité la plus sincère tinrent lieu de discours ; les vœux de tous l'accompagnaient dans sa retraite.

Dans l'armée, François de Weck obtint le brevet de 1<sup>er</sup> lieutenant d'infanterie (fusiliers) le 29 décembre 1886. Il aimait l'armée, aussi avec quelle fierté ne vit-il pas son gendre promu colonel commandant le Régiment fribourgeois.

De Weck aimait le monde, la bonne société ; il aimait la vie dans tout ce qu'elle offre de bon et de noble ; il en prenait les bons côtés. Nous le voyons, tout jeune encore, fréquenter la haute société de Sion dans laquelle il était regu ainsi que son ami Solandieu qui, dans ses *Divagations poétiques*<sup>1</sup> rappelle ainsi ces souvenirs de jeunesse :

<sup>1</sup> Solandieu (= A. Duruz) *Divagations poétiques*, Fribourg, E. Enderli imprimeur-éditeur. 1942.



*Tu te souviens, mon cher François,  
Des joyeux bals de la noblesse,  
Où ton nom, puis notre jeunesse  
Nous firent un accueil de choix.*

*Hélas ! il me manquait de tout  
Pour faire bonne contenance :  
Souliers de bal, des gants surtout.  
Mais j'eus tout par ta bienveillance.*

A Fribourg, François de Weck faisait partie du cercle de la Grande Société dans lequel il avait été reçu le 27 février 1887. Dès sa retraite, il en fut un membre assidu. L'assemblée générale du 31 mars 1935 le nomma président.

Parmi les nombreuses sociétés auxquelles il appartenait, nous citerons les Etudiants suisses dont il fut reçu en 1880 ; la Diana suisse dont il devint membre du Comité central ; la Fédération des sociétés de chasseurs du canton de Fribourg dont il assumait la présidence dès 1933, succédant à son cousin Romain de Weck, qui avait été pendant cinquante ans à la tête de la Fédération. François de Weck était chasseur dans l'âme, comme tous ceux de sa race ; portant le fusil et tirant le lièvre bien avant l'âge légal. La chasse était son plus grand délassement, il y consacrait, chaque année, la plus grande partie de ses vacances ; il la pratiqua jusqu'à l'âge de soixante dix-huit ans. Partisan convaincu de la chasse libre en pays libre, il fit tous ses efforts pour faire triompher ce système de chasse dans notre canton. Il donna sa démission de président de la Fédération le 19 juillet 1942 ; et, ce même jour, l'assemblée générale, réunie à Châtel-St-Denis, le proclama président honoraire.

Aimant la montagne comme il l'aimait, il fit certainement partie de la section Moléson du Club alpin. Chaque année, il se rendait, avec quelle joie ! en Gruyère pour y voir ses montagnes de la Feguelena et des Traverses.

De son mariage avec M<sup>lle</sup> Albertine de Gottrau, célébré à la Visitation le 24 septembre 1890, François de Weck eut cinq enfants. Nous nous en voudrions de ne pas citer ici les vers de Solandieu qui rappelleront si bien à ceux qui l'ont connue et aimée la physionomie de Madame de Weck :

*...Visage de Douairière,  
Avec la douceur d'un enfant,  
La tendresse d'une maman,  
Reine dans la gentilhommière.  
Son teint frais et son doux sourire  
Eclatent sous ses cheveux blancs,  
Ses yeux bleus ont toujours vingt ans...*

A côté de ses occupations professionnelles, François de Weck trouva le moyen de consacrer une partie de son temps à l'Eglise et aux pauvres. Il fit partie du conseil paroissial du St-Rédempteur à Lausanne; c'est à ce titre qu'il eut l'honneur d'aller à la rencontre de Mgr Besson, rentrant de Rome après son sacre, pour lui remettre la croix pectorale en or que lui offrait son ancienne paroisse. Membre du conseil paroissial de Givisiez, dès 1930, président de 1934 à 1938, il porta l'intérêt le plus vif au bien de cette paroisse et de cette église qui était celle de son baptême.

Son amour pour les pauvres était grand. Il fit partie successivement des conférences de saint Vincent de Paul du Sacré-Cœur, à Genève, du St-Rédempteur, à Lausanne, de St-Nicolas à Fribourg. Jamais un pauvre, jamais les quêteurs de St-Vincent ne s'en allèrent de chez lui les mains vides. Ne le vit-on pas un jour, alors qu'il rentrait d'une course, enlever son manteau pour le donner à un pauvre... Cela ne nous permet-il pas d'espérer que, au soir du 9 septembre 1942, lors de son rappel dans la Patrie, le grand Ami des pauvres l'aura revêtu d'un manteau de gloire ?

TOBIE DE RAEMY.

*La Liberté*, 9 IX 1942, n° 211; *Diana*, 1942, n° 8 et 10, *Bulletin paroissial de Givisiez*, X 1942; *Monatrosen*, 15 XII 1942, n° 4, p. 56 de la *Chronique*; A.E.F. Grand fichier, dossier: Weck, François.

**M. Alexandre Francey.** — Le 29 septembre 1942, est décédé à Fribourg, dans sa 88<sup>e</sup> année, Alexandre Francey.

L'homme dont nous venons d'écrire le nom était depuis bien des années retiré de la vie politique active. Mais, il avait été député au Grand Conseil pendant plus de 30 ans, greffier de la justice de paix de Dompierre, puis préfet du district de la Broye. Dans la contrée, les citoyens de tous les partis le consultaient souvent et ceux qui ont eu à faire à lui, n'oublieront pas l'homme de jugement qui, pendant une longue période, a joué un rôle en vue dans la vie publique broyarde.

Instituteur de son état, il enseigna d'abord à Vuadens, professa ensuite à Neuchâtel. Mais, Francey était trop fribourgeois pour rester hors de son canton. Au moment où fut instauré le régime auquel Georges Python a donné son nom, il rentra à Cousset, son village natal. Il adhéra sans réserve au nouveau cours. On lui confia alors



l'agence de la Banque de l'Etat nouvellement fondée, pour la Basse-Broye. Très populaire, citoyen de bon conseil, Francey avait acquis une grande expérience des affaires qui lui permettait de rendre de réels services à chacun. Aussi était-il parmi les têtes de listes à chaque élection au Grand Conseil.

La vie politique fribourgeoise était en ce temps là facile. Une majorité massive suivait le chef incontesté du gouvernement et au milieu de la prospérité générale, lui laissait carte blanche dans toutes ses créations.

Vers 1912-13, les polémiques financières contre le régime surprirent le député broyard. Effrayé de la voie dans laquelle il s'était engagé, sans, cependant, tourner le dos à son chef avec lequel il avait fait maintes campagnes électorales, Francey donna quelque peu dans la tendance nouvelle du moment. A la mort de Louis Cardinaux, il osa même, avec d'autres collègues de son district, voter contre le candidat officiel de la vieille garde, en se prononçant pour Joseph Chuard. On lui en voulut quelque peu de son attitude indépendante dans certains cercles. Mais, imperturbable, le député de Cousset excipait des hautes capacités de l'élu et

de son appartenance broyarde. Il serait demeuré longtemps encore dans sa campagne, non loin de la chapelle de Tours, lorsqu'en 1917, le Conseil d'Etat l'appela à la préfecture d'Estavayer. Ce jour là, Georges Python, malgré l'opposition de ses collègues les plus dévoués, vota pour le vieux compagnon de luttés.

A Estavayer, ce fut une autre chanson. Il y fut reçu avec autant de froideur que Mgr Deruaz à Fribourg, lors de son élévation à l'épiscopat. On s'apprêtait à lui rendre la vie dure. A l'occasion d'une élection partielle au Grand Conseil il opposa au candidat du cercle de Dompierre, le D<sup>r</sup> Ducotterd qui fut élu contre l'avis des comités. Ceux qui cherchaient noise au préfet sentirent qu'il ne se laisserait pas chloroformer et se gardèrent de le contrecarrer. Paisiblement désormais, il gouverna son beau district pendant six ans dans le magnifique château de Chenaux. Près d'être septuagénaire, celui que l'*Indépendant* appelait « le vieux coq gaulois de la forêt de Stavayer » quitta la Broye où il avait vécu les trois quarts de sa longue existence, pour la terminer à Fribourg, en Algérie et à Locarno.

C'était un vrai plaisir de le rencontrer déambulant dans les rues du chef-lieu, saluant d'un petit sourire familier amis et connaissances, ou sur la Piazza Grande où il fallait, sous le ciel lumineux de cet heureux pays qu'est le Tessin, lui faire la chronique fribourgeoise.

Au soir de sa longue vie, il exprimait sur les gens et les choses de son canton des opinions empreintes de sereine indulgence. Pourtant, le vieux lutteur réapparaissait au cours de la conversation. Il avait gardé les sympathies et les antipathies de sa jeunesse. Mais, il ramenait bientôt le discours sur les œuvres du régime de ce temps-là auquel il avait apporté tout son dévouement. Ses ombres, avec le recul des ans, lui paraissaient singulièrement atténuées devant la toile de maître qui en constitue le fond.

De sa longue vie, retenons un grand exemple de labeur et d'honnêteté au service de son pays, dont la trame se rattachait aux sources mêmes des plus belles traditions de la Broye fribourgeoise.

*La Liberté*, 29 IX 1942, n° 226; *Journal d'Estavayer*, 29 IX 1942, n° 78; *L'Indépendant*, 29 IX 1942, n° 112; *Le Fribourgeois*, 29 IX 1942, n° 149; *Freiburger Nachrichten*, 30 IX 1942, n° 226.

*Notes biographiques.* — M. Alexandre Francey, né le 14 juillet 1855, décédé à Fribourg, le 27 septembre 1942. Greffier de la Justice de paix de Dompierre, de 1882 à 1917; député au Grand Conseil, de 1886 à 1917; agent de la Banque de l'Etat, à Cousset, de 1892 à 1917; préfet de la Broye de 1917 à 1923; à Fribourg, depuis mai 1923.

(Réd.)

**M. Frédéric de Weck.** — En cette fin de septembre 1871, la famille de Weck des Bonnesfontaines *faisait une gare*. Faire une gare, signifiait dans le langage de la famille, se rendre nombreux à la gare pour y accompagner ou y recevoir quelqu'un. Or, ce jour-là, le partant était Frédéric de Weck, muni d'un passe-port en due forme pour la France, la Belgique et l'Allemagne. C'était un jeune homme de vingt-deux ans, mesurant cinq pieds, huit pouces, cinq lignes, aux cheveux châtains, aux yeux bruns, au visage rond. Il ne partait pas seul. Son oncle, Ignace de Weck, rentrait à Paris avec ses enfants et ses domestiques qu'il était venu chercher à Fribourg où ils s'étaient réfugiés pendant la guerre de 1870 et la Commune de Paris. Frédéric se rendait à Louvain pour y suivre des cours de sciences politiques et administratives à l'université de cette ville.

Frédéric, Paul, Joseph de Weck naquit à Fribourg le 1<sup>er</sup> novembre 1849 et fut baptisé le lendemain à St-Nicolas. Il était l'aîné des fils de Louis de Weck et d'Othile née de Reynold. Il fit ses classes primaires à la maison. Son père lui enseigna les premiers éléments du latin, puis il suivit les classes littéraires du collège St-Michel de 1860 à 1867. Il eut, comme précepteur, pendant ce temps, M. l'abbé Alexandre Savoy. Il fit sa philosophie à Feldkirch, chez les Jésuites, de 1867 à 1869. Rentré à Fribourg, il fréquenta les cours de droit de 1869 à 1871, « d'une manière très assidue » au dire de M. Clerc, professeur-directeur de l'Ecole de droit. Tout en étudiant, il travailla au Greffe du Tribunal de la Sarine à Fribourg. Il cherchait encore sa voie; c'est alors

que nous le voyons partir pour Louvain où il conquit le grade de docteur en sciences politiques et administratives, le 4 mars 1873. Il n'avait pas, pour autant, renoncé à la carrière juridique et, dès son retour à Fribourg, il entra comme stagiaire au bureau de l'avocat Wuilleret, 1873-1875. En novembre 1875, Frédéric de Weck et Emile Perrier passent leurs examens d'état et obtiennent, le 19 janvier 1876, le diplôme d'avocat, auquel vint se joindre, pour Weck, une patente d'agent de poursuites (18 février 1876). Les deux amis ouvrirent alors une étude d'avocat à Fribourg. L'association ne fut pas de longue durée.



Aux élections du 4 décembre 1881, Frédéric de Weck fut élu député de la Sarine au Grand Conseil. Le 29 avril 1882, le Conseil d'Etat l'appela aux fonctions de contrôleur des hypothèques et de chef du bureau d'enregistrement (actuellement conservateur du registre foncier et percepteur de l'enregistrement) poste qu'il gardera jusqu'en 1932, où il prit sa retraite. En vertu de la loi sur les incompatibilités, il dût renoncer à son mandat de député et à l'exercice du barreau.

Après avoir rempli les fonctions de secrétaire du Conseil communal de Granges-Paccot de 1869 à 1877, il fut nommé le 2 novembre 1878, syndic-président du Conseil de régie de cette commune.

En 1870, Frédéric de Weck fit son école de recrue à la fin de laquelle il fut créé second sous-lieutenant. Ce fut en cette qualité qu'il alla rejoindre le bataillon 56 qui, sous le commandement d'Alfred de Reynold, gardait nos frontières. Lorsque, l'arme au pied, il veillait à son poste, songea-t-il aux cinq-cents chasseurs de Vincennes en plomb que le bon St-Nicolas lui avait apportés en cette nuit du 6 décembre 1856, alors qu'il avait sept ans et qu'il rangeait en bataille contre les soldats de son oncle Hippolyte, de cinq ans plus âgé que lui ? Si les soldats de Frédéric avaient une caserne, ceux d'Hippolyte possédaient un canon...

Le second sous-lieutenant Frédéric de Weck figure dans le « Tableau des officiers qui se sont principalement occupés du passage des internés français par la ville de Fribourg. » Premier sous-lieutenant, porte-drapeau à l'Etat-Major du bat. 56, 1872; lieutenant d'infanterie, école de tir à Bâle, 1874; capitaine d'infanterie, bat. 14 Cp. III, 1875; en 1876, école avec les recrues de Colombier; pendant cette école eurent lieu à Morat les fêtes du quatrième centenaire de la bataille de Morat où il figura comme porte-bannière des arbalétriers de Fribourg; école centrale à Thoune, 1877; capitaine-auditeur près le tribunal militaire cantonal, 1882; capitaine au bat. 17 de Landwehr, commandant Max de Diesbach, 1883; enfin major d'infanterie du bat. 14., Landwehr, 1887. Pendant que nous évoquons ces souvenirs militaires, ajoutons que, dans sa verte vieillesse, Frédéric de Weck prit part à la réunion des vétérans qui, en 1921 et en 1931, fêtèrent le 50<sup>e</sup> et le 60<sup>e</sup> anniversaire de l'occupation des frontières en 1871.

En 1865, alors qu'il était en quatrième littéraire, Frédéric de Weck entra dans la société des Etudiants suisses. Lors de la fête centrale de Zoug, en 1873, il fut nommé président central. En cette qualité, il présida la fête centrale de St-Maurice, en 1874, à la suite de laquelle la Société s'orienta définitivement vers les bons principes religieux et politiques, surmontant ainsi la crise de libéralisme doctrinal qui avait, un moment, divisé les catholiques. Ce fut encore en cette qualité qu'il reçut Georges Python au nombre des Etudiants suisses et qu'il lui imposa le ruban aux trois couleurs dans cette même fête centrale. De 1874 à 1876, il rédigea la partie française des *Monatrosen*. Il ne cessa de mettre au service de la Société le zèle ardent et le dévouement inlassable qu'il vouait à la cause catholique et conservatrice et lui demeura très attaché jusqu'à la fin de sa vie. Lors de la création de l'Université, il fonda avec MM. Motta, Colomb (Vindex), Aloys Comte et Georges de Montenach la première section académique fribourgeoise des Etudiants suisses, la Romania (1889). L'assemblée générale de Lucerne, 1922, lui décerna le titre de vétéran et lui envoya le ruban d'honneur le 8 janvier 1923. Il fit partie du Comité d'honneur de la fête centrale des Etudiants suisses à Fri-

bourg, 24, 25 et 26 juillet 1938 et, comme doyen de la Société, il souhaita la bienvenue à tous les participants et l'on vit, avec quel plaisir et quel respect, le vétéran des vétérans, le doyen des doyens, prendre part au cortège officiel aux côtés de Mgr Beck et du Rév. Père Manser.

Une autre société profita largement du dévouement et de l'expérience de Frédéric de Weck: *L'Avenir*, Caisse-Maladie, dans laquelle il entra le 24 août 1874 et dont il fut le président de 1878 à 1890, puis de 1891 à 1909. Sous sa présidence, *L'Avenir* ne cessa de progresser. Membre de la Conférence de St-Vincent de Paul depuis 1869, de Weck avait appris à connaître le pauvre, l'ouvrier, le peuple, il était bien préparé à remplir sa charge de président, à écouter les doléances, à relever les courages, à défendre les intérêts des mutualistes. Et il le fit admirablement. Le 10 avril 1931, l'assemblée annuelle de *L'Avenir* lui décerna le titre de membre honoraire et, le 13 octobre 1935, lors de la fête du 75<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, la Société eut la joie de compter son vétéran au milieu de ses invités.

Vétéran encore de la *Freiburgia*, société de gymnastique qui, faisant part à ses membres du décès de Frédéric de Weck, dira: « C'est toute l'histoire de notre vaillante section qui se retrouve dans ce nom. Pionnier de la première heure, il soutint les premiers pas de notre jeune section... » Vétéran encore du *Cäcilien-Verein*, qui lui conféra ce titre le 9 février 1933. Disons enfin que l'Abbaye des *Merciars* le reconnut comme confrère le 27 janvier 1850, alors qu'il n'avait pas trois mois.

Frédéric de Weck vécut l'époque de nos grandes luttes politiques. Fils de Louis Weck-Reynold que le gouvernement radical enferma dans la prison des Augustins, petit-fils de François Weck qui fut exilé à Berne, et de Pauline, née Fontaine, enfermée, elle aussi, aux Augustins, il devait à son nom, au passé de sa famille et à lui-même d'être dévoué corps et âme, à la cause conservatrice. Il fut un disciple fervent du chanoine Schorderet et, plus tard, de Georges Python « qu'il suivit comme chef tout au long de sa carrière » (*La Liberté*). C'était le temps où, comme le lui dira plus tard l'avocat Cosandey, on se battait pour des idées. Reçu membre effectif du Cercle de l'Union par l'assemblée géné-



rale du 28 février 1875, présidée par Alphonse Théraulaz, il donna sa démission, en même temps que beaucoup d'autres, lors de la grande scission du parti en 1876. Il prit souvent la parole dans les assemblées politiques et il siégea longtemps dans les comités du parti conservateur. Il ne dédaignait pas de se servir du patois, qu'il possédait admirablement. Il fallait l'entendre parler, par exemple, avec Simon Gougler, huissier d'Etat, ou avec François Bættig, son fermier des Bonnesfontaines, ou encore avec Sulpice Seydoux, son fermier des Granges d'Illens, c'était un régal !

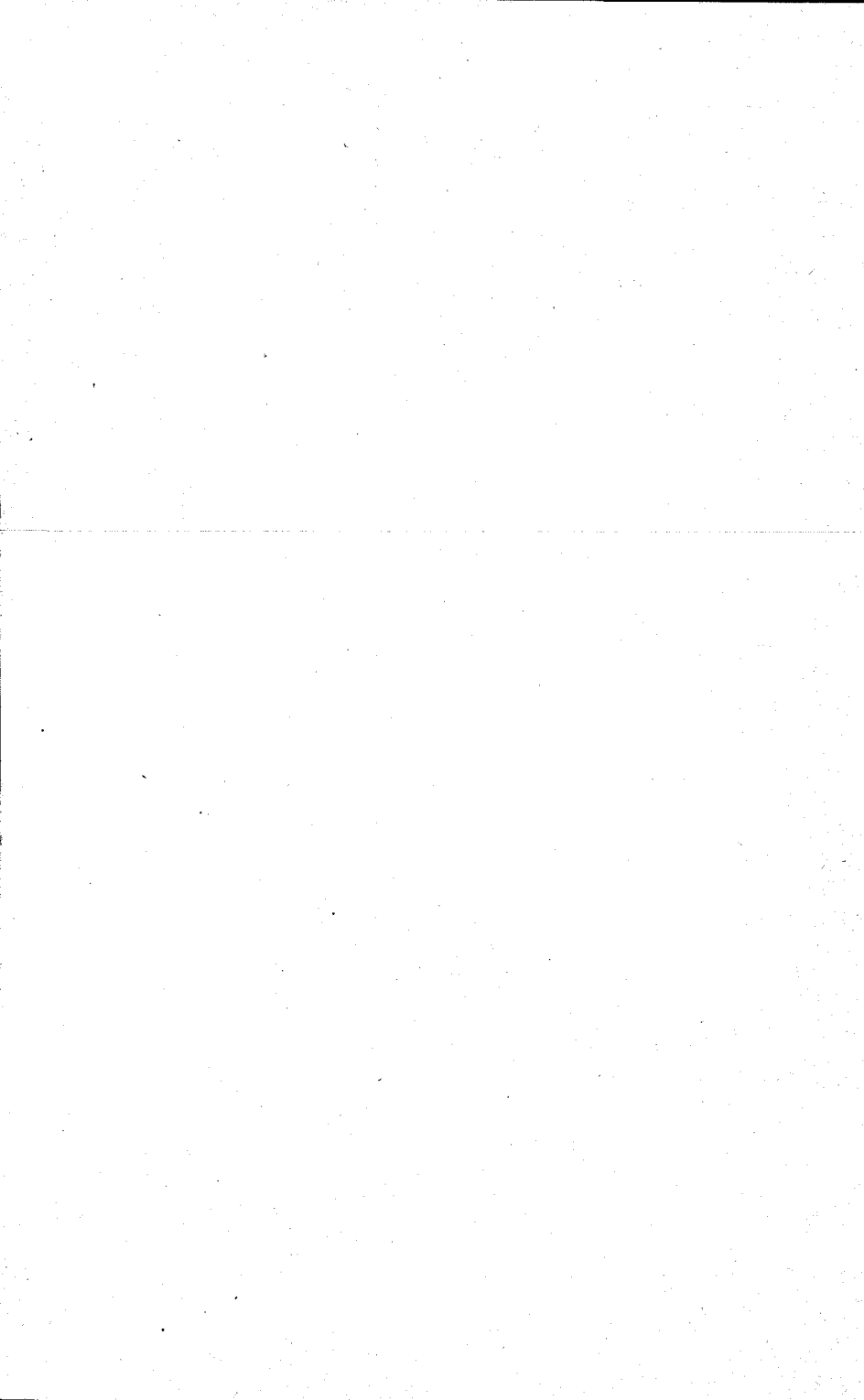
Ses délassements: la lecture, la chasse, le cercle. Il lisait beaucoup et il fut jusqu'à la fin de sa vie un client assidu de la Bibliothèque de la Société économique dans laquelle il était entré en 1874. La chasse, il fit partie très jeune du groupe des chasseurs Bonnesfontaines-Illens et il ne tarda pas à avoir sa place et son couplet dans la chanson des *Conseils de saint Hubert aux chasseurs d'Illens*. Le Cercle de la Grande Société, dans lequel il avait été reçu en 1870, le voyait arriver chaque soir, à la sortie du bureau, pour sa partie de cartes.

De son mariage avec M<sup>lle</sup> Antoinette de Muller, célébré aux Ursulines, le 1<sup>er</sup> octobre 1878, il eut cinq enfants.

Nous ne saurions mieux terminer cette notice qu'en reproduisant ce qu'a dit de Frédéric de Weck M. A. Spicher, dans *La Mutualité Romande*: « Il s'éteignit doucement le 2 novembre 1942, illuminé par la grande espérance chrétienne, avec la satisfaction d'avoir accompli son devoir, simplement, sans bruit, ne recherchant pas les honneurs, soucieux avant tout de faire correspondre sa vie avec ses profondes convictions religieuses et patriotiques. » On ne pouvait pas mieux dire.

TOBIE DE RAEMY.

*La Liberté*, 4 novembre 1942, n° 257; *Tribune de Genève*, 6 nov. 1942; *La Mutualité Romande* 1942, n° 13, p. 220; *Monatrosen* 1942, cahier 4, p. 54 de la Chronique de la société; *Bulletin mensuel* de la Société de gymnastique Freiburgia 1942, n° 11; *La Suisse*, 1942, n° 309; *Gazette de Lausanne*, 5 XI 1942; Armand Spicher: *La Caisse-Maladie L'Avenir, 1859-1935*; *Freiburger Nachrichten*, 5 XI 1942, n° 257; *Le Fribourgeois*, 5 XI 1942, n° 170; *L'Indépendant*, 5 XI 1942, n° 128; *Journal d'Estavayer*, 6 XI 1942.



## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Autorités fédérales . . . . .	3
Pouvoir législatif cantonal . . . . .	5
Pouvoir exécutif . . . . .	9
1. Direction de l'Instruction publique et des Cultes . . . . .	10
2. Direction de Justice et Police . . . . .	34
3. Direction de l'Intérieur . . . . .	43
4. Direction des Communes et Paroisses et des Forêts . . . . .	68
5. Direction des Finances . . . . .	71
6. Direction Militaire et des Etablissements de l'Etat . . . . .	75
7. Direction des Travaux publics . . . . .	80
Pouvoir judiciaire . . . . .	82
Professions patentées . . . . .	97
Syndics et secrétaires communaux . . . . .	103
Etablissements de crédit public . . . . .	110
Cultes . . . . .	113
Commune de Fribourg . . . . .	115
Taxes postales . . . . .	124
<i>A nos lecteurs</i> . . . . .	136

\* \* \*

Une belle propriété de l'Etat de Fribourg: Le domaine des Faverges (Victor Buchs) . . . . .	1
Les orages de grêle de l'été 1942: L'action de secours du Département de l'Agriculture du canton de Fribourg (Georges Ducotterd) . . . . .	78
Quand le cyclone s'abat sur nos campagnes (Gaston Bourgoin, curé de Progens) . . . . .	89
Liste des communes fribourgeoises touchées par la grêle en 1942 (G. Ducotterd) . . . . .	98

	Pages
La Fédération nationale des costumes suisses à Fribourg, les 5 et 6 septembre 1942 (R. Jans) . . . . .	104
Madame Rodolphe de Gottrau: Première présidente du groupe des Bourgeoises de Fribourg (R. Jans)	116
Fribourg et la Route des Jeunes (Jean Comte) . . . . .	119
Petite ville, mais grande cité (Philippe Farvager) . . . . .	130
Les Etudiants et la bataille de l'agriculture (Jeanne Corpataux) . . . . .	133
La Translation des reliques de saint Canisius (E. Morand, professeur) . . . . .	143
Les 6 <sup>es</sup> Championnats d'armée à Fribourg (Cap. L. Verdon) . . . . .	160
Une vue des anciennes arcades et de la foire de St-Nicolas (B. de Brémond) . . . . .	167
Coin du patois: Le patois gruérien d'après le glossaire manuscrit de Louis Bornet (J. Humbert, professeur)	171
Le saint Christophe de la Grand-Rue (Paul Kessler) . . . . .	188
Le saint Jean-Baptiste du Court-Chemin (P. Kessler) . . . . .	199
Les armes de l'Etat de Fribourg (R. Binz) . . . . .	203
Ephémérides 1942. . . . .	206

\* \* \*

Edmond Hartmann-Weitzel (G. Hartmann) . . . . .	213
Mgr Eugène Dévaud, professeur de pédagogie à l'Université (Léon Barbey) . . . . .	216
L'abbé Henri Perriard, curé de Vaulruz (Serge Barraud, professeur) . . . . .	220
R. P. Alcuin Breuer, religieux salvatorien (Abbé Anselme Defferrard) . . . . .	225
Mgr Louis Ems, vicaire général honoraire (***) . . . . .	227
Aimé Rossier, ingénieur cantonal (***) . . . . .	235
Edouard Dubey, député (Jean Despond) . . . . .	236

	Pages
Le Dr Louis Chaperon (Dr L. Sudan) . . . . .	238
Caporal Martin Bifrare et lieut. Pierre Galley (***) . . . . .	240
Henri Duruz (Réd.) . . . . .	242
Joseph Delatena (Alfred Brasey) . . . . .	245
Jean Risse (G. Aeby) . . . . .	248
Antoine von der Weid (Tobie de Ræmy) . . . . .	250
Cap. Jean Roubaty (Ses compagnons d'armes) . . . . .	255
Béat Collaud (***) . . . . .	259
L'abbé F.-G. Freeley (Joseph Bonnabry) . . . . .	261
Léopold Delabays, préfet (F. Ruffieux) . . . . .	267
Paul Haas, directeur du Conservatoire de musique (Jean Piller) . . . . .	269
François de Weck (Tobie de Ræmy) . . . . .	274
Alexandre Francey (Alfred Brasey) . . . . .	279
Frédéric de Weck (Tobie de Ræmy) . . . . .	281

BUREAU D'AFFAIRES

**Ernest Spycher, Fribourg**

RUE DE LAUSANNE, 30. — TÉLÉPHONE 8.90

|||

Travaux de comptabilité, expertises,  
revisions, etc. — Agence immobilière  
et gérances. — Recouvrement. — Ren-  
seignements commerciaux et privés.

**Hogg-Mons & Fils S. A.**

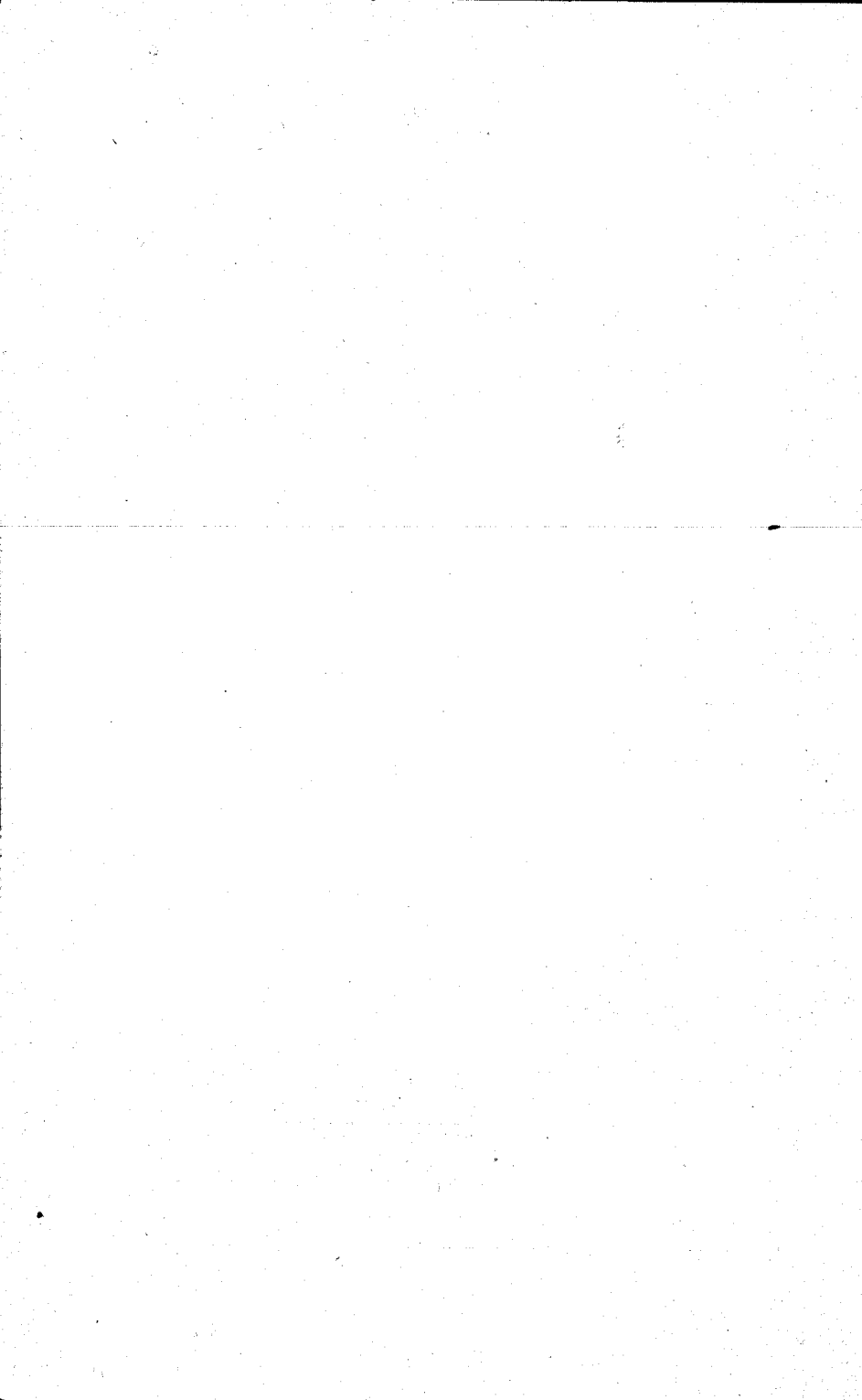
*Ing. — Entrepr. dipl.*

TOUS TRAVAUX CIVILS ET BATIMENTS

**F R I B O U R G**

Av. du Midi, 23

Téléphone 3.48



ÉLÉGANCE

QUALITÉ

CONFORT

GRACE AUX MEUBLES DE MARQUE

VISITEZ  
NOTRE EXPOSITION  
PERMANENTE AGRANDIE  
OU DEMANDEZ NOTRE  
CATALOGUE  
RICHEMENT ILLUSTRÉ

*Maison*  
**LEIBZIG**

FABRIQUE DE MEUBLES  
FRIBOURG 26, GRAND'PLACES

ASSURANCES ACCIDENTS ASSURANCES ENFANT

VOL GLACES DÉGÂTS D'EAU CYCLISTES AUTO

AGRICOLE DOMESTIQUE MALADIE GLACES



*Agent général pour le canton de Fribourg :*

**A. MARRO, FRIBOURG**

*Inspecteurs :* Jos. KAUFMANN

Théo SULZENER

Place de la Gare, 37 — Téléphone 10.85

CASCO ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE

**BANQUE SUISSE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT**

PLACE DE LA GARE

TÉLÉPHONE N° 940

**FRIBOURG**

Crédits en compte-courant

Avances par billets

Réception

de dépôts d'épargne avec privilège légal

Toutes opérations de banque

aux meilleures conditions



# Cokes calibrés

de première valeur  
équivalant aux meilleurs cokes étrangers.  
Conviennent pour tous chauffages.

## UTILISEZ LES COKES DU PAYS

Exigez de votre fournisseur  
du coke de l'Usine à Gaz de Fribourg  
ou adressez-vous à l'

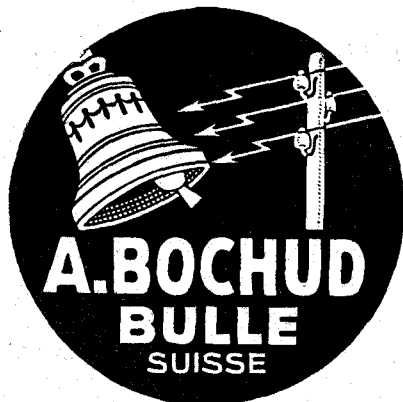
# USINE A GAZ

Téléphone 35

Scories fines pour faux-planchers.  
Toujours à des prix avantageux.

## Equipement électrique des cloches d'églises

SYSTÈME BREVETÉ EN SUISSE ET A L'ÉTRANGER



Construction de  
toutes machines  
pour le débit et  
l'utilisation du  
bois • Nouvelles  
scies multiples  
pour rendement  
énorme • Nouvel  
avancement  
*Bochud*, breveté  
• Plus de 500  
installations fai-  
tes à ce jour •  
Références de  
premier ordre

Fonderie et ateliers de construction • Tél. 68

# Gremaud & Tacchini

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

BÉTONS ARMÉS

Bureaux : Villa Noël, Péroles — Tél. 7.13

# Bregger Zwimpfer & C<sup>ie</sup>

Maison fondée en 1785  
*ci-devant Schmid-Baur & C<sup>ie</sup>*

●  
FERS

●  
MACHINES AGRICOLES

●  
ARTICLES DE MÉNAGE

●  
MACHINES A COUDRE «GRITZNER»

Si vous voulez une **CHAUFFAGE CENTRAL**  
bonne installation de

AUX MEILLEURES CONDITIONS, adressez-vous à la maison

## ALBIN BAERISWYL

F R I B O U R G - P É R O L L E S, 30 - T É L. 15.65 (BUREAU) - 15.75 (APPART.)

CHAUFFAGES CENTRAUX de tous systèmes - Installations  
sanitaires - Laiteries et fromageries à vapeur - Chauffages  
d'églises - Transformations - Réparations

BUREAU TECHNIQUE : Projet et devis sans frais ni engagement

DE  
**VILLARS**

CHOCOLAT CACAO  
BISCUITS THE  
TALISMALT CAFE

CHOCOLAT  
**VILLARS**

# STEPHAN & C<sup>IE</sup>

## FRIBOURG

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES • RÉSERVOIRS TOUTES DIMENSIONS  
TRAVAUX DE BATIMENT



# Bernina

la machine  
à coudre suisse  
de qualité

Demandez prospectus  
à l'agence exclusive pour le canton de Fribourg:

# E. Wassner S.A.

## MAGASIN L. SCHNEIDER

RUE ST-PIERRE 10 - FRIBOURG - TÉLÉPHONE 7.77

TISSUS - SOIERIES RICHES ET SIMPLES POUR  
COSTUMES-TAILLEURS - ROBES - MANTEAUX  
FOURNITURES POUR LA COUTURE  
ESCOMPTE POUR COUTURIÈRES  
ÉCHANTILLONS A DISPOSITION



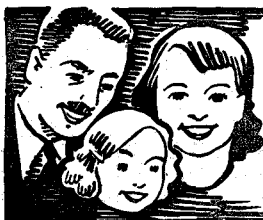
Une naissance est un événement pour la famille et un problème qui se pose.

# Valeur de l'homme



L'école et les jeux occupent les premières années de l'enfant

Mais bientôt les devoirs du citoyen le placent face aux réalités de la vie.



Père de famille il n'aura pas fourni de base solide à son foyer avant d'avoir conclu une assurance-vie



## LA SUISSE

ASSURANCE-VIE LAUSANNE

AGENT GÉNÉRAL POUR LE CANTON DE FRIBOURG:

**JACQUES MADCERIN**

BUREAU: PLACE DE LA GARE, 38

TÉLÉPHONE 9.11

VITRAUX D'ART ET VITRERIE  
**A. KIRSCH & C<sup>IE</sup>, FRIBOURG**

*Pérolles 26 — Tél. 3.12*

Le plus grand stock en verres  
à vitres et verres spéciaux.  
Glaces. — Vitrages. — Miroirs.  
Mastics. — Prix modérés.

*Crédit gruyérien*  
*à Bulle*



TOUTES OPÉRATIONS DE  
BANQUE ET DE CHANGE  
aux conditions les plus favorables

**GARAGE DE LA GARE**

*Tél. 17.00*

**SPICHER & Cie, FRIBOURG**

*Tél. 17.01*

—  — AGENCE FIAT —  —

*Atelier de réparations LE PLUS MODERNE DU CANTON*

# J. Handrick-Morigeau

Rue Grimoux, 6 - FRIBOURG - Téléphone 8.91

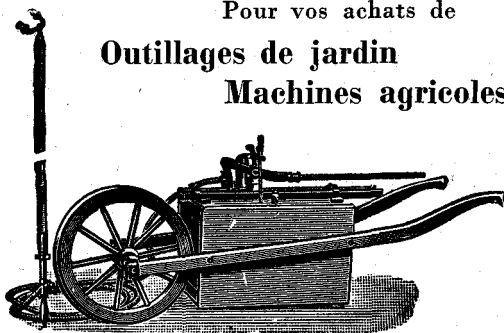
*Reliure en tous genres*

*Travaux d'art*

*Registres*

*Articles de bureaux*

Pour vos achats de  
**Outillages de jardin**  
**Machines agricoles**



Se recommande:

**Maurice Andrey, Fribourg**

*Tivoli, 3*

*Téléphone 8.01*

Grand atelier de réparations.

# E. Glasson & C<sup>ie</sup> S. A., Bulle

*Tél.: Bulle, 32 - Palézieux, 96.06 - Château-d'Œx, 39*  
*Cpte de chèques et virements postaux 11-35*

Branche I : **Matériaux de construction.**

Branche II : **Huiles, graisses industrielles. Engrais chimiques.**

Branche III : **Vins en gros et détail.**

# Les Fils d'Ernest Michel & C<sup>ie</sup>

Fribourg

Tivoli, 3 - Chèques postaux H a 69 - Tél. 4.42

Tous les matériaux de construction

# HELVETIA-INCENDIE

COMPAGNIE SUISSE D'ASS. CONTRE L'INCENDIE ST-GALL



ASSURANCES :

INCENDIE  
VOL AVEC EFFRACTION  
BRIS DE GLACES  
DÉGATS D'EAU  
CHOMAGE  
DOMMAGES ÉLÉMENTAIRES

LOUIS BULLIARD AGT. GÉN. FRIBOURG

RUE DE ROMONT, 18

TÉLÉPHONE 700

# G. Eigenmann & C<sup>ie</sup>, Fribourg

Successeurs de Eigenmann, Chatton & C<sup>ie</sup>

*Epicerie fine - Spécialité de cafés  
verts et torréfiés - Rôtisserie de  
cafés - Spiritueux - Conserves  
Tabacs et cigares*

Téléphone 23





# FONDERIE DE FRIBOURG

S. A.

## FRIBOURG



TOUTES PIÈCES EN FONTE GRISE,  
SELON MODÈLES  
OU AU TROUSSEAU

BOUCHERIE · CHARCUTERIE  
**G. MAEDER-CHAVAILLAZ**

Rue de Lausanne, 12 · FRIBOURG · Téléphone n° 13.04

Spécialité de pâtés froids — Bœuf  
Veau — Mouton — Porc (premier  
choix) — Charcuterie fine et fumée



La Dent de Ruth (2239 m.)

**S. Glasson**  
photographe-  
paysagiste,  
**BULLE**

Maison réputée  
pour ses paysages  
artistiques

**LAITERIE CENTRALE**

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ DES PRODUCTEURS DE LAIT  
DE FRIBOURG ET ENVIRONS

MAGASINS: TOUR HENRI, 61 — TÉL. 136  
PÉROLLES, 61 — TÉL. 7.37 — CHAMPS DES CIBLES · TÉL. 16.64

LAIT · CRÈME · BEURRE · FROMAGE  
YOGHOURT — LAIT PASTEURISÉ



GRANDS MAGASINS  
DE CHAUSSURES  
VENDANT BON  
ET BON MARCHÉ  
*Maison de confiance*

**Dossenbach**

Fribourg

Tél. 252

Morat

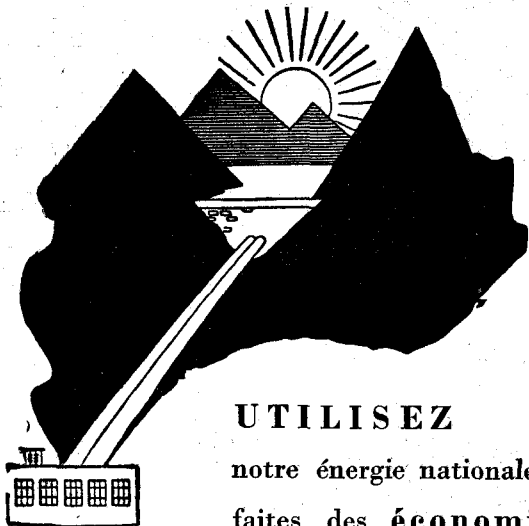
Tél. 56



à la belle  
**ZARDIÈRE**  
SCHWOB & C<sup>E</sup> FRIBOURG

MAISON FONDÉE EN 1885

**LES SPÉCIALISTES DU BEAU VÊTEMENT**



**UTILISEZ**

notre énergie nationale et  
faites des économies

en adoptant pour la C U I S S O N

pour L'EAU CHAUDE

pour la F O R C E

# **l'électricité**

Trois mois de courant gratuit  
pour cuisson et eau chaude  
à tout nouvel abonné.

*Renseignements gratuits aux*

**ENTREPRISES ELECTRIQUES  
FRIBOURGEOISES**

# Caisse Hypothécaire

du

**CANTON DE FRIBOURG**

**FRIBOURG**

*Grand'rue 25*

Société anonyme instituée par la loi du 3 décembre 1853.

*Téléphone N° 74 — Compte de chèques postaux II a 100*

**Capital social: Fr. 6 000 000.—**

dont l'intérêt 4% est garanti par l'Etat de Fribourg.

Réserves . . . . . **Fr. 3 000 000.—**

**PRÊTS HYPOTHÉCAIRES**

avec ou sans amortissement

**CRÉDITS DE CONSTRUCTION**

Avances contre nantissement de titres

**RÉCEPTION DE DÉPÔTS**

contre **OBLIGATIONS** ou sur **LIVRETS D'ÉPARGNE**

**TIRELIRES.**

Achat, vente, garde et gérance de titres

**SOUSCRIPTION AUX EMPRUNTS**

Conditions avantageuses.

Discrétion absolue.

*Correspondants :*

à Bulle:

M. Jean Barras, ingénieur,  
rue de Gruyères;

à Châtel-St-Denis:

M. Gilbert Currat, notaire;

à Estavayer-le-Lac:

M. Henri Liardet, notaire.

